



Société d'histoire de Neuville

TERRIER

de la

SEIGNEURIE de BELAIR

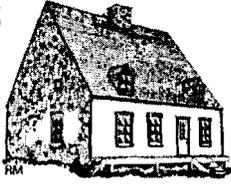
ou

DES ÉCUREUILS

1678-1980

H. André East





Société d'histoire de Neuville

TERRIER

de la

SEIGNEURIE

de

BELAIR

ou

DES ÉCUREUILS

1678-1980

H. André East

Édition et publication

Société d'histoire de Neuville
912, route 138
Neuville (Québec) G0A 2R0
☎ 418-876-0000
✉ histoireneuville@globetrotter.net

Auteur : H. André East

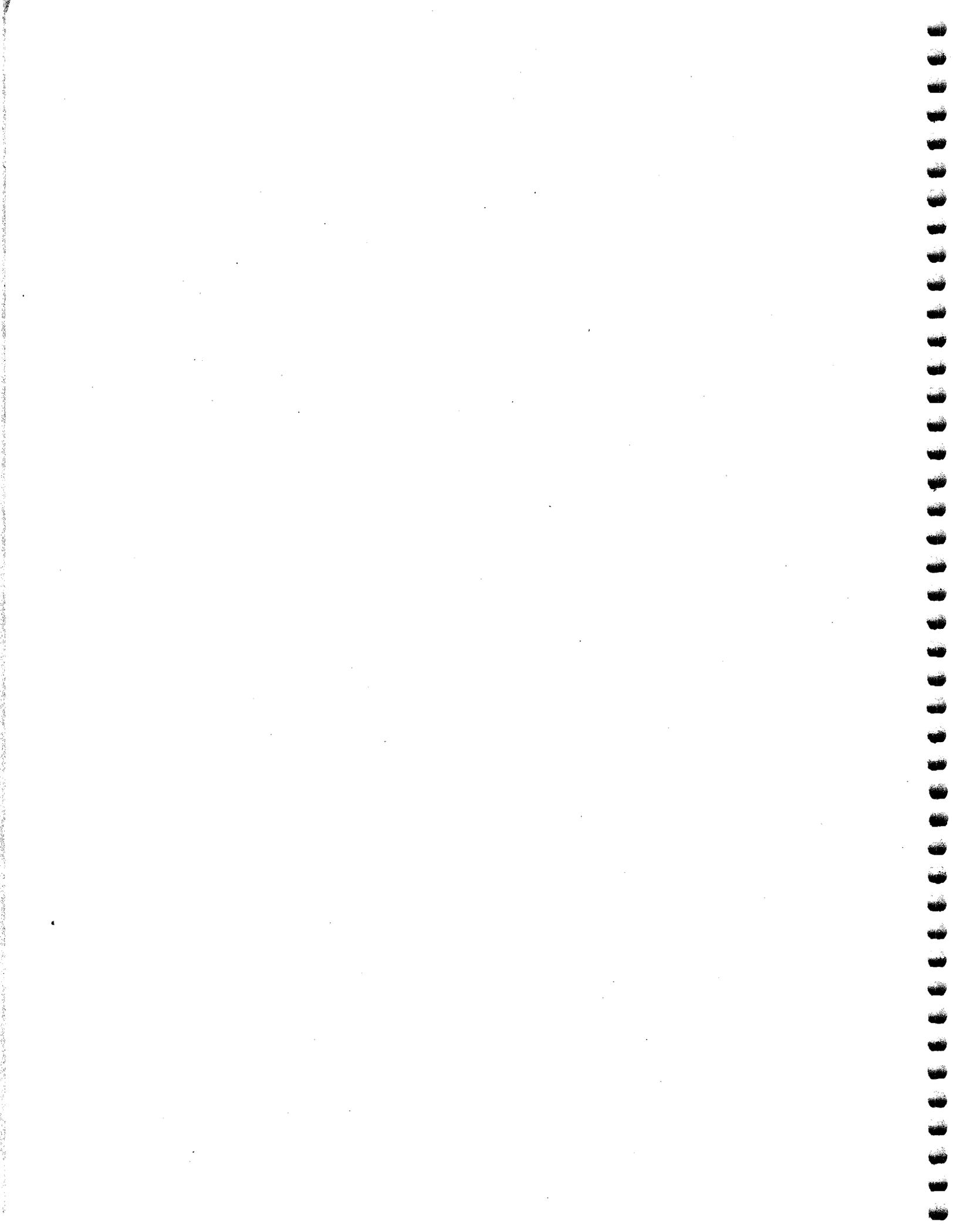
Dos de la page couverture : Moulin de la seigneurie Bélair, octobre 2004

© Tous droits réservés
H. André East
Société d'histoire de Neuville

ISBN 2-923297-04-0

Dépôt légal, deuxième trimestre 2005, bibliothèque nationale du Québec
Dépôt légal, deuxième trimestre 2005, bibliothèque nationale du Canada

À mon épouse, Madeleine Pleau



AVANT-PROPOS

Le 25 mars 1739, le notaire Louis Pillard dressa l'inventaire des biens de Jean-Baptiste Toupin Dussault et de Marie-Anne Montplaisir, son épouse, seigneur de Belair de la Pointe-aux-Écureuils. La liste des documents alors inventoriés mentionne "*un registre intitulé livre terrien de la seigneurie de Belair commencé en 1730 et contenant vingt-six feuillets*".

En décembre 1986, je demandai à M. Clément T. Dussault si ce terrier existait toujours et s'il était possible de le consulter. Dans sa lettre du 8 janvier 1987, il me répondit aimablement que le terrier du fief Belair avait été clos le 6 juillet 1859 et que M. Gérard Morisset, conservateur du Musée Provincial de Québec, l'avait assuré avoir vu ce terrier à New-York. M. Dussault n'en savait rien d'autre.

J'espérais que ce terrier m'aiderait à localiser les terres où avaient vécu les ancêtres de mon épouse. J'ai alors entrepris de reconstituer ce terrier. Je n'ai pas voulu le limiter à une liste des propriétaires de chaque terre et de leurs titres de propriété. J'ai souhaité aussi identifier ces propriétaires et soulever un peu le voile sur leurs conditions de vie et sur leurs relations avec les autres habitants des Écureuils.

Certains actes ont volontairement été omis parce que longs et répétitifs et n'apportant rien au but visé. Ces actes traitent de l'achat de terre pour le tracé de la voie ferrée du Canadian Northern Quebec Railway en 1908, du nouveau tracé du Canadian National Railways en 1925, de l'achat d'une bande de terre le long des berges de la rivière Jacques-Cartier par la Donnacona Paper en 1910-12, de l'achat de terre par le Gouvernement Provincial pour le tracé de la route 138 et de l'autoroute 40 et, plus récemment, l'achat de terre par Gaz Métropolitain pour le passage de son gazoduc.

Bien que la chaîne des titres de chaque terre de la seigneurie Belair n'ait pas été complètement reconstituée, elle l'est suffisamment pour permettre de localiser chaque terre de façon assez précise sur le plan du cadastre et de connaître la plupart de leurs propriétaires.

Je voudrais rendre hommage à la mémoire de M. Clément T. Dussault qui, il y a plus de vingt ans, m'a encouragé à entreprendre ce travail et m'a donné l'information qu'il possédait sur ce sujet.

A mon tour, je souhaite partager le résultat de cette recherche avec ceux dont les ancêtres ont vécu aux Écureuils.

H. André East,
Saint-Lambert,
octobre 2004

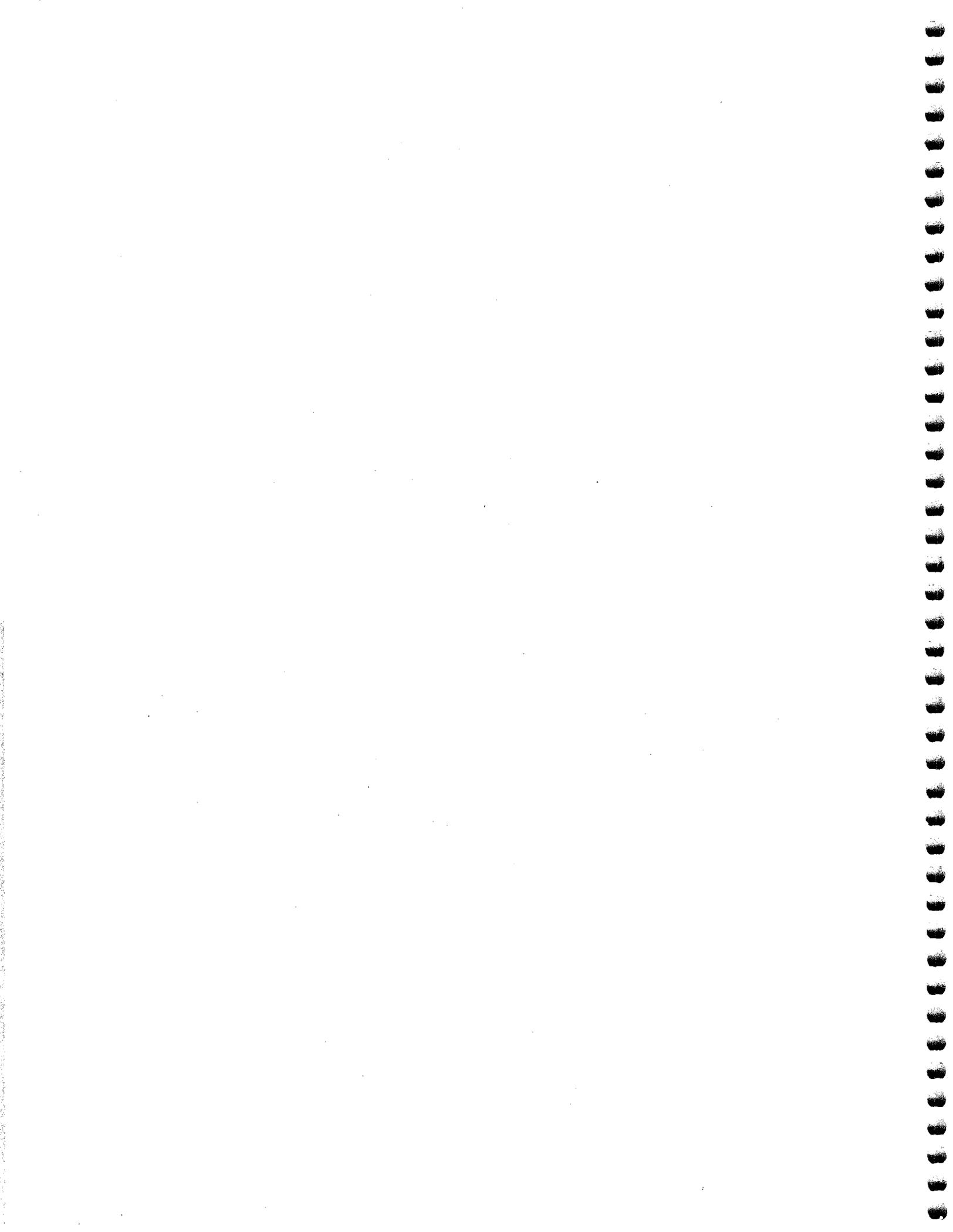


TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	17
SOURCES	17
NUMÉROTATION DES TERRES	17
SYSTÈME DE MESURE	17
TABLEAU DE CONVERSION DES MESURES	18
SEIGNEURIE DE BELAIR OU DES ÉCUREUILS	19
SITUATION GÉOGRAPHIQUE.....	19
HISTORIQUE.....	20
CONDITIONS DE CONCESSION DES TERRES.....	25
ORIENTATION DES TERRES.....	25
MANOIR.....	26
MOULINS.....	28
ROUTES.....	32
PAROISSE.....	34
PREMIÈRE CONCESSION.....	37
FIGURE 1 - TERRIER DE 1723 (DESSINÉ PAR CLÉMENT T. DUSSAULT).....	39
FIGURE 2 – PLAN DU CADASTRE DES ÉCUREUILS, PREMIER RANG, PARTIE NORD-EST.....	40
TERRE 1, PARTIE DU LOT 15.....	41
Emplacements détachés du lot 15.....	45
<i>Tableau Terre 1</i>	45
TERRE 2, PARTIE DU LOT 15 ET DU LOT 17.....	46
<i>Tableau Terre 2</i>	50
TERRE 3, PARTIE DU LOT 17 ET LOT 19.....	51
<i>Partie nord-est, partie du lot 17</i>	51
Emplacements détachés du lot 17 :	54
<i>Partie sud-ouest, lot 19</i>	54
Emplacements détachés du lot 19.....	57
<i>Tableau Terre 3</i>	58
TERRE 4, LOTS 20 ET 21.....	59
<i>Partie nord-est, lot 20</i>	60
Emplacements détachés du lot 20.....	62
<i>Partie centrale, partie nord-est du lot 21</i>	63
<i>Partie sud-ouest, partie sud-ouest du lot 21</i>	64
Emplacements détachés du lot 21.....	67
<i>Tableau Terre 4</i>	68
TERRE 5, LOTS 22, 23, 24 ET PARTIE DE 26.....	69
<i>Partie nord-est, lot 22</i>	71
Emplacements détachés du lot 22.....	73
<i>Partie centrale, lot 23</i>	74
Emplacements détachés du lot 23.....	77
<i>Partie sud-ouest, lot 24 et partie du lot 26</i>	77
Subdivision nord-est, lot 24.....	77
Emplacements détachés du lot 24.....	78
<i>Tableau Terre 5</i>	80
TERRE 6, PARTIE DES LOTS 26 ET 27.....	81
<i>Partie nord-est, partie du lot 26</i>	84
<i>Partie sud-ouest, partie du lot 27</i>	86

<i>Tableau Terre 6</i>	87
TERRE 7, PARTIE DU LOT 27.	88
Emplacements détachés du lot 27.	91
<i>Tableau Terre 7</i>	93
TERRE 8 – DOMAINE SEIGNEURIAL LOTS 29 À 53.	94
<i>Moitié nord-est du domaine, lots 29 à 39.</i>	94
Subdivision nord-est, lots 29 et 34.	99
Lot 29.	99
Emplacements détachés du lot 29.	101
Lot 34.	101
Emplacements détachés du lot 34.	102
Lot 30.	102
Lot 31.	103
Lot 32.	103
Lot 33.	104
Emplacement détaché du lot 33.	105
Partie du lot 34.	106
Subdivision sud-ouest, partie nord-est des lots 38 et 39.	107
Partie nord-est du lot 38.	108
Subdivision nord de la partie nord-est du lot 38.	108
Subdivision sud de la partie nord-est du lot 38.	108
Emplacements détachés de la partie nord-est du lot 38.	109
Lot 35.	109
Lot 36.	109
Lot 37.	110
Autres emplacements:	111
Partie nord-est du lot 39.	112
Emplacements détachés de la partie nord-est du lot 39.	114
<i>Tableau Terre 8 – Domaine seigneurial - moitié nord-est – lots 29 à partie du lot 39</i>	115
<i>Moitié sud-ouest du domaine.</i>	116
<i>Subdivision nord-est du domaine– partie sud-ouest des lots 38 et 39 et lots 41 à 46.</i>	116
Partie sud-ouest des lots 38 et 39.	116
Lot 41.	119
Emplacements détachés du lot 41.	119
Lot 42.	119
Lot 45.	121
Emplacements détachés du lot 45.	122
Lot 43.	124
Lot 44.	125
Lot 46.	126
Partie au nord du chemin du Roi.	128
Partie au sud du chemin du Roi.	129
Emplacements détachés du lot 46.	130
<i>Tableau Terre 8 – Domaine seigneurial – moitié sud-ouest – subdivision nord-est.</i>	133
<i>Subdivision sud-ouest du domaine–partie sud-ouest, lot 47 à partie nord-est du lot 53.</i>	134
Partie nord-est, lots 47 et 49.	134
Lot 47.	134
Emplacements détachés du lot 47.	135
Lot 49.	136
Partie centrale, lots 50 et 52.	137
Lot 50.	138
Emplacements détachés du lot 50.	139
Lot 52.	141
Emplacements détachés du lot 52.	142
Partie sud-ouest, partie nord-est du lot 53.	142
Emplacements détachés du lot 53.	145
<i>Tableau Terre 8 – Domaine seigneurial - moitié sud-ouest – subdivision sud-ouest</i>	147
FIGURE 3 – PLAN DU CADASTRE DES ÉCUREUILS MONTRANT LES EMPLACEMENTS.	148
FIGURE 4 – PLAN DU CADASTRE DES ÉCUREUILS, PREMIER RANG, PARTIE SUD-OUEST.	149

TERRE 9, PARTIE DU LOT 53 ET LOTS 55 ET 56.....	150
<i>Partie nord-est, partie du lot 53.</i>	151
<i>Partie sud-ouest, lots 55 et 56.</i>	152
Subdivision nord-est, lot 55.....	153
Partie au nord du chemin public, partie du lot 55.....	154
Emplacements détachés du lot 55.....	155
Partie au sud du chemin public, partie du lot 55.....	156
Partie sud-ouest, lot 56.....	157
<i>Tableau Terre 9</i>	158
TERRE 10, LOTS 57 ET 58.....	159
<i>Partie nord-est, lot 57.</i>	161
Emplacements détachés du lot 57.....	161
<i>Partie sud-ouest, lot 58.</i>	162
Emplacements détachés du lot 58.....	163
<i>Tableau Terre 10</i>	164
TERRE 11, LOTS 59 ET 60.....	165
<i>Partie nord-est, lot 59.</i>	170
<i>Partie au sud du chemin du Roi, partie du lot 59.</i>	170
Emplacements détachés du lot 59.....	171
<i>Partie sud-ouest, partie du lot 60.</i>	172
Partie au nord du chemin du Roi, partie du lot 60.....	174
Partie au sud du chemin du Roi, partie du lot 60.....	174
Emplacements détachés du lot 60.....	175
<i>Tableau Terre 11</i>	177
TERRE 12, LOTS 62 ET 63 ET PARTIE DU LOT 60.....	178
<i>Partie nord-est, lot 62.</i>	179
Extrémité nord, partie du lot 60.....	181
<i>Partie sud-ouest, lot 63.</i>	182
Partie du lot 63 au nord du chemin du Roi.....	184
Partie du lot 63 au sud du chemin du Roi.....	185
Emplacements à détacher du lot 63.....	185
<i>Tableau Terre 12</i>	186
TERRE 13, LOT 64.....	187
Partie au nord du chemin du Roi.....	190
Partie nord-est au sud du chemin du Roi.....	190
Partie sud-ouest au sud du chemin du Roi.....	191
Emplacements détachés du lot 64.....	191
<i>Tableau Terre 13</i>	192
TERRE 14, LOTS 66 ET 68.....	193
<i>Partie nord-est, lot 66.</i>	194
Emplacements détachés du lot 66.....	196
<i>Partie sud-ouest, lot 68.</i>	197
Emplacements détachés du lot 68.....	200
<i>Tableau Terre 14</i>	203
TERRE 15, LOT 69.....	204
<i>Tableau Terre 15</i>	208
DEUXIÈME CONCESSION.....	209
FIGURE 5 - PLAN DU CADASTRE DES ÉCUREUILS, 2 ^{IÈME} RANG.....	210
TERRE 16, LOTS 112 ET 113.....	211
<i>Partie nord-est, lot 113.</i>	211
Emplacements détachés du lot 113.....	213
<i>Partie sud-ouest, lot 112.</i>	214
Emplacements détachés du lot 112.....	214
<i>Tableau Terre 16</i>	216
TERRE 17, PARTIE DU LOT 108 ET LOTS 109 ET 110.....	217
<i>Partie nord-est, lot 110.</i>	218

Emplacements détachés du lot 110.....	219
Lot 111.....	219
<i>Partie centrale, lot 109.....</i>	<i>220</i>
Subdivision partie, entre le 1 ^{er} rang et la rivière aux-pommes, partie du lot 109.....	221
Emplacements détachés de cette partie du lot 109.....	222
Subdivision partie, entre la rivière aux-pommes et la rivière Jacques-Cartier, partie du lot 109.....	222
<i>Partie sud-ouest, partie nord-est du lot 108.....</i>	<i>223</i>
<i>Tableau Terre 17.....</i>	<i>224</i>
TERRE 18, LOTS 104, 105, 106 ET 107 ET PARTIE SUD-OUEST DU LOT 108.....	225
<i>Partie nord-est comprenant la partie sud-ouest du lot 108.....</i>	<i>225</i>
Partie des terres du 1 ^{er} rang au chemin du 2 ^{ième} rang, partie sud-ouest du lot 108.....	226
Partie du chemin du 2 ^{ième} rang à la rivière aux-pommes, partie sud-ouest du lot 108.....	227
Partie nord, de la rivière aux-pommes à la rivière Jacques-Cartier, partie sud-ouest du lot 108.....	228
<i>Partie sud-ouest, lots 104, 105, 106 et 107.....</i>	<i>228</i>
Partie entre le bout des terres du 1 ^{er} rang et le chemin du 2 ^{ième} rang, lot 107.....	229
Partie entre le chemin du 2 ^{ième} rang et la rivière aux-pommes, lot 106.....	230
Partie entre la rivière aux-pommes et la rivière Jacques-Cartier.....	231
Partie nord-est, lot 105.....	231
Subdivision 1, entre la rivière aux-pommes et la subdivision 2, partie du lot 105.....	232
Subdivision 2, partie du lot 105.....	232
Subdivision 3, partie du lot 105 entre la subdivision 2 et la rivière Jacques-Cartier.....	233
Partie sud-ouest, lot 104.....	233
Subdivision 1, partie du lot 104.....	233
Subdivision 2, partie du lot 104.....	234
<i>Tableau Terre 18 -a.....</i>	<i>235</i>
<i>Tableau Terre 18 -b.....</i>	<i>236</i>
TERRE 19, LOTS 101, 102 ET 103.....	237
<i>Partie nord-est, lot 103.....</i>	<i>239</i>
Partie entre le bout des terres du 1 ^{er} rang et la rivière aux-pommes, partie du lot 103.....	240
Partie, allant de la rivière aux pommes à la rivière Jacques-Cartier partie du lot 103.....	240
Emplacement détaché du lot 103.....	241
<i>Partie sud-ouest, lots 101 et 102.....</i>	<i>242</i>
Partie entre le bout des terres du 1 ^{er} rang et la route du 2 ^{ième} rang, lot 101.....	242
Emplacement détaché du lot 101.....	243
Partie entre le chemin du 2 ^{ième} rang et la rivière aux-pommes, partie du lot 102.....	243
Emplacements détachés du lot 102.....	244
Partie entre la rivière aux-pommes et la limite ouest du lot 102.....	244
Partie entre la rivière aux-pommes et la rivière Jacques-Cartier, partie du lot 102.....	244
Cette partie est désignée comme étant une partie du lot 102 du cadastre des Écureuils.....	245
<i>Tableau Terre 19.....</i>	<i>246</i>
TERRE 20, PARTIE DU LOT 98 ET LOTS 99 ET 100.....	247
<i>Partie nord-est, lot 100.....</i>	<i>250</i>
<i>Partie centrale, lot 99.....</i>	<i>251</i>
<i>Partie sud-ouest, partie du lot 98.....</i>	<i>252</i>
Partie entre la rivière aux-pommes et la rivière Jacques-Cartier, partie des lots 98, 99 et 100.....	253
<i>Tableau Terre 20.....</i>	<i>255</i>
TERRE 21, LOTS 96 ET 97 ET PARTIE DU LOT 98.....	256
<i>Partie nord-est, partie du lot 98.....</i>	<i>257</i>
<i>Partie centre, lot 97.....</i>	<i>258</i>
<i>Partie sud-ouest, lot 96.....</i>	<i>259</i>
<i>Tableau Terre 21.....</i>	<i>261</i>
TERRE 22, LOTS 94 ET 95.....	262
<i>Partie nord-est, lot 95.....</i>	<i>264</i>
<i>Partie sud-ouest, lot 94.....</i>	<i>265</i>
<i>Tableau Terre 22.....</i>	<i>267</i>
TERRE 23, LOT 93.....	268
<i>Partie nord-est du lot 93.....</i>	<i>270</i>

<i>Partie sud-ouest du lot 93</i>	270
Subdivision nord-est, partie du lot 93.....	270
Subdivision sud-ouest, partie du lot 93.....	271
<i>Tableau Terre 23</i>	272
TERRE 24, LOTS 90, 91 ET 92.....	273
<i>Partie nord-est, lots 91 et 92</i>	275
Subdivision nord-est, lot 92.....	275
Subdivision, partie sud du lot 92 entre le chemin du 2 ^{ième} rang et une clôture.....	276
Subdivision, partie sud du lot 92 entre la clôture et la rivière Jacques-Cartier.....	276
Subdivision sud-ouest, lot 91.....	277
<i>Partie sud-ouest, lot 90</i>	278
<i>Tableau Terre 24</i>	279
TERRE 25, LOTS 85, 86, 87, 88 ET 89.....	280
<i>Partie nord-est, lot 89</i>	281
<i>Partie centrale, lot 88</i>	282
Subdivision du lot 88.....	284
<i>Partie sud-ouest, lots 85, 86 et 87</i>	284
Subdivision lot 87.....	286
Subdivision lot 86.....	286
<i>Tableau Terre 25</i>	287
TERRE 26, LOTS 82, 83 ET 84.....	288
<i>Partie nord-est, lot 84</i>	289
Subdivision nord, partie du lot 84.....	291
Subdivision sud, partie du lot 84.....	291
<i>Partie centrale, lot 83</i>	292
Subdivision nord, lot 83.....	293
Subdivision sud, lot 83.....	293
<i>Partie sud-ouest, lot 82</i>	294
Subdivision du lot 82.....	295
<i>Tableau Terre 26</i>	296
TERRE 27, LOT 81 E ET 58 CS.....	297
<i>Partie nord-est, lot 81</i>	297
<i>Partie sud-ouest, lot 58 CS</i>	299
<i>Tableau Terre 27</i>	300
TERRE 28, LOT 59 CS.....	301
<i>Tableau Terre 28</i>	303
TERRE 29, LOTS 60 ET 61 CS.....	304
<i>Partie nord-est, lot 60 CS</i>	304
<i>Partie sud-ouest, lot 61 CS</i>	305
<i>Tableau Terre 29</i>	308
TERRE 30, LOT 62 CS.....	309
<i>Tableau Terre 30</i>	311
TROISIÈME CONCESSION.....	313
FIGURE 6 – PLAN DU CADASTRE DU CAP-SANTÉ, 3 ^{ième} RANG DES ÉCUREUILS.....	317
TERRE 31, DE LA LIMITE NORD-EST DE LA SEIGNEURIE BELAIR.....	318
<i>Parcelle résiduelle de la seigneurie</i>	318
TERRE 32.....	318
<i>Parcelle résiduelle de la seigneurie</i>	318
TERRE 33.....	318
<i>Parcelle résiduelle de la seigneurie</i>	319
Partie nord-est.....	319
Partie sud-ouest.....	319
TERRE 34.....	320
<i>Parcelle résiduelle de la seigneurie</i>	320
<i>Partie de la terre 19, au nord de la rivière Jacques-Cartier</i>	321

TERRE 35.....	322
<i>Parcelle résiduelle de la seigneurie.....</i>	322
<i>Partie de la terre 20, au nord de la rivière Jacques-Cartier, partie nord-est du lot 50 CS.....</i>	323
TERRE 36.....	324
<i>Parcelle résiduelle de la seigneurie.....</i>	324
<i>Partie de la terre 21, au nord de la rivière Jacques-Cartier, partie sud-ouest du lot 50 CS.....</i>	324
TERRE 37.....	325
<i>Parcelle résiduelle de la seigneurie.....</i>	325
<i>Partie de la terre 22, au nord de la rivière Jacques-Cartier.....</i>	326
Partie nord-est du lot 52 CS.....	327
Partie centrale du lot 52 CS.....	328
Subdivision lot 53 CS.....	328
TERRE 38.....	329
<i>Parcelle résiduelle de la seigneurie.....</i>	329
<i>Partie de la terre 23, au nord de la rivière Jacques-Cartier.....</i>	329
TERRE 39.....	332
<i>Parcelle résiduelle de la seigneurie.....</i>	332
<i>Partie de la terre 24, au nord de la rivière Jacques-Cartier.....</i>	332
TERRE 40.....	335
<i>Parcelle résiduelle de la seigneurie.....</i>	335
<i>Partie de la terre 25, au nord de la rivière Jacques-Cartier.....</i>	335
TERRE 41.....	337
<i>Parcelle résiduelle de la seigneurie.....</i>	337
<i>Partie de la terre 26, au nord de la rivière Jacques-Cartier.....</i>	338
Subdivision lot 56 CS.....	339
Subdivision lot 57 CS.....	340
TERRE 42.....	341
<i>Parcelle résiduelle de la seigneurie.....</i>	341
<i>Partie de la terre 27, au nord de la rivière Jacques-Cartier.....</i>	341
Subdivision, partie nord du lot 58 CS.....	344
Tableau Terre 42.....	345
TERRE 43.....	346
<i>Parcelle résiduelle de la seigneurie.....</i>	346
TERRE 44.....	346
<i>Parcelle résiduelle de la seigneurie.....</i>	346
TERRE 45.....	347
<i>Parcelle résiduelle de la seigneurie.....</i>	347
INDEX DES PROPRIÉTAIRES.....	351



INTRODUCTION

Sources.

Pour reconstituer ce terrier, l'information a été tirée uniquement des actes notariés. La plupart de ces actes ont été lus aux Archives Nationales du Québec à Québec ou à Trois-Rivières. Toutefois, les actes postérieurs à 1850 ont été consultés au Bureau d'enregistrement des biens immobiliers à Cap-Santé. Enfin, certains actes ont été trouvés dans les papiers de quelques familles des Écureuils.

Afin de permettre au lecteur de consulter l'original, le nom du notaire et la date de l'acte ont été donnés pour chaque acte. De plus, pour les actes enregistrés, le numéro d'enregistrement et la référence ont été ajoutés entre parenthèses.

Les actes notariés renferment une grande quantité de renseignements de nature généalogique. Cette information a été complétée en utilisant le Dictionnaire Généalogique des Familles Canadiennes de Cyprien Tanguay et les répertoires des mariages des Écureuils, Neuville et Cap-Santé de M. B. Pontbriand.

Numérotation des terres.

Les limites territoriales de la seigneurie Belair ne concordent pas avec celles de la municipalité des Écureuils. Comme le terrier originel de la seigneurie n'est pas disponible, la méthode d'identification des terres utilisée par le seigneur Toupin nous est inconnue. Un numéro arbitraire a donc été assigné au domaine seigneurial et à chaque terre de la seigneurie ayant fait l'objet d'un acte de concession du seigneur primitif, Jean-Baptiste Toupin Dussault. Les terres sont numérotées d'est en ouest en commençant à la limite sud-ouest de la seigneurie de Neuville. Donc, la terre 1 est la première du premier rang, à la limite nord-est de la seigneurie de Belair.

Pour chaque terre primitive, un tableau indique le morcellement qu'elle a subi, le nom des propriétaires des parcelles, la date d'acquisition et le numéro que portent ces parcelles de terre au cadastre officiel. Ces tableaux respectent l'ordre géographique, l'est étant à droite et l'ouest à gauche.

Système de mesure.

Le système de mesure en vigueur lorsque le seigneur Toupin concéda les terres de sa seigneurie était le système alors utilisé en France. Ce système continua d'être utilisé après la conquête. En fait, il fut le seul utilisé jusqu'au siècle dernier et les dimensions des terres données dans les actes notariés sont toujours exprimées en unité de ce système sauf dans

quelques rares exceptions où le notaire spécifie que les dimensions données sont en mesure anglaise.

Le système de mesure français comme le système de mesure anglais utilisait alors comme unité de mesure le pouce, le pied et l'arpent. Toutefois, la valeur de ces unités différait d'un système à l'autre. Le lecteur pourra s'y retrouver en utilisant le tableau de conversion suivant.

Tableau de conversion des mesures	
Arpent = arp	Pied anglais = pi
Perche = per	Pied français = pif
Mètre = m	Centimètre = cm
Acre de terre = ac	Hectare = ha
Arpent de superficie = arp ²	
Mesures de longueur	
1 lieue = 84 arpents	1 per = 0.1 arp = 18 pif = 19.1835 pi = 5.847131 m
1 arp = 10 perches = 180 pif = 191.835 pi = 58.471308 m	1pif = 12 pouces français = 32.48 cm = 1.06575 pi
1 pi = 12 pouces anglais = 30.48 cm = 0.938306 pif	
Mesures de superficie	
1 arp ² = 32400 pif ² = 36800.667225 pi ² = 3418.893859 m ² = 0.844827 ac = 0.341880 ha	1 acre = 1.183674 arp ² = 0.404686 ha = 43560 pi ² = 38351.043783 pif ² = 4046.8564224 m ²
1 ha = 2.471054 ac = 2.924923 arp ² = 10 000 m ²	

Tableau de conversion des mesures

SEIGNEURIE de BELAIR ou des ÉCUREUILS

SITUATION GÉOGRAPHIQUE.

Le 3 novembre 1672, l'intendant Jean Talon concéda aux sieurs Toupin père et fils la seigneurie connue sous les noms de Belair ou de la pointe aux Écureuils. Cette seigneurie d' "*une demye lieue de front sur une lieue de profondeur à prendre sur le fleuve Saint-Laurent, moitié au-dessous et moitié au-dessus de la Pointe aux Écureuils, aboutissant des deux côtés aux terres non concédées*"¹.

La seigneurie de Belair est comprise entre la seigneurie de Neuville et la seigneurie d'Auteuil sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent et est située à environ 40 km en amont de la ville de Québec. Elle mesure quarante-deux arpents de largeur sur quatre-vingt-quatre arpents de profondeur.

Cette seigneurie occupait une partie du territoire de la municipalité des Écureuils, aujourd'hui annexée à la ville de Donnacona, et débordait, sur la rive nord et la rive sud-ouest de la rivière Jacques-Cartier, sur le territoire de la municipalité de Cap-Santé.

En se référant au plan du cadastre de la paroisse des Écureuils, au premier rang, la seigneurie Belair s'étend en largeur de la limite nord-est du lot 15 à la limite sud-ouest du lot 69. Au deuxième rang, elle débute à la limite nord-est du lot 113 et s'étend en direction sud-ouest sur la rive droite de la rivière Jacques-Cartier jusqu'à la limite sud-ouest du lot 62 du cadastre de la paroisse de Cap-Santé. En profondeur, elle va de la rive du fleuve Saint-Laurent à quelques arpents au nord de la rivière Jacques-Cartier.

La topographie de la seigneurie Belair est assez accidentée. Les terres du premier rang sont coupées dans leur largeur, à environ sept arpents du fleuve, par une dénivellation importante et abrupte qui rend la communication difficile d'un niveau à l'autre. A cet accident naturel, le Gouvernement Provincial en ajouta un autre en coupant ces terres par la route 138.

La rivière Jacques-Cartier coule en diagonale direction sud-ouest sur presque toute la largeur de la seigneurie puis tourne brusquement sud pour aller se jeter dans le fleuve Saint-Laurent. Ce faisant elle coupe une partie assez importante des terres du deuxième rang, puis, en descendant vers le fleuve, elle occupe la plus grande partie de la terre 27, lot 58 du cadastre de Cap-Santé et lot 81 du cadastre des Écureuils, et isole, du reste de la seigneurie, les deux dernières terres à la limite sud-ouest du premier rang.

Comme nous pouvons le constater, le territoire de la seigneurie de Belair ne correspond pas à celui de la municipalité des Écureuils ou de la paroisse des Écureuils. Une partie du territoire de la seigneurie de Belair fait partie de la municipalité du Cap-Santé et de la paroisse de la Sainte-Famille du Cap-Santé.

¹ Régistre d'Intendance, no. 1, folio 39.

De plus, les terres du deuxième rang sont traversées par la rivière aux-pommes qui se jette dans la rivière Jacques-Cartier à l'extrémité nord du lot 96 du cadastre des Écureuils.

HISTORIQUE.

M. Clément T. Dussault a relaté l'histoire de l'établissement et des débuts de la seigneurie Belair dans une brochure qu'il publia en 1973². Il n'est donc pas nécessaire d'élaborer sur ce sujet et il suffira de mentionner les faits saillants de l'histoire de la seigneurie.

La seigneurie Belair fut concédée par l'intendant Jean Talon à Toussaint Toupin et à son fils Jean-Baptiste le 3 novembre 1672. L'acte de concession fut déposé au greffe du notaire Louis Chamballon le 7 octobre 1705.

Toussaint Toupin ne vint jamais occuper sa seigneurie. Il mourut à Château-Richer le 10 août 1676.

Son fils Jean-Baptiste (I) fut le véritable seigneur primitif de la seigneurie de Belair. Il s'y établit, l'organisa et la développa. Il épousa Marie Gloria le 3 juin 1669 à Québec. Devenu veuf le 13 novembre 1687, il épousa Madeleine Mezeray, fille de Jean Mezeray et de Magdeleine Masse, le 21 juin 1688 à Neuville.

Il concéda les premières terres dès 1678. Mais il semble qu'il y ait eu certains travaux de faits bien avant. En effet, le 19 octobre 1676, devant Pierre Duquet, Mathurin Grégoire, habitant de la pointe aux Écureuils, céda à Jean-Baptiste Toupin, seigneur du lieu, une terre qu'il avait commencé à mettre en valeur en la dite seigneurie. Le seigneur lui donna en compensation une barrique d'anguille et le tint quitte de tout ce qu'il lui devait.

Il mourut aux Écureuils le 24 novembre 1700. Le notaire Louis Chamballon dressa deux inventaires de ses biens, l'un le 24 mars 1701 et l'autre le 23 février 1702.

La seigneurie passa intacte à son fils aîné, Jean-Baptiste (II). Le 23 février 1702, devant Chamballon, Madeleine Mezeray renonça à ses droits et à ceux de ses enfants mineurs tant dans la succession de leur père que dans celle de leur mère. Jean-Baptiste (II) acheta la part de ses frères et sœurs. Le 27 février 1705, à Trois-Rivières, devant le notaire Jean-Baptiste Normandin, Marie Toupin, veuve de Pierre Moët de Moras, vendit à son frère Jean-Baptiste sa part, soit le tiers de la seigneurie Belair. Le 23 février 1702, devant Chamballon, sa sœur Marguerite et son mari Joseph Cauchon firent de même.

Jean-Baptiste (II) épousa Madeleine Turcot le 30 janvier 1703. Il acquit donc le fief entier sans morcellement.

Le 20 janvier 1706, le gouverneur Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, et l'intendant Jacques de Raudot, concédèrent à Marie Magdeleine Mézeray, la veuve de Jean Toupin, une augmentation de la seigneurie "*d'une demi lieue de terre de front sur*

² La Seigneurie Belair de la Pointe-aux-Écureuils, par Clément T. Dussault, La Société Historique de Québec, publication no. 5, 1973.

*deux lieues de profondeur derrière la seigneurie de Belair, le dit front à prendre immédiatement à une lieue du bord du fleuve St. Laurent*³.

Le 8 mars 1711, Jacques Raudot, intendant de la Nouvelle-France, émit une ordonnance obligeant Marie Mageleine Mézeray, veuve de Jean Toupin, à se pourvoir au départ des vaisseaux pour obtenir la ratification d'une concession d'une demi lieue de terre de front sur deux lieues de profondeur à elle accordée le 20 janvier 1706 à prendre derrière la seigneurie de Belair⁴. Malheureusement la veuve de Jean-Baptiste Toupin (I) omit de donner suite à cette ordonnance et cette terre fut plus tard concédée à François Ruette d'Auteuil, seigneur d'Auteuil et de Jacques-Cartier.

Le 24 octobre 1714, l'intendant par une ordonnance obligea les habitants de Neuville de la Pointe-aux-Trembles et de la Pointe-aux-Écureuils de fournir le dixième du blé de leur récolte pour la subsistance des habitants de Québec. Le blé leur fut payé à raison de huit livres le minot⁵.

Le 17 février 1723, Jean-Baptiste (II) Toupin dit Dussault, seigneur de Belair, présenta à l'intendant Bégon un acte de foi et hommage⁶.

Comme son père, Jean-Baptiste (II) T. Dussault se maria deux fois. En premières noces, il épousa Madeleine Turcot qui mourut subitement le 14 novembre 1723. Le premier février 1724, il épousa, en deuxièmes noces, Françoise Delisle, fille de Antoine Delisle. Le 18 février suivant, Jean-Baptiste (II) T. Dussault, seigneur de Belair décédait.

Joseph Delisle, maître menuisier, fut nommé tuteur des enfants mineurs de Jean-Baptiste (II) et géra la seigneurie. Il rendit compte de sa gestion le 8 février 1732 devant Barolet. Le 9 mars 1734, devant Barolet, les biens de feu Jean-Baptiste (II) T. Dussault, de Madeleine Turcot, sa première femme, et de la communauté qu'il avait eue avec Françoise Delisle furent partagés entre les héritiers. De son premier mariage, étaient nées Jean-Baptiste, Joseph, François-Xavier, Alexis, Magdeleine et Thérèse T. Dussault. Aucun enfant n'est né du second mariage.

Ce fut le premier morcellement du domaine et de la seigneurie. Suivant la coutume, le fils aîné et nouveau seigneur héritait de la moitié du domaine seigneurial et les autres héritiers se partagèrent l'autre moitié.

Jean-Baptiste (III), fils aîné de Jean-Baptiste (II), devint le troisième seigneur de Belair. Il épousa Marie Anne Desy dit Monplaisir le 27 juillet 1729 à Champlain de qui il eut deux enfants. Ils avaient passé un contrat de mariage le 26 juillet 1729 devant Normandin. Marie Anne Desy dit Monplaisir est décédée le 27 octobre 1733.

En 1734, Jean-Baptiste (III) et Joseph Delisle, tuteur des enfants mineurs, prirent quelques mesures pour assainir les finances de la seigneurie. Plusieurs censitaires n'avaient pas acquitté leurs rentes et d'autres ne mettaient pas leur terre en valeur ou n'y résidaient pas.

³ Régistre d'Intendance, no. 5, folio 41, publié dans "Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale", p. 453.

⁴ Ordonnance des Intendants, cahier 5, folio 8, publié dans "Edits et Ordonnances", vol III, p. 151.

⁵ "Inventaire des Ordonnances des Intendants de la Nouvelle-France", par Pierre-Georges Roy.

⁶ "Aveux et dénombrements, régime français", cahier 1, folio 12.

Le 31 mars 1734, une ordonnance condamna Charles Godin, fils, la veuve et les héritiers de Jean Chaillé, Pierre Lefebvre, un nommé Gignac et Pierre Sylvestre, habitants du fief de Belair à payer tous les arrérages de rentes qu'ils devaient aux sieurs Dussault et Delisle propriétaires du dit fief⁷.

Le 12 avril 1734, une autre ordonnance fut émise par l'intendant à la requête de Jean-Baptiste Toupin et de ses frères et sœurs à l'effet que toute terre du fief Belair dont le propriétaire n'y tiendra pas feu et lieu et qui ne sera pas mise en valeur dans un délai de dix mois sera définitivement réunie au domaine du dit fief⁸.

Désirant se remarier, Jean-Baptiste (III) fit dresser l'inventaire de ses biens par le notaire Louis Pillard le 25 mars 1739. Il épousa en deuxièmes noces Catherine Véronneau peu après. Ils passèrent un contrat de mariage le 10 avril 1739 devant Pressé.

Jean-Baptiste (III) réalisa un grand désir de son père, la construction d'une église aux Écureuils. Le 16 septembre 1744, devant Louis Pillard, il donna le terrain pour la construction de l'église.

Catherine Véronneau étant décédée, Jean-Baptiste (III) épousa en troisièmes noces, le 11 avril 1763, Clothilde Aide dit Crequy. Ils passèrent un contrat de mariage le 10 avril 1763 devant Gouget. Le notaire Gouget vint au manoir du 24 au 28 mars 1764 et il dressa l'inventaire des biens de la communauté de Jean-Baptiste (III) et de Catherine Véronneau

Suite à la guerre de la conquête, comme plusieurs, le seigneur et le co-seigneurs de Belair éprouvèrent des difficultés financières et ils décidèrent de vendre une partie de la seigneurie. Jean-Baptiste (III) demanda donc à Gouget de venir à son manoir d'y dresser un nouvel inventaire de ses biens et de rédiger le contrat de vente d'une partie de la seigneurie. Ce que fit Gouget le 18 mars 1770. Le même jour, devant le même notaire, Jean-Baptiste (III) et les autres co-seigneurs de Belair vendirent un quart de la seigneurie Belair à Joseph Brossard Deschenaux, seigneur de Neuville. Cette partie vendue consistait en neuf arpents et demi de front au premier rang et en onze arpents de front au deuxième rang. Au premier rang, elle incluait les terres 1 à 4 inclusivement soit les lots 15 à 21 inclusivement. Au deuxième rang, la partie vendue comprenait les terres 16 à 19 inclusivement, soit les lots 101 à 113 inclusivement. Le 18 mars 1771, Joseph Toupin Dussault et Geneviève Desprès Dumontier, sa femme, et Joseph Toupin fils et Madeleine Levasseur, sa femme, ratifièrent cet acte de vente devant Sanguinet.

Jean-Baptiste (III) est décédé aux Écureuils le 17 septembre 1780. Le 5 et 6 octobre suivant, le notaire Bernard Planté dressa l'inventaire de ses biens. Le 15 février 1781, devant Planté, les héritiers se partagèrent ses biens et le reste de la seigneurie.

Jean-Baptiste (IV), fils de Jean-Baptiste (III) et de Marie Anne Desy dit Monplaisir devint le quatrième seigneur de Belair. Il épousa Françoise Privé.

Le 15 février 1781, la journée du partage des biens de Jean-Baptiste (III) et de la seigneurie, il vendit à sa belle-mère Clothilde Aide dit Crequy la part du domaine dont il avait hérité, le manoir et les autres bâtiments qui y étaient construits. Le 5 juillet 1783, le

⁷ Inventaire des Ordonnances des Intendants de la Nouvelle-France, Pierre Georges Roy, Vol. III p. 297.

⁸ Ibid.

notaire Perreault dressa un nouvel inventaire des biens de Jean-Baptiste (III) et de Clothilde Aide dit Crequy. L'année suivante, le 5, 6 et 7 octobre 1784, Planté refit l'inventaire de ces biens.

Jean-Baptiste (IV) demeura au manoir des Écureuils jusqu'en 1786. Il quitta alors les Écureuils pour aller demeurer à Verchères. Le 31 mai 1788, devant Duvernay, il signa une procuration autorisant son frère Alexis T. Dussault à vendre en son nom la seigneurie.

Le 8 mars 1789, devant Jacques Pinguet, Joseph Godin, chargé de pouvoir de Pierre Godin et de dame Angélique Lauriot, sa femme, vendit à Mathew McNider, négociant, un huitième au total de la seigneurie de Belair.

Le 6 avril 1789, devant le notaire F.X. Larue, Jean Vézina et Marie-Clothilde Aide dit Crequy, sa femme, veuve en premières noces de Jean-Baptiste (III) T. Dussault vendirent à Mathew McNider pour la somme de 1244 livres tous les droits de la dite veuve Dussault et de ses enfants mineurs dans le fief et seigneurie de Belair.

Le même jour, devant le même notaire, Alexis T. Dussault en son nom et comme procureur de Jean-Baptiste (IV) vendirent leur part des droits seigneuriaux de la seigneurie de Belair à Mathew McNider, riche marchand de Québec, pour la somme de 1600 livres dont 800 livres furent payées comptant en or et en argent. Cette vente ne comprenait pas les terres du domaine, ni le manoir ni les autres bâtiments.

Le 16 janvier 1790, devant F.X. Larue, Jean-Baptiste T. Dussault, Joseph Dubault, son épouse, Joseph T. Dussault et Marie-Anne Fiset, son épouse, seigneurs d'un huitième de Belair, vendirent à Mathew McNider leur part dans la seigneurie de Belair et leur rente de 12 minots de blé qu'ils recevaient annuellement du moulin de la seigneurie. Ils reçurent en compensation 500 livres pour les droits seigneuriaux et 800 livres pour la rente de blé.

Mathew McNider devint donc, en 1789, le cinquième seigneur de Belair. Il voulut prendre rapidement les choses en main. Il vérifia les titres de ses censitaires et, au cours de la deuxième partie de janvier 1790, il donna plusieurs titres de concession devant F.X. Larue. Le 13 janvier 1790, devant F.X. Larue, il passa un contrat avec Nicolas Marchand pour la construction d'un nouveau moulin. Le même jour, devant le même notaire, il logea un protêt contre George Allsopp, seigneur d'Auteuil, au sujet des limites de la seigneurie Belair. Le 15 janvier 1790, devant F.X. Larue, il acquit de Antoine Delisle le droit de passage sur les terres de ce dernier pour un chemin conduisant du chemin du Roi au nouveau moulin.

Le 26 octobre 1801, Mathew McNider, écuyer, un des juges de paix de Sa Majesté, fit acte de foi et hommage pour partie du fief et seigneurie de Belair⁹.

Mathew McNider engagea Nicolas Marchand, constructeur de moulin, comme procureur. Le 9 novembre 1801, devant F.X. Larue, il loua la seigneurie de Portneuf des Ursulines de Québec, et, le 1^{er} mai 1802, par bail emphytéotique aussi devant F.X. Larue, il loua la seigneurie de DeMaure ou de St-Augustin des Pauvres de l'Hôtel-Dieu de Québec.

⁹ "Fois et hommages, régime anglais", cahier 2, folio 221.

Il s'aperçut que si la possession d'une seigneurie lui donnait un titre honorifique et un certain prestige, elle ne lui apportait pas richesse. En 1806, le shérif Sheppard saisit les biens et la seigneurie de Mathew McNider et les vendit à Moses Hart, marchand de Trois-Rivières¹⁰.

Ainsi Moses Hart, marchand des Trois-Rivières, devint le sixième et dernier seigneur de Belair.

Le 2 novembre 1935, la loi abolissant les rentes seigneuriales fut passée¹¹.

¹⁰ Information donnée par M. Clément T. Dussault dans une lettre à l'auteur du 10 avril 1987.

¹¹ Loi abolissant les rentes seigneuriales, 25-26 George V chapitre 82, cote O3Q-E-39.

CONDITIONS DE CONCESSION DES TERRES.

Tous les actes de concession de terre consentis par Jean-Baptiste (I) Toupin Dussault l'ont été aux mêmes conditions :

- si la largeur des terres varie, toutes les terres du premier et du deuxième rang mesurent 40 arpents de profondeur.
- le censitaire devait verser au seigneur à la Saint Martin de chaque année une rente seigneuriale de 20 sols en argent et un chapon gras. À défaut de chapon, le censitaire devait payer 20 sols additionnels. De plus, le censitaire devait verser au seigneur à la Saint Martin de chaque année un sol de cens pour chaque arpent de front sur 40 de profondeur.
- le seigneur se réservait le droit de prendre tout le bois dont il aura besoin pour bâtir et entretenir l'église, le manoir seigneurial, le moulin et quelques barques et chaloupes pour ses besoins.
- le censitaire devra céder le terrain requis pour le passage des chemins jugés nécessaires pour l'utilité publique.
- le censitaire avait le droit de pêche devant sa terre.
- lors de la vente de sa terre le censitaire devait verser au seigneur des droits de lods et ventes s'élevant à 1/12 du prix de vente. C'est le droit de mouvance.
- le censitaire devait demeurer sur la terre et la mettre en valeur.
- le censitaire s'engageait à faire moudre son grain au moulin de la seigneurie
- le censitaire devait garder sur le devant de sa concession une bande de deux arpents pour la commune.

Mathew McNider augmenta la rente à 51 sols 3 deniers, acte de concession à Joseph Pagé le 8 octobre 1793 devant Louis Deschenaux.

ORIENTATION DES TERRES.

Bernard DeLarivière, dans le certificat d'arpentage de la terre de François Fiset daté du 4 juin 1709, mentionne que la terre de ce dernier est orientée sud-est – nord-ouest à deux degrés nord.

Le même Bernard DeLarivière tira le 30 mars 1710 la ligne séparant la terre de François Richard de celle de Pierre Lefebvre. Ces terres sont situées au deuxième rang. Il certifia alors "*avoir tiré une ligne tendante du sud-est au nord-ouest sur 15 degrés de variation*".

Le 2 avril 1710, il tira la ligne séparant la terre de Denis Dussault de celle du seigneur Jean-Baptiste Toupin au premier rang. Il certifia alors "*avoir tiré une ligne tendante du sud-est au nord-ouest sur 15 degrés de variation*".

Donc les terres du premier et du deuxième rang sont orientées du sud-est au nord-ouest, 15 degrés nord.

Le 23 mai 1709, Bernard DeLarivière tira une ligne sur la terre 14 "*entre Henry Chaillé et Jacques Dussault tendant du sud est au nord ouest deux degré au nord ouest quart du nord sur laquelle ay posé une borne de pierre de gray sous laquelle ay my pour marque un morceau de terine en présence de Pierre Piché*".

Le 6 juin 1709, à la requête de Jacques Dussault et de Pierre Piché, DeLarivière a déterminé la localisation de la ligne séparant la terre de ces derniers, terre 15. Du bord du fleuve Saint-Laurent, il a tiré une ligne "*tandem du sud est au nord ouest deux degrés au nord ainsy que les autres lignes de la seigneurie*" et il a mesuré quarante arpents "*ce qui est arrivé à trois arpents en desus de la rivière Jacques quartier*". Il a posé une borne de pierre à cet endroit qui marque la longueur de la terre de Jacques Dussault et fait la séparation de celle de Pierre Piché et de celle de Jean Bertrand qui se trouve au 2^{ième} rang.

Le 19 juin 1801, à la demande de Joseph Pagé et de Jean-Baptiste Dussault, Jean-Baptiste Larue, arpenteur, tira à nouveau la ligne séparant leur terre, terre 18. Dans son procès verbal, Jean-Baptiste Larue écrit que, sur une ancienne borne séparant la terre de Joseph Pagé de celle de Jean-Baptiste Dussault, il posa sa boussole et tira une ligne "*courante nord trente-trois degré quarante cinq minute suivant l'aiguille aimanté*" et parallèle à deux anciennes bornes posées dans la ligne séparant la terre du dit Jean-Baptiste Dussault de celle de Jean-Baptiste Pleau.

MANOIR.

Louis Chamballon dans l'inventaire qu'il fit de la succession de Jean-Baptiste Toupin, sieur Du Sault, le 23 février 1702, décrit le manoir du seigneur comme étant une vieille maison de colombage couverte de planches. Le seigneur possédait sur son domaine une méchante grange ou hangar faite de pieux debout et couverte de paille tombant en ruine servant de grange et d'étable.

Le 17 février 1723, le seigneur Dussault présenta un acte d'aveu et de dénombrement de la seigneurie de Belair. Selon cet acte, le seigneur habitait alors "*une maison de pierre de trente-trois pieds de longueur*". Il possédait une grange de quarante-cinq pieds construite de pieux en coulisse et une écurie-étable de vingt-cinq pieds de long faite de pièces sur pièces.

Le 25 mars 1739, Louis Pillard dressa l'inventaire des biens de Jean-Baptiste (III) T. Dussault, seigneur de Belair et veuf de Marie-Anne Montplaisir. Selon cet inventaire, le manoir était alors une maison de pierre mesurant environ 35 pieds de longueur sur 24 pieds de largueur ayant 10 pieds de carré et deux pignons de pierre avec chacun une cheminée de pierre. Elle était couverte de planche et de bardeaux. Le notaire ajoute que

la muraille tombait en ruine sur tout ses tenants et qu'elle avait peu de valeur. Le plancher du rez-de-chaussée et les lambourdes étaient pourris. Le plancher du haut et les cloisons étaient en meilleur état. On y trouvait deux placards d'armoire à deux battants ferrés de fiches et gonds sans autre fermeture. La porte d'entrée était garnie de pentures, gonds, loquets complets avec serrure, clef et ferrure. Deux portes perçant les cloisons étaient munies de charnières et loquets. Une poignée manquait. Une croisée non ferrée était fixée par deux clous. Elle avait une vitre de haut et quatre de large. Une deuxième croisée avait quatre vitres de haut et trois de large. Trois autres croisées étaient munies de quatre vitres de large et de six de haut. Une seule de ces dernières était ferrée de fiches et gonds. La maison était percée de d'autres croisées ayant six vitres de large sur sept de haut.

Le 28 mars 1764, Gouget fit l'inventaire des biens de Jean-Baptiste (III) T. Dussault, seigneur primitif de Belair et veuf de Catherine Véronneau. Selon cet inventaire, il semble que le seigneur avait rebâti son manoir. Le manoir était construit de pierre et mesurait 40 pieds de long sur 30 de large. Il avait 18 pieds de carré et était couvert de planches et bardeaux. Il était doté de plancher en bas et en haut. Il comprenait cuisine, chambre et antichambre séparées de cloisons ainsi qu'un cabinet séparé lui aussi de cloisons. Les murs du manoir étaient percés de huit fenêtres et d'une porte d'entrée garnis de volets munis de pentures. Le manoir était pourvu d'une cheminée au milieu et d'une autre dans le pignon nord-est.

Le jour du partage de la partie nord-est du domaine, le 15 février 1781, devant le notaire Planté, le nouveau seigneur, Jean-Baptiste (IV), époux de Françoise Privé, demeurant à Verchères, vendit à Clothilde Aide dit Crequy, sa belle-mère, la partie du domaine qu'il avait obtenu. S'il en excluait un circuit de terre situé sur le haut de la côte de l'église qui avait été vendu par son père à Alexis T. Dussault, il lui vendait aussi la maison servant de manoir, un bas côté y attenant avec une boulangerie et la moitié dans les granges, étables et écuries construits sur le domaine. Toutefois, l'acheteur devait fournir le terrain pour un chemin de 18 pieds de largeur pour la commodité des cohéritiers le long du coteau allant sortir au chemin du Roy derrière l'église. Donc le manoir était situé du côté nord-est de la route menant du chemin du roi au quai.

Les 5, 6 et 7 octobre 1784, Planté dressa l'inventaire des biens de Jean-Baptiste T. Dussault, seigneur de Belair et de Clothilde Aide Crequy. Le manoir est dans le même état qu'il était lors de l'inventaire fait par Gouget en 1764 et est évalué à 100 livres.

Augustin T. Dussault, époux de feu Angélique Faucher, fit dresser l'inventaire de ses biens par F.X. Larue le 16 juillet 1795. Il possédait alors deux parcelles de terre mesurant au total soixante-quatre pieds de front sur quarante arpents de profondeur faisant partie de l'ancien domaine et bornée, au nord-est, à Alexis T. Dussault, et, au sud-ouest, à Joseph Dussault. Il avait acquis une de ces parcelles de Jean-Baptiste T. Dussault le 7 janvier 1795 devant F.X. Larue et avait hérité de l'autre. De ces parcelles, il fallait soustraire l'emplacement appartenant à Alexis T. Dussault. Il possédait aussi un morceau de cette terre mesurant deux arpents, trois perches et quatre pieds de front sur quarante arpents de profondeur faisant aussi partie de l'ancien domaine que Jean-Baptiste Vézina et Marie Aide dite Crequy lui avaient donné devant F.X. Larue le 10 janvier 1792. Cet inventaire

mentionne que la maison qu'il lui avait été donnée par cet acte était construite en pierre et était l'ancien manoir du fief Belair. Donc le manoir était bâti sur la terre désignée aujourd'hui comme étant le lot 39 du cadastre des Écureuils.

MOULINS.

Par un arrêt daté du 4 juin 1686, le roi obligeait les seigneurs à construire des moulins banaux pour satisfaire aux besoins de leurs censitaires.

Le seigneur Toupin n'avait pas attendu cet arrêt pour faire construire le premier moulin de la seigneurie Belair. En 1681, il passa un contrat devant Gilles Rageot avec Léonard Paillard, charpentier de Beauport, qui s'engagea à compléter la construction d'un moulin à eau avant la Saint-Michel suivante, le 29 septembre 1681. Ce moulin était situé sur la terre no.4. Lorsque le seigneur Toupin concéda cette terre à Pierre Lefebvre le 19 juin 1694, devant Louis Chamballon, il se réserva le droit de prendre l'eau du ruisseau qui passe sur cette terre et de le détourner pour actionner le moulin à eau qu'il y avait fait construire.

Pour diverses raisons dont le manque d'eau, ce moulin ne fonctionna jamais de façon satisfaisante. Dans l'inventaire des biens du seigneur Toupin qu'il fit le 24 mars 1701, Louis Chamballon décrit ce moulin comme tombant en ruines. Le 23 février 1702, Louis Chamballon fit un nouvel inventaire des biens du seigneur Toupin. Il y nota qu'il fallait refaire le moulin à neuf et que la veuve et le fils Toupin avaient reconnu que le moulin ne pouvait servir seulement qu'une année en faisant beaucoup de dépense.

De plus ce moulin comme celui de Neuville manquait souvent d'eau durant les périodes de sécheresse l'hiver comme l'été et les habitants devaient souvent se rendre au moulin de Beauport pour faire moudre leur grain. Ce long voyage en plus de leur causer fatigue leur faisait perdre un temps précieux souvent durant le temps des semences et la période des travaux intenses sur la ferme. C'est la situation que le seigneur Jean-Baptiste Toupin rappela à ces censitaires réunis dans la maison du sieur Grégoire à Neuville l'avant-midi du 1^{er} décembre 1710. Il leur proposa alors de construire un moulin neuf sur la rive sud-ouest de la rivière Jacques-Cartier à la condition qu'ils acceptent d'y faire moudre leur grain et de verser au seigneur un douzième du blé mouturé comme ils avaient toujours fait au vieux moulin. Les censitaires acceptèrent à la condition que le seigneur leur permette d'aller faire moudre leur grain au moulin de leur choix s'ils n'étaient pas satisfaits. Ce que le seigneur accepta. Les censitaires suivant donnèrent leur accord: François et Denis Dussault, Henry Chaillé, père et fils, Jean Brière, Simon Pleau, François Richard, Jean Bertrand, Pierre Piché, la veuve Jean Chaillé, Alexis Godin, François Bertrand, Robert Pagé, François Fiset, Louis Fiset, Nicolas Petit et Pierre Silvestre. Le notaire Bernard DeLarivière consigna cet accord en présence des notables Jean François Mezeray, capitaine de milice de Neuville et Charles Robitaille, maître taillandier, aussi de Neuville.

Le seigneur Toupin fit donc construire un moulin neuf sur la rive sud-ouest de la rivière Jacques-Cartier, sur la terre qu'il s'était réservée, la terre 27, lot 58 du cadastre de Cap-Santé. Ce moulin était actionné par l'eau du ruisseau des prairies, aujourd'hui le ruisseau

Marcotte, qui se jette dans la rivière Jacques-Cartier à cet endroit. Ce moulin a été reconstruit plusieurs fois mais toujours au même endroit et il existe toujours.

L'acte d'aveu et dénombrement du 17 février 1723 mentionne que ce moulin était construit sur des fondations de pierre de dix pieds de hauteur et que le reste de la construction était fait de pieux en coulisse. Le moulin était mû par l'eau du ruisseau et faisait tourner l'équipement pour faire de la farine et actionnait deux scies.

Dans le compte rendu de la tutelle des enfants mineurs du défunt seigneur, qu'il fit le 8 février 1732 devant Barolet, Joseph Delisle déclara que le moulin du Bois de l'Ail était neuf et que Jean Lamothe l'opérait. Il avait payé à Ignace Créquy 43 livres pour des travaux de maçonnerie, 30 livres pour la réparation de la charpente, 53 livres pour refaire la roue du moulin et 28 livres pour la réparation de la route. Il avait de plus refait la chaussé de la rivière et payé 169 livres au dit Lamothe pour diverses dépenses.

Le moulin coûtait cher au seigneur et ne lui rapportait que 100 minots de blé par année. C'est ce que mentionne l'acte de partage des biens de feu le seigneur fait le 9 mars 1734 devant Barolet. Le moulin était alors évalué à 4000 livres.

L'inventaire des biens de Jean-Baptiste T. Dussault et de Marie-Anne Montplaisir fait par Louis Pillard le 25 mars 1739 résume en un paragraphe l'état du moulin : "*Une terre en bois debout sur laquelle il y a le moulin à eau de la dite Seigneurie lequel moulin quant à sa bâtisse de fond en comble tombe en ruine et qui n'a pu être en conséquence estimé par les dit arbitres.*"

En 1743, le moulin menaçait ruine et avait de nouveau besoin de réparations. Les cohéritiers de la seigneurie décidèrent alors de le vendre. Le 19 septembre 1743, devant Barolet, ils le vendirent à Jean Lamothe, le "farinier" du moulin de Belair. Cet acte donne une brève description du moulin. Il mesurait 32 pieds de façade sur 24 pieds de profondeur. Il était bâti en pierre et comprenait un grenier. Aucun détail de l'équipement n'est donné puisque l'acheteur connaissait très bien le moulin pour en être le meunier. L'acheteur s'engageait à rebâtir le moulin, à le maintenir toujours en état d'opération et à verser aux vendeurs une rente annuelle et perpétuelle de 100 minots de blé froment loyal et marchand payable en quatre parts égales quatre fois l'an. Étant donné l'état du moulin et les dépenses que devrait encourir l'acheteur, les vendeurs acceptèrent que la rente ne commence à courir que le 1^{er} avril 1745.

Jean Lamothe était le fils de Jean et de Anne Bruneau. Il avait épousé, à Québec, le 26 mai 1721, Françoise Glinel, fille de Jacques Glinel et de Marie Pivain. Avant de venir comme meunier à Belair, il était, avec Gabriel Maranda, en 1740, maître pour les dames Seigneuressees au moulin et à la ferme du Domaine de Saint-Augustin.

Jean-Baptiste Lamothe donna le moulin à son petit-fils Louis Lamothe en 1774. William Grant en était propriétaire en 1778 et François Péliesson en 1780. Mathew McNider en devint propriétaire en 1784¹².

¹² Information donnée par M. Clément T. Dussault dans une lettre à l'auteur le 10 avril 1987. Il avait obtenu cette information de M. Edouard Hamel, ancien registraire, de Cap-Santé.

Nous avons vu que le 6 avril 1789, Mathew McNider acheta les droits seigneuriaux de Jean-Baptiste (IV) T. Dussault et des autres co-seigneurs et devint le cinquième seigneur de Belair. Le 23 juin 1789, il aurait loué le moulin à Nicolas Marchand par un bail signé devant Planté. C'est ce que nous pouvons lire dans un acte passé devant F.X. Larue le 13 janvier 1790 entre Mathew McNider et Nicolas Marchand, maître "farinier" demeurant au moulin à farine de la seigneurie de Belair. Ce dernier s'engagea alors à construire ou à faire construire un moulin neuf en bonnes pierres à l'endroit que le seigneur trouvera convenable au lieu de réparer le moulin existant. Ce moulin aurait trois étages incluant le grenier mais excluant le rez-de-chaussée et mesurerait 40 pieds de longueur à l'intérieur sur 30 pieds de largeur incluant l'épaisseur des murs. Ceux-ci auraient 4 pieds d'épaisseur des fondations au rez-de-chaussée, 3 pieds du rez-de-chaussée jusqu'au second étage et seront ensuite réduits à 2½ pieds d'épaisseur jusqu'au troisième étage qui formerait le grenier. Les murs du grenier jusqu'aux pignons seraient construits en bois et seraient adéquats pour supporter le toit du moulin. Le moulin fonctionnerait à l'eau et comprendrait deux moulanges avec bluteau et tout ce qui serait requis pour compléter le moulin. Le tout serait complété au cours de l'été suivant et conformément au plan. Tous les matériaux devaient être fournis par Nicolas Marchand. Toutefois, Mathew McNider s'engagea à lui verser 150 livres. Ce plan est joint à l'acte et est conservé aux Archives Nationales à Québec sous la cote CN1-158/3, minute 203. Ce moulin fut sans doute construit puisque le 1^{er} février 1791, devant F.X. Larue, Nicolas Marchand, "*maître farinier demeurant au moulin de la seigneurie Belair*" donna quittance à Mathew McNider pour la somme de 150 livres que ce dernier s'était engagé à payer pour la construction en neuf du dit moulin de Belair. Nicolas Marchand s'engagea alors à finir et parachever au plus tôt possible tous les travaux stipulés au contrat qu'il avait signé devant F. S. Larue le 13 janvier 1790.

Le 15 janvier 1790, devant F.X. Larue, Mathew McNider acquit de Antoine Delisle le droit de passage sur les terres de ce dernier pour la construction d'un chemin conduisant du chemin du Roi au nouveau moulin.

Mathew McNider fit faillite en 1806. Le shérif Sheppard saisit ses biens incluant la seigneurie Belair et le moulin qu'il vendit à Moses Hart. Ce dernier revendit le moulin à Jacques Marcot en 1809.

Un acte de F.X. Larue confirme que, le 6 mars 1823, Jacques Marcot était propriétaire de ce moulin. Jacques Delisle échangea alors sa rente annuelle de un minot de blé que lui versait le moulin de la seigneurie Belair contre un emplacement dans la seigneurie de Neuville.

Le 5 janvier 1829, devant Bigué, Jacques Marcotte vendit le moulin à son frère Jean-Baptiste Marcotte.

Le moulin demeura propriété de la famille Marcotte plus de cent ans. Le 4 février 1919, devant Édouard Hamel, Amédé Marcotte vendit le moulin à Siméon Matte. Ce dernier le vendit à "The Bay St-Paul Lumber Co. en 1925 pour 15,000\$. La Donnacona Paper Co.

l'acheta l'année suivante et le loua à Adrien Matte, fils de Siméon Matte¹³. Il était encore la propriété de la famille Matte en 1955.

Un moulin de plus grande importance fut construit sur l'emplacement présent de la Donnacona Paper et donna un emploi à plusieurs résidents des Écureuils.

George Allsopp acheta la seigneurie d'Auteuil et de Jacques-Cartier le 2 septembre 1773. Selon l'abbé Félix Gatien¹⁴, George Allsopp entreprit peu après "d'immenses travaux à Jacques-Cartier". Il y construisit à grands frais un moulin à scie et un moulin à farine qui fut consumé à deux reprises par le feu¹⁵.

Le 3 octobre 1810, F.X. Larue, fit l'inventaire de ce moulin construit par feu George Allsopp, père, seigneur d'Auteuil et de Jacques-Cartier. C'était un moulin imposant. Il avait cinq étages et une grand roue de 18 pieds de diamètre et de 4 pieds de largeur. Cependant, selon cet inventaire, il était alors en mauvais état, les murs menaçaient ruine, des ouvertures étaient sans croisée, les supports du canal et les dalles du moulin étaient pourries et presque en ruines.

Le seigneur Allsopp avait construit au lieu dit Jacques-Cartier, sur les terrains occupés aujourd'hui par la Donnacona Paper, ce moulin à farine et un moulin à scie. Le 30 janvier 1808, Jérôme Fiset, fils, habitant des Écureuils signa une convention avec George Allsopp devant F.X. Larue. Jérôme Fiset, époux de Rosalie Pleau, s'engagea à bâtir et à remettre à neuf, à ses frais, au cours de l'été suivant, le vieux moulin à scie appartenant à George Allsopp situé près du vieux moulin à farine. Le moulin à scie était équipé de deux scies. L'acte mentionne que le seigneur Allsopp fournira toutes les ferrures requises, que Jérôme Fiset pourra prendre tout le bois dont il aura besoin sur les terres non concédées du seigneur, que ce dernier fournira une scie neuve au cours des quinze prochaines années et paiera par la suite le quart du coût d'une autre. De plus, le seigneur réparera et entretiendra à ses frais la chaussée qui sert au moulin à scie et au moulin à farine. Il fournira aussi le terrain requis et tous les chemins d'accès au moulin. Jérôme Fiset aura la jouissance du moulin pendant 15 ans et donnera le quart des profits à George Allsopp. A la fin des quinze années, Jérôme Fiset continuera d'opérer le moulin mais donnera la moitié des profits à George Allsopp. De plus ce dernier pourra y faire scier à moitié prix tout le bois qu'il y enverra et Jérôme Fiset pourra y scier gratuitement tout le bois dont il aura besoin pour ses propres affaires.

C'est sans aucun doute à ce moulin que Jérôme Fiset prépara le bois dont il eut besoin pour construire en 1820 son pont sur la rivière Jacques-Cartier, tout près de ce moulin.

Jérôme Fiset opérait toujours ce moulin en 1831. L'abbé Félix Gatien raconte que le 5 avril 1831, après plusieurs jours de dégel et de pluies abondantes, le niveau de la rivière Jacques-Cartier s'élevèrent à une hauteur dont on n'avait pas souvenance et les glaces créèrent de grands embâcles. L'eau monta de deux à trois pieds dans le moulin à farine construit au-dessous du pont. L'abbé Gatien ajoute que "*cependant elles ne causèrent aucun dommage aux propriétés de ce Monsieur (Jérôme Fiset), que d'y séjourner quelque*

¹³ Ibid.

¹⁴ Histoire du Cap-Santé, l'abbé Félix Gatien, édition 1955, p. 85.

¹⁵ Ibid p. 86.

temps". Il ajoute qu'un moulin à papier, bâti auprès du moulin à farine, mais un peu plus bas, souffrit beaucoup plus; les eaux l'inondèrent en partie, et causèrent un dommage considérable au propriétaire-locataire de ce moulin¹⁶.

Donc, au début des années 1800, l'endroit où s'élève aujourd'hui le moulin à papier de la Bowater, anciennement, de la Domtar et de la Donnacona Paper, était déjà le centre industriel des Écureuils; on y trouvait, un moulin à farine, un moulin à scie et, en 1831, un moulin à papier.

ROUTES.

La première route conduisant à la seigneurie Belair longeait le fleuve sur les terres de la commune près du fleuve.

Le 22 août 1718, le grand-voyer Pierre Robineau¹⁷ traça le chemin du Roi sur le parcours utilisé par la suite par la route 2. A cette époque, cette route s'arrêta à la rivière Jacques-Cartier qui constituait un obstacle majeur. Selon M. Clément T. Dussault, on traversait alors la rivière à gué non loin du moulin de la seigneurie Belair, sur la terre à Jean Pleau, en utilisant les îlots qui divisent la rivière près de l'usine de filtration d'eau actuelle¹⁸. L'abbé Félix Gatien rapporte qu'avant 1821 on utilisait un bac pour traverser la rivière Jacques-Cartier et que pendant plusieurs mois de l'année, le printemps, l'automne et même l'été après de grandes pluies, il était trop dangereux et impossible de l'utiliser. Il n'y avait alors d'autre moyen de traverser la rivière en voiture qu'en allant, à l'extrémité du Bois de l'Ail, la passer sur le pont Royal ou dit des Commissaires¹⁹.

Ce pont, le premier construit sur la rivière Jacques-Cartier, l'enjambait sur l'emplacement du pont Déry actuel. Le 19 janvier 1784, Jean Renaud donna des ordres pour commander la préparation et le transport des pièces de bois requises. Le 26 mars suivant, il donna ordre de mettre les habitants au travail pour la construction de ce pont. Il semble que ce pont ne fit pas l'affaire des habitants et qu'ils protestèrent. Le 20 février 1787, Jean Renaud envoya une lettre au capitaine Jean Mercure de Cap-Santé l'informant que les habitants avaient réussi à faire suspendre les ordres pour la construction du pont sur la Jacques-Cartier et que, s'ils veulent avoir un pont sur cette rivière, ils devront le construire eux-mêmes.

Selon l'abbé Félix Gatien, les habitants du Grand Bois de l'Ail avaient construit un pont à cet endroit depuis leur établissement en ce lieu. Cependant, comme ils avaient peu de moyen, les ponts n'étaient pas solides et étaient souvent emportés par les eaux lors des crues. En 1788, avec l'aide de M. Duchesneau, seigneur de Neuville, ils construisirent un pont plus solide. Les travaux furent terminés à la fin d'août 1791.

¹⁶ Ibid p. 173.

¹⁷ Inventaire des Procès-verbaux des grands-voyers conservés aux Archives de la Province de Québec, Pierre Georges Roy, cahier 1^{er} p. 44.

¹⁸ Lettre de M. Clément T. Dussault à l'auteur le 12 mars 1984.

¹⁹ Histoire du Cap-Santé, l'abbé Félix Gatien, édition 1955, p.121.

Ce pont dura jusqu'en 1798. Le gouvernement de la Province reconstruisit alors à ses frais un pont en pierre, d'une seule arche. Ce pont mal construit coûta une somme énorme et s'écroula lorsqu'on enleva les cintres de la voûte. Le Gouvernement en reconstruisit un autre en 1801. Cette fois, on le construisit en bois tout en réutilisant les quais en pierre. Un droit de passage de 18 sols fut imposé à chaque voiture passant sur ce pont Royal. L'abbé Gatien ajoute que ce tarif trop élevé et les moyens abusifs que l'on utilisa par la suite pour forcer les habitants à passer sur ce pont, leur défendant même de traverser la rivière sur la glace l'hiver, amenèrent les habitants à construire en 1821 et 1822 un autre pont à leurs frais en amont de celui du Gouvernement. Ce pont nommé le pont Neuf ou le pont des Habitants était gratuit, plus sûr et les chemins d'accès faciles²⁰.

Le 20 mai 1825, les citoyens de Cap-Santé soumièrent une requête à M. Taschereau, grand-voyer du district de Québec, disant que le pont sur la Jacques-Cartier était devenu trop coûteux pour les paroisses et demandant qu'il soit remplacé par un autre qui serait construit au lieu nommé "*le Remous, là où vient aboutir dans les Brûlés le chemin neuf fait par les Commissaires dans la concession de Terrebonne*"²¹.

Le 20 mars 1829, le pont Royal s'écroula subitement. Le Gouvernement le construisit en 1830 et en abolit le péage.

Selon l'abbé Félix Gatien, en 1819, le seigneur Allsopp et son fils obtinrent de la Législature Provinciale un bill leur accordant le privilège de construire un pont à péage sur la rivière Jacques-Cartier. Ces derniers passèrent un contrat avec Joseph Piché, fils, qui s'engagea à bâtir ce pont à ses frais et à partager les revenus avec eux. À peine complété, ce pont fut emporté par les eaux de la rivière. En 1820, George Allsopp passa un contrat avec Jérôme Fiset, des Écureuils, pour la construction de ce pont qui fut complété et "*livré au public dès le mois de juillet 1821*". L'abbé Gatien ajoute que la traversée de la rivière Jacques-Cartier par ce nouveau pont présentait de grandes difficultés à cause de la hauteur de l'escarpement des terres du côté du Cap-Santé. Dans beaucoup de circonstances, on ne pouvait monter ou descendre sans grand danger la côte qu'on y avait construite et que plusieurs accidents y étaient survenus. Ce pont était construit à l'emplacement de celui qui pendant de nombreuses années permit à la route 2 d'enjamber la rivière Jacques-Cartier. La côte sur la rive du Cap-Santé y fut durant toutes ces années un problème pour les voyageurs.

Ce pont construit par Jérôme Fiset, fils, époux de Rosalie Pleau, tint le coup pendant quelques années. En 1830, la Législature accorda une somme de 200 livres pour améliorer les approches du pont à la condition de diminuer le prix du passage d'un tiers pendant dix ans²². Cependant, d'après l'abbé Gatien, malgré les travaux faits dans la côte, on ne la rendit pas plus commode ni moins raide qu'elle l'était auparavant. Le 5 avril 1831, après plusieurs jours de dégel et de pluies abondantes, le niveau de la rivière Jacques-Cartier s'élevèrent à une hauteur dont on n'avait pas souvenance et les glaces créèrent de grands embâcles. Pendant deux ou trois jours, le pont de Jérôme Fiset fut

²⁰ Histoire du Cap-Santé, l'abbé Félix Gatien, édition 1955, p.120, 121, 122 et 154.

²¹ Inventaire des Procès-verbaux des grands-voyers conservés aux Archives de la Province de Québec, Pierre Georges Roy.

²² Histoire du Cap-Santé, l'abbé Félix Gatien, édition 1955, p.120,121 et 159.

dans le plus grand danger d'être emporté. Mais il tint le coup²³. Il résista encore quelques années à la Jacques-Cartier qui eut le dernier mot. Depuis, il fut remplacé par plusieurs autres ponts.

Route Létourneau.

La route menant au moulin à partir du premier rang fut longtemps la seule permettant de communiquer entre le premier et le deuxième rang.

Le 17 septembre 1781, devant Planté, Alexis et Joseph T. Dussault, cousins germains, s'engagèrent à entretenir la route qui monte du chemin du Roy au village des Écureuils et qui sépare les terres des dits Dussault. On désignait alors le deuxième rang comme étant "le village" ou "le petit village".

Cette route partait du premier rang et montait la côte derrière la forge de Jean-Thomas Létourneau, plus tard la maison d'école, et tournait sur la terre portant le numéro de lot 46 et montait vers le deuxième rang en suivant la parallèle des terres. Elle rencontrait la route du deuxième rang approximativement là où se trouve actuellement le rond-point de la route 40. On peut encore en voir une partie subsistant en partant de près de la rue Des Prés, au nord de la route 138, en montant en diagonale vers l'enseigne du Mac Donald.

PAROISSE.

La paroisse catholique de Saint-Jean-Baptiste des Écureuils ne fut fondée qu'en au nord de la route 138 et le premier acte inscrit dans ses registres date du 16 octobre 1742. Le premier curé fut M. Frichet.

Depuis ses débuts, la paroisse de Saint-Jean-Baptiste des Écureuils a vécu de longues périodes sans prêtre résident. Elle fut une desserte du curé de Neuville de 1765 à 1778, de 1782 à 1786 et de 1793 à 1794. De 1795 à 1814, elle était desservie conjointement par le curé du Cap-Santé et celui de Neuville, M. Dubord et de Courval. Après le décès de M. Dubord en 1814, M. de Courval assumait seul la desserte de cette paroisse jusqu'en 1826.

Pour ces raisons, les actes de naissance, mariage et décès des résidents de la seigneurie de Belair se trouvent souvent dans les registres de Neuville ou de Cap-Santé.

²³ Ibid, p. 173



PREMIÈRE CONCESSION.



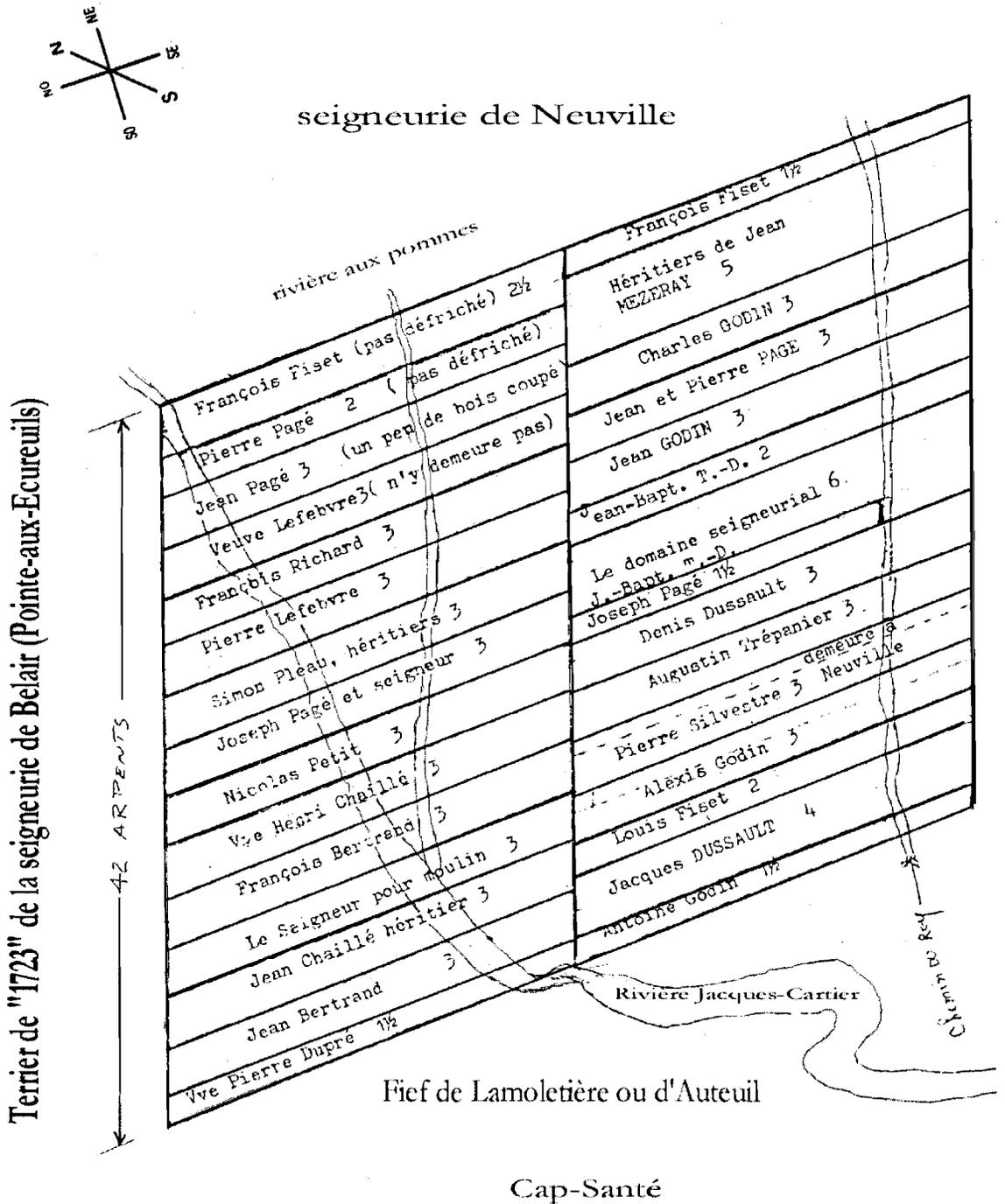


FIGURE 1 - Terrier de 1723 (dessiné par Clément T. Dussault).

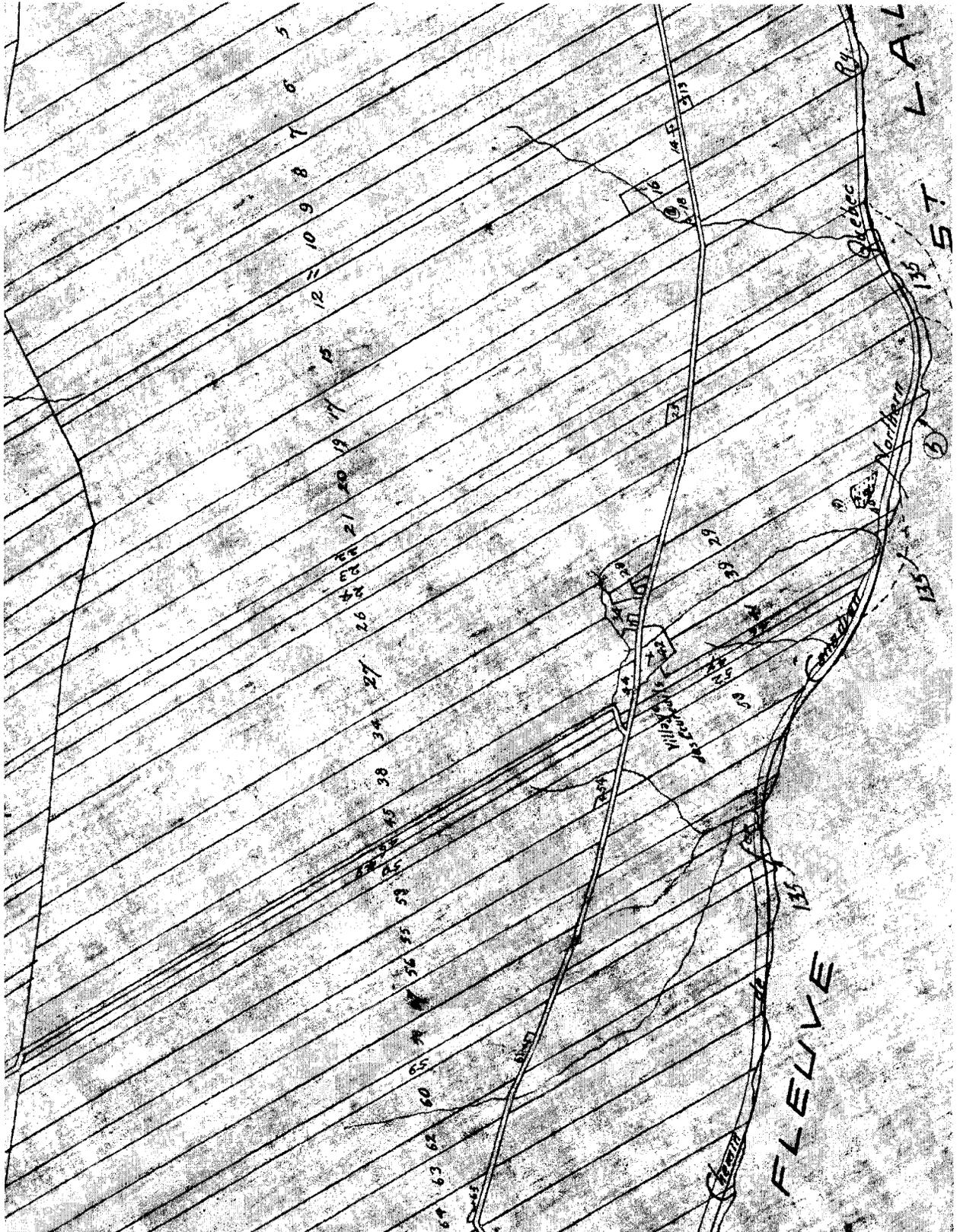


FIGURE 2 - Plan du cadastre des Écureuils, premier rang, partie nord-est.

Terre 1, partie du lot 15.

Cette terre de un arpent et demi de front est la première à l'extrémité nord-est de la première concession de la seigneurie Belair. Elle mesure quarante arpents de profondeur à partir du fleuve comme les autres terres de la première concession de cette seigneurie. Du côté nord-est, elle est bornée par la dernière terre à l'extrémité sud-ouest de la première concession de la seigneurie de Neuville.

Nicolas Marcot possédait cette terre le 17 mars 1678 comme il est mentionné dans l'acte de concession de la terre voisine du côté du sud-ouest à Pierre Grenon passé devant le notaire Gilles Rageot. Nicolas Marcot était alors aussi propriétaire de la terre voisine située dans la seigneurie de Neuville du côté nord-est.

Le seigneur Toupin Dussault, père, négligeait fréquemment d'officialiser la concession de terre qu'il faisait à ses censitaires. Ce fut le cas de Nicolas Marcot qui se contenta d'un acte de concession verbal jusqu'au moment où il décida de vendre sa terre. C'est ce qui força le seigneur T. Dussault, fils, à lui donner un acte de concession devant Louis Chamballon le 24 juin 1704. Le seigneur mentionne dans cet acte que son père avait concédé cette terre vingt-cinq ans plus tôt à Nicolas Marcot. L'acte ajoute que cette terre joignait à l'ouest, à la veuve et aux héritiers de Jean Mezeray, et, à l'est, à la ligne séparant les seigneuries de Belair et de Neuville et à la terre d'un arpent de front que possède Nicolas Marcot dans cette dernière seigneurie.

Le 26 juin 1704, devant le même notaire, Nicolas Marcot et Martine Tauret, son épouse, de la seigneurie de Lotbinière, vendirent à François Fiset de l'Ange-Gardien une terre de deux arpents et demi de front située en partie dans la seigneurie Belair et partie dans la seigneurie de Neuville. Cet acte mentionne que Nicolas Marcot avait obtenu un acte de concession le même jour du seigneur Dupont pour une terre d'un arpent de front située dans la seigneurie de Neuville et joignant du côté sud-ouest à celle d'un arpent et demi de la seigneurie Belair.

François Fiset était le fils de Abraham Fiset et de Denise Savard. Il épousa Marie-Anne Pagé, fille de Robert Pagé et de Marguerite Godin, le 25 janvier 1708, à Neuville.

Le 4 juin 1709, François Fiset demanda à l'arpenteur DeLarivière de tirer la ligne séparant sa terre de la voisine du côté nord-est. Selon le procès verbal de Hilaire Bernard DeLarivière, François Fiset possédait un arpent de terre de front dans la seigneurie de Neuville et un arpent et demi, dans la seigneurie de Belair. La terre de François Fiset, en son total, était bornée, au nord-est, à la terre de Jean Léveillé, et, au sud-ouest, à celle de la veuve de Jean Mezeray.

Leur fille Marie-Anne Fiset épousa Simon Arcand le 24 novembre 1734 à Neuville après avoir passé un contrat de mariage devant Pollet le 10 novembre précédent. Simon Arcand est le fils de Pierre Arcand et de Véronique Cauchon de Deschambault.

L'année suivante, soit le 18 mars 1735, devant Pinguet, François Fiset et Marie-Anne Pagé donnèrent à leur fils Charles François un arpent et quart de cette terre. L'acte

mentionne que cet arpent et quart est situé dans la seigneurie de Belair et qu'il est borné au nord-est par *"la quantité de terre cy devant donnée par les dits donateurs à Simon Arcand et sa femme"*. François Fiset avait donc donné à Simon Arcand et à leur fille Marie-Anne un quart d'arpent de cette terre et la terre adjacente qu'il possédait dans la seigneurie de Neuville portant le no. 12 du cadastre des Écureuils. Ce quart d'arpent a été intégré dans cette terre de la seigneurie de Neuville.

Simon Arcand acquit cette terre de son beau-frère Charles François Fiset. Marie-Anne Fiset est décédée aux Écureuils le 31 janvier 1757 et l'inventaire des biens de leur communauté fait par Gouget le 25 janvier 1763 mentionne que Simon Arcand possédait une terre de deux arpents et demi de front sur quarante arpents de profondeur sise en partie en la seigneurie de Belair et en partie dans la seigneurie de Neuville. Il possédait donc la dernière terre de la seigneurie de Neuville et cette terre dans la seigneurie Belair.

Simon Arcand possédait aussi un emplacement mesurant un arpent et demi en superficie situé aux Écureuils pour un moulin à scie. Cet emplacement prenait par-devant, au fleuve St-Laurent, par derrière, à Guillaume Godin, et, au nord-est, à Jean-François Godin.

Les trois enfants de Simon Arcand et de Marie Fiset, Charlotte, épouse de Prisque Godin, Louis Joseph et Marie Josèphe Arcand héritèrent chacun de quatre perches et trois pieds de front de l'arpent et quart en partant de la terre de Pierre Carpentier dans la seigneurie de Neuville au nord-est en allant au sud-ouest. Simon Arcand garda l'arpent et quart restant de cette terre dans la seigneurie Belair. Cette portion de terre était bornée au sud-ouest à la terre de Jean Mercure.

Jean Mercure, fils, acheta cette terre parcelle par parcelle. Le 23 janvier 1763, devant Gouget, Simon Arcand vendit à Jean Mercure, fils, une perche de front à prendre à la limite du sud-ouest de sa terre de un arpent et quart joignant au demi-arpent que possédait l'acquéreur.

Charlotte Arcan et son mari Jean Prisque Godin avaient hérité d'une parcelle de cette terre mesurant 4 perches et 3 pieds de front. Le 14 février 1763, devant Gouget, avec Simon Arcan, ils vendirent à Jean Mercure un morceau de cette parcelle mesurant une perche et demi de front sur quarante arpents de profondeur.

Le 4 décembre 1763, devant Gouget, Simon Arcan vendit à Jean Mercure un quart d'arpent de cette terre. Ce quart d'arpent joignait au nord-est à la parcelle que possédait Charlotte Arcand et au sud-ouest aux terres que possédait l'acquéreur. Le 22 mars 1764, Simon Arcan et Angélique Godin, sa nouvelle épouse, se présentèrent devant le notaire Gouget avec sa fille Charlotte Arcand et son gendre Jean Prisque Godin. Ils vendirent à Pierre Mercure, voisin, une parcelle de terre mesurant cinq perches et trois pieds de front sur quarante arpents de profondeur.

Jean Mercure, fils, de Jean François Mercure et de Marie-Anne Doré, épousa Marie Joseph T. Dussault, fille de Jean-Baptiste T. Dussault et de Thérèse Turcot, le 11 février 1765 aux Écureuils. Ils avaient passé un contrat de mariage devant Gouget le 4 février précédent. Ce contrat mentionne que le futur époux possédait une terre de un arpent et huit perches avec grange, étable et maison contenant chambre et cuisine, le tout, neuf,

qu'il a acquis de Simon Arcan et ses héritiers par acte passé devant Gouget et Sanguinet. Marie Joseph T. Dussault est décédée le 20 juin 1775.

Le 8 août 1776, Jean Mercure fit faire un inventaire de ses biens par le notaire Bernard Planté. Il possédait alors une terre de un arpent et trois quarts moins trois pieds dans la seigneurie de Belair bornée, au nord-est, à la terre de Joseph Delisle, et, au sud-ouest, à celle de Joseph Fauché dit Châteauvert. Sur cette terre s'élevait une maison de pierre de 30 pieds de long sur 21 pieds de large couverte en planche et bardeaux et contenant chambre, cuisine, cabinet, cheminée de pierre et six fenêtres garnies de vitres et contrevents. On y trouvait aussi une grange étable et écurie de 60 pieds de longueur par 24 pieds de largeur lambrissée de planches et couverte de paille. Cette maison est celle mentionnée dans le contrat de mariage de Jean Mercure avec Joseph T. Dussault.

Comme Jean Mercure possédait quatre perches et quinze pieds de la terre voisine du côté sud-ouest, il avait donc acheté de Simon Arcan et de ses héritiers un arpent, deux perches et neuf pieds de cette terre. Les deux perches et neuf pieds restant de cette terre étaient attachés à la terre du côté nord-est faisant partie de la seigneurie de Neuville.

Jean Mercure épousa en secondes noces Magdeleine Lefebvre, fille de Louis-Joseph Lefebvre, aux Écureuils, le 12 août 1776.

Le 8 mars 1785, devant Jacques Perreault, Jean Mercure, veuf de Joseph T. Dussault, et Magdeleine Lefebvre, sa deuxième femme, vendirent à Jérôme Fiset, époux de Élisabeth Pleau, une terre de un arpent et trois quarts de front sur quarante arpents de profondeur, bornée, au nord-est, à Jacques Delisle, et, au sud-ouest, à Eustache Faucher dit Châteauvert. Cette terre comprenait la parcelle de quatre perches et quinze pieds de la terre adjacente du côté sud-ouest (Terre 2) et l'arpent deux perches et neuf pieds de cette terre. Il la donna dans ce même acte à son fils Joseph Fiset suivant l'engagement qu'il avait fait lorsque ce dernier avait passé un contrat de mariage avec Madeleine Godin le 14 janvier précédent. Joseph Fiset et Madeleine Godin s'étaient épousés le 23 janvier 1785. Madeleine Godin était la fille de Antoine Godin et de Thérèse T. Dussault.

Le 21 janvier 1815, devant F. X. Larue, Joseph Fiset et Madeleine Godin, son épouse, firent don de deux arpents, six perches et onze pieds à leur fils Jean-Baptiste Fiset, bornée, par-devant, au fleuve, au nord-est, à Jacques Delisle, et, au sud-ouest, à Jean Bertrand. Jean-Baptiste Fiset épousa Gertrude T. Dussault le 19 février 1816 et, en secondes noces, Marie-Louise Bertrand le 23 octobre 1833. Ce don comprenait la terre no. 1 et une partie de la terre no.2

Le 9 octobre 1851, devant Sam Proulx, Jean-Baptiste Fiset et Marie-Louise Bertrand, son épouse, donnèrent cette terre avec la maison et la grange à Jean-Baptiste Fiset, son fils né de son premier mariage (no. 9831, Vol. 15, Reg. A). Ce dernier épousa Félicité Papillon le 12 octobre 1852.

Gatien Bertrand, époux de Luce Petitclerc, acquit cette terre après le 15 avril 1872 et avant le 28 février 1880, car, ce jour, devant H. Bolduc, ils la donnèrent en garantie hypothécaire à François Faguy; no. 21148, Vol. 40, Reg. A. Gatien Bertrand était le fils de Jean-Baptiste Bertrand et de Ursule Émilienne Mercier et Luce Petitclerc, la fille de

Augustin Petitclerc et de Marie Gingras. Ils s'étaient épousé à Saint-Augustin le 27 juillet 1852.

Gatien Bertrand fit son testament le 14 septembre 1892 devant Jean-Baptiste Hamel. Il légua alors l'usufruit de ses biens à Luce Petitclerc, son épouse, et leur propriété à part égale à Joseph Wilfrid et Joseph Réal Bertrand, ses fils. Ces derniers devaient garder leur sœur Marie Basilice Bertrand (no. 38835, Vol. 45, Reg. A).

Le 4 juin 1900, Luce Petitclerc et ses fils se réunissent dans l'étude du notaire Georges P. Châteauvert pour y passer une série d'actes. Par un premier acte, Wilfrid et Réal Bertrand cédèrent à leur mère Luce Petitclerc tous leurs droits dans la succession de leur père et sur les terres des lots 15 et 17 des Écureuils.

Luce Petitclerc fit alors don à son fils Réal Bertrand d'une terre de deux arpents et demi de front sur quarante arpents de profondeur bornée, au sud, au fleuve, au nord, à Abraham Dussault, Sifroid Godin et à la terre de la Fabrique des Écureuils, au nord-est, à la terre de Léandre Roy (lot 12 du cadastre des Écureuils) et, au sud-ouest, à la terre qu'elle a donnée le même jour à son fils Wilfrid Bertrand (partie du lot 15 et lot 17). Cette terre est connue comme étant partie du lot 15 du cadastre des Écureuils (no.39318, Vol. 46, Reg.A). Le 13 décembre 1901, Réal Bertrand apporta une rectification à cet acte devant L.P. Bernard à l'effet que le lot 15 mesure trois arpents de front et que la terre que lui a donnée sa mère mesure deux arpents et demi de front. Par conséquent, un demi arpent du lot 15 appartient à la terre de son frère Joseph Wilfrid (no. 41128, Vol. 47, Reg. A).

Luce Petitclerc donna aussi à Réal Bertrand les bâtisses, effets mobiliers, animaux qui se trouvaient sur cette terre. Toutefois, elle avait soustrait de la terre donnée les emplacements vendus à Jean-Baptiste Dussault et à Célestin Dussault.

Le 13 décembre 1901, devant L.P. Bernard, Réal Bertrand vendit à François Dussault cette terre formant une terre de deux arpents et demi de front bornée, en front, au fleuve, au nord, aux représentants d'Abraham Dussault et à Sifroid Godin, au nord-est, partie à Jacob Denis et partie à Joseph Dussault, et, au sud-ouest, partie à Joseph Bertrand et partie à Joseph Anger (no. 41108, Vol. 47, Reg. A). Ce même jour, devant le même notaire, François Dussault en vendit une partie ayant un arpent de front par cinq arpents de profondeur à Adjutor Gingras. Ce lopin est à la limite nord-est de la terre joignant à Jacob Denis et est désigné comme étant le lot 14 du cadastre des Écureuils.

Le 20 septembre 1904, devant Édouard Derome dit Descôteaux, François Dussault et Adjutor Gingras vendirent à Narcisse Papillon l'un la terre et l'autre l'emplacement (no. 44311, Vol. 49, Reg. A.).

Le 22 juillet 1919, devant Édouard Hamel, Narcisse Papillon et Délina Jobin, son épouse, firent don de cette terre à leurs fils Émile et Léger Papillon. Émile Papillon vendit sa part à son frère Léger le 20 avril 1923, devant Édouard Hamel (no. 72909, Vol. 76, Reg. A.).

Le 22 août 1968, devant Paul Guillemette, Léger Papillon vendit à son fils Jean-Jacques Papillon cette terre et celle adjacente de la seigneurie Neuville.

Cette terre forme une **partie du lot 15** du cadastre des Écureuils.

Emplacements détachés du lot 15.

- 1) Le 15 avril 1872, devant A. Beudry, Jean-Baptiste Fiset a vendu à Jean-Baptiste Dussault, ancien navigateur, un lopin de terre mesurant un arpent de front sur trois arpents et demi de profondeur borné, en front, au chemin royal, au nord, au bout de la profondeur, au vendeur, au nord-est, au vendeur, et, au sud-ouest, à Gatien Bertrand (no. 1500, Vol. 22, Reg. A). Cet emplacement est situé dans la seigneurie de Neuville. Cet emplacement est désigné comme étant **le lot 16** du cadastre des Écureuils.

Terre 1	
Nicolas Marcot m. Martine Tauret avant 17 mars 1678 François Fiset m. Marie-Anne Pagé 26 juin 1704 Charles François Fiset 18 mars 1735 Simon Arcand m. Marie-Anne Fiset avant 1757	
Simon Arcand m. Marie-Anne Fiset avant 1757 Simon Arcand et héritiers 26 jan. 1763 Jean Mercure m. Joseph T. Dussault 23 jan. 1763 Jérôme Fiset, m. Elizabeth Pleau 8 mars 1785 Joseph Fiset m. Madeleine Godin 8 mars 1785 Jean-Baptiste Fiset m. Marie-Louise Bertrand 21 jan. 1815 Jean-Baptiste Fiset, fils, m. Félicité Papillon 9 oct. 1851 Gatien Bertrand m. Luce Petitclerc av 28 fév. 1880 Réal Bertrand 4 juin 1900 François Dussault 3 déc. 1901 Narcisse Papillon m. Délina Jobin 20 sept. 1904 Émile et Léger Papillon 22 juil. 1919 Léger Papillon 20 avril 1923 Jean-Jacques Papillon 22 août 1968	Simon Arcand m. Marie-Anne Fiset avant 1757 Héritiers Arcand 31 jan 1757 Prisque Garneau 17 dec 1767 (Gouget) Augustin Delisle m Marianne Lanouet Joseph Delisle m Marie-Louise Garneau Antoine et Jacques Delisle 18 jan 1777 (Planté) Jacques Delisle 15 fév 1778 (Planté)
Partie du lot 15	Partie du lot 12
1 ¼ arpent	¼ arpent

Tableau Terre 1

Terre 2, partie du lot 15 et du lot 17.

Cette terre mesurant deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur fut concédée à Pierre Grenon le 17 mars 1678 devant Rageot par le seigneur Jean Toupin Dussault. Elle est bornée, d'un côté, à Nicolas Marcot, et de l'autre, à Jean Mezeray.

Le 8 avril 1681, devant Rageot, Pierre Grenon et son épouse Marie De Lavoye, vendirent cette terre, au prix de 150 livres 40 sols, à Jean Mezeray, habitant de Dombourg, avec la maison, étable et hangar.

Jean Mezeray est décédé le 5 février 1703. Les titres ayant été égarés, Madeleine Masse, sa veuve, demanda au seigneur Toupin un titre nouvel de concession de cette terre et de celle voisine du côté du sud-ouest. Cet acte de concession lui fut donné le 4 juillet 1708 devant Chambalon. La veuve et les héritiers en étaient propriétaire lors de l'aveu et dénombrement du 17 février 1723.

Pierre Papillon, époux de Marie Angélique Godin, acquit un arpent, quatre perches et trois pieds de cette terre. Il mourut aux Écureuils, le 29 octobre 1749.

Le 15 janvier 1751, devant Pollet, Pierre Charles Papillon et son frère Étienne passèrent un contrat d'échange. Pierre céda tous ses droits dans la succession de ses père et mère. En retour, Étienne lui donna une terre d'un arpent et demi de front sur quarante arpents de profondeur qui semble être située dans le Grand Bois de l'Ail et sur laquelle il n'y a aucune bâtisses ni clôture. Étienne s'oblige à donner à son frère les services d'un homme durant deux mois l'été suivant et durant un mois l'année suivante. De plus Pierre demeurera à la maison et sera nourri aux frais et dépens d'Étienne durant un an à partir de la St-Louis prochain. De plus, Étienne s'engagea "*à faire ce qu'il pourra pour son établissement*". La veuve Papillon, sa mère, s'engagea par cet acte à payer la moitié du charpentier, menuisier et maçon pour la construction de sa maison.

Le 22 mars 1754, Jean-Baptiste Guyart de Fleury fit un inventaire des biens de Pierre Papillon. Ce dernier, possédait à son décès deux morceaux de cette terre. L'un mesurant un arpent de front sur quarante arpents de profondeur tenait au nord-est à Louis Goulet et au sud-ouest à Augustin Faucher dit Châteauvert. Il avait aussi acquis une parcelle de quatre perches tenant à Simon Arcand du côté nord-est et à Louis Goulet du côté sud-ouest.

Le lendemain, le 23 mars 1754, les deux morceaux possédés par Pierre Papillon furent partagés entre sa veuve et leurs enfants, Jean-Baptiste, Étienne et Marie Thérèse Papillon. La veuve en hérita de la moitié et ses enfants mineurs se partagèrent l'autre moitié. Le même jour et devant le même notaire, Marie Angélique Godin fit don à son fils Étienne Papillon de la moitié de ce qu'elle avait hérité de son mari Pierre Papillon.

Le 27 février 1760, devant Fleury, Étienne Papillon, navigateur, emprunta 200 livres de Pierre Godin et lui donna ce qu'il possédait de cette terre en garantie.

Le 26 septembre 1762, devant Gouget, Augustin Richard et son épouse Thérèse Papillon vendirent à Étienne Papillon, navigateur et aubergiste aux Écureuils, deux parts de cette terre dont Thérèse Papillon avait hérité de son père soit au total trente et un pieds de front.

Au cours des années, Étienne Papillon avait acquis la part des autres héritiers de son père.

Le 12 décembre 1762, cette terre avait douze arpents en culture et le reste était en bois debout. Ce jour, devant Gouget, Étienne Papillon, navigateur, vendit à Jean Mercure un demi-arpent moins trois pieds soit quatre perches et quinze pieds de front sur quarante arpents de profondeur du côté nord-est. Jean Mercure intégra ce morceau à la terre voisine du côté nord-est qu'il possédait. Cette parcelle de quatre perches et quinze pieds fait partie du lot 15 du cadastre des Écureuils.

Le 29 juin 1767, devant Gouget, Louis Goulet et Marie Anne Godin, son épouse, vendirent à Joseph Faucher dit Châteauvert six perches moins trois pieds de cette terre. Louis Goulet avait acquis ce morceau de terre par héritage de sa première épouse Élisabeth Huot. Selon un acte de Perreault daté du 8 mars 1785, Eustache Faucher dit Châteauvert était alors propriétaire de cette parcelle; il en avait hérité de son père.

Le 12 janvier 1786, devant Perreault, Eustache Faucher dit Châteauvert et Magdeleine T. Dussault, sa femme, vendirent à Joseph T. Dussault et à Marie-Anne Fiset, son épouse, pour 790 livres, deux morceaux de terre. L'un mesurant six perches de front est borné, au nord-est, à Joseph Fiset, et, au sud-ouest, à la veuve Papillon, et l'autre, de trois perches et cinq pieds de front borné, au nord-est, à la veuve Papillon, et, au sud-ouest, à Jean Bertrand.

Le lendemain, le 13 janvier 1786, devant le même notaire, Joseph T. Dussault céda ces morceaux de terre à son beau-frère Joseph Fiset et à Magdeleine Godin, son épouse, en échange d'un morceau de la terre 8, lots 50 et 52.

Au décès de leur père, les héritiers de Pierre Papillon avaient hérité de un arpent, quatre perches et trois pieds de cette terre. Étienne Papillon en avait hérité d'une partie, sa mère lui avait fait don de la moitié dont elle avait hérité et il en avait acquis des parcelles de ses cohéritiers. Comme il en avait vendu quatre perches et quinze pieds à Jean Mercure Étienne, Papillon et ses cohéritiers, possédaient donc, en 1785, les neuf perches et six pieds restant de cette terre.

Étienne Papillon mourut à Québec le 17 janvier 1778. Avant le 3 février 1794, ses héritiers vendirent quatre perches et neuf pieds à Jean-Baptiste Bertrand, époux de Félicité Trépanier, comme il est mentionné dans un acte de F.X. Larue daté de ce jour par lequel Jean-Baptiste Bertrand, père, cède cette parcelle à son fils Jean-Baptiste en règlement des droits de succession de sa mère, Marie-Louise Faucher. Cette parcelle était bornée au nord-est à Joseph Fiset et au sud-ouest au dit Jean-Baptiste Bertrand.

Jean-Baptiste Bertrand, fils, épousa Magdeleine Pagé. Le 22 mars 1813, devant F.X. Larue, ils donnèrent cette parcelle à leur fils Jean-Baptiste Bertrand. Cette parcelle fut intégrée à la terre qu'il possédait du côté du sud-ouest

En 1786, Joseph Fiset possédait donc alors un arpent, quatre perches et deux pieds de cette terre à partir de la limite nord-est de cette terre. En effet, il avait eu de son père la

parcelle de Pierre Papillon de quatre perches et quinze pieds et il avait acheté neuf perches et cinq pieds de Eustache Faucher. Il possédait aussi la terre voisine du côté nord-est, la terre 1.

Le 21 janvier 1815, devant F.X. Larue, Joseph Fiset et son épouse, Magdeleine Godin, donnèrent cette terre et la terre voisine du côté nord-est à leur fils Jean-Baptiste Fiset. Ce dernier épousa Gertrude T. Dussault, fille de Augustin T. Dussault et de Louise Matte, le 19 février 1816. Il épousa en secondes noces Marie-Louise Bertrand, fille de Antoine Bertrand et de Josèphe Auger, le 23 octobre 1833.

Le 9 octobre 1851, devant Simon Proulx, Jean-Baptiste Fiset et Marie-Louise Bertrand donnèrent à Jean-Baptiste Fiset ce qu'il possédait de cette terre. Ce dernier, né du premier mariage de son père, épousa Félicité Papillon le 12 octobre 1852.

Le 28 février 1880, Gatien Bertrand et Luce Petitclerc, son épouse, étaient propriétaire de cette terre au complet car, ce jour, devant H. Bolduc, ils la donnèrent en garantie hypothécaire à François Faguy; no. 21148, Vol. 40, Reg. A. Il légua cette terre à ses fils Wilfrid et Réal par testament passé le 14 septembre 1892 devant Jean-Baptiste Hamel.

Le 4 juin 1900, Luce Petitclerc et ses fils se réunissent dans l'étude du notaire Georges P. Châteauvert pour y passer une série d'actes. Par un premier acte, Wilfrid et Réal Bertrand cédèrent à leur mère Luce Petitclerc tous leurs droits dans la succession de leur père et sur les terres des lots 15 et 17 des Écureuils. Luce Petitclerc fit don à son fils Wilfrid Bertrand d'une terre de deux arpents et demi de front bornée, au nord-est, à la terre qu'elle avait donnée le même jour à son fils Réal Bertrand et au sud-ouest, à la terre de Olivier Gauvreau.

Le 3 septembre 1902, devant L.P. Bernard, Wilfrid Bertrand vendit à Alfred Gauthier de Notre-Dame de Portneuf, pour 2400\$, ces deux arpents et demi de terre bornés au sud-ouest, à Fortunat Gauvreau et à Téléspore Pagé et au nord-est, partie à François Dussault, Adjutor Gingras et Joseph Auger. Sont soustraits de cette terre l'emplacement de Joseph Anger et un petit lopin de terre appartenant à Téléspore Pagé (no. 41967, Vol. 48, Reg.A.).

Le 19 octobre 1908, devant Henri Frederic Smith, Alfred Gauthier a vendu à Ferdinand Mottard dit Lamothe cultivateur de St-Basile deux arpents et demi de front de cette terre bornés au nord-est, à Narcisse Papillon et à François Dussault et au sud-ouest, à Fortunat Gauvreau et Téléspore Pagé (no. 50833, Vol. 54, Reg.A.).

Le 29 mai 1928, Ferdinand Mottard dit Lamothe et son épouse Valérie Doré ont donné à leur fils Alfred Lamothe ces deux arpents et demi. A distraire de cette terre l'emplacement de Joseph Auger, un lopin de terre appartenant à Téléspore Pagé et partie du lot 18 (no. 80348, Vol. 87, Reg. A.).

Alfred Lamothe donna cette terre à Jean-Baptiste Lamothe le 12 novembre 1941, devant Henri Lefebvre (no. 101768, Vol. 114, Reg. A.).

Ce dernier en vendit une parcelle de trois cent quatre-vingts pieds de large par mille cent cinquante pieds de profondeur à prendre à partir de la nouvelle route 138 en allant au

nord, le 9 septembre 1971, devant Paul Guillemette; no. 194419. Il en vendit une parcelle pour la nouvelle route et divers emplacements.

Cette terre forme une **partie du lot 15** et une **partie du lot 17** du cadastre des Écureuils.

Terre 2		
Pierre Grenon 17 mars 1678 Jean Mezeray 8 avr. 1681 Vve et héritiers Jean Mezeray 3 fév. 1703		
Pierre Papillon m. Angélique Godin Héritiers et Étienne Papillon 27 oct. 1749 Héritiers de Étienne Papillon 17 janv. 1778 Jean-Baptiste Bertrand, m. Marie-Louise Faucher av fév. 1794 Jean-Baptiste Bertrand, m. Magdeleine Pagé 3 fév. 1794 Jean-Baptiste Bertrand, 22 mars 1813 9 perches 6 pi	Louis Goulet m. Marie-Anne Godin Joseph Faucher dit Châteauvert 29 juin 1767 Eustache Faucher av 1785 m. Magdeleine T. Dussault Joseph T. Dussault m. Marie-Anne Fiset 12 jan. 1786 Joseph Fiset m. Madeleine Godin 13 jan. 1786 5 perches 15 pi	Pierre Papillon m. Angélique Godin Héritiers et Étienne Papillon 27 oct. 1749 Jean Mercure m Joseph T. Dussault 12 déc. 1762 Joseph Fiset m. Madeleine Godin 8 mars 1785 4 perches 15 pi
Joseph Fiset m. Madeleine Godin 13 jan 1786 Jean-Baptiste Fiset 21 jan. 1815 m. Gertrude T. Dussault et Marie-Louise Bertrand Jean-Baptiste Fiset, fils 9 oct. 1851 m. Félicité Papillon		
Gatien Bertrand av 28 fév. 1880 m. Luce Petitclerc		
Wilfrid Bertrand 4 juin 1900 Alfred Gauthier 3 sept. 1902 Ferdinand Lamothe m Valérie Doré 18 oct 1908 Alfred Lamothe 29 mai 1928 Jean-Baptiste Lamothe 12 nov. 1941	Wilfrid Bertrand 4 juin 1900 Alfred Gauthier 3 sept. 1902 Ferdinand Lamothe m Valérie Doré 18 oct 1908 Alfred Lamothe 29 mai 1928 Jean-Baptiste Lamothe 12 nov. 1941	Réal Bertrand 4 juin 1900 François Dussault 3 déc. 1901 Narcisse Papillon 20 sept. 1904 Émile et Léger Papillon 22 juil. 1919 Jean-Jacques Papillon 22 août 1968
Partie lot 17	Partie lot 15	Partie lot 15
¼ arpent	½ arpent	1¼ arpent

Tableau Terre 2

Terre 3, partie du lot 17 et lot 19.

Cette terre de trois arpents de front fut d'abord concédée à Guillaume Roger qui la céda à Léonard Faucher de St-Maurice.

Jean Mezeray y résidait le 17 mars 1678 lorsque la terre adjacente du côté nord-est fut concédée à Pierre Grenon.

Le 17 novembre 1681, devant Becquet, le seigneur Jean Toupin Dussault donna un titre de concession à Jean Mezeray pour cette terre bornée, d'un côté, à Pierre Lefebvre, et, de l'autre, au dit preneur.

Jean Mezeray est décédé le 7 février 1703. Sa veuve, Madeleine Masse, demanda au seigneur un titre nouvel de concession car elle n'avait pas retrouvé les titres originaux. Le seigneur Toupin acquiesça à sa demande et un nouvel acte fut passé le 4 juillet 1708 devant Louis Chamballon. Par cet acte, le seigneur Toupin lui concéda cette terre et la voisine du côté nord-est. Cet acte mentionne que Jean Mezeray avait acquis cette terre il y avait environ 24 ans en partie de Guillaume Roger et en partie de Léonard Fauché dit St-Maurice.

Le 24 mai 1709, la veuve Jean Mezeray fit arpenter et borner ses terres par DeLarivière. Ce dernier mesura cinq arpents et seize pieds de front.

Cette terre fut partagée entre les héritiers de Jean Mezeray et de Madeleine Masse.

Le 14 janvier 1715, devant Chamballon, Louis-Augustin Mezeray vendit à son frère René Mezeray un demi-arpent de cette terre. Cette parcelle joignait, au sud-ouest, à l'habitation de Charles Godin, père, et, au nord-est, à celle de Charles Godin, fils.

Le 27 mai 1718, devant DeLarivière, Jean François Mezeray vendit à son beau-frère, Charles Godin, pour la somme de 1000 livres, un morceau de cette terre mesurant un arpent moins dix pieds de front borné, au nord-est, à la parcelle de Louise Mezeray, et, au sud-ouest, à celle de Jeanne Mezeray

Marguerite Mezeray obtint un demi-arpent moins six pieds et un pouce, soit quatre perches et 12 pieds, à la limite nord-est de cette terre. Elle la vendit à Prisque Pagé, voyageur, le 24 mai 1739 devant Ademar. Ce dernier les céda à Augustin Fauché dit Châteaouvert le 6 octobre 1749 devant Jean-Baptiste Choret pour 392 livres.

Partie nord-est, partie du lot 17.

Augustin Fauché dit Châteaouvert augmenta sa part de cette terre par acquisition et échange avec les autres héritiers. A son décès, le 8 février 1760, son épouse, Catherine Dubuc, en hérita. Elle mourut le 26 septembre 1773 et légua la moitié de ce qu'elle possédait à chacun de ses petits-fils Jean-Baptiste Auger, âgé de 8 ans, fils de sa fille Catherine Fauché et de Jean-Baptiste Auger, et Jean-Baptiste Bertrand, âgé de 5 ans, fils de Louise

Fauché et de Jean-Baptiste Bertrand. Selon l'inventaire fait par Planté le 11 octobre 1773, elle possédait deux arpents et demi de front de terre bornés, au nord-est, à Étienne Papillon, et, au sud-ouest, à Gabriel Godin.

Le 2 juillet 1784, Jean-Baptiste Bertrand, époux de Louise Fauché, et Jean-Baptiste Auger, époux de Catherine Fauché, tuteurs de leur fils mineur se rencontrèrent en présence du notaire Perreault. Ils déclarèrent que leur fils était chacun héritier pour un douzième de leur grand-mère Catherine Dubuc et qu'il leur revenait un total de quatorze perches de front sur quarante arpents de profondeur divisé en deux morceaux. L'un mesurant trente pieds de front était enclavé dans la terre de Gabriel Godin. Le reste du quatorze perches de front était situé au nord-est, de la terre de Gabriel Godin et joignait, au nord-est, à la terre des représentants de feu Étienne Papillon. Les pères tuteurs ont convenu de se partager ces morceaux de terre de la façon suivante: un morceau de sept perches de front du côté du nord-est et joignant à la ligne des représentants Papillon échut à Jean-Baptiste Bertrand, fils. Jean-Baptiste Auger, fils, obtint le reste soit cinq perches et six pieds de front du morceau nord-est joignant aux sept perches de Jean-Baptiste Bertrand et l'autre parcelle de trente pieds de front encastrée dans la terre de Gabriel Godin.

Le 3 février 1794, Jean-Baptiste Bertrand, père, veuf en premières noces de Marie-Louise Faucher et en deuxièmes noces de Marie Félicité Trépanier, convoqua le notaire F.X. Larue et son fils Jean-Baptiste Bertrand pour régler les droits de succession de ce dernier. Jean-Baptiste Bertrand, fils, avait hérité de sa grand-mère maternelle Catherine Dubuc, veuve de Augustin Fauché, sept perches de cette terre le long de la limite nord-est de cette terre. Son père lui avait donné l'argent pour acheter la part de son cousin Jean-Baptiste Auger, soit les sept perches adjacentes du côté sud-ouest. Jean-Baptiste Bertrand, père, lui a bâti sur cette terre de un arpent et quatre perches une maison de 28 pieds sur 24 pieds en bois de pièces sur pièces dont une partie est couverte de bardeaux. Il lui a aussi construit une grange et une étable qui sont en construction mais qu'il promet de parachever. Jean-Baptiste Bertrand, père, donne la parcelle de quatre perches et demie de front qu'il a achetée des héritiers de feu Étienne Papillon et faisant partie de la terre voisine du côté nord-est, bornée, au nord-est, à Joseph Fiset, et, au sud-ouest, au dit Jean-Baptiste Bertrand, fils. Jean-Baptiste Bertrand, fils, possédait donc un arpent et quatre perches de cette terre et quatre perches et neuf pieds de la terre voisine du côté nord-est, soit un total de un arpent, huit perches et neuf pieds.

Jean-Baptiste Bertrand, fils, épousa Magdeleine Pagé, fille de Pierre Pagé et de Magdeleine Augé. Ils passèrent un contrat de mariage le 21 juillet 1794 devant F.X. Larue. Selon cet acte, l'époux possédait alors une terre mesurant un arpent de front sur quarante arpents de profondeur dont trente-quatre arpents étaient défrichés. Il possédait aussi une maison et une grange. L'épouse apporta 1000 livres dont ses père et mère lui avaient fait donation.

Le 22 mars 1813, devant F.X. Larue, Jean-Baptiste Bertrand et son épouse Magdeleine Pagé donnèrent à leur fils Jean-Baptiste, garçon, cette terre mesurant un arpent et sept perches et demie de front sur quarante arpents de profondeur borné, au nord-est, à Joseph Fiset, et, au sud-ouest, à Gabriel Godin, avec la maison, l'étable et la grange. Ils lui donnèrent aussi une autre parcelle de cette terre mesurant trente pieds de front sur

quarante arpents de profondeur enclavé dans la terre de Gabriel Godin. Il possédait donc un arpent, quatre perches et douze pieds de cette terre. L'autre quatre perches et neuf pieds étant dans la terre voisine du côté nord-est.

Le 28 février 1880, Gatien Bertrand, époux de Luce Petitclerc, était propriétaire de cette terre car, ce jour, devant H. Bolduc, ils la donnèrent en garantie hypothécaire à François Faguy (no. 21148, Vol. 40, Reg. A).

Le 14 juin 1892, Gatien Bertrand, époux de Luce Petitclerc fit son testament devant Jean-Baptiste Hamel. Il légua tous ses biens à part égale à ses fils Wilfrid et Réal à la condition qu'ils gardent leur sœur Marie Basilice Bertrand (no. 38835, Vol. 45, Reg. A).

Le 4 juin 1900, Luce Petitclerc et ses fils se réunirent dans l'étude du notaire Georges P. Châteauvert pour y passer une série d'actes. Par un premier acte, Wilfrid et Réal Bertrand cédèrent à leur mère Luce Petitclerc tous leurs droits dans la succession de leur père et dans la moitié des lots 15 et 17 des Écureuils. Luce Petitclerc fit alors don à son fils Wilfrid Bertrand d'une terre de deux arpents et demi de front sur quarante arpents de profondeur bornée, au sud-ouest, à la terre de Olivier Gauvreau, et, au nord-est, à celle qu'elle donna dans cet acte à son autre fils Réal Bertrand. Cette terre est désignée comme étant le lot 17 et partie du lot 15 du cadastre des Écureuils. Elle lui donna aussi les bâtisses construites sur cette terre, tous les effets mobiliers, instruments agricoles et les animaux. Marie Basilice Bertrand est intervenu dans cet acte pour renoncer au droit qu'elle avait d'être logée, nourrie et chauffée sur cet immeuble (no. 39317, Vol. 46, Reg. A).

Le 24 septembre 1902, devant L.P. Bernard, Joseph Wilfrid Bertrand vendit à Alfred Gauthier, cultivateur de Notre-Dame de Portneuf, cette terre de deux arpents et demi de front sur quarante arpents de profondeur, bornée, par-devant, au fleuve, par derrière, aux terres du 2^{ième} rang, au nord-est, partie à François Dussault, partie à Adjutor Gingras et partie à Joseph Anger, et, au sud-ouest, à Fortunat Gauvreau et à Téléspore Pagé. Cette terre est le lot 17 et partie du lot 15.

Le 19 octobre 1908, devant H.F. Smith, Alfred Gauthier vendit à Ferdinand Mottard dit Lamothe cette terre alors bornée, par-devant, au fleuve, au nord-est, partie à François Dussault, partie à Narcisse Papillon et partie à Joseph Anger, et, au sud-ouest, à Fortunat Gauvreau et à Téléspore Pagé (no. 50833, Vol. 54, Reg. A).

Le 29 mai 1928, devant Philippe Chalifour, Ferdinand Mottard dit Lamothe et Valérie Doré, son épouse, donnèrent à Alfred Lamothe dit Mottard, leur fils, cette terre alors bornée, au nord-est, à Fortunat Gauvreau et Téléspore Pagé, et, au sud-ouest, à François Dussault, Narcisse Papillon et Joseph Anger (no. 80348, Vol. 87, Reg. A). Lot 17 et partie lot 15.

Alfred Lamothe dit Mottard épousa Aurore Hardy, fille de feu Gaudiose Hardy et de Laura Doré. Ils passèrent un contrat de mariage le 12 novembre 1941 devant Henri Lefebvre. A cette occasion, Alfred Lamothe donna cette terre à Jean-Baptiste Lamothe (no. 101768, Vol. 114, Reg. A).

Jean-Baptiste Lamothe fit son testament le 11 novembre 1941 devant Henri Lefebvre et légua ses biens à Isabelle Sauvageau, son épouse qui en hérita le 10 octobre 1979 (nos. 251614 et 251615).

Cette terre forme une **partie du lot 17** du cadastre des Écureuils.

Emplacements détachés du lot 17 :

- 1) Emplacement à Joseph Anger.
- 2) Emplacement à Téléphore Pagé avec bâtisses.
- 3) Le 2 mai 1888, devant L.P. Bernard, Marie Marcotte, veuve Eusèbe Darveau, donna à son beau-fils, Jules Darveau, maître menuisier, un emplacement contenant environ 40 pieds de front sur 80 de profondeur, borné, au nord-est, à Gatien Bertrand, et, au sud-ouest, à veuve Olivier Gauvreau. Elle avait hérité cet emplacement de son mari (no. 29068, Vol. 36, Reg. A.). Cet emplacement est désigné comme étant le **lot 18** du cadastre des Écureuils.
- 4) Le 13 mars 1971, devant Paul Guillemette, Jean-Baptiste Lamothe vendit à Benoit Gauthier un emplacement de 210 pieds de front sur le chemin public par 170 pieds de profondeur dans les lignes nord-est et nord-ouest. La ligne nord-est est parallèle à la ligne du lot 16 et est à 22 pieds de cette ligne (no. 191943, Reg. A).
- 5) Le 9 septembre 1971, devant Paul Guillemette, Jean-Baptiste Lamothe vendit à Edmond Barbeau une lisière de terre à détacher partie du lot 17 et **partie du lot 15** mesurant 380 pieds de front par 1150 pieds de profondeur, mesure anglaise. Cette bande de terre est bornée, au sud, à la nouvelle route nationale, au nord et au nord-est, au vendeur, et, au sud-ouest, au lot 19 (no.194419, Reg. A).
- 6) Le 14 juin 1971, Jean-Baptiste Lamothe vendit un emplacement à Raymond Julien (no.197535, Reg. A). Ce dernier le vendit à Robert Doré, enregistré le 20 juin 1971, no. 197625, Reg. A). Robert Doré céda cet emplacement à Jean-Baptiste Lamothe, acte enregistré le 18 août 1978, no. 240077).
- 7) Le 18 janvier 1974, Jean-Baptiste Lamothe vendit un emplacement à Rolande Lamothe (no. 206359).
- 8) Jean-Baptiste Lamothe vendit un emplacement à Paul-Émile Dussault, acte enregistré le 11 septembre 1978, no. 240862.

Partie sud-ouest, lot 19.

Comme nous l'avons vu, Thérèse Catherine Mezeray, épouse de Charles Godin, hérita de son père et de sa mère. Elle obtint la parcelle à la limite sud-ouest de cette terre. Charles Godin acheta la part de Jean François Mezeray le 27 mai 1718 devant DeLarivière. Cette parcelle mesurait un arpent moins dix pieds de front et était borné, au nord-est, à la parcelle de Louise Mezeray, et, au sud-ouest, à celle de Jeanne Mezeray.

Thérèse Catherine Mezeray est décédée le 24 mars 1740. Le partage de sa succession ne se fit que le 19 janvier 1752 devant Pollet. Son mari Charles Godin hérita d'un demi arpent enclavé dans les terres de Augustin Fauché dit Châteauvert. Leurs enfants Marie-Anne, veuve de Louis Fiset, Gabriel, Jean-Baptiste et Marie Josèphe Godin se partagèrent l'autre demi-arpent qui était aussi enclavé dans les terres de Augustin Fauché. Marie Josèphe eut la part à la limite nord-est, Marie-Anne, la suivante en allant vers le sud-ouest, Gabriel, la suivante et Jean-Baptiste la dernière.

Le même jour, devant le même notaire, Marie-Anne Godin, assistée de son second mari Louis Goulet, Jean-Baptiste Godin et son épouse Magdeleine Pinel vendirent à Augustin Fauché, pour 122 livres chacun, leur part, un huitième d'arpent de front sur quarante arpents de profondeur. La part de Marie-Anne était bornée, au nord-est, à celle de Marie Josèphe Godin, et, au sud-ouest, à celle de Gabriel Godin, et celle de Jean-Baptiste, était bornée, au nord-est, à celle de Gabriel Godin, et, au sud-ouest, au dit acquéreur.

Le 1^{er} septembre 1755, devant Fleury, Charles Godin donna à son fils Gabriel Godin vingt un pieds de front sur quarante arpents de profondeur à prendre à partir de la limite nord-est des trois quarts d'arpent qu'il possédait. Ce dernier épousa Charlotte Richard.

Le 6 octobre 1755, devant Fleury, Josephte Godin, donna à son frère Gabriel toutes les parts et portions de terre dont elle hérita de sa mère. Le même jour, devant le même notaire, Gabriel Godin et Augustin Fauché s'échangèrent des parcelles de cette terre. Augustin Faucher céda deux parcelles de vingt et un pieds de terre attenant au dit Faucher du côté sud-ouest. Ces parcelles ont été acquises de Jean-Baptiste Faucher dit St-Maurice, héritier des Mezeray, et de Charles Godin. En contre partie, Gabriel Godin lui donna deux parcelles de vingt et un pieds de front situées sur cette terre et acquises de Josephte Godin et héritée de sa mère. Ces parcelles étaient attenantes au dit Faucher du côté nord-est et du côté sud-ouest. Gabriel Godin se réservait les bâtiments

Le 9 novembre 1755, Jean-Baptiste Godin vendit à son frère Gabriel tous ses droits dans la succession de sa mère et de son père.

Le 26 février 1758, devant Fleury, Charles Godin vendit trente pieds de ce qu'il lui restait à Augustin Fauché dit Châteauvert pour 220 livres. Cette parcelle était bornée, au nord-est, à Gabriel Godin, et, au sud-ouest, au vendeur. Il restait donc à Charles Godin quatre perches et douze pieds.

Charles Godin mourut aux Écureuils le 7 décembre 1766.

Le 22 février 1767, devant Gouget, sa fille Josèphe, épouse de Pierre Godin, vendit à Joseph Faucher dit St-Maurice une parcelle de cette terre mesurant trente-cinq pieds de front sur quarante arpents de profondeur bornée, au nord-est, à Gabriel Godin, et, au sud-ouest à Jean Matte. Elle avait hérité de cette parcelle de son oncle Jean Mezeray.

Le 22 juin 1767, devant Gouget, Pierre Godin, son épouse Josephte Godin, Louis Goulet et Marie-Anne Godin, son épouse, vendirent à Joseph Faucher une parcelle de cette terre mesurant trente-cinq pieds de front sur quarante arpents de profondeur bornée, au nord-est, à Gabriel Godin, et, au sud-ouest, à Jean Matte. Ils avaient hérité de cette parcelle de leur oncle Jean Mezeray.

Le 28 février 1780, devant Bernard Planté, Joseph Faucher et son épouse Thérèse Matte vendirent leur parcelle de terre à Gabriel Godin, fils. Cette parcelle de deux perches de front sur quarante arpents de profondeur avait été achetée de Louis Goulet et était bornée, au nord-est, à Gabriel Godin, père, l'acquéreur, et, au sud-ouest, à Pierre Pagé. Gabriel Godin, fils, épousa Josephte Godin.

Le 19 septembre 1796, devant F.X. Larue, François Godin, navigateur, vendit ses droits dans la succession de ses défunts père et mère à son frère Gabriel Godin. Le 1^{er} juin 1797, devant F.X. Larue, leurs filles Marie-Anne, épouse de Étienne Ayot, Louise, Élisabeth et Madeleine Godin ont vendu à leur frère Gabriel Godin, époux de Josephte Godin, leur droits dans la succession de leur père et mère. Chacun possédait un sixième, soit une parcelle d'une perche, trois pieds et dix pouces, d'une terre de sept perches et cinq pieds de front bornée, au sud-ouest à la terre de Pierre Pagé, et, au nord-est, à la terre de Jean-Baptiste Bertrand.

Gabriel Godin acheta aussi une parcelle de deux perches et cinq pieds joignant au nord-est au demi-arpent. Il possédait donc neuf perches et cinq pieds de cette terre à partir de la limite sud-ouest de cette terre.

Josephte Godin, l'épouse de Gabriel Godin, fils, étant décédée, ce dernier fit faire un inventaire le 7 février 1803 par F.X. Larue. Ils avaient trois enfants mineurs. Gabriel Godin possédait alors un morceau de cette terre mesurant neuf perches et cinq pieds de front sur quarante arpents de profondeur borné, au sud-ouest, à Pierre Pagé, et, au nord-est, à Jean-Baptiste Bertrand. Il avait acquis quatre perches, six pieds et deux pouces des cohéritiers de son père et de sa mère et il avait lui-même hérité d'une perche, trois pieds et dix pouces d'eux. Il avait acheté trois perches et trois pieds avant son mariage. Sur cette terre, était construite une vieille maison de bois de pièce sur pièce, une grange et une étable, le tout en mauvais état.

Il avait aussi acquis une autre parcelle de quatre perches et un pied enclavée dans la partie de cette terre que possédait Jean-Baptiste Bertrand.

Gabriel Godin, fils, hérita de la partie de cette terre que possédait son père. Il en était encore propriétaire le 2 janvier 1827 selon un acte de F.X. Larue daté de ce jour.

Olivier Gauvreau acquit cette terre avant 1878.

Le 5 juillet 1885, devant Philémon de Varennes, Olivier Gauvreau donna ses biens par testament à son épouse Olympe Trépanier mais cette dernière devait les transmettre après sa mort à leur fils Fortunat Gauvreau. Ses biens comprenaient un morceau de cette terre mesurant dix perches et dix-sept pieds de front borné, au nord-est, à Gatién Bertrand, et, au sud-ouest, à Hébert Pagé. Le même jour devant le même notaire, Olympe Trépanier fit son testament et légua ses biens à son fils Fortunat Gauvreau (nos. 27315 et 27316, Vol. 35, Reg. A).

Olivier Gauvreau est décédé aux Écureuils le 28 janvier 1886. Le 15 avril suivant, Olympe Trépanier déclara au registrateur avoir hérité du lot 19 de son mari (no. 27316, Vol. 35, Reg. A). Olympe Trépanier est décédée le 9 octobre 1923 (nos. 73491 et 73492, Vol. 76, Rég. A). Le 11 décembre suivant, Fortunat Gauvreau déclara devant Philippe

Chalifour avoir hérité de l'immeuble désigné comme étant le lot 19 du cadastre des Écureuils (no.73492, Vol. 76, Reg. A).

Le 18 juin 1940, devant Philippe Chalifour, Fortunat Gauvreau vendit cette terre à Eugène Angers (no. 98153, Vol. 109, Reg. A). Ce dernier en vendit un morceau à Jean-Baptiste Lamothe le 25 juillet 1941 devant le même notaire (no. 100536, Vol. 112, Reg. A).

Le 6 mai 1942, devant J.A. Lessard, Eugène Angers donna cette terre à son fils Charles-Eugène Angers (no. 101666, Vol. 114, Reg. A).

Le 16 juin, 1942, devant Louis-Philippe Brousseau, Charles-Eugène Angers vendit cette à Lorenzo Julien no. 110067, Vol. 125, Reg. A). Ce dernier en vendit des emplacements.

Raymond Julien hérita du reste de cette terre de son père Lorenzo Julien le 2 mars 1982 (nos. 266321, 266322 et 269115, Reg. A).

Cette terre de un arpent et dix-sept pieds de front sur quarante arpents de profondeur est désignée comme étant le **lot 19** du cadastre des Écureuils.

Emplacements détachés du lot 19.

- 1) Le 25 juillet 1941, devant Philippe Chalifour, Eugène Angers vendit un morceau de cette terre à Jean-Baptiste Lamothe (no. 100563, Vol. 112, Reg. A).
- 2) Le 11 juillet 1946, Lorenzo Julien vendit un emplacement à Roland Mayrand (no. 110348, Vol. 124, Reg. A). Le 23 décembre 1950, ce dernier le vendit à Olivier Barbeau (no. 123660, Reg. A) qui le vendit à Philippe Sauvageau le 24 août 1956 (no. 140260, Reg. A). Ce dernier le vendit à Roch Barbeau le 21 mars 1957 (no. 142070, Reg. A) qui le revendit à Raymond Julien e 16 janvier 1958 (no. 144784, Reg. A).
- 3) Le 19 août 1949, Lorenzo Julien vendit un emplacement à Germain Léveillé (no. 119968, Reg. A). Le 19 décembre 1952, ce dernier le revendit à Henri Gingras (no. 129151, Reg. A) qui le vendit à Roger Godin le 10 septembre 1959; no. 149952, Reg.A.

Terre 3		
Guillaume Roger Léonard Faucher de St-Maurice Jean Mezeray av. 17 mars 1678 Vve et héritiers Jean Mezeray 3 fév 1703		
Thérèse Mezeray m Charles Godin 3 fév. 1703 Héritiers 24 mars 1740 Gabriel Godin, m. Charlotte Richard 1 ^{er} sept 1755 Héritiers Gabriel Godin m. Joseph Godin 19 sept 1796 Héritiers 7 fév. 1803 Gabriel Godin, fils Olivier Gauvreau m Olympe Trépanier Avant 1885 Fortunat Gauvreau 11 déc. 1923 Eugène Angers 18 juin 1940 Charles Eugène Angers 6 mai 1942 Lorenzo Julien 16 juin 1942 Raymond Julien 2 mars 1982	Autres héritiers Mezeray Augustin Fauché m. Catherine Dubuc	Marguerite Mezeray Prisque Pagé 24 mai 1739 Augustin Fauché m. Catherine Dubuc 6 oct 1749
Augustin Fauché dit Châteauvert 6 oct 1749 Vve Catherine Dubuc et héritiers 8 fév. 1760		
	Jean-Baptiste Auger 28 sept 1773 Jean-Baptiste Bertrand m Madeleine Pagé	Jean-Baptiste Bertrand m. Madeleine Pagé 28 sept 1773
	Jean-Baptiste Bertrand, m. Madeleine Pagé Jean-Baptiste Bertrand, fils 22 mars 1813 Gatien Bertrand av 1880 Wilfrid Bertrand 4 juin 1900 Alfred Gauthier 3 sept. 1902 Ferdinand Lamothe m Valérie Doré 19 oct. 1908 Alfred Lamothe m. Aurore Hardy 29 mai 1928 Jean-Baptiste Lamothe m Isabelle Sauvageau 12 nov. 1941 Isabelle Sauvageau 10 oct. 1979	
Lot 19	Partie Lot 17	
1 arp et 17 pi	1 arp, 9 per et 1 pi	

Tableau Terre 3

Terre 4, lots 20 et 21.

Cette terre de trois arpents de front fut concédée verbalement à Pierre Lefebvre vers 1681. En fait, Pierre Lefebvre en était le possesseur le 16 novembre 1681 lorsque la terre voisine du côté du nord-est fut concédée à Jean Mezeray.

Pierre Lefebvre la vendit à Laurent Gignard et Marie Morin, son épouse, de l'Ange-Gardien, le 1^{er} avril 1694 devant Louis Chamballon. Étant donné qu'il n'avait pas de titre de concession, il en demanda un au seigneur Toupin qui lui en accorda un le 19 juin 1694 devant Louis Chamballon. Cet acte mentionne qu'une concession verbale lui avait été faite environ douze ans plus tôt. L'acte de concession stipule que le seigneur se réserve le droit de prendre l'eau du ruisseau qui passe sur cette terre et le détourner pour actionner le moulin à eau qu'il a fait construire sur la seigneurie.

Pierre Lefebvre vendit cette terre pour la somme de 600 livres incluant la maison et les bâtiments. Deux plus, par le même acte, il vendit pour 535 livres deux bœufs, deux vaches, une taure, un cochon, dix poules, un coq, une charrue, une charrette non ferrée et une "chesne de cresence". Quittance fut donné pour les deux montants le 30 mai 1694 devant Chamballon.

Laurent Gignard la vendit à Charles Godin le 6 juin 1701 devant Étienne Jacob.

Charles Godin avait passé un contrat de mariage avec Madeleine Perron le 16 octobre 1689 devant le même notaire, et ils s'étaient épousés le lendemain à l'Ange-Gardien.

Le 20 janvier 1736, devant Pillard, Charles Godin, âgé de 67 ans, et Madeleine Perron, son épouse, âgée de 66 ans, donnèrent à leur fils Jean-Baptiste Godin la moitié nord-est de cette terre. Ils lui donnèrent aussi les bâtiments qui y étaient construits, une jument de 4 ans et une vache mère. Jean-Baptiste s'engagea à payer à ses frères et sœurs la moitié de la valeur des bâtiments, à cultiver l'autre moitié de la terre et à garder son frère Louis-Joseph dément et ses sœurs Thérèse et Marie Catherine. Il obtiendra en outre la part de Louis-Joseph et celle de Marie Catherine à leur décès. Cet acte annula celui fait le 20 février 1734 devant Pinguet.

Madeleine Perron est décédée le 3 avril 1736.

Le 28 août de la même année, Charles Godin épousa en deuxièmes noces Ursule Jaladon dit Champagne, veuve de Pierre Baret.

Le 5 octobre suivant, le notaire Louis Pillard fit un inventaire des biens de la communauté en présence de Charles Godin, père, et de leurs enfants, Charles, François, Guillaume, Jacques, Jean-Baptiste, Louis-Joseph, Magdeleine, épouse de Ignace Pleau, Geneviève, épouse de Joseph Augé, Angélique, épouse de Pierre Papillon et Catherine Gaudin. La terre d'un arpent et demi de front sur quarante arpents de profondeur dont 32 arpents sont en valeur, est évalué à 1600 livres, la maison à 50 livres et la grange et l'étable à 80 livres. Il possédait 2 vaches, 1 taure, 1 paire de bœufs, 2 veaux de l'année, 18 poules, 30 poulets, 2 cochons, 3 autres cochons plus petits, 4 porcelets et une vieille cavale. Dans la grange, on trouvait 400 gerbes de blé, 129 gerbes d'avoine, 18 bottes de lin et 5 charrettes

de pois blanc en plus du foin. L'inventaire relève un fusil appartenant à Charles Godin et un autre appartenant à son fils Jean-Baptiste.

Partie nord-est, lot 20.

Nous avons vu plus haut que Jean-Baptiste Godin avait hérité de la moitié nord-est de cette terre.

Le 22 novembre 1736, devant Pillard, Charles Godin, fils, vendit à Jean-Baptiste Godin, son frère, pour 80 livres une part et portion de terre mesurant quinze pieds de front sur quarante arpents de profondeur joignant à la partie qu'il possède déjà. Charles avait obtenu cette parcelle en héritage de sa mère.

Le 27 novembre 1736, devant Louis Pillard, les héritiers de Charles Godin et de Madeleine Perron se partagèrent les biens de la succession de leur mère. L'arpent et demi de front restant de cette terre fut partagée; Jean-Baptiste reçut une parcelle de 15 pieds, Louis-Joseph, une de 30 pieds, Catherine, aussi 30 pieds, Guillaume, 105 pieds, Pierre Papillon, 30 pieds et François Gaudin 60 pieds. Charles Gaudin, père, céda ses biens à ses enfants moyennant une pension annuelle consistant en 24 minots de blé, 30 livres de beurre, un cochon gras ou un maigre avec 8 minots de grain, 200 anguilles et 35 livres en argent. Jean-Baptiste Gaudin s'est engagé à verser cette rente.

Quelques jours plus tard, le 27 novembre 1736, devant Pillard, Catherine Godin vendit à son frère Jean-Baptiste trente pieds de terre dont elle avait hérité de ses parents. Le même jour, devant le même notaire, Jean-Baptiste Godin fut nommé tuteur et héritier universel de son frère Joseph qui était dément. Ce dernier possédait trente pieds de cette terre dont il avait hérité de ses parents.

Jean-Baptiste Godin passa un contrat de mariage avec Marie Élisabeth Léveillé le 30 janvier 1738 devant Pillard et ils s'épousèrent aux Écureuils, le 3 février suivant.

Le 26 octobre 1738, Jean-Baptiste Godin possédait alors un arpent, sept perches et neuf pieds de cette terre du côté nord-est.

Le 26 octobre 1739, devant Pillard, Jean-Baptiste Godin et son épouse Marie Léveillé vendirent pour 200 livres à Jean-François Godin, époux de Catherine Larue, une parcelle de 30 pieds de front sur quarante arpents de profondeur de cette terre. Cette parcelle dont avait hérité Catherine Gaudin, épouse de Jean Léveillé, était située entre la parcelle de Guillaume et celle de Joseph Godin. Selon cet acte, les titres de propriétés devaient être donnés à Jean-François Gaudin, son frère.

Marie Élisabeth Léveillé est décédée aux Écureuils le 3 février 1743. Le 4 novembre suivant, Jean-Baptiste Godin épousa sa nièce Marie Angélique Léveillé.

Le 12 janvier 1745, Pillard dressa l'inventaire des biens de Jean-Baptiste Godin. Il possédait alors une terre d'un arpent et demi de front sur quarante arpents de profondeur sur laquelle était construite une maison en bois de pièce sur pièce de 30 pieds de longueur sur 20 pieds de profondeur couverte de bardeaux et ayant une cheminée de pierre. S'y

trouvaient aussi une étable de 27 pieds de long sur 16 pieds de largeur et une grange de 40 pieds de longueur par 24 pieds de largeur toutes deux couvertes de paille.

Jean-Baptiste Godin vendit cette terre à Jean-Baptiste Matte. Le 9 juin 1768, devant Gouget, Jean Matte et Françoise Gariépy, son épouse, donnèrent à Pierre Pagé, leur neveu, célibataire majeur, cette terre mesurant un arpent et demi de front sur quarante arpents de profondeur bornée, par-devant, au fleuve, au nord-est, à Charles Godin (Baptiste raturé), et, au sud-ouest, à Jean-Baptiste T. Dussault, seigneur de Belair. L'acte mentionne qu'ils avaient acheté cette terre de Charles Baptiste Godin. Les donateurs stipulèrent que cette terre reviendrait à eux ou à leurs héritiers si Pierre Pagé décédait sans l'avoir léguée ou vendue. Jean-Baptiste Matte était le frère de Angélique Matte, la mère de Pierre Pagé. Françoise Gariépy avait épousé François Trépanier en premières noces. Ils n'avaient pas de fils survivant.

Pierre Pagé était le fils de Jean-François Pagé et de Angélique Matte. Il épousa Magdeleine Auger, fille de Louis Auger et de Marie-Anne Coutancineau, le 21 novembre 1768 à Neuville.

Étienne Papillon possédait une parcelle de terre adjacente au côté sud-ouest de cette terre. Il avait acquis trente pieds de Jean Léveillé et quinze pieds de Augustin Trépanier. Ce dernier avait acheté ses quinze pieds de François Godin.

Le 21 octobre 1750, devant Jean-Claude Panet, Jean-François Godin et Étienne Papillon s'échangèrent des terres. Étienne Papillon obtint un terre dans le 2^{ième} rang de Neuville et Jean-François Godin une parcelle de terre mesurant quarante-cinq pieds de front sur quarante arpents de profondeur bornée, au nord-est, à Jean-Baptiste Godin, et, au sud-ouest, à Guillaume Godin.

Le 18 avril 1763, devant Gouget, Jean-François Godin, maître menuisier, veuf de Catherine Larue, vendit à Jean-Baptiste T. Dussault, seigneur primitif de Belair, et époux de Catherine Véronneau, ce morceau de cette terre alors borné, par-devant, au fleuve, par derrière, à Jean-Baptiste Pagé, au nord-est, à Jean Matte, et, au sud-ouest, à Guillaume Godin.

Le 14 mars 1770, devant Gouget, Jean-Baptiste T. Dussault, seigneur de Belair, en règlement des droits successifs de Catherine Véronneau, donna à son fils Alexis T. Dussault cette parcelle alors bornée, au nord-est, à Pierre Pagé, et, au sud-ouest, à Guillaume Godin.

Le 21 août 1779, devant Planté, Alexis T. Dussault et son épouse Magdeleine Carpentier vendirent à Pierre Pagé une parcelle de cette terre mesurant quatre perches et trois pieds de front sur quarante arpents de profondeur alors bornée, au nord-est, à Guillaume Godin, et, au sud-ouest, au dit acquéreur.

Après cette acquisition, Pierre Pagé possédait un arpent, neuf perches et trois pieds de cette terre. Le 21 juillet 1794, devant F.X. Larue, Pierre Pagé et Magdeleine Auger, son épouse, donnèrent à leur fils Pierre Pagé cette terre alors bornée, par-devant, au fleuve, au nord-est, à Gabriel Godin, et, au sud-ouest, à Joseph Pagé. Ils lui donnèrent la maison, l'étable et la grange qui y étaient construites de même que des animaux et des meubles.

Le même jour, devant le même notaire, leur fille Magdeleine signa un contrat de mariage avec Jean-Baptiste Bertrand, deuxième voisin du côté nord-est, partie sud-ouest du lot 17.

Pierre Pagé, fils, épousa Geneviève Richard, fille de Jean-Baptiste Richard et de Charlotte Matte. Ils passèrent un contrat de mariage le 5 janvier 1795 devant F.X. Larue.

Le 2 janvier 1827, devant F.X. Larue, Pierre Pagé et Geneviève Richard, son épouse, donnèrent à leur fils Félix Pagé cette terre de un arpent, neuf perches et trois pieds de front avec la maison, la grange et l'étable. Cette terre était alors bornée, au nord-est, à Gabriel Godin, et, au sud-ouest, à François Pagé. Ils avaient quatre autres enfants, Séraphie, Hortense, Marie Flore et François.

Le 25 juillet, 1829, devant F.X. Larue, Pierre Pagé, son épouse et leur fils Félix Pagé résilièrent l'acte de donation passé devant le même notaire le 2 janvier 1827. Le même jour, devant le même notaire, il lui donnèrent les lots 55 et 56 de la terre 9 située dans le premier rang de Belair. Pierre Pagé et Geneviève Richard redevenaient propriétaires de la partie nord-est de cette terre.

Louis Joseph Hébert Pagé acquit cette terre. Le 10 novembre 1897, devant Jean-Baptiste Hamel, il légua l'usufruit des biens à son épouse Caroline Fiset et ses biens meubles et immeubles à son fils Joseph Hébert Willie Pagé (no. 46329, Vol. 51, Reg. A). Son épouse fit de même le même jour devant le même notaire (no. 51039, Vol. 54, Reg. A).

Le 28 août 1913, devant Édouard Hamel, Joseph Hébert Willie Pagé vendit à Alphonse Gingras cette terre dont il avait hérité de ses père et mère et mesurant deux arpents de front sur quarante de profondeur avec la maison et les bâtiments ci-dessus construits et désignés comme étant le lot 20 du cadastre des Écureuils (no. 57917, Vol. 60, Reg. A).

Alphonse Gingras et son épouse en donnèrent une parcelle à leur fils Delphis Gingras par deux actes, l'un le 8 août 1941 et l'autre, le 24 mars 1944 (nos. 100391, Vol. 112 et 104752, Vol. 118, Reg. A). Puis, le 16 octobre 1944, il vendirent le reste à Camille Gingras (no.106057, Vol. 120, Reg. A).

Le 24 août 1946, ce dernier vendit cette terre à Irenée Hardy (no.110761, Vol.126, Reg. A).

Cette terre est désignée comme étant le **lot 20** du cadastre des Écureuils.

Emplacements détachés du lot 20.

- 1) Irenée Hardy vendit un emplacement à Delphis Gingras le 21 juin 1948 (no.116218, Reg. A).
- 2) Irenée Hardy vendit un emplacement à Damase Dussault le 2 février 1951(no. 141715)
- 3) Irenée Hardy vendit un emplacement à Georges Denis le 21 juillet 1965 (no. 170515)
- 4) Irené Hardy vendit un emplacement et à Marcel Martel le 13 mai 1968 (no. 180516, Reg. A).

Partie centrale, partie nord-est du lot 21.

Le 3 juin 1736, devant Pillard, Guillaume Godin acheta la part que son frère Jacques Godin et celle que sa sœur Geneviève Godin, épouse de Joseph Augé, détenaient dans la succession de Charles Godin et Madeleine Perron, leur père et mère.

Le 22 novembre suivant, devant Pillard, Guillaume Godin acheta de son frère Charles Gaudin une portion de cette terre mesurant quinze pieds de front sur quarante arpents de profondeur.

Lors du partage de la succession de Madeleine Perron, le 27 novembre 1736, devant Pillard, Guillaume Godin reçut 105 pieds soit cinq perches et quinze pieds de front sur quarante arpents de profondeur de cette terre.

Le 24 septembre 1781, devant Planté, Guillaume Godin et Marie Marthe Godin, sa femme, donnèrent tous leurs biens à leur fils Augustin Godin.

Le 28 juin 1784, devant Perreault, Augustin Godin et son épouse Scholastique Piché, échangèrent des terres avec Joseph Pagé. Ce dernier céda à Augustin Godin des terres situées dans les seigneuries de Neuville, d'Auteuil et Belair que lui avaient données Geneviève Morissette, veuve de Jean-Baptiste Pagé, le 2 avril 1784, devant Perrault. Augustin Godin donna en retour cette parcelle mesurant six perches et douze pieds de terre de front sur quarante arpents de profondeur et bornée, au nord-est, à Pierre Pagé, et, au sud-ouest, à Louis Lefebvre.

Geneviève Morissette, veuve de Jean-Baptiste Pagé, avait donné, le 4 avril 1780, devant Planté, à son fils Joseph Pagé les terres qu'elle possédait dans les seigneuries de Neuville, d'Auteuil et Belair. Cependant ce dernier, trouvant les conditions trop onéreuses, les lui avait rétrocédées le 2 mars 1782 devant Planté. Vieille et ne pouvant être soutenue par aucun de ses enfants, elle avait alors offert ces terres à Joseph Pagé, son cousin. Le 29 mars 1784, Jean-Baptiste Pagé, fils de Geneviève Morissette, hospitalisé à l'Hôpital Général de Québec dicta à Varsène Genestre, chapelain de l'hôpital, un billet par lequel il donnait son accord à ce que sa mère cédât ses biens à Joseph Pagé, son cousin, et il renonçait à la succession de sa mère. Le 2 avril 1784, devant Perreault, Joseph Pagé accepta la donation de Geneviève Morissette. Elle et son fils Jean-Baptiste Pagé demeurèrent chez leur cousin Joseph Pagé le restant de leurs jours. Le 23 février 1808, ce Jean-Baptiste Pagé, célibataire, fit son testament devant F.X. Larue et institua son cousin Joseph Pagé, chez qui il résidait, légataire universel de ses biens.

Geneviève Morissette était la fille de Pierre Morissette et de Geneviève Godin. Elle avait épousé Jean-Baptiste Pagé, fils de Louis Pagé et de Isabelle Piché, à Cap-Santé, le 10 janvier 1752. Sa sœur, Marie-Anne Morissette avait épousé Joseph Pagé le frère de son mari, le 11 novembre 1748 à Cap-Santé. Les deux sœurs avaient épousé les deux frères.

Donc, Joseph Pagé, mari de Clothilde Matte, échangea les terres que lui avait données Geneviève Morissette contre une parcelle de cette terre mesurant six perches et douze pieds de terre que possédait Augustin Godin. Plus tard, il intégra cette parcelle à sa terre

adjacente du côté du sud-ouest et elle est la partie nord-est du lot 21 du cadastre des Écureuils.

Partie sud-ouest, partie sud-ouest du lot 21.

Le 18 novembre 1736, Jean-François Gaudin acheta, pour 150 livres, les droits de sa sœur Madeleine Gaudin, épouse de Ignace Pleau, dans la succession de sa mère Madeleine Perron et dans celle de son père Charles Gaudin.

Lors du partage de la succession de Madeleine Perron, le 27 novembre 1736, devant Pillard, Jean-François Gaudin reçut 60 pieds de front sur quarante arpents de profondeur de cette terre.

Il acheta d'autres parcelles de ses frères et sœurs. Le 24 août 1738, devant Pillard, il acheta de Pierre Papillon la part de sa sœur Angélique Godin soit 30 pieds. Le 26 octobre 1739, devant Pillard, il acheta, pour 200 livres, une parcelle de 30 pieds de front sur quarante arpents de profondeur de Jean-Baptiste Godin et de son épouse Marie Angélique Léveillé. Cette parcelle dont avait hérité Catherine Gaudin, épouse de Jean Léveillé, était située entre la parcelle de Guillaume et celle de Joseph Godin. Selon cet acte, les titres de propriétés seront donnés à Jean-François Gaudin, son frère.

Avec ses acquisitions, le 26 octobre 1738, Jean-François Godin possédait six perches et douze pieds de front à la limite sud-ouest de cette terre, joignant, au sud-ouest, à Joseph Pagé, et, au nord-est, à Guillaume Gaudin.

Le 10 mars 1746, devant Pillard, Jean-François Godin donna à son fils Louis Joseph un morceau de cette terre mesurant quatre perches et demie de front. Louis Joseph Godin déposa cet acte au greffe de Guyard de Fleury le 12 novembre 1754 parce que l'acte était en très mauvaise condition.

Le 29 août 1767, devant Gouget, Joseph Godin, fils de Jean-François Godin et de Marie Catherine Larue, passa un contrat de mariage avec Geneviève Petit, fille de Jean Petit et de Marie Françoise Matte. Par ce contrat, son père Jean-François Godin lui fit don de tous ses biens meubles et immeubles suivant l'inventaire fait par Pillard le 11 janvier 1745.

Le 2 avril 1781, devant Planté, Joseph Godin et Antoine Marcot, époux de Thérèse Germain, s'échangèrent des terres. Ce dernier céda à Joseph Godin une terre de trois arpents de front par quarante arpents de profondeur située au Cap-Santé. En retour, Joseph Godin donna à Antoine Marcot ce lopin de terre avec la maison et les bâtiments qui y étaient construits. Ce lopin que lui avait donné son père lors de la signature de son contrat de mariage était alors borné, au nord-est, à Guillaume Godin, et au sud-ouest à Joseph Pagé.

Le même jour, devant le même notaire, Antoine Marcot vendit ce lopin de terre à Louis Lefebvre et à son épouse Angélique Fiset, pour la somme de 1400 livres. Les vendeurs se réservèrent la maison et les bâtiments pour un an et la récolte de l'année. Le 2 mars 1793,

devant F.X. Larue, Louis Lefebvre et son épouse vendirent à Joseph Pagé cette parcelle de six perches et douze pieds avec la maison et les bâtiments qui y étaient construits.

Joseph Pagé, fils de Joseph Pagé et de Magdeleine T. Dussault, avait épousé Marie Clothilde Matte, fille de Jean-Baptiste Matte et de Marie Louise Gariépy. Ils avaient passé un contrat de mariage devant Perreault le 14 février 1786.

Joseph Pagé mourut assez jeune laissant dix enfants dont six étaient mineurs. Les enfants mineurs étaient Élisabeth, Clothilde, Cécile, Jean-Baptiste, Ignace et Olivier et les enfants majeurs, Angèle, François, Joseph et Pierre. Le 13 juillet 1814, F.X. Larue dressa l'inventaire des biens de la communauté de feu Joseph Pagé et de Clothilde Matte. Leurs fils Joseph et Pierre étaient absents pour le service du Roi dans la milice d'élite incorporée. Selon l'inventaire, la communauté possédait une terre mesurant deux arpents et quatre perches de front sur quarante arpents de profondeur, bornée, au nord-est, à Pierre Pagé, et, au sud-ouest, aux héritiers de feu Jean-Baptiste Pagé. Sur cette terre s'élevaient une maison de pierre couverte de bardeaux formant chambre, cuisine et trois cabinets, une étable et grange couvertes de paille formant un corps de bâtiment d'environ 70 pieds de longueur et un fournil en bois de 16 pieds sur 12 couvert seulement de planches. Le tout était en assez bon état.

Le 15 juillet 1814, devant F. X. Larue, Clothilde Matte, veuve de Joseph Pagé, fit don à son fils François Pagé de la moitié de la terre mesurant deux arpents et quatre perches de front sur quarante arpents de profondeur bornée, au nord-est, à Pierre Pagé, et, au sud-ouest, aux héritiers de feu Jean-Baptiste Pagé. Le même jour, devant le même notaire, elle fit son testament et légua tous ses biens à son fils François. Ce dernier épousa Magdeleine T. Dussault, fille de Jean-Baptiste T. Dussault, marchand aubergiste des Écureuils, et de Magdeleine Proulx. Ils passèrent contrat de mariage le 1^{er} février 1816 devant F.X. Larue.

Comme Joseph Pagé possédait un arpent et quart de la terre voisine au sud-ouest, le lot 22, selon l'inventaire, il possédait un arpent, une perche et neuf pieds de cette terre.

Il semble que François et Pierre Pagé n'était pas certain de la localisation exacte de la ligne séparant leur terre. Ils demandèrent à l'arpenteur Jean-Baptiste Legendre de la déterminer. Ce dernier se présenta sur les lieux le 4 octobre 1819. Les deux parties étaient d'accord sur la largeur de la terre de Pierre Pagé puisque l'arpenteur se rendit à la borne séparant la terre de Pierre Pagé de celle de Gabriel Godin et de ce point mesura deux arpents moins quinze pieds, soit un arpent, neuf perches et trois pieds, en direction sud-ouest et posa à ce point une borne déterminant le front de la terre de Pierre Pagé. Puis, l'arpenteur plaça une autre borne au bout de quarante arpents sur la ligne parallèle qui sépare le 1^{er} du 2^{ième} rang. Le tout a été fait avec le consentement de François et de Pierre Pagé qui signèrent le procès verbal.

Donc suite à l'arpentage, François Pagé possédait le reste des trois arpents de cette terre soit, un arpent et quinze pieds. C'est donc douze pieds de front de moins que lui donnait l'inventaire. Toutefois il est possible qu'originellement cette terre mesurait un peu plus que les trois arpents de front stipulés dans l'acte de concession.

Le 25 juillet 1838, devant François Laroche, François Pagé déclara aux représentants du seigneur de Neuville qu'il possédait dans le 1^{er} rang du fief Belair une terre mesurant un

arpent, une perche et douze pieds de front avec une maison et des bâtiments. Cette terre était située dans la seigneurie de Neuville et était bornée, au nord-est, à Pierre Pagé, et, de l'autre côté, au dit comparant. L'erreur sur la mesure de front de cette terre n'avait non seulement pas été corrigée mais elle avait augmentée. Cette terre faisait alors partie de la partie de la seigneurie de Belair qui a été vendue au seigneur de Neuville le 13 mars 1770.

François Pagé et Magdeleine T. Dussault, avaient six enfants vivants le 16 août 1844 lorsqu'ils firent leur testament devant Sam Proulx; Joseph Hébert, François-Xavier, Jean-Baptiste, Marie Camille, Élisabeth et Magdeleine Pagé. François Pagé donna alors une somme d'argent à ses fils François-Xavier et Jean-Baptiste Pagé et le reste de tous ses biens à son fils Joseph Hébert Pagé. François Pagé a alors déclaré posséder une terre de deux arpents, trois perches et six pieds de front soit douze pieds de plus qu'il en possédait.

Joseph Hébert Pagé épousa Desanges Auger, fille mineure de Jacques Mamé Auger et de Françoise Dussault. Ils passèrent un contrat de mariage le 18 janvier 1858 devant L.P. Bernard.

Le 24 février 1890, devant Philémon de Varennes, Desanges Auger, la veuve de Joseph Pagé, fit son testament par lequel elle légua tous ses biens à son fils Gaudiose Pagé dont une terre de deux arpents et trois quarts de front sur quarante arpents de profondeur désignée comme étant les lots 21 et 22 et bornée, au nord-est, à Hébert Pagé, et, au sud-ouest, à Hubert Sauvageau. Gaudiose devait héberger ses frères et sœurs et sa tante Élisabeth. Il avait trois sœurs Phédéra, Marie et Céline. Desanges Auger est décédée le 27 janvier 1895. Gaudiose Pagé fit un acte de déclaration de propriété le 14 février 1895, devant L.P. Bernard. (nos. 34772 et 34773, Vol. 42, Reg. A). La dimension de la terre donnée dans ce testament était nettement exagérée.

Le 28 février 1928, devant Philippe Chalifour, Gaudiose Pagé fit son testament et légua tous ses biens à son épouse, Léa Germain. Gaudiose Pagé décéda le jour même (nos. 80040 et 80041, Vol. 85, Reg. A).

Le 29 novembre 1941, devant Joseph Lacoursière, Léa Germain fit son testament et institua son fils Clovis Pagé son légataire universel. Elle mourut le 14 mai 1947 à l'âge de 79 ans (nos. 115055 et 115056, Vol. 130, Reg. A).

Clovis Pagé épousa Liliane Gingras, fille de Ulric Gingras et de Hélène Boisjoli. Ils passèrent un contrat de mariage devant Louis-Philippe Brousseau le 24 septembre 1943. Ce contrat contient une clause testamentaire qui stipule que le dernier vivant hérite de tous les biens. Clovis Pagé est décédé le 26 octobre 1966 à l'âge de 58 ans (nos. 103939 et 176275, Reg. A).

Le 27 janvier 1967, Liliane Gingras, veuve Clovis Pagé, déclara devant Paul Guillemette avoir hérité des lots 21 et 22 de son mari (nos. 176275, Reg. A).

Le 21 septembre 1979, devant Jean-Pierre Julien, Liliane Gingras vendit à son fils Aimé Pagé les terres portant les numéros 21 et 22 du cadastre des Écureuils moins les emplacements vendus.

La partie sud-ouest de cette terre mesure un arpent et quinze pieds de front et est désignée comme étant le **lot 21** du cadastre des Écureuils.

Emplacements détachés du lot 21.

- 1) Clovis Pagé vendit un emplacement à Delphis Gingras. L'acte de vente fut enregistré le 13 juillet 1943 sous le no. 119213.
- 2) Clovis vendit un emplacement à Damase Dussault. L'acte fut enregistré le 13 juin 1949 sous le no. 119214.
- 3) D'autres emplacements furent détachés de cette terre.

Terre 4				
Pierre Lefebvre avant le 16 nov. 1681 et le 19 juin 1694 Laurent Gignard 1 ^{er} avril 1694 Charles Godin m. Madeleine Perron 6 juin 1701 Charles Godin et héritiers 3 avril 1736				
Jean François Godin m Catherine Larue 3 avril 1736 Joseph Godin m Geneviève Petit 29 août 1767 Antoine Marcot m. Thérèse Germain 2 avril 1781 Louis Lefebvre m Angélique Fiset 2 août 1781 Joseph Pagé m. Clothilde Matte 2 mars 1793	Guillaume Godin m. Marthe Godin 3 avril 1736 Augustin Godin 24 sept 1781 Joseph Pagé m. Clothilde Matte 28 juin 1784	Jean Léveillé Étienne Papillon Jean François Papillon 21 oct 1750 Jean-Baptiste T. Dussault 18 avril 1763 Alexis T. Dussault 14 mars 1770 Pierre Pagé m. Madeleine Auger 21 août 1779	Jean François Godin Augustin Trépanier Étienne Papillon Jean-Baptiste T. Dussault 18 avril 1763 Alexis T. Dussault 14 mars 1770 Pierre Pagé m. Madeleine Auger 21 août 1779	Jean-Baptiste Godin m. Élisabeth Léveillé 3 avril 1736 Héritiers Godin 3 fév. 1743 Jean-Baptiste Matte m. Françoise Gariépy av. 1763 Pierre Pagé m. Madeleine Auger 9 juin 1778
Joseph Pagé m. Clothilde Matte François Pagé m. Magdeleine T. Dussault 15 juil. 1814 Joseph Pagé m. Desanges Auger 16 août 1844 Vve Desanges Auger Gaudiose Pagé m Léa Germain 27 jan. 1895 Vve Léa Germain 28 fév. 1928 Clovis Pagé m Liliane Gingras 14 mai 1947 Vve Liliane Gingras 26 oct. 1966 Aimé Pagé 21 sept. 1979		Pierre Pagé m. Madeleine Auger 21 août 1779 Pierre Pagé m. Geneviève Richard 21 juil. 1794 Félix Pagé 2 jan. 1827 Pierre Pagé m. Geneviève Richard 25 juil. 1829 J. Hébert Pagé m Caroline Fiset Hébert Wellie Pagé 10 nov. 1897 Alphonse Gingras 28 août 1913 Camille Gingras 16 oct. 1944 Irené Hardy 26 août 1946		
Lot 21		Lot 20		
1 arp. 15 pi		1 arp. 9 per, 3 pi		

Tableau Terre 4

Terre 5, lots 22, 23, 24 et partie de 26.

Cette terre de trois arpents de front sur quarante arpents de profondeur fut concédée par le seigneur Toupin Dussault à Robert Pagé, habitant de Beaupré, le 16 novembre 1681 devant Romain Becquet. Cette terre était bornée, d'un côté, à Pierre Lefebvre, et, de l'autre, à Jean Cosset.

Il semble qu'un différent se soit élevé dans la famille suite à une donation que Robert Pagé et son épouse Marguerite Godin avaient faite de tous leurs biens à leurs fils mineurs Jean et Pierre. Cette cause fut portée devant les tribunaux et l'intendant Jacques Raudon trancha. En effet, le 20 avril 1713, Robert Pagé et son épouse Marguerite Godin firent demander le notaire Louis Chambalon pour passer un acte de donation à leurs fils mineurs Jean et Pierre Pagé. Cet acte mentionne, que suite à une ordonnance de l'intendant Jacques Raudon en date du 20 juin 1710, Robert Pagé et son épouse avaient fait une donation à leurs derniers enfants Jean et Pierre le 27 juin suivant devant le curé Jean Besset. Leur fils aîné Guillaume de même que François Tellier, époux de leur fille Anne, Pierre Richard, époux de leur fille Marguerite, et François Fiset, époux de leur autre fille Marie-Anne avaient été témoins de cet acte. Une autre ordonnance de l'intendant Raudon datée du 3 juillet 1710 avait ordonné que cette donation soit exécutée et que les dits Jean et Pierre Pagé jouissent des biens contenus dans cette donation. Robert Pagé et Marguerite Gaudin ont donc ce 20 avril 1713, devant Louis Chamballon, fait donation à chacun de leurs fils Jean et Pierre Pagé de la moitié de cette terre de trois arpents avec tous les biens meubles et bestiaux évalués par Raudon à 1500 livres. Leur autre fils Martin n'est pas mentionné dans cet acte. C'est probablement lui qui avait contesté cette donation. Jean-François Pagé obtint la partie sud-ouest de cette terre et Pierre Pagé, la partie nord-est.

Jean-François Pagé épousa Marie-Anne Cocquin en 1714. Il est décédé le 23 mars 1724 laissant trois enfants à bas âge dont l'aîné avait 7 ans : Antoine, Jean-Baptiste et Joseph. Marie-Anne Cocquin lui survécut jusqu'au 8 janvier 1745. Les enfants étant mineurs au décès de leur père, leurs biens furent gérés par leurs tuteurs.

Pierre Pagé épousa en premières noces Catherine Morissette le 19 juin 1713 au Cap-Santé. Cette dernière étant décédée le 20 février 1724, Pierre Pagé épousa Françoise Larue le 9 juillet 1725. Mais lui aussi décéda prématurément. En effet, il mourut le 4 avril 1731 laissant quatre enfants survivants dont l'aîné avait 13 ans. Il laissait trois fils, Pierre, Prisque et Joseph Pagé nés de son premier mariage, et Jean-Baptiste Pagé, né de son mariage avec Françoise Larue. Ces derniers et la veuve se partagèrent l'arpent et demi du côté nord-est de cette terre. Comme les enfants étaient mineurs, leurs tuteurs gèrent leurs biens jusqu'à leur majorité. Françoise Larue épousa en secondes noces Jean Roberge à Neuville, le 8 octobre 1736.

Pierre et Prisque Pagé, les fils de Pierre, furent voyageurs. Le 19 juillet 1749, ils étaient de passage au fort Détroit et ils signèrent alors une procuration à leur oncle Mathurin Morissette pour vendre leur part dans l'héritage de leur père et mère, Pierre Pagé et Catherine Morissette. Le 6 octobre suivant, Mathurin Morissette, devant le notaire Jean-

Baptiste Choret, vendit la part de Pierre et Prisque Pagé à leurs cousins Jean-Baptiste et Joseph Pagé, frères, soit neuf perches, un pied et onze pouces, dont ils avaient hérité de leur père et de leur mère Catherine Morissette. Jean-Baptiste Pagé, Joseph Pagé et Françoise Larue avaient hérité du reste de cet arpent et demi.

Dans la procuration qu'il donna à son oncle devant Navarre, notaire à Détroit, Pierre Pagé est dit voyageur "*demeurant de l'ordinaire au Païs des Jllinois*". Quant à Prisque Pagé, il est dit aussi voyageur alors résident en la paroisse Ste-Croix à Bonsecour (sic).

Leur demi-frère Jean-Baptiste Pagé, fils de Pierre Pagé et de Françoise Larue, épousa, Marie-Jeanne Proulx le 18 avril 1749. Elle mourut le 4 octobre 1752. Jean-Baptiste Pagé épousa en secondes noces Scholastique Dussault, fille de Denis Dussault et de Madeleine Laroche, le 12 janvier 1755. Une seule enfant est née de ces mariages, une fille nommée Scholastique qui mourut à bas âge. Le 14 décembre 1773, Jean-Baptiste Pagé et Scholastique Dussault se firent don mutuel de leurs biens. Le 29 mars 1784, Jean-Baptiste Pagé était hospitalisé à l'Hôpital Général de Québec.

Jean-Baptiste Pagé, fils de Jean-François Pagé et de Marie-Anne Cocquin, acheta les parts de ses sœurs Scholastique et Magdeleine dans la succession de leur père et mère par des actes passés devant Planté le 6 et le 27 janvier 1777. Il épousa Scholastique T. Dussault, fille de Jean-Baptiste T. Dussault et de Thérèse Turcot, aux Écureuils, le 25 février 1754. Ils n'eurent que deux filles, Marie Joseph et Scolastique qui décédèrent à bas âge.

Joseph Pagé, le fils cadet de Jean-François Pagé et de Marie-Anne Cocquin, devint le propriétaire de toute cette terre. C'est ce que nous apprend l'inventaire fait après son décès. Il avait épousé Magdeleine T. Dussault, fille de Jean-Baptiste T. Dussault et de Thérèse Turcot, le 19 février 1748. Ils avaient passé un contrat de mariage le 27 janvier précédent devant Pollet. Magdeleine T. Dussault est décédée le 8 mars 1773 et Joseph Pagé la suivit le 16 février 1776. Ils laissaient sept enfants vivants, Marianne, Joseph, Prisque et Hyacinthe étaient mineurs, Madeleine, épouse de Hyacinthe Germain et Scholastique, épouse de François Denis, et Jean-Baptiste qui était majeur. Le cousin Jean-Baptiste Pagé était subrogé tuteur des enfants mineurs.

Les 20 et 21 juin 1777, Bernard Planté dressa l'inventaire des biens de Joseph Pagé qui incluait une terre de trois arpents et demi joignant, au nord-est, à la terre de Jean-François Godin, et, au sud-ouest, à celle de Thierry Godin. Joseph Pagé était donc propriétaire de toute cette terre et d'un demi-arpent dans la terre voisine du côté sud-ouest.

Sur cette terre s'élevait une maison en pieux de bois sur fondations en pierre et en partie lambrissée de planches à l'extérieur. Elle mesurait 40 pieds de longueur sur 24 de largeur et contenait une chambre, une cuisine et deux cabinets, avec planchers en bois en bas et en haut. Le toit était recouvert de bardeaux. Les murs étaient percés de sept fenêtres ferrées garnies de vitres et de contrevents. La maison de même que la boulangerie étaient en bon état. Les bâtiments consistaient en deux granges et deux étables-écuries en bon état, entourées de planches et couvertes de paille.

Le 26 juin 1777, devant Planté, les biens de Joseph Pagé et de son épouse Magdeleine T. Dussault furent partagés. Chacun des enfants hérita d'un septième des biens, donc chacun reçut un demi-arpent. Les parties furent d'accord que les trois parts revenant à Jean-

Baptiste Pagé "étaient capable de luy porter un établissement honeste qu'il conviendrait à tout égard qu'elles ne furent pas séparées d'autant plus que les parties mineures se trouvant aussi de suite que les personnes qui aurait envie de les affermer les payeront toujours plus cher que si elle se trouvent divisées..." Il fut donc décidé de procéder de cette façon et Jacques Delisle, capitaine de milice, Augustin Trépanier et Jérôme Fiset furent choisis comme arbitre.

Le premier lot attenant à la ligne nord-est fut alloué à Joseph Pagé, le second en allant vers le sud-ouest à Marianne, le troisième à Prisque, le quatrième à Hyacinthe et le cinquième attenant à la terre de Thierry Godin contenant trois parts alla à Jean-Baptiste Pagé.

François Denis, l'époux de Scholastique Pagé, se sentit lésé par la vente qu'avait faite sa femme à Jean-Baptiste Pagé et intenta une action contre ce dernier. La Cour ordonna à Jean-Baptiste Pagé de restituer la part vendue. Dans un acte passé devant Planté le 7 novembre 1777, Jean-Baptiste Pagé renonça à cette part et en contrepartie François Denis et son épouse lui versèrent 596 livres, lui donnèrent en fermage la part de terre de Scholastique Pagé et lui abandonnèrent leur part dans la maison et les bâtiments. Pour faciliter la culture, François Denis aura le demi-arpent joignant et attenant à la terre de Thierry Godin au sud-ouest. François Denis intégra ce demi-arpent dans sa terre adjacente du côté sud-ouest et il fait partie du **lot 26**.

Partie nord-est, lot 22.

Joseph Pagé, fils, hérita de la parcelle d'un demi arpent de front à la limite nord-est de cette terre. Le 29 avril 1781, devant Planté, il acheta, pour 1100 livres, la part de Pierre Delisle et de son épouse Marianne Pagé dans la terre et dans les bâtiments dont elle avait hérité de ses père et mère. Ce demi-arpent était adjacent à celui que Joseph Pagé possédait.

Le lendemain, devant le même notaire, Joseph Pagé, émancipé de la tutelle de ses tuteurs, Jean-Baptiste Pagé, son frère, et Joseph Toupin, son oncle, leur donna quittance et décharge. Il épousa Clothilde Matte, fille de Jean-Baptiste Matte et de Françoise Gariépy. Ils passèrent un contrat de mariage le 14 février 1786 devant Perreault.

Le 10 mars 1790, Hyacinthe Pagé, résident à Longueuil, vendit à ses frères Joseph et Jean-Baptiste à chacun la moitié du demi-arpent de front de cette terre dont il avait hérité de ses père et mère. Jean-Baptiste prendra le quart d'arpent de front du côté du sud-ouest.

Le 8 octobre 1793, devant Louis Deschenaux, Joseph Pagé obtint du seigneur Mathew McNider un titre nouvel de concession pour une terre mesurant un arpent et quart de front sur quarante arpents de profondeur qu'il a déclaré posséder depuis environ 15 ans par lui même et située dans la première concession du fief Belair bornée, au nord-est, par le preneur, et, au sud-ouest, par Jean-Baptiste Pagé, son frère.

Joseph Pagé, époux de Clothilde Matte, mourut assez jeune laissant six enfants mineurs et quatre majeurs; Angèle, Cécile, Clothilde, Élisabeth, Joseph, Pierre, Olivier, Ignace, Jean et François.

Le 13 juillet 1814, F.X. Larue fit un inventaire des biens de la communauté. Leurs fils Joseph et Pierre Pagé étaient alors "*absents pour le service du Roi dans la milice d'élite incorporée*". Joseph Pagé, père, possédait alors une terre mesurant deux arpents et quatre perches de front sur quarante arpents de profondeur bornée, au nord-est, à Pierre Pagé, et, au sud-ouest, aux héritiers de Jean-Baptiste Pagé. Sur cette terre était construite une maison de pierre couverte de bardeaux contenant une chambre, cuisine et trois cabinets. Une étable et une grange couvertes de paille formant un corps de bâtiment mesurant environ 70 pieds de longueur et un hangar en bois couvert seulement de planches mesurant 16 pieds par 12 pieds constituaient les autres bâtiments. Le tout était en assez bon état. Joseph Pagé possédait donc un arpent et quart de cette terre et un arpent, une perche et neuf pieds de la terre voisine du côté nord-est.

Le 15 juillet 1814, devant F. X. Larue, Clothilde Matte, veuve de Joseph Pagé, fit don à son fils François Pagé de la moitié de cette terre mesurant deux arpents et quatre perches de front sur quarante arpents de profondeur bornée, au nord-est, à Pierre Pagé, et, au sud-ouest, aux héritiers de feu Jean-Baptiste Pagé. Le même jour, devant le même notaire, elle fit son testament et légua tous ses biens à son fils François. Ce dernier épousa Magdeleine T. Dussault, fille de Jean-Baptiste T. Dussault, marchand aubergiste des Écureuils, et de Magdeleine Proulx. Ils passèrent contrat de mariage le 1^{er} février 1816 devant F.X. Larue.

François Pagé acquit toute la terre que possédait son père. Le 20 décembre 1825, devant F.X. Larue, Pierre Pagé céda à son frère François Pagé tous ses droits dans la succession de ses père et mère. Olivier Pagé fit de même le 8 janvier 1828 devant L.P. Bernard. Le 17 janvier 1828, devant L.P. Bernard, Pierre Papillon, époux de Angèle Pagé, et Joseph Pagé ont cédé leurs droits successoraux à leur frère François. Le 21 février 1829, devant L.P. Bernard, Ignace et Jean-Baptiste Pagé cédèrent à leur frère François Pagé tous leurs droits successoraux. Le 9 décembre 1839, devant Sam Proulx, François-Xavier Dion, l'époux de feu Cécile Pagé, céda aussi les droits successoraux de son épouse à François Pagé. Le 7 juillet 1853, devant L.P. Bernard, Isaïe Dussault et son épouse Élisabeth Pagé cédèrent leurs droits successoraux à François Pagé, son frère.

Le 13 mars 1833, devant Paul Bigué, François Pagé obtint un titre nouvel de concession de Moses Hart pour une terre d'un arpent et quart de front sur quarante arpents de profondeur située dans le fief Belair et bornée, au nord-est, à la ligne de la seigneurie de Neuville, et, au sud-ouest, à Hyacinthe Denis. Il a déclaré être possesseur de cette partie de terre par donation de sa mère et par acquisition de ses frères et sœurs par divers actes.

François Pagé et Magdeleine T. Dussault, avaient six enfants vivants le 16 août 1844 lorsqu'ils firent leur testament devant Sam Proulx. Ils donnèrent 40 piastres à chacun de leurs enfants Joseph Hébert, François-Xavier, Jean-Baptiste, Marie Camille, Élisabeth et Magdeleine Pagé. Par son testament, François Pagé donna le résidu de ses biens à son épouse.

Le 22 août 1857, François Pagé fit son testament devant L.P. Bernard et légua la somme de 12 livres et 10 chelins à ses fils François-Xavier et Jean-Baptiste Pagé et le reste de ses biens à son fils Joseph Hébert Pagé.

Ce dernier passa un contrat de mariage avec Desanges Auger, fille mineure de Jacques Mamé Auger et de Françoise Dussault, le 18 janvier 1858 devant L.P. Bernard.

Desanges Auger, épouse de Joseph Hébert Pagé, fit son testament le 24 février 1890 devant P. de Varennes. Elle légua tous ses biens dont une terre de deux arpents et trois quarts à son fils Gaudiose Pagé. Cette terre était bornée, au nord-est, à Hébert Pagé, et, au sud-ouest, à Hubert Sauvageau. En effet, comme nous le verrons plus bas, le 6 décembre 1821, Hyacinthe Denis avait acquis la parcelle adjacente du côté sud-ouest et il l'avait passé à Hubert Sauvageau. Toutefois, Desanges Auger donna à son fils Théophile un morceau de terre d'un arpent carré pris sur la partie sud-ouest et au nord du chemin royal. Desanges Auger est décédée aux Écureuils le 27 janvier 1895. Gaudiose Pagé fit un acte de déclaration le 14 février 1895, devant L.P. Bernard. Gaudiose Pagé possédait donc un arpent et quart de cette terre.

Il avait épousé Léa Germain, fille de Flavien Germain et ils avaient passé un contrat de mariage le 10 février 1887 devant L.P. Bernard.

Le 28 février 1928, devant Philippe Chalifour, Gaudiose Pagé fit son testament et légua tous ses biens à son épouse, Léa Germain. Gaudiose Pagé décéda le jour même (nos. 80040 et 80041, Vol. 85, Reg. A).

Le 29 novembre 1941, devant Joseph Lacoursière, Léa Germain fit son testament et institua son fils Clovis Pagé son légataire universel à l'exception que les instruments aratoires appartiendront en commun à Clovis et à son frère Olier. Elle mourut le 14 mai 1947 à l'âge de 79 ans (nos. 115055 et 115056, Vol. 130, Reg. A).

Clovis Pagé épousa Liliane Gingras, fille de Ulric Gingras et de Hélène Boisjoli. Ils passèrent un contrat de mariage devant Louis-Philippe Brousseau le 24 septembre 1943. Ce contrat contient une clause testamentaire qui stipule que le dernier vivant hérite de tous les biens. Clovis Pagé est décédé le 26 octobre 1966 à l'âge de 58 ans (nos. 103939 et 176275, Reg. A).

Le 21 septembre 1979, devant Jean-Pierre Julien, Liliane Gingras vendit à son fils Aimé Pagé les terres portant les numéros 21 et 22 du cadastre des Écureuils moins les emplacements vendus (nos. 176275, Reg. A).

La famille Pagé est propriétaire de cette terre depuis 1681.

Cette partie nord-est de cette terre est désignée comme étant le **lot 22** du cadastre des Écureuils.

Emplacements détachés du lot 22.

- 1) Par son testament passé le 24 février 1890 devant Philémon de Varennes, Marie Desanges Auger, veuve de Joseph Pagé, donna à son fils Théophile Pagé un morceau

de terrain de un arpent carré à être pris au nord du chemin royal sur la partie sud-ouest de la terre portant le numéro 22 du cadastre des Écureuils. Ce morceau de terre devait retourner à Gaudiose Pagé au cas où Théophile viendrait à partir ou refuserait ce legs (no. 34772, Vol. 42, Reg. A).

Le 8 janvier 1907, devant Henri Frederick Smith, Théophile Pagé, commerçant de bois, vendit à Charles Rivard, menuisier, ses droits dans cet emplacement de 114 pieds de front par 184 pieds de profondeur avec la bâtisse qui y est construite et la machinerie qu'elle contient. Cet emplacement était situé sur le côté nord du chemin public et était borné, en avant, au chemin public, au sud-ouest, à Hubert Sauvageau et, au nord-est et en profondeur, par Gaudiose Pagé (no. 47096, Vol. 51, Reg. A). Le même jour et devant le même notaire, Gaudiose Pagé vendit cet emplacement à Charles Rivard (no. 47097, Vol. 51, Reg. A).

Charles Rivard ayant déclaré faillite, cet emplacement fut saisi et vendu par le shérif à Gabriel Hamel à la porte de l'église des Écureuils le 27 décembre 1907 (no. 49173, Vol.51, Reg. A).

Le 10 février 1908, devant J.O. East, Gabriel Hamel vendit à Ephrem Pleau cet emplacement avec les bâtisses dessus construites et dépendances. Il lui vendit aussi le moulin à scie avec l'engin, la bouilloire et toutes les autres machines et toutes les accessoires du dit moulin. L'emplacement mesurait 114 pieds de front sur 184 pieds de profondeur et était borné, par-devant, au chemin, au nord-est, à Gaudiose Pagé, et, au sud-ouest, à Hubert Sauvageau (no. 49452, Vol. 53, Reg.A).

Ephrem Pleau le légua à Damien Pleau (no. 75713, Vol. 79, Reg. A). Ce dernier épousa Yvonne Gagnon le 13 juin 1925 et par contrat de mariage fit son épouse légataire universelle de ses biens (no. 75713, Reg. A).

Le 23 juillet 1966, Damien Pleau vendit à son gendre Gilles Gingras une bande de cet emplacement du côté nord-est (no. 174087, Reg. A).

Yvonne Gagnon en hérita le 12 mai 1971 (no. 192641, Reg. A) et le céda à sa fille Marthe Pleau par testament le 22 juin 1983 (nos 275321 et 275322, Reg. A).

Des emplacements furent cédés aux enfants de Clovis Pagé et de Liliane Gingras.

- 3) Clovis Pagé vendit d'autres emplacements qui furent détachés de cette terre dont un à Gilles Gingras, son beau-frère, enregistré le 20 août 1957 sous le numéro 143570. Ce dernier le légua à son épouse Denise Pleau
- 4) Un autre à Guy Bouliane fut enregistré le 1^{er} juin 1966 sous le numéro 173421.

Partie centrale, lot 23.

Nous avons vu plus haut que Jean-Baptiste Pagé avait hérité de ses père et mère, Joseph Pagé et Magdeleine T. Dussault, et par acquisition de ses cohéritiers avait acquis un arpent de cette terre.

Il épousa Félicité Rognon le 4 août 1777. Devenu veuf, il épousa en secondes noces Clothilde T. Dussault le 23 juillet 1781. Ils avaient passé un contrat de mariage devant Planté le 16 juillet précédent.

Le 18 juin 1784, devant Perreault, Jean-Baptiste Pagé acheta la part dont son frère Prisque Pagé avait hérité de ses père et mère. Cette parcelle d'un demi-arpent était bornée, au nord-est, à celle de son frère Joseph, et, au sud-ouest, à celle de son frère Hyacinthe.

Clothilde T. Dussault étant décédée, Jean-Baptiste Pagé, tuteur de ses enfants mineurs Jean-Baptiste, Magdeleine et Barbe Pagé, fit faire un inventaire de ses biens par F.X. Larue le 30 mars 1789. La communauté possédait alors un arpent et demi de front de cette terre dont un demi-arpent appartenant à la communauté joignait, au nord-est, à la terre de Joseph, Prisque et Hyacinthe Pagé, et, au sud-ouest, à un arpent et demi lui appartenant en propre.

Le 10 mars 1790, devant F. X. Larue, Hyacinthe Pagé, résident de Longueuil, vendit son demi-arpent à part égale à ses frères Jean-Baptiste et Joseph Pagé. Jean-Baptiste eut le quart d'arpent du côté sud-ouest joignant aux parts qu'il possédait et Joseph, l'autre quart joignant à celle qu'il possédait du côté nord-est. Hyacinthe Pagé céda en outre à Jean-Baptiste sa part dans la maison et les bâtiments.

Jean-Baptiste Pagé possédait alors un arpent et trois quarts de cette terre en deux parties, l'une de un arpent et cinq perches pieds et une autre de deux perches et neuf pieds.

Jean-Baptiste Pagé épousa en troisièmes noces Charlotte Papillon, fille majeure de feu Pierre Papillon et de feu Joseph Richard. Ils passèrent un contrat de mariage le 10 février 1795 devant F.X. Larue. Jean-Baptiste Pagé déclara alors posséder cette terre mesurant un arpent et trois quarts de front sur quarante arpents de profondeur.

Le 13 mars 1804, devant F.X. Larue, son fils Jean-Baptiste Pagé lui céda ses droits dans la succession de ses père et mère. Sa fille Marianne, épouse de Jacques Delisle, fit de même devant le même notaire le 25 mars 1806. Le 5 mars 1810, devant F.X. Larue, Barbe Pagé, son époux, Thomas Létourneau, et Magdeleine Pagé et son époux, Jacques Delisle, héritiers chacun de un tiers de la succession de Clothilde Dussault et de un septième dans celle de Jean-Baptiste Pagé, ont cédé leurs droits à Charlotte Papillon, leur belle-mère.

Le 27 juin 1813, F.X. Larue dressa un inventaire des biens de Jean-Baptiste Pagé, veuf de Charlotte Papillon. Il possédait un arpent, sept perches et neuf pieds de cette terre joignant, au nord-est, à la veuve et héritiers de Joseph Pagé, et, au sud-ouest, à François Denis, avec maison, grange, étable et un vieux four, le tout dans un état médiocre. Le partage de ses biens se fit devant F.X. Larue le 12 juin 1821. La terre fut divisée en quatre parts égales de quatre perches, six pieds et neuf pouces de front. La part du côté du nord-est adjacente à la terre de Joseph Pagé revint à Marguerite Pagé, la suivante en direction sud-ouest, à François Pagé, l'autre, aux enfants mineurs de Julie Pagé et de François Faucher dit Châteauvert, et l'autre, joignant à la terre de François Denis, à Louise Pagé, épouse de Godfroy Pleau.

Le 6 décembre 1821, devant F.X. Larue, François Pagé vendit sa parcelle de quatre perches, six pieds et neuf pouces à Hyacinthe et Joseph Denis. Le 5 mars 1822, devant Damase Larue, Marguerite Pagé vendit sa parcelle à François Pagé.

Le 18 août 1823, devant F.X. Larue, Hyacinthe Denis et Jean-François Pagé échangèrent des parcelles de terre. Hyacinthe Denis céda des parcelles situées dans le deuxième rang. En contre partie, Jean-François Pagé donna la parcelle de cette terre qu'il avait acquise de sa sœur Marguerite. Cette parcelle mesurait quatre perches, six pieds et neuf pouces de front et était bornée, au nord-est, à François Pagé, et, au sud-ouest, à Hyacinthe Denis. Ce dernier possédait alors huit perches, treize pieds et six pouces de cette terre qui formèrent le lot 23 du cadastre des Écureuils.

Le 30 mars 1857, devant L.P. Bernard, Hyacinthe Denis et Marie Angèle Sauvageau, son épouse, donnèrent à leur fils Hyacinthe Denis et à Françoise Piché, son épouse, la moitié de cette terre mesurant quatre perches, six pieds et neuf pouces sur quarante arpents de profondeur connue comme étant partie du lot 23 du cadastre des Écureuils.

Le 7 octobre 1883, devant L.P. Bernard, les héritiers de Hyacinthe Denis, Françoise Piché, son épouse, Jacob Denis, marchand au Cap-Santé, Clara Denis, épouse de Charles Pelletier et Félicité Denis, épouse de Georges Godin, navigateur, réglèrent la succession de Hyacinthe Denis, père. Par ce règlement, Hubert Sauvageau devint propriétaire de cette terre de que Hyacinthe Denis, père, avait donnée à Hyacinthe Denis, fils, le 30 mars 1857, devant L.P. Bernard (no. 25060 et 25061, Vol. 32, Reg.A).

Le 19 juin 1893, devant L.P. Bernard, Hubert Sauvageau et Françoise Piché, son épouse, donnèrent à Eugène Sauvageau, leur fils, ce morceau de terre de huit perches et quinze pieds de front sur 42 arpents et six perches de profondeur borné, en avant, au fleuve, en arrière, aux terres du 2^{ième} rang, au nord-est, à la veuve Joseph Pagé, et, au sud-ouest, à Célestin Dussault (no. 33401, Vol. 41, Reg.A).

Eugène Sauvageau épousa Marie-Anne Langlois. Ils passèrent un contrat de mariage devant L.P. Bernard le 19 juin 1893. Eugène Sauvageau fit son testament le 16 août 1923 devant J.O. East et légua ses biens à Marie-Anne Langlois, son épouse (nos. 73564 et 73565, Vol. 76, Reg. A). Il est décédé aux Écureuils le 6 octobre 1923. Le 23 octobre suivant, Marie-Anne Langlois déclara devant Édouard Hamel avoir hérité de son mari de la moitié de cette terre (nos. 73564 et 73565, Vol. 76, Reg. A).

Le 16 septembre 1947, devant Louis-Philippe Brousseau, Marie-Anne Langlois, veuve de Eugène Sauvageau, vendit à son fils Ernest Sauvageau le morceau de huit perches et quinze pieds de front sur 42 arpents et six perches de profondeur dont elle avait hérité de son mari (no. 114006, Vol. 130, Reg. A).

Le 14 octobre 1966, devant Paul Guillemette, Ernest Sauvageau, vendit cette terre à son fils Charles Eugène Sauvageau (no. 175131, Reg. A).

La partie centrale de cette terre est désignée comme étant le lot 23 du cadastre des Écureuils.

Emplacements détachés du lot 23.

- 1) Le 28 mai 1913, devant Édouard Hamel, Eugène Sauvageau vendit à Ephrem Pleau, menuisier des Écureuils, un morceau de terre situé sur le côté nord du chemin public borné, au sud, au chemin public, au nord-est, à un emplacement que possède déjà l'acquéreur, et, en profondeur, au nord, et, au sud-ouest, au vendeur à un ruisseau qui contourne l'emplacement actuellement vendu et qui en fait la borne dans les dites lignes nord et sud-ouest. Le dit emplacement mesure environ cent soixante pieds sur le chemin public et environ un arpent moins vingt pieds dans la ligne nord-est (no.57582, Vol. 59, Reg. A).

Ephrem Pleau le légua à Damien Pleau , (no. 75713, Vol. 79, Reg. A).

Damien Pleau épousa Yvonne Gagnon le 13 juin 1925 et par contrat de mariage fit son épouse légataire universelle de ses biens (no. 75713, Reg. A).

Le 23 juillet 1966, Damien Pleau vendit à son gendre Gilles Gingras, une bande de cet emplacement du côté nord-est (no. 174087, Reg. A).

Yvonne Gagnon, en hérita le 12 mai 1971 (no. 192641, Reg. A) et le céda à sa fille Marthe Pleau, par testament le 22 juin 1983 (nos 275321 et 275322, Reg. A).

- 2) Eugène Sauvageau vendit à Guy Bouliane, deux parcelles de cette terre contiguës l'une à l'autre et situé au sud du chemin public. La vente de la première parcelle a été enregistrée le 8 juillet 1960 sous le no. 152566 et l'autre, le 26 septembre 1963 sous le no. 164108.

Partie sud-ouest, lot 24 et partie du lot 26.

Nous avons vu que cette partie sud-ouest fut aussi divisée en deux parties.

Subdivision nord-est, lot 24.

Le 23 février 1825, devant F.X. Larue, Louise Pagé et son époux Godefroy Pleau, échangèrent leur parcelle de quatre perches, six pieds et neuf pouces de front sur quarante arpents de profondeur avec Jean-Baptiste Fiset et son épouse Gertrude T. Dussault pour une terre de un arpent et demi située au deuxième rang de Neuville. Avant 1833, ces derniers la cédèrent à Pierre Célestin Dussault qui acquit aussi la parcelle des enfants mineurs de Julie Pagé et de François Fauché. Pierre Célestin T. Dussault possédait alors huit perches, treize pieds et six pouces de cette terre qui formèrent le lot 24 du cadastre des Écureuils. Il épousa Marie-Anne Fiset, fille de Jean-Baptiste Fiset et de Gertrude T. Dussault le 5 avril 1842.

Le 20 août 1875, devant Édouard Bégin, Pierre Célestin T. Dussault, forgeron des Écureuils, donna et légua à son fils Joseph T. Dussault tous ses biens meubles et immeubles (no. 37551, Vol. 44, Reg. A). Le 30 septembre 1889, devant L.P. Bernard,

Marie-Anne Fiset, épouse de Célestin T. Dussault, institua Joseph T. Dussault, son fils, son légataire universel (no. 31546, Vol. 39, Reg. A.).

Joseph T. Dussault épousa Léace Belleau. Cette dernière, l'institua son légataire universel le 16 mai 1898, devant L.P. Bernard (no.37552, Vol. 44, Reg. A.)

Le 10 septembre 1912, Joseph T. Dussault, forgeron, légua ses biens à ses filles Marie, Stella et Blanche T. Dussault par testament passé devant Édouard Deroine dit Descarreaux (no. 58524, Vol. 60, Reg. A.). Joseph T. Dussault est décédé aux Écureuils le 21 janvier 1914.

Le 6 avril 1914, Blanche T. Dussault, épouse de Raoul Hotte, Stella T. Dussault, épouse de Ulric Darveau, Marie T. Dussault et Arthur Pagé se réunirent avec le notaire Édouard Deroine dit Descarreaux. Blanche et Stella T. Dussault cédèrent à leur sœur Marie tous leurs droits dans la succession de leur père incluant le lot 24 avec les bâtisses et le lot 115. Marie T. Dussault donna à Arthur Pagé, forgeron, le lot 24 avec les bâtisses et le lot 115 à la condition de l'entretenir de même que Marie-Anne Marois, veuve de Joseph Dussault, Exilda Dussault et Ulric Dussault, ses oncles et tantes (nos. 58778, 58779 et 58780, Vol. 61, Rég. A.).

Le 25 septembre 1937, devant Alexandre Dussault, Arthur Pagé et Anna-Marie Dussault donnèrent ce lot à Louis-Joseph Martel. Augustine Dussault, épouse de Pimondan Martel, intervint dans cet acte pour céder à son fils Louis-Joseph Martel tous ses droits résultant de la donation du 6 avril 1914 susmentionnée (no. 93492, Vol. 104, Reg. A.). Le même jour, devant le même notaire, Stella Dussault, épouse de Ulric Darveau, vendit à Anna-Marie Dussault et à Arthur Pagé ses droits résultant de cette même donation (no. 93491, Vol. 104, Reg. A.).

Le 22 juin 1955, devant Henri Lefebvre, Louis-Joseph Martel vendit le reste de cette terre à Ernest Sauvageau (no. 136693, Reg. A.). Ce dernier céda cette terre à son fils Charles Eugène Sauvageau le 14 octobre 1966, devant Paul Guillemette (no. 175131, Reg. A.).

Cette subdivision nord-est de la partie sud-ouest de cette terre est désignée comme étant le **lot 24** du cadastre des Écureuils.

Emplacements détachés du lot 24.

- 1) Le 19 septembre 1887, devant Napoléon Lacoursière, Pierre Célestin T. Dussault, forgeron, a vendu à Samuel Dussault, son fils, ferblantier, un emplacement situé du côté sud du chemin royal contenant un arpent de front sur un arpent de profondeur et borné en profondeur au vendeur, au nord-est et au sud-ouest, à Hubert Sauvageau. Un droit de passage doit être accordé au propriétaire du lot 24 le long de la coulée; no. 28544, Vol. 36, Reg. A.
- 2) Le 24 novembre 1945, devant Alexandre Dussault, Arthur Pagé et Louis-Joseph Martel ont fait les échanges suivants: Arthur Pagé céda à Louis-Joseph Martel un morceau de terrain et la maison dessus construite. Le terrain a sept perches de front sur la profondeur qu'il y a du chemin public au ruisseau. Il est borné, au nord-est, à

Joseph Dussault, et, au sud-ouest, à la veuve Eugène Sauvageau et est désigné comme le **lot 25** du cadastre des Écureuils. En contre partie, Louis-Joseph Martel donna à Arthur Pagé un emplacement avec la maison qui y était construite. Cet emplacement mesurait 40 pieds de front sur 150 pieds de profondeur et était borné, au nord, au chemin public, au sud, au sommet de la côte, au nord-est, à la boutique du dit Louis-Joseph Martel, et, au sud-ouest, à Ernest Sauvageau. Cet emplacement fait partie du lot 24 que Arthur Pagé et Anna-Marie Dussault avaient donné à Louis-Joseph Martel le 25 septembre 1937. Par cet acte, Arthur Pagé donna à Anna-Marie Dussault cet emplacement et la maison cédés par Louis-Joseph Martel (no. 108688, Vol. 122, Reg. A).

- 3) Le 27 décembre 1855, devant J.H. Bernard, Jean-Baptiste Fiset, père, Jean-Baptiste Fiset, fils, et son épouse Félicité Papillon vendirent à Germain Léveillé, au prix de 50 livres, un emplacement de sept perches de front sur la profondeur qu'il se trouve au nord du chemin royal au ruisseau, borné, au nord-est, à Jean-Baptiste Fiset, et, au sud-ouest, à Hyacinthe Denis.

Le 8 octobre 1905, devant Henri Frédéric Smith, Germain Léveillé vendit à Dame Clara Denis, veuve de Charles Pelletier, cet emplacement et la bâtisse qui s'y trouve borné, au nord-est, à Joseph Dussault, et, au sud-ouest, à Eugène Sauvageau (no. 45562, Vol. 50, Reg. A).

Le 12 avril 1908, devant H.F. Smith, Dame Clara Denis, veuve Charles Pelletier, vendit cet emplacement à Joseph Réal Bertrand (no. 49683, Vol. 53, Reg. A).

Réal Bertrand le vendit à Adolphe Trépanier le 9 novembre 1914 (no. 59563, Vol. 61, Reg. A).

Le 23 octobre 1923, Dame Adolphe Trépanier le céda à Dame Joseph Raymond (no. 730334 et 730335, Vol. 76, Reg. A).

Arthur Pagé l'acquit le 23 octobre 1936, devant Philippe Chalifour, en vertu de la succession de Séverine Sylvestre, épouse de Adolphe Trépanier (no. 92006, Vol. 102, Reg. A). Ce dernier le céda à Louis-Joseph Martel comme décrit en 2) ci-dessus.

Le 23 septembre 1963, Louis-Joseph Martel le vendit à Claude Sauvageau (no. 164023, Reg. A).

Cet emplacement est désigné comme étant le **lot 25** du cadastre des Écureuils.

Terre 5				
Robert Pagé m Marguerite Godin 16 nov. 1681 Jean François et Pierre Pagé 20 avril 1713				
Pierre Pagé m Françoise Larue 20 avril 1713 Françoise Larue et héritiers 14 avril 1731 Jean-Baptiste et Joseph Pagé 6 oct. 1749		Jean-François Pagé m Marie-Anne Cocquin 20 avril 1713 Vve et héritiers 23 mars 1724 Jean-Baptiste et Joseph Pagé		
Joseph Pagé m. Magdeleine T. Dussault Héritiers 16 février 1776				
Jean-Baptiste Pagé m. Clothilde T. Dussault 26 juin 1777 Jean-Baptiste Pagé, père, et héritiers 30 mars 1799 Jean-Baptiste Pagé, père 13 mars 1804 héritiers Jean-Baptiste Pagé et Charlotte Papillon et 27 juin 1813			26 juin 1777 m. Clothilde Matte	
Louise Pagé m Godefroy Pleau 27 juin 1813	Enfants mineurs de Julie Pagé et François Fauché 27 juin 1813	François Pagé 27 juin 1813	Marguerite Pagé 27 juin 1813	François Pagé m. Magdeleine T. Dussault 15 juil. 1814
J-Bte Fiset m. Gertrude T. Dussault 23 fév. 1835		Hyacinthe Denis 6 déc. 1821	François Pagé 5 mars 1822 Hyacinthe Denis 18 août 1823	
Célestin T. Dussault m Marie-Anne Fiset av 1833		Hyacinthe Denis, m. Angèle Sauvageau		
Joseph T. Dussault m Léace Belleau 20 août 1875		Hyacinthe Denis, m. Françoise Piché 30 mars 1857		
héritiers Joseph T. Dussault 21 jan. 1914		Hubert Sauvageau m. Françoise Piché 7 oct. 1883		
Marie-Anna Dussault 6 avril 1914		Eugène Sauvageau m. Marie-Anne Langlois 19 juin 1893		
Arthur Pagé 6 avr. 1914		vve Marie-Anne Langlois 6 oct. 1923		
Louis Martel 25 sept. 1937		Ernest Sauvageau 16 sept. 1947		
Ernest Sauvageau 22 juin 1955		Charles-Eugène Sauvageau 14 oct. 1966		
Chs-Eugène Sauvageau 14 oct. 1966				
Lot 24		Lot 23		Lot 22
8 per 13 pi et 6 po		8 per 13 pi et 6 po		1 ¼ arp

Tableau Terre 5

Terre 6, partie des lots 26 et 27.

Le 17 novembre 1681, devant Romain Becquet, Marguerite Eloy, épouse de Jean Cosset, accepta au nom de son mari absent la concession de cette terre de trois arpents de front sur quarante arpents de profondeur que lui fit le seigneur Jean Toupin Dussault. Cette terre était bornée, d'un côté, à Robert Pagé, et, de l'autre, à Pierre Grosnom (sic, probablement Grenon).

Jean Cosset est décédé le 13 mars 1687. Marguerite Eloy, Leroy ou Aubé, épousa en secondes noces Jean Collet le 19 octobre 1688. Elle est décédée avant le 30 mai 1729 comme le mentionne un acte de Antoine Adhémar daté de ce jour. Marguerite Héloy Aubé, veuve de Jean Collet, était propriétaire de cette terre le 24 mars 1701 lorsque Louis Chamballon fit l'inventaire de la seigneurie Belair. Elle vendit cette terre à Jean Godin avant ou vers le 8 mars 1709 comme le laisse supposer une quittance donnée par François Collet à Jean Godin datée du 8 juillet 1729 et déposée avec trois autres quittances au greffe de Louis Pillard le 7 et le 8 mars 1746. Les héritiers de Jean Cosset et de Marguerite Leroy donnèrent quittance à Jean Godin par des actes déposés au greffe de Pillard le 8 juillet 1739.

Le seigneur Toupin Dussault donna à Jean Godin un acte de concession de cette terre le 23 mai 1709 devant DeLarivière.

Ce Jean-François Godin était le frère de Alexis et de Charles Godin et fut capitaine de milice aux Écureuils. Le 8 juin 1705, il épousa Geneviève Lefrançois, fille de Charles Lefrançois. Elle mourut le 19 août 1745 laissant quatre enfants mineurs et trois fils et deux filles majeurs, Jean-Baptiste, Louis-Joseph, Pierre, Geneviève, épouse de Pierre Morissette et Marie, épouse de Nicolas Matte.

Un inventaire des biens fut dressé par Louis Pillard le 7 mars 1746. Leur fils Jean-Baptiste était alors absent. Sur cette terre était construite une maison avec cheminée de pierre et tambour. Elle était couverte de bardeaux et mesurait 39 pieds de longueur sur 24 pieds de largeur. On y trouvait aussi une grange de 40 pieds de long sur 24 pieds de largeur couverte de paille, une étable et une écurie.

Les biens furent partagés le lendemain, le 8 mars 1746 devant Pillard. Jean Godin garda l'arpent et demi joignant à la ligne nord-est et l'autre arpent et demi fut partagé en neuf lots égaux de trente pieds chacun. Le premier lot au nord-est échut à Jean-Baptiste, le 2^{ième} à Geneviève, le 3^{ième} à Louis-Joseph, le 4^{ième} à Augustin, le 5^{ième} à Marie, le 6^{ième} à Félicité, le 7^{ième} à Charles, le 8^{ième} à Thierry et le dernier à Pierre Godin. Leur fils Prisque et François n'apparaissent pas dans ce partage car ils avaient reçu chacun une terre en avance d'hoirie le 18 janvier 1734, devant Pollet. Prisque l'a reçue lors de la signature de son contrat de mariage avec Joseph Matte, et François, par un acte de donation.

Le 10 mars 1746, devant Pillard, Jean Godin donna à son fils Louis Joseph une parcelle mesurant quatre perches et demie de front sur quarante arpents de profondeur joignant à la parcelle de son frère Jean-Baptiste et à détacher de la terre de un arpent et demi qui est échu au dit Jean Godin suite au partage.

Le 27 avril 1746, Jean-François Godin épousa en deuxièmes nocés, Marie-Anne Auger, veuve de Jean Laroche. Cette dernière est décédée le 23 décembre 1750. Le 3 mai 1751, Jean-François Godin convola en troisièmes nocés avec Louise Glinel.

Le 8 janvier 1748, devant Pollet, Louis-Joseph Godin acheta les droits de sa sœur Geneviève Godin, épouse de Pierre Morisset, dans la succession de ses père et mère.

Le 26 janvier 1748, Pierre Godin acheta, pour 250 livres, les droits de sa sœur Marie Godin, épouse de Nicolas Matte, dans la succession de ses père et mère. Cet acte fut déposé au greffe de Pollet le 26 janvier 1751.

Le 7 février 1749, devant Pollet, François Godin acheta de son frère Jean-Baptiste Godin une parcelle de cette terre mesurant quinze pieds de front.

Le 21 juillet 1754, devant Fleury, Pierre Godin acheta de sa sœur Félicité Godin, épouse de Nicolas Vandal, une parcelle mesurant 33 pieds et 4 pouces de front sur quarante arpents de profondeur, tenant, au nord-est, à Joseph Godin, et, au sud-ouest, à l'acquéreur.

Au mois de juillet 1755, le pays se préparait à la guerre et Pierre et Charles Godin, deux des fils de Jean-François, furent appelés au service de sa majesté le Roi en qualité de miliciens. Le 11 juillet 1755, Pierre donna une procuration à son frère François pour s'occuper de ses affaires durant son départ. Le 15 juillet suivant, devant le même notaire, Pierre et Charles Godin se firent mutuellement don de leurs biens. Charles ne revint pas. Il mourut au fort de la Présentation de la Galette, Ogdensburg, N.Y., et y fut inhumé le 2 octobre 1756.²⁴

Le 25 juillet 1755, Jean-François Godin, maître menuisier, hypothéqua sa terre en faveur de Augustin Amelin en garantie de la somme de 331 livres et 7 sols qu'il lui devait. Le 3 mars 1763, sommation fut donnée à Jean-François Godin de comparaître dans huit jours devant la cour et conseil militaire de Québec au sujet du paiement de cette somme.

Le 19 septembre 1762, devant Gouget, Louis-Joseph Godin vendit un demi-arpent de cette terre à Joseph Pagé venant quatre perches et demie par donation son père et neuf pieds en héritage de sa mère. Cette parcelle était bornée, au sud-ouest, à Jean Godin et aux héritiers de Geneviève Lefrançois, et, au nord-est, à Joseph Pagé, époux de Magdeleine T. Dussault. Leur fille Scholastique Pagé, épouse de François Denis, en hérita de ces derniers le 7 novembre 1777 devant Planté.

Le 27 septembre 1762, devant Gouget, Jean-François Godin, donna à ses enfants l'arpent et neuf perches qu'il avait obtenu du partage. Le 1^{er} lot au nord-est près de la ligne joignant à Joseph Pagé alla à Louis Morisset, le 2^{ième} à Thierry Godin, le 3^{ième} à Nicolas Matte, le 4^{ième} à Nicolas Vandale, le 5^{ième} à Joseph Godin, le 6^{ième} à Jean-Baptiste Godin et le 7^{ième} à Pierre Godin. Louis-Joseph Godin avait aussi la part de sa sœur Geneviève et Pierre Godin, celle de son frère Charles Godin.

Jean-François Godin, capitaine de milice des Écureuils, mourut aux Écureuils le 10 novembre 1769.

²⁴ La Population des Forts Français d'Amérique, Marthe Faribault-Beauregard.

Le 24 février 1763, devant Gouget, Louis Joseph Godin vendit à Joseph Dussault un morceau de cette terre mesurant une perche et demi de front sur quarante arpents de profondeur borné, par-devant, au fleuve, par derrière, à François Dussault, au nord-est, au vendeur, et, au sud-ouest, à Pierre Godin.

Le 5 mars 1763, devant Gouget, Félicité Godin, épouse de Nicolas Vandal, vendit sa parcelle d'une perche et douze pieds à Jean-Baptiste Bertrand. Cette parcelle était bornée, au nord-est, à Nicolas Matte, et, au sud-ouest, à Louis-Joseph Godin.

Le 5 juillet 1765, devant Gouget, Pierre Godin et son épouse Josèphe Godin échangèrent des parcelles de cette terre avec Joseph T. Dussault. Pierre Godin céda une perche et demie de front sur quarante arpents de profondeur à prendre du côté sud-ouest et joignant à la terre dudit Joseph T. Dussault et ce dernier céda la parcelle d'une perche et demie acquise de Louis Joseph Godin le 24 février 1763.

Le 15 août 1765, Jean-Baptiste Godin demeurait à Michilimakinac. Il donna alors devant Cardin une procuration à Amable Hubert La Croix, négociant de Montréal. Ce dernier, le 2 octobre 1765, devant Gouget, au nom de Jean-Baptiste Godin, vendit à Pierre Godin la parcelle d'une perche et demi dont Jean-Baptiste Godin avait hérité de sa mère.

Le 9 mai 1769, devant Gouget, Pierre Godin et Josèphe Godin, son épouse, vendirent à Jean François Lafontaine une parcelle de cette terre mesurant quatre perches de front sur quarante arpents de profondeur bornée, au nord-est, au vendeur, et, au sud-ouest, à Nicolas Matte.

Le 11 octobre 1769, devant Gouget, Thierry Godin et Nicolas Vandal, époux de Félicité Godin, vendirent à Augustin Matte chacun une perche et demi de terre que leur avait cédé Jean-François Godin.

Devant Gouget, le 10 décembre 1769, Pierre Godin, époux de Josèphe Godin, vendit à Augustin Matte les six perches qu'il possédait; la sienne, celle de son frère Jean-Baptiste, celle de sa sœur Jeanne et celle de sa sœur Marie. Ces six perches étaient enclavées dans les terres que possédaient Pierre Godin.

Le 17 décembre 1769, devant Gouget, Augustin Matte, veuf de Magdeleine Proulx, tuteurs de ses enfants mineurs et époux de Thérèse Trépanier, fit un échange avec Thierry Godin. Ce dernier lui céda une terre située au deuxième rang de Neuville. En retour, Augustin Matte lui donna neuf perches de cette terre dont six provenaient de Pierre Godin et les trois autres de Nicolas Vandal et de Thierry Godin.

Donc à la fin de l'année 1769, par une série d'actes, Thierry Godin et Marie Anne Quirion, son épouse, étaient propriétaires d'une partie importante de cette terre mais plusieurs dont Joseph T. Dussault, Jean-Baptiste Bertrand et François Denis en possédaient des parcelles.

Lentement François Denis en acheta des parcelles. Il en acheta une mesurant trois perches de front de Thierry Godin, le 24 mars 1784, devant Deschenaux.

Le 3 décembre 1789, devant F.X. Larue, Thierry Godin acheta tous les droits de ses filles Marie-Louise Godin, épouse de Louis Guibault, et Magdeleine Godin, épouse de Jérôme

Fournier, dans la succession de Marguerite Lefebvre, leur mère, sur une terre mesurant deux perches et quatre pieds de front sur quarante arpents de profondeur. Ils cédèrent aussi leurs droits dans la succession future de Thierry Godin, leur père et beau-père. Le même jour, devant le même notaire, Thierry Godin et Marie-Anne Quirion, son épouse, vendirent à François Denis et à Scholastique Pagé, pour 100 livres 16 sols, cette terre alors bornée, au nord-est, à l'acquéreur, et, au sud-ouest, aux vendeurs.

Le 17 janvier 1798, devant F.X. Larue, Toussaint Dussault vendit à François Denis la parcelle de cette terre qu'il possédait.

Le 6 juillet 1799, devant F.X. Larue, Jean-François Godin vendit à François Denis une parcelle de vingt pieds de front sur quarante arpents de profondeur de cette terre qui était enclavés dans la terre de l'acquéreur.

Le 28 décembre 1799, devant F.X. Larue, Jean-Marie Mauffet et son épouse Angélique Godin cédèrent tous leurs droits à François Denis.

François Denis devint alors propriétaire de toute cette terre.

François Denis était le fils de François Jean dit Denis et de Josette Lafontaine. Il épousa Scholastique Pagé, fille de Joseph Pagé et de Madeleine Toupin Dussault aux Écureuils le 20 janvier 1777.

Scholastique Pagé étant décédée, François Denis fit faire un inventaire de leurs biens par F.X. Larue les 18 et 19 juin 1810. Ils étaient parmi les cultivateurs aisés des Écureuils et possédaient des terres au Cap-Santé et aux Écureuils dont toute cette terre de trois arpents et deux perches de front bornée, au nord-est, à la veuve et aux héritiers de Joseph Pagé, et, au sud-ouest, à François Marcot. Leur maison construite en bois pièce sur pièce contenait une chambre cuisine, deux cabinets et un bas-côté au nord-est. Toutes ses fenêtres étaient garnies de leurs vitres. Sur cette terre s'élevaient aussi une grange et une étable formant un corps de bâtiment d'environ 60 pieds de longueur et couvert de paille, une remise et une soue pour les pourceaux.

Le 4 juillet 1812, devant F.X. Larue, François Denis donna à ses fils Joseph et Hyacinthe Denis la moitié de cette terre et un septième dans l'autre moitié. Joseph eut la moitié sud-ouest et Hyacinthe la moitié nord-est.

Le 5 avril 1820, devant F.X. Larue, Athanase Denis céda à ses frères Joseph et Hyacinthe Denis ses droits dans la succession de sa mère Scholastique Pagé. Le 22 août 1820, devant F.X. Larue, Scholastique et Joseph Denis cédèrent à leurs frères Joseph et Hyacinthe Denis tous leurs droits dans la succession de leur mère.

Partie nord-est, partie du lot 26.

Joseph et Hyacinthe Denis obtinrent un nouvel acte de concession le 12 mars 1833 devant Bigué. Ils ont déclaré posséder chacun un arpent et demi plus une perche de cette terre. La terre de Hyacinthe Denis était alors bornée, par-devant, au fleuve, au nord-est, à Jean-Baptiste Fiset, et, au sud-ouest, à Joseph Denis, son frère.

Le 30 mars 1857, devant Joseph Bernard, Hyacinthe Denis et Marie Angèle Sauvageau, son épouse, donnèrent à leur fils Hyacinthe Denis et à Françoise Piché, son épouse, une terre mesurant un arpent et six perches de front sur quarante-cinq arpents de profondeur bornée, par-devant, au fleuve, au nord-est, à Jean-Baptiste Fiset, et, au sud-ouest, à Jacob Denis.

Hyacinthe Denis, fils, a passé un contrat de mariage avec Françoise Piché le 4 juin 1851 devant Charles Aylwin. Hyacinthe Denis, fils, fit son testament le 25 juin 1863 devant P.H. Fauché et légua à son épouse la jouissance et l'usufruit de ses biens et leur propriété au plus âgé de ses fils vivant au jour du décès de son épouse (no. 8666, Vol. 13, Reg. A). Il mourut peu après. Françoise Piché épousa en secondes noces Hubert Sauvageau en avril 1865.

Le 18 septembre 1877, devant Fleury de la Gorgendière, Françoise Piché et Hubert Sauvageau hypothéquèrent cette terre et la maison qui y était construite en faveur de Joseph Melville Bernard, marchand de Cap-Santé (no. 19076, Vol. 27, Reg. A). Cette terre mesurait alors deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur et était bornée, en front, au fleuve, au nord-est, à Germain Léveillé, et, au sud-ouest, à Jacob Denis. En plus de cette terre, ils hypothéquèrent une terre d'un arpent de front située aussi au 1^{er} rang et bornée, en front, le fleuve, au nord-est, la veuve Joseph Pagé et, au sud-ouest, à Célestin Dussault, le lot 23. Les dimensions données de ces terres étaient nettement exagérées.

Le 7 octobre 1883, devant L.P. Bernard, les héritiers de Hyacinthe Denis, Françoise Piché, son épouse, Jacob Denis, marchand au Cap-Santé, Clara Denis, épouse de Charles Pelletier et Félicité Denis, épouse de Georges Godin, navigateur, réglèrent la succession de Hyacinthe Denis. Par ce règlement, Hubert Sauvageau devint propriétaire de cette terre que Hyacinthe Denis, père, avait donnée à Hyacinthe Denis, fils, le 30 mars 1857, devant L.P. Bernard (no. 25060 et 25061, Vol. 32, Reg. A).

Le 19 juin 1893, devant L.P. Bernard, Hubert Sauvageau et Françoise Piché donnèrent à Eugène Sauvageau un arpent et six perches de cette terre bornée, front, au fleuve, au nord, aux terres du 2^{ième} rang, au nord-est, à Joseph Dussault et, au sud-ouest, à François Denis. Cette terre est désignée comme étant le lot 26 (no. 33401, Vol. 41 Reg. A).

Eugène Sauvageau épousa Marie-Anne Langlois. Ils passèrent un contrat de mariage devant L.P. Bernard le 19 juin 1893. Eugène Sauvageau fit son testament le 16 août 1923 devant J.O. East et légua ses biens à Marie-Anne Langlois, son épouse (nos. 73564 et 73565, Vol. 76, Reg. A). Il mourut aux Écureuils le 6 octobre 1923. Le 23 octobre suivant, Marie-Anne Langlois déclara devant Édouard Hamel avoir hérité de son mari de la moitié de cette terre (nos. 73564 et 73565, Vol. 76, Reg. A).

Le 16 septembre 1947, devant Louis-Philippe Brousseau, Marie-Anne Langlois, veuve de Eugène Sauvageau, vendit à son fils Ernest Sauvageau le morceau d'un arpent et six perches dont elle avait hérité de son mari (no. 114006, Vol. 130, Reg. A).

Le 14 octobre 1966, devant Paul Guillemette, Ernest Sauvageau, vendit cette terre à son fils Charles Eugène Sauvageau (no. 175131, Reg. A).

Cette terre est connue comme étant le **lot 26** du cadastre des Écureuils

Partie sud-ouest, partie du lot 27.

Joseph et Hyacinthe Denis obtinrent un nouvel acte de concession le 12 mars 1833 devant Bigué. Ils ont déclaré posséder chacun un arpent et demi plus une perche de cette terre. L'arpent et demi de Joseph Denis était alors borné, par-devant, au fleuve, au nord-est, à Hyacinthe Denis, et, au sud-ouest, à François Marcotte.

Joseph Denis passa cette terre à son fils Jacob Denis qui épousa Cécile Godin. Ce dernier est décédé jeune sans testament laissant des enfants mineurs dont les tuteurs furent François et Ferdinand Denis.

Son fils François-Xavier Denis acquit cette terre. Il en possédait la moitié le 8 juillet 1894 lorsqu'il passa un contrat de mariage devant L.P. Bernard avec Marie Clara Pagé, fille de Rémi Pagé et de feu Marie-Anne Trépanier.

Le 1^{er} juin 1896, devant L.P. Bernard, François-Xavier Denis acheta la part dont son frère Amédé avait hérité de ses père et mère, no. 35841, Vol. 43, Reg. A. Ils étaient six héritiers.

Le 14 octobre 1924, devant Philippe Chalifour, François-Xavier Denis et Clara Pagé, son épouse, donnèrent cette terre à leur fils Adjutor Denis, no. 101045, Vol. 113, Reg. A.

Adjutor Denis en était encore propriétaire en 1941.

Il vendit la partie au sud du chemin du Roi à Eugène Auger qui la revendit à Charles-Eugène Sauvageau vers 1970.

La partie sud-ouest de cette terre est désignée comme étant une partie du **lot 27** du cadastre des Écureuils.

Terre 6		
<p>Jean Cosset m Marguerite Eloy 17 nov. 1681</p> <p>Héritiers Cosset et Marguerite Eloy m. Jean Collet Héritiers Cosset et Collet Jean-François Godin m Geneviève Lefrançois vers le 8 mars 1709</p> <p>Jean-François Godin et héritiers 9 août 1745</p>		
<p>Augustin Matte m Magdeleine Proulx 11 oct. 1769</p> <p>Thierry Godin m Marguerite Lefebvre 10 déc. 1779</p> <p>François Denis m Scolastique Pagé 3 déc. 1799</p>	<p>Héritiers Godin 10 nov 1769</p>	<p>Louis Joseph Godin 9 août 1745</p> <p>Joseph Pagé m. Magdeleine T. Dussault 19 sept. 1762</p> <p>Scholastique Pagé m François Denis 7 nov. 1777</p>
François Denis m. Scholastique Pagé		
<p>Joseph Denis 4 juil.. 1812</p> <p>Jacob Denis m Cécile Godin avant 1857</p> <p>héritiers de Jacob Denis</p> <p>F.X. Denis m Clara Pagé av. 1877</p> <p>Adjutor Denis m Régina Turgeon 14 oct. 1924</p>	<p>Hyacinthe Denis m Angèle Sauvageau 4juil. 1812</p> <p>Hyacinthe Denis, fils, Françoise Piché 30 mars 1857</p> <p>Hubert Sauvageau m Françoise Sauvageau 7 Oct. 1883</p> <p>Eugène Sauvageau Marie-Anne Langlois 19 juin 1893</p> <p>Vve Marie-Anne Langlois 6 octobre 1923</p> <p>Ernest Sauvageau 16 sept. 1947</p> <p>Charles-Eugène Sauvageau 14 oct. 1966</p>	
Chemin du Roi		
<p>Adjutor Denis, m Régina Turgeon 14 oct. 1924</p> <p>Eugène Auger</p> <p>Charles-Eugène Sauvageau, vers 1970</p>		
Partie Lot 27		Lot 26
1 ½ arpent		1 ½ arpent

Tableau Terre 6

Terre 7, partie du lot 27.

Lorsque le 17 novembre 1681, le seigneur Jean Dussault, devant Romain Becquet, donna à Jean Cosset l'acte de concession de la terre voisine du côté du nord-est, Pierre Grosnom est désigné comme étant le propriétaire de cette terre de deux arpents et deux perches de front. Il s'agit probablement de Pierre Grenon.

Cependant, ce dernier ne semble pas avoir satisfait aux conditions de sa concession et le seigneur par une série d'actes passés devant Chamballon la rattacha au domaine.

François Toupin, fils de Toussaint Toupin et de Marguerite Boucher, posséda cette terre. En effet, le 7 novembre 1707, devant Chamballon, Jean Toussaint Toupin de La Rochelle vendit à Jean (II) Toupin de Belair, son neveu, la cinquième partie d'une terre de deux arpents et trois perches de front sur quarante arpents de profondeur située en la seigneurie de Belair et joignant, au nord-est, à la veuve Jean Collet, et, au sud-ouest, au domaine de la dite seigneurie. Le vendeur avait obtenu cette parcelle en héritage de François Toupin, son frère. Il vendit aussi à Jean Toupin un autre cinquième de cette terre qu'il avait obtenu de Toussaint Toupin, son père.

Le 23 mars 1711, devant Chamballon, Jean-Baptiste (II) Toupin donna à son frère consanguin, Jean-Baptiste Toupin, la moitié de cette terre dont il avait hérité une partie de son père, le seigneur Jean-Baptiste Toupin, et dont il avait acquis l'autre partie de sa tante, Marie Toupin, veuve de Pierre Mouet de Maura, par contrat passé devant Normandin aux Trois-Rivières environ cinq ans auparavant.

Le 26 mars 1711, devant L. Chamballon, Antoine Toupin de Château-Richer donna à Magdeleine Mezeray, sa belle-sœur, veuve de Jean-Baptiste (I) T. Dussault, la part qui lui revenait dans l'héritage de François Toupin, son frère. Cet héritage consistait en une terre et habitation de deux arpents et deux perches de front sur quarante arpents de profondeur située en la seigneurie de Belair et joignant au nord-est à Jean Godin et, au sud-ouest, au domaine de la dite seigneurie. Antoine T. Dussault mourut peu après, le 1^{er} juin 1711.

Donc, François T. Dussault, frère du seigneur, possédait cette terre avant 1708. Bien qu'il soit décédé, il en est cité comme propriétaire dans l'acte de concession de la terre voisine du côté nord-est à Jean Godin le 23 mai 1709. François T. Dussault obtint probablement cette terre en 1686 car le 8 mai 1686, devant Rageot, il donna quittance à Jean T. Dussault.

François Toupin est décédé après le 22 avril 1682, date de son testament passé devant Gilles Rageot et avant le 7 novembre 1707.

Jean-Baptiste T. Dussault (II) était tuteur de son frère François. Le 8 juillet 1681, devant Rageot, il vendit en son non et comme tuteur de son frère François à Jacques Defaÿ, marchand demeurant à Québec, une maison située sur la rue Notre-Dame à Québec.

Le 25 juin 1711, devant Chamballon, Magdeleine Mezeray vendit la partie de cette terre qu'elle possédait à son fils Jean-Baptiste T. Dussault, époux de Thérèse Turcot, qui en était propriétaire lors de l'aveu et dénombrement de 1723.

Jean-Baptiste T. Dussault, fils de Jean-Baptiste (I) et de Madeleine Mezeray épousa Thérèse Turcot, fille de Jacques Turcot, le 2 mars 1715 à Champlain. Elle était la sœur de l'épouse de son frère Jean-Baptiste (II), seigneur de Belair. Thérèse Turcot est décédée aux Écureuils le 24 avril 1741. Jean-Baptiste Toupin épousa en secondes noces Marie-Anne Chapelin, veuve de Noël Lesot à Deschambault, le 25 octobre 1744. Il est décédé peu avant 1754.

Le 17 mars 1751, devant Barolet, Augustin T. Dussault acheta les droits de sa sœur Catherine T. Dussault, épouse de Joseph Grenier dans la succession de sa mère Thérèse Turcot (1/11) et dans celle de son père Jean-Baptiste T. Dussault (1/12).

Le 16 janvier 1754, devant Fleury, Joseph T. Dussault acquit les droits de sa sœur Madeleine, épouse de Joseph Pagé, et ceux de sa sœur Thérèse, épouse de Jean-Baptiste Germain, dans la succession de sa mère Thérèse Turcot et dans celle de son père Jean-Baptiste T. Dussault. Le 13 avril 1754, devant Fleury, il acheta les droits de son frère Jean-Baptiste T. Dussault, célibataire majeur et navigateur, et le 18 février 1757, devant Fleury, ceux de sa sœur Scholastique, épouse de Jean-Baptiste Pagé, major des milices.

Le 11 mars 1756, Joseph T. Dussault était sur son départ pour la guerre. Il fit alors son testament devant Guyart de Fleury et légua à son frère François tous ses biens meubles et immeubles.

Le 26 janvier 1788, devant Perreault, Marie-Anne Chapelin, veuve en premières noces de François Lizot et en deuxièmes noces de Jean-Baptiste T. Dussault, donna à Joseph T. Dussault, fils de Jean-Baptiste T. Dussault et de Thérèse Turcot, demeurant avec elle, tous les biens mobiliers et immobiliers qu'elle peut avoir tant de son premier que de son second mariage.

Le 29 août 1798, devant F.X. Larue, Joseph et Louis T. Dussault, tous deux frères et garçons majeurs, ont fait donation à Augustin T. Dussault, leur neveu, et à Marie Rosalie Delisle, son épouse, de cette terre mesurant deux arpents et demi de front sur quarante arpents de profondeur bornée, par-devant, au fleuve, au nord-est, François Denis, et, au sud-ouest, à Alexis T. Dussault. Ils leur donnèrent aussi une vieille maison en bois, de pièce sur pièce, tombant en ruine, une vieille grange et une vieille étable bâties sur cette terre. De plus, ils leur donnèrent une terre de deux arpents et une perche de front située dans le deuxième rang de la seigneurie de Neuville. L'acte mentionne que cette terre appartenait aux donateurs tant par héritage de feu Jean-Baptiste T. Dussault et de Thérèse Turcot, leur père et mère, et de feu François T. Dussault, leur frère que par acquisitions de leurs cohéritiers et par la donation consentie audit Joseph Dussault par Marie Anne Chapelin, sa belle-mère. Cet Augustin T. Dussault était le fils de Augustin et de Marianne Denis. Ils avaient passé un contrat de mariage le 2 janvier 1781 devant Planté.

Joseph T. Dussault est décédé peu après. Le 7 janvier 1799, Augustin T. Dussault, son héritier, demanda à F.X. Larue de dresser l'inventaire des biens du défunt. Le même jour, devant le même notaire, les héritiers légitimes de Joseph T. Dussault ratifièrent la donation qu'il avait faite.

Le 2 juillet 1799, devant F.X. Larue, les héritiers de Joseph T. Dussault vendirent à François Marcot, époux de Claire Delisle, cette terre mesurant deux arpents de front sur

quarante arpents de profondeur bornée, par-devant, au fleuve, par derrière, au cordon séparant les terres du 1^{er} et du 2^{ième} rang selon le procès verbal de maître Plamondon arpenteur daté du 18 novembre 1743, au nord-est, à François Denis comme cessionnaire de la souche qui revenait à Louis T. Dussault dans la dite succession et dont le dit François Denis conserve en nature ensemble la vieille maison, grange et étable, et, au sud-ouest, à Alexis Toupin Dussault.

François Marcotte et Claire Delisle, son épouse, donnèrent cette terre de deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur à leur fils François Marcotte le 15 janvier 1816 devant F.X. Larue. Cette terre était alors bornée, au nord-est, à Joseph Denis, et, au sud-ouest, à Pierre Alexis T. Dussault.

Ce dernier en obtint un nouveau titre de concession de Moses Hart devant Bigué le 14 mars 1833.

Puis Joseph Denis en devint propriétaire entre 1833 et 1857.

Joseph Denis céda cette partie à Jacob Denis, époux de Cécile Godin, qui en était propriétaire en 1857. Ces derniers sont décédés avant 1875 sans avoir fait de testament et laissant des enfants mineurs dont François Denis et Ferdinand Delisle furent les tuteurs.

Le 28 janvier 1850, François Narcisse Denis époux en premières noces de Marie Desanges Gosselin et en deuxièmes noces de Marguerite LaHaye était propriétaire d'au moins une partie de cette terre. En effet, dans un acte passé ce jour devant Joseph Bernard, par Louis Dussault, Narcisse Denis est désigné comme étant propriétaire de la terre située au nord-est du lot 30. Le 10 octobre 1875 devant Charles Aylwin, Marguerite LaHaye et ses enfants en vendirent une parcelle, la maison, l'étable et la grange à Réal Germain.

Vers cette date, François-Xavier Denis devint propriétaire du reste de cette terre. Le 8 juillet 1894, devant L.P. Bernard, il passa un contrat de mariage avec Marie Clara Pagé, fille de Rémi Pagé et de Marie-Anne Trépanier. Ce contrat contenait une clause testamentaire par laquelle les époux se faisaient don mutuel de leurs biens. L'époux a alors déclaré être le propriétaire de la moitié du lot 27 (no.34198, Vol. 41, Reg. A).

Le 1^{er} juin 1896, devant L.P. Bernard, Amédé Denis vendit à son frère François-Xavier le sixième de cette terre dont il avait hérité de ses père et mère (no. 35841, Vol. 43, Reg.A).

Le 14 octobre 1924, devant Philippe Chalifour, François-Xavier Denis et Clara Pagé, son épouse, donnèrent à leur fils Adjutor Denis le lot 27 contenant trois arpents de front sur quarante arpents de profondeur. Cet acte mentionne qu'ils l'ont acquis de la succession de feu Jacob Denis (no. 74767, Vol. 78, Reg. A).

Adjutor Denis épousa Régina Turgeon, fille de Arthur Turgeon et de Marie Rochette le 22 septembre 1930. Il possédait encore cette terre en 1941.

Il vendit la partie au sud du chemin du Roi à Eugène Auger qui la vendit à Charles-Eugène Sauvageau vers 1970.

Cette terre est désignée comme étant **partie du lot 27** du cadastre des Écureuils.

Emplacements détachés du lot 27.

- 1) Le 27 avril 1886, devant L.P. Bernard, François Denis et Ferdinand Delisle, tuteurs des enfants de Jacob Denis et de Cécile Godin, vendirent à François Fiset un emplacement contenant un arpent carré. Cet emplacement situé du côté sud du chemin royal était borné du côté sud et nord-est aux héritiers de Jacob Denis et du côté sud-ouest à Pierre Pagé (no. 27348, Vol. 35, Reg. A). Le même jour, devant le même notaire, François Fiset vendit cet emplacement à Wilfrid Papillon, navigateur (no. 27349, Vol. 35, Reg.A). Le lendemain, devant le même notaire, ce dernier vendit cet emplacement à Georges A. De Saint-Georges (no. 27350, Vol. 35, Reg. A). Le 22 août 1893, devant L.P. Bernard, Henri Quitton de St-Georges, frère de Georges A. de St-Georges reçut paiement de Wilfrid Papillon et lui remit cet emplacement (no. 33544, Vol.41, Reg.A).

Le 9 octobre 1910, devant Édouard Hamel, Wilfrid Papillon, navigateur, vendit cet emplacement à Théophile Bertrand, cantonnier (no. 53967, Vol. 56, Reg.A). Le 20 mars 1912, ce le dernier vendit à Uldéric Fortin, cuisinier (no. 56943, Vol. 59, Reg. A).

- 2) Adjutor Denis vendit plusieurs parcelles de ce morceau de terre dont une à André Auger le 28 mai 1928, (no. 80304, Vol. 87, Reg. A).
- 3) Le 29 novembre 1941, devant Joseph Lacoursière, vendit à Félix Pagé un emplacement mesurant 100 pieds de front par 300 de profondeur, situé au sud du chemin royal et borné au sud, à la voie ferrée du CNR, au nord-est, à Adjutor Denis et au sud-ouest à Alphonse Fortin. Une maison y était construite (no. 101045, Vol. 113, Reg.A). Partie du lot 27.
- 4) Le 16 octobre 1875, devant Charles Aylwin, dame Marguerite La Haye, veuve de François Narcisse Denis, Marie Desanges Denis et Marie Aldéa Denis, filles majeures, en leur nom et en celui de Pierre Narcisse Denis, et de Marie Félicité Denis, enfants mineurs, tous enfants de feu François Narcisse Denis et de feu Marie Desanges Gosselin vendirent à Réal Germain des Écureuils une parcelle du lot 27. Cette parcelle était située sur le niveau nord du chemin du Roi. Il mesurait un arpent de front par deux arpents et demi de profondeur et était borné, par-devant, au niveau nord du chemin du Roi, en profondeur, au bout de la dite profondeur, à trois pieds au nord d'un ruisseau qui y coule, au sud-ouest, aux représentants de feu Pierre Dussault et, au nord-est, à Jacob Denis. Ils vendirent cette parcelle avec la maison, la grange et l'étable qui y étaient construites (no. 17542, Vol. 32, Reg. A).

Le 27 octobre 1883, devant L.P. Bernard, Réal Germain vendit à Célestin T. Dussault, marchand des Écureuils, cet emplacement alors borné, au nord-est, aux héritiers Jacob Denis, et, au sud-ouest, à Samuel Dussault et à Flavien Pageau. Cet emplacement est décrit comme étant le **lot 28** du cadastre des Écureuils (no. 25154, Vol. 32, Reg. A).

Ce lot est formé d'une partie du lot 27 et d'une partie du lot 34.

Le 9 mars 1884, devant L.P. Bernard, Célestin Dussault a vendu cet emplacement à Jean-Baptiste Dussault, père, ancien navigateur, (no. 25485, Vol. 33, Reg. A).

Ce dernier était l'époux de Marguerite Fiset. Le 9 juin 1890, devant L.P. Bernard, Jean-Baptiste T. Dussault et Marguerite Fiset firent leur testament et y léguèrent cet emplacement à leur fils Côme. Leurs autres enfants étaient Élisabeth, Madeleine, Jean-Baptiste, Célestin, Étienne, Théophile et Louis qui était lors décédé. Côme était l'aîné et lui aussi navigateur (no. 33766, Vol. 41, Reg. A et no. 46941, Vol. 51, Reg. A).

Jean-Baptiste T. Dussault, père, est décédé le 24 août 1893. Le 30 novembre suivant, son fils Côme déclara devant L.P. Bernard avoir hérité de la moitié cet emplacement (no. 33767, Vol. 41, Reg. A).

Marguerite Fiset, l'épouse de feu Jean-Baptiste T. Dussault, est décédée le 10 octobre 1906. Le 3 décembre suivant, Côme T. Dussault déclara devant H.F. Smith avoir hérité de l'autre moitié de cet emplacement (no. 46942, Vol. 51, Reg. A).

Côme Dussault légua cet emplacement à Jean-Baptiste Dussault qui en hérita le 30 mai 1921 (no. 69643 et 44 Vol. 72, Reg. A). Ce dernier le légua à Hélène Dussault qui en hérita le 28 mai 1923 (no. 72613, Vol. 72, Reg. A).

Hélène Dussault en vendit un morceau à Joseph Pagé le 8 juillet 1929 (no. 82195, Vol. 89, Reg. A) et un autre à Edmond Barbeau le 19 décembre 1930 (no. 84498, Vol. 92, Reg. A).

Joseph Pagé vendit sa partie à Albert Hovington le 16 août 1944 (no. 105615, Vol. 119, Reg. A). Ce dernier la revendit à Edmond Barbeau le 30 juillet 1951 (no. 125024).

Edmond Barbeau vendit sa partie à Michel Martel le 23 août 1951 (no. 125261).

Hélène Dussault légua le reste de ce lot à Dominique et Jeanne Dussault qui en héritèrent le 14 août 1964 (nos. 167157 et 167158). Ces derniers vendirent leur part à Marc Dussault le 27 août 1964 (no. 167288).

Marc Dussault le légua à Vincent Dussault et al qui en héritèrent le 26 janvier 1984 (nos. 279449 et 279450).

Terre 7
Pierre Grenon 1681
François T. Dussault, vers 1686
Jean-Baptiste (II) T. Dussault m Magdeleine Turcot 7 nov. 1707
Jean-Baptiste T. Dussault m. Thérèse Turcot 23 mars 1711
Joseph T. Dussault, 26 jan 1788
Augustin T. Dussault m. Rosalie Delisle 29 août 1798
François Marcot 2 juillet 1799 m. Claire Delisle
François Marcot 15 jan. 1816 m. Catherine Dufresne
Joseph Denis entre 1833 et 1850
Jacob Denis avant 1850 m. Cécile Godin
Héritiers Jacob Denis av 1850 François Narcisse Denis Avant le 28 janvier 1850 m. Desanges Gosselin
F.X. Denis, av. 1877 m Clara Pagé
Adjutor Denis, 14 oct. 1924 m Régina Turgeon
Chemin du Roi
Adjutor Denis, 14 oct. 1924
Eugène Auger
Charles-Eugène Sauvageau, vers 1970
Partie Lot 27
2 arpents

Tableau Terre 7

Terre 8 – Domaine seigneurial lots 29 à 53.

Le 23 février 1702, Louis Chambalon dressa l'inventaire des biens de feu Jean-Baptiste Toupin sieur Dussault époux de Marie Gloria, sa première épouse, et de Marie Magdeleine Mezeray, sa veuve. Selon Chamballon, le domaine du seigneur Jean-Baptiste Toupin Dussault avait sept arpents de front. Pour le partage du domaine seigneurial fait le 9 mars 1734 le notaire Barolet avait fait arpenter le domaine et on avait déterminé qu'il mesurait sept arpents, neuf perches, douze pieds et sept pouces de front incluant l'arpent et demi concédé à Joseph Pagé. Comme le front de cette terre était au chemin du Roi, il restait au domaine, au bout de cette terre, un morceau d'un arpent et demi de front sur sept perches de profondeur allant du chemin au fleuve. Le reste du domaine mesurait donc six arpents, quatre perches, douze pieds et sept pouces.

Le 15 février 1781, le notaire Bernard Planté procéda au partage de la moitié nord-est du domaine qui mesurait trois arpents, deux perches, quatre pieds et quatre pouces de front. Ce qui donne, incluant l'arpent et demi de la terre de Joseph Pagé, sept arpents, neuf perches, huit pieds et huit pouces soit sensiblement la même étendue que donnée par Barolet.

Le domaine fut alors partagé entre les six héritiers. Il revenait au fils aîné, Jean-Baptiste (III), le nouveau seigneur, la moitié du domaine soit un morceau de trois arpents, deux perches, six pieds et trois pouces et demi de front sur quarante arpents de profondeur et un autre de trois quarts d'arpent de front sur sept arpents de profondeur. Le seigneur garda la moitié nord-est du domaine et l'autre moitié fut divisée entre ses enfants Thérèse, épouse de Antoine Godin, Alexis, époux de Marie-Louise Godin, François-Xavier, Joseph, époux de Élisabeth Désy et Magdeleine, épouse de Joseph Delisle.

Moitié nord-est du domaine, lots 29 à 39.

La moitié nord-est du domaine passa au fils aîné aussi prénommé Jean-Baptiste (II).

Jean-Baptiste (III) T. Dussault est décédé aux Écureuils le 17 septembre 1780.

Le 15 février 1781, ses héritiers se partagèrent devant Planté cette moitié nord-est du domaine mesurant trois arpents, deux perches, six pieds et quatre pouces de front. Jean-Baptiste (IV), le fils aîné et nouveau seigneur, époux de Françoise Privé, en obtint la moitié soit un arpent, six perches, deux pieds et deux pouces de front du côté du sud-ouest. Les autres héritiers se partagèrent l'autre moitié. Ils reçurent chacun une parcelle de trente-deux pieds de front sur quarante arpents de profondeur.

La première parcelle à la limite nord-est du domaine revint à Alexis T. Dussault. Puis en allant en direction sud-ouest, celle de Louis Antoine, Catherine, épouse de François Lamy, Marie-Anne, épouse de Antoine Godin, Jean-Baptiste, Magdeleine, épouse de Eustache Faucher, Augustin, Marie Clothilde, épouse de Jean-Baptiste Pagé, et la dernière parcelle joignant au domaine du nouveau seigneur, revint à la veuve, Clotilde Aide dit Crequy.

A la suite du partage, le 15 février 1781, devant Planté, Alexis T. Dussault fit un échange avec son beau-frère François Lamy. Ce dernier céda à Alexis la parcelle de son épouse Catherine T. Dussault et celle de Louis Antoine T. Dussault qu'il avait achetée le jour même devant le même notaire. En retour, Alexis T. Dussault céda à Catherine et à son mari le neuvième de la rente annuelle de 26 minots de blé provenant du moulin seigneurial dont il avait hérité. Ces parcelles étaient adjacentes.

Alexis T. Dussault possédait donc cinq perches et six pieds à partir de la limite nord-est du domaine et bornée, au sud-ouest, à la parcelle de sa sœur Madeleine. Il en obtint un titre nouvel de concession du nouveau seigneur, Mathew McNider, le 13 janvier 1790 devant F. X. Larue. Cette parcelle était alors bornée, par-devant, au fleuve, au nord-est, à Joseph Dussault, et, au sud-ouest, à Jean-Baptiste Vézina représentants les mineurs Dussault. Ce dernier avait épousé Clothilde Aide Crequy, la veuve de Jean-Baptiste (III) T. Dussault.

Alexis T. Dussault avait épousé Magdeleine Carpentier, fille de Pierre Carpentier et de Madeleine Aide dit Crequy, le 10 février 1772.

Le 26 octobre 1807, devant F.X. Larue, Alexis T. Dussault et Magdeleine Carpentier, son épouse, donnèrent à Isaïe T. Dussault, leur fils, garçon majeur, cette parcelle de terre qui était alors bornée, par-devant, au fleuve, au nord-est, à François Marcot, et, au sud-ouest, à Augustin T. Dussault. Ils lui donnèrent aussi un emplacement avec la maison et les dépendances qui y étaient construites. Cet emplacement était situé du côté nord du chemin royal, borné, par-devant, au chemin royal, par derrière, à une cavée, au nord-est, au dit demi-arpent donné ci-dessus, et, au sud-ouest, à la dite cavée et suivant le contour de celle-ci et, au bas de la côte, à un pont qui se trouve près de l'église. Ils lui donnent aussi la terre comprenant les lots 41 et 45 du cadastre des Écureuils.

Les enfants de Alexis T. Dussault et Magdeleine Carpentier nommés dans cet acte sont Magdeleine, épouse de Joseph Godin, Scholastique, épouse de Alexis Godin, Marguerite, Françoise, Pierre et Jean-Baptiste, le fils aîné. Cet acte mentionne que Alexis T. Dussault et son épouse avaient prêté 984 livres à Jean-Baptiste, leur fils aîné, et qu'ils avaient peu d'espoir de les récupérer parce que ce dernier était alors insolvable. Ils ont fait leur testament ce même jour devant le même notaire et ont légué tous leurs biens à leur fils Isaïe.

Isaïe T. Dussault est décédé célibataire. Ces terres revinrent aux donateurs comme héritiers par droit de réversion de feu leur fils.

Le 11 février 1810, devant F.X. Larue, Alexis T. Dussault et Magdeleine Carpentier, son épouse, donnèrent à Pierre T. Dussault, leur fils, les parcelles de terre qu'ils avaient données à leur fils Isaïe le 26 octobre 1807. Cette terre était alors bornée, au nord-est, à François Marcot, et, au sud-ouest, à Augustin T. Dussault. Pierre T. Dussault épousa, le 25 juin suivant, aux Écureuils, Françoise Auger, fille de Jean-Baptiste Auger et de Josèphe Dubuc.

Le 25 mai 1833, devant Bigué, Pierre T. Dussault obtint un nouveau titre de concession pour ce lopin de terre alors borné, par-devant, au fleuve, au nord-est, à François Marcotte, et, au sud-ouest, à Louis T. Dussault.

Louis T. Dussault, son voisin du côté sud-ouest, était son cousin et beau-frère. Il était le fils de Augustin T. Dussault et de Marie Louise Matte, et avait épousé Clothilde Auger, fille de Jean-Baptiste Auger et de Joseph Dubuc, à Neuville, le 19 janvier 1822. Leurs épouses étaient sœurs.

Louis T. Dussault acquit cette terre après le 13 mars 1833.

Le jour du partage de la partie nord-est du domaine, le 15 février 1781, devant le notaire Planté, le nouveau seigneur, Jean-Baptiste (IV), époux de Françoise Privé, demeurant à Verchères, obtint cette partie du domaine mesurant un arpent, six perches, deux pieds et deux pouces de front sur quarante arpents de profondeur. Il la vendit le jour même à Clothilde Aide dit Crequy, sa belle-mère. S'il en excluait un circuit de terre situé sur le haut de la côte de l'église qui avait été vendu par son père à Alexis T. Dussault, il lui vendait aussi la maison servant de manoir, un bas côté y attenant avec une boulangerie et la moitié dans les granges, étables et écuries construits sur le domaine. Toutefois, l'acheteur devait fournir le terrain pour un chemin de 18 pieds de largeur pour la commodité des cohéritiers le long du coteau allant sortir au chemin du Roy derrière l'église.

Lors du partage du domaine, Clothilde Aide dit Crequy avait reçu une part d'enfant soit une parcelle mesurant 32 pieds de front sur 40 arpents de profondeur, selon les termes de son contrat de mariage avec feu Jean-Baptiste (III) T. Dussault, son mari.

Le 15 septembre 1781, devant Planté, Clothilde Aide dit Crequy, veuve de Jean-Baptiste T. Dussault, acheta la parcelle de Clothilde T. Dussault, épouse de Jean-Baptiste Pagé.

Le 15 février 1781, devant Planté, Joseph Godin et Marie-Anne T. Dussault, son épouse, demeurant à la Pointe Claire, district de Montréal, vendirent leur parcelle à Clothilde Aide Créquy, veuve de Jean-Baptiste (III) T. Dussault.

Le 12 février 1786, devant Perreault, Eustache Fauché dit Châteauvert et Magdeleine T. Dussault, son épouse, vendirent à Jean-Baptiste Vézina, leur beau-père, la parcelle de 32 pieds de front dont Magdeleine avait hérité de sa mère.

Clothilde Aide dit Crequy, veuve de Jean-Baptiste (III) T. Dussault et épouse de Jean-Baptiste Vézina, possédait alors deux arpents, trois perches, quatre pieds et deux pouces de cette partie est du domaine.

Elle en fit don à son fils Augustin T. Dussault le 10 janvier 1792 devant F. X. Larue. Elle lui donna cette terre avec la maison, grange, étable et autres bâtiments construits sur la totalité du dit ancien domaine mais était exclu l'emplacement d'Alexis T. Dussault qui était enclavé dans la terre donnée.

Le 7 janvier 1795, devant F. X. Larue, Augustin T. Dussault acheta la parcelle de son frère Jean-Baptiste qui était enclavée dans la partie de cette terre qu'il possédait. Cette parcelle mesurait trente-deux pieds de front. Il acheta aussi tous ses droits sur les bâtiments construits sur cette parcelle et dans la succession future de leur père.

Le lendemain, le 8 janvier 1795, devant F. X. Larue, Augustin T. Dussault obtint de Mathew McNider un titre nouvel de concession pour la terre de deux arpents, six perches

et quatorze pieds de front sur quarante arpents de profondeur qu'il possédait maintenant. Cette terre était bornée, au nord-est et au sud-ouest, à la terre de son frère Alexis T. Dussault.

Augustin T. Dussault avait épousé Angélique Faucher, fille de Joseph Faucher et de Geneviève Hamelin, le 6 février 1792 à Neuville. Angélique Faucher est décédée avant 1795. Augustin T. Dussault, fit dresser l'inventaire de ses biens par F.X. Larue le 16 juillet 1795. Il possédait alors deux parcelles de terre mesurant au total soixante-quatre pieds de front sur quarante arpents de profondeur faisant partie de l'ancien domaine et bornée, au nord-est, à Alexis T. Dussault, et, au sud-ouest, à Joseph Dussault. Il avait acquis une de ces parcelles de Jean-Baptiste T. Dussault le 7 janvier 1795 devant F.X. Larue et avait hérité de l'autre. De ces parcelles, il fallait soustraire l'emplacement appartenant à Alexis T. Dussault. Il possédait aussi un morceau de cette terre mesurant deux arpents, trois perches et quatre pieds de front sur quarante arpents de profondeur faisant aussi partie de l'ancien domaine que Jean-Baptiste Vézina et Marie Aide dite Crequy lui avaient donné devant F.X. Larue le 10 janvier 1792. Cet inventaire mentionne que la maison qu'il lui avait été donnée par cet acte était construite en pierre et était l'ancien manoir du fief Belair. Il possédait de plus une vieille grange, une vieille étable et une allonge à une grange de 16 pieds de front sur 24 pieds de profondeur couverte de paille et entouré de planches avec grandes portes et pentures de fer et petite porte avec sa ferrure, le tout neuf et en bon état.

Augustin T. Dussault épousa en secondes noces, à Neuville, le 20 février 1797, Marie-Louise Matte, fille de Augustin Matte et de Scholastique Vézina.

Le 29 janvier 1823, devant F. X. Larue, Augustin T. Dussault et Marie-Louise Matte, son épouse, donnèrent à leur fils Louis T. Dussault et à Blandine Auger, son épouse cette terre de deux arpents et demi de front sur quarante arpents de profondeur avec la maison, la grange et l'étable mais excluant l'emplacement possédé par Pierre T. Dussault. Cette terre était alors bornée, par-devant, au fleuve, au nord-est et au sud-ouest, à Pierre Alexis T. Dussault.

Louis T. Dussault épousa Blandine Auger le 14 janvier 1822 aux Écureuils. Blandine Auger était la fille de Jean-Baptiste Auger et de Josèphe Dubuc. Elle portait le prénom de Clothilde lors de son mariage mais était connue sous le prénom de Blandine; elle est désignée sous le prénom de Blandine dans l'acte de donation du 29 janvier 1823.

Louis T. Dussault obtint un titre nouvel de concession de cette terre de Moses Hart devant Bigué le 13 mars 1833.

Comme nous l'avons vu, après 1833, Louis T. Dussault devint propriétaire de la terre adjacente à la sienne du côté nord-est. Nous verrons qu'il achètera aussi la terre adjacente du côté sud-ouest, les lots 41 et 45. Cette dernière est la première de la partie sud-ouest du domaine. Vers la fin de sa vie, Louis T. Dussault possédait toute la partie nord-est du domaine et quatorze perches et huit pieds de la partie sud-ouest soit cinq arpents, trois perches et seize pieds de front sur quarante arpents de profondeur du domaine primitif moins les emplacements donnés ou vendus.

Le 19 janvier 1871, Louis T. Dussault, époux de Blandine Auger, fit son testament devant Joseph Bernard. Il légua alors à Jean-Baptiste T. Dussault, son fils, et à Eugénie Germain, l'épouse de ce dernier, la moitié des bâtiments et d'une terre mesurant au total deux arpents, six perches et quatorze pieds de front sur quarante arpents de profondeur, bornée, au sud, au fleuve, au nord, la dite profondeur, au nord-est, le testateur, et au sud-ouest, le testateur, à distraire les emplacements inclus. Il légua à Joseph Eugène T. Dussault, son fils, le résidu de ses biens mobiliers et immobiliers (no. 14372, Vol. 21, Reg. A).

Quelques mois plus tard, le 11 mars 1871, Louis T. Dussault s'éteignit. Il fut inhumé dans le cimetière des Écureuils.

Blandine Auger obtint la moitié des terres de son mari par contrat de mariage et par testament de son mari (no. 21038, Vol. 29, Reg. A).

Le 2 septembre 1872, Blandine Auger, veuve de Louis T. Dussault, fit son testament devant P.H. Fauché et légua à son fils Jean-Baptiste T. Dussault la moitié des bâtisses et la moitié indivise de cette terre mesurant deux arpents, six perches et quatorze pieds de front sur quarante arpents de profondeur, bornée, au sud, au fleuve, au nord-est et au sud-ouest à ladite Dame testatrice. Elle légua à son fils, Joseph Eugène T. Dussault le surplus et résidu de ses biens meubles et immeubles. Elle légua à sa fille Félicité Dussault 500\$ et une autre somme d'argent à Marie Desanges Dussault, sa nièce, (no. 21855, Vol. 30, Reg. A). Elle modifia son testament par un codicille ajouté le 21 février 1881 devant L.P. Bernard (nos. 24073 et 24074, Vol. 31, Reg. A).

Blandine Auger est décédée aux Écureuils le 27 avril 1882.

Après le décès son décès, ou peut être avant, Jean-Baptiste et Joseph Eugène T. Dussault procédèrent au partage de ces terres selon le testament de leur père et celui de leur mère. Ils divisèrent les terres en trois parties : la partie nord-est du domaine constitua deux de ces parties et la terre adjacente dans la partie sud-ouest du domaine forma la troisième partie.

La terre, à la limite nord-est du domaine que leur père avait acquise de Pierre T. Dussault, mesurait cinq perches et six pieds de front. Jean-Baptiste et Joseph Eugène T. Dussault y ajoutèrent un demi-arpent pour en faire une terre de un arpent et six pieds de front sur quarante arpents de profondeur. Cette terre est aujourd'hui désignée sous les lots nos. 29 et 34.

Au restant de la partie nord-est du domaine, ils ajoutèrent trois perches qu'ils détachèrent de la partie adjacente de la moitié sud-ouest du domaine pour former ainsi une terre de deux arpents, quatre perches et quatorze pieds de front sur quarante arpents de profondeur. Cette terre est aujourd'hui désignée sous les lots nos. 38 et 39.

Joseph Eugène T. Dussault eut la terre de un arpent et six pieds de front de la partie nord-est du domaine et celle de la partie sud-ouest du domaine.

Jean-Baptiste T. Dussault garda la terre de deux arpents, quatre perches et quatorze pieds de front.

Subdivision nord-est, lots 29 et 34.

Suite à ce partage, Joseph Eugène T. Dussault avait donc hérité de la terre de un arpent et six pieds de front de la partie nord-est du domaine et celle de la partie sud-ouest du domaine. Il épousa Madeleine Morin, fille de Hubert Morin et de Félicité Gariépy, aux Écureuils, le 23 janvier 1871.

Il sépara sa terre du nord-est en deux parties, l'une étant au sud du chemin du Roi et l'autre, au nord. La partie au sud du chemin est désignée comme étant le lot 29 et celle au nord, le lot 34 du cadastre des Écureuils.

Le 28 octobre 1880, devant Joseph G. Couture, Blandine Auger, veuve de Louis T. Dussault, et son fils Eugène T. Dussault, époux de Magdeleine Morin, empruntèrent 1200\$ de Dame veuve David Roy et hypothéquèrent leurs terres en garantie. Cette terre était alors bornée, au sud, au fleuve, au nord-est, à Jacob Denis, et, au sud-ouest, à Jean-Baptiste T. Dussault. Elle est décrite comme étant les lots 29 et 34 du cadastre des Écureuils (no. 21855, Vol. 30, Reg. A). Le 18 décembre 1880, devant Joseph G. Couture, cette hypothèque a été levée (no. 22023, Vol. 30, Reg. A).

Blandine Auger est décédée aux Écureuils le 27 avril 1882.

Le 11 septembre 1882, Joseph Eugène Dussault déclara devant L.P. Bernard avoir hérité de cette terre (no. 24075, Vol. 31, Reg. A).

Lot 29.

Le 15 novembre 1883, devant L.P. Bernard, Joseph Eugène Dussault vendit à François-Xavier Pagé, instituteur, cette terre mesurant un arpent et six pieds de front sur la profondeur qu'il peut y avoir depuis le niveau sud du chemin public en descendant vers le sud jusqu'au fleuve, borné au nord-est, aux héritiers de Jacob Denis, et, au sud-ouest, à Rémi Pagé (no. 25151, Vol. 32, Reg. A). Ce François-Xavier Pagé était le fils de Félix Pagé et de Flavie Dussault. Il est demeuré célibataire.

Le 8 juin 1892, devant L.P. Bernard, François-Xavier Pagé, instituteur aux Écureuils, vendit à son frère Rémi Pagé cette terre d'un arpent et six perches de front (no. 32525, Vol. 40 Reg. A).

Le 23 mars 1902, Rémi Pagé déclara devant L.P. Bernard, que Virginie Papillon, sa deuxième épouse était décédée vers le 20 septembre 1897 laissant pour seuls héritiers son fils Samuel T. Dussault né de son premier mariage avec Prosper T. Dussault et sa fille Irma Pagé née de son deuxième mariage avec Rémi Pagé. Ce dernier déclara aussi avoir hérité de la moitié indivise de cette terre d'un arpent et six perches de front. Le même jour, devant le même notaire, Samuel T. Dussault, machiniste, demeurant à Salem, Mass., vendit à Rémi Pagé tous ses droits dans la succession de sa mère (no. 41339, Vol. 47, Reg. A).

Le 19 mars 1910, devant H.F. Smith, Irma Pagé, épouse d'Alexandre Dussault, vendit à Rémi Pagé tous ses droits dans la succession de sa mère et de son père (no. 53192, Vol. 55, Reg. A).

Le même jour, devant le même notaire, Rémi Pagé donna à Adjutor Pagé cette terre alors bornée, en front au sud, au fleuve, au nord, le chemin public, au nord-est, aux héritiers de Jacob Denis, et, au sud-ouest, au lot 39 appartenant à Rémi Pagé (no. 53193, Vol. 55, Reg. A).

Adjutor Pagé épousa Louise Pépin. Ils passèrent un contrat de mariage devant H. F. Smith le 28 août 1907. Adjutor Pagé fit son testament le 31 août 1912 devant H.F. Smith et légua l'usufruit de ses biens à Louise Pépin, son épouse, et leur propriété, à ses enfants à part égale (no. 56804, Vol. 59, Reg. A).

Adjutor Pagé étant décédé, Louise Pépin hérita de la moitié des lots 29, 39 et 43. Elle épousa en secondes noces Gustave Lord, veuf de Cédulie Pagé. Ils passèrent un contrat de mariage en séparation de biens le 26 août 1916 devant Édouard Derome dit Descoteaux (no. 61936, Vol. 63, Reg. A).

Le 10 janvier 1925, devant Philippe Chalifour, Louise Pépin, épouse séparée de biens de Gustave Lord, vendit à Arthur Delisle la moitié des immeubles, partie du lot 29, partie du lot 39 et l'emplacement partie du lot 43 (no. 75111, Vol. 78, Reg. A). Le même jour, devant le même notaire, Arthur Delisle vendit ces immeubles à Gustave Lord (no. 75112, Vol. 78, Reg. A).

Le 3 juin 1942, Louise Pépin, veuve Gustave Lord, vendit à Félix Pagé, maître de poste, le lot 29 moins la partie vendue à Samuel Dussault, revendue à Elzéar Dussault et à présent propriété de J.A. Émile Dussault et la partie vendue au Gouvernement du Québec (no. 101805, Vol. 114, Reg. A).

Le 5 juin 1942, devant Louis-Philippe Brousseau, Félix Pagé vendit à Oliva Auger le lot 29 (no. 101818, Reg. A).

Ce dernier avait épousé en premières noces Léona Dussault qui est décédée le 23 juin 1919. Ils avaient passé un contrat de mariage devant L.P. Bernard le 13 janvier 1902. Oliva Auger épousa en secondes noces Laurette Dussault. Ils passèrent un contrat de mariage devant Édouard Hamel le 20 septembre 1920. Oliva Auger est décédée le 17 mars 1946 à l'âge de 64 ans. Le 6 mai suivant, ses filles Irène, Marie, Lucienne et Christina déclarèrent devant Louis-Philippe Brousseau que Laurette Dussault héritait d'un tiers des biens de leur père et que ses douze enfants issus du premier mariage se partageaient les deux tiers. Laurette Dussault et les autres héritiers renoncèrent à la succession de Oliva Auger et les comparantes devinrent les seules héritières. Ces biens comprenaient ce lot 29 (no. 109925, Vol. 124, Reg. A).

Irène, Marie, Lucienne et Christina Auger vendirent à Eugène Auger les biens dont elles avaient hérité de leur père par un acte passé le 24 mai 1946, devant Louis-Philippe Brousseau (no. 109926, Reg. A).

Le 11 octobre 1955, devant Victor Aimé Rouillard, Eugène Auger vendit à Damase Auger ce qui restait de ce lot (no. 137544, Reg. A).

Emplacements détachés du lot 29.

- 1) Le 28 octobre 1880, devant Joseph G. Couture, Blandine Auger, veuve de Louis T. Dussault, et Joseph Eugène Dussault hypothéquèrent, en faveur de dame veuve David Roy, les terres qu'ils possédaient. Ces terres comprenaient un emplacement enclavé dans la terre désignée sous les lots 29 et 34 et contenant à peu près trois quarts d'arpent de front sur un arpent de profondeur. Cet emplacement était borné, au sud, au chemin du Roi, au sud-ouest et au nord, à la terre à la terre désignée sous les lots 29 et 34, et, au nord-est, à Réal Germain (no. 21855, Vol. 30, Reg. A). Cet hypothèque fut levé le 18 décembre 1880 (no. 22023, Vol. 30, Reg. A).
- 2) Le 8 avril 1882, devant L.P. Bernard, Jean-Baptiste Dussault et Eugène Dussault vendirent à Samuel Dussault, maître ferblantier des Écureuils, pour 130\$ un emplacement situé près de l'église des Écureuils mesurant un quart d'arpent de front sur trois quart d'arpent de profondeur du côté sud-ouest et d'un arpent de profondeur du côté nord-est. Ils vendirent aussi la maison et une bâtisse qui y étaient construites. Cet emplacement était borné, au sud, au sommet de la côte, au nord, à Flavien Pageau, au nord-est, à Réal Germain, et, au sud-ouest, à Jean-Baptiste Dussault. Cet emplacement est désigné comme étant le **lot 30** et une **partie du lot 29** du cadastre des Écureuils (nos. 23654 et 23655, Vol. 31, Reg. A).

Le 4 avril 1888, devant Félix Alphonse Larue, Samuel Dussault, ferblantier, vendit à Elzéar Dussault, journalier, cet emplacement borné, au nord, à Hubert Auger, au nord-est, à Jean-Baptiste Dussault, père, et, au sud-ouest, à Jean-Baptiste Dussault, fils, (no. 28959, Vol. 36, Reg. A).

Elzéar Dussault fit son testament le 18 mars 1908 devant J.O. East et légua tous ses biens à Victoria Trépanier, son épouse (no. 52964, Vol. 55, Reg. A). Cette dernière fit son testament le 5 juillet 1917 devant J.O. East et légua cet emplacement à son fils J. A. Émile Dussault. Victoria Trépanier est décédée aux Écureuils le 22 mai 1932. Le 22 juillet suivant J.A. Émile Dussault déclara devant Philippe Chalifour avoir hérité de cet emplacement et de celui du lot 30 (nos. 86747 et 86748, Vol. 95, Reg. A).

Cette emplacement est désignée comme étant le **lot 30** et le **lot 29** du cadastre des Écureuils.

Lot 34.

Comme nous l'avons vu, Eugène Dussault vendit la partie de cette terre au sud du chemin du Roi à François-Xavier Pagé le 15 novembre 1883. Il lui restait alors la partie de cette terre au nord du chemin du Roi.

Le 3 janvier 1891, devant L.P. Bernard, Joseph Eugène Dussault vendit à Pierre Doré pour 2150\$ une partie de cette terre contenant environ 125 arpents de terre en superficie bornée, en front, au chemin public, aux lots 35, 36, 37, 43 et 44, au nord, partie à la ligne

entre le 1^{er} et le 2^{ième} rang et partie à F.X. Pagé, au nord-est, à France Denis, et, au sud-ouest, à la route. Il vendit aussi la maison et les bâtisses qui y étaient construites. Cette terre est désignée comme étant les lots 34, 45 et partie de 38 du cadastre des Écureuils (no. 31387, Vol. 39, Reg. A).

Le 9 août 1915, devant Édouard Hamel, Pierre Doré et Antoinette Papillon, son épouse, ont donné à Ofred Doré, leur fils, cette terre désignée comme étant les lots 34, 45 et partie de 38 du cadastre des Écureuils et la maison qui y était construite (no. 60664, Vol. 62, Reg. A).

Le 15 décembre 1916, devant Édouard Hamel, Pierre Doré et Antoinette Papillon donnèrent à leur fils Eugène Doré deux systèmes d'aqueduc servant à alimenter le village et une partie de la paroisse des Écureuils. Un système a sa source sur les terres possédées par Ofred Doré désignées comme étant les lots 34, 45 et partie de 38 du cadastre des Écureuils et l'autre a source entre la ligne de division des terres d'Arthur Pagé et Eugène Sauvageau (no. 63271, Vol. 65, Reg. A). Le 14 mars 1919, devant Édouard Hamel, Eugène Doré vendit à Ofred Doré ces deux systèmes d'aqueduc (no. 66051, Vol. 67, Reg. A).

Marie Delisle, épouse de Ofred Doré, fit son testament le 18 juillet 1925 devant Philippe Chalifour et légua ses biens à son mari (no. 94472, Vol. 105, Reg. A). Elle est décédée aux Écureuils le 5 juin 1937. Le 29 décembre suivant, son mari déclara devant Philippe Chalifour avoir hérité des aqueducs (no. 94473, Vol. 105, Reg. A).

Le 5 novembre 1954, devant Louis-Philippe Brousseau, Ofred Doré vendit à Paul Doré, son fils, cette portion de terre désignée comme étant les lots 34, 45 et partie de 38 du cadastre des Écureuils (no. 134703, Vol. 105, Reg. A).

Emplacements détachés du lot 34.

Lot 30.

Le 28 janvier 1850, devant Joseph Bernard, Louis T. Dussault et Rose Delima Germain, son épouse hypothéquèrent cet emplacement situé au niveau nord du chemin du Roi mesurant un quart d'arpent de front sur trois quarts d'arpent de profondeur du côté du sud-ouest et d'un arpent, du côté du nord-est. Cet emplacement était borné, au nord-est, à Narcisse Denis et, au sud-ouest, à Augustin Trépanier (no. 3258, Vol. 5, Reg. A).

Le 28 mars 1882, le shérif Charles Alleyn saisit cet emplacement de Blanche Auger, épouse de feu Louis T. Dussault, le vendit à Jean-Baptiste Dussault. Il était alors borné, au nord-est, à Réal Germain représentant Narcisse Denis, et, au sud-ouest, à Jean-Baptiste Dussault représentant Augustin Trépanier (no. 23612, Vol. 31, Reg. A).

Le 8 avril 1882, devant L.P. Bernard, Jean-Baptiste Dussault et Eugène Dussault le vendirent à Samuel Dussault, maître ferblantier des Écureuils, pour 130\$ un emplacement situé près de l'église des Écureuils mesurant un quart d'arpent de front

sur trois quart d'arpent de profondeur du côté sud-ouest et d'un arpent de profondeur du côté nord-est. Ils vendirent aussi la maison et une bâtisse qui étaient construites sur cet emplacement borné, au sud, au sommet de la côte, au nord, à Flavien Pageau, au nord-est, à Réal Germain, et, au sud-ouest, à Jean-Baptiste Dussault. Cet emplacement est désigné comme le lot 30 et une partie du lot 29 du cadastre des Écureuils (nos. 23654 et 23655, Vol. 31, Reg. A).

Le 4 avril 1888, devant Félix Alphonse Larue, Samuel Dussault, ferblantier, vendit à Elzéar Dussault, journalier, cet emplacement borné, au nord, à Hubert Auger, au nord-est, à Jean-Baptiste Dussault, père, et, au sud-ouest, à Jean-Baptiste Dussault, fils, (no. 28959, Vol. 36, Reg. A).

Elzéar Dussault fit son testament le 18 mars 1908 devant J.O. East et légua tous ses biens à Victoria Trépanier, son épouse (no. 52964, Vol. 55, Reg. A). Cette dernière est décédée aux Écureuils le 22 mai 1932. Elle avait légué cet emplacement à J. A. Émile Dussault par testament fait le 8 août 1932 devant J.O. East (nos. 86747 et 86748, Vol. 95, Reg. A).

Benoit Dussault l'obtint en héritage de Marie-Louise Dussault le 25 mars 1954 (nos 132627 et 132628).

Lot 31.

Le 24 février 1877, Jean-Baptiste Dussault, junior, navigateur, fit son testament devant L.P. Bernard et légua ses biens à Honorine Papillon, son épouse (no. 58407, Vol. 60, Reg. A).

Le 17 août 1932, Mathilda Dussault hérita de cet emplacement par héritage de Honorine Papillon, veuve de Jean-Baptiste Dussault (nos. 86779 et 86780, Vol. 95, Reg. A).

Le 17 septembre 1971, Suzanne et Hortense Dussault héritèrent de cet emplacement par héritage de Mathilda Dussault (nos. 19538 et 19539, Reg. A).

Le 17 septembre 1971, Suzanne Dussault fit son testament et légua cet emplacement à Hortense Dussault. Cette dernière le vendit à Paule Dussault le 23 novembre 1971. Cette dernière le vendit à Jean-Claude Pépin le 17 décembre 1971 (no. 195738, Reg. A).

Lot 32.

Le 12 juillet 1912, devant H.F. Smith, Oliva Auger, fabricant de beurre des Écureuils, a déclaré que Hubert Auger, son père, était décédé le 23 juin 1912 sans testament, qu'il était son enfant unique et qu'il héritait d'un lopin de terre situé sur le côté nord du chemin du Roi et mesurant 45 pieds de front sur 90 pieds de profondeur, borné, par-devant, au chemin du Roi, par derrière, au nord, et au sud-

ouest, à l'emplacement qu'il possède dans le lot 33, et, au nord-est, à l'emplacement de Jean-Baptiste Dussault (no. 56268, Vol. 58, Reg. A).

Oliva Auger a épousé en premières noces Léona Dussault qui est décédée le 23 juin 1919. Ils avaient passé un contrat de mariage devant L.P. Bernard le 13 janvier 1902. Oliva Auger épousa en secondes noces Laurette Dussault. Ils passèrent un contrat de mariage devant Édouard Hamel le 20 septembre 1920. Oliva Auger est décédé intestat le 17 mars 1946. Le 6 mai suivant, ses filles Irène, Marie, Lucienne et Christina déclarèrent devant Louis-Philippe Brousseau que Laurette Dussault héritaient d'un tiers des biens de leur père et que ses douze enfants issus du premier mariage se partageaient les deux tiers. Laurette Dussault et les autres héritiers renoncèrent à la succession de Oliva Auger et les comparantes devinrent les seules héritières. Ces biens comprenaient ce lot borné alors au nord, au CNR, au sud, au fleuve et au CNR, au nord-est, à Eugène Gaudreau et au terrain de la Fabrique des Écureuils, et au sud-ouest, à Arthur Dussault (no. 109925, Vol. 124, Reg. A).

Christina Auger légua ses biens à ses sœurs Irène, Marie et Lucienne qui en héritèrent le 17 mai 1967 (nos. 176991 et 176992, Reg. A).

Anne-Marie Auger légua ses biens à ses sœurs Irène et Lucienne qui en héritèrent le 10 avril 1979 (nos. 245272, 245273 et 245274, Reg. A).

Le 29 juin 1979, Irène Auger vendit cet emplacement à Jacques Auger (no. 247386, Reg. A). Ce dernier le vendit à Denis Noël le 8 juillet 1982 (no. 268601, Reg. A).

Lot 33.

Le 29 avril 1880, devant L.P. Bernard, Flavien Pageau, boulanger des Écureuils, hypothéqua en faveur de F.X. Pagé, instituteur des Écureuils, cet emplacement de forme irrégulière mesurant six perches de front sur environ huit perches de profondeur et désigné comme étant le lot 33 du cadastre des Écureuils (no. 21392, Vol. 29, Reg. A).

Le 24 février 1886, devant Philémon de Varennes, Flavien Pageau et Madeleine Dussault, son épouse, vendirent à Samuel Delisle, navigateur, un emplacement mesurant 60 pieds de front et rétrécissant jusqu'à une profondeur de 75 pieds où il n'a que 40 pieds de largeur et de là ayant une largeur de six perches sur une profondeur de treize perches. Il était borné, en front, au chemin royal, au nord, à Eugène Dussault, au nord-est, partie à Hubert Auger et partie à Jean-Baptiste Dussault, père, et, au sud-ouest, à Eugène Dussault (no. 27205, Vol. 34, Reg. A).

Le 13 décembre 1886, devant L.P. Bernard, Samuel Delisle, vendit à Hubert Auger un emplacement mesurant 44 pieds de front le long du chemin public sur une profondeur de 77 pieds dans la ligne entre le dit emplacement et celui de l'acquéreur et de 59 pieds dans la ligne entre l'emplacement du vendeur et celui vendu par ces présentes. Au bout de la dite profondeur l'emplacement mesure 137 pieds de largeur sur 224 pieds de profondeur dans la ligne nord-est et 222 pieds dans la ligne sud-

ouest. Au bout de ces profondeurs, ce dit emplacement vendu mesure 40 pieds de largeur (no. 27928, Vol. 35, Reg. A). Partie du lot 33 du cadastre des Écureuils.

Hubert Auger est décédé le 23 juin 1912 sans testament. Le 12 juillet suivant son fils Oliva Auger déclara devant H.F. Smith être le propriétaire de cet emplacement (no. 56268, Vol. 58, Reg. A).

Oliva Auger épousa en premières noces Léona Dussault qui est décédée le 23 juin 1919. Ils avaient passé un contrat de mariage devant L.P. Bernard le 13 janvier 1902. Oliva Auger épousa en secondes noces Laurette Dussault. Ils passèrent un contrat de mariage devant Édouard Hamel le 20 septembre 1920. Oliva Auger est décédé intestat le 17 mars 1946. Le 6 mai suivant, ses filles Irène, Marie, Lucienne et Christina déclarèrent devant Louis-Philippe Brousseau que Laurette Dussault héritaient d'un tiers des biens de leur père et que ses douze enfants issus du premier mariage se partageaient les deux tiers. Laurette Dussault et les autres héritiers renoncèrent à la succession de Oliva Auger et les comparantes devinrent les seules héritières. Ces biens comprenaient ce lot borné alors au nord, au CNR, au sud, au fleuve et au CNR, au nord-est, à Eugène Gaudreau et terrain de la Fabrique des Écureuils, et au sud-ouest, à Arthur Dussault (no. 109925, Vol. 124, Reg. A).

Le 3 juillet 1965, Irène, Marie, Lucienne et Christina Auger vendirent cet emplacement à Marc Doré (no. 170330, Reg. A). Cet emplacement est désigné comme étant **partie du lot 33** du cadastre des Écureuils.

Emplacement détaché du lot 33.

Le 8 janvier 1896, devant L.P. Bernard, Samuel Delisle vendit à Pierre Doré un emplacement situé au niveau nord du chemin et mesurant environ 28 pieds de front sur le chemin public sur une profondeur de 288 pieds, mesure anglaise. Il était borné, en front, au chemin, au nord et, et au sud-ouest, à l'acquéreur, et au nord-est, à Hubert Auger (no.35446, Vol. 43, Reg. A).

Le 1^{er} septembre 1907, devant Philémon Bergeron, Pierre Doré vendit à Hormidas Lussier de Montréal un morceau de terre mesurant 86 pieds de largeur en front et 38 pieds au bout de la profondeur sur 184 pieds de profondeur. La susdite largeur varie de 86 pieds à 38 pieds. L'emplacement est borné, au nord et au sud-ouest, au vendeur, au sud, au chemin, et, au nord-est, à Hubert Auger (no. 48616, Vol. 52, Reg. A).

Le 20 janvier 1912, devant H.F. Smith, Pierre Doré, procureur de Hormidas Lussier, vendit cet emplacement à Armand Mottard (no. 55603, Vol. 57, Reg. A). Ce dernier le vendit à Jean-Baptiste Dussault, fromager des Écureuils, le 5 décembre 1913 devant Édouard Hamel (no. 58466, Vol. 60, Reg. A).

Le 5 décembre 1913, devant Édouard Hamel, Armand Mottard vendit cet emplacement à Jean-Baptiste Dussault, fromager des Écureuils (no. 58466, Vol. 60, Reg. A). Cet emplacement est désigné comme étant **partie du lot 33** du cadastre des Écureuils.

Partie du lot 34.

Le 15 novembre 1883, devant L.P. Bernard, Joseph Eugène Dussault vendit pour la somme de 125\$ à demoiselle Félicité Matte, couturière des Écureuils, un lopin de terre mesurant 33 pieds de front sur 26 pieds de profondeur, borné, au sud, au chemin, au nord, à la profondeur, au nord-est, à Siméon Papillon, et au sud-ouest, à Joseph Dussault. Cet emplacement est décrit comme faisant **partie du lot 34** du cadastre des Écureuils (no. 25153, Vol. 32, Reg. A).

Le 3 mai 1887, devant L.P. Bernard, Félicité Matte légua ses biens immobiliers à son frère Sifroi Matte (no. 28705, Vol. 36, Reg. A). Ce dernier déclara devant L.P. Bernard avoir hérité de cet immeuble (no. 28937, Reg. A).

Le 19 octobre 1888, devant Augustin Vocelle, Sifroi Matte vendit cet emplacement et celui du lot 36 à Calixte Trépanier pour la somme de 225\$ (no. 29388, Vol.37, Reg. A).

Calixte Trépanier est décédé le 7 août 1894. Le 11 décembre 1894, devant Jean-Baptiste Hamel, Marie Dussault, veuve de Calixte Trépanier, agissant en son propre et comme tutrice de Euphrosime, 19 ans, Esther, 18 ans, Rébecca, 15 ans, Georges, 10 ans, Jérémie, 8 ans, ses enfants mineurs issus de son mariage avec Calixte Trépanier et Arthur Trépanier, subrogé tuteur et frère des dits enfants, et Odianne Trépanier, fille majeure, vendirent cet emplacement à Jean-Baptiste Dussault, navigateur, pour la somme de 50\$ (no. 34625, Vol. 42, Reg. A).

Le 1^{er} mars 1909, devant Édouard Hamel, Jean-Baptiste Dussault, navigateur, vendit à son fils Donat Dussault, navigateur, pour la somme de 150\$ cet emplacement, celui désigné sous le lot 36 et un autre emplacement détaché du lot 34. Ce dernier emplacement mesurait 27 pieds de front sur une profondeur de 26 pieds à laquelle profondeur le dit terrain s'étendait sur une largeur ou front de 84 pieds, mesure anglaise, sur une profondeur de 48 pieds sur toute la largeur des dits 84 pieds et borné, en front, au sud, partie par le chemin public, partie par les deux terrains ci-dessus désignés (partie lot 34 et partie lot 36), en profondeur, au nord, par le résidu du dit lot 34 appartenant à Pierre Doré, au nord-est, par un terrain appartenant à Olivier Gauvreau, et, au sud-ouest, par un terrain appartenant à Dame veuve Joseph Dussault (no. 53091, Vol. 55, Reg. A).

Le 11 mai 1914, devant Édouard Hamel, Donat Dussault, embouteilleur demeurant à Beauceville, vendit ces trois emplacements à Eugène Doré (no. 59054, Vol. 61, Reg. A).

Le 23 avril 1920, devant Édouard Hamel, Eugène Doré vendit ces trois emplacements à Georges Godin (no. 67996, Vol.70, Reg. A).

Georges Godin, navigateur, avait fait son testament le 9 février 1885 et avait légué tous ses biens à Félicité Denis, son épouse (no. 79769, Vol. 85, Reg. A). Il est décédé aux Écureuils le 12 novembre 1927. Le 30 décembre suivant Félicité Denis

déclara devant le notaire Philippe Chalifour avoir hérité de ces trois emplacements (nos. 79769 et 79770, Vol.85, Reg. A).

Le 27 mars 1938, Félicité Denis, veuve de Georges Godin, fit son testament devant Philippe Chalifour et légua ses biens à sa belle-sœur, Marie-Anne Langlois, veuve Eugène Sauvageau (no. 100511, Vol. 112, Reg. A). Félicité Denis est décédée aux Écureuils le 2 décembre 1940. Le 26 juillet 1941, Marie-Anne Langlois, veuve Eugène Sauvageau, déclara devant Philippe Chalifour avoir hérité des biens de Félicité Denis incluant ces trois emplacements (no. 100512, Vol. 112, Reg. A).

Le 3 novembre 1947, Marie-Anne Langlois, veuve Eugène Sauvageau, vendit ces emplacements à Dame Alexandre Beaumont (no. 114442, Vol. 131, Reg. A).

Le 18 décembre 1931, Ofred Doré vendit un emplacement à Émile Auger (no. 85812, Vol. 93, Reg. A). Ce dernier le vendit à Patrick Dubuc le 27 avril 1950 (no. 121556, Reg. A).

Le 2 août 1932, devant Chalifour, Ofred Doré vendit un emplacement à Dame Audina Audy, veuve de Louis Gauvreau (no. 83981, Vol.91, Reg. A).

Subdivision sud-ouest, partie nord-est des lots 38 et 39.

Comme nous l'avons vu, après le décès de leur père en 1871, Jean-Baptiste T. Dussault et son frère Eugène T. Dussault se partagèrent les terres dont ils avaient hérité et Jean-Baptiste T. Dussault avait gardé une terre de deux arpents, cinq perches et quatorze pieds de front sur quarante arpents de profondeur formée du restant de la moitié nord-est du domaine et d'une parcelle de trois perches de front qu'ils détachèrent de la terre adjacente du côté sud-ouest.

Jean-Baptiste T. Dussault avait épousé Eugénie Germain, fille de Olivier Germain et de Desanges Dussault, le 13 juin 1864 aux Écureuils.

Le 2 février 1880, devant Wincelas Larue, Jean-Baptiste Dussault et Blandine Auger hypothéquèrent leurs terres en faveur de Louisa Salmon Canter, veuve de Henry King, marchand de Québec (no. 21038, Vol. 29, Reg. A).

Le 9 mai 1880, devant L.P. Bernard, sa mère, Blandine Auger, veuve de Louis Dussault, lui donna tous les droits qu'elle avait sur ces lots (no. 21433, Vol. 29, Reg.A).

Blandine Auger est décédée aux Écureuils le 27 avril 1882.

Le lendemain, le 28 avril 1882, devant L.P. Bernard, Jean-Baptiste T. Dussault emprunta 750\$ de Henriette Thibault, veuve de Louis Lefebvre, et, en garantie, il hypothéqua ses terres (no. 23653, Vol. 31, Reg.A).

Jean-Baptiste T. Dussault divisa aussi sa terre en deux parties, l'une étant au sud du chemin du Roi et l'autre, au nord. La partie au sud du chemin est désignée comme étant le lot 39 et celle au nord, le lot 38 du cadastre des Écureuils.

Partie nord-est du lot 38.

Le 15 novembre 1883, devant L.P. Bernard, Jean-Baptiste Dussault et son épouse Eugénie Germain vendirent à Joseph Eugène Dussault une terre mesurant deux arpents et demi de front sur environ vingt-neuf arpents de profondeur, bornée, au nord, aux terres du 2^{ième} rang, au sud, partie à la coulée, partie à l'emplacement ci après désigné, au nord-est et au sud-ouest, à l'acquéreur. Il vendit aussi la grange érigée sur cette terre faisant partie du lot 38 mais s'y réserva un emplacement (no.25150, Vol. 32, Reg. A).

Subdivision nord de la partie nord-est du lot 38.

Le 15 novembre 1883, devant L.P. Bernard, Joseph Eugène Dussault vendit à François-Xavier Pagé un morceau de terre mesurant deux arpents et demi de front sur dix arpents de profondeur borné, au sud, à la terre faite à un ruisseau qui traverse cette terre, au nord, à la dite profondeur, au nord-est et au sud-ouest, au vendeur (no. 25151, Vol. 32, Reg. A).

Le 12 janvier 1910, devant H.F. Smith, François-Xavier Pagé fit son testament et institua Alexandre Dussault, son neveu, légataire universel de ses biens (no. 67447, Vol.69, Reg. A). François-Xavier Pagé est décédé aux Écureuils le 4 septembre 1919.

Le 21 novembre 1919, Alexandre Dussault déclara devant Édouard Hamel avoir hérité d'une partie de cette terre. Cette partie de terre mesurait deux arpents et demi de front sur dix arpents de profondeur et était bornée, au sud, à la terre faite à un ruisseau qui traverse cette terre, au nord, aux terres du 2^{ième} rang, au nord-est et au sud-ouest, à Ofred Doré (no. 67448, Vol. 69, Reg. A).

Le 13 août 1952, devant Louis-Philippe Brousseau, Alexandre Dussault vendit à Iréné Dussault ce morceau de terre mesurant deux arpents et demi de front sur dix arpents de profondeur et est borné, au sud, à la terre faite à un ruisseau qui traverse cette terre, au nord, aux terres du 2^{ième} rang, au nord-est et au sud-ouest, à Ofred Doré (no. 128001, Reg. A).

Subdivision sud de la partie nord-est du lot 38.

Le 3 janvier 1891, devant L.P. Bernard, Joseph Eugène Dussault vendit à Pierre Doré une partie de cette terre contenant environ 125 arpents de terre en superficie bornée, en front, au chemin public, aux lots 35, 36, 37, 43 et 44, au nord, partie à la ligne entre le 1^{er} et le 2^{ième} rang et partie à F.X. Pagé, au nord-est, à France Denis, et, au sud-ouest, à la route. Cette parcelle de terre comprend les lots 34, 45 et partie de 38 du cadastre des Écureuils (no. 31387, Vol. 39, Reg. A).

Le 9 août 1915, devant Édouard Hamel, Pierre Doré et Antoinette Papillon, son épouse, ont donné à Ofred Doré, leur fils, cette parcelle de terre désignée comme étant les lots 34, 45 et partie de 38 du cadastre des Écureuils (no. 60664, Vol. 62, Reg. A).

Le 5 novembre 1954, devant Louis-Philippe Brousseau, Ofred Doré a vendu à Paul Doré, son fils, cette portion de terre désignée comme étant les lots 34, 45 et partie de 38 du cadastre des Écureuils (no. 134703, Reg. A).

Emplacements détachés de la partie nord-est du lot 38.

Lot 35.

Chrysologue Papillon acquit cet emplacement avant 1878. Le 11 novembre 1882, devant L.P. Bernard, Thérèse Fiset, veuve Chrysologue Papillon, donna à Siméon Papillon, maître cordonnier des Écureuils, un emplacement situé près de l'église des Écureuils et mesurant 40 pieds de front sur 60 pieds de profondeur, borné, au sud, à l'alignement de la maison, au nord, à la profondeur, au nord-est, à Eugène Dussault, et, au sud-ouest, à Félicité Matte (no. 24227, Vol. 31, Reg. A). Cet emplacement est désigné comme étant le **lot 35** du cadastre des Écureuils. Thérèse Fiset était propriétaire de cet emplacement en vertu de son contrat de mariage avec Chrysologue Papillon passé devant Joseph Bernard le 17 mai 1845.

Siméon Papillon le vendit à Olivier Gauvreau (no. 27260, Vol. 34, Reg. A). Ce dernier le vendit à Gabriel Hamel (no. 35594, Vo. 43, Reg. A) qui le vendit à Théophile Pagé (no. 47638, Vol. 51, Reg. A). Ce dernier le revendit à Louis Gauvreau (no. 58406, Vol. 60, Reg. A).

Lot 36.

Le 3 mai 1887, Félicité Matte, couturière des Écureuils, fit son testament devant L.P. Bernard, et institua Sifroid Matte, son frère, légataire universel de ses biens (no. 28705, Vol. 36, Reg. A). Le 4 avril 1888, devant L.P. Bernard, Sifroi Matte déclara avoir hérité de cet immeuble (no. 28937, Reg. A).

Le 19 octobre 1888, devant Augustin Vocelle, il le vendit à Calixte Trépanier pour la somme de 225\$, avec la maison qui y était construite et les emplacements qu'il possédait sur le lot 34. Cet emplacement mesurait deux perches et six pieds de front sur une perche et sept pieds de profondeur et était désigné comme étant le **lot 36** du cadastre des Écureuils (no. 29388, Vol. 37, Reg. A).

Calixte Trépanier est décédé le 7 août 1894. Le 11 décembre 1894, Marie Dussault, veuve de Calixte Trépanier, agissant en son propre et comme tutrice de Euphrosime, 19 ans, Esther, 18 ans, Rébecca, 15 ans, Georges, 10 ans, Jérémie, 8 ans, ses enfants mineurs issus de son mariage avec Calixte Trépanier et Arthur Trépanier, subrogé tuteur et frère des dits enfants, et Odianne Trépanier, fille majeure, vendirent cet emplacement à Jean-Baptiste Dussault, navigateur, devant Jean-Baptiste Hamel (no. 43625, Vol. 42, Reg. A).

Le 1^{er} mars 1909, devant Édouard Hamel, Jean-Baptiste Dussault, navigateur, vendit à son fils Donat Dussault, navigateur, pour la somme de 150\$ cet emplacement et ceux qu'ils possédait sur le lot 34 (no. 53091, Vol 55, Reg. A).

Le 11 mai 1914, devant Édouard Hamel, Donat Dussault, embouteilleur demeurant à Beauceville, vendit ces trois emplacements à Eugène Doré (no. 59054, Vol. 61, Reg. A).

Le 23 avril 1920, devant Édouard Hamel, Eugène Doré vendit ces trois emplacements à Georges Godin (no. 67996, Vol.70, Reg. A).

Georges Godin, navigateur, avait fait son testament le 9 février 1885 et avait légué tous ses biens à Félicité Denis, son épouse (no. 79769, Vol. 85, Reg. A). Il est décédé aux Écureuils le 12 novembre 1927. Le 30 décembre suivant Félicité Denis déclara devant le notaire Philippe Chalifour avoir hérité de ces trois emplacements (nos. 79769 et 79770, Vol.85, Reg. A).

Le 27 mars 1938, Félicité Denis, veuve de Georges Godin, fit son testament devant Philippe Chalifour et légua ses biens à sa belle-sœur, Marie-Anne Langlois, veuve Eugène Sauvageau (no. 100511, Vol. 112, Reg. A). Félicité Denis est décédée aux Écureuils le 2 décembre 1940. Le 26 juillet 1941, Marie-Anne Langlois, veuve Eugène Sauvageau, déclara devant Philippe Chalifour avoir hérité des biens de Félicité Denis incluant ces trois emplacements (no. 100512, Vol. 112, Reg. A).

Le 3 novembre 1947, Marie-Anne Langlois, veuve Eugène Sauvageau, vendit ces emplacements à Dame Alexandre Beaumont (no. 114442, Vol. 131, Reg. A).

Lot 37.

Par un billet daté du 26 mars 1732 et déposé au greffe de Pollet le 13 janvier 1734, Jean-Baptiste (III) T. Dussault et Marie-Anne Montplaisir, son épouse, vendirent à Liévin Fournier un emplacement situé sur le domaine, mesurant un arpent en superficie et joignant d'un côté le chemin du Roi et de l'autre un ruisseau. Liévin Fournier était marié à Suzanne Fauteux et était forgeron. Il demeurait encore aux Écureuils le 4 janvier 1739.

Liévin Fournier vendit cet emplacement à Jean-Baptiste T. Dussault, fils, qui le revendit à son père, le seigneur de Belair, le 31 mars 1767 devant Gouget.

Le 4 avril 1780, devant Bernard Planté, Jean-Baptiste (III) donna à son fils Alexis T. Dussault un circuit de terre avec les bâtiments et la maison qui y étaient construits. Ce circuit de terre faisait partie du domaine et était borné, par-devant, du côté sud, au chemin du Roi, en profondeur, jusqu'à la cavée et depuis la ligne de la terre de la veuve Jean Dussault en suivant le contour de la dite cavée qui vient se terminer en pointe au pont de l'église. Le vendeur a acquis ce circuit de terre en partie de son fils Jean-Baptiste T. Dussault devant Gouget.

Alexis T. Dussault obtint cet emplacement lors du partage du 15 février 1781 devant Bernard Planté.

Le 26 octobre 1807, devant F.X. Larue, Alexis T. Dussault et Magdeleine Carpentier, son épouse, le donnèrent à Isaïe T. Dussault avec la maison et les bâtiments. Ce dernier est décédé célibataire et l'emplacement revint à son père qui, le 11 février 1810 le donna à son fils Pierre T. Dussault, devant F.X. Larue.

Avant 1871, Pierre T. Dussault et Françoise Auger, son épouse, vendirent cet emplacement à Louis T. Dussault, son cousin et beau-frère, époux de Blanche Clothilde Auger.

En 1878, Joseph Dussault, navigateur, possédait cet emplacement situé au nord du chemin du Roi et borné, par-devant, le chemin du Roi, au nord-est, à une clôture séparant cet emplacement du reste de la terre appartenant à Eugène T. Dussault de laquelle le dit emplacement est soustrait, et, au sud-ouest, sur le haut de la côte, aux dit Eugène Dussault (no. 24067, Vol. 31, Reg. A).

Joseph Dussault légua cet emplacement à son épouse par testament (no. 42391, Vol. 48, Reg. A).

Autres emplacements:

- 1) Le 15 novembre 1883, lors de la vente d'une partie du lot 38 à Eugène Dussault, Jean-Baptiste Dussault se réserva cet emplacement qui part au nord du fossé qui est dans la coulée et court vers l'ouest en passant devant la grange et va aboutir à une borne déterminée par les parties dans la ligne entre la terre vendue et celle de l'acquéreur. Cet emplacement mesure environ 488 pieds de front sur une profondeur d'environ 112 pieds au bout de laquelle profondeur sa largeur est de 328 pieds. Cet emplacement est de forme triangulaire (no.25150, Vol. 32, Reg. A).

Le 19 février 1897, devant L.P. Bernard, Jean-Baptiste Dussault, de la cité de Montréal, vendit à Samuel Delisle, navigateur, cet emplacement et la maison qui y était construite. Cet emplacement était situé au village près de l'église et mesurait environ 488 pieds de front sur une profondeur d'environ 112 pieds au bout de laquelle profondeur sa largeur était de 328 pieds. Il était borné, au nord, à une clôture que l'acquéreur connaît et au nord-est et au sud-ouest, à Pierre Doré (no. 36392, Vol. 43, Reg. A).

Le 2 janvier 1900, Samuel Delisle fit son testament devant Jean-Baptiste Hamel et institua Rosalie Trépanier, son épouse, légataire universel de ses biens (no. 39078, Vol. 46, Reg. A). Samuel Delisle est décédé aux Écureuils, le 19 février 1900.

Le 8 octobre 1907, devant Édouard Derome dit Descarreaux, Delphis Delisle, fils de Samuel Delisle et de Rosalie Trépanier, signa un contrat de mariage avec Hélène Neilson, fille de William Neilson et de Éléonore Papillon. A cette occasion, Rosalie Trépanier donna cet immeuble à son fils (no. 57038, Vol. 59, Reg. A).

Rosalie Trépanier est décédée le 23 janvier 1911. Le 14 février 1911, les enfants et héritiers de Samuel Delisle et de Rosalie Trépanier, Delphis Delisle, navigateur, et Marie Fabiola Delisle, épouse de Ofred Doré, déclarèrent devant Édouard Hamel qu'ils étaient les seuls héritiers et qu'ils avaient hérité de leurs biens. Delphis Delisle garda cet emplacement et sa sœur, 875\$ (no. 54310, Vol. 56, Reg. A).

Le 9 novembre 1914, Delphis Delisle le vendit à Roch Dussault (no. 59562, Vol. 61, Reg. A). Ce dernier le légua à Rachelle Germain, son épouse, le 11 mai 1917 (no. 63376, Reg. A).

Le 18 septembre 1946, devant Georges Eugène Paradis, Rachelle Germain, veuve de Roch Dussault vendit cet emplacement à Jean-Marie Dussault (no. 110972, Vol. 126, Reg. A).

Cet emplacement est désigné comme faisant **partie du lot 38** du cadastre des Écureuils

- 2) Le 10 août 1967, devant Paul Guillemette, Paul-Émile Doré vendit à Michel Frenette une lisière de terrain mesurant 700 pieds de largeur dans les lignes nord et sud sur une profondeur de 300 pieds, borné, au nord, nouvelle route nationale 2, au sud, au vendeur, au nord-est, au vendeur, et, au sud-ouest, à Olier Pagé (no. 178041, Reg. A).

Partie nord-est du lot 39.

Le 11 mai 1880, devant Wincelas Larue, Jean-Baptiste T. Dussault vendit à Rémi Pagé, marchand des Écureuils, un morceau de cette terre mesurant environ deux arpents et demi de front sur la profondeur qu'il peut y avoir depuis le chemin du Roi au fleuve. La grange construite sur le lot est comprise dans la vente mais l'emplacement de F.X. Fiset en est exclus (no. 21434, Vol. 29, Reg. A). Ce lot est désigné comme étant le lot 39 du cadastre des Écureuils.

Rémi Pagé épousa en secondes noces, Virginie Papillon, veuve de Prosper Dussault. Cette dernière est décédée vers le 20 septembre 1897 laissant comme héritier Samuel Dussault, né de son mariage avec Prosper Dussault, et Irma Pagé, née de son mariage avec Rémi Pagé. Le 23 mars 1902, devant L.P. Bernard, Samuel Dussault, machiniste, demeurant à Salem, Mass., vendit à Rémi Pagé tous ses droits dans la succession de sa mère. Le même jour, devant le même notaire, Rémi Pagé déclara avoir hérité de la moitié de cette terre désignée comme étant le lot 39 (nos. 41339 et 41340, Vol. 47, Reg. A).

Le 19 mars 1910, devant H.F. Smith, Irma Pagé et Alexandre Dussault, son époux, ont vendu à Rémi Pagé tous leurs droits dans la succession de sa mère (no. 53192, Vol. 55, Reg. A). Le même jour, devant le même notaire, Rémi Pagé donna à Adjutor Pagé, son fils un lopin de terre mesurant deux arpents et demi de front sur la profondeur qu'il peut y avoir depuis le chemin royal à aller au fleuve moins l'emplacement vendu à la compagnie du chemin de fer CNR borné, au sud, au fleuve, au nord, parti au terrain de la Fabrique

des Écureuils et partie au chemin royal, au nord-est, au terrain lot 29, et, au sud-ouest, à la route allant au quai (no.53193, Vol. 55, Reg. A).

Adjutor Pagé épousa Louise Pépin. Ils passèrent un contrat de mariage devant H.F. Smith le 28 août 1907. Le 21 août 1912, Adjutor Pagé fit son testament devant H.F. Smith, et légua l'usufruit de ses biens à Louise Pépin, son épouse, et la possession de ses biens à ses enfants à part égale. Adjutor Pagé est décédé au mois de novembre 1912, Louise Pépin hérita de la moitié des lots 29, 39 et 43 (nos 56804 et 56805, Vol. 59, Reg. A). Elle épousa en secondes noces Gustave Lord, veuf de Cédulie Pagé. Ils passèrent un contrat de mariage en séparation de biens le 26 août 1916 devant Édouard Derome dit Descôteaux (no. 61936, Vol. 63, Reg. A). Le 7 mai 1919, devant Édouard Hamel, Émilienne Pagé, épouse de Édouard Coccia, boucher, renonça en faveur de Louise Pépin, veuve de Adjutor Pagé et épouse de Gustave Lord, à tous ses droits dans la succession de son père (no. 66445, Vol. 68, Reg. A).

Le 10 janvier 1925, devant Philippe Chalifour, Louise Pépin, épouse séparée de biens de Gustave Lord, vendit à Arthur Delisle la moitié des immeubles partie lot 29, partie lot 39 et l'emplacement partie lot 43 (no. 75111, Vol. 78, Reg. A). Le même jour, devant le même notaire, Arthur Delisle vendit ces immeubles à Gustave Lord (no. 75112, Vol. 78, Reg. A).

Le 3 juin 1942, Louise Pépin, veuve Gustave Lord, vendit à Félix Pagé, maître de poste, le lot 39 moins la partie vendue à la Municipalité des Écureuils pour la route menant au quai et la partie vendue au CNR (no. 101805, Vol. 114, Reg. A).

Le 5 juin 1942, devant Louis-Philippe Brousseau, Félix Pagé vendit à Oliva Auger le lot 39 (no. 101818, Reg. A).

Ce dernier avait épousé en premières noces Léona Dussault décédée le 23 juin 1919. Ils avaient passé un contrat de mariage devant L.P. Bernard le 13 janvier 1902. Oliva Auger épousa en secondes noces Laurette Dussault. Ils passèrent un contrat de mariage devant Édouard Hamel le 20 septembre 1920. Oliva Auger est décédé intestat le 17 mars 1946. Le 6 mai suivant, ses filles Irène, Marie, Lucienne et Christina déclarèrent devant Louis-Philippe Brousseau que Laurette Dussault héritait d'un tiers des biens de leur père et que ses douze enfants issus du premier mariage se partageaient les deux tiers. Laurette Dussault et les autres héritiers renoncèrent à la succession de Oliva Auger et les comparantes devinrent les seules héritières. Ces biens comprenaient ce lot borné alors au nord, au CNR, au sud, au fleuve et CNR, au nord-est, à Eugène Gaudreau et au terrain de la Fabrique des Écureuils, et au sud-ouest, à Arthur Dussault (no. 109925, Vol. 124, Reg. A).

Irène, Marie, Lucienne et Christina Auger vendirent à Eugène Auger les biens dont elles avaient hérité de leur père par un acte passé le 24 mai 1946, devant Louis-Philippe Brousseau (nos.109926, Reg. A).

Cette terre est désignée comme étant partie du lot 39 du cadastre des Écureuils.

Emplacements détachés de la partie nord-est du lot 39.

- 1) Le 14 juin 1884, devant L.P. Bernard, Rémi Pagé vendit à la Municipalité des Écureuils un terrain pour la route allant du chemin public au quai. Ce terrain mesurait 26 pieds de front, mesure française, sur la profondeur qu'il y avait depuis le terrain de la Fabrique à aller à l'endroit où commence le quai. Il était borné, au sud, au quai, au nord, au terrain réservé par le vendeur et provenant de la Fabrique des Écureuils, au nord-est, au vendeur, et, au sud-ouest, à F.X. Pagé (no. 25777, Vol. 33 Reg. A).
- 2) Le 9 juin 1943, devant Émile Boileau, Oliva Auger vendit à Antoinette et Azilda Marois un emplacement mesurant 100 pieds de front sur 100 pieds de profondeur à prendre le long de la route conduisant du chemin public au quai, borné, au nord, au nord-est et au sud-ouest, au vendeur et au sud, par la route du quai (no. 103584, Vol. 116, Reg. A).

Le 14 juin 1979, Antoinette et Azilda Marois vendirent cet emplacement à Jasmine Trépanier (no. 246931).

Cet emplacement est désigné comme étant le **lot 40** du cadastre des Écureuils.

- 3) Le 13 juin 1949, Eugène Auger vendit à Alexandre Dussault un emplacement mesurant 80 pieds de largeur sur 90 pieds de profondeur (no. 119204, Reg. A).
- 4) Une partie de cette terre a été détachée et ajoutée à une partie de la terre voisine du côté sud-ouest pour former le **lot 42**.

Terre 8 domaine seigneurial - moitié nord-est				
<p>Toussaint T. Dussault Jean-Baptiste (I) T. Dussault 10 août 1676, 1^{er} m. Marie Gloria, 2^{ième} m. Madeleine Mezeray Jean-Baptiste (II) T. Dussault 24 nov. 1700, 1^{er} m. Madeleine Turcot, 2^{ième} m. Françoise Delisle Héritiers 9 mars 1734</p>				
<p>Jean-Baptiste (III) T. Dussault 9 mars 1734, 1^{er} m. Marie-Anne Monplaisir, 2^{ième} m. Catherine Véronneau 3^{ième} m. Vve Clothilde Créquy et héritiers 15 fév. 1781</p>				
<p>Jean-Baptiste (IV) 15 fév. 1781 Clothilde Créquy 15 fév. 1781 Augustin T. Dussault m Louise Matte 10 jan. 1792</p>	<p>Autres héritiers</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center; vertical-align: top;"> <p>Clothilde Créquy Augustin T. Dussault m Louise Matte 10 jan. 1792</p> </td> <td style="width: 50%; text-align: center; vertical-align: top;"> <p>Augustin T. Dussault m Louise Matte 15 fév. 1781</p> </td> </tr> </table>		<p>Clothilde Créquy Augustin T. Dussault m Louise Matte 10 jan. 1792</p>	<p>Augustin T. Dussault m Louise Matte 15 fév. 1781</p>
<p>Clothilde Créquy Augustin T. Dussault m Louise Matte 10 jan. 1792</p>	<p>Augustin T. Dussault m Louise Matte 15 fév. 1781</p>			
<p>Alexis T. Dussault 15 fév. 1781 m. Isaïe T. Dussault 26 oct. 1807 Alexis T. Dussault Pierre T. Dussault 11 fév. 1810 m. Françoise Auger</p>				
<p>Louis T. Dussault av. 1871 m Blandine Auger</p>				
<p>Augustin T. Dussault 10 jan. 1792 m. Louise Matte Louis T. Dussault 29 jan. 1823 m. Clothilde Blandine Auger</p>				
<p>Vve Blandine Auger 11 mars 1871 Jean-Baptiste T. Dussault 28 m. Eugénie Germain avr. 1882</p>				
<p>Jean-Baptiste T. Dussault 28 avr. 1882 m. Eugénie Germain Eugène Dussault m Madeleine Morin 15 nov. 1883 F.X. Pagé 18 nov. 1883 Alexandre Dussault 4 sept. 1919 Irené Dussault 13 août 1952</p>				
<p>Eugène Dussault m Madeleine Morin 15 nov. 1883 Pierre Doré 3 jan. 1891 m Antoinette Papillon Ofred Doré 9 août 1915 m Marie Delisle Paul Doré 5 nov. 1954</p>				
Partie lot 38				
Chemin du Roi				
<p>Jean-Baptiste Dussault 28 avr. 1882 m. Eugénie Germain</p> <p>Rémi Pagé m Virginie Papillon 11 mai 1880</p> <p>Adjutor Pagé m Louise Pépin 19 mars 1910 Vve Louise Pépin nov. 1912</p> <p>Gustave Lord m Louise Pépin 10 jan. 1925 Félix Pagé 3 juin 1942</p> <p>Oliva Auger m Léona Dussault 5 juin 1942 Héritiers 17 mars 1946 Eugène Auger 24 mai 1946</p>				
Partie lot 39				
2 arpents, 2 perches				
<p>Louis T. Dussault av 1871 m Blandine Auger Vve Blandine Auger 11 mars 1871</p> <p>Eugène Dussault m. Madeleine Morin 28 avr. 1882 Pierre Doré 3 jan. 1891 m Antoinette Papillon Ofred Doré 9 août 1915 m Marie Delisle Paul Doré 5 nov. 1954</p>				
Lot 34				
Chemin du Roi				
<p>Louis T. Dussault Vve Blandine Auger 11 mars 1871 Eugène Dussault 2 sept. 1872 F.X. Pagé 15 nov. 1883 Rémi Pagé m Virginie Papillon 8 juin 1892 Adjutor Pagé m Louise Pépin 19 mars 1910 Vve Louise Pépin nov. 1912 Gustave Lord m Louise Pépin 10 jan. 1925 Félix Pagé 3 juin 1942 Oliva Auger m Léona Dussault 5 juin 1942 Eugène Auger 24 mai 1946 Damase Auger 11 oct. 1955</p>				
Lot 29				
1 arpents, 6 pi.				

Tableau Terre 8 – Domaine seigneurial - moitié nord-est – lots 29 à partie du lot 39

Moitié sud-ouest du domaine.

Quant à la partie sud-ouest du domaine, excluant la terre donnée à Joseph Pagé, elle mesurait aussi trois arpents, deux perches, six pieds et quatre pouces de front. Nous avons vu que, le 9 mars 1734, devant Baronet, elle avait été séparée entre les cinq enfants de Jean-Baptiste (III) T. Dussault et de Madeleine Turcot ; Thérèse, Alexis, François-de-Sales, Joseph et Magdeleine T. Dussault. Ils reçurent chacun une parcelle mesurant six perches, huit pieds et cinq pouces et demi de front sur quarante arpents de profondeur et une autre mesurant une perche et neuf pieds de front sur sept arpents de profondeur au bout de la terre de Joseph Pagé.

Magdeleine T. Dussault, épouse de Joseph Delisle, obtint la parcelle du côté nord-est joignant à la partie nord-est du domaine dont avait hérité le nouveau seigneur. Joseph, époux de Élisabeth Désy obtint la parcelle suivante en allant vers le sud-ouest joignant à celle de François. Alexis, époux de Marie-Louise Godin, prit l'autre et Thérèse, épouse de Antoine Godin, eut la dernière joignant à la terre de Denis Dussault.

Subdivision nord-est du domaine- partie sud-ouest des lots 38 et 39 et lots 41 à 46.

Partie sud-ouest des lots 38 et 39.

François-de-Sales T. Dussault est décédé peu après le partage du 9 mars 1734 et ses héritiers se partagèrent sa part. Thérèse, Alexis, Joseph et Magdeleine T. Dussault virent leur part augmenter à sept perches, quatre pieds et quatre pouces de front; c'est la dimension donnée dans les actes de ventes de ces parcelles.

Le total de ces quatre parcelles fait deux arpents, huit perches et seize pieds. Étant donné que la partie sud-ouest faisait trois arpents, deux perches et deux pieds de front, il restait une parcelle de trois perches et quatre pieds de front aux autres héritiers de François-Xavier T. Dussault. Le seigneur Jean-Baptiste (III) était l'un d'eux et en reçut une parcelle d'une perche de front tel que mentionné dans l'inventaire de ses biens fait par Pillard le 25 mars 1739. Cette parcelle d'une perche de front apparaît encore dans l'inventaire de ses biens du 27 mars 1764 fait par Gouget. Cette parcelle était la première du côté nord-est de cette moitié sud-ouest du domaine.

Le seigneur Jean-Baptiste (III) acquit le reste des trois perches et quatre pieds de front de la première parcelle à la limite nord-est de cette partie sud-ouest du domaine et la rattacha à sa terre qui joignait cette parcelle du côté nord-est.

Cette parcelle fut intégrée aux lots 38 et 39 par Eugène et Jean-Baptiste T. Dussault le 28 avril 1882 lorsqu'ils se partagèrent les terres que leur avaient léguées Louis T. Dussault et Blanche Auger, leur père et mère.

Lors du partage du 9 mars 1734, la première part de la partie sud-ouest du domaine seigneurial en partant de son extrémité nord-est avait été donnée à Magdeleine T.

Dussault, épouse de Louis Joseph Delisle. Cette part était contiguë à celle de Joseph Dussault au sud-ouest.

Joseph T. Dussault avait épousé Élisabeth Désy dit Montplaisir le 9 mars 1734 à Champlain. Elle est décédée le 10 octobre 1739.

Le 11 mars 1756, Joseph T. Dussault était sur son départ pour la guerre. Devant Fleury, il donna alors à son frère François T. Dussault tous ses biens meubles et immeubles.

Il revint de la guerre. Et, le 30 janvier 1764, il épousa à Québec Marie Geneviève Dion.

Le 5 janvier 1770, devant Sanguinet, Joseph T. Dussault, père et fils, tous deux navigateurs, vendirent à Jean-Baptiste (III) T. Dussault, seigneur de Belair, navigateur, leur frère et oncle, une parcelle de cette terre mesurant quatorze perches et huit pieds de front sur quarante arpents de profondeur bornée, par-devant, au fleuve, par derrière, à Jean-Baptiste Pleau, au nord-est, à l'acquéreur, et, au sud-ouest, à Alexis T. Dussault leur frère. Joseph T. Dussault avait acquis dix perches et quinze pieds de front de cette parcelle tant de ses propres que par les successions de défunts Jean-Baptiste (II) T. Dussault et Magdeleine Turcot, ses père et mère. Il avait donc acquis la parcelle de sa sœur Magdeleine. Joseph Dussault, fils, navigateur résidant à Québec, possédait trois perches et onze pieds de front de cette parcelle par héritage de sa mère dont il était l'unique héritier.

Le 14 mars 1770, devant Gouget, Jean-Baptiste(III) T. Dussault céda cette parcelle à Joseph Amable T. Dussault, son fils, en règlement de la succession de sa mère, Catherine Véronneau, et en avance de sa propre succession. Il lui donna aussi un emplacement et les bâtiments qui y étaient construits. Cet emplacement était situé sur la côte de l'église, dans le domaine de la dite seigneurie, et contenait quatre arpents, allant du chemin du Roi à vingt pieds de la grange, au nord-est. Joseph Amable T. Dussault épousa Marie Thérèse Léveillé. Ils passèrent un contrat de mariage devant Chevalier le 10 janvier 1761. Joseph Amable T. Dussault est décédé aux Écureuils le 25 décembre 1777. Thérèse Léveillé épousa en secondes noces Antoine Delisle. Le 4 avril 1780, devant Planté, elle vendit au seigneur Jean-Baptiste (III) T. Dussault et à Marie Aide dit Créquy, son épouse, ses droits de jouissance et d'usufruit de cette terre que son mari Amable T. Dussault lui avait donnée par contrat de mariage. Leur fille, Thérèse, était décédée environ cinq mois après son père.

Ces parcelles de terre revinrent alors à Jean-Baptiste (III) T. Dussault qui les vendit à Alexis T. Dussault, son fils, le 4 avril 1780 par acte passé devant Planté. La parcelle de quatorze perches et huit pieds de front sur quarante arpents de profondeur était bornée, par derrière, à Jean-Baptiste Pleau, au nord-est, au vendeur, et, au sud-ouest, aux héritiers de feu Alexis T. Dussault. La description de l'emplacement, l'autre parcelle, est plus détaillée. Cette parcelle faisait partie du domaine et était bornée, par-devant, du côté sud, au chemin du Roi, en profondeur, jusqu'à la cavée et depuis la ligne de la terre de la veuve Jean Dussault en suivant le contour de la dite cavée qui vient se terminer en pointe au pont de l'église. Il lui vendit aussi la maison et les autres bâtiments qui étaient construits sur cette parcelle de terre.

Le 26 octobre 1807, devant F.X. Larue, Alexis T. Dussault et Magdeleine Carpentier, son épouse, donnèrent à Isaïe T. Dussault, leur fils, garçon majeur, ce lopin de terre mesurant

quatorze perches et huit pieds de front sur quarante arpents de profondeur, borné, par-devant, au fleuve, au nord-est, à Augustin T. Dussault, et, au sud-ouest, à Joseph Lafleur. L'acte spécifie que sont exclus de cette terre, les terrains appartenant à l'église et à la Fabrique des Écureuils, le terrain du presbytère (lot 42) et l'emplacement et la maison de Jean-Baptiste T. Dussault. Par cet acte ses parents lui donnèrent aussi d'autres terres dont la terre partie des lots 29 et 34.

Cette parcelle de terre revint aux donateurs comme héritiers par droit de réversion de feu Isaïe T. Dussault, leur fils, décédé célibataire peu après.

Le 11 février 1810, devant F.X. Larue, Alexis T. Dussault et Magdeleine Carpentier, son épouse, donnèrent à Pierre T. Dussault, leur fils, cette parcelle de terre qu'ils avaient donnée à leur fils Isaïe le 26 octobre 1807. Cette parcelle est alors bornée, au nord-est, à Augustin T. Dussault, et, au sud-ouest, à Joseph Lafleur. Pierre T. Dussault épousa Françoise Auger, fille de Jean-Baptiste Auger et de Josèphe Dubuc, le 25 juin 1810 aux Écureuils.

Le 25 mai 1833, devant Bigué, Pierre T. Dussault obtint un nouveau titre de concession pour deux lopins de terre dont celui-ci mesurant quatorze perches et huit pieds de front sur quarante arpents de profondeur alors borné, par-devant, au fleuve, au nord-est, à Louis Dussault, et, au sud-ouest, à Jean-Baptiste Dussault.

Louis T. Dussault acquit de son cousin et beau-frère cette terre mesurant un arpent, quatre perches et huit pieds de front sur quarante de profondeur, bornée, au sud, au fleuve, au nord-est, à Jean-Baptiste Dussault, et au sud-ouest, partie à Isaïe Dussault et partie à la route qui conduit au 2^{ième} rang.

Louis T. Dussault est décédé aux Écureuils le 11 mars 1871. Comme nous l'avons vu, il avait légué ses terres à ses fils Eugène et Jean-Baptiste T. Dussault par testament passé le 19 janvier 1871 devant Joseph Bernard. Voir les lots 29, 34, 38 et 39. Son épouse, Blandine Auger en possédait la moitié par communauté de biens.

Le 2 septembre 1872, Blandine Auger fit son testament devant P.H. Faucher et légua à son fils Joseph Eugène Dussault la moitié indivise des terres que lui avait léguées son mari et le résidu de ses biens (nos. 24073 et 24074, Vol. 31, Reg. A). Blandine Auger est décédée le 27 avril 1882. Elle révisa son testament le 21 février 1881 devant L.P. Bernard pour léguer seulement une somme d'argent à son fils Eugène Dussault.

Le 28 octobre 1880 cette terre appartenait à Blandine Auger, veuve de Louis T. Dussault et à leur fils Eugène Dussault, époux de Magdeleine Morin. Cette terre mesurait un arpent et demi de front sur quarante arpents de profondeur et était bornée, au sud, au fleuve, au nord-est, à Jean-Baptiste Dussault, et au sud-ouest, partie à Isaïe Dussault et partie à la route qui conduit au 2^{ième} rang. Elle est décrite comme étant les lots 41 et 45 du cadastre des Écureuils (no. 21855, Vol. 30, Reg. A).

Blandine Auger est décédée le 27 avril 1882. Le 11 septembre suivant, Joseph Eugène Dussault déclara devant L.P. Bernard que sa mère Blandine Auger avait modifié son testament du 2 septembre 1872 et qu'elle lui avait donné la terre qu'elle avait d'abord

léguee à son frère Jean-Baptiste Dussault. Il a aussi déclaré être l'héritier de la moitié de cette terre (no. 24075, Vol. 31, Reg. A).

Comme nous l'avons vu, peu après le 11 septembre 1882 Jean-Baptiste et Joseph Eugène T. Dussault se partagèrent les terres que leur avait léguées leur père et leur mère. Joseph Eugène T. Dussault hérita de cette terre. Il la divisa en deux parties, l'une, au sud du chemin du roi est désignée comme étant le lot 41 et l'autre, au nord du chemin, comme étant le lot 45 du cadastre des Écureuils.

Lot 41.

Le 15 novembre 1883, devant L.P. Bernard, Eugène Dussault vendit à François-Xavier Pagé un lot mesurant quatorze perches et huit pieds de front sur environ dix arpents de profondeur et borné, au sud, au fleuve, au nord, partie au terrain de la Fabrique des Écureuils et partie à Isaïe Dussault, au nord-est, à Rémi Pagé, et, au sud-ouest, à Célestin Dussault (no. 25151, Vol. 32, Reg. A).

Le 1^{er} avril 1895, devant L.P. Bernard, F.X. Pagé, instituteur des Écureuils, vendit à son frère Louis Pagé, maître maçon des Écureuils, un lot de terre mesurant quatorze perches et huit pieds de front sur environ dix arpents de profondeur, borné, front, le fleuve, au nord, partie au terrain de la Fabrique des Écureuils, partie à Gédéon Trépanier, au nord-est, à Rémi Pagé, et au sud-ouest, à Édouard Fiset (no. 34860, Vol. 42, Reg. A).

Louis Pagé est décédé intestat aux Écureuils, le 23 juillet 1924. Le 2 février 1927, son épouse Léa Papillon déclara devant Louis-Philippe Chalifour que Félix Pagé est le seul enfant né de son mariage avec Louis Pagé, qu'ils sont les seuls héritiers de Louis Pagé et que son fils Félix Pagé lui abandonne la part qui lui revient (no. 78158 et 78159, Vol. 83, Reg. A).

Léa Papillon est décédée le 30 avril 1933 et Félix Pagé hérita alors de cette terre suivant la déclaration de ce dernier faite devant Philippe Chalifour (no. 87776, Vol. 96, Reg. A).

Félix Pagé fit son testament le 5 juin 1948 devant Louis-Philippe Chalifour et légua tous ses biens à Angèle Denis, sa cousine. Félix Pagé est décédé à Québec le 7 juin 1948. Le 5 juillet suivant Angèle Denis déclara devant Louis-Philippe Chalifour avoir hérité des biens de son Félix Pagé, cousin. Parmi ces biens se trouvent le lot 41 moins les emplacements vendus (nos. 117124 et 117125, Reg. A).

Cette terre est désignée comme étant le **lot 41** du cadastre des Écureuils.

Emplacements détachés du lot 41.

Lot 42.

Le lot 42, formé d'une partie du lot 39 et d'une partie du lot 41, est l'emplacement de l'église des Écureuils, du presbytère et du cimetière.

Le 16 septembre 1744, Jean-Baptiste T. Dussault, seigneur principal de Belair, Joseph T. Dussault, Antoine Godin, marguillier en charge, Jean Godin, capitaine de milice et le notaire Louis Pillard se réunirent au presbytère avec le curé Jean-Baptiste Fréchet. Jean-Baptiste T. Dussault, seigneur principal de Belair donna à la Fabrique de Saint-Jean-Baptiste des Écureuils un emplacement où était alors bâtie l'église. Cet emplacement était situé sur le domaine et mesurait 224 pieds de front sur le chemin du Roi par 236 pieds de profondeur d'un côté et 154 pieds de l'autre côté. Au bout de la profondeur, il mesurait 126 pieds de largeur. Le seigneur se réserva sur ce terrain un chemin de charrette de 12 pieds de largeur le long du ruisseau. Le seigneur avait acquis ce terrain de son beau-frère Joseph Delisle, mari de sa sœur Magdeleine T. Dussault.

Joseph T. Dussault a alors vendu à la Fabrique des Écureuils pour la somme de 160 livres un terrain mesurant 150 pieds de front sur le chemin du Roi par 320 pieds de profondeur du côté sud-ouest et, du côté nord-est, de même profondeur que celui donné par le seigneur. La largeur du terrain au bout de la dite profondeur est de 128 ½ pieds. De plus, Joseph T. Dussault s'engagea à fournir, sans coût additionnel, le terrain requis pour la construction du presbytère à la condition que les paroissiens transportent sa grange sur son terrain et réparent les dommages causés par ce transport.

Le 16 octobre 1871, devant Henri Bolduc, Pierre Beaumont, curé des Écureuils, et les marguilliers reconnaissent devoir 650 louis à Anselme Auger, rentier de Québec, pour les travaux d'allongement de l'église en cours. Ils hypothèquent alors la terre à bois du 2^{ième} rang et ce terrain mesurant un arpent de superficie borné, au sud, chemin public, au nord-est, Joseph Ludger Dussault, et, au sud-ouest, Isaïe Dussault, et l'église, sacristie, presbytère et autres bâtisses qui y étaient construites (no. 14611, Vol. 22, Reg.A).

Autres emplacements.

- 1) Le 13 janvier 1860, devant P.H. Faucher, Isaïe T. Dussault, navigateur, et Élisabeth Pagé, son épouse donnèrent à leur fils Prospère T. Dussault un lopin de terre situé du côté sud du chemin royal, mesurant un demi-arpent de front sur le dit chemin sur une profondeur de un arpent du côté du nord-est joignant le terrain de l'église (lot 42) et de treize perches et demie le long de la ligne séparant le dit lot de la terre ci-dessus désignée.
- 2) Le 4 juin 1888, devant Paul de Varennes, F.X. Pagé, ancien instituteur des Écureuils, vendit à Jean-Baptiste Soulard, curé des Écureuils, représentant la Fabrique des Écureuils, un lopin de terre à partir du coin nord-est de l'emplacement appartenant à Isaïe Dussault et se terminant à la clôture côté sud de l'emplacement sur lequel est construit le presbytère où le dit lopin de terre élargit de 26 pieds. Ce lopin de terre était attenant du côté sud-ouest au lot 41 dont il faisait partie du lot 41 et dont il est à distraire (no. 29187, Vol. 37, Reg. A). **Partie du lot 41**

- 3) Le 6 décembre 1927, devant Philippe Chalifour, Léa Papillon, veuve Louis Pagé, a cédé à la Fabrique des Écureuils un morceau de terre mesurant 237 pieds de profondeur, mesure anglaise. Ce morceau de terre mesurait 133 pieds de largeur à son extrémité sud et 114 pieds de largeur à son extrémité nord et était borné, au nord, à l'emplacement de Gédéon Trépanier, au sud, à 20 pieds de la clôture du CNR, au nord-est, au terrain de la Fabrique des Écureuils, et, au sud-ouest, à Joseph Fiset (no. 78595, Vol.83, Reg. A).
- 4) Le 21 février 1949, devant Louis-Philippe Brousseau, Angèle Denis vendit à la Fabrique des Écureuils une lisière de terrain mesurant 20 pieds de largeur sur 125 pieds de profondeur bornée, au nord, au cimetière, au sud, au CNR, au nord-est, à l'immeuble ci après décrit, et au sud-ouest, à la Commission Scolaire des Écureuils. Angèle Denis vendit un autre terrain mesurant 65 pieds de largeur dans la ligne sud-ouest et 110 pieds de largeur dans la ligne nord-est sur une profondeur de 150 pieds dans la ligne nord-est et 160 pieds dans la ligne sud-ouest, borné, au nord, à l'acquéreur, au sud, au CNR, au nord-est, au chemin conduisant à la grève, et, au sud-ouest, au cimetière et l'immeuble ci-dessus décrit (no. 118398, Reg. A).
- 5) Le 21 mars 1950, devant Louis-Philippe Brousseau, Angèle Denis vendit à la Fabrique des Écureuils un morceau de terre à partir du côté nord de la ligne du CNR à aller dans la ligne sud jusqu'au fleuve mesurant un arpent et demi de largeur du côté sud-ouest et un arpent et quatre perches de largeur du côté nord-est sur une profondeur de 7 arpents et 8 perches, borné, au nord, au CNR, au sud, au fleuve, au nord-est, à la route conduisant au fleuve, et, au sud-ouest, à Eugène Auger (no. 121285, Reg. A).
- 6) Le 24 février 1967, devant Paul Guillemette, la Fabrique des Écureuils, vendit à Roger Trépanier, sacristain, un emplacement mesurant 50 pieds de front sur la route conduisant au fleuve (no. 176281, Reg. A).
- 7) Le 24 février 1967, devant Paul Guillemette, la Fabrique des Écureuils vendit aux Loisirs de les Écureuils Inc. un morceau de terre à partir de 25 pieds de la ligne du CNR en allant au sud au chemin privé des chalets mesurant un arpent et demi de largeur du côté sud et un arpent quatre perches du côté nord sur une profondeur de sept arpents et huit perches (no. 176280, Reg. A).
- 8) Le 31 juillet 1957, Edmond Godin était propriétaire d'un emplacement détaché de cette terre (nos. 84600). Il légua cet emplacement à son épouse (no. 143362) qui le légua à dame Alphonse Gingras le 24 septembre 1960 (nos. 153471 et 153472)

Lot 45.

Le 3 janvier 1891, devant L.P. Bernard, Joseph Eugène Dussault vendit à Pierre Doré une partie de cette terre contenant environ 125 arpents de terre en superficie et bornée, en front, au chemin public, aux lots 35, 36, 37, 43 et 44, au nord, partie à la ligne entre le 1^{er} et le 2^{ième} rang et partie à F.X. Pagé, au nord-est, à France Denis, et, au sud-ouest, à la

route. Cette terre est désignée comme étant les lots 34, 45 et partie de 38 du cadastre des Écureuils (no. 31387, Vol. 39, Reg. A).

Le 9 août 1915, devant Édouard Hamel, Pierre Doré et Antoinette Papillon, son épouse, donnèrent à leur fils Ofred Doré cette terre avec la maison qui y était construite (no. 60664, Vol. 62, Reg. A).

Le 5 novembre 1954, devant Louis-Philippe Brousseau, Alfred Doré vendit à son fils Paul Doré un lopin de terre mesurant 125 arpents en superficie et borné, en front, au chemin public, aux lots 35, 36, 37, 43 et 44, au nord, partie à la ligne ente le 1^{er} et le 2^{ième} rang et partie, à, F.X. Pagé, au nord-est, à France Denis ou représentants, et au sud-ouest, à la route. Sont soustraits à cette vente un aqueduc et les emplacements vendus à Georges Godin et autres. Cette terre est connue comme étant les lots 34, 45 et 38 du cadastre des Écureuils.

Le 12 octobre 1932, devant Louis-Philippe Chalifour, Ofred Doré vendit à Olier Pagé un morceau de terre à détacher du lot 45 mesurant 143 pieds et 6 pouces de front sur vingt arpents de profondeur, borné, au nord, à la partie restant au vendeur en bois debout, au sud, sur le bord de la côte à l'emplacement de Hormidas Pagé, au nord-est, au vendeur, et au sud-ouest, à l'acquéreur. Le vendeur a obtenu ce morceau de terre par donation de Pierre Doré. Le vendeur se réserve le surplus de l'eau pour servir à alimenter l'aqueduc du vendeur prenant ses sources d'eau sur le dit immeuble (no. 87043, Vol. 95, Reg. A).

Olier Pagé fit son testament le 7 octobre 1963 devant Paul Guillemette et légua tous ses biens meubles à son épouse Emilia Piché et le résidu de ses biens à ses fils Renald, Régent et Alain Pagé. Olier Pagé est décédé le 22 mai 1969. Le 1^{er} août suivant, ses héritiers déclarèrent devant Paul Guillemette avoir hérité des immeubles suivants faisant partie du lot 45 ; une lisière de terrain en forme de triangle contenant 565 pieds carrés et un morceau de terre mesurant 143 pieds et 6 pouces de front sur vingt arpents de profondeur, borné, au nord, à Ofred Doré, au sud, au bord de la côte, à l'emplacement de Hormidas Pagé, au nord-est, à Ofred Doré, et au sud-ouest, à Olier Pagé (nos. 186046 et 186047, Reg. A).

Emplacements détachés du lot 45.

- 1) Le 3 février 1774, Joseph Amable T. Dussault vendit un circuit de terrain à Pierre Langlais sous seing privé devant le curé Charles de Lotbinière. Pierre Langlais était marchand aux Écureuils et avait épousé Marguerite Hianveu dite Lafrance.

Pierre Langlais avait acheté un emplacement joignant et contigu à ce lopin de terre. Cet emplacement lui avait été vendu le 20 janvier 1768 par enchères devant Jacob Rou, prévost, en vertu d'une exécution émanée de la Cour des Plaidoyers communs du district de Québec suite à la poursuite de Zachary McCauley contre maître Guyard de Fleury, notaire.

Le 10 octobre 1789, devant F.X. Larue, Pierre Langlais et son épouse vendirent à Antoine Delisle cet emplacement et ce circuit de terrain. L'emplacement mesurait plus ou moins un demi-arpent de superficie et était borné, par-devant, au chemin du

Roy, par derrière, à 120 pieds de la maison qui est construite sur cet emplacement, au sud-ouest, aussi à 120 pieds de la dite maison, et, au nord-est, à 52 pieds de la dite maison. Il vendit aussi la maison qui y est construite et le verger. Le tout, pour la somme de 1230 livres.

Le 16 janvier 1790, Antoine Delisle et Thérèse Léveillé, son épouse, vendirent à Jean-Baptiste T. Dussault, maître aubergiste des Écureuils, et à Joseph Dubaut, son épouse, cet emplacement, le circuit de terrain et la maison situés près de l'église; prix de vente, 1596 livres. Il avait fait un profit de 366 livres en trois mois!

Le 1^{er} février 1791, devant F.X. Larue, Jean-Baptiste T. Dussault obtint de Mathew McNider un nouveau de concession pour cet emplacement.

Le 5 mars 1796, devant F.X. Larue, Jean-Baptiste T. Dussault, maître aubergiste, et Joseph Dubaut, son épouse, vendirent le tout à Jean-Baptiste T. Dussault, garçon majeur. Cet acte mentionne que la maison était construite en pierres.

Le 13 mars 1833, devant Paul Bigué, Jean-Baptiste T. Dussault, capitaine de milice des Écureuils, déclara posséder cet emplacement situé près de l'église. Cet acte donne les mêmes dimensions que celles données dans l'acte du 10 octobre 1789 fait par F.X. Larue mentionné plus haut. Il possédait aussi un autre lopin de terre mesurant un demi-arpent de front sur le chemin royal par un arpent de profondeur sur le côté nord-est joignant au terrain de l'église et environ treize perches et demie de profondeur sur le côté sud-ouest le long de la ligne séparant ce lopin de la terre du dit Dussault.

- 2) Le 2 mars 1807, devant F.X. Larue, Augustin T. Dussault céda par bail amphitéotique d'une durée de 20 ans à son frère Jean-Baptiste T. Dussault, maître aubergiste, un lopin de terre. Ce lopin situé sur le haut de la côte audessus de l'église des Écureuils mesurait un arpent de front sur la profondeur depuis le bord de la côte à aller vers le nord jusqu'au premier fossé de travers qui se trouve au dessus de la dite côte. Ce lopin était borné, par devant, sur le haut de la dite côte, par derrière, vers le nord, au fossé de travers, au nord-est, sur le bord de la côte d'une cavée, et, au sud-ouest, à Alexis Dussault
- 3) Le 22 janvier 1883, devant L.P. Bernard, Joseph Eugène Dussault vendit à Isidore Godin, fils, un emplacement mesurant 56 pieds de front, mesure anglaise, sur 70 pieds de profondeur, borné, au sud, à Olivier Gauvreau, au sud-ouest, à la route, au nord et au nord-est, au vendeur, désigné comme étant partie du lot 45 du cadastre des Écureuils (no. 24378, Vol. 32, Reg. A).

Isidore Godin fit son testament le 28 février 1919 devant Édouard Hamel et légua à son épouse Céline Léveillé la jouissance de ses biens et la propriété de ces derniers à son fils André Godin (no. 76137, Vol. 80, Reg. A). Isidore Godin est décédé le 29 avril 1922. Le 21 septembre 1925, sa veuve, Céline Léveillé, déclara devant Philippe Chalifour que cet emplacement possédé par son mari était borné, au sud, à Olivier Gaudreau, au nord et au nord-est, à Joseph Eugène Dussault, et, au sud-ouest, à la route (nos. 76137 et 76138, Vol. 80, Reg. A).

Le 13 mars 1930, André Godin vendit cet emplacement à dame Alfred Lacroix (no. 83234, Vol. 90, Reg. A) qui le vendit à Hermidas Pagé le 1^{er} septembre 1931 (no. 85363, Vol. 93, Reg. A).

Le 16 octobre 1941, Hermidas Pagé vendit cet emplacement à Louis Dussault (no. 100774, Vol. 113, Reg. A). Ce dernier le vendit à Alexandre Matte le 4 juillet 1942, (no. 101944, Vol. 114, Reg. A). Alexandre Matte le revendit à Omer Arcand le 4 juin 1945 (no. 107320, Vol. 121, Reg. A). Ce dernier le légua à son épouse Laura Lachance le 17 septembre 1948 (nos. 117138 et 117139, Reg. A).

Le 11 février 1949, devant Louis-Philippe Brousseau, Laura Lachance, veuve Omer Arcand, vendit cet emplacement à Delphis Gingras (no. 118315, Reg. A). Ce dernier le vendit à Olier Pagé le 11 février 1949, devant Louis-Philippe Brousseau (no. 118413, Reg. A).

Le 3 mars 1949, Olier Pagé vendit cet emplacement à Delphis Gingras (no. 118413).

Le 13 novembre 1952, Delphis Gingras le vendit à Alphonse Gingras (no. 128886, Reg. A). Ce dernier le vendit le même jour à Edmond Godin (no. 128887)

- 4) Le 11 février 1949, devant Louis-Philippe Brousseau, Olier Pagé vendit à Delphis Gingras une lisière de terrain de 1200 pieds carrés à détacher du lot 45 (no. 186046, Reg. A).

Lot 43

Le 10 décembre 1872, Édouard Godin acheta cet emplacement du shérif (no. 20435, Reg. A).

Le 18 octobre 1879, Édouard Godin, navigateur, vendit à François-Xavier Pagé, instituteur des Écureuils, un emplacement mesurant environ 72 pieds de front sur la profondeur qu'il y a depuis le chemin royal en allant au nord jusqu'au sommet de la côte (no. 20793, vol. 29, Reg. A).

Ce dernier le vendit à François-Xavier Pagé le vendit à son frère Rémi Pagé le 22 octobre 1900 devant L.P. Bernard (no. 39803, Vol. 46, Reg. A)

Rémi Pagé le donna à Adjutor Pagé le 19 mars 1910 devant H.F. Smith (no. 53193, Vol. 55, Reg. A). Cet emplacement est désigné comme étant le lot 43 du cadastre des Écureuils.

Adjutor Pagé épousa Louise Pépin. Ils passèrent un contrat de mariage devant H.F. Smith le 28 août 1907. Adjutor Pagé fit son testament le 31 août 1912 devant H.F. Smith et légua l'usufruit de ses biens à Louise Pépin, son épouse, et leur propriété, à ses enfants à part égale (no. 56804, Vol. 59, Reg. A).

Adjutor Pagé étant décédé, Louise Pépin hérita de cet emplacement. Elle épousa en secondes noces Gustave Lord, veuf de Cédulie Pagé. Ils passèrent un contrat de

mariage en séparation de biens le 26 août 1916 devant Édouard Derome dit Descoteaux (no. 61936, Vol. 63, Reg. A).

Le 10 janvier 1925, devant Philippe Chalifour, Louise Pépin, épouse séparée de biens de Gustave Lord, vendit cet emplacement à Arthur Delisle (no. 75111, Vol. 78, Reg. A). Le même jour, devant le même notaire, Arthur Delisle vendit ces immeubles à Gustave Lord (no. 75112, Vol. 78, Reg. A).

Le 3 juin 1942, Louise Pépin, veuve Gustave Lord, vendit cet emplacement à Félix Pagé, maître de poste, (no. 101805, Vol. 114, Reg. A).

Félix Pagé fit son testament le 5 juin 1948 devant Louis-Philippe Chalifour et légua tous ses biens à Angèle Denis, sa cousine. Félix Pagé est décédé à Québec le 7 juin 1948. Le 5 juillet suivant Angèle Denis déclara devant Louis-Philippe Chalifour avoir hérité des biens de Félix Pagé, son cousin. Parmi ces biens se trouvait un emplacement mesurant 72 pieds de front sur la profondeur du chemin en allant au sommet de la côte faisant **partie du lot 43** du cadastre des Écureuils (nos. 117124 et 117125, Reg. A).

Lot 44

- 1) Le 16 avril 1873, devant A. Beaudry, Paul Fiset et son épouse vendirent à Rémi Pagé un emplacement mesurant un arpent et demi de front sur environ un arpent de profondeur. (no. 17312, Reg. A).

Le 13 septembre 1879, Rémi Pagé, marchand des Écureuils, vendit à François-Xavier Trépanier, brasseur de Québec, pour la somme de 1600\$, cet emplacement, tous les effets de marchandises sèches, quincaillerie, épicerie, faïence, etc, composant le fonds de commerce que le vendeur exerce actuellement dans les prémices présentement vendues (no. 20701, Vol. 29, Reg. A).

François-Xavier Trépanier fit faillite et ses biens furent vendus par le shérif. Célestin Dussault les racheta (no. 25266, Vol.32 et no. 25393, Vol. 33, Reg. A).

Cet emplacement est désigné comme étant le **lot 44** du cadastre des Écureuils.

- 2) Félix Pagé fit son testament le 5 juin 1948 devant Louis-Philippe Chalifour et légua tous ses biens à Angèle Denis, sa cousine. Félix Pagé est décédé à Québec le 7 juin 1948. Le 5 juillet suivant Angèle Denis déclara devant Louis-Philippe Chalifour avoir hérité des biens de son Félix Pagé, cousin. Parmi ces biens se trouve un emplacement mesurant 34 pieds 6 pouces ce front sur la profondeur à aller à une côte à voiture qui se trouve en arrière de ce terrain faisant **partie du lot 44**. Cet emplacement est borné, en front, au chemin public, en arrière, à la côte à charrette, au nord-est, partie du lot 43, et, au sud-ouest, à partie du lot 44 (nos. 117124 et 117125, Reg. A).

Lot 46.

Alexis T. Dussault, époux de Marie-Louise Godin, obtint une parcelle de sept perches et quatre pieds de front sur quarante arpents de profondeur en héritage de son père lors du partage fait devant Barolet le 9 mars 1734.

Il épousa Marie-Louise Godin, fille de Antoine Godin, aux Écureuils, le 26 janvier 1750. Il est décédé aux Écureuils le 18 janvier 1780.

Le 7 novembre 1783, devant Perreault, Marie-Louise Godin, veuve de Alexis T. Dussault, donna à Joseph T. Dussault, son fils, une parcelle de terre mesurant sept perches et quatre pieds de front sur quarante arpents de profondeur. Ce lopin était alors borné, par-devant, au fleuve, au nord-est, à Alexis Dussault, et, au sud-ouest, à Antoine Godin. Le même jour, devant le même notaire, Jean-Baptiste T. Dussault et son épouse cédèrent à Joseph T. Dussault, son frère, leurs droits dans la succession de leur père.

Joseph T. Dussault épousa Marie-Anne Fiset, fille de Jérôme Fiset et de Élisabeth Pleau le 17 janvier 1785. Ils avaient passé un contrat de mariage le 13 février 1785 devant Perreault.

Le 1^{er} février 1791, devant F.X. Larue, Joseph T. Dussault obtint de Mathew McNider, seigneur de Belair, un nouvel acte de concession pour cette terre mesurant sept perches et quatre pieds de front sur quarante arpents de profondeur alors bornée, par-devant, au fleuve, au nord-est, à Alexis Dussault, et, au sud-ouest, à Jean-Baptiste Dussault.

Il mourut peu après. Le 19 février 1794, F.X. Larue dressa l'inventaire des biens de feu Joseph T. Dussault, époux de Marie-Anne Fiset. Il possédait cette terre alors bornée, au nord-est, à Alexis T. Dussault, et, au sud-ouest, aux représentants de Antoine Godin. Une maison en bois de pièce sur pièce s'élevait sur cette terre. Un petit bas-côté y était ajouté du côté sud-ouest. Cette maison couverte de bardeaux et percées de cinq fenêtres garnies de 24 vitres chacune était en mauvais état ; le "*sollage et les solles*" devaient être renouvelés. Les murs de l'étable et de la grange étaient lambrissés de planche et le toit couvert de paille.

Marie-Anne Fiset épousa Joseph Lafleur le 19 octobre 1795 aux Écureuils. Ils étaient propriétaires de cette terre le 11 février 1810 selon un autre acte passé devant F.X. Larue.

Jean-Baptiste T. Dussault, capitaine de milice, en devint l'acquéreur après le 11 février 1810. Il en obtint un nouveau titre de concession de Moses Hart le 13 mars 1833 devant P. Bigué.

Le 9 mars 1838, devant F.X. Larue, Jean-Baptiste T. Dussault et Magdeleine Proulx, son épouse, donnèrent cette terre à leur fils Isaïe T. Dussault et à Élisabeth Pagé, son épouse.

Le 13 janvier 1860, devant P.H. Faucher, Isaïe T. Dussault et Élisabeth Pagé, son épouse donnèrent à leur fils Prospère T. Dussault une terre mesurant un arpent de front sur quarante arpents de profondeur, bornée, par-devant, au fleuve, par derrière, aux terres du 2^{ième} rang, au nord-est, à Louis Dussault, et au sud-ouest, à Siméon Dussault. Cet arpent est composé de deux morceaux de terre, l'un de trois perches de front sur quarante arpents

de profondeur formant les lots 50 et 52 et l'autre, de sept perches et quatre pieds de front sur quarante arpents de profondeur formant le lot 46. Ils lui donnèrent aussi un lopin de terre situé du côté sud du chemin royal, mesurant un demi-arpent de front sur le dit chemin sur une profondeur de un arpent du côté du nord-est joignant le terrain de l'église (lot 42) et de treize perches et demie le long de la ligne séparant le dit lot de la terre ci-dessus désignée.

Prosper T. Dussault, fils, épousa Virginie Papillon. Il mourut vers 1868. Le 7 avril 1868, Virginie Papillon, veuve de feu Prosper T. Dussault réunit la famille pour nommer en présence du notaire Charles Aylwin un tuteur à son fils unique Samuel T. Dussault âgé de 7 ans. Il est intéressant de noter tous ceux qui étaient présents et on remarquera que la seule femme qui participa à cette réunion était la veuve. Isaïe T. Dussault, aïeul paternel du dit mineur, Isaïe T. Dussault, fils, oncle paternel, Jean-Baptiste T. Dussault, navigateur, oncle paternel, Hébert Pagé, cousin paternel, Joseph Godin, cousin maternel, Louis T. Dussault, commerçant, oncle paternel, Chrysanthé Papillon, maître cordonnier, aïeul maternel, Pierre Pagé, maître de poste des Écureuils, cousin maternel, François Papillon, cousin maternel du dit enfant mineur tous résidents des Écureuils. Virginie Papillon fut nommée tuteur de son fils (no. 12265, Vol. 18, Reg. A).

Le 25 juillet 1868, devant Charles Aylwin, Virginie Papillon en son nom et comme tutrice de Samuel Dussault, son fils, céda à Isaïe T. Dussault, fils, son beau-frère, cultivateur et navigateur des Écureuils, et à Hortense Fortier, son épouse, tous les immeubles que Prosper Dussault, son mari, avait reçus de son père par donation le 13 janvier 1860, devant P.H. Faucher. Isaïe T. Dussault, père, et Élisabeth Pagé, son épouse, ajoutèrent le lopin de terre mesurant six perches de front sur la même profondeur de dix-huit arpents de profondeur qu'ils s'étaient réservé lors de cette donation (no. 12266, Vol. 18, Reg. A). (2^{ième} rang).

Le 18 juin 1878, devant L.P. Bernard, Isaïe T. Dussault, fils, vendit cette terre à son frère Célestin T. Dussault.

Le 2 avril 1894, devant L.P. Bernard, Célestin Dussault, voiturier, vendit à Édouard Fiset trois lopins de terre. Le premier mesurait sept perches de front sur environ dix à onze arpents de profondeur et était borné, au front, au fleuve, au nord, à un petit ruisseau traversant ce terrain près de la profondeur de l'emplacement de Gédéon Trépanier, au nord-est, à F.X. Pagé, et au sud-ouest, à l'acquéreur. Le deuxième mesurait 12 pieds de front sur la longueur qu'il y avait depuis le chemin public en montant au nord à la côte des voitures qui forme la profondeur de ce lopin borné, en front, au chemin public, en profondeur, la dite côte, au nord-est, à Siméon Papillon, et au sud-ouest, à l'acquéreur. Le troisième lopin de terre mesurait sept perches de front sur la profondeur depuis la côte des voitures en montant jusqu'à la profondeur des terres du 1^{er} rang pouvant donner une profondeur d'environ trente arpents, borné, en front, à la côte sus dite, en profondeur, à la ligne séparant le 1^{er} du 2^{ième} rang, au nord-est, à la route conduisant au 2^{ième} rang, et au sud-ouest, à l'acquéreur. Ces lopins sont décrits comme faisant partie du lot 46 (no. 34094, Vol. 41, Reg.A).

Édouard Fiset, navigateur, fit son testament le 4 décembre 1865 devant Fleury de Lagorgendière et légua tous ses biens à son épouse Madeleine Pagé (no. 35270, vol. 42, Reg.A).

Madeleine Pagé, épouse de Édouard Fiset, obtint cette terre par héritage de son mari et par contrat de mariage.

Le 11 juillet 1896, Sévère Fiset, fils de feu Édouard Fiset et de Madeleine Pagé, et Desanges Dussault, fille mineure de feu Célestin Dussault et de Félicité Dussault, passèrent un contrat de mariage devant L.P. Bernard. A cette occasion, Madeleine Pagé, veuve de Édouard Fiset donna à son fils Sévère Fiset les terres que son mari avait achetées de Célestin Dussault le 2 avril 1894, devant L.P. Bernard (no. 35963, Vol.43, Reg.A).

Partie au nord du chemin du Roi.

Le 24 août 1903, devant A.O. Mayrand, Sévère Fiset et Desanges Dussault, son épouse, et Madeleine Pagé, veuve Édouard Fiset, vendirent à Gaudiose Pagé un lopin de terre mesurant trois perches de front sur trente arpents de profondeur borné, au sud, à la côte, au nord, aux terres du 2^{ième} rang, au nord-est, à la route allant au 2^{ième} rang, et au sud-ouest, aux vendeurs. Ils vendirent aussi la maison qui y était construite mais exclurent l'emplacement appartenant à la veuve Olivier Émond. Ce lopin de terre est décrit comme étant partie du lot 46 (no. 42999, Vol. 49, Reg.A). Selon cet acte de vente Sévère Fiset vendit à Gaudiose Pagé un total de treize perches de front faisant partie des lots 46, 49 et 50. Sévère Fiset possédait environ quatorze perches au total dans ces lots. Il y a donc erreur dans cet acte de vente sur la description des lots. Cette erreur est confirmée par les tenants et aboutissants des terres achetées par Gaudiose Pagé par cet acte. Selon l'acte de vente, la première terre, partie du lot 46, joint au nord-est à la route menant au 2^{ième} rang et au sud-ouest, aux vendeurs. La 2^{ième} terre achetée, partie du lot 49, est dite joignant au nord-est, à celle décrite plus haut, et, au sud-ouest, aux vendeurs. La troisième terre vendue, partie du lot 50, est dite joignant, au nord-est, à la deuxième terre vendue, et, au sud-ouest, à Simon Dussault qui possédait alors le lot 53. Comme selon l'acte de vente ces terres sont toutes tenantes l'une à l'autre du côté nord-est, il s'ensuit que les terres vendues par Sévère Fiset à Gaudiose Pagé par cet acte s'étendaient de la route menant au 2^{ième} rang au lot 53.

Le 9 novembre 1917, Gaudiose Pagé fit son testament devant Édouard Hamel et légua à son fils Olier Pagé les terres qu'il avait achetées de Sévère Fiset le 24 août 1903 devant A.O. Mayrand (no. 64344, Vol. 65, Reg. A).

Olier Pagé fit son testament le 7 octobre 1963 devant Paul Guillemette et légua tous ses biens meubles à son épouse Emilia Piché et le résidu de ses biens à ses fils Renald, Régent et Alain Pagé. Olier Pagé est décédé le 22 mai 1969. Le 1^{er} août suivant, ses héritiers ont déclaré devant Paul Guillemette avoir hérité d'un lopin de terre faisant partie du lot 46 mesurant trois perches de front sur trente arpents de profondeur, borné, au sud, au sommet de la côte, au nord, aux terre du 2^{ième} rang, au nord-est, à Ofred Doré, et, au sud-ouest, à Olier Pagé, partie du lot 49. A distraire l'emplacement de la veuve Olivier

Émond (nos. 186046 et 186047, Reg. A). Réналd Pagé en était propriétaire le 4 janvier 1978.

Partie au sud du chemin du Roi.

Sévère Fiset et son épouse Desanges Dussault firent leur testament le 24 août 1903 devant A.O. Mayrand. Ils se léguèrent mutuellement leurs biens.

Desanges Dussault est décédée aux Écureuils le 9 janvier 1928. Sévère Fiset convola en secondes noces avec Virginie Delisle. Il mourut vers la fin de 1936 ou au début de 1937.

Le 24 février 1937, Virginie Delisle vendit cette terre à Oliva Auger (no. 92410, Vol. 103, Reg. A).

Ce dernier avait épousé en premières noces Léona Dussault décédée le 23 juin 1919. Ils avaient passé un contrat de mariage devant L.P. Bernard le 13 janvier 1902. Oliva Auger épousa en secondes noces Laurette Dussault. Ils passèrent un contrat de mariage devant Édouard Hamel le 20 septembre 1920. Oliva Auger est décédé intestat le 17 mars 1946. Le 6 mai suivant, ses filles Irène, Marie, Lucienne et Christina déclarèrent devant Louis-Philippe Brousseau que Laurette Dussault héritait d'un tiers des biens de leur père et que ses douze enfants issus du premier mariage se partageaient les deux tiers. Laurette Dussault et les autres héritiers renoncèrent à la succession de Oliva Auger et les comparantes devinrent les seules héritières. Ces biens comprenaient ce lot borné alors au nord, au CNR, au sud, au fleuve et CNR, au nord-est, à Eugène Gaudreau et au terrain de la Fabrique des Écureuils, et au sud-ouest, à Arthur Dussault (no. 109925, Vol. 124, Reg. A).

Irène, Marie, Lucienne et Christina Auger vendirent à Eugène Auger les biens dont elles avaient hérité de leur père par un acte passé le 24 mai 1946, devant Louis-Philippe Brousseau (nos. 109926, Reg. A).

Les enfants issus du premier mariage de Sévère Fiset prétendirent que leur mère Desanges Dussault était décédée sans testament et réclamèrent leur part dans sa succession.

Ce différent fut réglé le 19 octobre 1951 devant Louis-Philippe Brousseau. Les enfants de Desanges Dussault déclarèrent alors que leur mère était décédée sans testament, le 9 janvier 1928, laissant pour héritiers trois enfants, Ursule, Rose-Aimée, épouse de Odilon Pagé, et Laurence Fiset. Cette dernière étant décédée, sa part revenait à son époux Charles B. Doré suivant son testament. Les enfants de Desanges Dussault héritaient de la moitié d'un morceau de terre situé aux Écureuils mesurant dix arpents en superficie, faisant partie des lots 46, 47 et 52 et borné, au nord, au CNR, au sud, au fleuve, au nord-est, à la terre de la Fabrique des Écureuils, et, au sud-ouest, à Arthur Dussault (no. 125914).

Le même jour, devant le même notaire, les héritiers de Desanges Dussault vendirent à Eugène Auger la moitié de cette terre dont ils avaient hérité de leur mère (no. 125916, Reg. A). Eugène Auger demeurait propriétaire de cette terre.

Cette terre est désignée comme étant le **lot 46** du cadastre des Écureuils.

Emplacements détachés du lot 46.

- 1) Le 14 avril 1868, devant Charles Aylwin, Isaïe T. Dussault, père, donna à son fils Isaïe T. Dussault, un lot de terre situé près de l'église des Écureuils, mesurant environ 50 pieds de front sur la largeur qu'il peut y avoir depuis le chemin royal en gagnant au nord au pied de la côte (nos. 12265 et 12266).

Le 11 avril 1879, devant L.P. Bernard, Isaïe Dussault vendit cet emplacement à Jérémie Calixte Trépanier, maître marin des Écureuils, (no. 20310, Vol. A 28, Reg. A). Ce dernier l'hypothéqua en faveur de François-Xavier Martel le 14 avril suivant devant Louis Lemay. Cet emplacement mesurait 50 pieds de front sur environ 50 pieds de profondeur et était alors borné au sud, au chemin de front du 1^{er} rang, au nord, au pied de la côte, au nord-est, à Rémi Pagé, et au sud-ouest, à Célestin Dussault (no. 21092, Vol. 29, Reg. A).

Calixte Trépanier est décédé intestat le 7 août 1894. Le 11 décembre 1894, sa veuve, Marie Dussault, vendit cet emplacement à Célestin Dussault (no. 34624, Vol. 42, Reg. A).

- 2) Le 13 janvier 1860, devant P.H. Faucher, Isaïe T. Dussault et Élisabeth Pagé, son épouse donnèrent à leur fils Prospère T. Dussault un lopin de terre situé du côté sud du chemin royal, mesurant un demi-arpent de front sur le dit chemin sur une profondeur de un arpent du côté du nord-est joignant le terrain de l'église (lot 42) et de treize perches et demie le long de la ligne séparant le dit lot de la terre comme étant le lot 46.

Prosper T. Dussault décéda jeune laissant un fils Samuel T. Dussault. Son épouse Virginie Papillon, hérita de cet emplacement. Elle en était le propriétaire le 7 avril 1868.

- 3) Le 18 juin 1878, devant L.P. Bernard, Isaïe Dussault vendit à son frère Célestin Dussault un emplacement situé au nord du chemin royal et mesurant 128 pieds de front, mesure anglaise, sur la profondeur au sommet de la côte. Il lui vendit aussi un autre emplacement situé au sud du chemin royal mesurant 30 pieds de front sur la profondeur depuis le dit chemin à aller à l'emplacement de Isaïe Dussault. Cet emplacement était borné au nord-est et au sud-ouest à deux fossés.

Le 4 septembre 1880, devant L.P. Bernard, Célestin Dussault, vendit à Réal Pagé, marchand des Écureuils, ces deux emplacements. Le premier situé au nord du chemin royal et mesurait 128 pieds de front, mesure anglaise, sur la profondeur au sommet de la côte, et était borné, au nord-est, à Calixte Trépanier et Isaïe Dussault, et au sud-ouest, à Édouard Fiset (no. 21688, Vol.30, Reg. A).

Le 9 février 1882, devant Léopold Philémon Falardeau, Réal Pagé revendit ces deux emplacements à Célestin Dussault (no. 23509, Vol. 31, Reg. A).

Le 27 février 1882, devant L.P. Bernard, Célestin Dussault, charron, vendit ces deux emplacements à Olivier Gauvreau, fils (no. 23519, Vol. 31, Reg. A). Le 6

juillet 1885, devant Philémon de Varennes, Olivier Gauvreau rétrocéda ces emplacements à Célestin Dussault (no. 26673, Vol. 34, Reg. A).

Le 8 mars 1886, devant L.P. Bernard, Célestin Dussault vendit ces emplacements à Siméon Papillon, maître cordonnier (no. 27250, Vol. 34, Reg. A).

Simon Papillon le légua à Chrysologue Papillon le 24 juin 1922 (nos. 71322 et 71323, Vol. 73, Reg. A) qui le légua à Agathe Pagé le 7 août 1954 (nos. 133829 et 133830, Reg. A).

- 4) Le 15 mai 1882, devant L.P. Bernard, Célestin Dussault vendit à Thomas Jobin un emplacement situé au sud du chemin public et mesurant 86 pieds de front le long du chemin royal sur une profondeur de 36 pieds au bout de cette profondeur le dit emplacement mesure 54 pieds de largeur, mesure française. Cet emplacement était borné, au nord, au chemin, au nord-est, au vendeur, et au sud-ouest, à Édouard Fiset (no. 23771, Vol. 31, Reg. A).

Thomas Jobin vendit cet emplacement à Paul Fiset (no. 27455, Vol. 35, Reg. A). Ce dernier le légua à Catherine Fiset (no. 30681, Vol. 38, Reg. A).

Catherine Fiset le vendit le 17 janvier 1919 à la veuve Olivier Émond (no. 65653, Vol. 67, Reg. A). Cette dernière le donna à Léonidas Émond le 6 juillet 1925, Vol. 79, Reg. A).

- 5) Le 2 avril 1894, devant L.P. Bernard, Célestin T. Dussault, vendit à Édouard Fiset ses terres du lot 46. Celles-ci incluaient un lopin de terre mesurant environ 12 pieds de front sur la longueur qu'il se trouvait depuis le chemin public en montant au nord à la côte des voitures qui forme la profondeur de ce lopin aussi borné au sud-ouest à l'acquéreur et au nord-est à Siméon Papillon (no. 34094, Vol. 41, Reg. A).

- 6) Le 22 avril 1891, Isaïe Dussault, navigateur, vendit à Georges Godin, navigateur, un emplacement situé au niveau sud du chemin et mesurant un demi-arpent de front sur un arpent de profondeur. Cet emplacement était borné, en front, au terrain de l'église et au terrain de l'école, au nord, au chemin public, au sud, à F.X. Pagé, au nord-est, au terrain de la Fabrique des Écureuils, et au sud-ouest, à Célestin Dussault. Le vendeur s'était réservé cet emplacement dans l'acte de vente de sa terre à son frère Célestin Dussault le 18 juin 1878 (no. 31516, Vol. 39, Reg. A).

Georges Godin le vendit à Gédéon Trépanier (no. 31517, Vol. 39, Reg. A).

- 7) Le 10 juillet 1926, devant Philippe Chalifour, Ludger Dussault et Adèle Godin, son épouse, donnèrent à Théodore Dussault, leur fils, un emplacement faisant partie du lot 46 (no. 77424, Vol. 82, Reg. A).

- 8) Célestin Dussault vendit un emplacement à Léon Hardy (no. 33990, Vol. 40, Reg. A). Ce dernier le vendit à Alfred Hardy (no. 50336, Vol. 53, Reg. A).

Alfred Hardy le vendit à Eugène Gauvreau (no. 53120, Vol. 55, Reg. A). Ce dernier le vendit le 12 juin 1918 à Eugène Doré (no. 65941, Vol. 66, Reg. A).

La veuve Eugène Doré le vendit à André Godin le 12 juillet 1921, (no. 69792, Vol. 72, Reg. A). Ce dernier le vendit à Louis-Philippe Godin le 18 juin 1925 (no. 75728, Vol. 79, Reg. A).

- 9) Célestin Dussault vendit un emplacement à Gabriel Hamel (no. 37703, Vol. 45, Reg. A). Ce dernier le vendit immédiatement à Charles Rivard (no. 37704, Vol. 45, Reg. A). Gabriel Hamel le reprit de Charles Rivard (no. 39977, Vol. 46, Reg. A) et le vendit à Léonidas Dussault (no. 43774, Vol. 49, Reg. A).

Léonidas Dussault le vendit à Théophile Pagé (no. 50337, Vol. 53, Reg. A).

Théophile Pagé et son épouse le léguèrent à Régina Pagé le 3 mai 1937 (no. 92684, Vol. 103, Reg. A).

Terre 8 domaine seigneurial - moitié sud-ouest - subdivision nord-est															
Toussaint T. Dussault Jean-Baptiste T. Dussault 10 août 1676, 1 ^{er} m. Marie Gloria, 2 ^{ème} m. Madeleine Mezeray Jean-Baptiste (II) T. Dussault 24 nov. 1700, 1 ^{er} m. Madeleine Turcot, 2 ^{ème} m. Françoise Delisle Héritiers 9 mars 1734															
Alexis T. Dussault 9 mars 1734 m. Marie-Louise Godin Joseph T. Dussault 7 nov. 1783 m. Marie-Anne Fiset Joseph Lafleur 19 oct 1795 m. Marie-Anne Fiset Jean-Baptiste T. Dussault 1833 m. Madeleine Proulx Isaïe T. Dussault 9 mars 1838 m. Élisabeth Pagé Prospère T. Dussault 13 jan. 1860 m Virginie Papillon Isaïe T. Dussault, fils 25 juil. 1868 m Hortense Fortier Célestin T. Dussault 18 juin 1878 Édouard Fiset 2 avr. 1894 m Madeleine Pagé Vve Madeleine Pagé Sévère Fiset 11 juil. 1896 m Desanges Dussault	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;"> Joseph T. Dussault m Élisabeth Désy 9 mars 1734 </td> <td style="width: 50%; text-align: center;"> Magdeleine T. Dussault m Joseph Delisle 9 mars 1734 </td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;"> Joseph T. Dussault m. Élisabeth Désy 9 mars 1784 Jean-Baptiste (III) T. Dussault 5 jan. 1770 J. Amable T. Dussault m Thérèse Léveillé 14 mars 1770 Vve Thérèse Léveillé 25 déc 1777 Jean-Baptiste (III) T. Dussault 4 avril 1780 Alexis T. Dussault m. Magdeleine Carpentier 4 avr. 1780 Isaïe T. Dussault 26 oct. 1807 Alexis T. Dussault av 1810 m. Magdeleine Carpentier Pierre T. Dussault 11 fév. 1810 m Françoise Auger Louis T. Dussault av 1860 M Blandine Auger Vve Blandine Auger 11 mars 1871 Eugène Dussault 27 avr. 1882 Pierre Doré 3 jan. 1891 m Antoinette Papillon Ofred Doré 9 août 1915 m Marie Delisle Paul Doré 5 nov. 1954 </td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;"> Lot 45 Chemin du Roi </td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="vertical-align: top;"> Eugène Dussault 28 avr. 1882 F. X. Pagé 5 nov 1883 Louis Pagé 1^{er} avril 1895 m Léa Papillon Léa Papillon 23 juil 1924 Félix Pagé 30 avril 1933 Angèle Denis 7 juin 1948 Fabrique des Écureuils 21 mars 1950 </td> </tr> </table>	Joseph T. Dussault m Élisabeth Désy 9 mars 1734	Magdeleine T. Dussault m Joseph Delisle 9 mars 1734	Joseph T. Dussault m. Élisabeth Désy 9 mars 1784 Jean-Baptiste (III) T. Dussault 5 jan. 1770 J. Amable T. Dussault m Thérèse Léveillé 14 mars 1770 Vve Thérèse Léveillé 25 déc 1777 Jean-Baptiste (III) T. Dussault 4 avril 1780 Alexis T. Dussault m. Magdeleine Carpentier 4 avr. 1780 Isaïe T. Dussault 26 oct. 1807 Alexis T. Dussault av 1810 m. Magdeleine Carpentier Pierre T. Dussault 11 fév. 1810 m Françoise Auger Louis T. Dussault av 1860 M Blandine Auger Vve Blandine Auger 11 mars 1871 Eugène Dussault 27 avr. 1882 Pierre Doré 3 jan. 1891 m Antoinette Papillon Ofred Doré 9 août 1915 m Marie Delisle Paul Doré 5 nov. 1954		Lot 45 Chemin du Roi		Eugène Dussault 28 avr. 1882 F. X. Pagé 5 nov 1883 Louis Pagé 1 ^{er} avril 1895 m Léa Papillon Léa Papillon 23 juil 1924 Félix Pagé 30 avril 1933 Angèle Denis 7 juin 1948 Fabrique des Écureuils 21 mars 1950		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center;"> Héritiers François-Xavier T. Dussault 9 mars 1734 Jean-Baptiste (III) T. Dussault 1734 Jean-Baptiste (IV) 15 fév. 1781 Clodhilde Créquy 15 fév. 1781 Augustin T. Dussault 10 jan. 1792 m Louise Matte Louis T. Dussault 29 jan. 1823 m. Clothilde Blandine Auger Vve Blandine Auger 11 mars 1871 Jean-Baptiste T. Dussault m. Eugénie Germain 28 avr. 1882 Eugène Dussault 15 nov. 1883 m Madeleine Morin F.X. Pagé 18 nov. 1883 Alexandre Dussault 4 sept. 1919 Irené Dussault 13 août 1952 </td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;"> Eugène Dussault 15 nov. 1883 m Madeleine Morin Pierre Doré 3 jan. 1891 m Antoinette Papillon Ofred Doré 9 août 1915 m Marie Delisle Paul Doré 5 nov. 1954 </td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"> Partie lot 38 Chemin du Roi </td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;"> Jean-Baptiste Dussault 28 avr. 1882 m. Eugénie Germain Rémi Pagé 11 mai 1880 m Virginie Papillon Adjudor Pagé 19 mars 1910 m Louise Pépin Vve Louise Pépin nov. 1912 Gustave Lord 10 jan. 1925 m Louise Pépin Féix Pagé 3 juin 1942 Oliva Auger 5 juin 1942 m. Léona Dussault Héritiers 17 mars 1946 Eugène Auger 24 mai 1946 </td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"> Partie lot 39 </td> </tr> </table>	Héritiers François-Xavier T. Dussault 9 mars 1734 Jean-Baptiste (III) T. Dussault 1734 Jean-Baptiste (IV) 15 fév. 1781 Clodhilde Créquy 15 fév. 1781 Augustin T. Dussault 10 jan. 1792 m Louise Matte Louis T. Dussault 29 jan. 1823 m. Clothilde Blandine Auger Vve Blandine Auger 11 mars 1871 Jean-Baptiste T. Dussault m. Eugénie Germain 28 avr. 1882 Eugène Dussault 15 nov. 1883 m Madeleine Morin F.X. Pagé 18 nov. 1883 Alexandre Dussault 4 sept. 1919 Irené Dussault 13 août 1952	Eugène Dussault 15 nov. 1883 m Madeleine Morin Pierre Doré 3 jan. 1891 m Antoinette Papillon Ofred Doré 9 août 1915 m Marie Delisle Paul Doré 5 nov. 1954	Partie lot 38 Chemin du Roi	Jean-Baptiste Dussault 28 avr. 1882 m. Eugénie Germain Rémi Pagé 11 mai 1880 m Virginie Papillon Adjudor Pagé 19 mars 1910 m Louise Pépin Vve Louise Pépin nov. 1912 Gustave Lord 10 jan. 1925 m Louise Pépin Féix Pagé 3 juin 1942 Oliva Auger 5 juin 1942 m. Léona Dussault Héritiers 17 mars 1946 Eugène Auger 24 mai 1946	Partie lot 39
Joseph T. Dussault m Élisabeth Désy 9 mars 1734	Magdeleine T. Dussault m Joseph Delisle 9 mars 1734														
Joseph T. Dussault m. Élisabeth Désy 9 mars 1784 Jean-Baptiste (III) T. Dussault 5 jan. 1770 J. Amable T. Dussault m Thérèse Léveillé 14 mars 1770 Vve Thérèse Léveillé 25 déc 1777 Jean-Baptiste (III) T. Dussault 4 avril 1780 Alexis T. Dussault m. Magdeleine Carpentier 4 avr. 1780 Isaïe T. Dussault 26 oct. 1807 Alexis T. Dussault av 1810 m. Magdeleine Carpentier Pierre T. Dussault 11 fév. 1810 m Françoise Auger Louis T. Dussault av 1860 M Blandine Auger Vve Blandine Auger 11 mars 1871 Eugène Dussault 27 avr. 1882 Pierre Doré 3 jan. 1891 m Antoinette Papillon Ofred Doré 9 août 1915 m Marie Delisle Paul Doré 5 nov. 1954															
Lot 45 Chemin du Roi															
Eugène Dussault 28 avr. 1882 F. X. Pagé 5 nov 1883 Louis Pagé 1 ^{er} avril 1895 m Léa Papillon Léa Papillon 23 juil 1924 Félix Pagé 30 avril 1933 Angèle Denis 7 juin 1948 Fabrique des Écureuils 21 mars 1950															
Héritiers François-Xavier T. Dussault 9 mars 1734 Jean-Baptiste (III) T. Dussault 1734 Jean-Baptiste (IV) 15 fév. 1781 Clodhilde Créquy 15 fév. 1781 Augustin T. Dussault 10 jan. 1792 m Louise Matte Louis T. Dussault 29 jan. 1823 m. Clothilde Blandine Auger Vve Blandine Auger 11 mars 1871 Jean-Baptiste T. Dussault m. Eugénie Germain 28 avr. 1882 Eugène Dussault 15 nov. 1883 m Madeleine Morin F.X. Pagé 18 nov. 1883 Alexandre Dussault 4 sept. 1919 Irené Dussault 13 août 1952															
Eugène Dussault 15 nov. 1883 m Madeleine Morin Pierre Doré 3 jan. 1891 m Antoinette Papillon Ofred Doré 9 août 1915 m Marie Delisle Paul Doré 5 nov. 1954															
Partie lot 38 Chemin du Roi															
Jean-Baptiste Dussault 28 avr. 1882 m. Eugénie Germain Rémi Pagé 11 mai 1880 m Virginie Papillon Adjudor Pagé 19 mars 1910 m Louise Pépin Vve Louise Pépin nov. 1912 Gustave Lord 10 jan. 1925 m Louise Pépin Féix Pagé 3 juin 1942 Oliva Auger 5 juin 1942 m. Léona Dussault Héritiers 17 mars 1946 Eugène Auger 24 mai 1946															
Partie lot 39															
Lot 46															
Chemin du Roi															
Célestin T. Dussault Édouard Fiset 2 avr. 1894 Vve Madeleine Pagé Sévère Fiset 11 juil. 1896 m Virginie Delisle Vve Virginie Delisle 1937 Oliva Auger 1 ^{er} fév. 1937 m Léona Dussault Héritiers Oliva Auger 17 mars 1946 Eugène Auger 24 mai 1946															
Lot 46	Lot 41														
7 perches, 14 pi et 4 po.	1 arpent, 4 per. 8 pi et 8 po.	3 perches et 4 pi													

Tableau Terre 8 - Domaine seigneurial - moitié sud-ouest - subdivision nord-est

Subdivision sud-ouest du domaine-partie sud-ouest, lot 47 à partie nord-est du lot 53.

Quant à la dernière parcelle de sept perches et quatre pieds de front sur quarante arpents de profondeur de cette moitié sud-ouest du domaine, elle avait été l'héritage de Thérèse T. Dussault lors du partage du 9 mars 1734.

Elle épousa Antoine Godin, fils de Antoine Godin et de Catherine Jacob, le 25 janvier 1740. Ces derniers possédaient la terre 15.

Thérèse T. Dussault est décédée aux Écureuils le 21 janvier 1777. Elle avait donné un morceau de trois perches de front sur quarante arpents de profondeur du côté sud-ouest à sa fille Madeleine, épouse de Joseph Fiset.

Partie nord-est, lots 47 et 49.

Le 25 mars 1785, devant Perreault, Antoine Godin, père, veuf de Thérèse T. Dussault, Joseph Godin et Thérèse Quirion, son épouse, et Pierre Godin, enfants de Antoine Godin, tous héritiers de Thérèse T. Dussault, vendirent à Jean-Baptiste T. Dussault et Marie Josephte Dubaut, son épouse, un lopin de terre mesurant quatre perches et quatre pieds de front sur quarante arpents de profondeur. Ce lopin de terre fait partie du domaine de la seigneurie de Belair et est borné, par-devant, au fleuve, au nord-est, à Joseph Dussault, et, au sud-ouest, à Joseph Fiset.

Ils donnèrent cette terre à leur fils Pierre T. Dussault, époux de Marguerite Piché. Ces derniers la donnèrent à leur fils Pierre T. Dussault le 10 décembre 1838 devant Joseph Bernard. Il épousa Adélaïde Fafard le 29 janvier 1839 au Cap-Santé.

Puis Édouard Fiset en devint propriétaire. Le 4 décembre 1865, Édouard Fiset, navigateur, époux de Madeleine Pagé, fit son testament devant Fleury de Lagorgendière et légua à son épouse tous ses biens meubles et immeubles (no. 35270, Vol. 42, Reg. A).

Il fut partagé en deux lots, l'un au sud du chemin du Roi est désigné comme étant le lot 47 du cadastre des Écureuils et l'autre, au nord du chemin, comme le lot 49.

Lot 47.

Le 25 juillet 1885, Édouard Fiset, navigateur, était propriétaire de ce lot et du lot 49 et l'hypothéqua devant L.P. Bernard en faveur de Henriette Thibault (no. 26737, Vol. 34, Reg. A).

Madeleine Pagé, épouse de Édouard Fiset, obtint cette terre par héritage de son mari et par contrat de mariage. Le 27 mars 1890, devant L.P. Bernard, elle donna cette terre à son fils Sévère Fiset (no. 38195, Vol. 45, Reg. A).

Sévère Fiset épousa Desanges Dussault le 13 juillet 1896 (no. 92357, Vol. 103, Reg. A).

Sévère Fiset et son épouse Desanges Dussault firent leur testament le 24 août 1903 devant A.O. Mayrand. Ils se légèrent mutuellement leurs biens.

Desanges Dussault est décédée aux Écureuils le 9 janvier 1928. Sévère Fiset convola en secondes noces avec Virginie Delisle. Il mourut vers la fin de 1936 ou au début de 1937.

Le 24 février 1937, Virginie Delisle vendit cette terre à Oliva Auger (no. 92410, Vol. 103, Reg. A).

Ce dernier a épousé en premières noces Léona Dussault qui est décédée le 23 juin 1919. Ils avaient passé un contrat de mariage devant L.P. Bernard le 13 janvier 1902. Oliva Auger épousa en secondes noces Laurette Dussault. Ils passèrent un contrat de mariage devant Édouard Hamel le 20 septembre 1920. Oliva Auger est décédé intestat le 17 mars 1946. Le 6 mai suivant, ses filles Irène, Marie, Lucienne et Christina déclarèrent devant Louis-Philippe Brousseau que Laurette Dussault héritaient d'un tiers des biens de leur père et que les douze enfants issus du premier mariage de leur père se partageaient les deux tiers. Laurette Dussault et les autres héritiers renoncèrent à la succession de Oliva Auger et les comparantes devinrent les seules héritières. Ces biens comprenaient ce lot borné alors au nord, au CNR, au sud, au fleuve et au CNR, au nord-est, à Eugène Gaudreau et au terrain de la Fabrique des Écureuils, et au sud-ouest, à Arthur Dussault (no. 109925, Vol. 124, Reg. A).

Irène, Marie, Lucienne et Christina Auger vendirent à Eugène Auger les biens dont elles avaient hérité de leur père par un acte passé le 24 mai 1946, devant Louis-Philippe Brousseau (nos. 109926, Reg. A).

Les enfants issus du premier mariage de Sévère Fiset prétendirent que leur mère Desanges Dussault était décédée sans testament et réclamèrent leur part dans sa succession.

Ce différent fut réglé le 19 octobre 1951 devant Louis-Philippe Brousseau. Les enfants de Desanges Dussault déclarèrent alors que leur mère était décédée sans testament, le 9 janvier 1928, laissant pour héritiers trois enfants, Ursule, Rose-Aimée, épouse de Odilon Pagé, et Laurence Fiset. Cette dernière étant décédée, sa part revenait à son époux Charles B. Doré suivant son testament. Les enfants de Desanges Dussault héritaient de la moitié d'un morceau de terre situé aux Écureuils mesurant dix arpents en superficie, faisant partie des lots 46, 47 et 52 et borné, au nord, au CNR, au sud, au fleuve, au nord-est, à la terre de la Fabrique des Écureuils, et, au sud-ouest, à Arthur Dussault (no. 125914).

Le même jour, devant le même notaire, les héritiers de Desanges Dussault vendirent à Eugène Auger la moitié de cette terre dont ils avaient hérité de leur mère (no. 125916, Reg. A). Eugène Auger demeurait propriétaire de cette terre.

Emplacements détachés du lot 47.

- 1) Le 1^{er} août 1910, la Sévère Fiset vendit un emplacement à Henri Papillon, menuisier. Cet emplacement était situé au 1^{er} rang des Écureuils et était de forme irrégulière mesurant 60 pieds de front sur le chemin public sur 75 pieds de profondeur au bout

de laquelle profondeur le dit emplacement mesurait 40 pieds de largeur. Il était borné, au front, au nord, au chemin public, en profondeur, au sud, au vendeur, au nord-est, au vendeur, et, au sud-ouest, à Édouard Fiset (no. 101670, Vol. 114, Reg. A).

Le 18 juillet 1951, Henri Papillon céda cet emplacement à son épouse par testament (nos. 124913 et 124914, Reg. A). Le même jour la veuve Henri Papillon céda cet emplacement à Maurice Papillon (no. 124916, Reg. A).

Le 7 avril 1954, Maurice Papillon le vendit à Doris Trépanier (no. 132685, Reg. A).

Cet emplacement est désigné comme étant le **lot 48** du cadastre des Écureuils.

Lot 49.

Le 4 décembre 1865, Édouard Fiset, navigateur, époux de Madeleine Pagé, fit son testament devant Fleury de Lagorgendière et légua à son épouse tous ses biens meubles et immeubles (no. 35270, Vol. 42, Reg. A).

Le 25 juillet 1885, Édouard Fiset, navigateur, était propriétaire de ce lot et du lot 47 et l'hypothéqua devant L.P. Bernard en faveur de Henriette Thibault (no. 26737, Vol. 34, Reg. A).

Madeleine Pagé, épouse de Édouard Fiset, obtint cette terre par héritage de son mari et par contrat de mariage. Le 27 mars 1890, devant L.P. Bernard, elle donna ce lopin de terre à son fils Sévère Fiset (no. 38195, Vol. 45, Reg. A). Ce dernier épousa Desanges Dussault.

Le 24 août 1903, devant A.O. Mayrand, Sévère Fiset et Desanges Dussault, son épouse, vendirent à Gaudiose Pagé un lopin de terre mesurant quatre perches de front sur trente arpents de profondeur borné, au sud, sur le sommet de la côte, au nord, aux terres du 2^{ième} rang, au nord-est, au lot 46, et au sud-ouest, aux vendeurs. Ce lopin de terre est décrit comme étant partie du lot 49 (no. 42999, Vol. 49, Reg. A).

Le 9 novembre 1917, devant Édouard Hamel, Gaudiose Pagé donna ce lopin de terre à son fils Olier Pagé (no. 64344, Vol. 65, Reg. A).

Olier Pagé fit son testament le 7 octobre 1963 devant Paul Guillemette et légua tous ses biens meubles à son épouse Emilia Piché et le résidu de ses biens à ses fils Renald, Régent et Alain Pagé. Olier Pagé est décédé le 22 mai 1969. Le 1^{er} août suivant, ses héritiers ont déclaré devant Paul Guillemette avoir hérité d'un lopin de terre faisant partie du lot 49 et mesurant quatre perches de front sur trente arpents de profondeur, borné, au sud, au sommet de la côte, au nord, aux terres du 2^{ième} rang, au nord-est, à Olier Pagé, partie du lot 46, et au sud-ouest, à Olier Pagé, partie du lot 50 (nos. 186046 et 186047, Reg. A).

Cette terre est désignée comme étant le **lot 49** du cadastre des Écureuils.

Partie centrale, lots 50 et 52.

Madeleine Godin, épouse de Joseph Fiset, hérita de sa mère Thérèse T. Dussault d'une parcelle de trois perches de front sur quarante arpents de profondeur.

Le 13 janvier 1786, devant Perreault, Joseph Fiset, Madeleine, Godin, son épouse, Joseph T. Dussault et Marie-Anne Fiset, son épouse, s'échangèrent de terres. Joseph Fiset céda à Joseph T. Dussault, cette terre de trois perches de front alors bornée, par-devant, au fleuve, au nord-est, à Jean-Baptiste T. Dussault, et, au sud-ouest, à Jean Pagé. En retour, Joseph T. Dussault céda à Joseph Fiset les deux parcelles de la terre 2, lot 17, qu'il avait achetées la veille devant le même notaire de Eustache Châteauvert et Madeleine T. Dussault.

Le 1^{er} février 1791, devant F.X. Larue, Joseph T. Dussault obtint de Mathew McNider, seigneur de Belair, un nouvel acte de concession pour cette parcelle de terre mesurant 3 perches de front sur 40 arpents de profondeur alors bornée, par-devant, au fleuve, au nord-est, à Jean-Baptiste Dussault, et, au sud-ouest, à François Marcot.

Joseph T. Dussault est décédé avant le 19 février 1794 alors que F.X. Larue dressa l'inventaire de ses biens. Sa veuve, Marie-Anne Fiset, épousa Joseph Lafleur le 19 octobre 1795.

Ils vendirent cette terre à Jean-Baptiste T. Dussault et Magdeleine Proulx vers le 1^{er} août 1804 car, ce jour, devant F.X. Larue, ils vendirent un emplacement à Jean-Thomas Létourneau.

Jean-Baptiste T. Dussault, capitaine de milice, en obtint un nouveau titre de concession de Moses Hart le 13 mars 1833 devant P. Bigué.

Le 9 mars 1838, devant F.X. Larue, Jean-Baptiste T. Dussault, capitaine de milice, et Magdeleine Proulx, son épouse, donnèrent cette terre à Isaïe T. Dussault, leur fils, et à Élisabeth Pagé, son épouse.

Le 13 janvier 1860, devant P.H. Faucher, Isaïe T. Dussault et Élisabeth Pagé, son épouse donnèrent à leur fils Prospère T. Dussault une terre mesurant un arpent de front sur quarante arpents de profondeur, bornée, par-devant, au fleuve, par derrière, aux terres du 2^{ième} rang, au nord-est, à Louis T. Dussault, et, au sud-ouest, à Siméon Dussault. Cet arpent était composé de deux morceaux de terre, l'un de trois perches de front sur quarante arpents de profondeur formant les lots 50 et 52 et l'autre, de sept perches et quatre pieds de front sur quarante arpents de profondeur formant le lot 46.

Prospère T. Dussault, fils, épousa Virginie Papillon. Il mourut vers 1868. Le 7 avril 1868, Virginie Papillon, veuve de feu Prospère T. Dussault réunit la famille pour nommer en présence du notaire Charles Aylwin un tuteur à son fils unique Samuel T. Dussault âgé de 7 ans. Il est intéressant de noter tous ceux qui étaient présents et on notera que la seule femme qui participa à cette réunion était la veuve ; Isaïe T. Dussault, aïeul paternel du dit mineur, Isaïe T. Dussault, fils, oncle paternel, Jean-Baptiste T. Dussault, navigateur, oncle paternel, Hébert Pagé, cousin paternel, Joseph Godin, cousin maternel, Louis T.

Dussault, commerçant, oncle paternel, Chrysanthe Papillon, maître cordonnier, aïeul maternel, Pierre Pagé, maître de poste des Écureuils, cousin maternel, François Papillon, cousin maternel du dit enfant mineur tous résidents des Écureuils. Virginie Papillon fut nommée tuteur de son fils (no. 12265, Vol. 18, Reg. A).

Le même jour, devant le même notaire, Virginie Papillon en son nom et en celui de son fils céda à Isaïe T. Dussault, fils, cultivateur et navigateur des Écureuils, et à Hortense Fortier, son épouse tous les immeubles que son mari avait reçus de son père par donation le 13 janvier 1860, devant P.H. Faucher. Isaïe T. Dussault, père, et son épouse ajoutèrent le lopin de terre mesurant six perches de front sur la même profondeur de dix-huit arpents de profondeur qu'ils s'étaient réservé lors de cette donation (no. 12266, Vol. 18, Reg. A). (2^{ième} rang).

Le 18 juin 1878, devant L.P. Bernard, Isaïe T. Dussault vendit cette terre à son frère Célestin T. Dussault. Cette terre de trois perches de front sur quarante arpents de profondeur forme les lots 50 et 52 du cadastre des Écureuils ; la partie au nord du chemin public formant le **lot 50** et la partie au sud du chemin public formant le **lot 52**.

Lot 50.

Le 2 avril 1894, devant L.P. Bernard, Célestin T. Dussault, voiturier, vendit à Édouard Fiset un lopin de terre situé du côté nord du chemin public mesurant trois perches de front sur la profondeur depuis une cavée qui se trouve à environ un arpent au nord de la côte à aller aux terres du 2^{ième} rang, borné, au sud, la dite cavée, au nord, à la ligne séparant les terres du 1^{er} et du 2^{ième} rang, au nord-est, à l'acquéreur, et au sud-ouest, à Simon Dussault. Est exclue de cette vente la partie de ce lot formant une pointe de terre partant en pointe au sud-ouest et se prolongeant en gagnant l'est jusqu'au terrain de l'acheteur entre la côte de voiture au sud et la cavée au nord (no. 34094, Vol. 41, Reg. A). Ce lot est décrit comme étant le lot 50 du cadastre des Écureuils.

Édouard Fiset, navigateur, époux de Madeleine Pagé, fit son testament devant Fleury de Lagorgendière, le 4 décembre 1865, et légua à son épouse tous ses biens meubles et immeubles (no. 35270, Vol. 42, Reg. A).

Le 11 juillet 1896, devant L.P. Bernard, Sévère Fiset, fils de feu Édouard Fiset et de Madeleine Pagé, passa un contrat de mariage avec Desanges Dussault, fille de feu Célestin Dussault et de Félicité Dussault. A cette occasion, Madeleine Pagé donna à son fils Sévère Fiset ce lopin de terre que son mari Édouard Fiset avait acheté de Célestin T. Dussault le 2 avril 1894, devant L.P. Bernard.

Le 24 août 1903, devant A.O. Mayrand, Sévère Fiset et Desanges Dussault, son épouse, vendirent à Gaudiose Pagé un lopin de terre mesurant six perches de front sur trente arpents de profondeur borné, au sud, sur le sommet de la côte, au nord, aux terres du 2^{ième} rang, au nord-est, à la partie du lot 49 vendue à l'acheteur par cet acte, et au sud-ouest, à Simon Dussault. Ce lopin de terre est décrit comme étant partie du lot 50 (no. 42999, Vol. 49, Reg. A).

Le 9 novembre 1917, devant Édouard Hamel, Gaudiose Pagé donna ce lopin de terre à son fils Olier Pagé (no. 64344, Vol. 65, Reg. A).

Olier Pagé fit son testament le 7 octobre 1963 devant Paul Guillemette et légua tous ses biens meubles à son épouse Emilia Piché et le résidu de ses biens à ses fils Renald, Régent et Alain Pagé. Olier Pagé est décédé le 22 mai 1969. Le 1^{er} août suivant, ses héritiers ont déclaré devant Paul Guillemette avoir hérité d'un lopin de terre faisant partie du lot 49 et mesurant quatre perches de front sur trente arpents de profondeur, borné, au sud, au sommet de la côte, au nord, aux terres du 2^{ième} rang, au nord-est, à Olier Pagé, partie du lot 46, et au sud-ouest, à Olier Pagé, partie du lot 50 (nos. 186046 et 186047, Reg. A).

Emplacements détachés du lot 50.

- 1) Le 1^{er} août 1804, devant F.X. Larue, Joseph Lafleur, Marie-Anne Fiset, son épouse, et Jean-Baptiste T. Dussault vendirent à Jean Thomas Letourneau, maître forgeron, un emplacement situé sur le niveau nord du chemin du Roi, mesurant sept perches et quatre pieds de front sur quatre perches de profondeur puis s'élargissant à huit perches de front. Cet emplacement était alors borné, par-devant, au chemin du Roi, au nord-est, à Joseph Lafleur, et au sud-ouest, à François Marcot. L'acte ajoute que la côte et route du village des Écureuils, la route qui mène au 2^{ième} rang, passait en partie sur cet emplacement et l'acquéreur aurait cette servitude à perpétuité. Les vendeurs possédaient cet emplacement comme faisant partie d'une plus grande étendue qui leur appartenait.

Le 16 août 1810, devant F.X. Larue, Jean Thomas Letourneau augmenta la superficie de cet emplacement.

Le 31 juillet 1816, F.X. Larue dressa l'inventaire des biens de Jean-Thomas Letourneau.

Le 14 mars 1833, devant Bigué, Jean Thomas Letourneau obtint un titre de concession de Moses Hart pour cet emplacement qui était alors borné, par-devant, au chemin du Roi, par derrière, à une cavée et, au nord-est, au bout de quatre perches, au nord-est, à Jean-Baptiste T. Dussault, et, au sud-ouest, à François Marcotte. Son emplacement comprend alors une pointe de terre provenant de la terre de François Marcotte et sur laquelle il a construit son étable.

- 2) Le 8 septembre 1890, devant L.P. Bernard, Isidore Matte, ancien maçon, et Adélaïde Létourneau, son épouse, vendit à Damien Matte un emplacement mesurant environ un arpent de front le long du chemin royal et allant se terminer sur la côte à quelques pieds du sommet. Il était borné, en front, au chemin public, au nord, à Célestin Dussault, au nord-est, à Édouard Fiset, et, au sud-ouest, à une coulée séparant cet emplacement de la terre de Simon Dussault. Ils vendirent cet emplacement avec la maison et autres bâtisses qui y étaient construites (no. 31148, Vol. 38, Reg. A.).

Le même jour, devant le même notaire, Joseph Hubert Morin échangea des terres avec Damien Matte. Dans cet échange, Damien Matte céda à Hubert Morin un emplacement avec la maison et les autres bâtisses qui y étaient construites. Cet emplacement, détaché de cette terre, mesurait environ un arpent de front le long du chemin royal et allait en rétrécissant jusqu'à environ un arpent et demi en montant. Il était borné, en front au chemin public, en arrière, à Célestin Dussault, au nord-est, à Édouard Fiset, et, au sud-ouest, à une clôture séparant cet emplacement de la terre de Simon Dussault (no. 31146, Vol. 38, Reg. A).

Le 18 mai 1891, devant L.P. Bernard, Hubert Morin céda à son fils Joseph Morin cet emplacement situé au village, près de l'église des Écureuils, contenant trente-deux perches en superficie, la maison et les bâtisses qui y étaient construites. Par ce même acte, Joseph Morin échangea avec Damien Matte cet emplacement et la maison pour la terre située sur le lot 55 (no. 31589, Vol. 39, Reg. A).

Le 6 décembre 1891, devant L.P. Bernard, Damien Matte vendit à la Commission scolaire des Écureuils dont Édouard Fiset était le président, cet emplacement avec la maison et les bâtisses pour la somme de 300\$ (no. 32193, Vol. 39, Reg. A).

Cet emplacement est désigné comme étant le **lot 51** du cadastre des Écureuils.

- 3) Le 22 janvier 1913, devant Édouard Hamel, Joseph Fiset, charretier, fit don à Félicité Dussault, veuve Olivier Émond, d'un emplacement situé au village des Écureuils, sur la côte, près de l'église, mesurant 50 pieds de largeur sur 90 pieds de profondeur, mesure anglaise. Cet emplacement était borné en front, au sud, et au nord-est, à une route conduisant au village, au nord et au sud-ouest, à Gaudiose Pagé (no. 57054, Vol. 59, Reg. A). Cet emplacement fait **partie du lot 50** du cadastre des Écureuils.

- 4) Sévère Fiset et son épouse Desanges Dussault firent leur testament le 24 août 1903 devant A.O. Mayrand. Ils se légèrent mutuellement leurs biens.

Desanges Dussault est décédée aux Écureuils le 9 janvier 1928. Sévère Fiset convola en secondes noces avec Virginie Delisle. Il mourut vers la fin de 1936 ou au début de 1937.

Le 24 février 1937, Virginie Delisle vendit cet emplacement à Oliva Auger (no. 92410, Vol. 103, Reg. A).

Le 25 août 1938, devant Philippe Chalifour, Virginie Delisle, veuve de Joseph Sévère Fiset déclara que Desanges Dussault, la première épouse de Sévère Fiset, était décédée aux Écureuils le 9 janvier 1928 et avait légué tous ses biens à son mari. Ces biens comprenaient la moitié d'un terrain mesurant 8 arpents en superficie, parti du lot 108, et la moitié d'un terrain mesurant 13 arpents en superficie, partie du lot 50 et les autres immeubles décrits dans l'acte de vente à Oliva Auger enregistré le 24 février 1937 (no. 92410, Vol. 103 Reg. A).

Lot 52.

Le 2 avril 1894, devant L.P. Bernard, Célestin T. Dussault, voiturier, vendit à Édouard Fiset un lopin de terre situé du côté sud du chemin public mesurant trois perches de front sur environ douze arpents de profondeur, borné, au nord, au chemin public, au sud, au fleuve, au nord-est, à l'acquéreur, et au sud-ouest, à Simon Dussault (no. 34094, Vol. 41, Reg. A). Ce lot est décrit comme étant le lot 52 du cadastre des Écureuils.

Édouard Fiset, navigateur, époux de Madeleine Pagé, avait fait son testament devant Fleury de Lagorgendière, le 4 décembre 1865, et avait légué tous ses biens meubles et immeubles à son épouse (no. 35270, Vol. 42, Reg. A).

Le 11 juillet 1896, devant L.P. Bernard, Sévère Fiset, fils de feu Édouard Fiset et de Madeleine Pagé, passa un contrat de mariage avec Desanges Dussault, fille de feu Célestin Dussault et de Félicité Dussault. A cette occasion, Madeleine Pagé donna à son fils Sévère Fiset ce lopin de terre que son mari Édouard Fiset avait acheté de Célestin T. Dussault le 2 avril 1894, devant L.P. Bernard (no. 35963, Vol. 43, Reg. A).

Sévère Fiset et son épouse Desanges Dussault firent leur testament le 24 août 1903 devant A.O. Mayrand. Ils se légèrent mutuellement leurs biens.

Desanges Dussault est décédée aux Écureuils le 9 janvier 1928. Sévère Fiset convola en secondes noces avec Virginie Delisle. Il mourut vers la fin de 1936 ou au début de 1937.

Le 24 février 1937, Virginie Delisle vendit cette terre à Oliva Auger (no. 92410, Vol. 103, Reg. A).

Ce dernier a épousé en premières noces Léona Dussault qui est décédée le 23 juin 1919. Ils avaient passé un contrat de mariage devant L.P. Bernard le 13 janvier 1902. Oliva Auger épousa en secondes noces Laurette Dussault. Ils passèrent un contrat de mariage devant Édouard Hamel le 20 septembre 1920. Oliva Auger est décédé intestat le 17 mars 1946. Le 6 mai suivant, ses filles Irène, Marie, Lucienne et Christina déclarèrent devant Louis-Philippe Brousseau que Laurette Dussault héritaient d'un tiers des biens de leur père et que les douze enfants issus du premier mariage de leur père se partageaient les deux tiers. Laurette Dussault et les autres héritiers renoncèrent à la succession de Oliva Auger et les comparantes devinrent les seules héritières. Ces biens comprenaient ce lot borné alors au nord, au CNR, au sud, au fleuve et au CNR, au nord-est, à Eugène Gaudreau et au terrain de la Fabrique des Écureuils, et au sud-ouest, à Arthur Dussault (no. 109925, Vol. 124, Reg. A).

Irène, Marie, Lucienne et Christina Auger vendirent à Eugène Auger les biens dont elles avaient hérité de leur père par un acte passé le 24 mai 1946, devant Louis-Philippe Brousseau (nos. 109926, Reg. A).

Les enfants issus du premier mariage de Sévère Fiset prétendirent que leur mère Desanges Dussault était décédée sans testament et réclamèrent leur part dans sa succession.

Ce différent fut réglé le 19 octobre 1951 devant Louis-Philippe Brousseau. Les enfants de Desanges Dussault déclarèrent alors que leur mère était décédée sans testament, le 9 janvier 1928, laissant pour héritiers trois enfants, Ursule, Rose-Aimée, épouse de Odilon Pagé, et Laurence Fiset. Cette dernière étant décédée, sa part revenait à son époux Charles B. Doré suivant son testament. Les enfants de Desanges Dussault héritaient de la moitié d'un morceau de terre situé aux Écureuils mesurant dix arpents en superficie, faisant partie des lots 46, 47 et 52 et borné, au nord, au CNR, au sud, au fleuve, au nord-est, à la terre de la Fabrique des Écureuils, et, au sud-ouest, à Arthur Dussault (no. 125914).

Le même jour, devant le même notaire, les héritiers de Desanges Dussault vendirent à Eugène Auger la moitié de cette terre dont ils avaient hérité de leur mère (no. 125916, Reg. A). Eugène Auger demeurait propriétaire de cette terre.

Emplacements détachés du lot 52.

- 1) Le 16 février 1896, Édouard Fiset, navigateur, et Émérentienne Dussault, fille majeure de Siméon Dussault et de Émélie Matte, passèrent un contrat de mariage devant L.P. Bernard. A cette occasion, la mère de l'époux, Madeleine Pagé, lui donna un emplacement situé au sud du chemin public du 1^{er} rang. Cet emplacement mesurait 50 pieds de front sur 100 pieds de profondeur, mesure anglaise, et était borné, au nord, au chemin public, au sud et au nord-est, à la donatrice, et au sud-ouest, à Siméon Dussault. Elle lui donna aussi la goélette appelée "Les Écureuils" (no. 35592, Vol. 43, Reg. A).

Partie sud-ouest, partie nord-est du lot 53.

Cette terre est la dernière à l'extrémité sud-ouest du domaine.

Avant 1723, le seigneur Jean-Baptiste (II) T. Dussault, époux de Magdeleine Turcot, concéda à Joseph Pagé un morceau de son domaine mesurant un arpent et demi de front allant du chemin du Roy à la profondeur de la première concession. Le seigneur avait gardé la partie de cette terre allant de la route du 1^{er} rang au fleuve.

Joseph Pagé, fils de Jean François Pagé, épousa Magdeleine T. Dussault aux Écureuils le 19 février 1748. Ils avaient passé un contrat de mariage devant Pollet le 27 janvier précédent. Ce Joseph Pagé fut capitaine de milice aux Écureuils.

Ce morceau de terre appartenait à Joseph Pagé lors de l'aveu et dénombrement du 17 février 1723. Il en était toujours propriétaire le 24 avril 1745 Pillard lors du partage de la terre voisine du côté sud-ouest.

Jean-Baptiste Pagé époux de Angélique Pagé en était propriétaire en 1774.

D'après Tanguay, ce Jean-Baptiste Pagé était le fils de Joseph Pagé et de Madeleine T. Dussault et il épousa Marie Angélique Pagé, fille de Alexandre Pagé et de Angélique

Proulx, aux Écureuils, le 18 janvier 1774. Il est probable que son père et sa mère lui donnèrent alors cette terre.

Les six arpents restant entre le chemin du Roi et le fleuve étaient demeurés au domaine et furent partagés devant Barolet, le 9 mars 1734. Le nouveau seigneur en garda trois quarts d'arpent de front du côté nord-est, et les cinq autres héritiers en obtinrent chacun une perche et neuf pieds de front.

Prisque Dussault, époux de Rosalie Trépanier, possédait une parcelle de 32 pieds de front sur la profondeur allant du chemin au fleuve. Il la céda en échange à Pierre Fiset le 8 avril 1774 devant Planté. Cette parcelle était bornée, au nord-est, à Jean-Baptiste Pagé, et, au sud-ouest, à Alexis Dussault.

Jean-Baptiste Pagé acquit aussi des parcelles de la partie au sud du chemin du Roi. Dans un acte passé devant Perreault le 2 mars 1787, Pierre Godin, fils de feu Antoine Godin et de Thérèse T. Dussault, déclara approuver la vente que ses père et mère avaient faite sous seing privé 15 ou 16 ans auparavant à Jean-Baptiste Pagé d'une parcelle de terre mesurant 32 pieds de front sur 6 à 7 arpents de profondeur faisant partie du fief de Belair et bornée, au nord-est, à Alexis T. Dussault, et, au sud-ouest, à Pierre Fiset. Cet acte avait été perdu.

Le 22 avril 1786, devant Perreault, Jean-Baptiste Pagé et Marie Angélique Pagé, son épouse, vendirent à François Marcotte, habitant de Cap-Santé, pour 5000 livres, cette terre mesurant alors un arpent et demi de front sur quarante arpents de profondeur et bornée, par-devant, au fleuve, en profondeur, au trait carré du domaine, au nord-est, à Joseph Dussault, et, au sud-ouest, à Pierre Fiset. Jean-Baptiste Pagé avait donc acquis toute la partie de cette terre située au sud du chemin du Roy. Dans cet acte Jean-Baptiste Pagé déclara avoir eu cette terre par cession de ses père et mère.

Le 3 janvier 1798, devant F.X. Larue, Jean-Baptiste Dussault vendit à François Marcot une portion de terre enclavée dans la terre de l'acquéreur. Cette portion mesurait trente-deux pieds de front sur six arpents de profondeur et était bornée, par-devant, au fleuve, par derrière, au nord-est et au sud-ouest à l'acquéreur.

François Marcotte acquit donc cette terre au complet et y joignit le demi-arpent de la terre voisine au sud-ouest qu'il possédait. Le 15 janvier 1816, devant F. X. Larue, François Marcotte et son épouse Claire Delisle en firent don à leur fils François. Cette terre était alors bornée, au nord-est, à Jean-Baptiste Dussault, et, au sud-ouest, à Jean-Baptiste Marcot, frère de François.

Le 14 mars 1833, devant Bigué, François Marcot, fils, époux de Catherine Dufresne, obtint de Moses Hart un nouveau titre de concession pour cette terre qui faisait autrefois partie du domaine et pour la parcelle de un demi-arpent de front appartenant à la terre voisine du côté sud-ouest. Cette terre mesurait au total deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur, et était bornée, par-devant, au fleuve, au nord-est, à Jean-Baptiste Dussault et, au sud-ouest, à Félix Pagé.

Le 23 août 1833, devant F.X. Larue, François Marcot vendit à Augustin Dussault, navigateur, cette terre avec la maison, la grange et l'étable. Elle était bornée, par-devant,

au fleuve, par derrière, à François Germain, au nord-est, à Jean-Baptiste Dussault et à Jean Thomas Letourneau, et, au sud-ouest, à Félix Pagé.

Cette terre passa à Simon Dussault avant 1878. Le 13 juillet, 1898, il fit son testament devant L.P. Bernard et institua son fils Simon Dussault légataire universel de ses biens (no. 58716, Vol.61, Reg.A). Simon Dussault, père, épousa Philomène Trépanier le 21 janvier 1861 et, en secondes noces, Émélie Matte, le 29 janvier 1872.

Le 15 octobre 1903, devant Philémon Bergeron, Simon Dussault, père, abrogea les clauses de son testament qui ne sont pas compatibles avec la donation suivante faite à son fils Isidore Dussault. Il lui donna des immeubles dont un lot de terre mesurant un arpent de front sur six arpents de profondeur borné, au nord, au sommet de la côte située au nord du chemin public, au sud, au fleuve, au nord-est, au testateur, au sud-ouest, à France Pagé. Il lui donna aussi la moitié du "roulant" (no. 58717, Vol. 58, Reg. A).

Simon Dussault, père, est décédé aux Écureuils le 3 février 1914. Le 20 février suivant, Simon Dussault, fils, déclara devant Édouard Hamel qu'il avait hérité de deux parties de cette terre. La première mesurait un arpent de largeur sur dix arpents de profondeur et était bornée, au nord, au chemin public, au sud, au fleuve, au nord-est, à Joseph Fiset, et au sud-ouest, à Isidore Dussault. La seconde, mesurait deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, et était bornée, au sud, au chemin public, au nord, aux terres du 2^{ième} rang, au nord-est, à Gaudiose Pagé, et au sud-ouest, à Isidore Dussault (no. 58718, Vol.61, Reg. A).

Le 8 août 1928, devant Philippe Chalifour, Simon Dussault, fils, vendit à Ulysse Denis un lopin de terre de forme triangulaire mesurant deux arpents à sa base et borné, au sud, à partie du lot 53 appartenant au vendeur, au sud-ouest, à longueur de deux arpents, borné par Isidore Dussault, faisant en pointe au nord, borné par l'acquéreur, et au nord-est, aussi par l'acquéreur (no. 80657, Vol. 87, Reg.A).

Le 28 août 1929, devant Philippe Chalifour, Simon Dussault, fils, vendit à Arthur Piché un lopin de terre mesurant un arpent de largeur sur cinq arpents de profondeur à prendre sur cette terre à partir du chemin public à aller au chemin de fer moins l'emplacement à Donat Dussault. Il lui vendit aussi un autre morceau de cette terre mesurant deux arpents de front sur trente arpents de profondeur borné, en front, au chemin public, au nord, aux terres du 2^{ième} rang, au nord-est, à Gaudiose Pagé, et, au sud-ouest, à Isidore Dussault, moins les emplacements vendus (no. 82433, Vol. 89, Reg. A). Ces terres furent rétrocédées à Siméon Dussault, fils (no. 87281, Vol. 96, Reg. A).

Le 14 janvier 1933, Simon Dussault, donna à son fils Arthur Dussault les deux parties du lot 53 rétrocédées par Arthur Piché et une autre partie du lot 53 mesurant 6 arpents en superficie (no. 87282, Vol. 96, Reg.A).

Arthur Dussault les vendit à Georges Germain le 2 juin 1934, devant P. Chalifour, (no. 89084, Vol. 99, Reg. A).

Isidore Dussault, époux de Hénédine Godin, est décédé sans testament le 9 mars 1948. Le 25 mars 1948, Hénédine Godin, veuve Isidore Dussault, déclara devant Louis-Philippe Brousseau que son mari était décédé le 9 mars 1948 et qu'elle héritait de la moitié de ses

biens, l'autre moitié lui appartenant par contrat de mariage. Ces biens comprenaient la partie de cette terre allant du sommet de la côte, au nord, au fleuve, au sud (no.115521, Vol. 132, Reg.A).

Cette terre est décrite comme étant **partie du lot 53** du cadastre des Écureuils.

Emplacements détachés du lot 53.

- 1) Le 23 novembre 1793, devant F.X. Larue, François Marcot céda à Charles Papillon, forgeron, par bail emphytéotique de 24 ans, un emplacement situé au nord du chemin du Roi, mesurant un demi-arpent de front sur environ un arpent de profondeur et borné, par-devant, au chemin du Roi, par derrière, au haut de la côte, au nord-est, à François Marcot, le bailleur, et, au sud-ouest, à Jacques Papillon. Il lui céda aussi une maison en bois de pièce sur pièce que le bailleur reconnaît appartenir au dit preneur.

Le même jour, devant le même notaire, Charles Papillon, fils de Pierre Papillon et de Josephte Richard, et Marguerite Léveillé, fille de Jean Léveillé et de Thérèse Bertrand, signèrent un contrat de mariage.

- 2) Le 2 février 1896, devant L.P. Bernard, Simon Dussault vendit pour 100 \$ à Édouard Matte un emplacement avec la maison qui y est construite. Cet emplacement était situé au niveau nord du chemin public et mesurait environ quatre perches de front sur environ sept perches de profondeur. Cet emplacement était alors l'objet de contestation par les héritiers de feu Isidore Godin et Marceline Trépanier, son épouse, et il est décrit comme étant le lot 54 du cadastre des Écureuils (no. 35572, Vol. 43, Reg. A).

Le 3 septembre 1896, devant Alexandre Gauvreau, Édouard Matte, entrepreneur menuisier, promit de vendre cet emplacement à Olivier Émond (no. 36083, Vol. 43, Reg. A).

Le 13 février 1902, devant Wincelas Richard Larue, Albert Gingras agissant en qualité de cessionnaire des droits de la succession de feu Édouard Matte reçut de Olivier Émond la somme de 60\$ en paiement du solde du prix de vente de cet immeuble (no. 41192, Vol. 47, Reg. A).

Le 31 mars 1902, devant L.P. Bernard, Olivier Émond, menuisier, vendit cet emplacement à Simon Dussault pour la somme de 200\$ (no. 41341, Vol. 47, Reg. A).

Le 13 juillet 1898, Émilie Matte, épouse de Simon Dussault, fit son testament devant L.P. Bernard et institua son fils Simon Dussault légataire universel de ses biens (no. 42797, Vol. 48, Reg. A).

Cet emplacement est désigné comme étant le **lot 54** du cadastre des Écureuils.

- 3) Simon Dussault vendit plusieurs emplacements à Dumas Trépanier. Un le 26 avril 1920 (no. 67802, Vol.69, Reg. A). Un autre, le 3 mars 1926, devant Louis Philippe Chalifour (no. 76699, Vol. 81, Reg. A). Un autre, le 18 mars suivant (no. 76702, Vol. 81, Reg. A).
- 4) Le 30 mars 1926, devant Louis Philippe Chalifour, Simon Dussault vendit un emplacement à Laurent Trépanier (no. 76853, Vol. 81, Reg. A).
- 5) Le 27 avril 1927, devant Louis Philippe Chalifour, Simon Dussault vendit un emplacement à Raoul Lord (no. 78503, Vol. 83, Reg. A).
- 6) Le 23 fév 1916, Simon Dussault vendit une emplacement à Alphonse Trépanier (no.61599, Vol. 63, Reg. A)
- 7) Simon Dussault vendit un emplacement à Arthur Dussault (no. 304445)

Terre 8 domaine seigneurial - moitié sud-ouest – subdivision sud-ouest			
<p>Toussaint T. Dussault Jean-Baptiste T. Dussault 10 août 1676, 1^{er} m. Marie Gloria, 2^{ème} m. Madeleine Mezeray Jean-Baptiste (II) T. Dussault 24 nov. 1700, 1^{er} m. Madeleine Turcot, 2^{ème} m. Françoise Delisle</p>			
<p>Joseph Pagé m. Madeleine T. Dussault avant 1723 Jean-Baptiste Pagé avant 1774 m. Angélique Pagé François Marcot 22 avril 1786 m. Claire Delisle François Marcot 15 jan. 1816 m Catherine Dufresne Augustin Dussault 23 août 1833 Simon Dussault avant 1878 m Philomène Trépanier Simon Dussault, fils, 3 fév 1914 Arthur Dussault 14 jan. 1933 Georges Germain 2 juin 1934</p>		<p>Héritiers 9 mars 1734</p>	
		<p>Thérèse T. Dussault m. Antoine Godin 9 mars 1734</p>	
<p>Partie lot 53 Chemin du Roi</p> <p>Jean-Bte (III) Dussault et héritiers le 9 mars 1734 François Marcot François Marcot 15 jan. 1816 m Catherine Dufresne Augustin Dussault 23 août 1833 Simon Dussault avant 1878 m Philomène Trépanier Simon Dussault, fils, 3 fév 1914 Arthur Dussault 14 juin 1933 Georges Germain 2 juin 1934</p>		<p>Madeleine Godin m. Joseph Fiset Joseph T. Dussault 13 jan. 1786 m Marie-Anne Fiset Joseph Lafleur 19 oct. 1795 m Marie-Anne Fiset Jean-Baptiste T. Dussault m. Madeleine Proulx vers le 1^{er} août 1804 Isaïe T. Dussault 9 mars 1838 m. Élisabeth Pagé Prospère T. Dussault m Virginie Papillon 13 jan. 1860 Vve Virginie Papillon 1868</p>	<p>Héritiers Antoine Godin Jean-Bte T. Dussault 25 mars 1785 m. Joseph Dubau Pierre T. Dussault 1833 m. Marguerite Piché Pierre T. Dussault 10 déc. 1838 m. Adélaïde Fafard Édouard Fiset m Madeleine Pagé Vve Madeleine Pagé</p>
		<p>Isaïe T. Dussault 7 avr. 1868 M Hortense Fortier Célestin T. Dussault 18 juin 1878 Édouard Fiset 2 avr. 1894 m Madeleine Pagé Vve Madeleine Pagé Sévère Fiset 11 juil. 1896 m Desanges Dussault Gaudiose Pagé 24 août 1903 Olier Pagé 9 nov. 1917 Réналd Pagé et autres 22 mai 1969</p>	<p>Sévère Fiset 27 mars 1890 m Desanges Dussault Gaudiose Pagé 24 août 1903 Olier Pagé 9 nov. 1917 Réналd Pagé et autres 22 mai 1969</p>
<p>Isidore Dussault 15 oct. 1903 m Hélène Godin Vve Hélène Godin 9 mars 1948</p>		<p>Lot 49 Chemin du Roi</p>	
		<p>Édouard Fiset 4 déc. 1865 m Madeleine Pagé Vve Madeleine Pagé</p>	
<p>Simon Dussault avant 1878 m Philomène Trépanier Simon Dussault, fils, 3 fév 1914 Arthur Dussault 14 juin 1933 Georges Germain 2 juin 1934</p>		<p>Lot 50 Chemin du Roi</p>	
		<p>Édouard Fiset 2 avr. 1894 Vve Madeleine Pagé Sévère Fiset 11 juil. 1896 m Virginie Delisle 1937 Oliva Auger 1^{er} fév 1937 m Léona Dussault Héritiers 17 mars 1946 Eugène Auger 24 mai 1946</p>	
<p>Partie lot 53 ½ arpent</p>		<p>Lot 52 3 perches</p>	
		<p>Lot 47 4 perches, 4 pi, 4 po</p>	

Tableau Terre 8 – Domaine seigneurial - moitié sud-ouest – subdivision sud-ouest

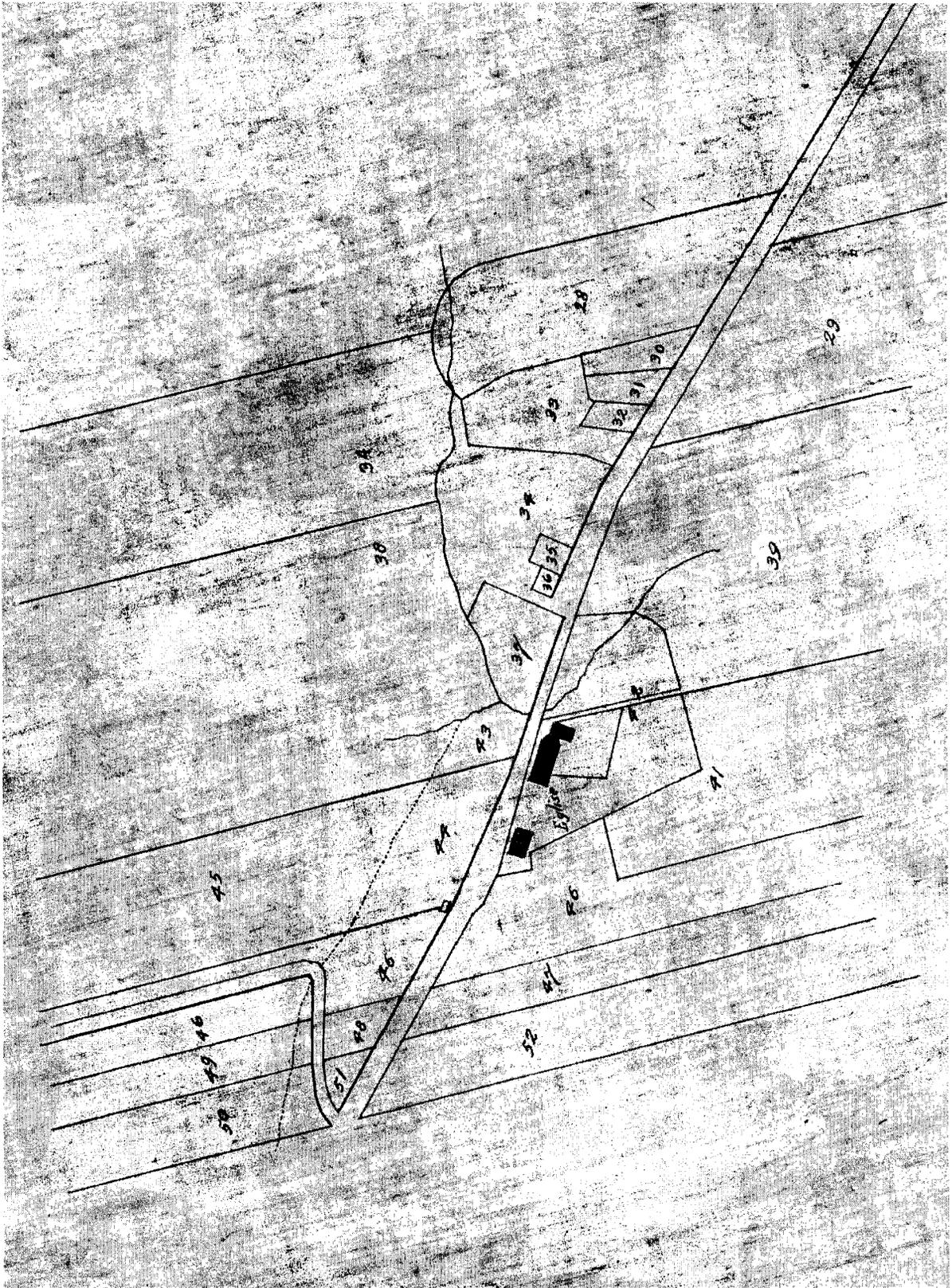


FIGURE 3 - Plan du cadastre des Écureuils montrant les emplacements.

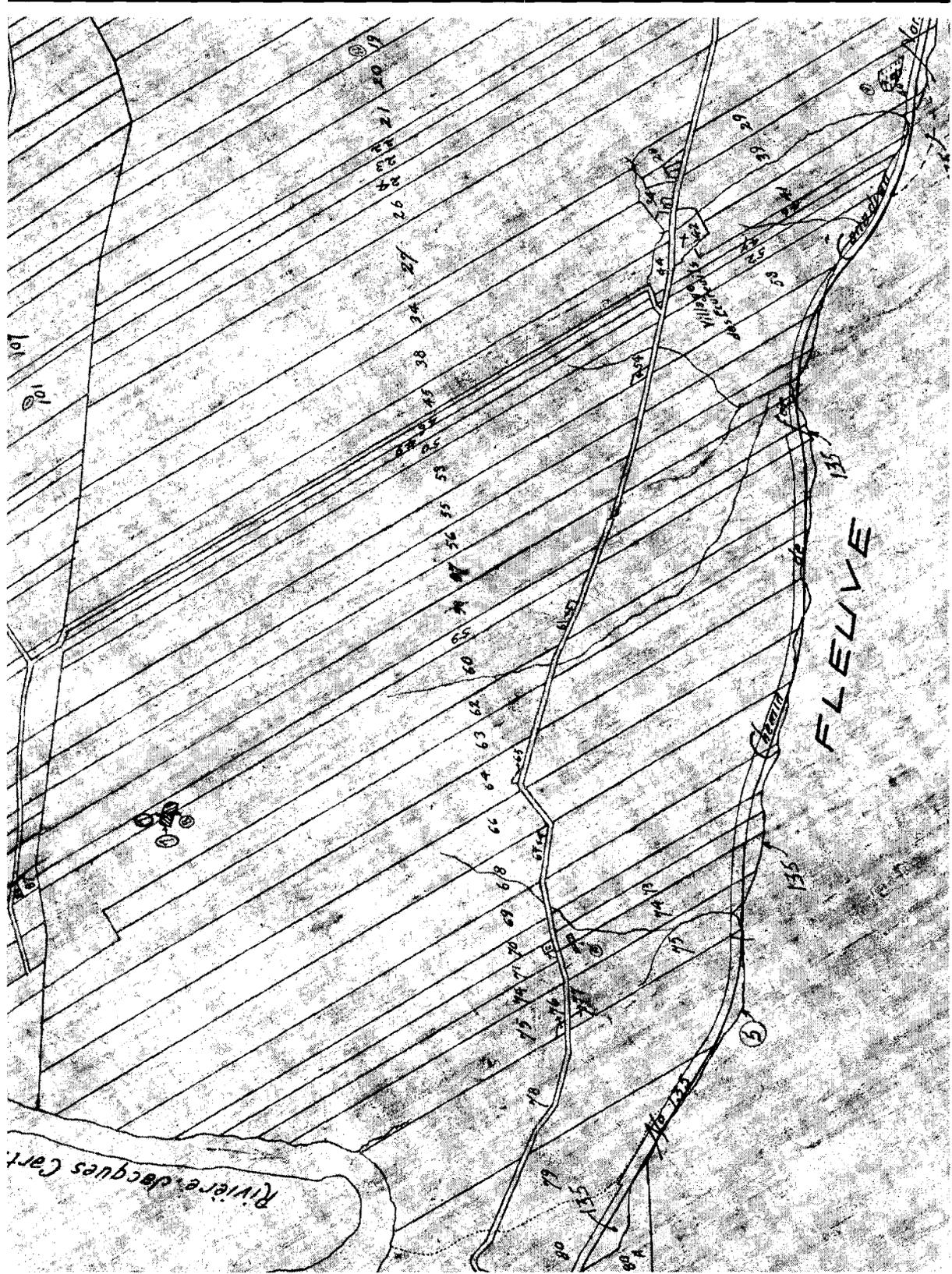


FIGURE 4 - Plan du cadastre des Écureuils, premier rang, partie sud-ouest.

Terre 9, partie du lot 53 et lots 55 et 56.

Le 17 mars 1678, devant Rageot, le seigneur Toupin concéda à François Nau de l'Ange-Gardien cette terre de trois arpents de front sur quarante arpents de profondeur et borné, au nord-est, au bailleur, et, au sud-ouest, à Pierre Grosleau..

François Nau ne demeura pas longtemps sur cette terre. En effet, dans un acte de vente fait à François Dussault devant Genaple le 18 février 1695, François Nau déclara lui avoir vendu verbalement cette terre environ quatre ans auparavant. Il avait donc cédé cette terre à François Dussault vers 1691. Lorsque François Nau vendit cette terre, il y avait alors environ quatre arpents de défrichés et propres à être ensemencés et le reste était en bois debout. Aucun bâtiment n'y était construit. Cette terre joignait au nord-est au domaine du seigneur et au sud-ouest aux ayant cause de Pierre Grosleau. Prix de la vente, 150 livres.

Le 2 avril 1710, DeLarivière tira la ligne séparant la terre de François Dussault du domaine seigneurial.

Le 21 janvier 1715, devant Chamballon, François Dussault et son épouse Geneviève Mezeray en firent don à leur fils Denis Dussault avec les bâtiments et les bestiaux. Cette terre joignait alors au nord-est, le domaine seigneurial, et, au sud-ouest, Jean Charpentier.

Denis Dussault épousa Thérèse Pleau, fille de Simon Pleau et de Jeanne Constantineau, le 11 juillet 1716. Elle décéda le 30 octobre 1724. Denis Dussault épousa en secondes noces Madeleine Laroche le 10 avril 1725.

Denis Dussault est décédé le 25 janvier 1744. Le 10 février suivant, Louis Pillard dressa l'inventaire de ses biens. Les estimateurs, Augustin Trépanier et Louis Fiset mesurèrent trente-neuf arpents de terre faite valant 50 livres l'arpent et deux arpents et demi arpents de faits mais valant seulement la soit 25 livres l'arpent. La grange contenait du blé non battu qui a donné 65 minots de blé valant 4 livres le minot et 18 minots d'avoine valant 25 sols le minot. Les estimateurs trouvèrent aussi une "*quantité de pois valant trente sols, une hache à hoïe valant trois livres, deux chevilleu de colier, le dit collier et montant de bois, ensemble valant quatre livres, une charue ruelle, soc, coudre et crocheton ensemble valant onze livres, une carriole lisée, ses menoïrs et chaines dix livres et dix sols, une serrure de porte et sa clef, trente sols.*" Il devait 24 sols en arrérages de rente.

Le 24 avril 1745, devant Pillard., ses biens furent partagés par ses héritiers dont cette terre qui joignait alors, au nord-est, à Joseph Pagé et, au sud-ouest, à Augustin Trépanier. Cet acte de partage annulait le partage provisionnel passé devant DeHorné le 27 mars 1725.

De son mariage avec Thérèse Pleau étaient nées Véronique Dussault, épouse de Pierre Richard, Thérèse Dussault, épouse de Pierre Lefebvre et Geneviève Dussault, épouse de Estienne Morin. Il avait eu avec Madeleine Laroche six enfants dont cinq étaient alors vivants et mineurs, Madeleine, François-de-Sales, Angélique, Joseph et Scholastique.

La terre fut divisée en deux parties égales. L'attribution des parts fut tirée au sort et les enfants de Thérèse Pleau se partagèrent l'arpent et demi du côté nord-est et obtinrent

chacune un demi-arpent de front à partir du côté nord-est de la terre. L'autre arpent et demi fut partagé en neuf parts égales de 30 pieds entre tous les enfants incluant ceux du deuxième mariage et la veuve Madeleine Laroche qui avait une part d'enfant.

Il fut convenu que les bâtiments demeureraient à l'usage commun des héritiers. La maison fut divisée en deux parties. La veuve et les enfants mineurs habiteraient la partie sud-ouest et Estienne Morin, la partie nord-est. Une cloison serait construite à deux pieds et demi de l'affleurement du jambage de la cheminée.

Madeleine Laroche mourut le 20 août 1747 laissant des enfants mineurs, Angélique et Scholastique Dussault. Pierre Richard, l'époux de Véronique Dussault, fut nommé tuteur des enfants mineurs. Le curé des Écureuils, messire Jean-Baptiste Frichet, fit l'inventaire de ses biens le 27 septembre 1747. Le 29 décembre 1754, devant Fleury, le tuteur rendit compte de sa tutelle et déclara avoir vendu des parts et portions de terre entre 1747 et 1754. Le lendemain, le 30 décembre 1754, devant Fleury, Angélique Dussault signa un contrat de mariage avec Jean-Baptiste Pleau, fils de François-Ignace Pleau et de Madeleine Godin, et sa sœur Scolastique en signa un avec Jean-Baptiste Pagé, veuf de Marie-Jeanne Proulx et fils de Pierre Pagé et de Françoise Larue.

Partie nord-est, partie du lot 53.

Geneviève Dussault avait obtenu lors du partage une parcelle mesurant un demi-arpent de front adjacente à la limite nord-est de cette terre.

Augustin Trépanier, époux de Angélique Déry acquit cette parcelle.

Leur fille Rosalie passa un contrat de mariage avec Prisque T. Dussault le 18 mai 1763 devant Gouget. À cette occasion, Augustin Trépanier et Angélique Déry donnèrent à leur fille cette parcelle de un demi-arpent de front sur quarante arpents de profondeur bornée, au nord-est, à Joseph Pagé, et, au sud-ouest, à Pierre Richard.

Le 8 avril 1774, devant Planté, Prisque T. Dussault et Rosalie Trépanier l'échangèrent avec Pierre Fiset et Madeleine Trépanier pour le lot 113. Ils cédèrent aussi la maison et les bâtiments construits sur cette terre bornée, au nord-est, à Jean-Baptiste Pagé, et, au sud-ouest, à Jean Richard. Ils donnèrent en outre deux autres parcelles de cette terre. L'une mesurant trente pieds de front était enclavée au milieu de la terre de Pierre Richard, voisine au sud-ouest. L'autre part leur viendrait de la succession future de François Dussault, leur père et beau-père. Rosalie Trépanier et Madeleine Trépanier étaient cousines.

François Marcotte, époux de Claire Delisle l'acquit avant 1813. Lorsqu'il acheta la terre voisine du côté du nord-est le 22 avril 1786, il l'intégra à cette terre et elle fait partie du lot 53 du cadastre des Écureuils.

Partie sud-ouest, lots 55 et 56.

Pierre Richard, avait épousé Véronique Dussault le 20 avril 1744.

Pierre Richard acheta les parts de ses belles-sœurs et de ses beaux-frères. Le 10 mars 1755 devant Fleury, il acheta la part de 36 pieds de front de sa belle-sœur Scholastique T. Dussault, épouse de Jean-Baptiste Pagé. Le 19 janvier 1757 devant Fleury, il acheta les droits successifs de sa belle-sœur Josephte Dussault, épouse de Joseph Bertrand. Le 11 décembre 1757, devant Fleury, il acheta la part de sa belle-sœur Angélique Dussault, épouse de Jean-Baptiste Pleau.

Véronique Dussault est décédée le 28 février 1761. Le 18 janvier 1768, Pierre Richard fit faire l'inventaire de ses biens par Jacques Gouget. Par héritage et acquisitions, il avait réuni deux arpents et soixante pieds de cette terre en deux morceaux. Il possédait aussi la maison en bois de pièce sur pièce contenant chambre cuisine et cabinets, la grange et l'étable.

Trois jours plus tôt, le 15 janvier 1768, devant Gouget, leur fils Jean-Baptiste Richard avait passé un contrat de mariage avec Marie Charlotte Matte, fille de Alexis Matte et de Françoise Carpentier. A cette occasion, Pierre Richard donna à son fils Jean-Baptiste Richard tous ses biens meubles et immeubles.

Le 19 mars 1775, devant Planté, Jean-Baptiste Richard et Charlotte Matte, son épouse, achetèrent les droits de sa sœur Françoise Richard, épouse de Charles François Trépanier, dans la succession de ses père et mère. Il acheta ceux de sa sœur Angélique Richard le 11 janvier 1780, devant Planté.

Jean-Baptiste Richard étant décédé, Perreault dressa un inventaire de ses biens les 23 et 24 mars 1785. Sa veuve, Charlotte Matte, épousa Jacques Papillon. Par testament fait devant F.X. Larue le 20 juin 1794, elle légua tous ses biens à son époux Jacques Papillon.

Cinq jours plus tard, le 25 juin 1794, devant F.X. Larue, Véronique Richard et Geneviève Richard cédèrent à Jacques Papillon, leur beau-père, et à Pierre Richard, leur neveu, à part égale, leurs droits dans la succession de feu Pierre Richard et feu Véronique Dussault, leur père et mère.

Le 11 mars 1795, devant F.X. Larue, Pierre Pagé et son épouse Geneviève Richard cédèrent à Jacques Papillon, leur beau-père, et à Pierre Richard, garçon mineur, leur frère et beau-frère, tous leurs droits dans la succession de Jean-Baptiste Richard, son beau-père et son père.

Le 17 juillet 1795, devant F.X. Larue, Jean-Baptiste Pagé et Charlotte Papillon, son épouse, cédèrent à Pierre Papillon, son frère et beau-frère, tous les droits de Charlotte dans la succession de ses père et mère.

Ce Pierre Richard est décédé célibataire avant le 15 juin 1798. En effet, ce jour, devant F.X. Larue, Pierre Pagé, fils, et Geneviève Richard, son épouse, vendirent à Jacques Papillon, leur beau-père, tous leurs droits dans la succession de feu Pierre Richard, son frère, décédé célibataire.

Jacques Papillon acheta les parcelles de cette terre. Il acheta tous leurs droits de François Matte et de son épouse Françoise Richard dans la succession de leur père et mère par les actes passés devant F.X. Larue le 25 juin 1794 et le 10 février 1800. Le 2 juillet 1799, devant F. X. Larue, il acheta de François Marcot, fils, un morceau de trente pieds de front enclavé dans sa terre que ce dernier avait acquis de Pierre Fiset. En effet, nous avons vu plus haut que, lorsque Prisque T. Dussault échangea la partie nord-est de cette terre, il céda à Pierre Fiset deux parcelles de cette terre.

Jacques Papillon possédait alors toute cette terre moins un demi-arpent au nord-est possédé par François Marcot.

Charlotte Matte étant décédée, Jacques Papillon épousa en secondes noces Angélique Laberge.

Le 28 octobre 1813, devant F. X. Larue, Jacques Papillon et son épouse Angélique Laberge, vendirent les deux arpents et demi de cette terre à François Marcotte, époux de Claire Delisle. Ils la vendirent avec la maison, la grange et l'étable. Cette terre était alors bornée, au nord-est, à l'acquéreur, et, au sud-ouest, à François Trépanier, capitaine de milice. François Marcot et son épouse Claire Delisle étaient alors propriétaires de toute cette terre.

Le 29 janvier 1814, devant F. X. Larue, leur fils Jean-Baptiste Marcot passa un contrat de mariage avec Julie Faucher dit Châteauvert, fille de Eustache Faucher dit Châteauvert et de Magdeleine T. Dussault. A cette occasion, François Marcot et Claire Delisle donnèrent à leur fils cette terre de deux arpents et demi de front avec la maison, la grange et l'étable qui y étaient construites. L'autre demi-arpent demeurait attaché à leur terre voisine (lot 53).

Le 25 juillet 1829, devant F. X. Larue, Jean-Baptiste Marcot et son épouse Julie Faucher vendirent à Pierre Pagé et Geneviève Richard, son épouse, cette terre de deux arpents et demi de front sur quarante arpents de profondeur avec la maison, l'étable et la grange. Le même jour, devant le même notaire, ces derniers la donnèrent à leur fils Félix Pagé et à son épouse Flavie Dussault. Cette terre revenait donc dans la famille des descendants de François Dussault et de Pierre Richard.

Le 14 mars 1833, Félix Pagé en obtint un nouveau titre de concession de Moses Hart

Subdivision nord-est, lot 55.

Hubert Morin acquit l'arpent et demi du côté nord-est. Il en était propriétaire le 22 mars 1886 lorsqu'il vendit à David Trépanier un emplacement à détacher de ce morceau.

Le 8 septembre 1890, devant L.P. Bernard, Hubert Morin et Damien Matte échangèrent des terres. Hubert Morin céda à Damien Matte ce morceau de terre ayant un arpent et demi de front par quarante arpents de profondeur borné, au nord-est, à Simon Dussault et, au sud-ouest, à Pierre Pagé et à David Trépanier. Il vendait aussi la maison et les bâtisses dessus construites. Toutefois, l'emplacement vendu à David Trépanier était exclu. En

contre partie, Damien Matte céda un emplacement situé au 1^{er} rang des Écureuils et désigné comme étant le lot 51 du cadastre des Écureuils (no. 31146, Vol. 38, Reg.A).

Le 18 mai 1891, devant L.P. Bernard, Damien Matte et Joseph Morin, fils de Hubert Morin, s'échangèrent les mêmes terres (no. 31589, Vol. 39, Reg. A). Donc, Joseph Morin devenait propriétaire de cet arpent et demi.

Partie au nord du chemin public, partie du lot 55.

Le 9 mai 1892, devant L.P. Bernard, Joseph Morin vendit à Alfred Pagé pour la somme de 675\$ la partie de cet arpent et demi allant du sommet de la côte au nord du chemin public à la ligne de partage des terres entre le 1^{er} et le 2^{ième} rang. Ce morceau était borné au nord-est à Simon Dussault et au nord-est à l'acquéreur.

Alfred Pagé fit son testament devant L.P. Bernard le 2 mai 1894, et désigna son frère François-Xavier, instituteur aux Écureuils, comme légataire universel de ses biens. Ils avaient une sœur nommée Suphronie Pagé (no. 34199, Vol. 41, Reg. A).

Le 22 octobre 1900, devant L.P. Bernard, François-Xavier Pagé vendit à Simon Dussault pour la somme de 700\$ ce lopin dont il avait hérité de son frère Alfred (39804, Vol. 46, Reg. A).

Le 13 juillet, 1898, Simon Dussault fit son testament devant L.P. Bernard et institua son fils Simon Dussault légataire universel de ses biens (no. 58716, Vol.61, Reg.A). Émélie Matte, épouse de Simon Dussault, fit aussi son testament le même jour et devant le même notaire et institua son fils Simon Dussault son légataire universel (no. 42297, Vol. 48, Reg. A).

Le 15 octobre 1903, devant Philémon Bergeron, Isidore Dussault et Hénédine Godin passèrent un contrat de mariage. Intervenant dans ce contrat, Simon Dussault, père, donna à son fils Isidore la terre désignée sous le numéro de lot 55 située au 1^{er} rang des Écureuils et mesurant un arpent et demi de front sur la profondeur qu'il y a depuis le sommet de la côte située au nord du chemin public jusqu'au 2^{ième} rang. Cette terre était bornée, en front, au sommet de la dite côte, au nord, au 2^{ième} rang, au nord-est, à Simon Dussault, et, au sud-ouest, à F.X. Pagé. Simon Dussault, père, s'engagea de plus à donner à la future épouse la somme de 200\$ ou si elle préférerait le droit de demeurer sa vie durant sur l'immeuble qu'il venait de donner à son fils (no.43197, Vol. 49, Reg. A).

Le même jour, devant le même notaire, Simon Dussault, père, abrogea les clauses de son testament qui n'étaient pas compatibles avec la donation suivante faite à son fils Isidore Dussault. Il lui donna aussi la moitié de ses animaux et de son équipement agricole (no. 58717, Vol. 58, Reg. A). Il lui donna aussi les lots 118 et 128.

Le 25 mars 1948, devant Louis-Philippe Brousseau, Hénédine Godin, veuve Isidore Dussault a déclaré que son mari était décédé le 9 mars 1948 et qu'elle héritait de la moitié de ses biens comprenant cet arpent et demi de terre au nord du chemin public et qu'elle possédait l'autre moitié par contrat de mariage (no. 115521, Vol. 132, Reg.A).

Robert Dussault en devint propriétaire. Le 18 février 1959, devant Édouard Hamel, il vendit à Léontine Laroche, veuve Ulysse Denis, un morceau de terre faisant partie du lot 55, mesurant un arpent et demi de front sur 1200 pieds anglais de profondeur borné, au nord, à la ligne séparant les terres du 1^{er} et du 2^{ème} rang, au sud, à la partie du lot 55 appartenant à Robert Dussault, au nord-est, au lot 53, et, au sud-ouest, au lot 56 (no.148047, Reg. A).

Le 2 juillet 1966, devant P. Guillemette, Léontine Laroche, veuve Ulysse Denis, vendit ce morceau de terre à Gérard Denis (no. 173911, Reg. A).

Emplacements détachés du lot 55

- 1) Le 22 mars 1886, devant L.P. Bernard, Hubert Morin vendit à David Trépanier, journalier, un emplacement situé au nord du chemin public et ayant 74 pieds de front sur 55 pieds de profondeur en mesure anglaise, borné, au sud-ouest, à Pierre Pagé, et, au nord-est, au vendeur (no. 27266, Vol. 34, Reg. A).

Le 17 octobre 1919, devant Édouard Hamel, David Trépanier et son épouse, donnèrent un emplacement à Omer Trépanier (no. 67163, Vol. 69, Reg. A).

Omer Trépanier vendit cet emplacement à Edgar Trépanier. L'acte fut enregistré le 27 février 1945 (no. 106657, Vol. 120, Reg. A).

- 2) Le 24 mai 1901, devant L.P. Bernard, Damien Matte vendit à Elzéar Trépanier pour la somme de 150\$ une maison et l'emplacement sur lequel elle est construite. L'emplacement contient tout le terrain renfermé dans les limites suivantes, au sud, au chemin public, au nord, le sommet de la côte joignant, au nord-est, à un nommé Gingras, et, au sud-ouest, à David Trépanier et à François-Xavier Pagé (no. 40414, Vol. 47, Rég. A).

- 3) Le 17 janvier 1907, devant Henri Frederick Smith, Elzéar Trépanier vendit à Eugène Morin, journalier, un lopin de terre de forme irrégulière mesurant environ 190 pieds de front sur le chemin public sur la profondeur de 50 pieds et, au bout de la dite profondeur, un arpent et demi de front sur la profondeur qu'il y a au sommet de la côte. Ce lopin est borné au sud, par le chemin public, au nord-est et en profondeur, par Isidore Dussault, et, au sud-ouest, par David Trépanier et François-Xavier Pagé (no. 48373, Vol. 52, Reg. A).

Eugène Morin donna cet emplacement à Charles Morin. L'acte fut enregistré le 18 avril 1941 (no. 99829, Vol. 111, Reg. A).

Charles Morin vendit cet emplacement à Jean-Charles Dussault. L'acte fut enregistré le 4 décembre 1946 (no. 111740, Vol. 126, Reg. A).

- 4) Alexandre Dussault vendit un emplacement à Charles Rivard. L'acte fut enregistré le 2 juillet 1931 (no.85168, Vol. 92, Reg. A).

Charles Rivard vendit cet emplacement à Jean Dussault. L'acte fut enregistré le 4 juin 1947 (no. 112784, Vol. 129, Reg. A).

Partie au sud du chemin public, partie du lot 55.

Le 7 août 1898, devant Jean-Baptiste Hamel, Joseph Morin donna à son fils Eugène Morin un lopin de terre contenant un arpent et demi de front sur environ treize arpents de profondeur avec les bâtisses, les animaux et l'équipement. Ce lopin était borné, au sud-ouest, à François-Xavier Pagé, au nord-est, à Simon Dussault, et, en profondeur, au fleuve (no. 37563, Vol. 44, Reg. A).

Le 27 novembre 1898, devant Jean-Baptiste Hamel, Eugène Morin vendit pour la somme de 800\$ ce lopin de terre à Damien Matte, boucher résident à Québec (no. 37853, Vol. 45, Reg. A).

Le 14 mars 1901, devant L.P. Bernard, Damien Matte vendit à François-Xavier Pagé pour la somme de 600\$ ce lopin avec grange et étable. Ce lopin était borné, au nord-est, à Simon Dussault, et, au sud-ouest, à l'acheteur (no. 40234, Vol.46, Reg. A).

Le 11 janvier 1910, devant Henri Frederic Smith, François-Xavier Pagé a donné à Alexandre Dussault, son neveu, un lopin de terre ayant trois quarts d'arpent de front jusqu'au terrain du chemin de fer, borné, au nord-est, à Isidore Dussault, et, au sud-ouest, au résidu de ce morceau de terre. Il lui donna aussi la grange qui y était construite (no. 52776, Vol. 55, Reg.A). Le lendemain, devant le même notaire, François-Xavier Pagé fit son testament et institua son neveu Alexandre Dussault légataire universel de ses biens (no. 67447, Vol. 69, Reg. A).

François-Xavier Pagé est décédé le 4 septembre 1919. Le 21 novembre suivant, Alexandre Dussault a comparu devant le notaire Édouard Hamel et a déclaré avoir hérité de ce lopin de terre mesurant un arpent et demi de front sur la profondeur qu'il y a depuis le chemin de front du 1^{er} rang jusqu'au fleuve, borné, au nord, au chemin, au sud, au fleuve, au nord-est, à Simon Dussault, et, au sud-ouest, à un autre lopin de terre dont il a hérité de son oncle et décrit comme étant le lot 56 du cadastre des Écureuils (nos.67447 et 67448, Vol.69, Reg. A).

Le 13 août 1952, devant Louis-Philippe Brousseau, Alexandre Dussault vendit à Irené Dussault la moitié de ce lopin soit trois quarts d'arpent de front sur la profondeur qu'il peut y avoir de la route 2 qui borne ce terrain du côté nord à aller au CNR. Ce terrain était borné, au nord-est, à Robert Dussault, et, au sud-ouest, à la terre décrite comme étant le lot 56 du cadastre des Écureuils. Il lui vendit aussi un autre lopin de terre mesurant un arpent et demi de front sur la profondeur qu'il peut y avoir depuis la route 2 qui borne ce terrain du côté nord à aller au fleuve, borné, au nord-est, à S. Dussault, et, au sud-ouest, à l'immeuble décrit comme étant le lot 56 du cadastre des Écureuils. Ces deux lopins de terre font parties du lot 55 (no. 128001, Reg. A).

La partie nord-est de cette terre est désignée comme étant le **lot 55** du cadastre des Écureuils.

Partie sud-ouest, lot 56.

Pierre Pagé obtint un arpent de front du côté du sud-ouest par contrat de donation que lui fit sa mère. Il le donna en héritage à son frère Alfred Pagé par testament passé le 13 octobre 1898 devant L. P. Bernard (no. 31018, Vol. 38, Reg. A).

Alfred Pagé avait fait son testament le 2 mai 1894 devant L.P. Bernard et avait institué son frère François-Xavier son légataire universel (no. 34199, Vol. 41, Reg. A).

François-Xavier Pagé par son testament passé le 9 février 1920 devant H. F. Smith légua cet arpent à son neveu Alexandre Dussault (nos. 67447 et 67448, Vol. 69, Reg.A).

François-Xavier Pagé est décédé le 4 septembre 1919. Le 21 novembre suivant, Alexandre Dussault a comparu devant le notaire Édouard Hamel et a déclaré avoir hérité de ce lopin de terre décrit comme étant le lot 56 du cadastre des Écureuils (nos.67447 et 67448, Vol.69, Reg. A).

Le 13 août 1952, devant Louis-Philippe Brousseau, Alexandre Dussault vendit à Iréné Dussault ce lopin de terre décrit comme étant le lot 56 du cadastre des Écureuils (no. 128001, Reg. A).

La partie sud-ouest de cette terre est désignée comme étant le lot 56 du cadastre des Écureuils.

Terre 9		
François Naud 17 mars 1678 François Dussault 18 fév. 1695 m. Geneviève Mezeray Denis Dussault 21 jan. 1715 m. Thérèse Pleau et Madeleine Laroche Héritiers 25 jan. 1744		
Pierre Richard 19 jan. 1757 Jean-Baptiste Richard 15 jan. 1768 m. Charlotte Matte Pierre Richard et Jacques Papillon 11 jan. 1780 Jacques Papillon 15 juin 1798 m. Charlotte Matte François Marcot 28 oct 1813 m. Claire Delisle Jean-Baptiste Marcot 29 jan. 1814 m. Julie Faucher Pierre Pagé m. Geneviève Richard 25 juil. 1829 Félix Pagé 25 juil. 1829 m. Flavie Dussault		Geneviève Dussault 25 jan. 1744 Augustin Trépanier m. Angélique Déry Prisque T. Dussault 18 mai 1763 m. Rosalie Trépanier Pierre Fiset 8 avril 1774 m. Madeleine Trépanier François Marcot, av 1813 m. Claire Delisle François Marcot, 15 jan. 1816 m. Catherine Dufresne Augustin Dussault 23 août 1833 Simon Dussault avant 1878 m Philomène Trépanier Simon Dussault 3 fév 1914 m Emélie Matte Arthur Dussault 14 jan. 1933 Georges Germain 2 juin 1934
Pierre Pagé avant 1878 Alfred Pagé avant 2 mai 1894 F.X. Pagé avant 8 sept 1908 Alexandre Dussault 4 sept 1919 Irenée Dussault 13 août 1952	Hubert Morin av 1878 Damien Matte 8 sept. 1890 Joseph Morin 18 mai 1891 Alfred Pagé 9 mai 1892 F.X. Pagé 2 mai 1894 Simon Dussault 22 oct. 1900 Isidore Dussault 15 oct. 1903 m Hélène Godin Vve Hélène Godin 9 mars 1948 Robert Dussault avant 1952	
	Chemin du Roi	Chemin du Roi
	Hubert Morin av 1886 Joseph Morin 18 mai 1891 Eugène Morin 7 août 1898 Damien Matte 27 nov. 1898 F.X. Pagé 14 mars 1901 Alexandre Dussault 11 jan. 1910 Irené Dussault 13 août 1952	Jean-Baptiste (III) T. Dussault et héritiers 9 mars 1734 François Marcot 22 avril 1786 m Claire Delisle François Marcot 15 jan 1816 m Catherine Dufresne Augustin Dussault 23 août 1833 Simon Dussault en 1878 Isidore Dussault 15 oct 1903 m Hénédine Godin vve Hénédine Godin 9 mars 1948 Robert Dussault avant 1952
Lot 56	Lot 55	Partie Lot 53
1 arpent	1 ½ arpent	½ arpent

Tableau Terre 9

Terre 10, lots 57 et 58.

Le 17 mars 1678, devant Rageot, le seigneur Jean Toupin concéda cette terre de trois arpents de front sur quarante arpents de profondeur à Pierre Grosleau demeurant en la seigneurie de Beaupré, paroisse de l'Ange-Gardien. Cette terre était alors bornée, d'un côté, à François Nau, et, de l'autre, aux terres non concédées.

Le 11 février 1695, devant François Genaple, les héritiers de Pierre Grosleau la cédèrent à Jean Blaude. Ce dernier en était propriétaire le 24 mars 1701 lorsque Louis Chamballon fit l'inventaire de la seigneurie Belair. Il la céda à Jean Carpentier. En effet, selon l'acte de concession de la terre voisine du côté sud-ouest à Pierre Sylvestre passé le 23 mai 1709 devant DeLarivière, cette terre appartenait alors à Jean Carpentier. Ce fait est confirmé dans un acte du 2 avril 1710 DeLarivière et un autre du 21 janvier 1715 de Chamballon.

Elle passa à Augustin Trépanier avant 1723 car il est donné comme en étant le propriétaire lors de l'aveu et dénombrement de la seigneurie du 13 février 1723. Il est probablement arrivé aux Écureuils peu après son mariage.

Augustin DeTrépany avait épousé Angélique Déry à Château-Richer le 17 février 1721. Il était le fils de François DeTrépany et de Anne Lefrançois. Angélique Déry était la fille de Maurice Déry et de Madeleine Philippeau.

Le 23 février 1750, devant Pollet, Augustin Trépanier et Angélique Déry, son épouse, donnèrent la moitié de cette terre de même que de leur maison, bâtiments, meubles, bestiaux, effets et ustensiles à chacun de leurs fils François et Augustin Trépanier.

François Trépanier épousa Françoise Gariépy le 1^{er} février 1751 à Ste-Anne-de-la-Pérade et son frère Augustin, Angélique Gariépy le 2 février 1750 aussi à Ste-Anne-de-la-Pérade. Elles étaient toutes deux filles de Charles Gariépy et de Marie-Louise Lefebvre de Ste-Anne-de-la-Pérade.

François Trépanier mourut le 16 janvier 1753 laissant des enfants mineurs, un fils Charles-François et une fille Marie-Françoise.

Le 8 février 1758, Augustin Trépanier, père, et Angélique Déry firent venir chez eux le notaire Guyart de Fleury et Jean Matte, tuteur des enfants de leur fils François. Par l'entremise de leur tuteur, les enfants de François Trépanier renoncèrent à la donation faite à leur père par Augustin Trépanier et Angélique Déry. En conséquence, ces derniers furent remis en possession des biens qu'ils avaient donnés à leur fils François et ils les donnèrent alors à leur fils Augustin.

Angélique Déry mourut le 12 avril 1766 et Augustin Trépanier la suivit le 14 janvier suivant.

Augustin Trépanier, fils, acquit le restant de cette terre sauf une parcelle qui passa aux mains de Charles Godin comme nous verrons.

Il acheta les droits de succession de son frère Prisque, époux de Marie Louise Veillet, de Ste-Geneviève de Batiscan, le 26 décembre 1756 devant Fleury.

Le 11 juin 1767, Augustin Trépanier, fils, et son épouse Angélique Gariépy firent leur testament devant Gouget en présence de Charles de Lotbinière, curé de Neuville. Ils n'avaient pas d'enfant. Par ce testament, ils léguèrent tous leurs biens à leur neveu Charles-François Trépanier qui vivait avec eux.

Le 20 janvier 1775, devant Planté, ils donnèrent la moitié de leurs biens à leur neveu Charles-François. Le 17 février suivant, devant le même notaire, Charles François Trépanier et Françoise Richard, fille de Pierre Richard et de Véronique Dussault, passèrent un contrat de mariage. Ils s'épousèrent aux Écureuils, le 20 février 1775.

Augustin Trépanier est décédé le 24 janvier 1778 aux Écureuils.

Françoise Richard étant décédée, Charles-François Trépanier fit faire un inventaire de leurs biens par F.X. Larue le 2 décembre 1811. Ils avaient alors onze enfants vivants. François Trépanier possédait deux arpents, quatre perches et trois pieds de cette terre bornée, au nord-est, à Jacques Papillon, et, au sud-ouest, à Charles Godin. Sur cette terre étaient construites une maison en bois de pièce sur pièce formant chambre et cuisine et cabinets, une grange et une étable. La grange et l'étable formaient un corps de bâtiment d'environ 70 pieds de longueur et étaient couvertes de paille. On y trouvait aussi un hangar, un vieux fournil et autres petits bâtiments le tout en assez bon ordre.

Le 5 décembre 1811, devant F. X. Larue, Charles-François Trépanier donna à son fils François Trépanier la moitié de cette terre et la moitié de la maison et des bâtiments. Le même jour, devant le même notaire, Jean-Baptiste Papillon et son épouse Françoise Trépanier, Augustin Trépanier et Jean-Baptiste Dussault et son épouse Cécile Trépanier cédèrent leurs droits dans la succession de leur père et mère à leur frère François Trépanier.

Le 12 mars 1833, Charles-François Trépanier obtint un nouveau titre de concession de Moses Hart devant Paul Bigué. Il déclara posséder cette terre de deux arpents et demi moins quinze pieds de front sur quarante arpents de profondeur.

Peu après 1833, Charles-François Trépanier acquit de Charles Godin, fils, le morceau de terre de cinq perches et quinze pieds situé à la limite sud-ouest de cette terre. Charles Godin, époux de Agathe Chaloux, avait acquis des héritiers de Augustin Trépanier, père, une parcelle mesurant cinq perches et quinze pieds de front sur soixante arpents de profondeur. Ce morceau de terre était situé à la limite sud-ouest de cette terre. Le 14 août 1812, devant F.X. Larue, Charles Godin et Agathe Chaloux, son épouse, donnèrent à leur fils Charles Godin cette parcelle alors bornée, par-devant, au fleuve, par derrière, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, à François Trépanier, et, au sud-ouest, à Antoine Delisle. Le 11 mars 1833, Charles Godin, fils, en obtint un nouveau titre de concession de Moses Hart devant Bigué.

Donc, vers 1833, Charles-François Trépanier possédait cette terre au complet.

Charles-François Trépanier en donna la partie nord-est à son fils François Trépanier et la partie sud-ouest à son fils Ferdinand Trépanier.

Partie nord-est, lot 57.

Le 21 octobre 1861, devant Joseph Bernard, François Trépanier fit son testament et institua son épouse Marguerite Papillon légataire universel de tous ses biens (no. 27118, Vol. 34, Reg. A)

Le 16 août 1887, devant R.O. Mayrand, Marguerite Papillon, veuve de François Trépanier, fit son testament et légua à son fils Eugène Trépanier tous ses biens meubles et immeubles qui comprenaient cette terre mesurant un arpent et demi de front sur quarante arpents de profondeur avec maison et bâtisses. Cette terre était désignée comme étant le lot 57 du cadastre des Écureuils. Il avait une sœur nommée Léda Trépanier, épouse de Joseph Dubuc (no. 42755, Vol. 48, Reg. A). Cette dernière lui céda tous ses droits dans la succession de sa mère le 3 juillet 1908 devant Ferdinand Larose.

Eugène Trépanier épousa Estelle Godin. Cette dernière institua son époux légataire universel de tous ses biens par testament passé le 28 mai 1913 devant Édouard Hamel (no. 58340, Vol. 60, Reg. A).

Aldoric Trépanier obtint cette terre par héritage de son père Eugène Trépanier le 2 septembre 1930 (no.83989 et 83990, Vol. 91, Reg. A).

Il la légua à Claire, Jean-Louis et François Trépanier qui en héritèrent le 2 juillet 1958 (no. 146033 et 146034, Reg. A).

La partie nord-est de cette terre est désignée comme étant le lot 57 du cadastre des Écureuils.

Emplacements détachés du lot 57.

- 1) Le 18 novembre 1910, devant Édouard Hamel, Herménégilde Trépanier, cuisinier, passa un contrat de mariage avec Marie Louise Hélène Martel, fille de Joseph Martel et de Rosanna Pagé. A cette occasion, son père Eugène Trépanier et sa mère Estelle Godin, lui donnèrent un emplacement avec la maison qui y est construite. Cet emplacement détaché du lot 57 mesurait trois quarts d'arpent de front sur le chemin public par un demi-arpent de profondeur. Il était borné, au sud, au chemin public, au nord-est, à France Pagé, et, au sud-ouest, aux donateurs (no. 54162, Vol.56, Reg. A).
- 2) Eugène Trépanier vendit un emplacement à Sinaï Trépanier le 10 septembre 1920 devant Édouard Hamel (no. 71437, Vol. 74, Reg. A). Ce dernier le vendit à Louis Trépanier. L'acte de vente a été enregistré le 4 mai 1931 (no. 84947, Vol. 92, Reg. A).

La veuve de Louis Trépanier en hérita le 10 juillet 1935 selon les termes du testament que Louis Trépanier avait fait le 16 novembre 1917 (no. 84230 et no. 90355, Vol. 100, Reg. A).

Cette dernière le vendit à Marcel Trépanier le 22 février 1958 (no. 145009, Reg. A).

Partie sud-ouest, lot 58.

Ferdinand Trépanier, époux de Christine Pagé, obtint un arpent et demi du côté sud-ouest.

Le 15 septembre 1877, devant L.P. Bernard, Ferdinand Trépanier et son épouse Christine Pagé firent leur testament et se désignaient comme légataire universel de leurs biens (nos 47332 et 47333, Vol, 51, Reg. A).

Le 23 février 1885, devant L. P. Bernard, ils firent don à leur fils Joseph Elzéar Trépanier la moitié de cette terre mesurant un arpent et demi de front sur quarante arpents de profondeur. Cette terre est désignée comme étant le lot 58 du cadastre des Écureuils et était alors bornée, au nord-est, à François Trépanier, et, au sud-ouest, à Moïse Savard et à Ephrem Pleau. Ils lui donnèrent aussi la moitié de la maison et des bâtiments qui y étaient construits (no. 26379, Vol. 34, Reg. A).

Le 12 mars 1907, Elzéar Trépanier déposa la déclaration suivante à Georges Rinfret, Registrateur du comté de Portneuf.

Christine Pagé est décédée vers la fin de janvier 1903 et Ferdinand Trépanier le 18 février 1907. La moitié de ce qui restait de cette terre fait partie de leur succession (no. 47334, Vol. 51, Reg. A).

Le 19 mars 1915, devant Édouard Hamel, Elzéar Trépanier déclara que son père Ferdinand Trépanier était décédé sans avoir disposé de ses biens étant donné que Christine Pagé, la légataire universelle dénommée dans son testament du 15 septembre 1877, était décédée avant lui. Les héritiers légaux étaient Elzéar Trépanier, Victoria Trépanier, Delphis Delisle et Maria Delisle, épouse de Ofred Doré, du fait de Rosalie Trépanier, épouse de Samuel Delisle. Les autres héritiers cédèrent à Elzéar Trépanier leurs droits dans la succession de Ferdinand Trépanier. Elzéar Trépanier acquit donc l'autre moitié et devenait propriétaire de l'arpent et demi au complet (no.60137, Vol. 62 Reg. A).

Le même jour, devant le même notaire, Elzéar Trépanier et son épouse Marie Malvina Godin, son épouse, donnèrent ce lot à leur fils Lauréat Trépanier (no. 60138, Vol. 62, Reg. A).

Lauréat Trépanier épousa Zélia Doré. Cette dernière fit son testament le 21 août 1924 devant Philippe Chalifour et institua son époux légataire universel de tous ses biens (no. 83992, Vol. 91, Reg. A).

Zélia Doré est décédée aux Écureuils le 7 février 1929. Et le 22 août 1930, devant Philippe Chalifour, Lauréat Trépanier déclara avoir hérité de la moitié de ce lot (no. 83993, Vol. 91, Reg. A).

Le 23 septembre 1933, devant Émile Boileau, Lauréat Trépanier fit son testament et institua son fils Raymond Trépanier légataire de tous ses biens (no. 88569, Vol. 97, Reg. A).

Lauréat Trépanier est décédé quelques semaines plus tard à l'Hôpital Laval, le 28 novembre 1933. Et, le 10 décembre 1933, devant Émile Boileau, Raymond Trépanier déclara avoir hérité de son père de cet arpent et demi (no. 88570, Vol. 97, Reg. A).

Cet arpent et demi est désigné comme étant le lot 58 du cadastre des Écureuils.

Emplacements détachés du lot 58.

Plusieurs emplacements furent détachés de ce lot dont:

- 1) A Charles-Henri Martel (no. 110575, Vol. 124, Reg. A).
- 2) A Gaston Dussault (no. 112472, Vol. 129, Reg. A).

Terre 10	
<p>Pierre Grosleau 17 mars 1678 Héritiers Pierre Grosleau avant 11 fév. 1695 Jean Blaude 11 fév. 1695 Jean Carpentier avant 23 mai 1709 Augustin Trépanier avant 1723 m. Angélique Déry François et Augustin Trépanier 23 fév. 1750 Augustin Trépanier, fils 8 fév. 1758 m. Angélique Gariépy</p>	
<p>Charles Godin 1811 m. Agathe Chaloux Charles Godin, fils, 14 août 1812 Charles-François Trépanier vers 1833</p>	<p>Augustin Trépanier Charles-François Trépanier m. Françoise Richard 11 juin 1767 et 20 jan. 1775</p>
<p>5 perches et 15 pieds</p>	
<p>Charles-François Trépanier m. Françoise Richard vers 1833</p>	
<p>Ferdinand Trépanier avant 1877 m. Christine Pagé Elzéar Trépanier m. Malvina Godin 23 fév. 1885 Lauréat Trépanier m Zélia Doré 19 mars 1915 Raymond Trépanier 28 nov. 1933</p>	<p>François Trépanier m. Marguerite Papillon 5 déc. 1811 Vve Marguerite Papillon avant 1877 Eugène Trépanier m Estelle Godin 16 août 1877 Aldoric Trépanier 2 sept. 1930 Claire, Jean-Louis et François Trépanier 2 juil. 1958</p>
<p>Lot 58</p>	<p>Lot 57</p>
<p>1 ½ arpent</p>	<p>1 ½ arpent</p>

Tableau Terre 10

Terre 11, lots 59 et 60.

Cette terre de trois arpents de front fut concédée à Louis Sylvestre le 16 janvier 1699 devant Louis Chamballon. Il en était propriétaire le 24 mars 1701 lorsque Louis Chamballon fit l'inventaire de la seigneurie Belair.

Le 23 mai 1709, devant Bernard DeLarivière, Jean Toupin, seigneur de la Pointe aux Écureuils, concéda cette terre de trois arpents de front à Pierre Sylvestre, demeurant à la Pointe-aux-Trembles, seigneurie de Neuville. L'acte de concession mentionne que cette terre "*tan en terre désertée qu'en bois debout*" a été auparavant possédée par plusieurs dont Louis Sylvestre sans qu'il n'y eut jamais de contrat de concession. Louis Sylvestre l'avait vendue à Pierre Sylvestre. Elle était bornée, au nord-est, à Jean Carpentier, et, au sud-ouest, à Alexis Godin.

Pierre Sylvestre, fils de Nicolas Sylvestre et de Barbe Neveu, épouse de Marie Anne Labady, fille de François Labady et de Jeanne Hébert, à Neuville, le 8 novembre 1700. Marie Anne Labady est décédée le 7 mai 1751 à Ste-Foye.

Le 21 octobre 1721, devant Jacques De Horné, Pierre Sylvestre, habitant de Neuville, vendit pour 450 livres à Jean-Baptiste Roberge, habitant de la seigneurie de Neuville, un arpent de front à prendre du côté nord-est de la terre, borné, au nord-est, à Augustin Trépanier, et, au sud-ouest, aux deux arpents restant de cette terre.

Il semble que Pierre Sylvestre ne résida jamais sur cette terre. En effet, le 21 octobre 1721, il résidait à Neuville et il y est décédé le 25 décembre 1744.

Jean Roberge était le fils de Pierre Roberge et de Marie Lefrançois. Il épousa Marie Angélique Fauché dit Châteauvert, fille de Nicolas et de Magdeleine Langlois, à Neuville le 12 janvier 1722. Ils avaient passé un contrat de mariage la veille devant Hazeur.

Ce Jean Roberge était sûrement un homme prudent qui aimait les choses claires du moins en affaire. En effet, il fit arpenter et délimiter les bornes de sa terre par Beaupré le 13 juillet 1722. Le 26 mai 1724, devant Hazeur, Pierre Sylvestre donna quittance à Jean Roberge pour 450 livres dues en paiement de cette terre. Le 11 septembre 1735, le seigneur Dussault lui donna six quittances pour paiement des cens et rentes de cette terre.

Angélique Fauché est décédée avant le 27 septembre 1736. En effet, à cette date, Jean Roberge présenta une requête à l'Intendant pour être nommé tuteur de ses enfants mineurs. Le 27 septembre 1736, l'Intendant émit une ordonnance à cet effet au bas de la requête. Le même jour, Jean Roberge se présenta devant De la Coudraye, curé de Cap-Santé, qui rédigea un acte nommant Jean Roberge tuteur de leurs enfants mineurs, Jean-Baptiste, Marie Angélique, Marie Magdeleine, Pierre et Félicité Roberge.

Le 2 octobre 1736, Louis Pillard dressa l'inventaire des biens de Jean Roberge et de feu Angélique Fauché. Ils possédaient cet arpent de terre dont une superficie de dix arpents était défrichée et labourable à la charrue. Il s'y trouvait une vieille maison évaluée à 30 livres et une vieille grange-étable aussi évaluée à 30 livres. Dans l'étable, il trouva 2 vaches, 2 taures, 2 petits taureaux, deux porcs, 3 petits porcs, 5 brebis mères et 6 poules.

La grange contenait 55 minots de blé en gerbes, 15 minots de pois en gousse, un cent de foin et un minot de fève. Il possédait un fusil.

Ce même jour, le 2 octobre 1736, devant le même notaire, Jean Roberge et Marie Françoise Larue, veuve de Pierre Pagé, passèrent un contrat de mariage.

Jean Roberge mourut aux Écureuils le 26 avril 1741. Le 2 mai suivant, Louis Pillard fit l'inventaire de ses biens en présence de Augustin Trépanier, tuteur des enfants mineurs de Jean Roberge et de Angélique Fauché.

Le 5 janvier 1741, Louis Pillard dressa l'inventaire des biens de feu Jean Roberge qui furent évalués à 858 livres et 6 sols.

Augustin Trépanier, tuteur des enfants mineurs, rendit compte à Françoise Larue, la deuxième épouse de Jean Roberge, le 16 mars 1742 devant Pillard. Selon l'inventaire du 2 octobre 1736, la communauté de Jean Roberge et de Marie Angélique Faucher devait encore 229 livres sur le prix d'achat de leur terre et leurs biens étaient évalués à 858 livres et 6 sols. Le 16 mars 1742, des cinq enfants de Jean Roberge et Angélique Faucher quatre étaient vivants et héritaient de la moitié de la terre. Françoise Larue épousa en troisièmes noces François Pelletier aux Écureuils le 17 mai 1745.

Le 7 février 1764, devant Gouget, Pierre Roberge, Madeleine Roberge, épouse de Charles-François Robitaille, Félicité Roberge, épouse de Louis Augé, et Jean Roberge, les héritiers de Jean Roberge et de Angélique Fauché, vendirent pour 900 livres cet arpent de terre à Jacques Delisle. Cette terre était alors bornée, au nord-est, à Augustin Trépanier, et, au sud-ouest, à l'acquéreur. Cet arpent de terre, partie en culture et partie en bois, a été vendu pour la somme de 900 livres dont 500 livres comptant. Deux cents livres seront payées à la St-Michel suivante et l'autre 200 livres à la St-Michel de l'année suivante. Quittance fut donnée par Pierre Roberge pour le parfait paiement le 28 septembre 1765 devant le notaire Gouget.

Le 21 octobre 1721, Pierre Sylvestre et son épouse Marie Anne Labady demeuraient propriétaire des deux arpents restant de cette terre au sud-ouest. Ils les donnèrent à leurs fils Pierre et François Sylvestre lors de leur mariage. Pierre Sylvestre épousa Angélique Bordeleau à Neuville le 26 février 1732 et son frère François, Magdeleine Martin à Québec le 14 novembre 1731.

Le 22 octobre 1735, devant Pinguet, François Sylvestre, Magdeleine Martin, son épouse, Pierre Sylvestre, son frère, demeurant en la seigneurie de Neuville, vendirent à François Angers, fils, navigateur, résident à Neuville, un morceau de cette terre mesurant deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur. Ce morceau de terre était borné, au nord-est, à Jean-Baptiste Roberge, au sud-ouest, à Alexis Godin, par-devant, au fleuve et par derrière, au bout de la dite profondeur. Il se trouvait alors sur cette terre environ quatre arpents défrichés et labourables à la charrue et le reste est en bois debout. Pierre Sylvestre s'engagea à faire ratifier ce contrat par son épouse Angélique Bordeleau. Cette terre a été vendue pour la somme de 1000 livres dont 200 ont été payées comptant en monnaie de carte, 200 livres devaient être payées au mois d'octobre 1736, 200 livres, en octobre 1737 et 200 livres par année jusqu'au parfait paiement, le tout sans intérêt.

François Lefebvre dit Angers, fils de François Lefebvre et de Madeleine Deserre, épousa Thérèse Delisle, fille de Antoine Delisle et de Catherine Faucher dit Châteauvert, le 9 février 1739 à Neuville.

Le 10 octobre 1742, devant Louis Pillard, François Angers, fils, et Thérèse Delisle, son épouse, vendirent à leur beau-frère Thierry Delisle absent et représenté par son frère Augustin Delisle cette terre, la maison de bois et la grange qui y étaient construites. Le prix de vente fut de 1500 livres dont Augustin Delisle versa 200 livres et Thierry Delisle 618 livres, 16 sols et 9 deniers. Du solde, Augustin Delisle s'engageait à en payer 400 livres au cours des deux années suivantes et Thierry Delisle, le reste, avant quatre ans, le tout sans intérêt. L'acheteur hypothéqua la terre pour le solde non payé. Joint à cet acte est joint une procuration de Thierry Delisle à son frère Augustin signée du 24 septembre 1742. Par cette procuration, Thierry Delisle promettait de vendre à François Angers ses droits dans la succession de ses père et mère moyennant la somme de 600 livres qui devait être déduite du prix de vente de la terre.

Le 6 octobre 1746, devant le notaire Barolet, Thierry Delisle, "*voyageur de présent en cette ville (Québec), logé chez la veuve Renaud, quay du Cul de Sac*", vendit à son frère Jacques Delisle, habitant de Neuville, cette terre avec maison en bois de pièce sur pierre avec une grange en pieux debout bornée, au nord-est, aux héritiers de feu Jean Roberge, et, au sud-ouest, à Alexis Godin. Du prix de vente de 1760 livres, le vendeur reconnaît avoir déjà reçu de son frère 728 livres, 314 livres en ordonnance pour acquérir cette terre, devant le notaire et les témoins, 312 livres en 13 "*Louis Martes*" valant 24 livres pièces et 17 "*leur sonnans valans 6 livres pièces*" dont quittance des dits 728 livres. L'acheteur s'engageait à payer le solde de 1032 livres en cinq paiements consécutifs, quatre de 200 livres chacun à compter de l'année suivante et le cinquième de 232 livres.

Jacques Delisle, fils de Antoine Delisle et de Marie Catherine Faucher dit Saint-Maurice, épousa Brigitte Constantin, fille de Pierre et de Suzanne Marguerite Guyon. Ils passèrent un contrat de mariage devant Gaspard Dunière, prêtre, curé de St-Augustin, le 17 janvier 1749. Brigitte Constantin mourut aux Écureuils le 3 février 1750 suite à un accouchement. Jacques Delisle épousa en secondes noces Angélique Pagé, fille de Jean-François Pagé, habitant de Cap-Santé, et de Angélique Matte, le 22 novembre 1750 à Neuville. Ils passèrent un contrat de mariage le même jour devant Eustache Chartier de Lotbinière, curé de Neuville. Ce dernier envoya son domestique Pierre Piché porter ce contrat au notaire Sanguinet qui l'entra dans ses minutes le 14 janvier 1751.

Comme nous l'avons vu, le 7 février 1764, devant Gouget, Jacques Delisle acheta l'arpent du côté du nord-est de cette terre appartenant aux héritiers de Jean Roberge et de Angélique Fauché. Il devenait alors propriétaire de toute cette terre.

Le 19 janvier 1775, devant Planté, Jacques Delisle et Angélique Pagé, son épouse, firent donation à chacun de leur fils Jacques et Antoine Delisle la moitié de tous leurs biens meubles et immeubles incluant une terre de trois arpents de front sur soixante arpents de profondeur bornée, en avant, au fleuve, en arrière, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, à Augustin Trépanier, et, au sud-ouest, à Jean-Baptiste Alexis Godin. Les vingt arpents excédant les quarante arpents de la première concession joignaient au sud-ouest à

la veuve Jean Pleau. Ils leur donnèrent aussi la maison, la grange-étable et les autres bâtiments de même que les outils d'agriculture, bestiaux et autres biens. Celui qui prendra la maison paternelle devra aider par moitié à bâtir la maison de l'autre. Antoine et Jacques Delisle, fils, s'engagèrent à donner la somme de 1000 livres à leur sœur Marie Rosalie Delisle dès qu'elle atteindra l'âge de la majorité. Ils devront la loger, la nourrir et l'entretenir aussi longtemps qu'elle demeurera avec eux. Les donataires se réservent un poêle de fer dans leur chambre, 30 minots de farine, un cochon gras d'au moins 150 livres, 80 livres de bœuf, 50 anguilles ou une poignée de morue verte, 20 douzaines d'œuf, 20 livres de beurre, deux cents choux pommés, un cent d'oignons, un minot de pois, une livre de poivre, 15 livres de chandelles, 24 pots d'eau de vie, 15 livres de savon, un papier d'épingles, 24 livres de tabac à fumer, six livres de tabac en poudre, une vache laitière à renouveler. Comme on peut le constater, Jacques Delisle était à l'aise.

Rosalie Delisle épousa Augustin Dussault aux Écureuils le 30 janvier 1781 et le 17 mars 1782, devant Planté, ils donnèrent quittance à Antoine Delisle duquel ils reconnaissent avoir reçu 1000 livres, une vache, un mouton, un lit garni et un buffet fermant à clef.

Jacques Delisle, fils, épousa Élisabeth Fiset, fille de Jérôme-Thierry Fiset et de Élisabeth Pleau, aux Écureuils, le 23 février 1778. Peu après son mariage, Jacques Delisle céda sa part de cette terre à son frère Antoine.

Le 16 juillet 1778, à la demande de Antoine Delisle, J.G. Plamondon, fils, arpenteur juré, tira les lignes déterminant les limites de cette terre à partir d'une borne se trouvant à la limite sud-ouest de la terre de Jérôme Fiset. De cette borne, il mesura en direction nord-est deux arpents pour la terre de Jérôme Fiset, ensuite trois arpents pour la terre de Alexis Germain et celle de Jean-Baptiste Godin et un autre trois arpents pour la terre de Antoine Delisle. Il plaça une borne de chaque côté de la terre de ce dernier.

Antoine Delisle avait épousé Françoise Baril, fille de feu Pierre Baril et de Marie-Louise Gariépy, le 6 février 1775. Françoise Baril résidait depuis quelques années chez son oncle Augustin Trépanier, époux de Angélique Gariépy et voisin de Antoine Delisle. Ils passèrent un contrat de mariage devant Planté, le 19 janvier 1775. Françoise Baril mourut le 15 avril 1776, quelques mois après avoir donné naissance à sa fille Marie Françoise.

Antoine Delisle épousa en secondes noces, le 2 août 1779, Thérèse Léveillé, veuve de Joseph Amable Toupin Dussault. Ils passèrent un contrat de mariage devant Planté le 30 juillet 1779.

Antoine Delisle avait eu une fille, Françoise, de son mariage avec Françoise Baril. Il fallait donc dresser l'inventaire des biens de Antoine Delisle afin de déterminer la part revenant à sa fille. A huit heures, le matin du 30 juin 1781, le notaire Planté se présenta chez Antoine Delisle pour y dresser l'inventaire de ses biens. Les vêtements personnels de Françoise Baril furent évalués à 734 livres et 2 sols. Françoise Delisle épousa Jérôme Fiset.

Le 15 janvier 1790, devant F. X. Larue, Antoine Delisle et Mathew McNider, nouveau seigneur de Belair, firent une transaction par laquelle le seigneur renonçait à son droit de prendre du bois sur la terre de Antoine Delisle tant pour la construction que pour la réparation des moulins, manoirs et autres bâtiments. En compensation, Antoine Delisle

céda au seigneur le terrain pour le passage sur sa terre d'un chemin pour conduire au moulin de la seigneurie Belair. Ce chemin partira du grand chemin royal et conduira jusqu'à la rivière Jacques-Cartier en passant toujours sur les terres du dit Antoine Delisle. Ce dernier s'engagea aussi à travailler comme les autres habitants à la construction du dit chemin.

Thérèse Léveillé étant décédée, les représentants de la famille se réunirent à sept heures le matin du 25 janvier 1792 et en présence du notaire F.X. Larue nommèrent Antoine Delisle tuteur de ses deux enfants, Louise et Thérèse Delisle, né de son mariage avec Thérèse Léveillé. Puis, le notaire procéda à l'inventaire de ses biens. Il y passa la journée et celle du lendemain et Jean-Baptiste Godin et Jean-Baptiste Pagé firent office d'estimateurs. Cet inventaire est très détaillé et montre que Antoine Delisle était alors l'habitant le plus prospère de la seigneurie. Il était aussi capitaine de milice. Étant donné que nous étions en hiver, il est intéressant de noter les provisions que le notaire trouva dans la maison : un saloir avec 175 livres de lard, un quartier de bœuf pesant 116 livres, 160 livres de lard, plusieurs morceaux de viande fraîche, un quartier de vache et un mouton, 25 livres de sucre du pays, 21 minots de blé, 4 minots et demi de pois et 14 minots et demi de sel. Dans la grange, on trouva 200 minots de blé, 100 minots d'avoine, 750 bottes de foin et 850 bottes de paille. La maison était construite en bois, de pièce sur pièce, contenait chambre, cuisine et cabinets et était couverte en bardeaux. Elle était en bon état de même que la grange et l'étable.

Antoine Delisle, âgé de 39 ans, convola en troisièmes noces avec Marguerite Germain, âgée de 19 ans, fille de Pierre Étienne Germain et de Angélique Langlois. Ils passèrent un contrat de mariage le 27 janvier 1792, devant F.X. Larue. Marguerite Germain est décédée peu avant le 7 janvier 1793. En effet, par un acte passé ce jour devant F.X. Larue, Antoine Delisle s'engagea à payer les frais funéraires et le service de défunte Marguerite Germain et de remettre à Pierre Étienne Germain tous les biens que la défunte avait apportés dans la communauté lors de leur mariage.

Antoine Delisle se maria une quatrième fois. Il épousa Josephte Auger, fille de Jean-Baptiste Auger et de Josephte Dubuc, de Neuville. Ils signèrent un contrat de mariage le 2 août 1794 devant F.X. Larue. Il était âgé de 41 ans et elle, de 27 ans.

Le 14 février 1814, devant F.X. Larue, Antoine Delisle, veuf de Thérèse Léveillé, Alexis Matte, navigateur, époux de Thérèse Delisle, se réunirent pour partager l'héritage de sa mère Thérèse Léveillé suivant l'inventaire fait par F.X. Larue les 25 et 26 janvier 1792. Thérèse Delisle hérita de la part de sa sœur Louise Delisle, décédée célibataire. Cet héritage comprenait un arpent et demi de front sur soixante arpents de profondeur, soit la moitié de cette terre joignant au total au nord-est, à François Trépanier, et, au sud-ouest, à Augustin Trépanier représentant Jean-Baptiste Godin. La moitié de cet arpent et demi appartenait à Antoine Delisle par droit de communauté et l'autre moitié revenait à Thérèse Delisle. Cette dernière prit la moitié du côté du nord-est joignant à François Trépanier. Le même jour, devant le même notaire, Thérèse Delisle et son mari renoncèrent à leurs droits dans la succession future de leur père et beau-père.

Partie nord-est, lot 59.

Donc Alexis Matte et son épouse Thérèse Delisle héritèrent de trois-quarts d'arpent de front à partir de la limite nord-est de cette terre.

Le 15 mars 1833, Thérèse Delisle était veuve. Elle possédait encore ce lot de terre le 3 juin 1847.

Moïse Savard l'acquiesça des héritiers avant le 15 mars 1878. Ce dernier avait épousé Adéline Pagé. Le 3 décembre 1892, devant L.P. Bernard, ses enfants héritiers de leur mère lui cédèrent leurs droits dans la succession de ses biens.

Le 17 juillet 1874, devant Charles Aylwin, Moïse Savard acheta de Olivier Bertrand un lopin de terre mesurant un demi-arpent de front sur quarante arpents de profondeur détaché de la terre voisine du côté sud-ouest.

Le 11 septembre 1907, devant Frederick Smith, Moïse Savard vendit à Ofred Doré un lopin de cette terre mesurant un arpent de front sur environ vingt-cinq arpents de profondeur. Ce lopin est borné, par-devant, à l'acquéreur, en profondeur, au 2^{ème} rang, au nord-est, à Elzéar Trépanier, et, au sud-ouest, au vendeur. Cet arpent était formé des trois quarts d'arpent (lot 59) et un quart d'arpent provenant du demi arpent du lot 60 acheté de Olivier Bertrand en 1847 (no. 48458, Vol. 52, Reg. A).

Le 23 décembre 1959, devant Paul Guillemette, Charles B. Doré vendit à son fils Eddy Doré les terres qu'il possédait sur les lots 59, 60 et 62 du cadastre des Écureuils (no. 151039).

Partie au sud du chemin du Roi, partie du lot 59.

Le 8 novembre 1898, devant L.P. Bernard, Moïse Savard et son fils Mathias Savard s'échangèrent des terres. Moïse céda alors à Mathias un morceau de cette terre mesurant un arpent et demi de front sur environ quatorze arpents et demi de profondeur. Ce morceau de terre était formé du lot 59 et d'une partie du lot 60. Il était borné, au sud, au fleuve, au nord, à une clôture de travers située quelques pieds au nord d'une rangée d'érables, au nord-est, à Ferdinand Trépanier, et, au sud-ouest, à Napoléon Godin (no. 37844, Vol. 45, Reg. A).

Le 25 février 1900, devant L.P. Bernard, Mathias Savard vendit ce morceau de terre à son père Moïse Savard (no. 39053, Vol. 46, Reg. A):

Le 2 mars 1903, devant L.P. Bernard, Moïse Savard remit ce morceau de terre à Mathias Savard (no. 42377, Vol 48, Reg. A). Ce dernier la revendit immédiatement à Gabriel Hamel (no. 42378, Vol. 48, Reg. A).

Le 5 octobre 1905, devant J.O. East, Gabriel Hamel vendit ce morceau de terre à Ofred Doré (no. 45593, Vol. 50, Reg. A).

Le 9 avril 1915, devant Édouard Hamel, Ofred Doré donna cette terre à son fils Charles Borromée Doré (no. 60663, Vol. 62, Reg. A).

Charles B. Doré épousa Laurence Fiset. Elle est décédée le 14 octobre 1930 aux Écureuils. Par son testament passé le 11 juin 1917, devant Édouard Hamel, elle avait institué son mari légataire universel de ses biens. Le 12 mai 1939, devant Philippe Chalifour, Charles B. Doré déclara avoir hérité de son épouse (nos. 96382 et 96283, Reg. A).

Le 10 septembre 1926, devant Philippe Chalifour, Charles B. Doré vendit à Lauréat Trépanier un lopin de terre situé aux Écureuils mesurant un arpent et demi de front sur dix arpents de profondeur. Ce lopin faisait partie des lots 59 et 60 et était borné, en front au nord, au chemin public, en arrière, au sud, au CNR, au nord-est, à Lauréat Trépanier, et, au sud-ouest, à Léonidas Germain (no. 77677, Vol. 82, Reg. A).

Le 23 septembre 1933, Lauréat Trépanier fit son testament devant Émile Boileau, et institua son fils Raymond Trépanier son légataire universel (no.88569, Vol. 97, Reg. A). Lauréat Trépanier est décédé le 10 décembre 1933 et son fils Raymond hérita de cette terre (no. 88570, Vol. 97, Reg. A).

Le 4 juin 1946, devant Louis-Philippe Brousseau, Raymond Trépanier vendit à Jean-Paul Chartier dit Vachon un lopin de terre, partie des lots 59 et 60 mesurant un arpent et demi de large sur dix arpents de profondeur et borné, au nord, au chemin public, au sud, au CNR, au nord-est, au vendeur, et, au sud-ouest, à Charles B. Doré (no. 109934, Vol. 125, Reg. A).

Cette terre est formée d'une partie des lots 59 et 60 du cadastre des Écureuils.

Emplacements détachés du lot 59.

- 1) Le 10 septembre 1926, Charles B. Doré n'avait pas vendu la partie de cette terre allant du chemin de fer du CNR au fleuve. Le 25 juillet 1944, devant Louis-Philippe Brousseau, Raymond Trépanier vendit à Jean-Paul Chartier dit Vachon trois morceaux de terre. Le premier faisait partie du lot 60. Le deuxième mesurait 45 pieds de largeur sur 1325 pieds de profondeur, mesure anglaise. Il faisait partie des lots 59 et 60 et était borné, au nord, au troisième morceau ci-après décrit, au sud, au premier morceau partie du lot 60 et partie au reste du lot 60 appartenant au vendeur, au nord-est, à l'acquéreur, et, au sud-ouest, au vendeur. Le troisième morceau de terre mesurait 135 pieds de largeur par 1550 pieds de profondeur, mesure anglaise, faisant partie du lot 59. Ce terrain était borné, au nord, au vendeur, au sud, au deuxième morceau décrit plus haut et à l'acquéreur, au nord-est, à Raymond Trépanier, et, au sud-ouest, au vendeur (no. 105688, Vol. 119, Reg. A).
- 2) Le 13 mai 1967, devant Paul Guillemette, Charles B. Doré vendit à Placements Les Écureuils Ltée, une partie des lots 59, 60 et 62 bornée, au nord, au trait carré, au sud, à la nouvelle route nationale, au nord-est, au lot 58 appartenant à l'acquéreur, et, au sud-ouest, au lot 63 appartenant à Émile Germain (no. 176998).

- 3) Le 11 septembre 1907, devant H.F. Smith, Alfred Doré fit don à Moïse Savard de parcelles de terre dont une lisière de terre située vis-à-vis la grange du donataire commençant en pointe dans la ligne de division entre les lots appartenant au dit donateur à environ 15 pieds au sud de la dite grange. Cette lisière de terre mesure 5 pieds dans sa plus grande largeur et se termine en pointe à environ 15 pieds au nord de la dite grange dans la dite ligne de division (no. 48457, Vol. 52, Reg. A).

Partie sud-ouest, partie du lot 60.

Comme nous l'avons vu plus haut Antoine Delisle, veuf de Thérèse Léveillé, et époux de Josephte Augé, ne possédait plus, le 14 février 1814, que deux arpents et quart de front sur quarante arpents de profondeur de cette terre.

Le 5 décembre 1815, devant Paul Bigué, Antoine Delisle et Marie Josephte Augé en firent don à leur fils François Delisle. Cette terre est alors désignée comme étant le lot 60 du cadastre des Écureuils. Le même jour, devant le même notaire, Antoine Delisle et Josephte Auger firent leur testament et confirmèrent cette donation. Les autres enfants de Antoine Delisle et Josephte Auger étaient: Antoine, Louise, Françoise, Marguerite, Thérèse, Marie et Jacques Delisle. Marguerite Delisle épousa Augustin Pichet, cabaretier à Cap-Santé, sa sœur Louise, François Larue, maçon, et Thérèse, Athanase Denis, négociant demeurant au faubourg St-Jean à Québec. Françoise et Marie Delisle sont décédées célibataires avant le 8 mars 1832.

Selon les termes de cette donation, François Delisle s'engageait à loger, nourrir, vêtir et entretenir Antoine, Louise, Françoise, Marguerite, Thérèse, Marie et Jacques Delisle, ses frères et sœurs germains tant qu'ils demeureront chez lui et qu'il devra traiter "*doucement et humainement*". De plus, François Delisle devra verser à son frère Antoine la somme de 4000 livres et à son frère Jacques la somme de 3000 livres payables au plus tard six mois après leur départ de la maison. Il devra aussi verser à chacune de ses sœurs Louise, Françoise, Marguerite, Thérèse et Marie la somme de 2000 livres payable au plus tard trois mois après leur départ soit par mariage ou autrement. Ces sommes tenaient lieu de tout droit légitime pouvant résulter de la succession de leur père et mère. François Delisle devait de plus verser une somme de 300 livres à être partagée également entre les enfants que feu leur fille Françoise Delisle avait eus de Jérôme Fiset.

Comme on peut le constater par cet inventaire, Antoine Delisle, père, était très à l'aise pour ne pas dire riche.

Lors de cette donation, François-Xavier Delisle était mineur. Une note ajoutée à cet acte de donation mentionne que le 2 août 1817, François Delisle, garçon majeur, accepta cette donation que lui avait faite ses père et mère.

François-Xavier Delisle, épousa Magdeleine Marcot, fille de François Marcot et de Claire Delisle. Ils passèrent un contrat de mariage le 30 décembre 1822 devant Bigué.

François Delisle s'acquitta rapidement de ses obligations. Le 13 janvier 1823, Augustin Pichet, cabaretier de Cap-Santé, et Marguerite Delisle, son épouse, lui donnèrent un reçu

pour la somme de 2000 livres. Le 8 août 1824, devant Bigué, Jérôme Fiset lui donna quittance pour la somme de 300 livres. Le 24 décembre 1824, devant F.X. Larue, François Larue, maçon, et son épouse Louise Delisle lui donnèrent quittance pour la somme de 2000 livres.

Ses sœurs Françoise et Marie Delisle décédèrent célibataire avant 1832.

Le 8 mars 1832, devant Joseph Bernard, Athanase Denis et Thérèse Delisle, son épouse, donnèrent quittance à François Delisle pour la somme de 2000 livres due à Thérèse Delisle selon l'acte de donation de ses père et mère du 5 décembre 1815 et de la somme de 732 livres et 16 sols lui revenant comme héritière de ses sœur Françoise et Marie Delisle.

François-Xavier Delisle obtint un nouveau titre de concession de cette terre du seigneur Moses Hart le 14 mars 1833 devant Bigué. Cette terre était alors bornée, au nord-est, à Thérèse Delisle, veuve de Alexis Matte, et, au sud-ouest, à Augustin Trépanier.

Le 6 décembre 1841, devant Joseph Bernard, Antoine Delisle, garçon majeur, et Jacques Delisle, cultivateur négociant, demeurant aux Écureuils, donnèrent une quittance générale à leur frère François-Xavier pour la somme qui leur revenait suivant la donation de leur père et mère du 5 décembre 1815 et pour leur part dans la succession de leurs sœurs Françoise et Marie Delisle.

François Delisle et Magdeleine Marcot n'eurent pas d'enfant. Le 4 juin 1847, devant Joseph Bernard, François Delisle et Magdeleine Marcot, son épouse, donnèrent à Olivier Bertrand, demeurant avec eux, cette terre mesurant deux arpents et quart sur quarante arpents de profondeur bornée, par-devant, au fleuve, au nord-est, à la veuve Alexis Matte, et, au sud-ouest, à François Trépanier. Ils lui donnèrent aussi une autre terre située au 2^{ième} rang, la maison, grange, étable et autres bâtiments qui y étaient construits, leurs biens meubles et immeubles, outils d'agriculture, animaux, voitures et tous les biens qui peuvent leur appartenir. Olivier Bertrand s'engagea à les entretenir de même que Marguerite Papillon qui vivait avec eux, leur vie durant, et à les faire ensevelir dans l'église des Écureuils à leur décès.

Le 17 juillet 1874, devant Charles Aylwin, Olivier Bertrand vendit à Moïse Savard un lot de terre ayant un demi-arpent de front sur quarante arpents de profondeur situé du côté nord-est de cette terre et borné au sud, au fleuve, au nord-est, à l'acquéreur, au sud-ouest, au résidu de la terre du vendeur (no. 16557, Vol. 25, Reg. A). Ce demi-arpent fut ajouté aux trois quarts d'arpent joignant au nord-est, le lot 59.

Olivier Bertrand était célibataire. Le 15 mars 1878, devant L.P. Bernard, il fit don à Ephrem Pleau, son filleul, de l'arpent et trois quarts restant sur trente-quatre arpents de profondeur et ensuite de trois arpents de front sur environ six arpents de profondeur le tout borné, au sud, au fleuve, au nord, au 2^{ième} rang, au nord-est, à Moïse Savard, et, au sud-ouest, à Sifroid Godin et partie à Olivier Germain. Il lui donna aussi les bâtiments construits sur cette terre mais il exclut l'emplacement qu'il avait donné auparavant à Lazare Pleau. Cette partie de cette terre est désignée comme étant le lot 60 du cadastre des Écureuils. Ephrem Pleau s'engagea par cet acte à garder, entretenir, vêtir, loger, chauffer et nourrir Olivier Bertrand. Il s'engagea de plus à l'ensevelir et à lui faire chanter deux services funèbres (no. 19589, Vol. 27, Reg. A).

Olivier Bertrand est décédé subitement aux Écureuils, le 7 septembre 1883.

Le 5 mars 1884, devant L. P. Bernard, Ephrem Pleau vendit à Moïse Savard, époux de Adéline Pagé cette terre mesurant un arpent et trois quarts de front sur quarante arpents de profondeur que lui avait donnée Olivier Bertrand (no.25497, Vol. 33, Reg. A).

Moïse Savard était marié à Adéline Pagé. Cette dernière est décédée sans testament le 23 juillet 1892. Le 2 décembre 1892 devant L.P. Bernard, les enfants de Moïse Savard et de Adéline Pagé cédèrent à leur père leurs parts d'héritage en la succession de leur mère. Le lendemain, devant le même notaire, Moïse Savard déclara être propriétaire des biens de la communauté qu'il y avait eu entre lui et Adéline Pagé, son épouse (nos. 32956 et 32961, Vol. 40, Reg. A).

Partie au nord du chemin du Roi, partie du lot 60.

Moïse Savard était donc propriétaire de deux arpents et quart de cette terre.

Moïse Savard et son épouse cédèrent ces deux arpents à Eugène Savard.

Le 24 mars 1922, devant Édouard Hamel, Moïse Savard et Eugène Savard vendirent à Alphonse Germain ce morceau de terre mesurant un arpent et demi de front du chemin du 1^{er} rang sur une profondeur de trois arpents et ensuite deux arpents de front sur vingt-cinq arpents de profondeur bornée, au nord, les terres du 2^{ième} rang, au sud, le chemin de front du 1^{er} rang, au nord-est, à Charles Doré, et, au sud-ouest, à Napoléon Godin Ils vendirent aussi à Alphonse Germain deux petits morceaux de terre faisant partie du même lot 60 et le "roulant" (no. 71625, Vol. 74, Reg. A).

Charles B. Doré acquit cette terre avant le 12 mai 1939.

Le 23 décembre 1959, devant Paul Guillemette, Charles B. Doré vendit à son fils Eddy Doré les terres qu'il possédait sur les lots 59, 60 et 62 du cadastre des Écureuils (no. 151039).

Partie au sud du chemin du Roi, partie du lot 60.

Le 8 novembre 1898, devant L.P. Bernard, Moïse Savard et son fils Mathias Savard s'échangèrent des terres. Moïse céda alors à Mathias un morceau de cette terre mesurant un arpent et demi de front sur environ quatorze arpents et demi de profondeur. Ce morceau de terre était formé du lot 59 et d'une partie du lot 60. Il était borné, au sud, au fleuve, au nord, à une clôture de travers située quelques pieds au nord d'une rangée d'érables, au nord-est, à Ferdinand Trépanier, et, au sud-ouest, à Napoléon Godin (no. 37844, Vol. 45, Reg. A).

Le 25 février 1900, devant L.P. Bernard, Mathias Savard vendit ce morceau de terre à son père Moïse Savard (no. 39053, Vol. 46, Reg. A).

Le 2 mars 1903, devant L.P. Bernard, Moïse Savard remit ce morceau de terre à Mathias Savard (no. 42377, Vol 48, Reg. A) . Ce dernier la revendit immédiatement à Gabriel Hamel (no. 42378, Vol. 48, Reg. A).

Le 5 octobre 1905, devant J.O. East, Gabriel Hamel vendit ce morceau de terre à Ofred Doré (no. 45593, Vol. 50, Reg. A).

Le 23 août 1918, devant Édouard Hamel, Moïse Savard vendit à Charles B. Doré un morceau de terre contenant un arpent et demi de front sur la profondeur qu'il peut y avoir du chemin public au fleuve, borné au nord-est, à l'acquéreur et au sud-ouest à Napoléon Godin (no. 65622, Vol. 67, Reg. A).

Le 10 septembre 1926, devant P. Chalifour, Charles B. Doré vendit à Lauréat Trépanier, époux de Zélia Doré, un lopin de terre constitué d'une partie des lots 59 et 60 du cadastre des Écureuils et mesurant un arpent et demi de front sur dix arpents de profondeur borné, en front, au chemin public, au sud, au CNR, au nord-est, à Raymond Trépanier, et, au sud-ouest, à Léonidas Germain et à Omer Lamothe (no. 77677, Vol. 82, Reg. A). Lauréat Trépanier hérita des biens de son épouse décédée le 7 février 1929 aux Écureuils (nos. 83992 et 83993, Vol. 91. Rég. A).

Lauréat Trépanier est décédé à l'Hôpital Laval le 28 novembre 1933. Il avait fait son fils Raymond Trépanier légataire universel de ses biens par testament fait devant Émile Boileau le 25 septembre 1933. Le 10 décembre suivant, Raymond Trépanier a déclaré devant le même notaire avoir hérité de son père (nos.88569 et 88570, Vol. 97, Reg. A).

Cette terre est désignée comme étant le lot 60 du cadastre des Écureuils.

Emplacements détachés du lot 60.

- 1) Le 22 janvier 1861, devant L.P. Bernard, Olivier Bertrand donna à Lazare Pleau un emplacement avec les bâtiments qui y étaient construits. Cet emplacement était situé au niveau nord du chemin de la Reine, contenait 115 pieds de front sur 60 pieds de profondeur et était borné, au sud, au dit chemin, au nord-est et au sud-ouest, au dit cédant (no. 8697, Vol. 13, Reg. A). Lazare Pleau devait entretenir le chemin qui passe au devant de son emplacement (no. 8696, Vol. 13, Reg. A).

Ephrem Pleau en hérita le 16 février 1892 suivant le testament de Lazare Pleau passé devant L.P. Bernard le 13 février 1892. Cet emplacement est alors décrit comme mesurant sept perches de front sur trois perches et six pieds de profondeur. Une maison et autres bâtisses y étaient construites (no. 32601, Vol. 40, Reg. A).

Le 5 octobre 1908, devant Édouard Hamel, Ephrem Pleau vendit à Phydime Pleau pour 500\$ cet emplacement avec la maison et autres bâtisses qui y sont construites. Dans un acte passé le 25 février précédent devant J.O. East, cet emplacement est dit mesurer environ sept perches de front sur environ trois perches de profondeur, c'est-à-dire 134 pieds de front sur 58 pieds de profondeur, mesure anglaise (no. 49452, Vol. 53, Reg. A).

Marie-Louise Godin, épouse de Phydime Pleau, en hérita le 16 août 1918 (nos. 43340 et 65133, Vol. 66, Reg. A).

L'épouse de Aimé Savard en hérita et le vendit à Louis Godin. Cet acte fut enregistré le 17 janvier 1919 (no. 65618, Vol. 67, Reg. A). Blanche Fiset, veuve de Louis Godin le légua à Louis Godin. Cet acte fut enregistré le 8 juin 1945 (no. 107371, Vol. 121, Reg. A).

Louis Godin, fils, en vendit un morceau à Stanislas Rochon. Acte enregistré le 15 juin 1945 (no. 107426, Vol. 121, Reg. A). Son épouse en hérita le 22 juin 1960 (nos. 152383 et 152384) et le vendit à Robert Leclerc. Cet acte fut enregistré le 16 mai 1972 (no. 196999).

Louis Godin, fils, vendit le reste à Bernard Denis le 27 avril 1976 (no. 223165, Reg. A). Ce dernier le vendit à Pierrette Brousseau. Acte enregistré le 3 août 1979 (no. 248159).

Bernard Denis revendit à Gilles Lamothe le 29 mai 1986 (no. 295225).

Cet emplacement est désigné comme étant le **lot 61** du cadastre des Écureuils.

- 2) Le 27 mars 1899, devant L.P. Bernard, Ephrem Pleau vendit à Joseph Vadeboncoeur un emplacement ayant environ 154 pieds de front sur le chemin public par environ un arpent de profondeur au bout de laquelle le dit emplacement peut contenir environ 120 pieds de largeur le tout en mesure anglaise. L'emplacement était borné au sud, au chemin public, au nord-est, au vendeur, au sud-ouest, à Moïse Savard et en profondeur, au nord, au sommet de la côte, à la clôture qui sépare l'emplacement de la terre de Moïse Savard. Cette vente comprenait la maison et l'étable qui y était construites. Le tout pour la somme de 200\$ (no. 38194, Vol. 45, Reg. A).

Le 15 novembre 1899, devant Jean-Baptiste Hamel, Joseph Vadeboncoeur, journalier, vendit cet emplacement pour 75\$ à Gabriel Hamel, industriel de Cap-Santé. Le vendeur se réservait le droit de reprendre cet emplacement au cours des trois prochaines années (no. 38787, Vol. 45, Reg. A).

Le 2 novembre 1900, devant Jean-Baptiste Hamel, Joseph Vadeboncoeur vendit cet emplacement à Gabriel Hamel pour la somme de 175\$ (no. 39856, Vol. 46, Reg. A).

- 3) Le 1^{er} mai 1945, devant Louis-Philippe Brousseau, Isabelle Auger a déclaré que son mari Antoine Trépanier est décédé le 12 avril 1945 à Québec et que par contrat de mariage, ils s'étaient fait don mutuel de leurs biens. Elle héritait donc d'un emplacement situé au nord du chemin public ayant 65 pieds de front sur 75 pieds de profondeur, borné au nord-est, au résidu du lot 60 et au sud-ouest, à l'emplacement de Louis Godin (nos. 99946 et 107370, Reg. A).
- 4) Le 9 janvier 1964, devant Paul Guillemette, Eddy Doré vendit à la Commission Scolaire Régionale Tardivel des parcelles de terre détachées des lots 59, 60 et 62 du cadastre des Écureuils (no. 165117, Reg. A).

Terre 11		
Louis Sylvestre 16 jan. 1699 Pierre Sylvestre 23 mai 1709 m Marie-Anne Labady		
Pierre et François Sylvestre 22 oct. 1735 François Lefebvre dit Angers Thierry Delisle 10 oct. 1742 Jacques Delisle 6 oct. 1746 m. Brigitte Constantin et Angélique Pagé	Jean Roberge 21 oct. 1721 m. Angélique Fauché vve Françoise Larue et héritiers 26 avr. 1741 Jacques Delisle 7 fév. 1764	
2 arpents	1 arpent	
Jacques et Antoine Delisle 19 jan. 1775 Antoine Delisle av 16 juil. 1778 m. Françoise Baril, Thérèse Léveillé, Marguerite Germain et Josephte Auger		
François-Xavier Delisle 5 déc. 1815 m Magdeleine Marcotte Olivier Bertrand 4 juin 1847	Thérèse Delisle m. Alexis Matte 14 fév. 1814 Moïse Savard av 1878 m. Adéline Pagé	
Ephrem Pleau 15 mars 1878 m Emélie Béland Moïse Savard 5 mars 1884 m Adéline Pagé	Moïse Savard M Adéline Pagé 17 juil. 1874	
1 $\frac{3}{4}$ arpent	$\frac{1}{2}$ arpent	$\frac{3}{4}$ arpent
Moïse Savard 5 mars 1884 m Adéline Pagé Eugène Savard vers 1905 Alphonse Germain 24 mars 1922 Charles B. Doré avant le 12 mai 1939 m Laurence Fiset Eddy Doré 23 déc. 1959	Moïse Savard m Adéline Pagé Ofred Doré 11 sept. 1907 Charles B. Doré m Laurence Fiset Eddy Doré 23 déc. 1959	
2 arpents	1 arpent	
Chemin du Roi		
Moïse Savard 5 mars 1884 m Adéline Pagé Eugène Savard vers 1905 Charles B. Doré 23 août 1918 m Laurence Fiset Eddy Doré 23 déc. 1959	Moïse Savard m Adéline Pagé Mathias Savard 18 nov. 1898 Moïse Savard 25 fév. 1900 M Adéline Pagé Gabriel Hamel 2 mars 1903 Ofred Doré 5 oct. 1905 Charles B. Doré 9 avr. 1915 m Laurence Fiset Lauréat Trépanier 8 oct. 1926 Raymond Trépanier Jean-Paul Chartier dit Vachon 4 juin 1946	
Partie lot 60	Partie lot 60	Lot 59
1 $\frac{1}{2}$ arpent	$\frac{3}{4}$ arpent	$\frac{3}{4}$ arpent

Tableau Terre 11

Terre 12, lots 62 et 63 et partie du lot 60.

Michel Frenet fut le premier propriétaire de cette terre de trois arpents de front par quarante arpents de profondeur. Il la vendit verbalement à Maurice Olivier vers 1689. C'est ce que nous apprend l'acte de vente de cette terre passé le 16 janvier 1699 devant Louis Chamballon par Maurice Olivier à Pierre Piché, fils. L'acte mentionne que ce dernier connaît bien cette terre "*pour en avoir pris possession et y demeurant*". Une cabane de pieux debout y était construite. Cette terre était bornée, au nord-est, à la terre de Louis Sylvestre, et, au sud-ouest, à celle de Mathurin Chaillé. Prix de vente, 150 livres.

Le 18 mars 1706, devant Louis Chamballon, Pierre Piché, fils, de Belair, vendit cette terre à Alexis Godin, de l'Ange-Gardien. Une quittance pour le prix de vente fut donnée le 27 janvier 1711.

Alexis Godin, fils de Charles Godin et de Marie Boucher, épousa Magdeleine Jacob, fille de Estienne Jacob et de Jeanne Fressel. Ils passèrent contrat de mariage devant Chamballon le 23 octobre 1706 et s'épousèrent le 1^{er} décembre 1706 à l'Ange-Gardien.

Le 11 janvier 1752, devant Pollet, Alexis Godin et Magdeleine Jacob donnèrent un arpent et demi du côté sud-ouest de cette terre à part égale à leurs fils Jean-Baptiste et Joseph Godin. Cet arpent et demi joignait, au sud-ouest, à la terre de Louis Fiset, et, du côté nord-est, à l'arpent et demi restant réservé à leurs cohéritiers. Les autres biens, bâtiments, bestiaux et meubles furent estimés à 740 livres par Augustin Trépanier, Louis Fiset et Jacques Delisle. Les donataires en reçurent la moitié et l'autre moitié devait être partagée entre les sept autres héritiers après le décès des donateurs. Trois filles majeures et célibataires Anne-Marie, Thérèse et Marie Angélique demeuraient à la maison. En cas de décès, elles donnèrent leur part à leurs frères.

Madeleine Jacob est décédée aux Écureuils le 13 mai 1758 et Alexis Gaudin la suivit le 31 mars 1764.

Le 5 avril 1767, devant Gouget, Guillaume Godin et Marie Marthe Godin, son épouse, vendirent à Jacques Delisle un morceau de cette terre mesurant trente-huit pieds et neuf pouces de front sur quarante arpents de profondeur borné, au nord-est, à la part de Marie Anne Godin, et, au sud-ouest, à la part de Magdeleine Godin.

Le 7 février 1768, Joseph Godin, époux de Marie-Anne Toupin, Jacques Delisle, au nom de Marie Marthe Godin, Jean-Baptiste Godin, Marie Thérèse Godin, Michel Dussault, époux de Marie-Anne Godin, Rose Godin veuve de Nicolas Matte, Simon Arcand, époux de Angélique Godin, Michel Frenet, au nom de Magdeleine Godin, sa femme, et Antoine Frenet, au nom de Charlotte Godin, sa femme, tous héritiers de Alexis Godin et de Magdeleine Jacob se réunirent devant Gouget pour régler la succession de leur père et mère Alexis Godin et de Magdeleine Jacob.

Jacques Delisle avait acquis la part de Marie Marthe Godin et de son époux Guillaume Godin dans cette succession.

Jacques Delisle et les autres héritiers vendirent alors à Alexis Germain, habitant de Cap-Santé, un morceau de cette terre mesurant un arpent et demi de front sur quarante arpents de profondeur avec les bâtiments qui y étaient construits. Ce morceau de terre est borné par-devant, au fleuve, au nord-est, à Jean-Baptiste Godin, et, au sud-ouest, à Jérôme Fiset.

Partie nord-est, lot 62.

Jean-Baptiste Godin avait donc acquis, avant le 7 février 1768, la part de son frère dans l'arpent et demi du côté du sud-ouest qui leur avait été donné et avait échangé cet arpent et demi pour celui de la partie nord-est.

Jean-Baptiste Godin épousa Charlotte Godin, fille de Jacques Godin et de Charlotte Augé, le 4 août 1760 aux Écureuils. Charlotte Godin est décédée aux Écureuils le 10 avril 1767.

Le 14 avril 1788, Jean-Baptiste Godin, en présence du notaire Jacques Perreault, fit assembler ses enfants, Charlotte Godin, épouse de Jean-Baptiste Pleau, Marie-Anne Godin et Jean-Baptiste Godin. Il possédait alors une terre mesurant un arpent et demi de front sur quarante arpents de profondeur, bornée, par-devant, au fleuve, au nord-est, à Antoine Delisle, et, au sud-ouest, à Pierre Germain. Cette terre provenant des conquêts de Jean-Baptiste Godin et de sa défunte épouse devait être partagée suivant la coutume, la moitié aux enfants héritiers et l'autre moitié au conjoint survivant. Jean-Baptiste Godin, père, donna alors la part qui lui revenait à son fils Jean-Baptiste soit trois quarts d'arpent à prendre à partir de la ligne nord-est joignant à Antoine Delisle, avec les bâtiments qui y sont construits. Et les trois enfants survivants recevaient chacun un quart d'arpent de front. Marie-Anne Godin vendit alors sa part pour 40 livres à son frère Jean-Baptiste. Jean-Baptiste Godin, père, lui donna de plus tous les biens lui appartenant de la communauté qu'il avait eue avec sa défunte femme.

Le quart d'arpent suivant, situé du côté sud-ouest, revint à Charlotte Godin, épouse de Jean-Baptiste Pleau, fils de Jean-Baptiste Pleau et de Charlotte Chastenay.

Le 11 mars 1795, devant F.X. Larue, Jean-Baptiste Godin et Marie Louise Chaillé, sa femme, échangèrent des terres avec Antoine Delisle et Joseph Auger, sa femme. Jean-Baptiste Godin céda à Antoine Delisle un morceau de terre mesurant un arpent et quart de front sur trois arpents de profondeur à prendre au bout de cette terre et borné, par-devant, au fossé de travers qui est le plus haut sur cette terre et parallèle au trait carré qui sépare le 1^{er} du 2^{ième} rang, au nord-est, au dit Antoine Delisle, et, au sud-ouest, à Jean Pleau. En retour Antoine Delisle céda à Jean-Baptiste Godin une terre au 2^{ième} rang. Antoine Delisle annexa ce morceau de terre à celle qu'il possédait du côté du nord-est et il fait **partie du lot 60** du cadastre des Écureuils.

Le 22 juin 1796, devant le même notaire, Jean-Baptiste Godin s'obligeait à entretenir une portion de route dont était responsable Antoine Delisle dans le village des Écureuils (2^{ième} rang). Jean-Baptiste Godin s'engageait à entretenir une section de cette route ayant trois perches et six pieds de long et d'y faire et entretenir la clôture et les fossés. Antoine

Delisle s'était rendu responsable de cette section de la route du fait qu'il venait d'acheter de Jean-Baptiste Auger et de Geneviève Pleau, un morceau de terre d'un arpent de front sur cette route par vingt arpents de profondeur. En garantie, Jean-Baptiste Godin hypothéqua sa terre mesurant un arpent et quart de front sur trente-sept arpents de profondeur bornée, par-devant, au fleuve, au sud-ouest, à Jean Pleau et au nord-est, au dit Antoine Delisle.

Le 7 octobre 1800, devant F.X. Larue, Jean-Baptiste Godin et Louise Chaillé, son épouse, vendirent à Charles Papillon cette terre d'un arpent et quart de front sur trente-sept arpents de profondeur bornée, par-devant, au fleuve, par derrière, à Antoine Delisle, au nord-est, à Antoine Delisle, et, au sud-ouest, à Étienne Germain. Ils la vendirent avec la maison, la grange et l'étable.

Charles Papillon étant décédé, Augustin Trépanier épousa sa veuve, Marguerite Léveillé. Dans un acte passé le 14 février 1814 devant F.X. Larue, Augustin Trépanier est dit représentant de Jean-Baptiste Godin.

Le 4 janvier 1821, devant F.X. Larue, Augustin Trépanier et Marguerite Léveillé, son épouse, vendirent à Charles Papillon, leur fils et beau-fils, une petite pointe de terre à prendre sur le niveau nord du chemin du Roi en allant en montant jusqu'à la côte de charrette d'Antoine Delisle et borné, par-devant, au chemin du Roi, par derrière, à la dite côte, au nord-est, à la terre d'Antoine Delisle, et, au sud-ouest, au pied de la dite côte. Par un autre acte daté du même jour et passé devant le même notaire, Charles Papillon céda à Augustin Trépanier tous ses droits du chef de feu Charles Papillon, son père, et premier époux de Marguerite Léveillé, sa mère.

Le 30 mars 1855, François Trépanier et Cécile Fiset, son épouse, étaient propriétaire de cette terre alors qu'ils l'hypothéquèrent devant Joseph Bernard. Elle était alors bornée, au nord-est, à Olivier Bertrand, et, au sud-ouest, à Olivier Germain.

Ils vendirent cette terre à Sifroid Godin, époux de Théotiste Papillon. Le 17 juillet 1884, devant L.P. Bernard, Sifroid Godin et son épouse Théotiste Papillon firent leur testament et nommèrent leur fils Napoléon Godin légataire universel de tous leurs biens (no. 26211, Vol. 33, Reg. A et no. 41794, Vol. 48, Reg. A). Ils avaient une fille nommée Valérie Godin.

Napoléon Godin déclara devant L.P. Bernard que son père Sifroid Godin était décédé le 26 novembre 1884 et qu'il avait hérité de la moitié de cette terre alors bornée, au nord, à Moïse Savard, au sud, au fleuve, au nord-est, à Moïse Savard, et, au sud-ouest, à F.X. Germain (no. 26212 Vol. 33, Reg. A).

Théotiste Papillon est décédée le 21 juillet 1902. Le 27 août suivant, devant L.P. Bernard, Napoléon Godin déclara que sa mère lui avait légué la moitié des immeubles incluant un morceau de terre de un arpent et quart de front sur trente-sept arpents de profondeur borné, en front, au fleuve, en profondeur, Eugène Savard au nord-est, à Eugène Savard, fils de Moïse, et au sud-ouest, à François-Xavier Germain, désigné sous le lot 62 du cadastre des Écureuils (no. 41795, Vol. 48, Reg. A).

Napoléon Godin épousa Victoria Auger. Cette dernière fit son testament le 3 avril 1894 devant Jean-Baptiste Hamel et institua son mari légataire universel de ses biens. Victoria Auger est décédée le 16 avril 1930. Le 2 mai suivant, Napoléon Godin déclara devant Julien Albert Godin avoir hérité de la moitié des immeubles incluant un morceau de terre de un arpent et quart de front sur quarante arpents de profondeur borné, au sud, au fleuve, au nord, au 2^{ième} rang, au nord-est, à Alphonse Germain et Charles Doré, et, au sud-ouest, à Alphonse Germain et à Léonidas Germain (nos. 83761 et 83762, Vol. 91, Reg. A).

Napoléon Godin, époux de Victoria Auger est décédé aux Écureuils le 5 janvier 1941. Il avait donné ce morceau de terre par testament à son fils Edmond Godin (no. 99777 et 99778, Vol. 111, Rég. A).

Le 13 mai 1950, devant L.P. Brousseau, Edmond Godin vendit à Georges Marcoux cette terre mesurant un arpent et quart de front sur trente-six arpents de profondeur, désignée comme étant le lot 62 et bornée, au nord, aux terres du 2^{ième} rang, au sud, au fleuve, au nord-est, à Alphonse Germain et à Charles Doré, et, au sud-ouest, à Alphonse et Léonidas Germain (no. 121859, Reg. A).

Le 2 novembre 1950, devant L.P. Brousseau, Georges Marcoux la vendit à Charles Borromée Doré (no. 123297, Reg. A).

Cette terre fut ensuite divisé en emplacements.

Cette partie nord-est de cette terre est désignée comme étant le **lot 62** du cadastre des Écureuils.

Extrémité nord, partie du lot 60.

Nous avons vu que, le 11 mars 1795, Antoine Delisle avait acquis de Jean-Baptiste Godin et de Marie Louise Chaillé, sa femme, un morceau de terre mesurant un arpent et quart de front sur trois arpents de profondeur pris au bout de cette terre. Ce morceau était alors borné, par-devant, au fossé de travers qui est le plus haut sur cette terre et parallèle au trait carré qui sépare le 1^{er} du 2^{ième} rang, au nord-est, au dit Antoine Delisle, et, au sud-ouest, à Jean Pleau.

Jean-Baptiste Pleau et Charlotte Godin, son épouse, possédait une parcelle d'un quart d'arpent de front adjacent à la terre de Jean-Baptiste Godin. Le 11 mars 1795, devant F.X. Larue, ils vendirent à Antoine Delisle un morceau de cette parcelle mesurant un quart d'arpent de front sur trois arpents de profondeur à prendre au bout de la parcelle cette terre et borné, par-devant, au fossé de travers qui est le plus haut sur cette terre et parallèle au trait carré qui sépare le 1^{er} du 2^{ième} rang, au nord-est, au dit Antoine Delisle, et, au sud-ouest, à Pierre Étienne Germain.

Antoine Delisle possédait donc un morceau de terre mesurant un arpent et demi de front sur trois arpents de profondeur à l'extrémité nord de cette terre. Il l'attacha à sa terre voisine du côté nord-est et ce morceau fait **partie du lot 60** du cadastre des Écureuils.

Il le donna à son fils François Delisle le 5 décembre 1815 devant P. Bigué. François Delisle en obtint un nouveau titre de concession de Moses Hart le 14 mars 1833 devant Bigué.

François Delisle donna à Olivier Bertrand ce morceau de terre avec d'autres terres le 4 juin 1847 devant Joseph Bernard.

Olivier Bertrand le donna à Ephrem Pleau le 15 mars 1878 devant L.P. Bernard.

Ephrem Pleau le vendit à Moïse Savard

Napoléon Godin avait épousé Victoria Auger. Le 2 mai 1930, il fit son testament devant Philippe Chalifour et institua son fils Edmond Godin légataire universel de ses biens. Il mourut le 5 janvier 1941. Le 8 janvier suivant, Édouard Godin déclara devant le notaire Julien Albert Godin avoir hérité de son père de divers immeubles dont un lopin de terre ayant un arpent et quart de front sur six arpents de profondeur borné au sud, au lot 62 du cadastre des Écureuils et à François Germain, au nord-est, reste du lot 60, et au sud-ouest, à François Germain (nos. 99777 et 99778, Vol. 111, Reg. A).

Le 13 mai 1950, devant L.P. Brousseau, Édouard Godin vendit à Georges Marcoux cette terre mesurant un arpent et quart de front sur six arpents de profondeur, désignée comme étant partie du lot 60 et bornée, au nord, au trait carré des terres du 2^{ième} rang, au sud, au lot 62 et à François Germain, au nord-est, au surplus du lot 60, et, au sud-ouest, à François Germain (no. 121859, Reg. A).

Le 2 novembre 1950, devant L.P. Brousseau, Georges Marcoux la vendit à Charles Borromée Doré (no. 123297, Reg. A).

Le 23 décembre 1959, devant Paul Guillemette, Charles B. Doré vendit à son fils Eddy Doré les terres qu'il possédait sur les lots 59, 60 et 62 du cadastre des Écureuils (no. 151039).

Partie sud-ouest, lot 63.

Comme mentionné plus haut, le 7 février 1768 devant Gouget, les héritiers de Alexis Godin et de Marguerite Jacob avait vendu à Alexis Germain l'arpent et demi de front formant la partie sud-ouest de cette terre.

Alexis Germain, fils de Antoine Germain et de Elisabeth Trottier, avait épousé Elisabeth Bigué le 29 octobre 1738 à Sainte-Anne-de-la-Pérade. Avant 1788, Alexis passa cette terre à son fils Pierre Étienne Germain qui épousa Angélique Langlois en 1769.

Le 14 janvier 1790, devant F.X. Larue, Pierre Étienne Germain obtint du seigneur Mathew McNider un titre nouvel de concession pour cette terre mesurant arpent et demi de front sur quarante arpents de profondeur alors bornée, par-devant, au fleuve, au nord, à Jean Pleau, au nord-est, à Jean-Baptiste Godin, et, au sud-ouest, à Jérôme Fiset.

Pierre Étienne Germain avait un fils prénommé Antoine qui lui causa quelques problèmes. Celui-ci séduit Marie Josephte Matte, fille majeure de Cap-Santé et une fille naquit. Antoine avait-il fait de fausses promesses de mariage ? Josephte Matte lui intenta un

procès. Le 9 juillet 1794, Pierre Étienne Germain, son fils Antoine, Josephte Matte et son beau-frère Amable Lamothe se présentèrent devant F.X. Larue et conclurent un arrangement. Josephte Matte consentit à retirer son action contre Antoine Germain et à le décharger "*de toutes choses qu'elle droit de prétendre contre lui par raison de la compagnie charnelle qu'il aurait eu avec elle dont est née une fille âgée présentement d'environ 4 mois*". Elle se chargea de plus d'élever l'enfant à ses frais. En contre partie, Pierre Étienne Germain lui versa 300 livres.

Le 22 juin 1796, devant F.X. Larue, Pierre Étienne Germain acheta de Antoine Delisle une partie du quart d'arpent de la terre voisine du côté nord-est que Antoine Delisle avait achetée de Jean-Baptiste Pleau.

Le 22 juin 1796, devant F.X. Larue, Jean-Baptiste Pleau et Charlotte Godin, son épouse, en vendirent un autre morceau à Antoine Delisle. Ce morceau de terre avait un quart d'arpent de front sur environ trois à quatre arpents de profondeur et était borné, par-devant, à une souche de pruche qui se trouvait au pied du côté nord d'une butte ou coteau, par derrière, à l'acquéreur, au nord-est, à Jean-Baptiste Godin, et, au sud-ouest, à Pierre Étienne Germain. Antoine Delisle revendit ce morceau à Pierre Étienne Germain le 29 août 1797, devant F.X. Larue. Le même jour, devant le même notaire, Jean-Baptiste Pleau et Charlotte Godin, son épouse, vendirent à Pierre Étienne Germain un morceau de terre mesurant un quart d'arpent de front sur la profondeur qu'il y avait de la route au fleuve, borné, au nord-est, à Jean-Baptiste Godin, et, au sud-ouest, à l'acheteur. Charlotte Godin savait écrire. Elle écrivit une procuration à son mari le 28 août 1797 pour faire cette transaction. Ils cédèrent cette parcelle pour une jument de six ans évaluée à 120 livres. Les vendeurs se réservèrent "*les places de pêche sur la devanture du dit lopin de terre*". Le 1^{er} décembre 1798, devant F.X. Larue, Jean-Baptiste Pleau et Charlotte Godin vendirent à Pierre Étienne Germain, pour 336 livres, un morceau de terre mesurant un quart d'arpent de front sur environ huit arpents de profondeur borné, par-devant et du côté sud, à une roche de grison qui se trouve auprès d'une talle d'aune laquelle roche servira de ligne à perpétuité entre le dit vendeur et le dit acquéreur, par derrière, à Antoine Delisle, au nord-est, à Jean-Baptiste Godin, et, au sud-ouest, au dit acquéreur.

Le 29 août 1797, devant F.X. Larue, Pierre Étienne Germain acheta de Jean-Baptiste Pleau et de Charlotte Godin, son épouse, une autre partie du quart d'arpent de la terre voisine du côté nord-est.

Le 1^{er} avril 1800, devant F. X. Larue, Pierre Étienne Germain acheta pour 45 piastres espagnoles de Jean-Baptiste Pleau et de Charlotte Godin, son épouse, un lopin de terre ayant un quart d'arpent de front sur six arpents de profondeur borné, au sud, au chemin du Roi, par derrière, au nord, au dit acquéreur ou à une roche auprès d'une "*talle d'aunes*", au nord-est, à Jean-Baptiste Godin, et au sud-ouest, au dit acquéreur. Ce lopin de terre était le restant du quart d'arpent de la terre voisine du côté nord-est dont avait hérité Charlotte Godin.

Pierre Étienne Germain intégra ces morceaux à cette terre pour former la terre désignée comme étant le **lot 63** du cadastre des Écureuils.

Le 8 avril 1802, devant F.X. Larue, Pierre Étienne Germain et Angélique Langlois, son épouse, donnèrent à leur fils François Germain un arpent et trois quarts de cette terre dont un arpent et demi ayant quarante arpents de profondeur et un quart d'arpent de front ayant trente-quatre arpents de profondeur. Ce morceau de terre était borné, par-devant, au fleuve, au nord-est, à Charles Papillon, et, au sud-ouest, à Jérôme Fiset. Ils lui donnèrent aussi la maison, la grange, l'étable et les autres bâtiments. François Germain s'engageait à garder son frère Alexis Germain, infirme. Ses autres frères et sœurs étaient Pierre, Jérémie, Angélique, épouse de Jean Léveillé, fils, et feu Élisabeth, épouse de Jean Pichet. Son fils Antoine n'est pas mentionné.

François-de-Sales Germain épousa Marie Proulx.

Le 11 mars 1833, devant Paul Bigué, François-de-Sales Germain obtint titre un nouvel de concession de Moses Hart pour cette terre alors bornée, par-devant, au fleuve, au nord-est, à Augustin Trépanier, et, au sud-ouest, à Jérôme Fiset.

Le 16 janvier 1840, devant Joseph Bernard, François Germain et Marie Proulx, son épouse, donnèrent cet arpent et trois-quarts à leur fils Olivier Germain. Cette terre était alors bornée, au nord-est, à François Trépanier, et, au sud-ouest, à François Fiset. Ils lui donnèrent aussi la maison, la grange, l'étable et les autres bâtiments. Il devait garder ses sœurs Marguerite, Adélaïde, Rose-de-Lima et Desanges Germain et son frère François Germain qui était alors absent du Bas-Canada. Le même jour, devant le même notaire, François-de-Sales Germain fit son testament et confirma la donation faite le jour même et nomma Olivier Germain, son fils, légataire universel de ses biens.

Olivier Germain épousa Desanges Toupin Dussault. Cette dernière fit son testament le 9 janvier 1851 devant Joseph Bernard et légua 10\$ à chacun de ses enfants nés ou à naître de son mariage avec Olivier Germain et le résidu de ses biens à ce dernier.

François-Xavier Germain, fils de Olivier Germain et de Desanges T. Dussault, épousa Joséphine Fiset. Ils passèrent un contrat de mariage le 20 janvier 1876 devant Joseph Bernard.

Le 27 octobre 1883, devant L.P. Bernard, Olivier Germain donna ses biens incluant cette terre et les bâtisses qui s'y élevaient à son fils François-Xavier Germain et à Joséphine Fiset, son épouse. Ces derniers s'engageaient à garder ses sœurs Victoria et Marguerite Germain et sa tante Adélaïde Germain. (no. 25161, Vol. 32, Reg. A).

Joséphine Fiset fit son testament le 1^{er} juillet 1895 devant L.P. Bernard et institua son mari François-Xavier Germain légataire universel de ses biens (no. 49583, Vol. 53, Reg. A).

Partie du lot 63 au nord du chemin du Roi.

Le 29 mars 1919, devant Édouard Hamel, François-Xavier Germain donna à son fils Alphonse Germain la partie de cette terre s'étendant du chemin public au 2^{ième} rang mesurant un arpent et trois quarts de front sur vingt-neuf arpents de profondeur bornée, au sud, au chemin public, au nord, aux terres de la 2^{ième} concession, au nord-est, à Napoléon Godin, et, au sud-ouest, à Pamphile Dussault, faisant partie du lot 63 du cadastre des

Écureuils. Toutefois, était exclus de ce morceau de terre l'emplacement donné à Léonidas Germain (no. 66031, Vol. 67, Reg. A).

Le 11 avril 1945, devant J.A. Lessard, Alphonse Germain donna à son fils Émile Germain cette terre de un arpent et trois quarts de front sur vingt-neuf arpents de profondeur bornée, au sud, au chemin public, au nord, aux terres de la 2^{ème} concession, au nord-est, à Napoléon Godin, et, au sud-ouest, à Pamphile Dussault, et faisant partie du lot 63 du cadastre des Écureuils (no. 106993, Vol. 121, Reg. A).

Cette terre est désignée comme faisant **partie du lot 63** du cadastre des Écureuils.

Partie du lot 63 au sud du chemin du Roi.

Le 29 mars 1919, devant Édouard Hamel, François-Xavier Germain donna à son fils Léonidas Germain la partie de cette terre s'étendant du chemin public au fleuve et mesurant un arpent et trois quarts par treize arpents de profondeur. Elle était bornée, par-devant, au sud, au fleuve, au nord, au chemin public, au nord-est, à Napoléon Godin, et, au sud-ouest, au lot 64 du cadastre des Écureuils. Ce morceau de terre fait partie du lot 63 du cadastre des Écureuils. Il lui donna aussi par ce même acte un autre morceau de cette terre situé sur la côte, au nord du chemin public, contenant 500 pieds de profondeur sur un demi-arpent de largeur sur lequel la maison du donataire qui y était construite (no. 66031, Vol. 67, Reg. A).

Cette terre est désignée comme faisant **partie du lot 63** du cadastre des Écureuils

Emplacements à détacher du lot 63.

- 1) Le 30 septembre 1912, devant Édouard Hamel, François-Xavier Germain vendit pour 700\$ à Jérôme Fiset, menuisier, un emplacement situé du côté sud du chemin public contenant 57 pieds et 6 pouces de front sur 100 pieds de profondeur, mesure anglaise. Cet emplacement faisait partie du lot 63 et était borné, par-devant, au nord, au chemin public, au sud, à la profondeur, au nord-est, à la terre de Napoléon Godin, et au sud-ouest, au vendeur (no. 56542, Vol. 58, Reg. A).

Jérôme Fiset donna cet emplacement à Oswald Fiset. L'acte fut enregistré le 25 avril 1927 (no. 78486, Vol. 83, Reg. A).

Le 5 avril 1943, devant Louis-Philippe Brousseau, Bruno Fiset le vendit à Louis-Philippe Pleau (no. 115510, Vol. 130, Reg. A).

Terre 12		
Michel Frenet Maurice Olivier 1689 Pierre Piché 16 jan 1699 Alexis Godin 18 mars 1706 m. Magdeleine Jacob		
Héritiers Alexis Godin 31 mars 1764 Alexis Germain 7 fev 1768 Pierre Étienne Germain m. Angélique Langlois avant 1788	Jean-Baptiste et Joseph Godin 11 jan. 1752 Jean-Baptiste Godin avant 1768 m. Charlotte Godin	
	Jean-Baptiste Pleau m. Charlotte Godin Antoine Delisle 26 juin 1796 m Josephte Auger Pierre Étienne Germain M Angélique Langlois 29 août 1797	Jean-Baptiste Godin, 14 avr. 1788 m. M-Louise Chaillé Antoine Delisle 11 mars 1795 m Josephte Auger
	Antoine Delisle 11 mars 1795 et 22 juin 1796 François Delisle 5 déc 1815 Olivier Bertrand 4 juin 1847 Ephrem Pleau 15 mars 1878 Moïse Savard 1 ^{er} avril 1884 Napoléon Godin avant 16 avril 1930 Edmond Godin 5 jan 1941 Georges Marcoux 13 mai 1950 Charles B. Doré 2 nov 1950 Eddy Doré 23 déc 1959	
	Partie du lot 60	
1 ½ arpent	1 ½ arpent	
Pierre Étienne Germain m Angélique Langlois 29 août 1797 François Germain 8 avr. 1802 m. Marie Proulx Olivier Germain 16 jan. 1840 m. Desanges T. Dussault F.X. Germain 27 oct. 1883 m. Joséphine Fiset Alphonse Germain 29 mars 1919 Émile Germain 11 avr. 1945	Jean-Baptiste Godin, 14 avr. 1788 m. M-Louise Chaillé Charles Papillon 7 oct. 1800 m Marguerite Léveillé Vve Marguerite Léveillé Augustin Trépanier avant 14 fév 1814 m. Marguerite Léveillé François Trépanier vers 1855 m. Cécile Fiset Sifroid Godin avant 1878 m. Théotiste Papillon Napoléon Godin 21 juil. 1902 m Victoria Auger Edmond Godin 5 jan. 1941 Georges Marcoux 13 mai 1950 Charles B. Doré 2 nov. 1950 m Laurence Fiset	
Chemin du Roi		
F.X. Germain 23 oct. 1883 Léonidas Germain 29 mars 1919		
Lot 63	Lot 62	
1 ¾ arpent	1 ¼ arpent	

Tableau Terre 12

Terre 13, lot 64.

Cette terre de deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur faisait partie d'une terre de six arpents de front qui avait été concédée à Mathurin Chaillé. En effet, le 10 juillet 1694, devant Louis Chamballon, Jean-Baptiste Toupin Dussault confirma avoir concédé à Mathurin Chaillé environ dix ans auparavant une terre de six arpents de front sur le fleuve St-Laurent par quarante arpents de profondeur joignant d'un côté aux terres non concédées et de l'autre côté à la terre de Maurice Olivier.

Mathurin Chaillé, fils de Jean Chaillé et de Jeanne Bouillant, de Sainte-Radegonde la Vineuse, évêché de Maillezays Poitou, épousa Catherine Barré, fille de Jacques Barré et de Françoise Gauvritte, de St-Martin, île de Ré, évêché de LaRochele, le 11 janvier 1665 à Québec. Catherine Barré est décédée le 17 juillet 1707 à Québec.

Mathurin Chaillé mourut avant le 23 mai 1709. En effet, l'acte de concession de la terre voisine du côté sud-ouest à Jacques Dussault faite ce jour devant DeLarivière nous apprend que Mathurin Chaillé, l'ancien propriétaire de cette terre était décédé.

Il est probablement décédé avant le 24 mars 1701 puisque son fils, Henry Chaillé était alors propriétaire de cette terre lorsque Louis Chamballon fit l'inventaire de la seigneurie Belair.

Le 17 février 1705, Henry Chaillé demanda à Bernard DeLarivière de tirer la ligne "*entre Henry Chaillé et Jacques Dussault tendant du sud est au nord ouest deux degré au nord ouest quart du nord sur laquelle ay posé une borne de pierre de gray sous laquelle ay my pour marque un morceau de terine en présence de Pierre Piché*".

Henry Chaillé épousa Marie-Renée Desry, fille de Jacques Desry et de Marguerite Vitray, le 24 novembre 1700 à Neuville.

Le 1^{er} juin 1710, le seigneur Toupin Dussault convoqua à son manoir le notaire Bernard DeLarivière, Henry Chaillé et Marie-Renée Desry, son épouse, de même que Jacques Fournel et Marie Richard, son épouse. Par un premier acte, Henry Chaillé vendit cette terre au seigneur Dussault au prix de 480 livres. Par un second acte, Jacques Fournel et son épouse vendirent à Henry Chaillé la terre qu'ils possédaient dans la 2^{ième} concession de Belair.

Henry Chaillé est décédé le 1^{er} juin 1711.

Le 22 juin 1710, devant Louis Chamballon, le seigneur Toupin Dussault vendit et concéda à Louis Fiset de l'Ange-Gardien cette terre mesurant deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur bornée, au nord-est, à Alexis Godin, et, au sud-ouest, à Jacques Dussault.

Louis Fiset, fils de François-Abraham Fiset et de Denise Savard, épousa Marie Louise Angélique Sylvestre, fille de Nicolas Sylvestre et de Jeanne Labadie, le 1^{er} avril 1720 à Neuville. Il était veuf de Marie-Anne Voyer.

Son fils aîné, Louis, né de son mariage avec Marie-Anne Voyer, épousa Marie-Anne Godin le 14 janvier 1743. Elle était la fille de Charles Godin et de Thérèse Mezeray. Louis Fiset, fils, mourut trois ans plus tard, le 7 septembre 1746. Sa veuve épousa Louis Goulet, veuf de Élisabeth Huot, le 9 octobre 1751 aux Écureuils.

Dans le contrat de mariage que Louis Fiset, fils, avait passé avec Marie-Anne Godin le 7 janvier 1743 devant Louis Pillard. Par ce contrat, Louis Fiset avait donné à son épouse la libre possession et jouissance de la moitié d'un demi-arpent de cette terre et de la maison qui y était construite.

A la suite du décès de Louis Fiset, fils, et du remariage de sa veuve, il s'en suivit une dispute entre Louis Fiset, père, et Louis Goulet, le nouvel époux de Marie-Anne Godin, au sujet de la possession de cette moitié de la terre et de la maison. Cette affaire fut portée devant les tribunaux et le 8 mars 1754, la Prévôté de Québec rendit sentence contre Louis Fiset, père. Ce dernier devait laisser à Louis Goulet, époux de Marie-Anne Godin, la libre possession et la jouissance de la moitié d'un demi-arpent de terre désignée au contrat de mariage de la dite femme avec le défunt Louis Fiset.

Le 24 mars suivant, devant Fleury, Louis Goulet, Marie-Anne Godin et Louis Fiset signèrent une convention selon laquelle Louis Fiset, père, jouira de la pleine propriété de la moitié sud-ouest du demi-arpent de terre contesté et Louis Goulet aura la partie nord-est du demi-arpent avec la maison qui y est construite. Le même jour, devant le même notaire, Louis Goulet donna quittance à Louis Fiset concernant la sentence de la Prévôté.

Vers le 2 janvier 1750, par un acte passé devant Pollet, Louis Fiset et M. Angélique Sylvestre, son épouse, donnèrent la moitié nord-est de cette terre à leurs fils Pierre et Jérôme Fiset. Leurs autres enfants héritèrent de l'autre moitié de cette terre. Cet acte n'a pas été trouvé mais est mentionné dans un acte d'échange fait 16 août 1761, devant Fleury.

Le 17 mars 1755, devant Fleury, Louis Goulet et Marie-Anne Godin, son épouse, retournèrent aux héritiers de défunt Louis Fiset, son premier mari, le quart d'arpent de cette terre dont elle avait jouissance sa vie durant par contrat de mariage. Par ce même acte, les héritiers de Louis Fiset vendirent ce quart d'arpent à Pierre et Jérôme Fiset.

Le 4 février 1756, devant Fleury, Louis Fiset et son épouse Marie Louise Sylvestre donnèrent à leurs fils Pierre et Jérôme Fiset la moitié de leurs biens. François Fiset, leur frère, demeurant à Lavaltrie, est intervenu dans cet acte et a vendu à ses frères Pierre et Jérôme Fiset ses droits dans la succession de ses père et mère.

Le 25 juin 1758, devant Fleury, Louis Fiset et Marie Angélique Sylvestre, son épouse, confirmèrent avoir donné la moitié de leurs biens à leurs fils Pierre et Jérôme Fiset et avoir réservé l'autre moitié pour l'héritage de leurs autres enfants. Ces derniers, François-de-Sales Dussault et Marie-Louise Fiset, sa femme, et Jean-François Marcot et Angélique Fiset, sa femme, sont alors intervenus dans cet acte et vendirent à Jérôme et Pierre Fiset chacun la moitié de tous leurs droits en la succession future de leur père et mère.

Pierre Fiset épousa Marie Magdeleine Trépanier, fille Charles-François Trépanier et de Madeleine Lefebvre, aux Écureuils, le 18 janvier 1751. Jérôme Thierry Fiset épousa

Élisabeth Pleau, fille de François-Ignace Pleau et de Madeleine Godin, aux Écureuils, le 7 février 1752. Ils avaient passé un contrat de mariage le 11 janvier 1752 devant Pollet.

Louis Fiset, père, est décédé quelques années plus tard, le 17 décembre 1760.

Le 16 août 1761, devant Fleury, Pierre Fiset et Magdeleine Trépanier, son épouse, et Jérôme Fiset et Élisabeth Pleau, son épouse, s'échangèrent des terres. Pierre Fiset céda à son frère la moitié qu'il possédait de cette terre. Jérôme Fiset lui donna en échange une terre dans la 2^{ième} concession de Belair, la terre aujourd'hui désignée comme étant le lot 114. Ces terres leur avaient été données par leur père et mère dans l'acte passé devant Pollet le 2 janvier 1750. Cet acte n'a pas été trouvé.

Jérôme-Thierry Fiset, époux de Élisabeth Pleau, était alors propriétaire de toute la terre de deux arpents de front.

Le 1^{er} août 1773, Élisabeth Pleau donna naissance à un enfant anonyme qui mourut le même jour. Elle est probablement décédée peu après.

Le 24 mars 1786, devant Perreault, Jérôme Fiset, veuf de Élisabeth Pleau, céda ses biens à son fils Jérôme Fiset, âgé de 14 ans, se réservant la légitime à ses autres enfants, Marie Josette, Élisabeth, épouse de Jacques Delisle, Marie Anne, épouse de Joseph T. Dussault, Angélique, épouse de Louis Lefebvre, Ursule et Joseph. Les frères et sœurs renoncèrent en faveur de Jérôme Fiset, fils, à leurs droits dans la succession de leur père et mère.

Le 11 janvier 1794, devant F.X. Larue, Jérôme Fiset, fils, signa un contrat de mariage avec Françoise Delisle, fille mineure de Antoine Delisle et de Françoise Baril. A cette occasion, Jérôme Fiset, père, leur donna cette terre au complet. Elle était alors bornée, par-devant, au fleuve, au nord-est, à Pierre Étienne Germain, et, au sud-ouest, à la veuve et héritiers de Prisque Dussault.

Devenu veuf, Jérôme Fiset, fils, épousa Rosalie Pleau, fille de Jean-Baptiste Pleau et de Angélique Godin, aux Écureuils, le 26 août 1805.

Le 12 juillet 1810, Jérôme Fiset, père, fit son testament devant F.X. Larue et confirma la donation qu'il avait faite à son fils Jérôme le 24 mars 1786 devant Perreault.

Le 28 mars 1837, devant Joseph Bernard, Jérôme Fiset, fils, et Rosalie Pleau, son épouse donnèrent à leur fils François-Xavier Fiset cette terre avec la maison, la grange et l'étable. Cette terre était alors bornée au nord-est, à François Germain et au sud-ouest, à Alexis Godin ou ses représentants.

Leur fille Félicité Fiset épousa Pierre Célestin Dussault. Ils passèrent un contrat de mariage le 12 septembre 1860 devant Joseph Bernard. De ce mariage naquirent Félicité et Delphine Dussault.

Le 22 janvier 1877, devant L.P. Bernard, François-Xavier Fiset donna la maison et cette terre à Pierre Célestin Dussault, son gendre (no. 31138, Vol. 38, Reg. A).

Félicité Fiset est décédée le 29 juin 1870 sans avoir fait de testament.

Pierre Célestin Dussault épousa en deuxièmes noces Félicité Dussault. Ils signèrent un contrat de mariage le 4 avril 1872 devant Charles Aylwin.

Le 15 avril 1890, devant L.P. Bernard, les héritiers se réunirent pour régler la succession de Félicité Fiset. Félicité et Delphine Dussault, filles majeures, cédèrent leur part dans cette succession en faveur de leur père et de leur belle-mère Félicité Dussault (no. 31138, Vol. 38, Reg. A).

Le 15 septembre 1890, Pierre Célestin Dussault fit son testament devant L.P. Bernard et institua son épouse Félicité Dussault légataire universelle de ses biens. Pierre Célestin Dussault est décédé aux Écureuils le 4 juillet 1894. Le 8 octobre suivant, Félicité Dussault déclara devant L.P. Bernard avoir hérité de son mari de la moitié des immeubles qu'il possédait. Parmi eux, se trouvait cette terre désignée comme étant le lot 64 du registres des Écureuils (nos 34413 et 34414, Vol. 42, Reg. A).

Le 26 août 1903, devant Philémon Bergeron, Félicité Dussault, veuve de Pierre Célestin Dussault, vendit cette terre à Pierre Morissette, résident de Cap-Santé mais se réserva le droit de reprendre ces biens jusqu'au 26 août 1909 (no. 43003, Vol.49, Reg. A). Ce qu'elle fit le 7 septembre 1904 devant J.O. East. Elle remit alors à Pierre Morissette la somme de 1200\$ pour le prix de la vente à réméré faite le 26 août 1903 et reprit possession des biens qu'elle avait alors vendus (no.44308, Vol. 40, Reg. A).

Le 18 mars 1918, Pamphile Dussault hérita de sa mère Félicité Dussault de la partie de cette terre située du côté nord du chemin du Roi (nos. 64621 et 64622, Vol. 66, Reg. A).

Partie au nord du chemin du Roi.

Le 23 mai 1925, devant Philippe Chalifour, Pamphile Dussault, en échange d'un emplacement à Donnacona désigné sous les numéros 78-110 du cadastre des Écureuils céda à Adjutor Lambert la partie de cette terre située du côté nord du chemin du Roi mesurant deux arpents de front sur vingt-huit arpents de profondeur bornée, au nord, à André Godin, au sud, à Mathias Savard et François Germain, au nord-est, à François Germain, et, au sud-ouest, à Omer Godin (no. 75637, Vol. 79, Reg. A).

Partie nord-est au sud du chemin du Roi.

Le 6 septembre 1904, devant J.O. East, Félicité Dussault, veuve de Pierre Célestin Dussault, vendit à François-Xavier Germain le morceau de cette terre mesurant un arpent de front et s'étendant du chemin public à la profondeur qu'il y a jusqu'au fleuve. Il était borné, au nord-est, à l'acquéreur, et, au sud-ouest, au vendeur. Ce morceau de terre est décrit comme faisant partie du lot 64 du registre des Écureuils (no. 44357, Vol. 49, Reg. A).

Le 1^{er} juillet 1895, devant L.P. Bernard, Joséphine Fiset, épouse de François-Xavier Germain fit son testament et institua son mari légataire universel de ses biens (no. 49583, Vol. 53, Reg. A).

F.X. Germain donna cette terre à son fils Alphonse Germain. L'acte fut enregistré le 17 avril 1919, (no. 66031, Vol. 67, Reg. A).

Le 4 mai 1936, devant Philippe Chalifour, Alphonse Germain et André Godin s'échangèrent des lopins de terre. Alphonse Germain céda à André Godin ce lopin de terre alors borné, au nord-est, à Léonidas Germain et partie du lot 63 du cadastre des Écureuils, et, au sud-ouest, à André Godin (no. 91357, Vol. 101, Reg. A).

Le 2 juillet 1942, devant Alexandre Dussault, André Godin vendit ce lopin de terre à Bruno Fiset (no. 101951, Vol. 114, Reg. A).

Bruno Fiset épousa Germaine Pagé. Cette dernière fit son testament devant Édouard Hamel le 3 janvier 1923 et légua ses biens à son mari. Germaine Pagé est décédée aux Écureuils le 28 août 1942. Le 20 janvier 1944, Bruno Fiset déclara au notaire Louis-Philippe Brousseau avoir hérité de la moitié de ce lopin de terre alors borné, au nord-est, à Léonidas Germain et au lot 63, et, au sud-ouest, à André Godin. Ce lopin est décrit comme étant la **partie nord-est du lot 64** du cadastre des Écureuils (no. 104575, Vol. 118, Reg. A).

Partie sud-ouest au sud du chemin du Roi.

Le 7 septembre 1904, devant J.O. East, Félicité Dussault, veuve de Pierre Célestin Dussault, vendit à Louis Barbeau un morceau de cette terre mesurant un arpent de front sur la profondeur qu'il y a à partir du chemin public à aller au fleuve et borné au nord-est, à François-Xavier Germain et au sud-ouest, à François-Xavier Godin. Cet morceau de terre est décrit comme faisant **partie du lot 64** du registre des Écureuils (no. 44377, Vol. 49, Reg. A).

Emplacements détachés du lot 64.

- 1) Joseph Vadeboncoeur a un emplacement borné au sud, au chemin du Roi, au nord, à la veuve Célestin Dussault, au nord-est, à François Germain, et au sud-ouest, à Henri Godin.

Le 8 février 1900, Joseph Vadeboncoeur fit son testament devant L.P. Bernard et institua son fils Eugène Vadeboncoeur légataire universel de ses biens. Joseph Vadeboncoeur est décédé le 14 mai 1900 aux Écureuils. Le 4 septembre 1903, Eugène Vadeboncoeur déclara devant le notaire Philémon Bergeron être l'héritier de son père et être le propriétaire de cet emplacement (nos. 43033 et 43034, Vol. 49, Reg. A).

Cet emplacement est désigné comme étant le **lot 65** du cadastre des Écureuils.

Terre 13	
<p>Mathurin Chaillé m. Catherine Barré 1684 Henry Chaillé m. Marie Renée Desry av février 1705</p> <p>Jean-Baptiste (I) T. Dussault, seigneur 1^{er} juin 1710 Louis Fiset m. M-Anne Voyer et Angélique Sylvestre 22 juin 1710</p> <p>Pierre et Jérôme Fiset 4 fév. 1756 Jérôme Fiset m. Élisabeth Pleau 16 août 1761 Jérôme Fiset, m. Françoise Delisle et Rosalie Pleau 11 jan. 1794</p> <p>François-Xavier Fiset 28 mars 1837 Pierre Célestin T. Dussault m. Félicité Fiset et Félicité Dussault 22 jan. 1877 Vve Félicité Dussault et héritiers 4 juil. 1894</p> <p>Pamphile Dussault 18 mars 1918</p> <p>Adjutor Lambert 23 mai 1925</p>	
Chemin du Roi	
<p>Pierre Célestin T. Dussault m. Félicité Fiset et Félicité Dussault 22 jan. 1877 Vve Félicité Dussault et héritiers 4 juil. 1894</p>	
<p>Louis Bourbeau 7 sept. 1904</p> <p>André Godin 1936 et 1944</p>	<p>François-Xavier Germain 6 sept 1904 m Joséphine Fiset</p> <p>Alphonse Germain 17 avr 1919</p> <p>André Godin 4 mai 1936</p> <p>Bruno Fiset 2 juil 1942 m Germaine Pagé</p>
Partie lot 64	Partie lot 64
1 arpent	1 arpent

Tableau Terre 13

Terre 14, lots 66 et 68.

Nous avons vu précédemment que la terre voisine du côté du nord-est et cette terre faisait partie d'une terre de six arpents de front que le seigneur Jean-Baptiste Toupin Dussault avait concédée verbalement à Mathurin Chaillé vers 1684 et dont le seigneur Toupin Dussault a confirmé la concession par acte passé devant Chamballon le 10 juillet 1694.

Mathurin Chaillé est décédé avant le 24 mars 1701. En effet, dans l'inventaire de la seigneurie Belair qu'il fit à cette date, Louis Chamballon mentionne Jean Pinel comme propriétaire de cette terre de quatre arpents arpent de front sur quarante arpents de profondeur.

Jean Pinel, fils de Gilles Pinel et de Anne Leodet, avait épousé Romaine Coutantineau le 8 janvier 1699 à Neuville. Elle était la fille de Julien Constantineau et de Marie Langlois. Jean Pinel mourut à Neuville le 24 février 1703.

Le 2 avril 1704, à Neuville, Romaine Coutantineau épousa Jacques Dussault, fils de François Dussault et de Geneviève Mezeray. Ils avaient passé un contrat de mariage devant Louis Chamballon le 26 mars 1704. Jacques Dussault devenait le beau-frère de Simon Pleau, père.

Le 23 mai 1709, devant Bernard DeLarivière, le seigneur Toupin lui donna un acte de concession de cette terre. Cet acte mentionne qu'elle "*a été possédée par deffunt Mathurin Chaillé au droit duquel est le dit dusault sans qu'ils ayent pris contrat de concession*". L'acte de concession mentionne aussi qu'une certaine partie de cette terre avait été défrichée et que le reste était en bois debout. Elle était alors bornée, au nord-est, à Henry Chaillé, et, au sud-ouest, à Pierre Piché.

Le 6 juin 1709, à la requête de Pierre Piché et de Jacques Dussault, DeLarivière tira la ligne séparant leurs terres. Selon ce relevé, la terre de Jacques Dussault se prolongeait de trois arpents au dessus de la rivière Jacques-Cartier et DeLarivière y posa une borne marquant le bout de la terre de Jacques Dussault et la séparant de celle de Pierre Piché au sud-ouest et de celle de Jean Bertrand au 2^{ième} rang.

Jacques Dussault est décédé avant le 3 octobre 1744, car un acte de ce jour fait par Pillard mentionne que cette terre appartenait aux représentants de Jacques Dussault. Romaine Constantineau est décédée aux Écureuils le 20 février 1751.

Après le décès de Jacques Dussault et de Romaine Constantineau, leurs biens ne furent pas partagés immédiatement. En fait, ils ne l'étaient toujours pas le 25 janvier 1761 selon un acte passé ce jour devant Fleury par Louise Pagé, veuve de François-Xavier Dussault, fils de Jacques Dussault et de Romaine Constantineau.

Après le décès de leur père et mère, les frères François-Xavier et Michel Dussault se seraient partagé cette terre en deux parties égales, chacune ayant deux arpents de front. François-de-Sales Dussault ayant pris la partie sud-ouest et Michel Dussault, la partie nord-est.

Partie nord-est, lot 66.

Michel Dussault épousa Marie-Anne Godin, fille de Alexis Godin et de Marie-Anne T. Dussault, le 16 novembre 1739. Il est décédé aux Écureuils le 24 mai 1776. Il laissait ses filles Marie Thérèse, épouse de Jean-Baptiste Papillon, Marie-Anne, épouse de Jean-Baptiste Godin, et un fils Jean-Baptiste, époux de Geneviève Bolus dit Vadeboncoeur.

Le 20 septembre 1770, devant Antoine Chevalier, Jean-Baptiste Papillon et Thérèse Dussault, sa femme, vendirent à Jean-Baptiste Dussault leur part de cette terre à venir de la succession de leur père et mère.

Le 16 octobre 1773, devant Antoine Chevalier, Jean-Baptiste Godin et Marie-Anne Dussault vendirent à Jean-Baptiste Dussault leur part dans cette terre à venir de la succession de leur père et mère.

Jean-Baptiste Dussault, fils de Michel Dussault et de Marie-Anne Godin, épousa Geneviève Bolus dit Vadeboncoeur, fille de Nicolas Bolus dit Vadeboncoeur et de Catherine Godin, aux Écureuils, le 2 août 1779. Ils avaient passé un contrat de mariage devant Planté la veille.

Le 10 janvier 1780, devant Planté, Marie-Anne Godin, veuve de Michel Dussault, donna à son fils Jean-Baptiste Dussault tous ses biens meubles et immeubles.

Jean-Baptiste Dussault acquit la part de sa sœur Marie, épouse de Jean-Baptiste Papillon le 20 septembre 1770 devant Chevalier et celle de sa sœur Marianne, épouse de Jean-Baptiste Godin, le 16 octobre 1773 devant Chevalier.

Le 7 juillet 1783, devant Perreault, Jean-Baptiste Dussault et Geneviève Bolus, son épouse échangèrent des terres avec son beau-frère, Jean-Baptiste Godin et sa sœur Marie-Anne Dussault. Jean-Baptiste Dussault céda cette terre alors bornée par-devant, au fleuve, au nord-est, à Jérôme Fiset, et, au sud-ouest, à Jean-Baptiste Papillon.

Le 15 janvier 1790, Jean-Baptiste Godin et Marie-Anne Dussault hypothéquèrent leur terre en garantie du prêt de 300 livres que leur avait consenti Antoine Delisle. Le 4 janvier 1802, ils reçurent une quittance pour paiement de cette somme.

Le 19 février 1799, devant F. X. Larue, Jean-Baptiste Godin et Marie-Anne Dussault, son épouse, donnèrent à leur fils Alexis Godin cette terre alors bornée, au nord-est, à Jérôme Fiset, et, au sud-ouest, à Jean-Baptiste Papillon. Cette donation incluait la maison, la grange, l'étable et les autres bâtisses construites sur cette terre. Alexis Godin s'engageait à respecter les conditions stipulées dans l'acte d'échange passé le 7 juillet 1783 devant Perreault et particulièrement celles concernant Marie-Anne Godin.

Marie-Anne Dussault, veuve de Jean-Baptiste Dussault, fut assassinée dans sa maison par un soldat anglais le 3 mars 1814. Cette information est donnée dans le permis de sépulture donné par le coroner. Ce meurtre est relaté par le curé Félix Gatien dans son Histoire du Cap-Santé²⁵. *"C'est en cette année 1812 que nous eûmes la guerre avec les Etats-Unis.*

²⁵ Histoire du Cap-Santé, abbé Félix Gatien, pages 104 et 105. On trouve ce permis de sépulture écrit en anglais dans le registre des Écureuils après un acte daté du 7 septembre 1829.

Pendant les deux ans et demi qu'elle dura, il ne se passa heureusement dans cette paroisse rien de beaucoup plus particulier que ce qui eut lieu dans les autres paroisses du district. Seulement, comme le chemin et la route par terre par où passaient les troupes et les convois de munitions de toute espèce, se trouvait dans la paroisse, les particuliers, surtout ceux qui habitaient la grande côte, furent souvent fatigués par l'obligation de loger les différents groupes, soit les troupes, soit d'autres qui se rendaient continuellement à Montréal. Il n'y eut qu'une seule circonstance où un régiment, portant le nom de "Cent-Trois", et composé en plus grande partie de vagabonds et de soldats indisciplinés, commit beaucoup d'excès et de vols, menaçant de tuer immédiatement quiconque voulait s'opposer aux violences qu'il exerçait. Un d'entre ces malheureux, à leur passage dans la paroisse des Écureuils, avait, sans aucune provocation, tiré son fusil dans une maison et tué une femme qui en était la maîtresse. Ces excès furent bientôt réprimés. Ce meurtrier fut arrêté au Cap-Santé, lié et garrotté au milieu de ses compagnons, et conduit dans les cachots, d'où il ne sortit que pour subir la mort qu'il avait méritée. Quant aux autres soldats composant ce régiment, ainsi que les officiers qui le commandaient, et qui ne valaient guère mieux que ceux qu'ils conduisaient, ils reçurent dès lors une bonne leçon d'un des premiers magistrats de Montréal, qui, heureusement, passait par le Cap-Santé au moment où ces désordres avaient lieu, et où ce régiment de brigands arrivait au Cap-Santé; et depuis on n'entendit plus parler d'aucun excès commis par ce régiment. Quant aux magistrats du lieu, ils ne montrèrent dans cette circonstance que pusillanimité et lâcheté même."

Alexis Godin, fils de Jean-Baptiste Godin et de Marie-Anne Dussault, épousa Scholastique T. Dussault. Ils passèrent un contrat de mariage le 31 octobre 1803 devant F.X. Larue. Cette dernière est décédée vers 1830. Alexis Godin demanda alors au notaire Joseph Bernard de dresser un inventaire de leurs biens. Ce qu'il fit le 15 mars 1830. Alexis Godin possédait alors cette partie de cette terre ayant deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur, bornée, par-devant, au fleuve, au nord-est, à Jérôme Fiset, et, au sud-ouest, à Jean-Baptiste Papillon. Sur cette terre s'élevaient une maison en pierre en bon état, une grange et une étable aussi en bonne condition. Il possédait aussi une terre d'un arpent et demi de front sur environ trente arpents de profondeur en bois debout à Cap-Santé, dans la baronnie de Portneuf.

Le 12 mars 1833, Alexis Godin obtint un titre nouvel de concession de cette terre de deux arpents de front sur trente-neuf de profondeur, alors bornée, par-devant, au fleuve, par derrière, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, à Jérôme Fiset, et, au sud-ouest, à Jean-Baptiste Papillon.

Le 30 avril 1836, devant Joseph Bernard, Alexis Godin et son épouse empruntèrent 50 livres de François Derome de Cap-Santé et hypothéquèrent cette terre et tous ses biens en garantie.

Alexis Godin et Scholastique T. Dussault donnèrent cette terre à leur fils Joseph Godin avant le 27 décembre 1855 puisqu'il en était propriétaire à cette date, lorsque François-Xavier Fiset, son voisin du côté nord-est, vendit une coupe de bois à Louis Dussault selon un acte passé ce jour devant Joseph Bernard.

Le 22 août 1857, devant Joseph Bernard, Joseph Godin hypothéqua cette terre en faveur de François Derome de Cap-Santé (no. 5956, Vol. 9, Reg. A).

Le 28 avril 1873, Marguerite Pagé, épouse de Joseph Godin maître charron, fit son testament devant Charles Aylwin et légua tous ses biens à son mari (no. 23180, Vol. 31, Reg. A).

Le 7 janvier 1880, devant L.P. Bernard, Joseph Godin déclara être le propriétaire de cette terre alors bornée, au nord-est, à François-Xavier Fiset, et, au sud-ouest, à Jean-Baptiste Papillon ou ses représentants. Il déclara que cet immeuble était hypothéqué d'une somme de 200 piastres courant tel que stipulé dans l'acte fait par Alexis Godin le 30 avril 1836 devant Joseph Bernard (no. 20991, Vol. 29, Reg. A).

Le 8 mai 1883, devant L.P. Bernard, Joseph Godin fit son testament et institua son fils François-Xavier Godin légataire universel de tous ses biens (no. 32754, vol. 40, Reg. A).

François-Xavier Godin hérita de cette terre et, le 8 août 1939, devant Alexandre Dussault, il la donna à son fils André Godin (no. 96770, Vol. 108, Reg. A).

La partie nord-est de cette terre est désignée comme étant le lot 66 du cadastre des Écureuils.

Emplacements détachés du lot 66.

- 1) Le 11 avril 1909, devant Édouard Hamel, F.X. Godin promet de vendre à John Forman, marchand de Montréal, tous ses droits riverains sur une étendue de 30 pieds de largeur au-dessus des eaux les plus hautes de la rivière Jacques-Cartier à prendre sur toute la largeur de la terre lui appartenant. Le prix de vent était de 2.50\$ de rente foncière et annuelle (no. 51519, Vol. 54, Reg. A). Cette promesse de vente fut renouvelée le 8 avril 1911 devant Édouard Hamel, cette fois pour une bande de terrain de 40 pieds de largeur (no. 54514, Vol. 56, Reg. A).

Finalement, le 5 août 1912, devant Édouard Hamel, François-Xavier Godin vendit à John Forman, marchand de Montréal, un morceau de terre situé sur la rive est de la rivière Jacques-Cartier longeant le front du lot 66 et mesurant 40 pieds à partir de la marque des hautes eaux de la dite rivière le long de la ligne de division des lots 61 et 81 et de là allant à droite en suivant les sinuosités de la rivière à une distance de 40 pieds jusqu'à la ligne de division des lots 66 et 68 à un point situé à 40 pieds de la marque des hautes eaux de la dite rivière le long de la dite ligne de division. François-Xavier Godin céda tous ses droits riverains et au lit de la rivière. Il céda aussi un autre morceau de terre de forme triangulaire et faisant partie du lot 66 décrit comme suit. Ce morceau de terre commençait à un point situé à 775 pieds de la marque des hautes eaux de la rivière. Cette distance devait être mesurée le long de la ligne de division des lots 66 et 68, de là allant à gauche par un angle de 48° sur une distance de 570 pieds à un point situé entre la ligne de division des lots 66 et 64; de là allant vers la droite sur un angle de 94° sur une distance de 597 pieds à un point entre la ligne de division des lots 66 et 68 et de là allant vers la droite par un

angle de 145° le long de la ligne de division sur une distance de 800 pieds jusqu'au point de départ (no.56383, Vol. 58, Reg. A).

Le 30 août 1912, devant Lionel Cannon, John Forman vendit ce morceau de terre à George M. McKee, ingénieur civil de la ville de Québec. (no. 56423, Vol. 58, Reg. A. Ce dernier le revendit, le même jour devant le même notaire, à The Donnacona Paper Company Limited (no. 56474, Vol. 58, Reg. A).

- 2) Le 6 novembre 1954, André Godin vendit un emplacement à Jean-Paul Godin (no. 134672, Reg. A).
- 3) Le reste de ce lot fut divisé en emplacements.

Partie sud-ouest, lot 68.

Nous avons vu qu'au décès de ses père et mère, François-de-Sales Dussault avait hérité de cette partie sud-ouest de la terre. Il épousa Louise Pagé, fille de Martin Pagé et de Françoise Godin, aux Écureuils le 18 février 1737. Ils passèrent un contrat de mariage devant Pillard le 12 février 1737. Ce contrat contenait une clause testamentaire par laquelle les époux se faisaient mutuellement don de leurs biens. Aucun enfant n'est né de leur mariage.

Est-ce lui qui est décédé aux Écureuils le 12 janvier 1760 ? Il est certainement décédé avant le 25 janvier 1761. En effet, ce jour, devant Fleury, Louise Pagé, veuve de François-de-Sales Dussault, déclara qu'elle avait hérité des biens de son mari par don mutuel qu'ils s'étaient fait par contrat de mariage passé devant Pillard le 12 février 1737. Il n'y avait pas d'autre héritier étant donné qu'aucun enfant n'était né de leur mariage. Elle avait la jouissance sa vie durant de l'usufruit de cette terre de deux arpents de front moins trente pieds sur environ trente-six arpents de profondeur. Cette terre était bornée, par-devant, au fleuve, par derrière, à la susdite profondeur, au nord-est, à Michel Dussault, et, au sud-ouest, à la veuve et aux héritiers de défunt Antoine Godin. Cette terre contenait alors quatorze arpents de terre faite et s'y élevait une maison en bon état construite en bois de pièce sur pièce, couverte de planches et bardeaux, pourvue d'une cheminée en pierre et contenant chambre, cuisine et cabinet. La grange et l'étable avaient besoin d'une couverture neuve. Michel Dussault, fils et héritier de Jacques Dussault et frère du défunt François-de-Sales Dussault, Marie Josette Godin, fille de défunt François Godin et Marie Josephte Dussault, héritière par représentation de la dite Dussault, sa mère, qui était héritière de défunt Jacques Dussault, père, ont accepté que la veuve jouisse de l'usufruit de cette terre sa vie durant. Louise Pagé, par cet acte, a baillé cette terre à Jean Papillon avec le consentement de Marie Angélique Godin, la mère de ce dernier et veuve de Pierre Papillon, son père. Selon les termes de ce bail, Louise Pagé demeurerait dans sa maison et Jean Papillon devait la faire vivre et l'entretenir et développer la terre qui retournerait aux héritiers de Jacques Dussault, père, après le décès de Louise Pagé.

Le lendemain, le 26 janvier 1761, devant le même notaire, Louise Pagé vendit à Jean-Baptiste Papillon tous ses biens meubles et immeubles provenant de la communauté qu'elle avait eue avec François-de-Sales Dussault et des héritages qu'elle avait reçus de son père

Martin Pagé et qu'elle avait vendus à Antoine Pagé, son frère. Le lendemain, le 27 janvier 1761, Louise Pagé demanda au notaire d'annuler cette vente parce que Jean Papillon n'avait pas l'argent pour lui payer le prix de cette vente.

Il semble que les choses se soient arrangées rapidement. En effet, le 16 novembre 1761, Jean-Baptiste Papillon, fils de Pierre Papillon et de Angélique Godin, épousa, aux Écureuils, Thérèse Dussault, la fille de Michel Dussault et de Marie-Anne Godin, son voisin, et la nièce de Louise Pagé. Ils avaient passé un contrat de mariage devant Fleury le 11 novembre 1761.

Le 10 octobre 1762, devant Gouget, Jean-Baptiste Papillon acheta de Guillaume Verdet et de Marie Josèphe Godin, sa femme, de Batiscan, une parcelle de cette terre mesurant trente-six pieds de front sur quarante arpents de profondeur bornée, par-devant, au fleuve, par derrière, aux terres de la 2^{ième} concession, au nord-est, à la part de Michel Dussault, et, au sud-ouest, à l'acquéreur. Joseph Godin avait acquis cette part par héritage de son père François Godin et de sa mère Joseph Dussault.

Jean-Baptiste Papillon décéda entre 1780 et 1787 laissant cinq enfants vivants. Le 4 juin 1787, le notaire Jacques Perreault fit l'inventaire des biens de feu Jean Papillon, époux de Thérèse Dussault. Il possédait cette terre de deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur bornée, au nord-est, à Jean-Baptiste Godin, et, au sud-ouest, à Charles Godin. Il l'avait acquise petit à petit des héritiers. La maison décrite dans l'acte du 25 janvier 1761 existait toujours. En effet, cet acte mentionne une maison en bois de pièce sur pièce couverte de planches et bardeaux avec chambre, cuisine et cabinets et ayant six fenêtres vitrées. On y trouvait aussi une grange et une étable avec toit en paille.

Le 5 juin 1787, devant le même notaire, Louise Pagé, veuve de François-de-Sales Dussault déclara avoir fait abandon à Jean Papillon le 25 janvier 1761 de son droit de jouissance et d'usufruit des immeubles que lui avait donné par contrat de mariage son défunt mari. Et Thérèse Dussault, veuve de Jean Papillon, déclara ne plus pouvoir soutenir la dite Louise Pagé à cause de son veuvage et de ses cinq enfants dont quatre étaient mineurs. Louise Pagé et Thérèse Dussault ont alors conclu l'entente suivante : Louise Pagé continuerait de vivre chez Thérèse Dussault jusqu'à la fin de ses jours comme elle avait toujours fait jusqu'alors et par cet acte, Louise Pagé donnait à Jean-Baptiste Papillon, fils majeur âgé de 25 ans de Jean Papillon et de Thérèse Dussault, tous ses biens meubles et immeubles. Thérèse Dussault fit de même don à son fils Jean-Baptiste Papillon de tous ses biens meubles et immeubles et à prendre dans cette terre ; soit la moitié de cette terre et des bâtiments. Elle lui donna l'autre moitié à condition qu'il payât à chacun des autres enfants héritiers leur part dans la succession de ses biens propres. La terre et les bâtiments étaient évalués à 2000 livres.

Jean-Baptiste Papillon, fils de Jean-Baptiste Papillon et de Thérèse Dussault, épousa Françoise Trépanier, fille de Charles-François Trépanier et de Françoise Richard, aux Écureuils, le 17 février 1794.

Jean-Baptiste Papillon et Thérèse Dussault avaient un fils nommé Louis qui est décédé célibataire au début de décembre 1807. Thérèse Dussault renonça à sa succession le 24

mars 1808. Elle avait aussi un autre fils Alexis qui était alors absent de la province, et une fille, Marie Louise, épouse de Augustin Léveillé.

Ce Louis Papillon était navigateur et résidait chez son frère Jean-Baptiste. Le 4 avril 1808, F.X. Larue dressa un inventaire de ses biens qui incluaient deux perches et neuf pieds de cette terre et un bateau. Ce bateau avait une capacité d'environ mille minots de blé et ses agrès et apparaux consistaient en une grande voile de petite toile, une voile de fortune, une amarre pesante d'environ un quintal et une autre de trois quarts de quintal, deux câbles à amarre et une chaloupe. Le dit bateau était en mauvais état et vieux ayant été construit en 1788 sans qu'il n'ait eu aucun radoub depuis ce temps. Le dit bateau se trouvait à la grève des Écureuils. Il était estimé à 636 livres et avait été acheté de Louis de Lamare devant Jacques Voyer le 20 juillet 1802.

Le 15 janvier 1820, devant Damase Larue, Jean-Baptiste Papillon et Françoise Trépanier, son épouse, donnèrent cette terre à leur fils Jean-Baptiste Papillon qui épousa Julie T. Dussault.

Le 11 mars 1833, devant Bigué, Jean-Baptiste Papillon, en obtient un nouveau titre de concession du seigneur Moses Hart. Cette terre était alors bornée, au nord-est, à Alexis Godin, et, au sud-ouest, à Charles Godin.

Le 7 janvier 1880, cette terre appartenait aux représentants de Jean-Baptiste Papillon et de Julie T. Dussault. Leur fils, François Papillon, obtint cette terre. Il épousa Élisabeth T. Dussault, fille de Augustin T. Dussault et de Desanges Langlois, aux Écureuils, le 24 juillet 1849. Devenu veuf, il épousa Rosalie Trépanier, fille de Augustin Trépanier et de Cécile Godin, le 17 juillet 1882. Ils signèrent un contrat de mariage devant L.P. Bernard le 15 juillet 1882 et, par cet acte, François Papillon hypothéqua cette terre alors bornée, au nord-est, à Joseph Godin et Napoléon Papillon, et, au sud-ouest, à Liboire Godin et Jérôme Fiset, fils. (no. 23892, Vol. 31 reg. A).

Le 13 novembre 1893, devant L.P. Bernard, François Papillon et Marie Rosalie Trépanier, son épouse, cédèrent à Napoléon Papillon, son frère, cette terre avec les bâtisses qui y étaient construites mais excluant les emplacements vendus à Jérôme Fiset, Louis Barbeau et celui décrit plus bas où se trouvait une petite étable. Cette terre mesurait alors deux arpents de front sur trente-sept à trente-huit arpents de profondeur, bornée, au sud, au fleuve, au nord, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, à François-Xavier Godin, et au sud-ouest, à Liboire Godin (no. 33785, Vol. 41, Reg. A.)

Napoléon Papillon, épousa Célanire Fiset. Cette dernière fit son testament devant Jean-Baptiste Hamel le 21 décembre 1900 et institua son époux légataire universel de ses biens (no. 56185, Vo.58, Reg. A). Le même jour, devant le même notaire, Napoléon Papillon fit son testament et légua ses biens à son fils Jérôme Papillon (no. 56370, Vol.58, Reg. A).

Célanire Fiset est décédée aux Écureuils le 8 décembre 1910. Devant le notaire Édouard Hamel, Napoléon Papillon déclara le 25 juin 1912 avoir hérité de son épouse des immeubles dont une terre ayant deux arpents de front sur trente-sept à trente-huit arpents de profondeur décrit comme étant le lot 68 du cadastre des Écureuils (no. 56186, Vol. 58, Reg. A).

Le 12 août 1912, Jérôme Papillon déclara devant Édouard Hamel que Napoléon Papillon, son père, était décédé aux Écureuils le 25 juillet 1912 et qu'il avait hérité de cette terre (no. 53371, Vol. 58 Reg. A).

Jérôme Papillon épousa Lucienne Trépanier, fille de Elzéar Trépanier et de Malvina Godin, aux Écureuils, le 6 juin 1898. Le 22 mai 1914, devant Édouard Hamel, il fit son testament et institua son épouse légataire universelle de ses biens.

Jérôme Papillon est décédé aux Écureuils le 26 février 1937. Le 16 mars suivant, Lucienne Trépanier, veuve de Jérôme Papillon, déclara devant Louis-Philippe Chalifour, avoir hérité des biens de son mari dont l'immeuble décrit comme étant le lot 68 du cadastre des Écureuils (nos. 92533 et 93534, Vol. 103, Reg. A).

La famille Papillon est propriétaire de cette terre depuis 1761.

La partie sud-ouest de cette terre est décrite comme étant le lot 68 du cadastre des Écureuils.

Emplacements détachés du lot 68.

1) Lot 67.

Le 13 novembre 1893, devant L.P. Bernard, Napoléon Papillon céda par échange à son frère François Papillon un emplacement avec la maison qui y est construite. Cet emplacement est situé du côté nord du chemin public ayant un demi-arpent de front sur un demi arpent de profondeur, borné, au sud, au chemin, au nord, à François Papillon, au nord-est, à Claude Trépanier et François-Xavier Trépanier et au sud-ouest, à François Papillon (no. 33785, Vol. 41, Reg. A). Cet emplacement est désigné comme étant le lot 67 du cadastre des Écureuils.

Le 13 novembre 1893, devant L.P. Bernard, François Papillon fit son testament et institua son neveu Louis Papillon demeurant avec lui légataire universel de ses biens (no. 40403, Vol. 47, Reg. A).

Le 6 mai 1900, devant L.P. Bernard, Louis Papillon, journalier, vendit à Jérôme Papillon un emplacement avec la bâtisse qui y est construite. Cet emplacement était situé au niveau nord du chemin et mesurait cinq perches de front sur environ deux perches et six pieds de profondeur (no. 40406, Vol.47, Reg. A).

Le 9 janvier 1914, devant Édouard Hamel, Jérôme Papillon, cultivateur, vendit cet emplacement à Elzéar Trépanier, ouvrier (no. 58639, Vol.60, Reg. A).

Le 5 septembre 1946, Elzéar Trépanier et Malvina Godin, son épouse, le donnèrent à J. Pierre C. Trépanier (no.110876, Vol. 110, Reg. A).

Le 9 juin 1950, J. Pierre C. Trépanier vendit cet emplacement à Paul-Émile Doré (no. 12918, Reg. A).

Cet emplacement est désigné comme étant le lot 67 du cadastre des Écureuils.

2) Le 13 novembre 1893, devant L.P. Bernard, Napoléon Papillon fit un échange de terres avec son frère François Papillon. Napoléon Papillon lui céda un emplacement et la maison qui y était construite. Cet emplacement était situé du côté nord du chemin et mesurait un demi-arpent de front sur un demi-arpent de profondeur. Il était borné, au sud, au chemin, au nord-est, à Claude Trépanier et à F.X. Godin, au sud-ouest et au nord, à François Papillon. Cet emplacement faisait **partie du lot 67** du cadastre des Écureuils.

3) Le 16 janvier 1892, devant L.P. Bernard, François Papillon vendit à Jérôme Fiset, maître menuisier, pour la somme de 50\$ un emplacement situé au sud du chemin public ayant un demi-arpent de front sur un arpent de profondeur, borné, en front, au chemin, en arrière, au sud, au bout de la dite profondeur, au nord-est, au vendeur, et au sud-ouest, à Liboire Godin (no. 23505, Vol. 31, Reg. A). Cet emplacement fait **partie du lot 68** du cadastre des Écureuils.

Le 17 juillet, 1892, devant L.P. Bernard, Jérôme Fiset, fils, agrandit cet emplacement. Il acheta de François Papillon pour la somme de 100\$ une parcelle de cette terre mesurant un demi-arpent de front sur la profondeur qu'il y a depuis la limite sud de l'emplacement appartenant à l'acquéreur et décrit ci-dessus jusqu'à un ruisseau connu des parties (no. 23893, Vol. 31, Reg. A).

Le 27 mars 1931, Jérôme Fiset fit son testament devant Philippe Chalifour et institua Clovis Fiset et Oswald Fiset légataires de ses biens immeubles. Jérôme Fiset est décédé aux Écureuils le 28 février 1937.

Le 12 mars suivant, devant le notaire Philippe Chalifour, Clovis Fiset déclara par l'entremise de son procureur, Charles Germain, avoir hérité de la moitié de cet emplacement. L'autre moitié revenait à son frère Oswald Fiset (nos. 92561 et 92562, Vol. 103, Reg. A).

4) Le 19 mars 1891, devant L.P. Bernard, François Papillon vendit à Louis Barbeau, boucher des Écureuils, un emplacement situé au niveau sud du chemin mesurant un demi-arpent de front sur un arpent de profondeur, borné, au nord, au chemin, au sud, au vendeur, au nord-est, au vendeur, et au sud-ouest à Jérôme Fiset (no. 31448, Vol. 39, Reg. A). Cet emplacement faisait **partie du lot 68** du cadastre des Écureuils.

5) Napoléon Papillon céda à François Papillon un autre emplacement situé sur le niveau sud du chemin public avec une petite étable qui y est érigée. Cet emplacement mesurait 37 pieds de front sur 18 pieds de profondeur. Il était borné, au nord, au chemin public, au sud, au nord-est et au sud-ouest au dit François Papillon. La limite nord-est de cet emplacement était un fossé connu des parties (no. 33785, Vol. 41, Reg. A). Cet emplacement faisait **partie du lot 68** du cadastre des Écureuils.

6) Le 5 août 1912, devant Édouard Hamel, Jérôme Papillon vendit à John Farmer un morceau de terre sur la rive est de la rivière Jacques-Cartier longeant le front du lot 68 mesurant 1575 pieds à partir de la marque des hautes eaux de la rivière le long de la ligne de division des lots 68 et 66, de là, allant à droite jusqu'à la ligne de division des lots 68 et 69 à un point situé à 1220 pieds de la marque des hautes eaux de la

rivière Jacques-Cartier mesuré le long de la dite ligne de division. Ce morceau de terre est borné au nord, au centre de la rivière Jacques-Cartier, au sud, au résidu du lot 68 appartenant au vendeur Jérôme Papillon, au nord-est, au lot 66, et au sud-ouest, au lot 69 du cadastre des Écureuils (no. 56385, Vol.58, Reg. A.). Cette parcelle de terre faisait **partie du lot 68** du cadastre des Écureuils.

Terre 14	
<p>Mathurin Chaillé m. Catherine Barré 1684 Jean Pinel m. Romaine Constantineau avant 1701 Vve Romaine Constantineau 24 fév. 1703 Jacques Dussault m. Romaine Constantineau 2 avril 1704 Héritiers 20 fév. 1751</p>	
<p>François Dussault m. Louise Pagé</p> <p>Vve Louise Pagé et héritiers 12 jan. 1760</p> <p>Jean-Baptiste Papillon 26 jan. 1761 m. Thérèse Dussault</p> <p>Vve Thérèse Dussault 1787</p> <p>Jean-Bte Papillon 5 juin 1787 m. Françoise Trépanier</p> <p>Jean-Bte Papillon 15 jan. 1820 m. Julie T. Dussault</p> <p>François Papillon après 1880 m. Rosalie Trépanier</p> <p>Napoléon Papillon 13 nov. 1893 m. Célanire Fiset</p> <p>Jérôme Papillon 12 août 1912 m. Lucienne Trépanier</p> <p>Vve Lucienne Trépanier 26 fév 1937</p>	<p>Michel Dussault m. Marie-Anne Godin 1744</p> <p>Vve Marie-Anne Godin et héritiers 24 mai 1776</p> <p>Jean-Baptiste Dussault m. Geneviève Bolus 10 jan. 1780</p> <p>Jean-Baptiste Godin m. Marie-Anne Dussault 7 juil. 1783</p> <p>Alexis Godin m. Scholastique T. Dussault 19 fév. 1799</p> <p>Joseph Godin m. Marguerite Pagé av 27 déc. 1855</p> <p>François-Xavier Godin 8 mai 1883</p> <p>André Godin 9 août 1939</p>
Lot 68	Lot 66
2 arpents	2 arpents

Tableau Terre 14

Terre 15, lot 69.

Cette terre est la dernière de la 1^{ière} concession de la seigneurie Belair du côté sud-ouest. Elle est bornée du côté sud-ouest à la seigneurie d'Auteuil. Cette terre a environ un arpent de front sur le fleuve par quarante arpents de profondeur.

Dans l'acte de vente du 24 juillet 1711, cité plus bas, Louis Chamballon mentionne que cette terre a été concédée par Jean Toupin à Pierre Piché le 23 mai 1709 devant Bernard DeLarivière. Cet acte n'a pas été trouvé. Toutefois, l'acte de concession de la terre voisine du côté nord-est à Jacques Dussault fait le 23 mai 1709 devant Louis Chamballon donne Pierre Piché comme le propriétaire de cette terre. Ce Pierre Piché était le fils de Pierre Piché et de Catherine Durand. Il épousa Marie-Anne Sylvestre, fille de Nicolas Sylvestre et de Barbe Nepveu, le 4 novembre 1697, à Cap-Santé. Ils avaient signé un contrat de mariage devant Louis Chamballon le 22 octobre 1697.

Le 6 juin 1709, à la requête de Jacques Dussault et de Pierre Piché, DeLarivière a déterminé la localisation de la ligne séparant la terre de ces derniers. Du bord du fleuve Saint-Laurent, il a tiré une ligne "*tandem du sud est au nord ouest deux degrés au nord ainsy que les autres lignes de la seigneurie*" et il a mesuré quarante arpents "*ce qui est arrivé à trois arpents en desus de la rivière Jacques quartier*". Il a posé une borne de pierre à cet endroit qui marque la longueur de la terre de Jacques Dussault et fait la séparation de celle de Pierre Piché et de celle de Jean Bertrand qui se trouve au 2^{ième} rang.

Le 24 juillet 1711, devant Louis Chamballon, Pierre Piché et Anne Sylvestre, son épouse, demeurant en la seigneurie de Belair, vendirent à Antoine Gaudin la partie au sud de la rivière Jacques-Cartier et conservèrent les trois arpents au nord de la rivière. Cet acte de vente ne donne pas la largeur exacte de cette terre. Il se contente de stipuler: "*tout le terrain qui se trouve de front sur le bord du fleuve St-Laurent depuis la terre du dit acquéreur qui fait la borne de la seigneurie du Sieur D'Auteuil d'avec la dite seigneurie de Bellair du costé du sourouest jusqu'à la borne de l'habitation de Jacques Dussault qui est au costé du nordest*". Cet acte de vente spécifie que le vendeur se garde le terrain qui se trouve depuis le bord de la rivière Jacques-Cartier jusqu'au bout de sa profondeur de quarante arpents. Une grange était bâtie sur cette terre. Anne Sylvestre, la veuve de Pierre Piché, a ratifié cette vente le 29 juin 1713 devant Chamballon.

Le 8 mars 1709, devant Chamballon, Antoine Godin avait acheté de Martin Pagé mesurant trois arpents de front sur la profondeur allant du fleuve à la rivière Jacques-Cartier. L'acte de vente mentionne que la terre vendue par Martin Pagé faisait partie de la seigneurie d'Auteuil et joignait au nord-est à la seigneurie Belair. Elle faisait partie d'une terre de quatorze arpent de front que lui avait concédée le seigneur d'Auteuil. Quittance pour le prix de vente de cette terre fut donnée le 5 mars 1712 devant Chamballon.

Antoine Godin, fils de Charles Godin et de Marie Boucher, épousa Catherine Jacob, fille de Étienne Jacob et de Jeanne Fresset, le 18 janvier 1712 à l'Ange-Gardien. Ils avaient passé un contrat de mariage devant Chamballon le 7 janvier 1712. Il était le frère de

Charles, Alexis, Jean-François et de Françoise Godin, épouse de Martin Pagé qui se sont aussi établis aux Écureuils. Son épouse était la sœur de celle de son frère Alexis.

Antoine Godin est décédé avant le 29 juillet 1744. En effet, ce jour, à la demande de Catherine Jacob, veuve de Antoine Godin, Louis Pillard fit un inventaire des biens de Antoine Godin. Il possédait 4 vaches mères et laitières, 2 autres vaches, 5 brebis, 2 agneaux, une paire de bœufs, 2 jeunes taureaux, 1 vieille jument, 1 pouliche, 3 cochons, 5 petits cochons, 3 veaux, 3 oies adultes et 2 petites et 7 poules. Sa maison construite en bois était évaluée à 25 livres, l'étable et l'écurie, formant un corps de bâtiment, à 12 livres et la grange, à 25 livres. Il devait 56 livres et 5 sols en arrérage de rente à Mme de Meloize et 9 livres et 6 sols, à M. d'Auteuil, aussi en arrérages de rente.

Le 3 octobre 1744, les héritiers de Antoine Godin se réunirent en présence de Louis Pillard pour partager sa succession; Catherine Jacob, la veuve, en son nom et comme tuteur de ses enfants mineurs, Joseph Godin, son fils majeur, Augustin Faucher, époux de feu Angélique Godin et Antoine Godin, fils. Ce dernier déclara que sa mère lui avait donné lors de la signature de son contrat de mariage un arpent de terre de front. Il a aussi été déclaré que l'habitation de feu Antoine Godin, son père, était située en partie dans la seigneurie d'Auteuil et en partie dans la seigneurie de Belair et que les lignes n'étaient pas parallèles. On a donc mesuré toute l'habitation en tirant un trait carré en bas de la maison et on y a mesuré quatre arpents, deux perches de large. Et en haut de la côte, à quatre arpents environ, on a tiré un autre trait carré et on y a mesuré quatre arpents et trois perches de large. Il s'ensuit que les héritiers se partageant la moitié eurent chacun une parcelle mesurant trois perches et neuf pieds de front en bas et trois perches et dix pieds de front en haut. Soit un total pour les six parts de deux arpents, une perche et demie en haut et deux arpents et une perche en bas. Le droit de moitié de la veuve consistait en la moitié de l'arpent donné à son fils Antoine, une part d'héritier et le surplus le long de la ligne des représentants de Jacques Dussault. L'arpent donné à Antoine fut pris à partir de la limite sud-ouest de cette terre et se trouve donc dans la seigneurie d'Auteuil. En conséquence, le reste de la terre compris entre cet arpent et la parcelle revenant à la veuve, fut divisé en cinq parts égales chacune ayant les dimensions données plus haut. Le premier lot le long de l'arpent de Antoine Godin revint à Joseph Godin, le second lot allant au nord-est, à Jean-Baptiste Godin, le troisième, à Charles Godin, le quatrième, à la défunte Angélique Godin, le cinquième, à Marie Godin joignant au nord-est à la parcelle de la veuve.

Le 11 janvier 1755, Charles Godin, fils de Antoine Godin et de Catherine Jacob, signa devant Fleury un contrat de mariage avec Angélique Trépanier, fille de Augustin Trépanier et de Angélique Desy. A cette occasion Catherine Jacob donna à son fils Charles la moitié de droits qu'elle avait dans la succession de son mari.

Le 21 avril 1765, devant Gouget, Augustin Fauché vendit à Charles Godin tous ses droits dans la succession de feu Antoine Godin consistant en une parcelle de terre mesurant vingt-deux pieds et demi de front sur la profondeur allant du fleuve à la rivière Jacques-Cartier. Cette parcelle était à détacher de la terre de feu Antoine Godin bornée, au nord-est, à Jean Papillon, et, au sud-ouest, à Antoine Godin. A prendre suivant le partage fait devant Pillard.

Catherine Jacob est décédée aux Écureuils le 8 septembre 1776.

Le 14 janvier 1785, devant Perreault, Charles Godin et Angélique Trépanier donnèrent à leur fils Charles Godin les trois quarts de leurs biens immeubles et se réservèrent l'autre quart pour leur fils Jean Godin. Les trois quarts donnés à Charles consistaient en quatre morceaux de terre tous situés aux Écureuils mais seulement deux dans la seigneurie de Belair. L'un d'eux l'un faisait partie de cette terre et mesurait sept perches de front. Deux des autres morceaux faisaient partie de la terre adjacente du côté sud-ouest, dans la seigneurie d'Auteuil. Et le dernier morceau était situé dans le deuxième rang de Belair.

Le 15 janvier 1790, Charles Godin, père, et Charles Godin, fils, demeurant dans la même habitation hypothéquèrent leur terre en garantie d'un prêt de 250 livres que leur avait consenti Antoine Delisle. Leur terre mesurait deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur et était bornée, par-devant, au fleuve, au nord-est, à Jean-Baptiste Papillon, et, au sud-ouest, à Jean-Baptiste Dussault.

Le 14 août 1812, devant F.X. Larue, Charles Godin et Agathe Chaloux, son épouse, donnèrent à leur fils Charles Godin cette terre mesurant un arpent de front sur trente-cinq à trente-six arpents de profondeur bornée, par-devant, au fleuve, par derrière, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, à Jean-Baptiste Papillon, et, au sud-ouest, à Jean-Baptiste Dussault. Ils lui donnèrent aussi la maison, la grange et l'étable.

Il possédait alors toute cette terre. Il en obtint un nouveau titre de concession de Moses Hart le 11 mars 1833 devant Bigué.

Charles Godin et Agathe Chaloux donnèrent aussi à leur fils Charles Godin une autre parcelle de terre mesurant huit perches de front sur trente arpents de profondeur située dans la seigneurie de Jacques-Cartier, bornée, par-devant, au fleuve, par derrière, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, à Jean-Baptiste Dussault, et, au sud-ouest, à Pierre Godin.

Le 16 novembre 1844, devant Joseph Bernard, Charles Godin, cultivateur, céda à Olivier Godin, son frère, journalier, un lopin de terre situé au 1^{er} rang des Écureuils dans la seigneurie du Sieur Allsopp, au niveau nord du chemin du Roi et contenant un arpent de front moins un chemin de charrette du côté nord-est sur un demi-arpent de profondeur, borné au nord-est, au dit chemin sus réservé, au sud-ouest, à Jérôme Fiset, par-devant, au chemin du roi. Ce lopin relevait du domaine du sieur Allsopp. Le même jour, devant le même notaire, Olivier Godin donna une quittance à Charles Godin pour tous les droits immobiliers à lui échus du chef de la succession de feu Charles Godin et de feu Agathe Chaloux, ses père et mère.

Les 7 et 8 août 1854, Joseph Bernard fit un inventaire des biens de Charles Godin en présence de Olivier Godin, son frère, et de Julianne et Marie Elise Godin, ses sœurs. Ses biens comprenaient trois terres situées dans la seigneurie de Belair. La première mesurant un arpent de front sur trente-cinq à trente-six arpents de profondeur était bornée, au sud, au fleuve, au nord, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, à Jean-Baptiste Papillon, et, au sud-ouest, à Pierre Dussault. Sur cette terre s'élevaient une maison en très bonne condition, une grange, une étable et un fournil tous en bon ordre sauf le four à pain.

Le lendemain, le 9 août 1854, Charles Godin, garçon majeur et malade, dicta son testament au notaire Joseph Bernard. Il légua à ses sœurs Julienne et Marie Elise la jouissance de tous ses biens meubles et immeubles et à son neveu Liboire Godin, fils de son frère Olivier Godin, la propriété de ses biens. Charles Godin mourut le 5 septembre suivant.

Le 20 janvier 1870, devant Charles Aylwin, Liboire Godin donna à son père Olivier Godin et à sa mère Marguerite Germain, l'usufruit de cette terre mesurant un arpent de front sur vingt-six arpents de profondeur bornée, par-devant, au fleuve, par derrière, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, à Jean-Baptiste Papillon, et, au sud-ouest, à Pierre Dussault. Par cet acte, il leur donna une terre mesurant un arpent de front sur vingt et un arpents de profondeur située aux 1^{er} rang des Écureuils et bornée par-devant au fleuve, par derrière, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, à Pierre Dussault et au sud-ouest, à Jérôme Fiset. A déduire de cette terre l'emplacement donné à Olivier Godin par feu Charles Godin, son frère, le 16 novembre 1844 par acte passé devant Joseph Bernard (no. 13687, Vol.28, Reg. A). Cette terre faisait partie de la seigneurie d'Auteuil.

Liboire Godin, fils de Olivier Godin et de Marguerite Germain épousa Emma Falardeau, fille de Joseph Falardeau et de Aney Lefebvre. Ils passèrent un contrat de mariage devant L.P. Bernard le 7 février 1879 (no. 20199, Vol. 28, Reg. A).

Le 25 septembre 1913, devant Philémon Bergeron, Liboire Godin vendit à Raymond Gingras les lots 69, 71, 73 et 90 du cadastre des Écureuils moins les terrains vendus sur le littoral de la rivière Jacques-Cartier à la Donnacona Paper Co.(no. 58505, Vol.60, Reg. A).

Cette terre est désignée comme étant le **lot 69** du cadastre des Écureuils.

Terre 15
Pierre Piché m. Marie-Anne Sylvestre 1709
Rivière Jacques-Cartier
Pierre Piché 1709 m. Marie-Anne Sylvestre
Antoine Godin 24 juil 1711 m. Catherine Jacob
Vve et héritiers Antoine Godin avant 29 juil 1744
Charles Godin, m. Angélique Trépanier 11 jan. 1755
Charles Godin, m. Agathe Chaloux 14 jan. 1785
Charles Godin, fils 14 août 1812
Liboire Godin 5 sept. 1854 m Emma Falardeau
Raymond Gingras 25 sept. 1913
Lot 69
1 arpent

Tableau Terre 15

SEIGNEURIE D'AUTEUIL

DEUXIÈME CONCESSION

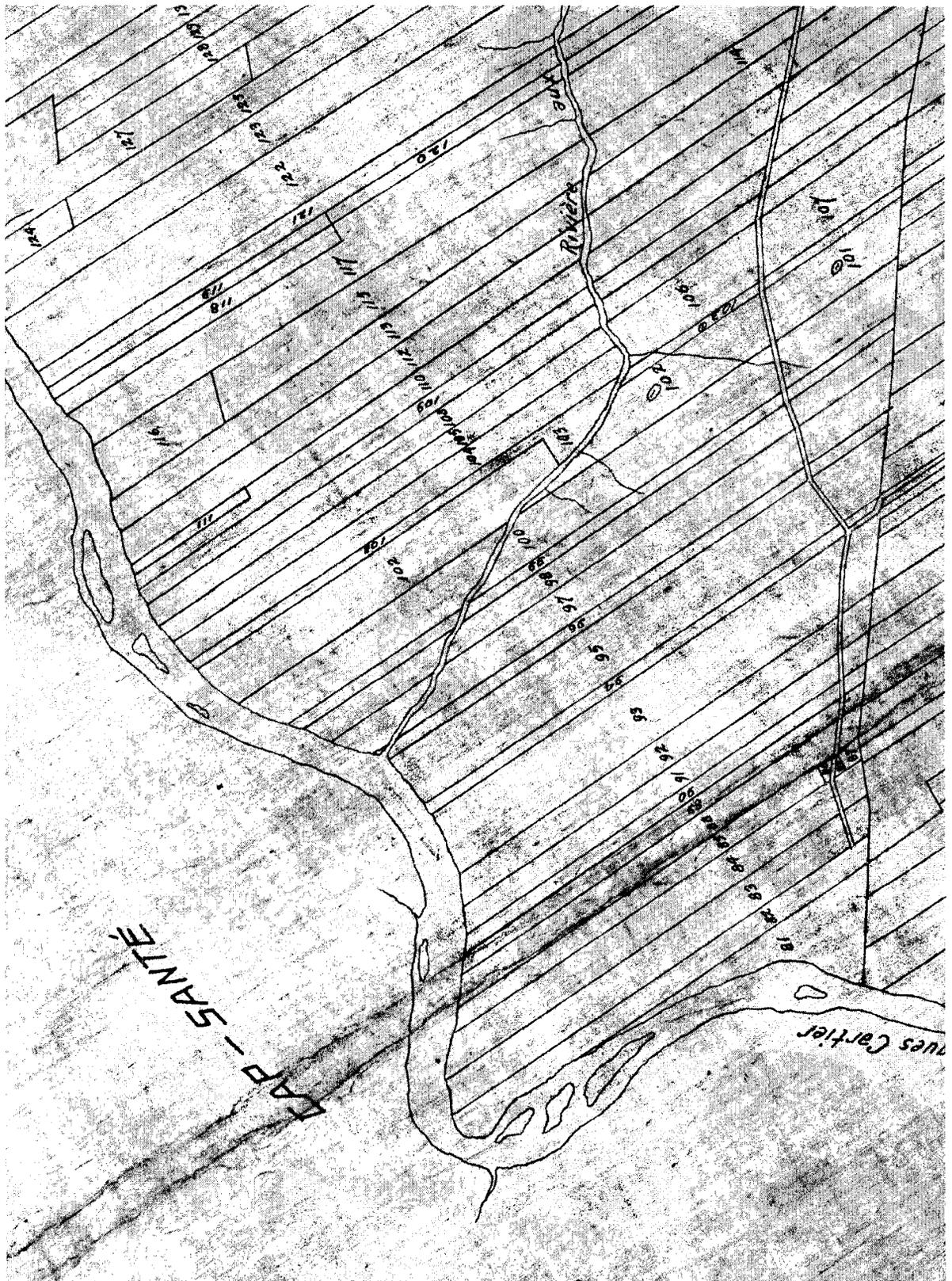


FIGURE 5 - Plan du cadastre des Écureuil, 2^{ième} rang.

Les terres de la deuxième concession comme celles de la première mesuraient quarante arpents de profondeur. Toutefois, elles sont coupées par la rivière Jacques-Cartier qui présente un obstacle majeur. Leur partie au nord de la rivière fut donc très tôt détachée et cédée soit aux propriétaires des terres voisines soit à d'autres qui y adjoignirent d'autres parcelles pour constituer une terre de superficie suffisante pour y subsister.

Terre 16, lots 112 et 113.

Cette terre est la première de la deuxième concession de la seigneurie de Belair du côté nord-est. Elle est adjacente à la seigneurie de Neuville.

Elle mesure deux arpents et demi de front sur quarante arpents de profondeur et faisait partie d'une terre de quatre arpents et demi de front qui fut concédée à Simon Pleau, fils, le 3 juin 1709 devant DeLarivière. Elle alors était bornée, au nord-est, aux terres de la seigneurie de Neuville, et, au sud-ouest, à Guillaume Pinel.

Selon cet acte de concession, Simon Pleau en jouissait alors depuis plusieurs années. Elle avait d'abord été concédée à Nicolas Pinel qui est décédé sans l'avoir développée. Sa veuve qui en était propriétaire lors de l'inventaire de la seigneurie fait par Chamballon le 24 mars 1701, la remit au seigneur Toupin en paiement arrérages des cens et rentes dus.

Avant 1714, Simon Pleau la vendit à François Fiset, époux de Marie-Anne Pagé. Ces derniers possédaient la terre adjacente du côté du nord-est et faisant partie de la seigneurie de Neuville. Lors de l'aveu et dénombrement du 17 février 1723, François Fiset en était propriétaire.

Partie nord-est, lot 113.

Le 18 mars 1735, devant Pinguet, François Fiset donna à sa fille Marie Fiset et à son mari Simon Arcan, un arpent de front à partir de la limite nord-est de la seigneurie Belair et un demi-arpent contigu au nord-est dans la seigneurie de Neuville. Cet acte mentionne que les donateurs avaient déjà donné la terre adjacente dans la seigneurie de Neuville aux mêmes donataires.

Simon Ancan vendit cet arpent de terre à Louis Fiset le 2 janvier 1750, devant Pollet. Le 4 février 1756, devant Fleury, Louis Fiset et Angélique Sylvestre, son épouse, donnèrent la moitié de leurs biens à leurs fils Pierre et Jérôme Fiset. François Fiset, demeurant à Lavaltrie, est alors intervenu et a vendu à ses frères Pierre et Jérôme Fiset ses droits dans la succession de ses père et mère.

Le 25 juin 1758, devant Fleury, Louis Fiset et Marie Angélique Sylvestre, son épouse, confirmèrent avoir donné la moitié de leurs biens à leurs fils Pierre et Jérôme Fiset et avoir réservé l'autre moitié pour l'héritage de leurs autres enfants. Ces derniers, François-Sales Dussault, Marie-Louise Fiset, sa femme, Jean-François Marcot et Angélique Fiset, sa femme, sont intervenus dans cet acte et vendirent à Jérôme et Pierre Fiset chacun la moitié de tous leurs droits en la succession future de leur père et mère.

Par un échange avec son frère Jérôme, passé le 16 août 1761 devant Fleury, Pierre Fiset obtint la totalité de cette terre.

Le 8 avril 1774, devant Planté, Pierre Fiset et Prisque T. Dussault s'échangèrent des terres. Pierre Fiset et Madeleine Trépanier, son épouse, cédèrent à Prisque T. Dussault une terre d'un arpent et demi de front constituée de cette terre d'un arpent dans la seigneurie Belair et d'une autre terre adjacente mesurant un demi arpent, située dans la seigneurie de Neuville. Ils lui donnèrent aussi la maison et les bâtiments qui y étaient construits. Cette terre était alors bornée, par-devant, aux terres du 1^{er} rang, par derrière, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, à Jérôme Fiset, et, au sud-ouest, à la terre de la Fabrique des Écureuils.

Prisque T. Dussault et Marie Rosalie Trépanier, son épouse, donnèrent en échange à Pierre Fiset la partie sud-ouest du lot 53 de la terre 9 et d'autres parcelles de terre situées au premier rang.

Prisque T. Dussault étant décédé, un inventaire de ses biens fut dressé par F.X. Larue le 20 juin 1791. Il y est mentionné que la maison qui était construite sur cette terre avait été détruite par un incendie au mois de mai précédent. La vieille grange et la vieille étable formant un corps de bâtiment mesurait 50 pieds de front sur 20 pieds de profondeur et couvert de paille tombait en ruine. Il possédait une autre terre mesurant un arpent et demi de front située dans le 2^{ième} rang de Neuville qu'il avait achetée de Jean Léveillé le 21 février 1758 devant Sanguinet.

Le 24 juin 1791, ses héritiers se partagèrent cette terre devant F.X. Larue. La veuve garda trois quarts d'arpent joignant la ligne du nord-est et ses enfants, Jean-Baptiste, Toussaint, Rosalie et Marie Jeanne Dussault héritèrent chacun d'une parcelle de trente-trois pieds et neuf pouces de front en partant de la part de leur mère.

Le 29 août 1797, devant Larue, Marie Rosalie Trépanier fit don à son fils Toussaint Dussault de sa part de cette terre mesurant trois quarts d'arpent de front sur quarante arpents de profondeur bornée, par-devant, à Joseph Fiset, au nord-est, à Jean Léveillé, et, au sud-ouest, au dit donataire et aux héritiers de Prisque Dussault. Cette parcelle était donc constituée d'un morceau d'un demi-arpent de front dans la seigneurie de Neuville et d'un quart d'arpent de front dans la seigneurie de Belair. Elle lui donna aussi sa part dans la terre de la seigneurie de Neuville.

Le 17 janvier 1798, devant F.X. Larue, avec le consentement de sa mère Marie Trépanier, Toussaint Dussault vendit à François Denis, une partie de la terre de Neuville.

Jean-Baptiste Léveillé, acquit la part de Marie Anne Dussault devant F.X. Larue et, le 14 mai 1814, devant F.X. Larue, l'échangea à Toussaint Dussault. Ce morceau de terre mesurait trois perches et treize pieds et demi de front sur quarante arpents de profondeur et était borné, par-devant, à Joseph Fiset, par derrière, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, au dit Toussaint Dussault, et, au sud-ouest, à la terre de la Fabrique. En retour, Toussaint Dussault céda à Jean-Baptiste Léveillé un morceau de terre mesurant trois perches et treize pieds et demi de front sur quarante arpents de profondeur et borné, par-devant, à Jean-Baptiste Auger, par derrière, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, à François Denis, et, au sud-ouest, au dit Jean-Baptiste Léveillé, preneur.

Abraham Dussault, époux de Victoire Châteauvert, fit son testament le 9 janvier 1866 devant H. Faucher et institua son fils Joseph Dussault, légataire universel de ses biens. Ce dernier déclara le 5 décembre 1883 que son père Abraham Dussault était décédé aux Écureuils le 5 septembre 1883 lui laissant en héritage ses biens dont cette terre mesurant un arpent et demi de front sur quarante arpents de profondeur, désignée comme étant le lot 113 et bornée, par-devant, les terres du 1^{er} rang des Écureuils, par derrière, la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, à Sifroi Godin et F.X. Fiset, et, au sud-ouest, à la terre de la Fabrique (nos. 25191 et 25192, Vol. 32, Reg. A).

Le 21 juillet 1887, devant Georges P. Châteauvert, Dame Victoria Faucher dit Châteauvert, veuve Abraham Dussault, et Joseph Dussault vendirent cette terre à Étienne Laberge (no. 28425, Vol. 36, Reg. A).

Le 13 juin 1889, devant Georges P. Châteauvert, Étienne Laberge loua cette terre à Jean-Baptiste Godin, pour 24 ans à compter du 1^{er} juin 1889 au 1^{er} juin 1913. A la fin des 24 années, le bailleur sera tenu de consentir au preneur un acte de vente des prémisses sus louées (no. 30809, Vol. 38, Reg. A).

Le 23 janvier 1894, Jean-Baptiste Godin fit son testament devant Jean-Baptiste Hamel, et légua tous ses biens à son épouse Félicité Émond (no. 52575, Vol. 55 Reg. A). Jean-Baptiste Godin est décédé aux Écureuils le 4 décembre 1909.

Le 3 janvier 1910, devant J.O. East, Félicité Émond, veuve de Jean-Baptiste Godin la donna à Israël Léveillé , (no. 52836, Vol.55, Reg. A).

Le 20 octobre 1910, devant P. Châteauvert, Étienne Laberge, de Ste-Foye, vendit à Félicité Émond, veuve de Jean-Baptiste Godin, cette terre alors bornée, au sud, à Narcisse Papillon, au nord, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, à Louis Godin, et, au sud-ouest à la terre de la Fabrique des Écureuils (no. 53996, Vol. 56, Reg. A). Le même jour, devant Édouard Hamel, Félicité Émond vendit cette terre à Israël Léveillé (no. 53997, Vol. 56, Reg. A).

Le 7 décembre 1947, devant Oscar Hamel, Israël Léveillé vendit cette terre à Jules Fiset, (no. 114990, Vol. 131, Reg. A). Ce dernier la vendit à Arthur Martel le même jour devant le même notaire (no. 114991, Vol. 131, Reg. A).

Le 13 juin 1955, devant L.P. Brousseau, Arthur Martel la vendit à Jean-Guy Pagé, (no. 136282).

Cette terre est désignée comme étant le **lot 113** du cadastre des Écureuils.

Emplacements détachés du lot 113.

- 1) Le 3 décembre 1965, devant Paul Guillemette, Jean-Guy Pagé vendit à Jean-Baptiste Benoit ,une lisière de terrain faisant partie du lot 113 et mesurant 10 pieds de largeur sur 10 pieds de profondeur (no. 172028).
- 2) Le 31 juillet 1970, devant Paul Guillemette, Jean-Guy Pagé vendit à Auguste Dussault, une lisière de terrain faisant parti du lot 113 et mesurant 75 pieds de largeur sur 200 pieds de profondeur (no. 189561).

Auguste Dussault la vendit à Aimé Champoux, le 4 septembre 1981 devant Jean-Pierre Julien (no. 263639).

- 3) Le 17 juin 1982, devant Édouard Aubé, Jean-Guy Pagé vendit à Jean-Marc Royer, une parcelle de cette terre mesurant 78 pieds par 58 pieds (no. 268313).
- 4) Le 16 octobre 1985, devant Denis Laroche, Jean-Guy Pagé vendit à Jean-Baptiste Benoit la partie du lot 113 délimitée, au nord-est, par la ligne séparant les lots 113 et 114, au sud-ouest, au lot 112, au nord, au chemin public et au restant du lot 113, et, au sud, à l'autoroute 40 (no. 291178).

Partie sud-ouest, lot 112.

François Fiset et son épouse Marie-Anne Pagé s'était gardé l'arpent et demi restant du côté sud-ouest. Ils le donnèrent à leur fils Charles-François Fiset, le 18 mars 1735 devant Pinguet.

Charles-François Fiset le céda à Simon Arcand

Le 12 septembre 1744, devant Pillard, Simon Arcand et Marie Anne Fiset, son épouse, donnèrent à la Fabrique des Écureuils, cette terre mesurant un arpent et demi de front sur quarante arpents de profondeur. Elle était alors bornée, au nord, à la rivière Jacques-Cartier, au sud, aux terres du 1^{er} rang, au nord-est, au vendeur, et, au sud-ouest, à la veuve Roberge. Cette donation fut faite à la condition que la Fabrique en soit "*propriétaire incommutable de ce jour et à perpétuité et en laissera la jouissance au prêtre qui desservira la dite paroisse pourvu qu'il y réside*". Les témoins furent Jean-Baptiste T. Dussault, seigneur principal de Belair, Antoine Gaudin, marguillier en charge de la Fabrique, Jean-Baptiste Gaudin, marguillier sortant, et Jean Gaudin, capitaine de milice.

Le 6 novembre 1928, devant Philippe Chalifour, la Fabrique des Écureuils, représentée par le curé C. Vincent vendit cette terre à Victorin Lamothe pour la somme de 1500\$ (no. 81061, Vol. 88, Reg. A).

Victorin Lamothe, célibataire, fit son testament le 14 janvier 1943 devant Joseph Lacoursière et légua tous ses biens à son frère Jean-Baptiste Lamothe. Victorin Lamothe est décédé le 29 janvier 1965. Le 11 février suivant, Jean-Baptiste Lamothe déclara devant P. Guillemette avoir hérité de cet immeuble (nos. 169072 et 169073, Reg. A).

Jean-Baptiste Lamothe, est décédé le 10 octobre 1979. Par son testament, fait le 11 novembre 1941 devant Henri Lefebvre, il avait légué tous ses biens à Isabelle Sauvageau, son épouse (nos. 251615 et 251616, Reg. A).

Cette est désignée comme étant le lot 112 du cadastre des Écureuils.

Emplacements détachés du lot 112.

- 1) Le 12 mai 1961, devant Paul Guillemette, Victorin Lamothe vendit à Jean-Baptiste Lamothe, un terrain mesurant 270 pieds de largeur sur 150 pieds de profondeur borné,

au nord, au vendeur, au sud, à la rivière aux-pommes, au nord-est, à Jean-Guy Pagé, et, au sud-ouest, à Gérard Pagé. Il lui vendit un autre morceau de cette terre mesurant 210 pieds de largeur par 150 pieds de profondeur borné, au nord, à la rivière aux-pommes, au sud, au vendeur, au nord-est, à Jean-Guy Pagé et, au sud-ouest, à Gérard Pagé (no. 155137, Reg. A).

- 2) Le 17 novembre 1973, devant Denis Larochelle, Jean-Baptiste Lamothe vendit à Pierre Lamothe, un emplacement mesurant 132 pieds dans la ligne nord, 80 pieds dans la ligne sud et 290 pieds dans la ligne nord-est sur toute la profondeur qui se trouve entre la rivière aux-pommes et le chemin privé sur le côté sud-ouest (no. 2057694, Reg. A).

Terre 16	
<p>Nicolas Pinel Vve Nicolas Pinel Jean-Baptiste Toupin Dussault, seigneur Simon Pleau, fils 3 juin 1709 François Fiset m. Marie-Anne Pagé avant 21 juin 1714</p>	
<p>Charles François Fiset 17 mars 1735</p> <p>Simon Arcan m. Marie Fiset avant 1744</p> <p>Fabrique des Écureuils 12 sept. 1744</p> <p>Victorin Lamothe 6 nov. 1928</p> <p>Jean-Baptiste Lamothe 12 mai 1961 et 29 jan. 1965 m Isabelle Sauvageau</p> <p>Vve Isabelle Sauvageau 10 oct. 1979</p>	<p>Simon Arcan 18 mars 1735 m. Marie Fiset</p> <p>Louis Fiset 2 jan 1750 m. Angélique Sylvestre</p> <p>Pierre et Jérôme Fiset 4 fév 1756</p> <p>Pierre Fiset 16 août 1761 m Madeleine Trépanier</p> <p>Prisque T. Dussault 8 avril 1774 m. Rosalie Trépanier</p> <p>Vve Rosalie Trépanier et héritiers 20 juin 1794</p> <p>Toussaint T. Dussault 29 août 1797</p> <p>Abraham T. Dussault avant 1878 m. Victoire Fauché</p> <p>Joseph T. Dussault 5 déc. 1883</p> <p>Étienne Laberge 21 juil. 1887</p> <p>Jean-Baptiste Godin 13 juin 1889 m. Félicité Emond</p> <p>Vve Félicité Emond 4 déc 1909 Israël Léveillé 20 oct. 1910</p> <p>Jules Fiset 7 déc. 1947 Arthur Martel 7 déc. 1947</p> <p>Jean-Guy Pagé 13 juin 1955</p>
Lot 112	Lot 113
1 ½ arpent	1 arpent

Tableau Terre 16

Terre 17, partie du lot 108 et lots 109 et 110.

Cette terre de deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur faisait partie d'une terre de quatre arpents et demi de front sur quarante arpents de profondeur qui avait d'abord été concédée à Nicolas Pinel. Ce dernier étant décédé, la veuve ne pouvant rencontrer ses obligations la céda au seigneur en paiement des arrérages de rentes. Le seigneur Toupin Dussault la concéda à Simon Pleau, fils, le 3 juin 1709 devant DeLarivière. Selon cet acte de concession, Simon Pleau en jouissait alors depuis plusieurs années.

Simon Pleau, fils, la vendit à Pierre et Jean Pagé, pour 150 livres le 21 juin 1714 devant De Horné. Cet acte fut déposé au greffe de Barolet le 4 février 1732. Cette terre était bornée, au nord-est, à François Fiset, et, au sud-ouest à Guillaume Pinel. Dans cet acte, Simon Pleau dit avoir déjà vendu à François Fiset la terre voisine du côté nord-est.

Jean-François Pagé est décédé le 23 mars 1724. Son frère Pierre Pagé, acquit toute cette terre. Ce dernier se maria deux fois, sa première épouse fut Catherine Morisset et sa deuxième, Françoise Larue. Mais lui aussi décéda prématurément le 4 avril 1731. Ses héritiers se partagèrent alors cette terre.

La veuve, Françoise Larue, obtient un morceau de cette terre mesurant sept perches, quinze pieds et six pouces à prendre à partir de la ligne du côté nord-est. Pierre et Prisque Pagé se partagèrent le reste, soit un arpent, deux perches, deux pieds et six pouces.

Pierre et Prisque Pagé, fils de Pierre Pagé et de Catherine Morissette furent voyageurs. Le 19 juillet 1749, de passage au fort Détroit, signèrent une procuration à leur oncle Mathurin Morissette pour vendre leur part dans l'héritage de leur père et mère. Le 6 octobre 1749, devant le notaire Jean-Baptiste Choret, Mathurin Morissette vendit aux frères Jean-Baptiste et Joseph Pagé la part dont leurs cousins Pierre et Prisque Pagé avaient hérité de leur père et de leur mère.

Ce Jean-Baptiste Pagé, fils de Jean Pagé et de Marie-Anne Cocquin, épousa le 25 février 1754 Scholastique T. Dussault de qui naquirent que des filles. Il céda sa part de cette terre à son frère Joseph.

Joseph Pagé, le fils cadet de Jean-François Pagé et de Marie-Anne Cocquin, devint le propriétaire de toute cette terre. Le 27 janvier 1748, devant Pollet, il avait passé un contrat de mariage avec Magdeleine T. Dussault et ils s'étaient épousés aux Écureuils le 19 février suivant. Magdeleine T. Dussault est décédée le 8 mars 1773 et Joseph Pagé la suivit le 16 février 1776. Leurs héritiers se partagèrent alors cette terre et celle qu'il possédait du côté du sud-ouest.

En effet, selon l'inventaire de ses biens dressé les 20 et 21 juin 1777 par Planté, Joseph Pagé possédait une terre de trois arpents de front bornée, au nord-est à la terre de la Fabrique des Écureuils, et, au sud-ouest, à la terre de Jean-Baptiste Godin. Il possédait donc cette terre au complet et un arpent de la terre voisine du côté sud-ouest. Cette terre fut partagée par les sept héritiers à part égale; chacun recevant 77 pieds, 1 pouce et 8

lignes suivant l'acte de partage du 26 juin 1777 fait devant Bernard Planté. Scholastique Pagé reçut la part joignant à la terre de l'église au nord-est, puis Madeleine, Jean-Baptiste, Marie-Anne, Joseph, Hyacinthe et Prisque prirent chacun leur part en allant vers le sud-ouest.

Partie nord-est, lot 110.

Donc à la suite du partage du 26 juin 1777, Scholastique Pagé, épouse de François Denis, avait obtenu quatre perches et cinq pieds de front à partir de la ligne du côté nord-est. Cette terre apparaît à l'inventaire de leurs biens dressé par F.X. Larue les 18 et 19 juin 1810.

François Denis donna cette parcelle à part égale à ses fils Joseph et Hyacinthe Denis le 4 juillet 1812 devant F. X. Larue.

Le 6 décembre 1821, devant F.X. Larue, François Pagé vendit une parcelle mesurant trois perches, treize pieds et trois pouces de front à Hyacinthe et Joseph Denis. Hyacinthe acquit la partie de son frère peu après.

Le 18 août 1823, devant F.X. Larue, Hyacinthe Denis, dans un échange, céda à Jean-François Pagé un morceau de cette terre mesurant quatre perches et cinq pieds de front sur quarante arpents de profondeur, borné, par-devant, aux terres du 1^{er} rang, au nord-est, à la terre de la Fabrique, et, au sud-ouest, au dit François Pagé. Il lui céda aussi la parcelle de cette terre qu'il avait achetée de lui le 6 décembre 1821.

François Pagé possédait alors un arpent et quatorze pieds de front sur quarante arpents de profondeur du côté nord-est de cette terre.

Pierre Papillon acquit cette terre.

Le 30 mai 1856, devant Sam Proulx, Pierre Papillon donna à son gendre Magloire Pagé cette terre avec la maison et les autres bâtiments qui y étaient construits. Il lui donna aussi les meubles et les outils agricoles (no.5760, Vol. 9, Reg. A).

Le 11 février 1882, devant L.P. Bernard, Magloire Pagé et Élisabeth Papillon, son épouse, donnèrent à leur fils François Pagé et à Zoé Gingras, son épouse, plusieurs terres dont le lot 110 mesurant un arpent et quart de front sur environ quarante arpents de profondeur (no. 23484, Vol. 31, Reg. A). François Pagé et Zoé Gingras avaient passé un contrat de mariage devant le même notaire le 8 avril 1880.

Le 26 janvier 1916, devant Édouard Hamel, François Pagé et Zoé Gingras vendirent cette terre à leur fils Joseph Pagé (no. 62123, Vol. 64, Reg. A).

Le 6 novembre 1936, devant J. Alexandre Gauvin, Jacob Denis céda à Antonio Denis un morceau de cette terre mesurant un arpent de front sur la profondeur qu'il se trouve depuis la rivière aux-pommes à la rivière Jacques-Cartier, borné, au nord, au chemin sur le bord de la rivière Jacques-Cartier, au sud, à la rivière aux-pommes, au nord-est, à la terre de la Fabrique, et, au sud-ouest, à Joseph Pagé. Antonio Denis le vendit à Elzéar Bédard le 23 juillet 1943, devant Georges Eugène Ruel (no. 103655, Vol. 117, Reg. A). Le 21

décembre suivant, devant L.P. Brousseau, Elzéar Bédard, dans un échange, rendit ce morceau de terre à Antonio Denis (no. 104405, Vol. 117, Reg. A).

Le 31 mai 1944, devant L.P. Brousseau, Antonio Denis vendit cette terre à Joseph Pagé (no. 105174, Reg. A).

Le 9 mai 1950, devant Henri Lefebvre, Joseph Pagé donna à Gérard Pagé cette terre avec la maison et les bâtisses qui y sont construites. Il lui donna aussi 6 vaches, 2 taures et un cheval (no. 121958, Reg. A).

La partie nord-est de cette terre est désignée comme étant le **lot 110** du cadastre des Écureuils.

Emplacements détachés du lot 110.

Lot 111.

Un morceau de terre mesurant un arpent de front sur la profondeur qu'il se trouve entre la rivière aux-pommes et la rivière Jacques-Cartier a été détaché du lot 110 et est désigné comme étant le **lot 111** du cadastre des Écureuils.

Le 18 août 1823, devant F. X. Larue François Pagé et Hyacinthe Denis s'échangèrent des terres. Par ces échanges, Hyacinthe Denis obtint cette parcelle de terre.

Le 7 octobre 1883, les héritiers de Hyacinthe Denis réglèrent la succession de leur père devant L.P. Bernard. Par ce règlement, les héritiers cédèrent à Hubert Sauvageau les droits de coupe de bois sur cette terre (no. 25-60, Vol. 32, Reg. A).

Jacob Denis obtint cette parcelle et la donna à Antonio Denis le 6 novembre 1936 devant J. Alexandre Gauvin.

Le 10 août 1943, devant Georges Eugène Ruel, Antonio Denis vendit cette terre à Elzéar Bédard (no. 103655, Vol. 117, Reg. A).

Le 21 décembre 1943, devant Louis-Philippe Brousseau, Antonio Denis et Elzéar Bédard s'échangèrent des terres. Antonio Denis obtint alors cette terre (no. 104405, Vol. 117, Reg. A).

Joseph Pagé l'intégra à la terre désignée sous le numéro de lot 110 qu'il possédait.

Le 9 mai 1950, devant Henri Lefebvre, Joseph Pagé donna à Gérard Pagé (no. 121958, Reg. A).

Autres emplacements détachés du lot 110.

- 1) Le 16 octobre 1973, devant Denis Larochelle, Gérard Pagé vendit à André Pagé un emplacement de forme triangulaire situé en partie sur le lot 109 et en partie sur le lot 110 et mesurant 155 pieds de front sur la route du 2^{ième} rang, 186 pieds dans la ligne est et 129 pieds dans la ligne nord-ouest (no. 205174, Reg. A).

Le 16 avril 1978, André Pagé vendit cet emplacement à Jean-Pierre Pagé (no. 236473, Reg. A).

Le 31 mai 1944, devant Louis-Philippe Brousseau, Antonio Denis vendit cette terre à Joseph Pagé (no. 105174, Vol. 119, Reg. A).

- 2) Le 7 octobre 1883, devant L.P. Bernard, les héritiers de Hyacinthe Denis cédèrent le droit de coupe de bois sur cette terre à Hubert Sauvageau et à son épouse Françoise Piché, leur mère, en règlement de la succession de leur père (no. 25060, Vol. 32, Reg. A).
- 3) Le 6 novembre 1936, devant J. Alexandre Gauvin, Jacob Denis céda à Antonio Denis un morceau de cette terre mesurant un arpent de front sur la profondeur qu'il se trouve depuis la rivière aux-pommes à la rivière Jacques-Cartier, borné, au nord, au chemin sur le bord de la rivière Jacques-Cartier, au sud, à la rivière aux-pommes, au nord-est, à la terre de la Fabrique, et, au sud-ouest, à Joseph Pagé. Antonio Denis le vendit à Elzéar Bédard le 23 juillet 1943, devant Georges Eugène Ruel (no. 103655, Vol. 117, Reg. A). Le 21 décembre suivant, devant L.P. Brousseau, Elzéar Bédard, dans un échange, rendit ce morceau de terre à Antonio Denis (no. 104405, Vol. 117, Reg. A).

Le 31 mai 1944, devant L.P. Brousseau, Antonio Denis vendit cette terre à Joseph Pagé (no. 105174, Reg. A).

Cette parcelle est désignée comme étant le **lot 111** du cadastre des Écureuils.

Partie centrale, lot 109.

Jean-Baptiste Pagé acheta la parcelle de sa sœur Madeleine le 27 janvier 1777 devant Planté. Cette parcelle joignait la sienne.

Marie-Anne Pagé vendit sa parcelle à Joseph Pagé le 29 avril 1781 devant Planté. Ce dernier l'échangea avec Jean-Baptiste Pagé vers 1784 pour une pareille parcelle que ce dernier avait acquise dans la terre voisine du côté sud-ouest.

Le 10 février 1795, lorsqu'il passa un contrat de mariage avec Charlotte Papillon, Jean-Baptiste Pagé déclara devant F.X. Larue ne posséder que six perches de front de cette terre.

Par héritage et acquisition, Jean-Baptiste Pagé, époux de Charlotte Papillon, acquit un arpent, quatre perches et dix-sept pieds de cette terre.

Un inventaire de ses biens fut fait par F. X. Larue le 27 juin 1813 et les héritiers se les partagèrent le 12 juin 1821 devant F. X. Larue. Cet arpent et demi de terre était alors borné, par-devant à Pierre Pagé et Gabriel Godin, par derrière, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, à François Denis ou ses représentants, et, au sud-ouest, à la veuve et héritiers de Joseph Pagé. Cette terre fut divisée en quatre parts égales de trois perches, treize pieds et six pouces. La première, à partir du morceau de cette terre possédé par François Denis, du côté nord-est, revint à Marguerite Pagé, la seconde en allant vers le

sud-ouest, à François Pagé, la troisième aux mineurs de François Faucher et la quatrième à Louise Pagé.

François Pagé vendit sa part à Hyacinthe et Joseph Denis le 6 décembre 1821 devant F. X. Larue.

Le 5 mars 1822, devant F.X. Larue, François Pagé acheta la part de Marguerite Pagé, sa sœur.

Le 18 août 1823, devant F.X. Larue, François Pagé dans un échange avec Hyacinthe Denis, acquit la parcelle de terre que ce dernier possédait du côté nord-est. Il y intégra la parcelle qu'il venait d'acheter de sa sœur Marguerite pour former la terre désignée comme étant le lot 110 du cadastre des Écureuils.

Le 23 février 1825, devant F.X. Larue, Louise Pagé et son mari, Godfroy Pleau, cédèrent leur part à Jean-Baptiste Fiset et à Gertrude T. Dussault, son épouse, en échange d'un terre dans le 2^{ième} rang de la seigneurie de Neuville.

Le 9 octobre 1851, devant Sam Proulx, Jean-Baptiste Fiset et Marie-Louise Bertrand, son épouse, donnèrent à Joseph Fiset et à Adélaïde Trépanier, son épouse, cette terre mesurant trois quarts d'arpent de front sur quarante de profondeur, bornée, au nord, à la dite profondeur, au sud, aux terres du 1^{er} rang, au nord-est, à Magloire Pagé, et, au sud-ouest, à Joseph Pagé, fils de François Pagé.

Le 20 janvier 1868, devant Joseph Bernard, Joseph Fiset et Adélaïde Trépanier, son épouse, vendirent à Rémi Pagé cette terre mesurant trois quarts d'arpent de front sur quarante de profondeur, bornée, au nord, à la dite profondeur, au sud, aux terres du 1^{er} rang, au nord-est, à Magloire Pagé, et, au sud-ouest, à Joseph Pagé, fils de feu François Pagé (no. 11754, Vol. 17, Reg. A).

Le 13 décembre 1872, devant Arthur Beaudry, Rémi Pagé et Marie Trépanier, son épouse, vendirent à Alfred Pagé cette terre mesurant trois quarts d'arpent de front sur quarante de profondeur, bornée, au nord, à la dite profondeur, au sud, aux terres du 1^{er} rang, au nord-est, à Magloire Pagé, et, au sud-ouest, à la veuve Joseph Pagé (no. 15525, Vol. 23, Reg. A).

Alfred Pagé vendit cette partie centrale en deux morceaux: l'un compris entre le 1^{er} rang et la rivière aux-pommes et l'autre entre cette rivière et la rivière Jacques-Cartier.

Subdivision partie, entre le 1^{er} rang et la rivière aux-pommes, partie du lot 109.

Le 10 février 1880, devant Arthur Beaudry, Alfred Pagé vendit à Magloire Pagé un morceau de cette terre mesurant trois quarts d'arpent de front sur dix à douze arpents de profondeur, bornée, au nord, à la rivière aux-pommes, au sud, aux terres du 1^{er} rang, au nord-est, à Magloire Pagé le dit acquéreur, et, au sud-ouest, à la veuve Joseph Pagé (no. 21107, Vol. 29, Reg. A).

Le 11 février 1882, devant L.P. Bernard, Magloire Pagé et Élisabeth Papillon, son épouse, donnèrent à leur fils François Pagé et à Zoé Gingras, son épouse, plusieurs terres

dont cette terre mesurant trois quarts d'arpent de front sur dix à douze arpents de profondeur (no. 23484, Vol. 31, Reg. A).

Le 26 janvier 1916, devant Édouard Hamel, François Pagé et Zoé Gingras vendirent cette terre à leur fils Joseph Pagé (no. 62123, Vol. 64, Reg. A).

Le 19 mai 1950, devant Henri Lefebvre, Joseph Pagé donna à Gérard Pagé cette terre mesurant trois quarts d'arpent de front sur dix à douze arpents de profondeur, bornée, au nord, à la rivière aux-pommes, au sud, aux terres du 1^{er} rang, au nord-est, à Magloire Pagé, et, au sud-ouest, à la veuve Joseph Pagé (no. 121958, Reg. A).

Cette 1^{ère} partie est désignée comme étant une **partie du lot 109** du cadastre des Écureuils.

Emplacements détachés de cette partie du lot 109.

- 1) Le 16 octobre 1973, devant Denis Larochelle, Gérard Pagé vendit à André Pagé un emplacement de forme triangulaire situé en partie sur le lot 109 et en partie sur le lot 110 et mesurant 155 pieds de front sur la route du 2^{ième} rang, 186 pieds dans la ligne est et 129 pieds dans la ligne nord-ouest (no. 205174, Reg. A).

Le 16 avril 1978, André Pagé vendit cet emplacement à Jean-Pierre Pagé (no. 236473, Reg. A).

Subdivision partie, entre la rivière aux-pommes et la rivière Jacques-Cartier, partie du lot 109.

Le 12 janvier 1885, devant L.P. Bernard, Alfred Pagé vendit à Ephrem Pleau une terre mesurant trois quarts d'arpents de front sur vingt-cinq arpents de profondeur bornée, en front, à la rivière aux-pommes, en arrière, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, à Magloire Pagé, et, au sud-ouest, à la veuve Joseph Pagé (no. 26231, Vol. 33, Reg. A).

Le 26 novembre 1912, devant Édouard Hamel, Ephrem Pleau vendit à la John Foreman une lisière de terrain mesurant 30 pieds de largeur sur le bord de la rivière Jacques-Cartier longeant le front des lots 108 et 109 (no. 57643, Vol. 59, Reg. A).

Ephrem Pleau donna le reste de ce morceau de terre à son fils Damien Pleau lors de la signature du contrat de mariage de ce dernier avec Yvonne Gagnon le 29 mai 1925, devant Philippe Chalifour (no. 75713, Reg. A).

Le 21 mars 1967, Damien Pleau avait vendu à Gérard Pagé un terrain en forme irrégulière situé partie sur le lot 108 et partie sur le lot 109 mesurant environ un arpent et trois quarts de largeur, soit toute la largeur des sus dits lots, sur une profondeur d'environ 1800 pieds, borné au nord, par les droits riverains de la Domtar, à l'est, par l'acquéreur, au sud, par le chemin de travers, et, au sud-ouest par Gérard Denis et Paul Lavallée (no. 176493, Reg. A). Gérard Pagé vendit ce terrain à André Pagé. L'acte de vente a été enregistré le 22 octobre 1973 sous le numéro 205174. André Pagé le vendit à Jean-Pierre Pagé. L'acte de vente a été enregistré le 14 avril 1978 sous le numéro 236473.

Damien Pleau est décédé le 26 février 1971. Yvonne Gagnon hérita du reste de cette terre (nos. 192641, Reg. A) et le vendit à son fils Roland Pleau le 9 mars 1973 devant Paul Guillemette (no. 201331, Reg. A).

Cette 2^{ème} partie de la partie centrale de cette terre est désignée comme étant **partie du lot 109** du cadastre des Écureuils.

Partie sud-ouest, partie nord-est du lot 108.

La parcelle restante de cette terre mesurait quatorze pieds de front. Elle faisait partie de la parcelle échut à Joseph Pagé lors du partage des biens de Joseph Pagé et de Magdeleine T. Dussault le 26 juin 1777. Il intégra cette parcelle à la terre voisine du côté sud-ouest et elle est **partie nord-est du lot 108** du cadastre des Écureuils.

Terre 17						
Nicolas Pinel Vve Nicolas Pinel Jean-Baptiste Toupin Dussault, seigneur Simon Pleau, fils, 3 juin 1709 Pierre et Jean Pagé 21 juin 1714 Pierre Pagé m. Catherine Morissette et Françoise Larue vers 1725						
Pierre et Prisque Pagé 4 avril 1731 Jean-Bte et Joseph Pagé 6 oct. 1749						
Joseph Pagé m. Magdeleine T. Dussault Héritiers 16 février 1776						
Joseph Pagé 26 juin 1777 m. Clothilde Matte François Pagé 15 juil. 1814 m. Magdeleine T. Dussault Joseph Pagé 16 août 1844 m. Desanges Auger Vve Desanges Auger Ephrem Pleau 15 jan. 1889 m Émélie Béland Damien Pleau 19 mai 1925 m Yvonne Gagnon Vve Yvonne Gagnon 26 fév 1971 Roland Pleau 9 mars 1973	Jean-Baptiste Pagé m. Clothilde Dussault et Charlotte Papillon 26 juin 1777 Héritiers 12 juin 1821				Scolastique Pagé m. François Denis 26 juin 1777 Hyacinthe Denis 4 juil. 1813 François Pagé 18 août 1823	
	Louise Pagé et Godfroy Pleau 12 juin 1821 Jean-Baptiste Fiset 23 fév. 1825 m. Gertrude T. Dussault	Julie Pagé et François Faucher 12 juin 1821 Jean-Baptiste Fiset m. Gertrude T. Dussault	François Pagé 12 juin 1821 Hyacinthe Denis 6 déc. 1821 François Pagé 18 août 1823	Marguerite Pagé 12 juin 1821 François Pagé 5 mars 1822		
	Jean-Baptiste Fiset avant 1835 m. Marie-Louise Bertrand Joseph Fiset 9 oct. 1851 m. Adélaïde Trépanier Rémi Pagé 20 juin 1868 Alfred Pagé 13 déc. 1872 Ephrem Pleau 12 jan. 1885 m Émélie Béland Damien Pleau 19 mai 1925 m Yvonne Gagnon Vve Yvonne Gagnon 26 fév 1971 Roland Pleau 9 mars 1973					François Pagé 18 août 1823 Pierre Papillon Magloire Pagé m. Élisabeth Papillon 30 mai 1856 François Pagé m. Zoé Gingras 11 fév. 1882 Joseph Pagé 26 jan. 1916
	Rivière aux-pommes					Gérard Pagé 19 mai 1950
Rivière aux-pommes Vve Desanges Auger Sévère Fiset 24 jan. 1891 Vve Virginie Delisle 31 déc. 1936 Oliva Auger 15 fév. 1937 Olier Pagé 9 déc. 1942 Gérard Pagé 10 oct. 1958	Vve Desanges Auger Gaudiose Pagé 27 jan. 1895 m Léa Germain Vve Léa Germain 28 fév. 1928 Clovis Pagé 14 mai 1947 m Liliane Gingras Vve Liliane Gingras 26 oct. 1966 Aimé Pagé 21 sept. 1979					
Rivière aux-pommes				Alfred Pagé 13 déc. 1872 Magloire Pagé 10 fév. 1880 François Pagé 11 fév. 1882 Joseph Pagé 26 jan. 1916 Gérard Pagé 19 mai 1950		
Partie lot 108	Lot 109			Lot 110		
14 pieds	8 perches et 8 pieds			1 arpent et 14 pieds		

Tableau Terre 17

Terre 18, lots 104, 105, 106 et 107 et partie sud-ouest du lot 108.

Cette terre de trois arpents de front fut concédée à Guillaume Pinel le 1^{er} juin 1709 devant DeLarivière. L'acte mentionne que Guillaume Pinel en jouissait depuis plusieurs années. Il en était le propriétaire le 24 mars 1701 selon l'inventaire de la seigneurie de Belair fait ce jour par Louis Chambalon. Guillaume Pinel la possédait toujours en 1714. Elle était bornée, au nord-est, à Simon Pleau, fils, et, au sud-ouest, à Jean Bertrand.

Lors de l'aveu de dénombrement de 1723, Jean Pagé en est le propriétaire.

Après le décès de Jean Pagé, le 23 mars 1724, son frère Pierre Pagé en prit possession. Mais lui aussi décéda prématurément le 4 avril 1731. Sa veuve, Françoise Larue, et ses héritiers se partagèrent alors cette terre et celle voisine du côté du nord-est. Françoise Larue en hérita d'un demi-arpent du côté sud-ouest qu'elle donna à son fils Jean-Baptiste Pagé le 11 juillet 1762 devant Gouget. Le même jour, devant le même notaire, ce dernier acheta la part de sa sœur Marie Claire Pagé, épouse de Laurent Matte.

Le 6 octobre 1749, devant Choret, Pierre et Prisque Pagé vendirent le demi-arpent dont ils avaient hérité à leurs frères Jean-Baptiste et Joseph Pagé qui le revendirent à leur cousin Jean-Baptiste Pagé, le 3 août 1751 devant Pollet.

Jean-Baptiste Pagé, époux de Scholastique Dussault, possédait alors deux arpents de cette terre du côté sud-ouest et Joseph Pagé, époux de Magdeleine T. Dussault, l'autre arpent du côté du nord-est.

Partie nord-est comprenant la partie sud-ouest du lot 108.

Joseph Pagé et Magdeleine T. Dussault, son épouse, possédaient donc l'arpent du côté nord-est de cette terre et la terre voisine du côté nord-est, la terre 17. Nous avons vu que lors du partage de leur succession, le 26 juin 1777, devant Planté, leurs sept enfants avaient hérité chacun d'une parcelle de soixante-dix-sept pieds et un pouce. Prisque Pagé avait obtenu la parcelle joignant au sud-ouest à la terre de Jean-Baptiste Pagé, Hyacinthe Pagé eut la suivante et Joseph, le reste de l'arpent de cette terre plus quatorze pieds de la terre voisine au nord-est.

Le 29 avril 1781, devant Planté, Joseph Pagé acheta la part de sa sœur Marianne, épouse de Pierre Delisle.

Prisque Pagé vendit sa parcelle à Jean-Baptiste Pagé le 18 juin 1784 devant Perreault. C'est la parcelle qui apparaît dans l'inventaire de ses biens dressé le 30 mars 1789 par F.X. Larue. Elle mesurait quatre perches et cinq pieds de front sur quarante arpents de profondeur et était bornée, au nord-est, à la parcelle de Hyacinthe Pagé, et, au sud-ouest, à Jean-Baptiste Dussault.

Hyacinthe Pagé vendit sa parcelle le 10 mars 1790, devant F.X. Larue, moitié à Jean-Baptiste et moitié à Joseph Pagé. Sa part joignait au nord-est, à celle de Jean-Baptiste, et, au sud-ouest, à celle de Joseph.

Par tractations avec son frère Jean-Baptiste, Joseph Pagé, époux de Clothilde Matte, acquit cet arpent et quatorze pieds de la terre adjacente du côté du nord-est.

Le 11 juin 1791, Jean Plamondon, arpenteur, à la requête de Jean-Baptiste Dussault, Joseph Pagé, Jean-Baptiste Pagé et François Denis mesura, à partir de la ligne et borne qui sépare la terre de la Fabrique, trois arpents en direction sud-ouest puis tira une ligne parallèle à la première ligne et y plaça une borne. Cette nouvelle ligne sépara cette terre de celle du côté nord-est, c'est-à-dire, le lot 108 du lot 107.

Jean-Baptiste Dussault et Joseph Pagé ne semblent pas avoir été satisfait de la position de cette ligne. En effet, le 19 juin 1801, à leur demande, Jean-Baptiste Larue, arpenteur, tira à nouveau la ligne séparant leur terre. Dans son procès verbal, Jean-Baptiste Larue écrit que, sur une ancienne borne séparant la terre de Joseph Pagé de celle de Jean-Baptiste Dussault, il posa sa boussole et tira une ligne "*courante nord trente-trois degré quarante cinq minute suivant l'aiguille aimanté*" et parallèle à deux anciennes bornes posées dans la ligne séparant la terre du dit Jean-Baptiste Dussault de celle de Jean-Baptiste Pleau du côté sud-ouest. Ces bornes avaient été posées par maître Plamondon, arpenteur, suivant son procès verbal daté du 6 novembre 1751. Jean-Baptiste Larue tira cette nouvelle ligne en montant à partir de la dite borne en montant en profondeur jusque sur le second coteau du Bois-Francis situé à environ trois arpents au sud-est de la rivière Jacques-Cartier et y posa une seconde borne. Puis, à partir de la première borne qu'il avait utilisée, Jean-Baptiste Larue prolongea en descendant la ligne qu'il venait de tirer jusqu'à la frontière de la dite terre à environ une perche au sud-est du chemin royal où il posa une troisième borne. Ces bornes qu'il venait de poser marquaient la position et l'alignement de la ligne séparant la terre du dit Joseph Pagé de celle du dit Jean-Baptiste Dussault.

Joseph Pagé étant décédé, un inventaire de ses biens fut fait par F.X. Larue le 13 juillet 1814. Le lendemain, devant le même notaire, Clothilde Matte, sa veuve, donna cette terre à son fils François Pagé. Cette terre était alors bornée, par-devant, à Pierre Pagé, par derrière, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, aux héritiers de feu Jean-Baptiste Pagé, et, au sud-ouest, à Jean-Baptiste Papillon.

François Pagé légua cette terre à son fils Joseph Hébert Pagé par testament passé le 22 août 1857 devant L. P. Bernard.

Ce dernier légua ses biens à son épouse Desanges Auger.

Partie des terres du 1^{er} rang au chemin du 2^{ième} rang, partie sud-ouest du lot 108.

Desanges Auger légua ses biens à son fils Gaudiose Pagé par testament passé le 24 février 1890 devant P. de Varennes. Parmi, ses biens, apparaissent deux morceaux de cette terre alors décrite comme mesurant un arpent et une perche de front. Le premier morceau mesurait environ huit arpents de profondeur et est borné, en front, aux terres du 1^{er} rang, en profondeur, au chemin de front du 2^{ième} rang, au nord-est, à Magloire Pagé, et, au sud-ouest, à Charles Dussault. L'autre morceau mesurait aussi huit arpents de profondeur et est borné, en front, à la rivière aux-pommes, au nord, à Ephrem Pleau, au nord-est, à

Ephrem Pleau, et, au sud-ouest, à Napoléon Papillon. Ces deux morceaux de terre sont dits partie du lot 108 du cadastre des Écureuils.

Le 14 février 1895, devant L.P. Bernard, Gaudiose Pagé déclara avoir hérité de Desanges Augé, veuve Joseph Pagé, de deux morceaux de cette terre. Le premier mesure un arpent et une perche de front sur environ huit arpents de profondeur et est borné, en front, aux terres du 1^{er} rang des Écureuils, en profondeur, au chemin de front du 2^{ième} rang, au nord-est, à Magloire Pagé, et, au sud-ouest, à Charles Dussault. Ce morceau de terre fait partie du lot 108 (no. 34773, Vol. 42, Reg. A).

Gaudiose Pagé fit son testament le 28 février 1928 devant Philippe Chalifour et légua ses biens incluant cette terre à son épouse Léa Germain (no. 80040, Vol. 85, Reg. A).

Le 13 mars 1928, Léa Germain, veuve de Gaudiose Pagé, déclara avoir hérité de cet immeuble de son mari (no. 80040 et 80041, Vol. 85, Reg. A). Celle-ci le légua à son fils Clovis Pagé par testament passé le 29 novembre 1941 devant J. Lacoursière (nos. 115055 et 115056, Vol. 130, Reg. A).

Clovis Pagé légua cet immeuble à Liliane Gingras, son épouse, par testament et contrat de mariage le 24 septembre 1943 devant Louis-Philippe Brousseau (nos. 103939). Clovis Pagé est décédé le 26 octobre 1966. Le 27 janvier 1967, devant Paul Guillemette, Liliane Gingras déclara avoir hérité de cette terre (no. 176275).

Le 21 septembre 1979, devant Jean-Pierre Julien, Liliane Gingras vendit cet immeuble à son fils Aimé Pagé (no. 249556, Reg. A).

La partie nord-est de cette terre est désignée comme étant **partie sud-ouest du lot 108** du cadastre des Écureuils.

Partie du chemin du 2^{ième} rang à la rivière aux-pommes, partie sud-ouest du lot 108.

Le 24 janvier 1891, devant L.P. Bernard, Desanges Auger, veuve Joseph Pagé, vendit à Joseph Sévère Fiset un lopin de terre mesurant un arpent et une perche de front sur huit arpents de profond, borné, en front, au chemin public, en arrière, à la rivière aux-pommes, au nord-est, à Magloire Pagé, et, au sud-ouest, à François Papillon, partie lot 108 (no. 59425, Vol. 61, Reg. A).

Sévère Fiset est décédé le 31 décembre 1936 et Virginie Delisle, son épouse en deuxième noces, hérita de ses biens incluant cette terre (no. 92357, Vol. 103, Reg. A et no. 86736, Reg. A).

Le 15 février 1937, devant Philippe Chalifour, Virginie Delisle vendit cette partie de terre à Oliva Auger (no. 92410, Vol. 103, Reg. A).

Le 9 décembre 1942, devant L.P. Brousseau, Oliva Auger et Laurette Dussault, son épouse, vendirent à Olier Pagé cette partie alors bornée au nord-est, à Joseph Pagé et, au sud-ouest, à Mendoza Godin (no. 102692, Reg. A).

Le 10 octobre 1958, devant Henri Lefebvre, Olier Pagé vendit cette partie à Gérard Pagé (no. 147113, Reg. A).

Partie nord, de la rivière aux-pommes à la rivière Jacques-Cartier, partie sud-ouest du lot 108.

Le 15 janvier 1889, devant L.P. Bernard, Desanges Auger, veuve de Joseph Pagé, vendit à Ephrem Pleau un lot de terre mesurant environ un arpent et une perche de front sur la profondeur qu'il y a depuis la rivière Jacques-Cartier au nord jusqu'au chemin appelé "*la côte de la rivière aux-pommes*", au sud, joignant, au nord-est, à l'acquéreur, et, au sud-ouest, à François Papillon. Cet immeuble est la partie nord du lot 108 (no. 29542, Vol. 37, Reg. A).

Le 26 novembre 1912, devant Édouard Hamel, Ephrem Pleau vendit à John Foreman une lisière de terrain mesurant 30 pieds de largeur sur le bord de la rivière Jacques-Cartier longeant le front des lots 108 et 109 (no. 57643, Vol. 59, Reg. A).

Ephrem Pleau donna le reste de ce morceau de terre à son fils Damien Pleau lors de la signature du contrat de mariage de ce dernier avec Yvonne Gagnon le 29 mai 1925, devant Philippe Chalifour (no. 75713, Reg. A). Damien Pleau épousa Yvonne Gagnon le 13 juin 1925 et par contrat de mariage fit son épouse légataire universelle de ses biens (no. 75713, Reg. A).

Le 21 mars 1967, devant Paul Guillemette, Damien Pleau vendit à Gérard Pagé un terrain de forme irrégulière mesurant environ un arpent et trois quarts de largeur sur une profondeur d'environ 1800 pieds borné, au nord, aux droits riverains de la Domtar, à l'est, à l'acquéreur, au sud, par un chemin de travers, et, à l'ouest, par Gérard Denis et Paul Lavallée. Ce terrain fait partie des lots 108 et 109. L'acte de vente a été enregistré le 28 mars 1967 sous le no. 176493. Gérard Pagé vendit ce terrain à André Pagé. L'acte de vente a été enregistré le 22 octobre 1973 sous le numéro 205174. André Pagé le vendit à Jean-Pierre Pagé. L'acte de vente a été enregistré le 14 avril 1978 sous le numéro 236473.

Damien Pleau est décédé le 26 février 1971. Yvonne Gagnon hérita du reste de cette terre (nos. 192641, Reg. A) et le vendit à son fils Roland Pleau le 9 mars 1973 devant Paul Guillemette (no. 201331, Reg. A).

Partie sud-ouest, lots 104, 105, 106 et 107.

Nous avons vu plus haut que la partie sud-ouest de cette terre contient deux arpents et Jean-Baptiste Pagé en avait acquis une partie le 3 août 1751 et d'une autre le 11 juillet 1762. Il épousa en premières noces Marie Jeanne Proulx et en deuxième noces, Scholastique Dussault, fille de Denis.

Le 3 août 1775, devant Planté, Jean-Baptiste Pagé, époux de Scolastique Dussault, et Jean-Baptiste Godin, époux de Marianne Dussault, s'échangèrent des terres. Jean-Baptiste Pagé céda à Jean-Baptiste Godin cette terre mesurant deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur avec la maison, la grange et l'étable qui y étaient construites. Cette terre

était alors bornée, par-devant, au trait carré de la profondeur des terres du 1^{er} rang, par derrière, au bout des quarante arpents, au nord-est, à Joseph Pagé, et, au sud-ouest, à Joseph Pleau. En retour, Jean-Baptiste Godin céda à Jean-Baptiste Pagé une terre d'un arpent et demi située dans le 1^{er} rang de la seigneurie de Neuville.

Le 7 juillet 1783, devant Perreault, Jean-Baptiste Godin et Marianne Dussault, son épouse, échangèrent cette terre à Jean-Baptiste Dussault et à Geneviève Bolus, son épouse. Ces derniers avaient passé un contrat de mariage devant Planté le 1^{er} août 1779.

Devenu veuf, Jean-Baptiste Dussault épousa en secondes noces Josephte Matte. Il fit alors dresser l'inventaire de ses biens le 26 septembre 1811 par F.X. Larue. Il possédait toute cette terre qui fut partagée par ses héritiers. Elle était alors bornée, au nord-est, à la veuve et aux héritiers de Joseph Pagé, et, au sud-ouest, à Jean-Baptiste Pleau. On y trouvait une vieille maison de bois, pièce sur pièce, tombant en ruine, une grange et une étable couverte de paille, formant un corps de bâtiment d'environ 50 pieds de front et en assez bon état.

Le 28 septembre 1881, devant F.X. Larue, Josephte Matte, veuve Jean-Baptiste Dussault, donna un bail à ferme d'une durée de 8 ans à Joseph Tardif pour un morceau de terre mesurant un arpent de front sur quarante arpents de profondeur situé au nord-est de cette terre et borné, au nord-est, à la veuve et aux héritiers de Joseph Pagé, et, au sud-ouest, au dit preneur ou aux héritiers de défunte Geneviève Bolus.

Cette terre passa à Charles Dussault, époux de Olympe Godin, et fut ensuite morcelée en trois parties principales, l'une allant du bout des terres du 1^{er} rang au chemin du 2^{ième} rang, l'autre, du chemin du 2^{ième} rang à la rivière aux-pommes et la troisième partie, de la rivière aux-pommes à la rivière Jacques-Cartier.

Partie entre le bout des terres du 1^{er} rang et le chemin du 2^{ième} rang, lot 107 .

Le 13 novembre 1893, devant L.P. Bernard, Charles Dussault et François Papillon s'échangèrent des terres. François Papillon céda à Charles Dussault une terre mesurant un arpent de front sur environ huit arpents de profondeur bornée, au nord, au chemin, au sud, aux terres du 1^{er} rang, au nord-est, à la veuve Joseph Pagé, et, au sud-ouest, à Charles Dussault. Cette terre est désignée comme étant la moitié sud du lot 107 (no. 33727, Vol. 41, Reg. A).

Le 23 juillet 1888, Charles Dussault et Olympe Godin, son épouse, firent leur testament devant L.P. Bernard et instituèrent leur fils François Dussault légataire universel de leurs biens (nos. 38871 et 38872, Vol. 45, Reg. A).

Le 18 décembre 1899, François Dussault déclara devant Jean-Baptiste Hamel que son père Charles Dussault était décédé le 18 juillet 1899 et sa mère, Olympe Godin, le 20 octobre 1891, et qu'il héritait de cet immeuble décrit comme étant le lot 107 (nos. 38871 et 38872, Vol. 45, Reg. A).

Le 2 octobre 1901, François Dussault vendit cette terre à Jean-Baptiste Godin (no. 40816, Vol. 47, Reg. A).

Jean-Baptiste Godin légua ses biens à Félicité Émond, son épouse, par testament passé devant Jean-Baptiste Hamel le 23 janvier 1894 (no. 114445, Vol. 131, Reg. A). Celle-ci donna la moitié de cette terre à Israël Léveillé le 3 janvier 1910 devant J.O. East (no. 52836, Vol. 55, Reg. A). Le 20 octobre 1910, devant Édouard Hamel, Félicité Léveillé résilia cette donation et vendit à Israël Léveillé cette terre mesurant deux arpents de front sur sept à huit arpents de profondeur, bornée, au nord, à Napoléon Papillon, au sud, à Gaudiose Pagé, au nord-est, à Gaudiose Pagé, et, au sud-ouest, à Simon Dussault. Elle lui vendit aussi la maison, et les bâtisses qui y étaient construites. Cette terre est décrite comme étant le lot 107 (no. 53997, Vol. 56, Reg. A).

Le 8 mai 1947, devant L.P. Brousseau, Israël Léveillé vendit cette terre à Mendoza Godin (no. 112586, Vol. 129, Reg. A).

Le 27 octobre 1947, Mendoza Godin déclara devant L.P. Brousseau que Jean-Baptiste Godin était décédé aux Écureuils le 4 décembre 1909 à l'âge de 48 ans, que Félicité Émond, son épouse, la légataire universelle de ses biens, était aussi décédée et qu'il héritait de la moitié de cet immeuble (no. 114446, Reg. A).

Le 15 octobre 1973, Mendoza Godin, époux de Catherine Dussault, fit son testament devant Denis Larochelle et légua tous ses biens à son fils Jean-Louis Godin qui en hérita le 30 juillet 1978 (nos. 243480 et 243481).

Le 3 juillet 1985, devant Y. Brochu, Jean-Louis Godin vendit à Jocelyn Germain cette terre mesurant deux arpents, une perche et douze pieds de front sur huit arpents de profondeur, bornée, au nord, au chemin du 2^{ième} rang, au sud, à l'autoroute 40, au nord-est, au lot 108, et, au sud-ouest, au lot 103 (no. 288845, Reg. A).

Cette portion de la partie sud-ouest de cette terre est désignée comme étant le lot 107 du cadastre des Écureuils.

Partie entre le chemin du 2^{ième} rang et la rivière aux-pommes, lot 106.

Le 13 novembre 1893, devant L.P. Bernard, Charles Dussault et François Papillon s'échangèrent des terres. Charles Dussault céda à François Papillon une terre mesurant un arpent de front sur environ sept à huit arpents de profondeur bornée, au nord, à la rivière aux-pommes, au sud, au chemin du 2^{ième} rang, au nord-est, à François Papillon, et, au sud-ouest, à Simon Dussault. Cette terre est désignée comme étant la moitié sud-ouest du lot 106 (no. 33727, Vol. 41, Reg. A).

Le 13 novembre 1893, devant L.P. Bernard, François Papillon et Marie Trépanier, son épouse, échangèrent des terres avec Napoléon Papillon, son frère. François Papillon céda alors à Napoléon Papillon une terre mesurant deux arpents de front le long du chemin de front du 2^{ième} rang et allant jusqu'à la rivière Jacques-Cartier en profondeur. Cette terre est désignée comme étant les lots 105 et 106 (no. 33785, Vol. 41, Reg. A).

Le 21 décembre 1900, Celanire Fiset, épouse de Napoléon Papillon, fit son testament devant Jean-Baptiste Hamel et légua tous ses biens à son mari (no. 56185, Vol. 58, Reg. A). Le même jour, devant le même notaire, Napoléon Papillon fit son testament et légua

l'usufruit de ses biens à Celanire Fiset, son épouse, et leur propriété à Jérôme Papillon leur fils qui avait épousé Lucienne Trépanier le 6 juin 1898 (no. 56370, Vol. 58, Reg. A).

Le 25 juin 1912, Napoléon Papillon déclara devant Édouard Hamel que son épouse Celanire Fiset était décédée le 8 décembre 1910 et qu'il avait hérité de cet immeuble (no. 56186, Vol. 58, Reg. A).

Le 12 août 1912, Jérôme Papillon déclara devant Édouard Hamel que son père Napoléon Papillon était décédé le 25 juillet 1912 et qu'il héritait de l'immeuble désigné comme étant les lots 105 et 106 (nos. 56370 et 56371, Vol. 58, Reg. A).

Le 1^{er} juin 1936, devant Philippe Chalifour, Jérôme Papillon vendit à Mendoza Godin la partie de cette terre désignée comme étant le lot 106 et mesurant deux arpents de front sur la profondeur qu'il y a du chemin public du 2^{ième} rang à la rivière aux-pommes (no. 91451, Vol. 101, et no. 95765, Reg. A).

Mendoza Godin, époux de Catherine Beaumont, fit son testament le 15 octobre 1973 devant Denis Larochelle et légua tous ses biens à son fils Jean-Louis Godin (no. 243481, Reg. A).

Le 1^{er} décembre 1978, Jean-Louis Godin déclara devant Édouard Aubé que son père Mendoza Godin était décédé aux Écureuils le 30 juillet 1978 et qu'il avait hérité de cet immeuble et des bâtisses qui y étaient construites (nos. 243482).

Le 3 juillet 1985, devant Y. Brochu, Jean-Louis Godin vendit à Jocelyn Germain cette terre désignée comme étant le lot 106 mesurant deux arpents, une perche et douze pieds de front sur sept arpents et sept perches de profondeur, bornée, au nord, à la rivière aux-pommes, au sud, au chemin du 2^{ième} rang, au nord-est, au lot 108, et, au sud-ouest, au lot 103 (no. 288845, Reg. A).

Cette portion de la partie sud-ouest de cette terre est désignée comme étant le **lot 106** du cadastre des Écureuils.

Partie entre la rivière aux-pommes et la rivière Jacques-Cartier.

Partie nord-est, lot 105.

Le 13 novembre 1893, devant L.P. Bernard, François Papillon et Marie Trépanier, son épouse, échangèrent des terres avec Napoléon Papillon, son frère. François Papillon céda alors à Napoléon Papillon une terre mesurant deux arpents de front le long du chemin de front du 2^{ième} rang et allant jusqu'à la rivière Jacques-Cartier en profondeur. Cette terre est désignée comme étant les lots 105 et 106 (no. 33785, Vol. 41, Reg. A).

Le 21 décembre 1900, Celanire Fiset, épouse de Napoléon Papillon, fit son testament devant Jean-Baptiste Hamel et légua tous ses biens à son mari (no. 56185, Vol. 58, Reg. A). Le même jour, devant le même notaire, Napoléon Papillon fit son testament et légua l'usufruit de ses biens à Celanire Fiset, son épouse, et leur propriété à Jérôme Papillon leur fils (no. 56370, Vol. 58, Reg. A).

Le 25 juin 1912, Napoléon Papillon déclara devant Édouard Hamel que son épouse Celanire Fiset était décédée le 8 décembre 1910 et qu'il avait hérité de cet immeuble (no. 56186, Vol. 58, Reg. A).

Le 12 août 1912, Jérôme Papillon déclara devant Édouard Hamel que son père Napoléon Papillon était décédé le 25 juillet 1912 et qu'il héritait de l'immeuble désigné comme étant les lots 105 et 106 (nos. 56370 et 56371, Vol. 58, Reg. A).

Jérôme Papillon fit son testament devant Édouard Hamel le 22 mai 1914 et institua Lucienne Trépanier, son épouse, légataire universelle de ses biens (no. 92533, Vol. 103, Reg. A). Le 16 mars 1937, Lucienne Trépanier déclara devant L.P. Chalifour que son mari Jérôme Papillon était décédé le 26 février 1937 et qu'elle avait hérité de cet immeuble mesurant et deux perches de profondeur désigné comme étant le lot 105 (no. 92534, Vol. 103, Reg. A).

Le 29 août 1946, devant A. Dussault, Lucienne Trépanier vendit cette terre à son fils Paul Félix Papillon (no. 110879, Vol. 126, Reg. A).

Ce dernier vendit cette terre en plusieurs parties.

Subdivision 1, entre la rivière aux-pommes et la subdivision 2, partie du lot 105.

Le 20 octobre 1955, devant Victor-Aimé Rouillard, Paul Papillon vendit à Salomon Germain un morceau de cette terre mesurant un arpent de largeur sur une profondeur de douze arpents et cinquante pieds du côté nord-est et, du côté sud-ouest, de dix arpents et demi, borné, au nord, par le vendeur, au sud, à la rivière aux-pommes, au nord-est, à Clovis Pagé, et, au sud-ouest, à Bruno Fiset (no. 137614, Reg. A). Partie du lot 105.

Le 25 octobre 1956, devant Henri Lefebvre, Salomon Germain vendit à Gérard Denis ce morceau du lot 105 (no. 141088, Reg. A).

Le 3 février 1967, devant Paul Guillemette, Gérard Denis vendit cette partie du lot 105 à Georges-Henri Matte (no. 176127, Reg. A).

Le 25 juillet 1985, devant Denis Larochelle, Georges-Henri Matte vendit à Louis Morisset cette partie du lot 105 bornée, au nord, à Paul Papillon, partie du lot 105, au sud, à la rivière aux-pommes, au nord-est, à Clovis Pagé, lot 108, et, au sud-ouest, au lot 104 (no. 289428, Reg. A).

Subdivision 2, partie du lot 105.

Le 21 août 1961, devant Paul Guillemette, Paul F. Papillon vendit à Paul Lavallée et à Gérard Leclerc une terre à bois mesurant un arpent de largeur sur une profondeur de cinq arpents bornée, au nord, à Ulysse Denis, au sud, à Salomon Germain, au nord-est, à Damien Pleau, et, au sud-ouest, à Georges-Henri Matte (no. 156380, Reg. A).

Le 19 juillet, 1963, devant Paul Guillemette, Gérard Leclerc vendit à Paul Lavallée la moitié du morceau du lot 105 qu'ils avaient acheté ensemble (no. 163204, Reg. A).

Cette portion de la partie nord-est de cette terre est désignée comme étant le **lot 105** du cadastre des Écureuils.

Subdivision 3, partie du lot 105 entre la subdivision 2 et la rivière Jacques-Cartier.

Le 13 novembre 1956, devant Édouard Hamel, Paul Félix Papillon vendit à Gérard Denis une partie de cette terre comprenant toute la largeur du lot soit un arpent sur la profondeur de neuf arpents, borné, au nord, à la rivière Jacques-Cartier, au sud, à la partie du lot 105 propriété du vendeur, au nord-est, à Damien Pleau, lot 108, et, au sud-ouest, à Bruno Fiset, lot 104 (no. 141184, Reg. A).

Le 16 février 1981, devant Jean-Pierre Julien, Gérard Denis vendit cette partie du lot 105 à Jean-Robert Béland, Pierre Leboeuf, Jean-Roch Thibodeau, Fernand Leboeuf et Nicole Thibodeau (no. 259705, Reg. A).

Partie sud-ouest, lot 104.

Avant 1878, Jérôme Fiset avait acquis cette terre des héritiers de Jean-Baptiste Dussault. Il fit son testament le 3 mars 1884 devant L.P. Bernard et institua Placide Dussault, son épouse, légataire universel de ses biens (no. 25784, Vol. 33, Reg. A). Le 19 juin suivant, cette dernière déclara devant L.P. Bernard que son époux était décédé le 28 mars 1884 et qu'elle héritait de la moitié indivise de cette terre mesurant un arpent de front sur environ vingt arpents de profondeur désignée comme étant le lot 104 du cadastre des Écureuils (no. 25785, Vol. 33, Reg. A).

Le 18 août 1884, devant L.P. Bernard, Placide Dussault, veuve Jérôme Fiset, donna cette terre à son fils François-Xavier Fiset, cultivateur (no. 25887, Vol. 33, Reg. A).

François-Xavier Fiset fit son testament devant Jean-Baptiste Hamel le 30 mars 1903 et légua ses biens à Félicité Léveillé, son épouse (no. 59851, Vol. 62, Reg. A). Le 7 août 1914, cette dernière déclara devant Édouard Hamel que son époux était décédé le 30 mars 1903 et qu'elle héritait de la moitié de cette terre (no. 59852, Vol. 62, Reg. A).

Le 30 octobre 1931, devant Philippe Chalifour, Félicité Léveillé, veuve F.X. Fiset, donna à son fils Bruno Fiset cette terre et la grange qui y était construite (no. 85598, Vol. 93, Reg. A).

Subdivision 1, partie du lot 104.

Le 21 novembre 1956, devant Édouard Hamel, Bruno Fiset vendit à Gérard Denis un morceau de cette terre formant la partie nord-ouest du lot 104 et mesurant toute la largeur du dit lot sur neuf arpents de profondeur, borné, au nord-ouest, à la rivière Jacques-Cartier, au sud, partie restante du lot 104 au vendeur, nord-est, au lot 105, et, au sud-ouest, au lot 103 (no.141315, Reg. A).

Le 16 février 1981, devant Jean-Pierre Julien, Gérard Denis vendit cette partie nord-ouest du lot 104 à Jean-Robert Béland, Pierre Leboeuf, Jean-Roch Thibodeau, Fernand Leboeuf et Nicole Thibodeau. Ce morceau de terre était alors borné, au nord, à la rivière Jacques-Cartier, au sud, à la partie restante du lot 104 à Bruno Fiset, au sud-ouest, au lot 103, et, nord-est, au lot 105, (no. 259705, Reg. A).

Subdivision 2, partie du lot 104.

Le 10 janvier 1960, devant Édouard Hamel, Bruno Fiset vendit à Georges-Henri Matte un morceau de cette terre formant la partie sud du lot 104 et mesurant toute la largeur du dit lot 104 sur une profondeur de quatorze arpents, borné, au nord, à Gérard Denis, partie du lot 104, au sud-ouest, au lot 103, et, au nord-est, au lot 105 (no. 151174, Reg. A).

Le 25 juillet 1985, devant Denis Larochelle, Georges-Henri Matte vendit à Louis Morisset cette partie sud-ouest du lot 104 (no. 289428, Reg. A).

Cette portion de la partie sud-ouest de cette terre est désignée comme étant le **lot 104** du cadastre des Écureuils.

Terre 18	
Guillaume Pinel 1 ^{er} juin 1709 Jean Pagé, avant fév. 1723 Pierre Pagé 23 mars 1724 Héritiers 4 avril 1731	
Jean-Baptiste Pagé 11 juil. 1762 m. Scholastique Dussault Jean-Baptiste Godin 3 août 1775 m. Marianne Dussault Jean-Baptiste Dussault 7 juil. 1783 m. Josephte Matte Héritiers 26 sept. 1811 Charles Dussault avant 1890 m Olympe Godin Jean Papillon avant 1814	Joseph Pagé 11 juil. 1762 m. Magdeleine T. Dussault Joseph Pagé 26 juin 1777 m. Clothilde Matte François Pagé 15 juil. 1814 m. Magdeleine T. Dussault Joseph Pagé 16 août 1844 Vve Desanges Auger
Lot 104 Voir tableau Terre 18 -b	Lot 105 Voir tableau Terre 18 -b
Rivière aux-pommes	
Lot 106 Voir tableau Terre 18 -b	Vve Desanges Auger Ephrem Pleau 15 jan. 1889 M Émélie Béland Damien Pleau 19 mai 1925 Vve Yvonne Gagnon 26 fév. 1971 Roland Pleau 9 mars 1973
Chemin du 2 ^{ième} rang	
Voir tableau Terre 18 -b	Vve Desanges Auger Sévère Fiset 24 jan. 1891 Vve Virginie Delisle 31 déc. 1936 Oliva Auger 15 fév. 1937 m Olier Pagé 9 déc. 1942 Gérard Pagé 10 oct. 1958
Chemin du 2 ^{ième} rang	
Voir tableau Terre 18 -b	Vve Desanges Auger Gaudiose Pagé 27 jan. 1895 Vve Léa Germain 28 fév. 1928 Clovis Pagé 14 mai 1947 Vve Liliane Gingras 26 oct. 1966 Aimé Pagé 21 sept. 1979
Lot 107	Partie sud-ouest lot 108
2 arpents	1 arpent

Tableau Terre 18 -a

Terre 18	
<p>Jérôme Fiset, m. Placide Dussault avant 1878 Vve Placide Dussault 28 mars 1884</p> <p>F.X. Fiset m Félicité Léveillé 18 août 1884 Vve Félicité Léveillé 30 mars 1903 Bruno Fiset 30 oct. 1931</p>	<p>François Papillon m Marie Trépanier avant 1878 Napoléon Papillon m Célianire Fiset 13. nov. 1893 Jérôme Papillon m Lucienne Trépanier 25 juil. 1912 Paul Papillon 29 août 1946</p>
<p>Bruno Fiset 30 oct. 1931 Gérard Denis 21 nov. 1956 Jean-Roch Béland 16 fév. 1981</p>	<p>Paul Papillon 29 août 1946 Gérard Denis 13 nov. 1956 Jean-Robert Béland 16 fév. 1981</p>
<p>Bruno Fiset 30 oct. 1931 Georges-Henri Matte 10 jan. 1960</p>	<p>Paul Papillon 29 août 1946 Salomon Germain 20 oct. 1955 Gérard Denis 25 oct. 1956 Georges-Henri Matte 3 fév. 1967 Louis Morisset 25 juil. 1985</p>
Lot 104	Lot 105
1 arpent	1 arpent
Rivière aux-pommes	
<p>Charles Dussault m. Olympe Godin 13 nov. 1893 François Papillon m Marie Trépanier 13 nov. 1893 Napoléon Papillon m Célianire Fiset 13 nov. 1893 Jérôme Papillon m Lucienne Trépanier 25 juil. 1912 Mendoza Godin m Catherine Beaumont 1^{er} juin 1936 Jean-Louis Godin 30 jui. 1978 Jocelyn Germain 3 juil. 1985</p>	
Lot 106	
Route du 2^{ième} rang	
<p>François Papillon avant 1878 Charles Dussault m. Olympe Godin 13 nov. 1893 François Dussault 18 juil. 1899 Jean-Baptiste Godin 2 oct. 1901 Vve Félicité Emond Isaïe Léveillé 20 oct. 1910 Mendoza Godin 8 mai 1947 Jean-Louis Godin 30 juil. 1978 Jocelyn Germain 3 juil. 1985</p>	
Lot 107	
2 arpents	

Tableau Terre 18 -b

Terre 19, lots 101, 102 et 103.

Cette terre de trois arpents de front sur quarante arpents de profondeur appartenait à Jacques Dussault en 1701 selon l'inventaire de la seigneurie fait par Louis Chamballon le 24 mars 1701.

Jacques Dussault la remis au seigneur.

Le 3 juin 1709, le seigneur Toupin la concéda à Jean-Baptiste Bertrand, habitant demeurant en la seigneurie de Portneuf, par acte passé devant DeLarivière. L'acte de concession mentionne que Jean Bertrand en jouissait depuis quelques années et qu'il l'avait échangée avec Pierre Lefebvre dit Ladouceur de Neuville par un billet que les deux parties avaient signé la veille en présence du seigneur Toupin Dussault et du notaire DeLarivière.

Cet acte ajoute qu'une partie de cette terre était défrichée et le reste était en bois debout. Elle était alors bornée, au nord-est, à Guillaume Pinel, et, au sud-ouest, à François Richard.

Pierre Lefebvre est décédé à Neuville le 21 octobre 1703. Il légua cette terre à son neveu, aussi nommé Pierre Lefebvre. Selon Cyprien Tanguay, ce dernier était le fils de Guillaume Lefebvre et de Marie Grandival de Dugres-en-Coire, évêché d'Angers. Le 27 avril 1688, à Neuville, il avait épousé Marie Marcot, fille de Nicolas et de Martine Taurey et veuve de Michel L'Homme.

A la requête de Pierre Lefebvre et son voisin François Richard, Bernard DeLarivière tira la ligne séparant leur terre le 30 mars 1710.

Pierre Lefebvre mourut le 17 février 1712 laissant sa veuve avec neuf enfants dont Pierre, Guillaume et Elisabeth qui épousa Simon Frenet. Marie Marcot épousa en secondes noces René Déry.

Le 5 mars 1716, Jean-Baptiste Toupin rendit compte devant Louis Chamballon de l'inventaire et de la vente qu'il avait faits des biens de la communauté de feu Pierre Lefebvre et de Marie Marcot. Cette terre du "*petit village*" était évaluée à 250 livres.

Le 22 novembre 1723, à Neuville, Guillaume, fils de Pierre Lefebvre et de Marie Marcot, épousa Marie Angélique Richard, la fille du voisin de la terre de son père, François Richard et Marie Angélique Bertrand.

Guillaume hérita de cette terre. Il mourut à l'âge de 47 ans le 7 mars 1747 laissant comme son père une veuve avec plusieurs jeunes enfants. Dans un contrat passé devant Pollet daté du 16 février 1748, Marie Angélique Richard "*veuve de feu Guillaume Lefebvre*" donna à Louis-Joseph Pleau et à Magdeleine Lefebvre "*sa femme future*" un quart de cette terre bornée, au nord-est, aux Pagé, et, au sud-ouest, à Pierre Richard. Elle leur donna aussi le quart des meubles, des bâtiments et des animaux. En outre, elle lui donna la moitié dans les fonds de propriété dont elle avait hérité de François Richard et de Marie Angélique Bertrand, ses père et mère. Ils s'épousèrent le 20 février suivant. Louis-Joseph Pleau était le fils de François-Ignace Pleau et de Madeleine Gaudin.

Le 19 février 1758, devant Fleury, Louis-Joseph Pleau acheta de sa belle-sœur Angélique Lefebvre, épouse de Étienne Thibaut, ses droits dans la succession de ses père et mère. Le 1 juillet 1758, devant Fleury, il acheta de Joseph Pagé dit Lamoureux, pour 150 livres, les droits successifs de Thérèse Lefebvre, épouse de Jacques Hainaut dit Beaufrère, maître tapissier de Montréal. Joseph Pagé avait acheté ces droits le 22 août 1757 devant Hadienne, notaire à Montréal.

Louis-Joseph Pleau acquit la part des autres héritiers de Guillaume Lefebvre et obtint la propriété de toute cette terre sauf de la partie se trouvant du côté nord de la rivière Jacques-Cartier.

En effet, le 2 novembre 1766, devant Gouget, Louis Joseph Pleau en son nom et comme tuteur des mineurs de Guillaume Lefebvre vendit à François Lamothe la partie de cette terre qui se trouvait du côté nord de la rivière Jacques-Cartier. Cette parcelle mesurait trois arpents de front sur environ trois arpents de profondeur du côté sud-ouest et un demi-arpent de profondeur du côté nord-est. Elle était bornée, par-devant, à la rivière Jacques-Cartier, en profondeur, à Joseph Pichet et ayant cause, au nord-est, à Jean-Baptiste Piché, et, au sud-ouest, à François Denis Dussault. François Lamothe rattacha cette parcelle à la terre qu'il possédait.

Louis-Joseph Pleau et Marguerite Lefebvre donnèrent cette terre à leur fils Jean-Baptiste Pleau lors de la signature du contrat de mariage de ce dernier devant Perreault le 6 novembre 1783. Il épousa Angélique (Rosalie) Godin, fille de Charles Godin et de Marie Angélique Trépanier aux Écureuils, le 24 novembre suivant. Charles Godin et son épouse donnèrent à leur fille 300 livres, une taure d'un an et une moutonne pour tous ses droits dans leur succession future.

Le 14 juin 1788, Scholastique Pleau, épouse de John Robinson, demeurant à la rivière de Lacolle, donna, devant F.X. Larue, quittance à son frère Jean-Baptiste pour la somme de 300 livres en paiement des ses droits dans la succession de ses père et mère. Par cet acte, elle reconnaissait avoir pris connaissance de l'acte de donation consentie à son frère Jean-Baptiste par ses père et mère devant Perreault environ cinq ans auparavant et l'acceptait.

Le 21 juillet 1794, François Bolus et Marie Angélique Pleau, son épouse, donnèrent quittance à Jean-Baptiste Pleau pour une somme d'argent due selon l'acte de donation faite par feu Joseph Pleau et par feu Magdeleine Lefebvre passée devant Perreault environ onze ans plus tôt.

Le 27 décembre 1806, devant F.X. Larue, Jean-Baptiste Pleau vendit à Jean Thomas Letourneau, forgeron, un lopin de terre mesurant un arpent de front sur environ trois arpents de profondeur. Ce lopin était situé à la limite sud-ouest de cette terre et était borné, par-devant, au sud, à la rivière aux-pommes, par derrière, au nord, partie à la rivière aux-pommes et à une côte qui se trouve à cet endroit, au nord-est, au dit vendeur sur le haut où la dite côte qui servira de limite du côté nord-est, et, au sud-ouest, à Antoine Germain en partie.

Le 14 août 1812, devant F.X. Larue, Jean-Baptiste Pleau et Angélique Godin donnèrent à leur fils Jean-Baptiste cette terre mesurant trois arpents de front sur trente cinq arpents de profondeur et bornée, par-devant, à François Denis et à la veuve et aux héritiers de Jean-

Baptiste Pagé, par derrière, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, aux héritiers de Jean-Baptiste Dussault, et, au sud-ouest, à Jean-Baptiste Bertrand. Ils lui donnèrent aussi la maison, grange, étable et autres bâtiments, les meubles, les animaux et les outils d'agriculture. Ils ajoutèrent un morceau de terre mesurant trente-huit pieds et demi de front enclavé dans la terre voisine du côté sud-ouest appartenant à Jean-Baptiste Bertrand. Il devait garder sa tante Françoise Pleau qui demeurait à la maison et donner 72 livres à chacun des ses frères et sœurs pour leur droits dans la succession future de leur père et mère ; ses sœurs, Hélène, Thérèse, Marguerite, Louise, Brigitte, Victoire, Théotiste, épouse de Michel Fournel, et Rosalie, épouse de Jérôme Fiset, ses frères, Joseph, âgé de 7 ans et Godefroy. Le même jour, devant le même notaire, Jean-Baptiste Pleau et son épouse Angélique Godin firent leur testament et confirmèrent cette donation.

Le 3 janvier 1815, Rosalie Pleau, son mari Jérôme Fiset, Théotiste Pleau, son mari Michel Fournel, et Marie-Louise Pleau et son mari Georges Gauthier donnèrent quittance devant F.X. Larue à Jean-Baptiste Pleau pour le paiement des 72 livres qui leur revenaient suivant la donation du 14 août 1812.

Jean-Baptiste Pleau et Angélique Godin décédèrent à deux mois d'intervalle, le premier le 3 février 1827 et son épouse, le 6 avril suivant.

Jean-Baptiste Pleau, fils, épousa Élisabeth Morissette, fille de Pierre Morissette et de Élisabeth Piché de Cap-Santé le 12 juillet 1813. Ils avaient passé un contrat de mariage devant F.X. Larue le 8 juin précédent.

Jean-Baptiste Pleau vendit cette terre vers 1832.

Partie nord-est, lot 103.

Le 1^{er} février 1884, Isidore Matte et Adélaïde Létourneau, son épouse, en étaient propriétaires. En effet, ce jour, devant L.P. Bernard, ils vendirent à Damien Matte, boucher des Écureuils, un morceau de terre mesurant trois quarts d'arpent de front sur douze arpents de profondeur au bout de laquelle profondeur le dit morceau de terre mesure trois arpents de front sur environ quatre arpents de profondeur et reprend ensuite trois quarts d'arpent de front sur environ vingt-quatre arpents de profondeur. Ce morceau de terre était borné, au nord, à la rivière Jacques-Cartier, au sud, à la veuve Pagé et Hubert Sauvageau, au nord-est, à Charles Dussault, et, au sud-ouest, à Hubert Sauvageau (no. 25369, Vol. 33, Reg. A). Ce morceau de terre est désigné comme étant le lot 103 du cadastre des Écureuils.

Le 5 février 1894, devant L.P. Bernard, Damien Matte céda à Dame Émélie Matte, épouse de Simon Dussault, un lopin de terre mesurant trois quarts d'arpent de front sur quarante arpents de profondeur borné, en front, les terres du 1^{er} rang, en arrière, la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, Jérôme Fiset, France Papillon et Charles Dussault, et, au sud-ouest, à Hubert Sauvageau, Georges Godin, Louis Barbeau et le lot 102 (no. 42824, Vol. 48, Reg. A).

Émélie Matte, épouse de Simon Dussault, fit son testament le 13 juillet 1898 et institua son fils Simon Dussault légataire universel de ses biens. Émélie Matte est décédée le 4

septembre 1901 et son fils hérita alors de cet immeuble (nos. 42797 et 42798, Vol. 48, Reg. A). Simon Dussault, fils, épousa Rose-Anna Labbé.

Partie entre le bout des terres du 1^{er} rang et la rivière aux-pommes, partie du lot 103.

Le 26 octobre 1915, devant Édouard Hamel, Simon Dussault, fils, vendit à Eugène Sauvageau un lopin de terre partie du lot 103 mesurant trois quarts d'arpent de front sur la profondeur qu'il y a à partir des terres du 1^{er} rang jusqu'à la rivière aux-pommes, borné, en front, les terres du 1^{er} rang, en arrière, la rivière aux-pommes, au nord-est, à Jérôme Fiset et Israël Léveillé, et, au sud-ouest, à Oswald Denis et l'acquéreur (no. 61436, Vol. 63, Reg. A).

Ernest Sauvageau est décédé le 6 octobre 1923. Marie-Anne Langlois déclara devant Édouard Hamel le 23 octobre 1923 qu'elle avait hérité de cette terre (no. 73574 et 73565, Vol. 76, Reg. A).

Le 26 septembre 1925, devant Philippe Chalifour, Marie-Anne Langlois, veuve Eugène Sauvageau, vendit cette partie du lot 103 à Auguste Lambert (no. 76142, Vol. 80, Reg. A). Ce dernier la vendit à Ulysse Denis, le 17 novembre 1930 devant Philippe Chalifour (no. 84385, Vol. 92, Reg. A).

Le 17 novembre 1938, Ulysse Denis vendit cette terre à Mendoza Godin devant Philippe Chalifour (no. 95762, Vol. 106, Reg. A).

Ce morceau fut acquis de nouveau par Marie-Anne Langlois, veuve Eugène Sauvageau, car il est inclus dans la vente qu'elle fit à Ernest Sauvageau le 16 septembre 1947 devant L.P. Chalifour (no. 114006).

Ernest Sauvageau le vendit à Charles-Eugène Sauvageau le 14 octobre 1966 devant Paul Guillemette. Il est alors borné, au nord-est à Mandoza Godin, et, au sud-ouest, à Adrien Godin (no. 175131, Reg. A).

Le 29 avril 1980, devant Denis Larochelle, Charles-Eugène Sauvageau vendit à Robert Thibodeau une partie du lot 103 mesurant toute la largeur du lot sur la profondeur entre la route 40 et le chemin du 2^{ième} rang, borné, au nord, le chemin du 2^{ième} rang, au sud, la route 40, au nord-est, partie au lot 107, et, au sud-ouest, partie du lot 101 (no. 253495, Reg. A).

Partie, allant de la rivière aux pommes à la rivière Jacques-Cartier partie du lot 103.

Le 1^{er} février 1884, Isidore Matte et Adélaïde Létourneau, son épouse, en étaient propriétaires. En effet, ce jour, devant L.P. Bernard, ils vendirent à Damien Matte, boucher des Écureuils, un morceau de terre mesurant trois quarts d'arpent de front sur douze arpents de profondeur au bout de laquelle profondeur le dit morceau de terre mesure trois arpents de front sur environ quatre arpents de profondeur et reprend ensuite trois quarts d'arpent de front sur environ vingt-quatre arpents de profondeur. Ce morceau de

terre était borné, au nord, à la rivière Jacques-Cartier, au sud, à la veuve Pagé et Hubert Sauvageau, au nord-est, à Charles Dussault, et, au sud-ouest, à Hubert Sauvageau (no. 25369, Vol. 33, Reg. A). Ce morceau de terre est désigné comme étant partie du lot 103 du cadastre des Écureuils.

Le 28 août 1929, devant Philippe Chalifour, Simon Dussault, fils, vendit à Arthur Piché deux morceaux de cette terre. L'un, de forme triangulaire mesure deux arpents de front sur sept arpents de profondeur, fait partie du lot 102 et était borné, au nord, à Louis Barbeau, au sud, à la rivière aux-pommes, au nord-est, à l'autre lot ci-après décrit, et, au sud-ouest, à la rivière aux-pommes. L'autre morceau de terre faisant partie du lot 103, mesurait trois quarts d'arpent de front sur quinze arpents de profondeur et était borné, au nord, à la terre faite restant au vendeur, au sud, à la rivière aux-pommes, au nord-est, à Bruno Fiset, et, au sud-ouest, à Ulysse Denis et à la rivière aux-pommes (no. 82433, Vol. 89, Reg. A). Ces terres furent rétrocédées à Simon Dussault le 14 janvier 1933 (no. 87281, Vol. 96, Reg. A).

Le 14 janvier 1933, devant Philippe Chalifour, Simon Dussault donna ces deux morceaux de terre à son fils Arthur Dussault (no. 87282, Vol. 96, Reg. A).

Le 2 juin 1934, devant Philippe Chalifour, Arthur Dussault vendit ces deux morceaux de terre à Georges Germain (no. 89084, Vol. 99, Reg. A). Ce dernier les rétrocéda à Arthur Dussault le 12 avril 1960 devant P. Guillemette (no. 151759, Reg. A).

Le 21 novembre 1977, Arthur Dussault vendit à Pierre Leboeuf, Fernand Leboeuf, Jean-Roch Thibodeau, Gisèle Thibodeau et Nicole Thibodeau un morceau de cette terre mesurant cinq perches et neuf pieds de largeur sur toute la profondeur qu'il y a entre la rivière aux-pommes et la rivière Jacques-Cartier, borné, au nord, à la rivière Jacques-Cartier; au sud, à la rivière aux-pommes, au nord-est, partie au lot 104 propriété partie Gérard Denis et partie Georges-Henri Matte, et, au sud-ouest, partie du lot 102 (no. 234001, Reg. A).

Cette terre est désignée comme étant **partie du lot 103** du cadastre des Écureuils.

Emplacement détaché du lot 103.

Le 13 octobre 1967, devant P. Guillemette, Arthur Dussault a vendu à Georges-Henri Matte un morceau de terre mesurant 550 pieds de longueur sur une largeur irrégulière mesurant dans sa plus grande mesure 170 pieds et borné, au nord, à la rivière aux-pommes, au sud, à la rivière aux-pommes, au nord-est, au lot 104, et, au sud-ouest, à la rivière aux-pommes (no. 178771, Reg. A). Cet emplacement est situé au nord et le long de la rivière aux-pommes.

Georges-Henri Matte vendit deux emplacements à Alphonse Matte ; l'un dont l'acte de vente fut enregistré 20 novembre 1967 sous le numéro 179038, et l'autre fut enregistré le 6 janvier 1972 sous le numéro 195915. Alphonse Matte le vendit à Marcel Jobin ; acte enregistré le 14 février 1972 sous le numéro 196211. Et Marcel Jobin le vendit à Louis Morissette ; acte enregistré le 27 mai 1976 sous le numéro 220932.

Georges-Henri Matte vendit ce qui restait de ce morceau de terre à Louis Morisset. L'acte de vente fut enregistré le 2 août 1985 sous le numéro 289428, Reg. A.

Partie sud-ouest, lots 101 et 102.

Partie entre le bout des terres du 1^{er} rang et la route du 2^{ième} rang, lot 101.

Le 30 mars 1857, devant Joseph Bernard, Hyacinthe Denis et Angèle Sauvageau, son épouse, donnèrent ce morceau de terre à leur fils Hyacinthe Denis et à Françoise Piché, son épouse.

Françoise Piché, veuve Hyacinthe Denis, épousa en secondes noces Hubert Sauvageau.

Le 7 octobre 1883, devant L.P. Bernard, les héritiers de feu Hyacinthe Denis, Françoise Piché, son épouse, Jacob Denis, marchand au Cap-Santé, Clara Denis, épouse de Charles Pelletier et Félicité Denis, épouse de Georges Godin, navigateur, réglèrent la succession de Hyacinthe Denis. Par ce règlement, Hubert Sauvageau devint propriétaire de cette terre que Hyacinthe Denis, père, avait donnée à Hyacinthe Denis, fils, le 30 mars 1857, devant L.P. Bernard. Cette terre mesurait trois arpents de front sur environ dix à douze arpents de profondeur (no. 25060 et 25061, Vol. 32, Reg. A).

Le 19 juin 1893, devant L.P. Bernard, Hubert Sauvageau et Françoise Piché donnèrent à Eugène Sauvageau cette terre mesurant deux arpents et trois perches de front sur sept arpents et trois perches de profondeur, bornée, front, au sud, au donateur, en arrière, au nord, au chemin public, au nord-est, à Siméon Dussault et, au sud-ouest, à Fortunat Gauvreau. Cette terre est désignée comme étant le lot 101 (no. 33401, Vol. 41 Reg. A).

Eugène Sauvageau fit son testament le 16 août 1923 devant J.O. East et légua ses biens à son épouse Marie-Anne Langlois. Le 23 octobre suivant, cette dernière déclara devant Édouard Hamel que son époux Eugène Sauvageau était décédé le 6 octobre 1923 et qu'elle héritait de ses biens (nos. 73564 et 73565, Vol. 76, Reg. A).

Le 16 septembre 1947, devant Louis-Philippe Brousseau, Marie-Anne Langlois, veuve de Eugène Sauvageau, vendit à son fils Ernest Sauvageau une terre mesurant deux arpents et trois perches de front sur sept arpents et trois perches de profondeur dont elle avait hérité de son mari (no. 114006, Vol. 130, Reg. A).

Ernest Sauvageau la vendit à Charles-Eugène Sauvageau le 14 octobre 1966 devant Paul Guillemette (no. 175131, Reg. A).

Le 29 avril 1980, devant Denis Larochelle, Charles-Eugène Sauvageau vendit à Robert Thibodeau une partie du lot 101 mesurant toute la largeur du lot sur la profondeur entre la route 40 et le chemin du 2^{ième} rang, borné, au nord, le chemin du 2^{ième} rang, au sud, la route 40, au nord-est, partie au lot 103, et, au sud-ouest, à la route Turgeon, partie du lot 101 (no. 253495, Reg. A).

Cette partie est désignée comme étant le **lot 101** du cadastre des Écureuils.

Emplacement détaché du lot 101.

Le 1^{er} juin 1962, devant P. Guillemette, Ernest Sauvageau vendit à Jean-Claude Pépin un emplacement de 100 pieds par 100 pieds (no. 159008, Reg. A).

Partie entre le chemin du 2^{ième} rang et la rivière aux-pommes, partie du lot 102.

Isaïe Léveillé acquit cette terre avant 1877. Il en était propriétaire le 27 décembre 1855 lorsqu'il l'hypothéqua en faveur de Louis Dussault.

Le 10 juillet 1879, devant L.P. Bernard, Isaïe Léveillé en était propriétaire alors qu'il l'hypothéqua. Cette terre mesurait deux arpents et quart de front sur vingt-sept arpents de profondeur et était désignée comme étant le lot 102 (no. 20523, Vol. 29, Reg. A).

Isaïe Léveillé fit son testament le 1^{er} août 1887 devant A.O. Mayrand et institua légataire universel de ses biens son fils Siméon Léveillé qui demeurait avec lui (no. 28706, Vol. 36, Reg. A). Le 19 décembre suivant, ce dernier donna avis au registrateur que son père était décédé le 1^{er} décembre 1887 et qu'il avait hérité de ses biens comprenant cette terre contenant environ 66 arpents et 84 perches en superficie, bornée, au sud, au chemin de front, au nord, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, au lot 106 et au sud-ouest, au lot 100. Il y avait une petite grange bâtie sur cette terre (no. 28707, Vol. 36, Reg. A).

Le 4 janvier 1892, devant L.P. Bernard, Siméon Léveillé, demeurant à Saint-Titre, comté de Champlain, vendit à Georges Godin cette terre mesurant deux arpents et quart de front sur la profondeur depuis le chemin de front du 2^{ième} rang à la rivière aux-pommes alors bornée, au nord-est, à Isidore Matte, et, au sud-ouest, à Fortunat Gauvreau (no. 32196, Vol. 39, Reg. A). L'acheteur doit laisser un droit de passage à Louis Barbeau pour aller à sa terre achetée le même jour.

Le 26 juin 1914, devant Édouard Hamel, Georges Godin vendit à Oswald Denis cette partie du lot 102 alors bornée, au nord-est, à Simon Dussault, et, au sud-ouest, à Odina Papillon (no. 59247, Vol. 61, Reg. A).

Le 13 novembre 1941, devant Labrière Fortier, Oswald Denis et Blanche Dubuc, son épouse, vendirent cette partie du lot 102 à Adrien Godin, de Shawinigan (no. 100915, Vol. 113, Reg. A).

Adrien Godin épousa Marie-Jeanne Gignac. Ils passèrent un contrat de mariage devant L.P. Brousseau le 3 juin 1944. Ce contrat contient une clause testamentaire léguant les biens au dernier vivant. Marie-Jeanne Gignac déclara devant P. Guillemette le 28 août 1967 que Adrien Godin, son époux, était décédé à Donnacona le 14 juillet 1967 et qu'elle avait hérité de ses biens (no. 178769, Reg. A).

Le 12 septembre 1974, devant Édouard Aubé, Jeanne Gignac, veuve de Adrien Godin, vendit à Gilles Godin ce qui restait de cette terre (no. 210314, Reg. A).

Cette partie est désignée comme étant **partie du lot 102** du cadastre des Écureuils.

Emplacements détachés du lot 102.

Partie entre la rivière aux-pommes et la limite ouest du lot 102.

- 1) Le 9 juillet 1949, devant L.P. Brousseau, Adrien Godin vendit à Gérard Dussault une partie du lot 102 mesurant 25 pieds de largeur dans la ligne sud et 250 pieds de largeur dans la ligne nord sur une profondeur de 630 pieds dans la ligne ouest et 750 pieds dans la ligne est, bornée, au nord, à la rivière aux-pommes, au sud, au vendeur, à l'est, à la rivière aux-pommes, et, à l'ouest, à Ulysse Denis (no. 119434, Reg. A).

Le 19 juillet 1956, devant Victor-Aimé Rouillard, Gérard Dussault vendit cet emplacement à l'abbé Jean-Baptiste Tremblay (no.140506, Reg. A).

- 2) Le 1^{er} août 1949, Adrien Godin vendit à Lucien Walsh un terrain partant du bord de la rivière aux-pommes du côté ouest à aller au bord de la rivière aux-pommes du côté est en longeant la dite rivière et mesurant 200 pieds de largeur dans la ligne sud sur une profondeur au centre du dit terrain de 125 pieds (no. 119774, Reg. A). Ce dernier le vendit à Thomas Burns et Roger Laurin. L'acte de vente fut enregistré le 17 août 1961 sous le numéro 156294.
- 3) Adrien Godin vendit un emplacement à Robert Bertrand. L'acte de vente fut enregistré le 26 juin 1964 sous le numéro 166594. Ce dernier le vendit à Georges-Henri Matte. L'acte de vente fut enregistré le 2 septembre 1966 sous le numéro 174614.
- 4) Adrien Godin vendit un emplacement à Jules Fournier. L'acte de vente fut enregistré le 26 juin 1965 sous le numéro 170253.

Partie entre la rivière aux-pommes et la rivière Jacques-Cartier, partie du lot 102.

Parcelle au nord de la rivière aux-pommes, partie du lot 102.

Isidore Matte avait acquit un lopin de terre de forme à peu près triangulaire contenant environ deux arpents de front sur environ sept arpents de profondeur et borné, au sud, à la rivière aux-pommes, à l'est, au lot 103, au nord-est, au bout de la dite profondeur, et, à l'ouest, à la rivière aux-pommes.

Isidore Matte vendit cette parcelle à son fils Damien Matte le 1^{er} février 1884 devant L.P. Bernard.

Le 5 février 1894, devant L.P. Bernard, Damien Matte donna à Émélie Matte, épouse de Simon Dussault, ce lopin de terre de forme à peu près triangulaire contenant environ deux arpents de front sur environ sept arpents de profondeur, formant une partie du lot 102 et borné, au sud, à la rivière aux-pommes, à l'est, au lot 103, au nord-est, à Louis Barbeau, et, à l'ouest, à la rivière aux-pommes (no. 42824, Vol. 48, Reg. A).

Émélie Matte, épouse de Simon Dussault, fit son testament le 13 juillet 1898 et institua son fils Simon Dussault légataire universel de ses biens (no. 42797, Vol. 48, Reg. A). Simon Dussault, fils, avisa le registrateur que sa mère Émélie Matte était décédée le 4 septembre 1901 et qu'il avait hérité de ses biens dont ce qui restait de ce lot, un morceau de terrain de forme triangulaire contenant deux arpents par sept arpents et borné, au sud, à la rivière aux-pommes, à l'est, au lot 103, au nord-est, à Louis Barbeau, et, à l'ouest, à la rivière aux-pommes (no. 42798, Vol. 48, Reg. A).

Le 14 janvier 1933, devant Philippe Chalifour, Simon Dussault donna ce morceau de terre à son fils Arthur Dussault (no. 87282, Vol. 96, Reg. A).

Cette partie est désignée comme étant une **partie du lot 102** du cadastre des Écureuils.

Partie allant de la rivière aux-pommes à la rivière Jacques-Cartier, partie du lot 102.

Le 4 janvier 1892, devant L.P. Bernard, Siméon Léveillé, fils, vendit à Louis Barbeau une terre mesurant deux arpents et quart de front sur la profondeur qu'il y a de la rivière aux-pommes pour une partie et une ligne entre ce terrain et celui de Isidore Matte à aller à la rivière Jacques-Cartier. Cette terre était bornée, en front, partie à la rivière aux-pommes et partie à Isidore Matte, au nord-est, à Isidore Matte, et, au sud-ouest, à Fortunat Gauvreau. Elle est décrite comme étant partie du lot 102 (no. 32204, Vol. 39, Reg. A).

Le 2 mai 1919, Louis Barbeau, boucher des Écureuils, vendit à Simon Dussault cette partie du lot 102 alors bornée, en front, partie à la rivière aux-pommes et partie à Isidore Matte, au nord-est, à Isidore Matte, et, au sud-ouest, à Fortunat Gauvreau (no. 66271, Vol. 68, Reg. A).

Rose-Anna Labbé, épouse de Simon Dussault, fit son testament le 27 décembre 1917 devant Édouard Hamel (no. 80673, Vol. 87, Reg. A). Le 9 août 1928, Simon Dussault déclara devant L.P. Chalifour que son épouse, Rose-Anna Labbé, était décédée le 26 juillet 1926 et qu'il avait hérité de la moitié de cette partie du lot 102 (no. 80674, Vol. 87, Reg. A).

Le 28 août 1929, devant Philippe Chalifour, Simon Dussault, fils, vendit à Arthur Piché un lopin de terre de forme à peu près triangulaire contenant environ deux arpents de front sur environ sept arpents de profondeur, formant une partie du lot 102 et borné, au sud, à la rivière aux-pommes, au nord, à Louis Barbeau, au nord-est, au lot 103, et, à l'ouest, à la rivière aux-pommes (no. 82433, Vol. 89, Reg. A). Cette terre fut rétrocédée à Simon Dussault le 14 janvier 1933 (no. 87281, Vol. 96, Reg. A).

Le 14 janvier 1933, devant Philippe Chalifour, Simon Dussault donna cette partie du lot 102 à son fils Arthur Dussault (no. 87282, Vol. 96, Reg. A).

Le 2 juin 1934, devant Philippe Chalifour, Arthur Dussault vendit cette partie du lot 102 à Georges Germain (no. 89084, Vol. 99, Reg. A). Ce dernier les rétrocéda à Arthur Dussault le 12 avril 1960 devant P. Guillemette (no. 151759, Reg. A).

Cette partie est désignée comme étant une **partie du lot 102** du cadastre des Écureuils.

Terre 19	
<p>Jacques Dussault Jean-Baptiste Toupin Dussault, seigneur. Jean Bertrand 3 juin 1709 Pierre Lefebvre Pierre Lefebvre, neveu, m. Marie Marcot 21 oct. 1703 Guillaume Lefebvre m Angélique Richard 17 fév. 1712 Vve et héritiers 7 mars 1747 Louis-Joseph Pleau m Magdeleine Lefebvre 16 fév. 1748 Jean-Baptiste Pleau m. Angélique Godin 6 nov 1783 Jean-Baptiste Pleau m. Élisabeth Morissette 14 août 1812</p>	
<p>Jean-Baptiste Pleau m. Élisabeth Morissette Isaïe Léveillé avant 1878 vendit vers 1832 Siméon Léveillé 1^{er} déc. 1887 Louis Barbeau 4 janv. 1892 Simon Dussault, fils, Rose-Anna Labbé 2 mai 1919 Arthur Dussault 14 jan. 1933 Georges Germain 2 juin 1934 Arthur Dussault 12 avril 1960</p>	<p>Jean-Baptiste Pleau vendit vers 1832 Isidore Matte m Adélaïde Létourneau vers 1832 Damien Matte 1^{er} fév. 1884 Emilie Matte m. Simon Dussault 5 fév. 1894 Simon Dussault, fils, 4 sept. 1901 m Rose-Anna Labbé Arthur Dussault 14 jan. 1933 Georges Germain 2 juin 1934 Arthur Dussault 12 avril 1960 Pierre Leboeuf 21 nov. 1977</p>
<p>Isidore Matte vers 1832 Damien Matte 1^{er} fév. 1884 Emilie Matte m. Simon Dussault 5 fév. 1894 Simon Dussault, père m Émilie Matte 5 fév. 1894 Simon Dussault, fils, m Rose-Anna Labbé 4 sept. 1901 Arthur Dussault 14 jan. 1933</p>	
Partie du lot 102	Lot 103
Rivière aux-pommes	
<p>Isaïe Léveillé Georges Godin 4 jan. 1892 Oswald Denis m Blanche Dubuc 26 juin 1914 Adrien Godin m Jeanne Gignac 13 nov. 1941 Vve Jeanne Gignac 14 juil. 1967 Gilles Godin 12 sept. 1974</p>	<p>Isidore Matte vers 1832 Damien Matte 1^{er} fév. 1884 Emilie Matte 5 fév. 1894 Simon Dussault, m Emilie Dussault 5 fév. 1894 Simon Dussault, fils, 4 sept. 1901 Eugène Sauvageau m M-Anne Langlois 26 oct. 1915 Vve M.A. Langlois 6 oct. 1923 Auguste Lambert 26 sept. 1925 Ulysse Denis 17 nov. 1930 Mendoza Godin 17 nov. 1938 Jean-Louis Godin 30 juil. 1978 Jocelyn Germain 3 juil. 1985</p>
Lot 102	
Route du 2^{ème} rang	
<p>Hyacinthe Denis m. Angèle Sauvageau Hyacinthe Denis m. Françoise Piché 30 mars 1857 Héritiers Hyacinthe Denis Hubert Sauvageau 7 oct. 1883 Eugène Sauvageau 19 juin 1893 m Marie-Anne Langlois Vve Marie-Anne Langlois 6 oct. 1923 Ernest Sauvageau 16 sept. 1947 Charles-Eugène Sauvageau 14 oct. 1966</p>	<p>Isidore Matte vendit vers 1832 Damien Matte 1^{er} fév. 1884 Emilie Matte 5 fév. 1894 Simon Dussault, père 5 fév. 1894 Simon Dussault, m. Rose-Anna Labbé 4 sept. 1901 Eugène Sauvageau 26 oct. 1915 Vve Marie-Anne Langlois 6 oct. 1923 Ulysse Denis 17 nov. 1930 Mendoza Godin 17 nov. 1938 Vve Marie-Anne Langlois Ernest Sauvageau 16 sept. 1947 Charles-Eugène Sauvageau 14 oct. 1966</p>
Lot 101	Lot 103
2 ¼ arpents	¾ arpent

Tableau Terre 19

Terre 20, partie du lot 98 et lots 99 et 100.

Cette terre de trois arpents de front sur quarante arpents de profondeur fut concédée à François Richard le 1^{er} juin 1709 devant DeLarivière. Selon l'inventaire de la seigneurie de Belair fait par Louis Chamballon le 24 mars 1701, Laurent Matte était alors propriétaire de cette terre. Comme l'acte de concession du 1^{er} juin 1709 mentionne que François Richard en jouissait depuis plusieurs années, Laurent Matte l'aurait remis au seigneur peu après 1701.

L'acte de concession mentionne qu'une partie de cette terre était défrichée. Elle était alors bornée, au nord-est, à Jean Bertrand, et, au sud-ouest, à Pierre Sylvestre.

François Richard avait épousé Angélique Bertrand, fille de Guillaume Bertrand et de Angélique Ferron, le 30 janvier 1702 à Neuville.

Le 30 mars 1710, Bernard DeLarivière, à la requête de François Richard et de Pierre Lefebvre, tira une ligne séparant la terre de ces derniers et y posa des bornes de pierre.

François Richard mourut écrasé par son moulin le 8 août 1722. Il laissait sa veuve, sa fille Magdeleine, épouse de Joseph Lefebvre, ses filles Marie, Louise, Catherine, Angélique et Charlotte Richard et son fils Pierre Richard.

Sa veuve fit dresser l'inventaire de leurs biens par Louis Pillard le 20 mars 1739. En plus de cette terre, François Bertrand possédait une autre terre seize en la seigneurie Belair sur la rivière Jacques-Cartier mesurant trois arpents de front sur vingt arpents de profondeur à partir du fleuve, la terre 26. Cette terre était alors ensemencée de grain.

L'inventaire mentionne que, sur cette terre, étaient construites une vieille maison en bois de pièce sur pièce avec une mauvaise cheminée évaluée à 16 livres, une grange couverte en partie de paille et en partie d'écorce estimée à 20 livres et une vieille étable estimée à 5 livres. Parmi ses provisions, il avait un minot de lin, un minot et demi de son, sept minots de blé et deux minots de pois. Dans la maison, on trouvait quatre rouets et dans l'étable, une paire de bœufs estimée à 90 livres, une vache au poil noir, 20 livres, une vache au poil rouge, 28 livres, trois brebis mères, 17 livres pour les trois, deux cochons, 7 livres pour les deux, une cavale toute attelée, 40 livres, un poulain, 18 livres et sept poules. Dans la remise, les estimateurs trouvèrent une charrue complète, une carriole ferrée, deux traînes et un charretier.

Cette terre fut partagée en deux parties égales, la partie nord-est alla aux héritiers et la partie sud-ouest, à la veuve. La partie des héritiers fut divisée en sept parts égales de 38 pieds et 7 pouces de front chacune.

Le 6 avril 1739, Marie Angélique Bertrand, veuve François Richard, "*est d'un âge avancé et souffre de grandes infirmités*". Avec le consentement de ses enfants, Guillaume Lefebvre, époux de Angélique Richard, Joseph Lefebvre, époux de Madeleine Richard, et André Bonenfant, époux de Louise Richard, elle donna, devant Louis Pillard, à son fils Pierre Richard la moitié d'un arpent et demi dans chacune des deux terres apparaissant dans l'inventaire du 20 mars 1739. Elle se réservait l'autre moitié pour le légitime de ses

autres enfants. Pierre Richard s'engageait à payer les dettes de la donatrice, la nourrir, la loger et la chauffer sa vie durant et à payer la moitié de ses frais funéraires en plus de payer 15 messes basses de requiem. Considérant la charge imposée à leur frère et beau-frère, les enfants sont intervenus et renoncèrent à leur part d'héritage dans cette terre en échange de la part que Pierre Richard possédait dans l'autre terre.

Le 21 janvier 1752, devant Pollet, Gabriel Godin et Charlotte Richard, son épouse, vendirent à Jean-Baptiste Pleau pour la somme de vingt livres un morceau de cette terre mesurant soixante et un pieds de front sur la profondeur situé à la deuxième concession de la seigneurie Belair. Cette parcelle était bornée, par-devant, à la terre de Alexis Godin, terre 12, et, par derrière à la rivière Jacques-Cartier.

Le 5 février 1752, devant Pollet, Gabriel Godin, Marie Charlotte Richard, son épouse, et Marie Catherine Richard, sa belle-sœur, vendirent à Jean Lamothe et à Françoise Glinel, son épouse, la part et portion de terre dont ils avaient hérité de leur père et mère ; tout ce qui peut leur revenir dans une terre "*restan de la rivière Jacques-Cartier sur toute ce qu'il peut se peut contenir de dite terre en sa profondeur et totalité*". Cette partie était située sur la rive nord de la rivière Jacques-Cartier.

Le 1^{er} avril 1759, devant Fleury, Pierre Richard et Véronique Dussault, son épouse, vendirent à François Dussault, son frère et beau-frère, une part de cette terre qu'ils avaient acquise de Catherine Richard, leur sœur et belle-sœur.

Pierre Richard céda cette terre à Denis Dussault, son futur beau-père. Denis Dussault est décédé le 25 janvier 1744. Le 20 avril 1744, Pierre Richard épousa aux Écureuils Véronique Dussault, fille de Denis Dussault et de Thérèse Pleau.

Le 14 novembre 1752, devant Pollet, Marie Thérèse Dussault passa un contrat de mariage avec René Lefebvre, fils de Pierre Lefebvre et de Catherine Grignon. A la suite de ce contrat, Thérèse Dussault et son frère François Dussault ajoutèrent la convention suivante. Ils possédaient ensemble une partie de cette terre mesurant deux arpents et dix-neuf pieds de front joignant, par-devant, au bout des terres du 1^{er} rang, par derrière, au bout des terres non concédées, au nord-est, à Joseph Pleau, et, au sud-ouest, à Jean Lefebvre. François Dussault en possédait un arpent et quarante-sept pieds et demi du côté nord-est et Thérèse, trente-huit pieds. Par cette convention, Thérèse vendit sa part à François pour 60 livres qu'elle reçut. Elle lui donna aussi quittance pour une vache de poil noir, deux taureaux à poil noir, une brebis, une truie, un petit cochon, un cent de foin, huit minots de blé, six minots d'avoine, un lit de paille garni d'une couverture, trois draps, une couverture de couverture, une courte pointe et une nappe et ils se séparèrent les poules. Thérèse céda aussi sa part dans les bâtiments et son frère s'engagea à donner du bois pour l'aider à bâtir une maison et pour bâtir une grange.

Le 27 septembre 1754, devant Fleury, Marie Charlotte Richard et Gabriel Godin, son mari, vendirent à François Dussault une parcelle de terre mesurant vingt-deux pieds et demi de front et une autre mesurant trente-huit pieds et demi de front.

Le 1^{er} avril 1759, devant Fleury, Pierre Richard et Véronique Dussault vendirent à François Dussault une parcelle de cette terre mesurant trente-huit pieds et sept pouces de

front qu'ils avaient achetée de Catherine Richard qui en avait hérité de feu François Richard, son père, et de feu Angélique Bertrand, sa mère.

Le 9 mai 1762, devant Gouget, René Lefebvre et Thérèse Dussault, sa femme, en échange d'une terre à Neuville, cédèrent à François Dussault et à Marie-Louise Fiset, son épouse, un morceau de cette terre mesurant un arpent moins vingt-neuf pieds de front borné, par-devant, au bout des terres du 1^{er} rang, par derrière, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, à François Dussault, et, au sud-ouest, à Jean Lefebvre. René Lefebvre avait obtenu ce morceau de terre par échange avec Pierre Richard.

François Dussault possédait alors deux arpents, trois perches, deux pieds et sept pouces de front de cette terre. Il l'agrandit un peu. En effet, elle mesurait deux arpents et huit perches de front le 4 mars 1788. Ce jour-là, François Dussault et Marie-Louise Fiset, son épouse, la donnèrent à leur fils Jean-Baptiste Dussault qui passa un contrat de mariage devant Perreault avec Marie Marthe Lefebvre, fille de Nicolas Lefebvre et de Marthe Côté. François Dussault et Marie-Louise Fiset avaient alors six autres enfants vivants, Alexandre, Michel, Marie-Louise, Marie, Joseph et François-de-Sales.

Jean-Baptiste Pleau possédait alors une parcelle de cette terre qu'il avait attachée à la terre adjacente du côté nord-est. Le 14 août 1812, devant F.X. Larue, Jean-Baptiste Pleau et Angélique Godin donnèrent à leur fils Jean-Baptiste un morceau mesurant trente-huit pieds et demi enclavé dans cette terre. Il était borné, par-devant, à François Denis, par derrière, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est et au sud-ouest, à Jean Bertrand.

Le 7 septembre 1789, devant F.X. Larue, Jean-Baptiste Dussault et Marie Marthe Lefebvre, son épouse, vendirent à Étienne Germain, pour la somme de 2500 livres, cette terre avec la maison, la grange, l'étable et les bâtiments. Cette terre était alors bornée, au nord-est, à Jean-Baptiste Pleau, et, au sud-ouest, à Joseph Godin. Le vendeur se gardait la récolte de l'année et l'usage des bâtiments jusqu'au 15 mars suivant.

Le 23 août 1790, devant F.X. Larue, Étienne Germain et Angélique Langlois, son épouse, donnèrent cette terre à leur fils Pierre Étienne Germain avec la maison, la grange et autres bâtisses. Cette terre était alors bornée, par-devant, au bout de la profondeur de la terre de François Denis et de celle de Joseph Dussault, par derrière, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, à Jean-Baptiste Pleau, et, au sud-ouest, à Joseph Godin.

Pierre Étienne Germain, fils, épousa Marie Anne Godin, fille de Jean-Baptiste Godin et de Marie-Anne Dussault. Ils passèrent contrat de mariage le 19 janvier 1795 devant F.X. Larue.

Le 16 avril 1811, devant F.X. Larue, Pierre Étienne Germain la vendit à Jean-Baptiste Bertrand avec la maison, la grange et l'étable. Elle était alors bornée, au nord-est, à Jean-Baptiste Pleau, et, au sud-ouest, à Joseph Godin. Les frères et sœurs de Pierre Étienne Germain lui cédèrent leurs droits par des actes passés le 4 juin et le 10 juillet 1871 ajoutés en avenant à cet acte de vente.

Le 13 mars 1833, devant Bigué, Jean-Baptiste Bertrand en obtint un nouveau titre de concession de Moses Hart pour cette terre mesurant trois arpents de front sur vingt-huit arpents de profondeur, bornée, par-devant, aux terres du 1^{er} rang, par derrière, à la rivière

Jacques-Cartier, au nord-est, à Jean-Baptiste Pleau, et, au sud-ouest, à Augustin Petit. Il avait donc acquis la parcelle de deux perches de front appartenant à Jean-Baptiste Pleau.

Il légua cette terre à son fils François Bertrand qui épousa Salomé Matte, fille de Alexis Matte et de Thérèse Delisle, aux Écureuils, le 29 août 1843.

Ils passèrent cette terre à Gatien Bertrand avant le 30 mars 1857 car ce dernier en est donné comme le propriétaire dans l'acte de donation passé ce jour par Joseph Bernard par Hyacinthe Denis.

Partie nord-est, lot 100.

Le 4 mai 1868, devant P.H. Faucher, Gatien Bertrand vendit cette terre à François Bertrand, commerçant demeurant au faubourg St-Jean à Québec. Ce dernier la vendit immédiatement à Joseph Delisle devant le même notaire.

Le 25 novembre 1869, devant Charles Aylwin, Joseph Delisle des Écureuils vendit cette terre à Rémi Pagé. Le vendeur s'obligeait à construire sur cette terre une maison, une grange et une étable (no. 13234, Vol. 19, Reg. A).

Le 10 juin 1873, devant Charles Aylwin, Rémi Pagé la vendit à François-Xavier Pagé, son frère, instituteur des Écureuils (no. 15842, Reg. A).

Le 21 octobre 1883, devant L.P. Bernard, François-Xavier Pagé vendit à Siméon Papillon, maître cordonnier des Écureuils, cette terre mesurant deux arpents de front sur la profondeur depuis les terres du 1^{er} rang à la rivière Jacques-Cartier, bornée, au nord, à la rivière Jacques-Cartier, au sud, les terres du 1^{er} rang, au nord-est, à Hubert Sauvageau et Isaïe Léveillé, et, au sud-ouest, à Hubert Morin (no. 25094, Vol. 32, Reg. A).

Le 21 juin 1885, devant Philémon de Varennes, Siméon Papillon vendit cette terre à Olivier Gauvreau (no. 26663, Vol. 34, Reg. A).

Olivier Gauvreau fit son testament le 5 juillet 1885 devant Philémon de Varennes et légua tous ses biens à Olympe Trépanier, son épouse, à charge de les transmettre à sa mort à son fils Fortunat (no. 27315, Vol. 35, Reg. A). Le 15 avril 1886, Olympe Trépanier déclara au registrateur que son époux, Olivier Gauvreau, était décédé le 28 janvier précédant et qu'elle héritait de ses biens dont cette terre (no. 27316, Vol. 35, Reg. A).

Le 12 mars 1905, devant J.O. East, Fortunat Gauvreau et Dame Olympe Trépanier, sa mère, vendirent cette terre à Narcisse Papillon (no. 44877, Vol. 50, Reg. A).

Le 24 juin 1908, Narcisse Papillon et Délima Jobin, son épouse, donnèrent cette terre à leur fils Théophile Papillon (no. 50164, Vol. 53, Reg. A).

Le 4 juin 1912, devant Édouard Hamel, Théophile Papillon céda à Odina Papillon, journalier de Notre-Dame de Portneuf, cette terre en échange d'un emplacement à Notre-Dame de Portneuf (no. 56177, Vol. 58, Reg. A).

Le 11 juillet 1915, devant Édouard Hamel, Odina Papillon, épouse de Ludicia Gauthier, vendirent cette terre à François Pagé avec la maison et les bâtisses. Elle était alors bornée, au sud, aux terres du 1^{er} rang, au nord, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, à

Hubert Sauvageau et Oswald Denis, et, au sud-ouest, à Hubert Morin (no. 60553, Vol. 62, Reg. A).

Le 26 janvier 1916, devant Édouard Hamel, François Pagé et Zoé Gingras, son épouse, vendirent à leur fils Henri Pagé cette terre avec la maison et les bâtisses (no. 62123, Vol.64, Reg. A).

Le 21 juin 1918, devant Édouard Hamel, Henri Pagé vendit cette terre à Armand Pagé, son frère (no. 65616, Vol. 67, Reg. A).

Le 22 octobre 1920, devant Édouard Hamel, Armand Pagé vendit cette terre à Max. Steinwitzer (no. 68778, Vol. 71, Reg. A). Ce dernier abandonna et rétrocéda cette terre à Armand Pagé le 24 novembre 1924 devant Philippe Chalifour (no. 74980, Vol. 78, Reg. A).

Le 8 mai 1926, devant Philippe Chalifour, Armand Pagé vendit cette terre avec le roulant à Ulysse Denis (no. 77015, Vol. 81, Reg. A). Ulysse Denis fit son testament le 14 août 1952 devant J.A. Lessard et légua ses biens à Léontine Laroche, son épouse. Cette dernière déclara le 30 décembre 1958 devant Édouard Hamel que son mari, Ulysse Denis, était décédé le 10 juin 1958 et qu'elle héritait de la moitié de ses biens (nos. 147669 et 147670, Reg. A).

Le 6 juillet 1967, devant Paul Guillemette, Léontine Laroche vendit ce lot à son fils Gérard Denis (nos. 177628 et 177629, Reg. A).

Le même jour, devant le même notaire, Gérard Denis vendit à Louis-Philippe Lavoie un terrain appartenant partie au lot 99 et partie au lot 100 mesurant 415 pieds dans la ligne nord, 493 pieds dans la ligne sud, 355 pieds dans la ligne nord-est et 167 pieds dans la ligne sud-ouest. Ce terrain est borné, au nord, au vendeur, au sud, partie à Raymond Trépanier et partie à Ernest Sauvageau, au nord-est, à la route conduisant au 2^{ième} rang, et, au sud-ouest, au vendeur (no. 177630, Reg. A).

Le 26 mai 1973, devant P. Guillemette, Gérard Denis vendit à Paulin Godin un terrain faisant partie du lot 99 et du lot 100 (no. 202543, Reg. A).

Le 28 juin 1982, devant Édouard Aubé, Gérard Denis, vendit à Pierre Leboeuf une partie de cette terre bornée, au nord, à la rivière Jacques-Cartier, au sud, à la rivière aux-pommes, au nord-est, au lot 102, et, au sud-ouest, à partie du lot 99 (no. 268462, Reg. A).

La partie nord-est de cette terre est désignée comme étant le **lot 100** du cadastre des Écureuils.

Partie centrale, lot 99.

Après 1868, Gatien Bertrand vendit à Joseph Morin cette partie mesurant un demi arpent de front. Le 7 août 1898, devant Jean-Baptiste Hamel, Joseph Morin donna à son fils Eugène Morin cette terre mesurant un demi-arpent de front sur la profondeur qu'il se trouvait à partir des terres du 1^{er} rang à la rivière Jacques-Cartier (no. 37563, Vol. 44, Reg. A).

Le 15 juillet 1925, devant Philippe Chalifour, Eugène Morin vendit cette terre à Henri Pagé (no. 75837, Vol. 79, Reg. A).

Le 30 mai 1928, devant Philippe Chalifour, Henri Pagé la vendit à Ulysse Denis (no. 80349, Vol. 87, Reg. A).

Ulysse Denis fit son testament le 14 août 1952 devant J.A. Lessard et légua ses biens à Léontine Laroche, son épouse. Cette dernière déclara le 30 décembre 1958 devant Édouard Hamel que son mari, Ulysse Denis, était décédé le 10 juin 1958 et qu'elle héritait de la moitié de ses biens (nos. 147669 et 147670, Reg. A).

Le 6 juillet 1967, devant Paul Guillemette, Léontine Laroche vendit ce lot à son fils Gérard Denis (nos. 177628 et 177629, Reg. A).

Le 6 juillet 1967, devant P. Guillemette, Gérard Denis vendit à Louis-Philippe Lavoie un terrain appartenant partie au lot 99 et partie au lot 100 mesurant 415 pieds dans la ligne nord, 493 pieds dans la ligne sud, 355 pieds dans la ligne nord-est et 167 pieds dans la ligne sud-ouest. Ce terrain est borné, au nord, au vendeur, au sud, partie à Raymond Trépanier et partie à Ernest Sauvageau, au nord-est, à la route conduisant au 2^{ième} rang, et, au sud-ouest, au vendeur (no. 177630, Reg. A).

Le 26 mai 1973, devant P. Guillemette, Gérard Denis vendit à Paulin Godin un terrain faisant partie du lot 99 et du lot 100 (no. 202543, Reg. A).

Le 28 juin 1982, devant Édouard Aubé, Gérard Denis, vendit à Pierre Leboeuf une partie de cette terre bornée, au nord, à la rivière Jacques-Cartier, au sud, à la rivière aux-pommes, au nord-est, au lot 100, et, au sud-ouest, à partie du lot 98 (no. 268462, Reg. A).

La partie centrale de cette terre est désignée comme étant le **lot 99** du cadastre des Écureuils.

Partie sud-ouest, partie du lot 98.

François Bertrand céda un demi-arpent de front de cette terre à Pierre Papillon qui le donna à Magloire Pagé, son gendre, devant Sam Proulx le 30 mai 1856 (no. 5760, Vol. 9, Reg. A).

Le 11 février 1882, devant L.P. Bernard, Magloire Pagé et Élisabeth Papillon, son épouse, donnèrent à François Pagé et Zoé Gringras, sa femme et leur belle-fille, plusieurs terres dont cette terre (no. 23484, Vol. 31, Reg. A).

Le 26 janvier 1916, devant Édouard Hamel, François Pagé et Zoé Gringras, son épouse, vendirent à leur fils Henri Pagé cette terre avec la maison et les bâtisses (no. 62123, Vol. 64, Reg. A).

Le 21 juin 1918, devant Édouard Hamel, Henri Pagé vendit cette terre à Armand Pagé, son frère (no. 65616, Vol. 67, Reg. A).

Le 22 octobre 1920, devant Édouard Hamel, Armand Pagé vendit cette terre à Max. Steinwitzer (no. 68778, Vol. 71, Reg. A). Ce dernier l'abandonna et la rétrocéda à

Armand Pagé le 24 novembre 1924 devant Philippe Chalifour (no. 74980, Vol. 78, Reg. A).

Le 8 mai 1926, devant Philippe Chalifour, Armand Pagé vendit cette terre avec le roulant à Ulysse Denis (no. 77015, Vol. 81, Reg. A). Ulysse Denis fit son testament le 14 août 1952 devant J.A. Lessard et légua ses biens à Léontine Laroche, son épouse. Cette dernière déclara le 30 décembre 1958 devant Édouard Hamel que son mari, Ulysse Denis, était décédé le 10 juin 1958 et qu'elle héritait de la moitié de ses biens (nos. 147669 et 147670, Reg. A).

Le 6 juillet 1967, devant Paul Guillemette, Léontine Laroche vendit ce lot à son fils Gérard Denis (nos. 177628 et 177629, Reg. A).

Le 28 juin 1982, devant Édouard Aubé, Gérard Denis, vendit à Pierre Leboeuf une partie de cette terre bornée, au nord, à la rivière Jacques-Cartier, au sud, à la rivière aux-pommes, au nord-est, au lot 99, et, au sud-ouest, à partie du lot 97 et partie à la rivière aux-pommes, (no. 268462, Reg. A).

Partie entre la rivière aux-pommes et la rivière Jacques-Cartier, partie des lots 98, 99 et 100.

Le 26 octobre 1891, devant L.P. Bernard, François Pagé a vendu à Rémi Pagé la coupe de bois pour une période de 30 ans sur un lopin de terre mesurant un arpent et quart de front sur la profondeur qui se trouve entre la rivière aux-pommes et la rivière Jacques-Cartier et borné, au nord-est, à Joseph Morin, et, au sud-ouest, à Siméon Léveillé. Cette partie du lot 100 en faisait partie (no. 31956, Vol. 39, Reg. A).

Rémi Pagé épousa en secondes noces, Virginie Papillon, veuve de Prosper Dussault. Cette dernière est décédée vers le 20 septembre 1897 laissant comme héritier Samuel Dussault, né de son mariage avec Prosper Dussault, et Irma Pagé, née de son mariage avec Rémi Pagé. Le 23 mars 1902, devant L.P. Bernard, Samuel Dussault, machiniste, demeurant à Salem, Mass., vendit à Rémi Pagé tous ses droits dans la succession de sa mère. Le même jour, devant le même notaire, Rémi Pagé déclara avoir hérité des droits de coupe de bois sur le quart de cette terre désignée comme étant le lot 98 (nos. 41339 et 41340, Vol. 47, Reg. A).

Le 19 mars 1910, devant H.F. Smith, Irma Pagé et Alexandre Dussault, son époux, vendirent à Rémi Pagé tous leurs droits dans la succession de sa mère (no. 53192, Vol. 55, Reg. A). Le même jour, devant le même notaire, Rémi Pagé donna à Adjutor Pagé, son fils, ses droits dans la coupe de bois sur cette partie du lot 100 (no.53193, Vol. 55, Reg. A).

Adjutor Pagé épousa Louise Pépin. Ils passèrent un contrat de mariage devant H.F. Smith le 28 août 1907. Le 21 août 1912, Adjutor Pagé fit son testament devant H.F. Smith, et légua l'usufruit de ses biens à Louise Pépin, son épouse, et la possession de ses biens à ses enfants à part égale. Adjutor Pagé est décédé au mois de novembre 1912, Louise Pépin hérita de la moitié du droit de coupe sur cette partie du lots 100 (nos 56804 et 56805, Vol. 59, Reg. A). Elle épousa en secondes noces Gustave Lord, veuf de Cédulie Pagé. Ils

passèrent un contrat de mariage en séparation de biens le 26 août 1916 devant Édouard Derome dit Descoteaux (no. 61936, Vol. 63, Reg. A). Le 7 mai 1919, devant Édouard Hamel, Émilienne Pagé, épouse de Édouard Coccia, boucher, renonça en faveur de Louise Pépin, veuve de Adjutor Pagé et épouse de Gustave Lord, à tous ses droits dans la succession de son père (no. 66445, Vol. 68, Reg. A).

Cette parcelle de terre est désignée comme étant **partie des lots 98, 99 et 100** du cadastre des Écureuils.

Terre 20		
<p>Laurent Matte Jean-Baptiste Toupin Dussault, seigneur François Richard m. Angélique Bertrand 1^{er} juin 1709 Vve et héritiers 8 août 1722 Pierre Richard m. Véronique Dussault 6 avril 1739 Denis Dussault</p> <p>François Dussault m. Marie-Louise Fiset 25 jan 1744</p> <p>Jean-Baptiste Dussault m. Marthe Lefebvre 4 mars 1788 Étienne Germain m. Angélique Langlois 7 sept. 1789 Pierre Étienne Germain m. Marie-Anne Godin 23 août 1790 Jean-Baptiste Bertrand 16 avril 1811 m. Ursule Mercier François Bertrand m. Salomé Matte Gatien Bertrand m. Luce Petitclerc avant le 30 mars 1857</p>		
<p>François Bertrand m. Salomé Matte</p> <p>Pierre Papillon</p> <p>Magloire Pagé 30 mai 1856 m. Élisabeth Papillon</p> <p>François Pagé 11 fév. 1882 m. Zoé Gingras</p> <p>Henri Pagé 26 jan. 1916</p> <p>Armand Pagé 21 juin 1918</p> <p>Max. Steinwitzer 22 oct. 1920 Armand Pagé 24 nov. 1924</p> <p>Ulysse Denis 8 mai 1926 m. Léontine Laroche</p> <p>Vve Léontine Laroche 10 juin 1958</p> <p>Gérard Denis 6 juil. 1967</p>	<p>François Bertrand m. Salomé Matte</p> <p>Joseph Hubert Morin après 1868</p> <p>Eugène Hubert Morin 7 août 1898</p> <p>Henri Pagé 15 juil. 1915</p> <p>Ulysse Denis 30 mai 1928 m. Léontine Laroche</p> <p>Vve Léontine Laroche 10 juin 1958</p> <p>Gérard Denis 6 juil. 1967</p>	<p>François Bertrand 4 mai 1868 m. Salomé Matte Joseph Delisle 4 mai 1868 Rémi Pagé 25 nov. 1869 F.X. Pagé 10 juin 1873</p> <p>Siméon Papillon 21 oct. 1883 Olivier Gauvreau 21 juin 1885 m Olympe Trépanier Fortunat Gauvreau 15 avril 1886</p> <p>Narcisse Papillon 12 mars 1905 m Délima Jobin Théophile Papillon 24 juin 1908 Odina Papillon 4 juin 1912 m Ludicia Gauthier</p> <p>François Pagé 11 juil. 1915 m Zoé Gingras Henri Pagé 26 jan. 1916 Armand Pagé 21 juin 1918 Max Steinwitzer 22 oct. 1920 Armand Pagé 24 nov. 1924 Ulysse Denis 8 mai 1926 m Léontine Laroche Vve Léontine Laroche 10 juin 1958 Gérard Denis 6 juil. 1967</p>
Partie Lot 98	Lot 99	Lot 100
½ arpent	½ arpent	2 arpents

Tableau Terre 20

Terre 21, lots 96 et 97 et partie du lot 98.

Cette terre de trois arpents de front sur quarante arpents de profondeur fut concédée à Pierre Sylvestre le 25 mai 1709 devant DeLarivière. Lui aussi jouissait de cette terre depuis plusieurs années et en avait défriché une partie. Il en était propriétaire lors de l'inventaire de la seigneurie Bélair fait par Louis Chamballon le 24 mars 1701. Elle était bornée, au nord-est, à François Richard, et, au sud-ouest, à Simon Pleau.

Le 5 mars 1716, devant Chamballon, Pierre Sylvestre, habitant de Neuville, vendit à Pierre Lefebvre aussi habitant de Neuville, cette terre en bois debout située "*au petit village de Bélair*" pour la somme de 300 livres pour le capital et de 30 livres pour les épingles de la dite vente. Cette somme fut payée comptant par Simon Frenet comme tuteur des enfants mineurs de défunt Pierre Lefebvre et de Marie Marcot, sa femme.

Ce Pierre Lefebvre était le frère aîné de Guillaume qui possédait la terre 19. Il épousa Catherine Grignon, fille de Jacques Grignon et de Marie Thérèse Richer dit Laflèche, à Grondines, le 30 juillet 1720.

Le 3 janvier 1749, devant Pollet, Pierre Lefebvre et Catherine Grignon, son épouse, donnèrent à leur fils Jean-Baptiste un arpent et demi de front de cette terre jusqu'à la rivière Jacques-Cartier. Elle était bornée, du côté nord-est, à Gabriel Godin, et, de l'autre côté, à l'arpent et demi laissé pour légitime des autres héritiers mais dont il aura l'usufruit la vie durant des donateurs. Les bâtiments sont inestimables parce que trop vieux. L'inventaire fait le même jour estima à 377 livres les biens des donateurs. Le donataire en reçut la moitié par cet acte et il devra verser 188 livres et 10 sols aux autres héritiers au décès des donateurs. Au bas de cet acte est rédigé le contrat de mariage de Jean-Baptiste Lefebvre et de Marie Angélique Godin, fille de Jacques Godin et de Marie Charlotte Augé.

Pierre Lefebvre est décédé le 22 décembre 1749 aux Écureuils. Son fils Jean-Baptiste acquit la partie nord-est de cette terre. Il épousa M. Angélique Godin, fille de Jacques Godin et de Marie Charlotte Augé, aux Écureuils, le 3 février 1749.

Le 8 août 1756, devant Fleury, la veuve et les héritiers de Pierre Lefebvre se partagèrent ses biens dont la moitié de cette terre. Les héritiers eurent trois quarts d'arpent à prendre du côté sud-ouest à partir de la ligne séparant cette terre de celle de François-Ignace Pleau. La veuve garda l'autre partie de trois quarts d'arpent de front joignant à la terre de son fils Jean-Baptiste Lefebvre. La partie revenant aux héritiers fut divisée en sept parcelles égales mesurant une perche, un pied et six pouces et demi de front sur la profondeur qu'il se trouvait jusqu'à la rivière Jacques-Cartier. Les enfants survivants de Pierre Lefebvre et de Catherine Grignon étaient Élisabeth, François, Magdeleine, Pierre, Félicité, Marie-Anne, René et Jean-Baptiste Lefebvre.

Le 28 mars 1757, devant Fleury, François Lefebvre vendit à son frère Jean-Baptiste ses droits dans la succession de ses père et mère.

Le 9 mai 1762, devant Gouget, René Lefebvre et Thérèse Dussault, son épouse, pour 100 livres, vendirent à Antoine Godin, une part et portion de trente-huit pieds de front sur la profondeur allant à la rivière Jacques-Cartier.

Le 28 octobre 1762, devant Gouget, Jean Lefebvre et Angélique Godin, son épouse, vendirent à Antoine Godin, maître de poste, une portion de cette terre mesurant trente-huit pieds de front.

Le 27 février 1765, devant Gouget, Pierre Lefebvre, au nom de sa sœur Magdeleine et de son mari Étienne Belmont, vendit à Antoine Godin un morceau de cette terre mesurant trente-huit pieds de front.

Le 6 mars 1767, devant Gouget, Jean-Baptiste Lefebvre et M. Angélique Godin, son épouse, vendirent à Antoine Godin, maître de poste aux Écureuils, un morceau de cette terre mesurant un arpent et cinquante pieds de front sur la profondeur à la rivière Jacques-Cartier, borné, au nord-est, à François Denis Dussault, et, au sud-ouest, au dit acquéreur.

Antoine Godin, époux de Thérèse T. Dussault, avait acheté la part des autres héritiers et il possédait alors toute cette terre jusqu'à la rivière Jacques-Cartier. Il la donna à son fils Joseph Godin avant le 4 mars 1784 car, dans un acte daté de ce jour, Perreault le donne comme étant voisin du côté sud-ouest de la terre de François Dussault.

Antoine Godin épousa Thérèse Quirion, fille de Joseph Quévillon dit Quirion et de Anne Thérèse Belisle, aux Écureuils, le 24 janvier 1780.

Le 7 juin 1803, devant F.X. Larue, Joseph Godin et Thérèse Quirion, son épouse, donnèrent à leur fils Joseph Godin cette terre mesurant trois arpents de front sur trente-quatre arpents de profondeur, bornée, par-devant, à Alexis Dussault, au nord-est, à Antoine Germain, et, au sud-ouest, à Jean-Baptiste Dussault. Ils lui donnaient aussi la maison, la grange, l'étable et les autres bâtiments qui y étaient construits. Il avait un frère nommé François et deux sœurs, Thérèse et Angélique.

Parti nord-est, partie du lot 98.

Le 15 février 1818, devant F.X. Larue, Joseph Godin, fils, et Thérèse Trépanier, son épouse, avec le consentement de leur mère et donatrice, veuve de feu Joseph Godin, vendirent à Jean-Baptiste Papillon, navigateur, un morceau de cette terre mesurant sept perches et demi de front par vingt-quatre arpents de profondeur, borné, par-devant, à François Marcot, par derrière, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, à Jean Bertrand et aux représentants de Antoine Germain, et, au sud-ouest, aux vendeurs.

Jean-Baptiste Papillon vendit ce morceau de terre à François Pagé le 5 mars 1822 devant Damase Larue. Ce dernier le légua à son épouse Pauline Godin qui épousa Augustin Petit le 28 septembre 1829.

Le 12 mars 1833, devant P. Bigué, Augustin Petit en obtint un titre nouvel de concession. Ce morceau de terre est alors dit mesuré 24 arpents de profondeur et alors borné, au nord-est, à Jean Bertrand, et, au sud-ouest, à Jean Gosselin.

Pierre Papillon, époux de Angélique Pagé, en devint l'acquéreur.

Le 30 mai 1856, devant Sam Proulx, il donna à son gendre Magloire Pagé, une terre mesurant un arpent et demi de front, sur quarante arpents de profondeur bornée, par-devant, aux terres du 1^{er} rang, par derrière, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, à Jean-Baptiste Bertrand et, au sud-ouest, à Michel Léveillé. Il lui donna aussi la maison, grange et autres bâtiments et tous ses meubles et outils d'agriculture. Il devait garder Honoré Papillon, son beau-frère (no. 5760, Vol. 9, Reg. A). La terre donnée comprenait la partie nord-est de cette terre et la partie sud-ouest de la terre voisine du côté nord-est et est désignée comme étant le lot 98 du cadastre des Écureuils.

La partie nord-est de cette terre est désignée comme étant **partie du lot 98** du cadastre des Écureuils.

Partie centre, lot 97.

Avant 1832, Joseph Godin, fils, et Thérèse Trépanier, son épouse, donnèrent à leur fille Françoise Godin, épouse de Jean Gosselin, un morceau de cette terre mesurant un arpent et trois quarts de front sur vingt-sept à vingt-huit arpents de profondeur.

Le 11 mars 1833, devant P. Bigué, Jean Gosselin en obtint un nouveau titre de concession de Moses Hart pour cette terre alors bornée, par-devant, à Louis Dussault, par derrière, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, à Augustin Philippe Petit, et, au sud-ouest, à Abraham Dussault.

Isaïe Léveillé et son épouse Rose-de-Lima Frenet acquirent cette terre avant le 27 décembre 1855 car ce jour, devant Joseph Bernard, ils l'hypothéquèrent en faveur de Louis Dussault.

Le 10 juillet 1879, devant L.P. Bernard, Isaïe Léveillé était propriétaire de cette terre alors qu'il l'hypothéqua. Cette terre mesurait un arpent et trois quarts d'arpent de front sur vingt-sept arpents de profondeur et était désignée comme étant le lot 97 (no. 20523, Vol. 29, Reg. A).

Il fit son testament le 1^{er} août 1887 devant A.O. Mayrand et institua légataire universel de ses biens son fils Siméon Léveillé qui demeurait avec lui (no. 28706, Vol. 36, Reg. A). Le 19 décembre suivant, ce dernier donna avis au registrateur que son père était décédé le 1^{er} décembre 1887 et qu'il avait hérité de ses biens comprenant cette terre contenant environ un arpent et huit perches de front sur vingt-neuf arpents de profondeur, bornée, au sud, aux terres du 1^{er} rang, au nord, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, au lot 98 et au sud-ouest, au lot 96. Une maison et une grange s'élevaient alors sur cette terre (no.28707, Vol. 36, Reg. A).

Le 4 janvier 1892, devant L.P. Bernard, Siméon Léveillé, demeurant à Saint-Tite, comté de Champlain, vendit à Georges Godin cette terre mesurant un arpent et trois quarts de front sur vingt-sept arpents de profondeur, bornée, en front, aux terres du 1^{er} rang, en arrière, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, à Magloire Pagé, et, au sud-ouest, à Napoléon Godin (no. 32196, Vol. 39, Reg. A).

Le 26 juin 1914, devant Édouard Hamel, Georges Godin, époux de Félicité Denis, vendit à Oswald Denis cette terre avec la maison et les bâtisses. Elle était alors bornée, au nord-est, à France Pagé, et, au sud-ouest, à Napoléon Godin (no. 59247, Vol. 61, Reg. A).

Le 13 novembre 1941, devant Labrière Fortier, Oswald Denis et Blanche Dubuc, son épouse, vendirent cette terre à Adrien Godin, de Shawinigan (no. 100915, Vol. 113, Reg. A).

Adrien Godin a épousé Marie-Jeanne Gignac. Ils passèrent un contrat de mariage devant L.P. Brousseau le 3 juin 1944. Ce contrat contient une clause testamentaire léguant les biens au dernier vivant. Marie-Jeanne Gignac déclara devant P. Guillemette le 28 août 1967 que Adrien Godin, son époux, était décédé à Donnacona le 14 juillet 1967 et qu'elle avait hérité de ses biens (no. 178769, Reg. A).

Le 12 septembre 1974, devant Édouard Aubé, Jeanne Gignac, veuve de Adrien Godin, vendit à Gilles Godin ce qui restait de cette terre (no. 210314, Reg. A).

La partie centrale de cette terre est désignée comme étant le **lot 97** du cadastre des Écureuils.

Partie sud-ouest, lot 96.

Comme nous l'avons vu plus haut, Joseph Godin, fils, et Thérèse Trépanier, son épouse, donnèrent à leur fille Françoise Godin, épouse de Jean Gosselin, un morceau de cette terre mesurant deux arpents de front sur vingt-sept à vingt-huit arpents de profondeur.

Le 24 janvier 1832, devant Joseph Bernard, Thérèse Trépanier, veuve Joseph Godin, Jean Gosselin et Françoise Godin, son épouse, vendirent à Abraham T. Dussault un morceau de cette terre mesurant un demi-arpent de front sur vingt-huit arpents de profondeur, borné par-devant, aux terres du 1^{er} rang, par derrière, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, aux vendeurs, et, au sud-ouest, à Pierre Dussault.

Le 12 mars 1833, devant Bigué, Abraham T. Dussault en obtint un nouveau titre de concession de Moses Hart. Cette terre était alors bornée, au nord-est, à Jean Gosselin, et, au sud-ouest, à Pierre Dussault.

Abraham Dussault, époux de Victoire Châteauvert, fit son testament le 9 janvier 1866 devant H. Faucher et institua son fils Joseph T. Dussault légataire universel de ses biens. Ce dernier déclara le 5 décembre 1883 que son père Abraham T. Dussault était décédé aux Écureuils le 5 septembre 1883 lui laissant en héritage ses biens dont cette terre mesurant un demi-arpent de front sur vingt-trois arpents de profondeur, désignée comme étant le lot 96 et bornée, par-devant, les terres du 1^{er} rang des Écureuils, par derrière, la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, à Isaïe Léveillé, et, au sud-ouest, à Joseph Gingras (nos. 25191 et 25192, Vol. 32, Reg. A).

Le 21 juillet 1887, devant Georges P. Châteauvert, Dame Victoria Faucher dit Châteauvert, veuve Abraham Dussault, et Joseph Dussault vendirent à Étienne Laberge cette terre bornée au sud-ouest à Thomas Jobin (no. 28425, Vol. 36, Reg. A).

Le 13 juin 1889, devant Georges P. Châteauvert, Étienne Laberge loua cette terre à Jean-Baptiste Godin pour 24 ans à compter du 1^{er} juin 1889 au 1^{er} juin 1913. À la fin des 24 années, le bailleur sera tenu de consentir au preneur un acte de vente des prémisses sus louées (no. 30809, Vol. 38, Reg. A).

Le 3 avril 1894, devant Jean-Baptiste Hamel, Jean-Baptiste Godin et Napoléon Godin échangèrent des terres. Jean-Baptiste Godin céda à Napoléon Godin cette terre sans bâtisses mesurant un demi-arpent de front sur vingt-cinq arpents de profondeur, désignée comme étant le lot 96 et bornée, par-devant, les terres du 1^{er} rang des Écureuils, par derrière, la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, à Isaïe Léveillé, et, au sud-ouest, à Joseph Jobin (no. 39096, Vol. 46, Reg. A).

Le 11 juillet 1928, devant Philippe Chalifour, Napoléon Godin vendit à Ulysse Denis cette terre sans bâtisses. Le vendeur se réservait la récolte (no. 80542, Vol. 87, Reg. A).

Le 19 novembre 1952, devant J.A. Lessard, Ulysse Denis et Léontine Laroche, son épouse, donnèrent cette terre à leur fils Gérard Denis (no. 128944, Reg. A).

Gérard Denis en vendit une partie à Roger Benoit. L'acte de vente a été enregistré le 19 septembre 1969 sous le numéro 186222.

Le 7 juin 1985, devant Édouard Aubé, Gérard Denis vendit à Jean Rodrigue une partie de cette terre mesurant cinq perches de largeur soit la largeur du lot sur la profondeur entre la rivière Jacques-Cartier et le chemin de déserte, borné, au nord-ouest, partie du lot 96 appartenant à la Domtar, au sud-est, au chemin de desserte, au nord-est, partie du lot 97 appartenant à Gilles Godin, et, au sud-ouest, partie du lot 95 vendu aussi à l'acheteur (no. 288239, Reg. A).

La partie sud-ouest de cette terre est désignée comme étant le **lot 96** du cadastre des Écureuils.

Terre 22, lots 94 et 95.

Cette terre de trois arpents de front sur quarante arpents de profondeur appartenait à Jean Pinel lors de l'inventaire de la seigneurie Belair fait par Louis Chamballon le 24 mars 1701.

Il semblerait que Jean Pinel ne la garda pas et la rendit au seigneur qui la concéda à Simon Pleau le 24 mai 1709 devant DeLarivière. L'acte de concession mentionne que Simon Pleau occupait cette terre depuis plusieurs années et qu'une partie était défrichée. Elle était alors bornée, au nord-est, à la terre de Pierre Sylvestre et au sud-ouest, à celle de Jean Brière.

Simon Pleau dit Lafleur était le fils de Étienne Pelleault et de Martine Audibert de Châtillon-sur-Loire. Il épousa Marie Jeanne Constantineau, fille de Julien Constantineau et de Marie Langlois, à Neuville le 28 novembre 1680.

Simon Pleau et son épouse vendirent leur terre de Neuville le 2 avril 1701. Et c'est peu après qu'ils déménagèrent dans le 2^{ième} rang de Belair. Jeanne Constantineau est décédée le 12 février 1707. Simon Pleau lui survit jusqu'en octobre 1711.

Après son décès, ses héritiers vécurent sur cette terre sans qu'elle soit partagée. Lors de l'aveu et dénombrement de Belair en 1723, elle était encore au nom des héritiers de Simon Pleau. Son fils François-Ignace épousa Magdeleine Godin, fille de Charles Godin et de Madeleine Perron, le 4 février 1722. Après le mariage de son frère Simon, le 11 novembre 1720, François-Ignace devint effectivement le propriétaire de cette terre.

Le 24 juillet 1751, François-Ignace Pleau et Marie Magdeleine Godin, son épouse, firent dresser l'inventaire de leurs biens par Pollet. Augustin Trépanier et Louis Fiset en firent l'évaluation en présence de Jean-Baptiste et de Joseph Pagé après avoir prêté serment. On y trouva plats et assiettes de terre, cuillères en étain et autres ustensiles de cuisine. Dans l'étable, les évaluateurs trouvèrent une vache et trois taures évaluées à 50 livres, deux bœufs, 80 livres, cinq moutons, 20 livres, trois cochons, 36 livres et un cheval avec son attelage, 30 livres. La maison, l'étable et la grange sont dites "méchantes" et furent évaluées, la première à 25 livres et les deux autres à 12 livres. Pour un total de 254 livres et 9 sols.

Le même jour, devant le même notaire, François-Ignace Pleau et Marie Magdeleine Godin, son épouse, donnèrent à leur fils Jean-Baptiste Pleau la moitié nord-est de cette terre et la moitié de leurs meubles bestiaux, bâtiments et autres effets évalués à 254 livres et 9 sols. Jean-Baptiste Pleau s'engagea à loger et nourrir les donateurs en leur maison leur vie durant. Et s'ils devaient se séparer "par *incompatibilité d'humeur ou autrement*" le donataire s'engageait à donner tous les ans à ses parents vingt-quatre minots de blé par quart en farine, un cochon gras et une vache. De plus, Jean-Baptiste s'engagea à loger et à nourrir ses frères et sœurs mineurs comme ils l'ont toujours été.

Jean-Baptiste Pleau acheta les droits de ses frères et sœurs dans la succession de leur père et mère ; le 11 octobre 1754, devant Fleury, ceux de Thérèse Pleau, épouse de Joseph

Marcot, le 2 février 1768, devant Gouget, ceux de son frère Jean-Baptiste et de sa femme, Charlotte Chastenay, et, le 26 février 1758, devant Fleury, ceux de Joseph Pleau, son frère, pour la somme de 200 livres chacun. Le 29 juin 1763, devant Gouget, il acheta ceux de Jacques-Ignace Pleau, son frère, et ceux de Élisabeth Pleau, épouse de Jérôme Fiset. Chaque part mesurait un quart et demi d'arpent de front sur 30 arpents de profondeur.

Jean-Baptiste Pleau épousa Marie Angélique Dussault, fille de feu Denis Dussault et de Madeleine Laroche, aux Écureuils, le 12 janvier 1755. Ils avaient passé un contrat de mariage devant Fleury le 30 décembre précédent.

Il est décédé aux Écureuils le 4 octobre 1781.

Le 13 mars 1786, devant Perreault, son fils François Pleau acheta les droits de sa sœur Françoise, épouse de Jean-Baptiste Chaillé, dans la succession de ses père et mère.

Le 15 mars 1786, Perreault dressa un inventaire des biens de feu Jean-Baptiste Pleau. Il laissait cette terre mesurant trois arpents de front sur 28 arpents de profondeur, bornée, au nord-est, à Antoine Godin, et, au sud-ouest, à la veuve Jean Richard. Une maison, une grange et une étable y étaient construites. Il possédait une autre terre, en bois debout, au petit bois de l'ail, au Cap-Santé. Les biens mobiliers furent vendus à la porte de l'église des Écureuils selon la coutume et les terres furent partagées devant Perreault entre les héritiers réunis le 22 mars 1786 dans la maison paternelle. La veuve obtint la moitié sud-ouest de cette terre, et les enfants, celle du nord-est. Le même jour, devant le même notaire, Angélique Dussault, veuve Jean-Baptiste Pleau, donna à son fils François Pleau, garçon majeur vivant avec elle, la moitié de la terre dont elle avait héritée et la moitié de tous les bâtiments. Cette moitié de la terre était bornée, au nord-est, aux enfants héritiers, et, au sud-ouest, à Jacques Papillon. Elle lui donna aussi sa part dans la terre du Cap-Santé. Angélique Dussault donna 60 livres à chacun de ses autres enfants, Angélique, Françoise, Thérèse et Antoine Pleau.

François Pleau épousa Josephite Trépanier, fille de Jean Trépanier et de feu Louise Magnan, aux Écureuils, le 27 juillet 1790. Ils avaient passé un contrat de mariage devant F.X. Larue le 10 juillet 1790.

Le 24 février, 1791, devant F.X. Larue, Thérèse Pleau, épouse de Joseph Hardy, céda à son frère François ses droits dans la succession de ses père et mère.

Le 13 février 1792, devant F.X. Larue, François Pleau et son frère Antoine firent des échanges. Antoine céda la parcelle de trois perches de front qu'il possédait de cette terre et ses droits successifs mobiliers du chef de Jean-Baptiste Pleau, son père, et de Angélique Dussault, sa mère. En contre partie, François Pleau céda à son frère la terre de deux arpents et quatre perches de front qu'il possédait dans la terre du Cap-Santé.

Le 23 février 1792, devant F.X. Larue, Pierre Pagé et Angélique Pleau, son épouse, cédèrent à François Pleau leurs droits dans la succession de leur père et mère.

Le 3 janvier 1798, devant F.X. Larue, François Pleau et Josephite Trépanier, son épouse, vendirent à Jean-Baptiste T. Dussault et à Josephite Dubault, son épouse, cette terre de trois arpents de front sur vingt-cinq arpents de profondeur avec la maison, grange, étable et autres bâtiments pour la somme de 4600 livres. Cette terre était alors bornée, par-

devant, à Augustin et Alexis Dussault, par derrière, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, à Joseph Godin, et, au sud-ouest, à Jacques Papillon. François Pleau alla s'établir au ruisseau St-Jean, paroisse St-Roch de l'Achigan, seigneurie de l'Assomption. D'autres résidents des Écureuils et de Cap-Santé allèrent aussi s'établir à cet endroit à la même époque. Parmi eux, on compte Pierre Pagé marié à Angélique Pleau, sœur de François Pleau, Jean-Baptiste Chaillé marié à Françoise Pleau, sœur de Angélique, et un certain Piché.

Jean-Baptiste T. Dussault obtint un nouveau titre de concession de Moses Hart devant F.X. Larue le 15 août 1812. La terre était alors bornée, au nord-est, à Jacques Papillon, et, au sud-ouest, à Joseph Godin.

Jean-Baptiste T. Dussault donna cette terre à son fils Pierre T. Dussault, qui épousa Marguerite Piché, fille de François Piché et de Françoise Bertrand, au Cap-Santé le 27 janvier 1807.

Le 10 décembre 1838, devant Joseph Bernard, Pierre T. Dussault, et Marguerite Piché, son épouse, donnèrent à leur fils François-Xavier T. Dussault et à Clothilde Delisle, son épouse, un morceau de cette terre mesurant deux arpents et demi de front borné, par-devant, au cordon des terres de la 1^{ère} concession des Écureuils, par derrière, la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, à Abraham T. Dussault, et, au sud-ouest, à un demi-arpent que les donateurs se réservaient.

Le même jour, devant le même notaire, ils donnèrent à leur fils Pierre T. Dussault un morceau de cette terre mesurant un demi-arpent de front borné, par-devant, au cordon des terres de la 1^{ère} concession des Écureuils, par derrière, la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, aux deux arpents et demi donnés à leur fils F.X. T. Dussault, et, au sud-ouest, à François Germain.

Partie nord-est, lot 95.

Le 20 septembre 1862, François-Xavier T. Dussault, fils, signa un contrat de mariage avec Marie Jessie Papillon devant Charles Aylwin. A cette occasion et par le même acte, François-Xavier T. Dussault, père, donna cette terre au futur époux.

Le 28 mars 1865, devant Charles Aylwin, François-Xavier T. Dussault, père, François-Xavier T. Dussault, fils, et Marie Jessie Papillon, épouse du dernier, vendirent à Rémi Pagé, agriculteur de l'Île-d'Orléans, pour la somme de 200 livres, ou 1100 piastres d'alors, cette terre avec la maison, la grange et l'étable qui y étaient construites. Cette terre mesurait deux arpents et demi de front sur la profondeur depuis la ligne séparant les terres du 1^{er} rang des terres du 2^{ième} rang à la rivière Jacques-Cartier.

Le 24 juillet 1867, devant Charles Aylwin, Rémi Pagé vendit cette terre à Thomas Jobin. Elle est alors bornée, au nord-est, à Abraham T. Dussault, et, au sud-ouest, à un demi-arpent appartenant à Pierre T. Dussault. (no. 11368, Reg. A).

Le 10 mars 1881, devant L.P. Bernard, Thomas Jobin a vendu à Joseph Gingras, cultivateur de Neuville, cette terre désignée comme étant le lot 95 (no. 22643, Vol. 30, Reg. A).

Ce dernier fit faillite. Cette terre fut saisie le 10 octobre 1883 et vendue par le shérif à la porte de l'église des Écureuils le 14 décembre 1883 à Georges Allsopp de St-Georges du Cap-Santé. Cette terre était bornée, au nord, à la rivière Jacques-Cartier, au sud, aux lots 38 et 45, au nord-est, au lot 96 et, au sud-ouest, au lot 94 (no. 25713, Vol. 33, Reg. A).

Le 2 mai 1884, devant L.P. Bernard, Georges Allsopp de St-Georges vendit cette terre à Réal Germain. Elle était alors bornée, au nord-est, à Joseph Dussault, et, au sud-ouest, à Pierre T. Dussault (no. 25714, Vol. 33, Reg. A).

Le 18 juillet 1894, devant Jean-Baptiste Hamel, Louis Réal Germain et Mary Jane Des Rochers, son épouse, vendirent cette terre à Charles François Pelletier (no. 34171, Vol. 41, Reg. A).

Charles François Pelletier est décédé le 14 juillet 1902. Le 8 octobre 1902, devant Jean-Baptiste Hamel, Dame Clara Denis, veuve de Charles Pelletier, vendit cette terre à Oswald Leclerc (no. 41922, Vol. 48, Reg. A). Ce dernier revendit cette terre à Clara Denis, veuve de Charles Pelletier, le 30 mars 1903 devant Jean-Baptiste Hamel (no. 43231, Vol. 49, Reg. A).

Le 8 octobre 1905, devant H.F. Smith, Clara Denis, veuve de Charles Pelletier, vendit cette terre à Jacob Denis (no. 45563, Vol. 50, Reg. A).

Le 2 octobre 1915, devant Édouard Hamel, Jacob Denis donna cette terre à son fils Ulysse Denis (no. 61426, Vol. 63, Reg. A).

Le 19 novembre 1952, devant J.A. Lessard, Ulysse Denis et Léontine Laroche, son épouse, donnèrent cette terre à leur fils Gérard Denis (no. 128944, Reg. A).

Le 7 juin 1985, devant Édouard Aubé, Gérard Denis vendit à Jean Rodrigue deux morceaux de cette terre. Un morceau mesurait deux arpents, cinq perches et six pieds de front sur la profondeur comprise entre le chemin de déserte et la rivière Jacques-Cartier. L'autre morceau de cette terre était compris entre le chemin de déserte et la partie nord-est du lot 96 et, au sud-ouest, à la partie du lot 95 décrite plus haut. (no. 288239, Reg. A).

La partie nord-est de cette terre est désignée comme étant le **lot 95** du cadastre des Écureuils.

Partie sud-ouest, lot 94.

Comme nous l'avons vu, le 10 décembre 1838, devant Joseph Bernard, Pierre T. Dussault et Marguerite Piché, son épouse, donnèrent à leur fils Pierre T. Dussault, demeurant avec eux, plusieurs terres dont celle-ci mesurant un demi-arpent de front sur la profondeur qu'il pouvait y avoir depuis le cordon des terres de la 1^{ère} concession à la rivière Jacques-Cartier. Cette terre était bornée, au nord-est, à une terre de 2½ arpents de front donnée à leur fils F.X. Dussault, et, au sud-ouest, à François Germain (no. 9717, Vol. 14, Reg. A).

Pierre T. Dussault, fils, épousa Adélaïde Fafard, fille de Joseph Fafard et de Isabelle Touchette, au Cap-Santé le 29 janvier 1839.

Le 1^{er} août 1880, Ludger T. Dussault, fils de Pierre T. Dussault et de Adélaïde Fafard, passa un contrat de mariage avec Adèle Godin, fille de feu David Godin et de Rosalie Papillon, devant L.P. Bernard. A cette occasion, Pierre T. Dussault et Adélaïde Fafard donnèrent à leur fils plusieurs terres dont celle-ci mesurant un demi-arpent de front sur trente-deux arpents de profondeur désignée comme étant le lot 94 du cadastre des Écureuils (no. 21617, Vol. 30, Reg. A).

Le 4 février 1890, devant Jean-Baptiste Hamel, Ludger Dussault, vendit cette terre à Charles Pelletier (no. 43257, Vol. 49, Reg. A).

Nous avons vu que Charles Pelletier avait acheté la partie nord-est de cette terre de Louis Réal Germain et Mary Jane Des Rochers, son épouse, le 18 juillet 1894, devant Jean-Baptiste Hamel (no. 34171, Vol. 41, Reg. A). Il possédait donc à ce moment toute cette terre.

Charles François Pelletier est décédé le 14 juillet 1902. Le 8 octobre 1902, devant Jean-Baptiste Hamel, Dame Clara Denis, veuve de Charles Pelletier, vendit cette terre à Oswald Leclerc (no. 41922, Vol. 48, Reg. A). Ce dernier la revendit à Clara Denis, veuve de Charles Pelletier, le 30 mars 1902 devant Jean-Baptiste Hamel (no. 43231, Vol. 49, Reg. A).

Le 8 octobre 1905, devant H.F. Smith, Clara Denis, veuve de Charles Pelletier, vendit cette terre à Jacob Denis (no. 45563, Vol. 50, Reg. A).

Le 2 octobre 1915, devant Édouard Hamel, Jacob Denis la donna à son fils Ulysse Denis (no. 61426, Vol. 63, Reg. A).

Le 19 novembre 1952, devant J.A. Lessard, Ulysse Denis et Léontine Laroche, son épouse, donnèrent cette terre à leur fils Gérard Denis (no. 128944, Reg. A).

Le 7 juin 1985, devant Édouard Aubé, Gérard Denis vendit à Jean Rodrigue cette terre mesurant cinq perches de largeur, soit la largeur du lot, sur la profondeur entre la rivière Jacques-Cartier et le chemin de déserte (no. 288239, Reg. A).

La partie sud-ouest de cette terre est désignée comme étant le lot 94 du cadastre des Écureuils.

Terre 22	
<p>Jean Pinel avant 1701 Jean-Baptiste Toupin Dussault, seigneur Simon Pleau m. Jeanne Constantineau 24 mai 1709 Héritiers oct. 1711 François-Ignace Pleau m. Magdeleine Godin vers 1720 Jean-Baptiste Pleau m. Angélique Dussault 24 juil. 1751 Vve et héritiers 4 oct. 1781</p> <p>François Pleau m. Joseph Trépanier 15 mars 1786</p> <p>Jean-Baptiste T. Dussault m. Joseph Dubault 3 jan. 1798 Pierre T. Dussault, m. Marguerite Piché après 1812</p>	
<p>Pierre T. Dussault, fils m. Adélaïde Fafard 10 déc. 1838</p> <p>Ludger T. Dussault m. Adèle Godin 1^{er} août 1880</p> <p>Charles Pelletier 4 fév. 1890</p>	<p>F.X. T. Dussault 10 déc. 1838 m. Clothilde Delisle</p> <p>F.X. T. Dussault 20 sept. 1862 m. Jessie Papillon</p> <p>Rémi Pagé 28 mars 1865</p> <p>Thomas Jobin 24 juil. 1867</p> <p>Joseph Gingras 10 mars 1881</p> <p>Shérif 10 oct. 1883 George Allsop 14 déc. 1883</p> <p>Réal Gerrmain 2 mai 1884</p> <p>Charles Frs Pelletier 18 juil. 1894</p>
<p>Charles François Pelletier 18 juil. 1894 m Clara Denis Vve Clara Denis 14 juil. 1902</p> <p>Oswald Leclerc 8 oct. 1902</p> <p>Clara Denis 30 mars 1903</p> <p>Jacob Denis 8 oct. 1905 Ulysse Denis 2 oct. 1915 m Léontine Laroche</p> <p>Gérard Denis 19 nov. 1952</p> <p>Jean Rodrigue 7 juin 1985</p>	
Lot 94	Lot 95
½ arpent	2 ½ arpents

Tableau Terre 22

Terre 23, lot 93.

Cette terre de trois arpents de front sur quarante arpents de profondeur fut concédée à Jean Brière avant 1697. L'acte de concession n'a pas été trouvé. Toutefois, Jean Brière est donné comme voisin de la terre adjacente du côté sud-ouest dans l'acte de concession de cette terre que le seigneur Toupin Dussault consentit à Nicolas Petit le 24 mai 1709 devant DeLarivière. Il y est mentionné que la terre concédée était adjacente du côté nord-est à celle de Jean Brière. Ce dernier est soit Jean Brière, père, époux de Jeanne Grandin, soit son fils Jean Brière, époux de Françoise Fournel.

Il est possible que cette terre ait été concédée à Jean Brière pour son fils Charles. En effet, Charles Brière en était propriétaire en 1701 selon l'inventaire de la seigneurie de Belair fait le 24 mars 1701 par Louis Chamballon. Charles Brière épousa Marie-Anne Pleau, fille de Simon Pleau et de Jeanne Constantineau, le 20 janvier 1701.

Le 14 février 1705, DeLarivière tira les lignes séparant la terre de Charles Brière de celle de Nicolas Petit.

Cette terre revint au domaine du seigneur T. Dussault. Il en était propriétaire lors de l'aveu de dénombrement de février 1723.

Le 6 février 1769, devant Gouget, Magdeleine Pagé et son mari Pierre Arié, chirurgien, vendirent au seigneur Jean-Baptiste T. Dussault un morceau de cette terre mesurant un arpent et demi de front sur la profondeur allant du bout des terres de la première concession à la rivière Jacques-Cartier. Magdeleine Pagé avait hérité de cette terre par succession de Joseph Pagé et de Marie Morisset, son père et sa mère par acte passé le 25 août 1767.

Le 12 mars 1770, devant Gouget, Antoine Godin, Thérèse T. Dussault, sa femme, Alexis T. Dussault et Marie Louise Godin, sa femme, vendirent à Jean-Baptiste (III) T. Dussault, seigneur de Belair, chacun une part dont ils avaient hérité de leur père et mère Jean-Baptiste (II) T. Dussault et Madeleine Turcot dans la moitié de cette terre mesurant trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, alors bornée, par-devant, au bout des 40 arpents du fleuve, par derrière, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, au dit seigneur, et, au sud-ouest, à Augustin Trépanier. Le seigneur possédait l'autre moitié.

Le 14 mars 1770, devant Gouget, Jean-Baptiste (III) T. Dussault donna cette terre à son fils Alexis, en avance d'hoirie de sa succession future.

Le 13 octobre 1780, devant Planté, Alexis T. Dussault et Marie Magdeleine Carpentier, son épouse, vendirent à Jean-Baptiste Richard pour 1394 livres cette terre mesurant trois arpents de front bornée, par-devant, au bout des terres de la 1^{ière} concession à la terre de l'acquéreur, par derrière, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, à Jean-Baptiste Pleau, et, au sud-ouest, à François Trépanier.

Jean-Baptiste Richard avait épousé Charlotte Matte aux Écureuils le 1^{er} février 1768. Il était le fils de Pierre Richard et de Véronique Dussault. Charlotte Matte était la fille de Alexis Matte et de Marie Françoise Carpentier. Jean-Baptiste Richard est décédé entre

1781 et janvier 1790. Sa veuve épousa Jacques Papillon qui, le 14 janvier 1790, obtint de Mathew McNider devant F.X. Larue titre nouvel de concession pour cette terre mesurant trois arpent de front sur vingt arpents de profondeur, bornée, par-devant, aux terres de la 1^{ière} concession, par derrière, la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, à François Pleau et, au sud-ouest, à François Trépanier.

Le 20 juin 1794, F.X. Larue, Charlotte Matte, veuve en premières noces de Jean-Baptiste Richard et épouse en deuxièmes noces de Jacques Papillon, fit son testament et légua ses biens immobiliers à son mari, Jacques Papillon. Le 25 juin 1794, devant le même notaire, Marie Véronique Richard et Geneviève Richard, cédèrent à Jacques Papillon, leur beau-père, et à Pierre Richard, leur neveu, à chacun la moitié de leurs droits dans la succession de feu Pierre Richard et de feu Véronique Dussault, leur père et mère. Le 11 mars 1795, devant F.X. Larue, Pierre Pagé et Geneviève Richard, son épouse, cédèrent à Jacques Papillon, leur beau-père et à Pierre Richard, à chacun la moitié de leurs droits dans la succession de Jean-Baptiste Richard, son père. Pierre Richard, fils de Jean-Baptiste Richard et de Charlotte Matte, est décédé célibataire. Le 15 juin 1798, devant F.X. Larue, Pierre Pagé et Geneviève Richard, son épouse, vendirent à Jacques Papillon, leur beau-père, leurs droits dans la succession de son frère Pierre Richard.

Jacques Papillon vendit cette terre à Pierre Étienne Germain entre 1798 et 1802.

Le 8 avril 1802, devant F.X. Larue, Pierre-Étienne Germain et Angélique Langlois, son épouse, donnèrent cette terre à leur fils François Germain.

Le 11 mars 1833, devant Bigué, François Germain déclara à Mathew McNider posséder cette terre de trois arpents de front sur vingt arpents de profondeur bornée, par-devant aux terres de la 1^{ière} concession, par derrière, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, à Pierre Dussault, et, au sud-ouest, à François Trépanier.

Le 16 janvier 1840, devant Joseph Bernard, François-Xavier Germain, époux de Marie Proulx, donna à son fils Olivier Germain cette terre mesurant trois arpents de front sur environ vingt-quatre arpents de profondeur bornée, par-devant, partie à Alexandre Dussault, Isaïe Dussault et Pierre Dussault, au nord-est, à Pierre Dussault, et, au sud-ouest, à François Trépanier. L'acte mentionne leurs filles Marguerite, Adélaïde, Rose-de-Lima et Desanges et leur fils François, absent du Bas-Canada.

Olivier Germain épousa Desanges T. Dussault. Cette dernière fit son testament le 9 janvier 1851 devant Joseph Bernard et légua 10\$ à chacun de ses enfants nés ou à naître de son mariage avec Olivier Germain et le résidu de ses biens à ce dernier (no. 25155, Vol. 32, Reg. A).

Le 27 octobre 1883, devant L.P. Bernard, Olivier Germain donna des terres à son fils François-Xavier Germain et à Joséphine Fiset, l'épouse de ce dernier. Parmi les biens donnés, se trouvait le droit de coupe de bois à perpétuité sur cette terre désigné comme étant le lot 93 du cadastre des Écureuils. Cette terre mesurait trois arpents de front sur vingt arpents de profondeur et était bornée, au nord, à la rivière Jacques-Cartier, au sud, aux terres du 1^{er} rang, au nord-est, à Pierre Dussault, et, au sud-ouest, à François Trépanier (no. 25161, Vol. 32, Reg. A). Cet acte mentionne leurs filles Victoria et Marguerite Germain et la sœur du donateur, Adélaïde Germain.

Réal Germain, autre fils de Olivier Germain, acquit cette terre avant 1875. Le 16 octobre 1875, devant Charles Aylwin, il l'hypothéqua en garantie en faveur de dame Marguerite Lahaye, veuve de François Narcisse Denis.

Le 18 juillet 1894, devant Jean-Baptiste Hamel, Louis Réal Germain et Mary Jane Des Rochers, son épouse, vendirent à Charles François Pelletier cette terre contenant trois arpents de front sur vingt-quatre arpents de profondeur. Les vendeurs réservaient en faveur de Olivier Germain deux arpents de front sur dix arpents de profondeur à prendre du côté sud-ouest de la dite terre. Cette partie était alors en bois debout et aboutissait à la rivière Jacques-Cartier (no. 34171, Vol. 41, Reg. A).

Partie nord-est du lot 93.

Charles François Pelletier est décédé le 14 juillet 1902. Le 8 octobre 1902, devant Jean-Baptiste Hamel, Dame Clara Denis, veuve de Charles Pelletier, vendit cette terre à Oswald Leclerc (no. 41922, Vol. 48, Reg. A). Ce dernier la revendit à Clara Denis, veuve de Charles Pelletier, le 30 mars 1903 devant Jean-Baptiste Hamel (no. 43231, Vol. 49, Reg. A).

Le 8 octobre 1905, devant H.F. Smith, Clara Denis, veuve de Charles Pelletier, vendit cette terre à Jacob Denis (no. 45563, Vol. 50, Reg. A).

Le 2 octobre 1915, devant Édouard Hamel, Jacob Denis donna à son fils Ulysse Denis cette terre de trois arpents de front sur vingt-quatre arpents de profondeur avec réserve en faveur de Olivier Germain et ses futurs héritiers de deux arpents de front sur dix arpents de profondeur à prendre du côté sud-ouest et aboutissant à la rivière Jacques-Cartier (no. 61426, Vol. 63, Reg. A).

Le 19 novembre 1952, devant J.A. Lessard, Ulysse Denis et Léontine Laroche, son épouse, donnèrent cette terre à leur fils Gérard Denis (no. 128944, Reg. A).

Partie sud-ouest du lot 93.

Le 29 mars 1919, devant Édouard Hamel, François-Xavier Germain donna à son fils Alphonse Germain un morceau de cette terre mesurant deux arpents de front sur douze arpents de profondeur à prendre du côté sud-ouest de cette terre mesurant trois arpents de front sur vingt arpents de profondeur. Ce morceau de terre était borné, au nord, à la rivière Jacques-Cartier, au sud, à Jacob Denis, au nord-est, au dit Jacob Denis, et, au sud-ouest, à Gédéon Trépanier (no. 66031, Vol. 67, Reg. A).

Alphonse Germain sépara cette partie en deux.

Subdivision nord-est, partie du lot 93.

Le 13 décembre 1926, devant Philippe Chalifour, Alphonse Germain vendit à Adélarde Pleau une lisière de terrain mesurant un arpent de largeur sur douze arpents de longueur à

prendre du côté sud-ouest d'une terre de trois arpents de front sur vingt arpents de profondeur bornée, au nord, à la rivière Jacques-Cartier, au sud, à la terre de Ulysse Denis, au nord-est, à Ulysse Denis, et, au sud-ouest, à la terre restante au vendeur (no. 78009, Vol. 82, Reg. A).

Le 31 décembre 1940, devant Philippe Chalifour, Adélarde Pleau vendit cette parcelle à Adrien Lavoie (no. 99390, Vol. 110, Reg. A). Le 22 mai 1945, devant L.P. Brousseau, ce dernier la vendit à Julien Robitaille (no. 107298) qui la vendit à Raphaël Matte le 8 novembre 1946 devant le même notaire (no. 111509). Ce dernier la vendit à Ulysse Denis le 27 mai 1948 devant J.A. Lessard (no. 116713, Reg. A).

Le 19 novembre 1952, devant J.A. Lessard, Ulysse Denis et Léontine Laroche, son épouse, donnèrent cette terre à leur fils Gérard Denis (no. 128944, Reg. A).

Subdivision sud-ouest, partie du lot 93.

Le 11 avril 1945, devant J.A. Lessard, Alphonse Germain donna à son fils Émile Germain cette partie du lot réservé de cette terre mesurant un arpent de front sur dix-huit arpents de profond borné, au nord, à la rivière Jacques-Cartier, au sud, à Jacob Denis, au nord-est, à Adélarde Pleau, et, au sud-ouest, à Phydime Trépanier (no. 106993, Vol. 121, Reg. A).

Le 10 février 1967, devant Paul Guillemette, Émile Germain a vendu à Gérard Denis cette partie du lot réservé de cette terre mesurant un arpent de front sur douze arpents de profondeur, borné, au nord, à la rivière Jacques-Cartier, au sud, à Jacob Denis, au nord-est, à Adélarde Pleau, et, au sud-ouest, à Gédéon Trépanier (no. 176179, Reg. A).

Gérard Denis possédait alors toute cette terre. Le 7 juin 1985, devant Édouard Aubé, il vendit à Jean Rodrigue un morceau de cette terre mesurant trois arpents de front et compris entre le chemin de desserte et la rivière Jacques-Cartier (no. 288239, Reg. A).

Cette terre est désignée comme étant le **lot 93** cadastre des Écureuils.

Terre 23		
<p>Jean Brière avant 1697 Charles Brière m. Marie-Anne Pleau en 1701 Jean-Baptiste (II) T. Dussault, seigneur, m. Magdeleine Turcot avant 1723 Héritiers Dussault Jean-Baptiste (III) T. Dussault, seigneur, 12 mars 1770 Alexis T. Dussault m. Magdeleine Carpentier 14 mars 1770 Jean-Baptiste Richard m. Charlotte Matte 13 oct. 1780 Vve Charlotte Matte et héritiers avant 1790 Jacques Papillon m. Charlotte Matte 20 juin 1794 Pierre Étienne Germain m. Angélique Langlois François-Xavier Germain m. Marie Proulx 8 avril 1802 Olivier Germain m. Desanges T. Dussault 16 jan. 1840</p>		
<p>François-Xavier Germain 27 oct. 1883 Alphonse Germain 29 mars 1919 m Joséphine Fiset</p>		<p>Olivier Germain 16 jan. 1840 Réal Germain avant 1875 m. Jane Des Rochers Charles François Pelletier 18 juil. 1894 m. Clara Denis Vve Clara Denis 14 juil. 1902 Oswald Leclerc 8 oct. 1902 Clara Denis 30 mars 1903 Jacob Denis 8 oct. 1905 Ulysse Denis 2 oct. 1915 m Léontine Laroche Gérard Denis 19 nov. 1952</p>
<p>Alphonse Germain 29 mars 1919 Émile Germain 11 avril 1945 Gérard Denis 10 fév. 1967</p>	<p>Alphonse Germain 29 mars 1919 Adélard Pleau 13 déc. 1926 Adrien Lavoie 31 déc. 1940 Julien Robitaille 22 mai 1945 Raphaël Matte 8 nov. 1946 Ulysse Denis 27 mai 1948 m Léontine Laroche Gérard Denis 19 nov. 1952</p>	
1 arpent	1 arpent	1 arpent
<p>Gérard Denis Jean Rodrigue 7 juin 1985</p>		
Lot 93		
3 arpents		

Tableau Terre 23

Terre 24, lots 90, 91 et 92.

Selon de l'inventaire de la seigneurie Belair fait par Louis Chamballon le 24 mars 1701, Nicolas Petit était alors le propriétaire de cette terre de trois arpents de front sur quarante arpents de profondeur.

Il semblerait que cette terre fut concédée à Bernard Gastineau, basque, le 27 mai 1701 devant Chamballon. Elle joignait alors au nord-est à la terre de Charles Brière. Bernard Gastineau ne prit pas possession de cette terre. Nicolas Petit l'occupa avant 1705.

Le 14 février 1705, DeLarivière tira la ligne séparant la terre de Charles Brière de celle de Nicolas Petit.

Et, le 24 mai 1709, dans un acte de concession fait devant DeLarivière, le seigneur Toupin la concéda à Nicolas Petit et mentionna que comme plusieurs autres censitaires du 2^{ème} rang, Nicolas Petit jouissait de cette terre depuis plusieurs années. Une partie de cette terre était défrichée. Elle était alors bornée, au nord-est, à Jean Brière, et, au sud-ouest, à Jacques Fournel.

Nicolas Petit, fils de Charles Petit et de Jeanne Rossignol, épousa Marguerite Bertrand, fille de Guillaume Bertrand et de Marguerite Ferron, le 14 septembre 1700. Elle est décédée le 10 février 1726 et, le 24 février 1727, Nicolas épousa en secondes noces Marie Jeanne Sylvestre, veuve de Augustin Ballard.

Nicolas Petit est décédé le 3 février 1731.

Joseph Lefebvre, époux de Marie Magdeleine Richard, acheta des héritiers Petit deux morceaux de cette terre totalisant un arpent et demi moins trente-trois pieds et neuf pouces de front sur la profondeur allant des terres de la 1^{ère} concession à la rivière Jacques-Cartier. Une petite maison en bois et un hangar y étaient construits. Un morceau mesurant 33 pieds et 9 pouces est séparé de l'autre par deux morceaux mesurant chacun 33 pieds et 9 pouces. Le 12 janvier 1742, devant Pillard, Joseph Lefebvre céda ces deux morceaux de cette terre à Augustin Trépanier, époux de Angélique Déry, en échange d'une terre située dans la seigneurie de Portneuf. Cet acte mentionne que Joseph Lefebvre avait acheté ces deux morceaux de terre des héritiers de Nicolas Petit mais ne spécifie pas quand.

Augustin Trépanier acheta deux autres parcelles de cette terre de Nicolas Petit, fils. Le 28 juillet 1743, devant Messire Jean-Baptiste Frichet, curé des Écureuils, en présence de Jean-François Gaudin et de Pierre Gignac, Nicolas Petit, fils, donna quittance à Augustin Trépanier pour la somme de 35 livres, dernier paiement pour l'achat de deux parcelles de terre qu'il lui avait vendues. Ces parcelles faisaient partie de la terre de feu Nicolas Petit et mesuraient environ vingt arpents de profondeur. Elles étaient bornées en profondeur à la rivière Jacques-Cartier. L'une joignait à Joseph Pagé au nord-est et à Joseph Petit au sud-ouest et l'autre, joignait Marie Petit au nord-est et Joseph Petit au sud-ouest. Cet acte fut déposé au greffe de Louis Pillard le lendemain.

Le 14 janvier 1747, Joseph Petit et Augustin Trépanier se rencontrèrent au presbytère des Écureuils et, en présence du curé Jean-Baptiste Frichet et de Joseph Dussault. Joseph Petit vendit alors à Augustin Trépanier pour 32 livres deux portions de cette terre. Il en avait hérité de son père, feu Nicolas Petit. Ces portions mesuraient ensemble un tiers d'arpent de front sur vingt arpents de profondeur jusqu'à la rivière Jacques-Cartier. Cet acte de vente fut passé devant, curé des Écureuils, et fut ensuite déposé au greffe de Pollet le 27 janvier suivant.

Le 21 janvier 1752, devant Pollet, Joseph Petit et Geneviève Hardy dit Châtillon, son épouse, vendirent à Augustin Trépanier quatre perches de front à prendre, par-devant, à la seconde concession, et, par derrière, à la rivière Jacques-Cartier, située dans la seigneurie de Belair.

Le 3 février 1752, devant Pollet, Jean Lamothe, Françoise Glinel, Nicolas Petit, fils, Benjamin Piché, Magdeleine Pleau, son épouse, Pierre Gignac et Brigitte Bertrand, son épouse, tous héritiers de Nicolas Petit, vendirent à Joseph Petit et à Geneviève Hardy, son épouse, leur part dans cette terre. Jean Lamothe vendit une parcelle mesurant un quart d'arpent de front bornée, au nord-est, à Jean Petit, et, au sud-ouest, à la terre de défunt Henry Chaillé. Il vendit aussi une autre parcelle mesurant une perche, quinze pieds et neuf pouces de front allant de la devanture de la rivière Jacques-Cartier au bout de la profondeur de la terre bornée, au nord-est, à la part de Jean Petit, et, au sud-ouest, à la part de la veuve Petit. Nicolas Petit, fils, vendit aussi deux parts identiques. Celle d'un quart d'arpent de front est bornée au nord-est, à l'acquéreur, et, celle au sud-ouest, à René Petit. L'autre parcelle d'une perche, quinze pieds et neuf pouces de front, est bornée, au nord-est, à Jean-Baptiste Chaillé, et, au sud-ouest, au dit acquéreur. Benjamin Piché vendit une parcelle mesurant un quart d'arpent de front tenant au nord-est et au sud-ouest à l'acquéreur. Une note ajoutée au bas de l'acte, dit que Pierre Jugnac et Brigitte Bertrand, son épouse, vendirent des portions de cette terre mais aucune précision n'est donnée.

Augustin Trépanier et Angélique Déry acquièrent environ deux arpents et demi de cette terre. Ils les donnèrent à leur fils Augustin Trépanier qui épousa Angélique Gariépy.

Augustin Trépanier et Angélique Gariépy n'eurent pas d'enfant. Leur neveu Charles-François Trépanier vivait avec eux. Le 20 janvier 1775, devant Bernard Planté, Augustin Trépanier et Angélique Gariépy donnèrent la moitié de cette terre à leur neveu Charles-François Trépanier. Ce dernier était le fils de François Trépanier, le frère de Augustin, et Françoise Gariépy, la sœur de l'épouse de Augustin. Le 28 février 1775, il épousa Françoise Richard, fille de Pierre Richard et de Véronique Dussault. Ils avaient passé un contrat de mariage devant Planté le 7 février 1775.

Jean-Baptiste Pleau, époux de Charlotte Chastenay, possédait une partie de cette terre. Le 28 novembre 1778, devant Planté, sa fille Josephite, épouse de Jean Tardy, en vendit une parcelle à François Trépanier pour la somme de 60 livres. Cette parcelle mesurait 30 pieds de front sur 20 arpents de profondeur et était enclavée dans des parcelles de cette terre appartenant à François Trépanier. Josephite Pleau a alors déclaré posséder cette parcelle par héritage de son père. Cette parcelle faisait partie d'une terre de trois arpents de front

sur vingt arpents de profondeur bornée, au nord-est, à Alexis Dussault, et, au sud-ouest, à Jacques Delisle.

Partie nord-est, lots 91 et 92.

Françoise Richard étant décédée, Charles-François Trépanier fit dresser un inventaire de ses biens par F.X. Larue le 2 décembre 1811. Il possédait alors un morceau de cette terre mesurant deux arpents, quatre perches et trois pieds de front sur vingt arpents de profondeur, borné, par-devant, à sa terre du 1^{er} rang, par derrière, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, à Jacques Papillon, et, au sud-ouest, à Charles Godin.

Le 5 décembre 1811, devant F.X. Larue, Charles-François Trépanier donna la moitié de cette terre à son fils François Trépanier. Le même jour, devant le même notaire, Jean-Baptiste Papillon, son épouse Françoise Trépanier, Augustin Trépanier, Jean-Baptiste Dussault et son épouse Cécile Trépanier cédèrent leurs droits dans la succession de leur mère à leur frère Charles-François Trépanier.

Ce dernier en obtint un nouveau titre de concession de Moses Hart devant Bigué le 12 mars 1833. Cette terre était alors bornée, au nord-est, à François Germain, et, au sud-ouest, à Charles Godin.

François Trépanier donna la moitié de cette terre à chacun de ses fils Gédéon et Ferdinand Trépanier.

Subdivision nord-est, lot 92.

Le 22 janvier 1883, Gédéon Trépanier, menuisier, et Sophie Barbeau, fille de feu Édouard Barbeau et de feu Sophie Meunier, des Écureuils, signèrent un contrat de mariage devant L.P. Bernard. A cette occasion, François Trépanier, père du futur conjoint, lui fit donation de cette terre mesurant un arpent et quart de front sur vingt-deux arpents de profondeur et bornée, au nord, à la rivière Jacques-Cartier, au sud, aux terres du 1^{er} rang, au nord-est, à Réal Germain et Olivier Germain, et, au sud-ouest, à Ferdinand Trépanier. Cette terre est désignée comme étant le lot 92 du cadastre des Écureuils (no. 24380, Vol. 32, Reg. A).

Le 23 septembre 1913, devant Édouard Hamel, Gédéon Trépanier vendit à Ofred Doré cette terre mesurant un arpent et quart de front sur vingt-deux arpents de profondeur, bornée, au sud, aux terres du 1^{er} rang, au nord, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, à Jacob Denis et à François-Xavier Germain, et, au sud-ouest, à Elzéar Trépanier (no. 58342, Vol. 60, Reg. A).

Ofred Doré sépara cette partie nord-est en deux parties, l'une allant des terres du 1^{er} rang à une clôture au bout de la terre faite et l'autre, de cette clôture à la rivière Jacques-Cartier.

Subdivision, partie sud du lot 92 entre le chemin du 2^{ième} rang et une clôture.

Ofred Doré vendit à Simon Dussault, époux de Rose-Anna Labbé, le 26 octobre 1915, devant Édouard Hamel, un morceau de cette terre mesurant un arpent et quart de front sur neuf arpents de profondeur, borné, au sud, au bout des terres du 1^{er} rang, au nord, à une clôture au bout de la terre faite, au nord-est, à Jacob Denis, et, au sud-ouest, à Elzéar Trépanier (no. 61437).

Le 27 décembre 1918, Rose-Anna Labbé, épouse de Simon Dussault, fit son testament devant Édouard Hamel et légua ses biens à son époux. Le 9 août 1928, Simon Dussault déclara devant Philippe Chalifour que son épouse Rose-Anna Labbé était décédée le 26 juillet 1926 et qu'il héritait de la moitié de ce morceau de terre d'un arpent et quart de front sur neuf arpents de profondeur (nos. 80673 et 80674, Vol. 87, Reg. A).

Simon Dussault vendit cette partie à Arthur Piché le 28 août 1929 devant Philippe Chalifour. Mais Arthur Piché la lui rétrocéda (no 82433, Vol. 89 et no.87281, Vol. 96, Reg. A).

Le 14 janvier 1933, devant Philippe Chalifour, Simon Dussault donna ce morceau de terre, partie de du lot 92, à son fils Arthur Dussault (no. 87282, Vol. 96, Reg. A).

Le 2 juin 1934, devant Philippe Chalifour, Arthur Dussault vendit cette partie du lot 92 à Georges Germain (no. 89084, Vol. 99, Reg. A). Ce dernier la rétrocéda à Arthur Dussault le 12 avril 1960 devant P. Guillemette (no. 151759, Reg. A).

Arthur Dussault la vendit à Gérard Denis le 6 septembre 1968 (no. 182091, Reg. A).

Cette terre est désignée comme étant partie du lot 92 du cadastre des Écureuils.

Subdivision, partie sud du lot 92 entre la clôture et la rivière Jacques-Cartier.

Cette partie était incluse dans la terre que Ofred Doré avait achetée de Gédéon Trépanier le 23 septembre 1913, devant Édouard Hamel.

Ofred Doré fit son testament le 28 décembre 1937 devant Philippe Chalifour et légua ses biens à son fils Paul-Émile Doré. Le 7 mai 1956, devant Victor Aimé Rouillard, Paul-Émile Doré déclara que sa mère, Marie Delisle, épouse de Ofred Doré, était décédée le 5 juin 1937 et qu'elle avait légué tous ses biens à son époux Ofred Doré par testament passé le 18 juillet 1925 devant P. Chalifour. Paul-Émile Doré déclara qu'il héritait de la moitié de cet immeuble partie du lot 92 mesurant un arpent et une perche de front sur dix arpents de profondeur et borné, au nord, à la rivière Jacques-Cartier, au sud, à Arthur Dussault, au nord-est, à Émile Germain, et, au sud-ouest, à Raymond Trépanier (no. 141721, Reg. A).

Le 9 juin 1967, devant Paul Guillemette, Paul-Émile Doré vendit cette partie du lot 92 à Roland Pépin (no. 177390, Reg. A).

Ce dernier légua tous ses biens à son fils Jean-Claude Pépin par testament passé le 25 novembre 1970 devant Paul Guillemette. Roland Pépin est décédé à l'Hôtel-Dieu de Québec le 6 mars 1971. Le 16 juin suivant, Jean-Claude Pépin déclara devant Paul Guillemette avoir hérité de cette partie du lot 92 (nos. 195311 et 195312, Reg. A).

Le 6 décembre 1971, devant Paul Guillemette, Jean-Claude Pépin vendit cette partie du lot 92 à Raoul Gauthier (no. 195650, Reg. A). Ce dernier la vendit à Maurice Leclerc. L'acte fut enregistré le 9 mars 1972 sous le numéro 196411.

Cette terre est désignée comme étant partie du **lot 92** du cadastre des Écureuils.

Subdivision sud-ouest, lot 91.

Le 23 février 1885, devant L. P. Bernard, Ferdinand Trépanier et son épouse Christine Pagé firent don à leur fils Joseph Elzéar Trépanier de la moitié de leurs biens incluant cette terre désignée comme le lot 91 du cadastre des Écureuils. Cette terre mesurait un arpent et quart de front sur vingt-six arpents de profondeur et était bornée, au nord, à la rivière Jacques-Cartier, au sud, aux terres du 1^{er} rang, au nord-est à François Trépanier, et, au sud-ouest à Godin (no. 26379, Vol. 34, Reg. A).

Christine Pagé est décédée vers la fin de janvier 1903 et Ferdinand Trépanier, le 18 février 1907. Elzéar Trépanier a alors hérité d'une partie de ce lot (nos. 47333 et 47334, Vol. 51, Reg. A). Le 19 mars 1915, devant Édouard Hamel, les autres héritiers Victoria Trépanier, Delphis Delisle et Maria Delisle épouse de Ofred Doré du fait de Rosalie Delisle, épouse de Samuel Delisle, cédèrent leurs droits dans la succession de Ferdinand Trépanier à Elzéar Trépanier qui devenait donc propriétaire de l'arpent et quart (no. 60137, Vol. 62 Reg. A).

Le même jour, devant le même notaire, Elzéar Trépanier et Marie Malvina Godin, son épouse, donnèrent ce lot à leur fils Lauréat Trépanier (no. 60138, Vol. 62, Reg. A).

Lauréat Trépanier épousa Zélia Doré. Cette dernière fit son testament le 21 août 1924 devant Philippe Chalifour et institua son époux légataire universel de tous ses biens (no. 83992, Vol. 91, Reg. A). Zélia Doré est décédée aux Écureuils le 7 février 1929. Le 22 août 1930, devant Philippe Chalifour, Lauréat Trépanier déclara avoir hérité de la moitié de ce lot (no. 83993, Vol. 91, Reg. A).

Le 25 septembre 1933, devant Émile Boileau, Lauréat Trépanier fit son testament et institua son fils Raymond Trépanier légataire de tous ses biens (no. 88569, Vol. 97, Reg. A). Lauréat Trépanier est décédé quelques semaines plus tard, le 28 novembre 1933. Le 10 décembre 1933, devant Émile Boileau, Raymond Trépanier déclara avoir hérité de son père de cet arpent et quart (no. 88570, Vol. 97, Reg. A).

Le 14 juin 1967, devant Paul Guillemette, Raymond Trépanier vendit à Yvon Trépanier cette terre mesurant un arpent et quart de front sur vingt-six arpents de profondeur et décrite comme étant le lot 91 du cadastre des Écureuils (no. 177392, Reg. A).

Cette terre est désignée comme étant le **lot 91** du cadastre des Écureuils.

Partie sud-ouest, lot 90.

Angélique Trépanier, fille de Augustin Trépanier et de Angélique Déry et épouse de Charles Godin, en acquit une parcelle de cinq perches et quinze pieds de front probablement par héritage de ses père et mère.

Le 14 janvier 1785, devant Perreault, Charles Godin et Angélique Trépanier donnèrent à leur fils Charles Godin, époux de Agathe Chaloux, les trois quarts de leurs biens immeubles, et réservèrent l'autre quart pour leur fils Jean Godin. La part donnée à Charles Godin comprenait cette terre mesurant six perches de front.

Le 14 août 1812, devant F.X. Larue, Charles Godin et Agathe Chaloux donnèrent à leur fils Charles Godin une terre mesurant cinq perches et quinze pieds de front par soixante arpents de profondeur. Elle était bornée, par-devant, au fleuve, par derrière, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, à François Trépanier, et, au sud-ouest, à Antoine Delisle.

Charles Godin, fils, Charles Godin en obtint un nouveau titre de concession devant Bigué le 11 mars 1833. Cette terre était alors bornée, au nord-est, à Félix Pagé et François Germain, et, au sud-ouest, à la veuve Alexis Matte.

Le 9 août 1854, Charles Godin, célibataire majeur et malade, fit son testament devant Joseph Bernard et légua cette terre à son neveu Liboire Godin, fils de Olivier Godin. Toutefois, ses sœurs Julienne et Marie Élise Godin avaient la jouissance de tous ses biens. Il avait un frère prénommé François. Une note datée du 5 septembre 1854 ajoutée au bas du testament indique que Charles Godin était alors décédé et que son testament a été lu en présence de Julienne et Marie Élise Godin et de leurs frères François et Olivier Godin.

Le 20 janvier 1870, devant Charles Aylwin, Liboire Godin, célibataire majeur, donna à Olivier Godin et à Marguerite Germain, ses père et mère, l'usufruit de cette terre en bois debout mesurant trois quarts d'arpent de front sur environ vingt-deux arpents de profondeur et bornée, par-devant, au sud, au trait carré des terres du 1^{er} rang, par derrière, au nord, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, à Ferdinand Trépanier et, au sud-ouest, à Sifroid Matte ou son représentant (no. 13687, Vol. 20, Reg. A).

Le 25 septembre 1913, devant Philémon Bergeron, Liboire Godin vendit cette terre à Raymond Gingras avec clause de rétrocession pour faute de paiement (no. 58505, Vol. 60, Reg. A).

Le 15 mai 1920, devant Édouard Hamel, Raymond Gingras vendit cette terre à Alfred Guay (no. 68052, Vol. 70, Reg. A).

Le 29 juillet 1946, devant L.P. Brousseau, Raymond Gingras la vendit à Jean-Baptiste Matte (no. 110541, Vol. 125, Reg. A).

Le 16 novembre 1962, devant Paul Guillemette, Jean-Baptiste Matte vendit cette terre à bois à Jenard Matte (no. 160952, Reg. A).

Cette terre est connue comme étant le lot **90** du cadastre des Écureuils.

Terre 24		
Bernard Gastineau 27 mai 1701 Nicolas Petit m. Marguerite Bertrand 24 mai 1709 Héritiers Petit 3 fév. 1731		
Joseph Lefebvre m. Magdeleine Richard Augustin Trépanier m. Angélique Déry	Joseph Petit m Geneviève Hardy Augustin Trépanier 14 jan. 1747 m. Angélique Déry	
Augustin Trépanier m. Angélique Gariépy François Trépanier m. Françoise Richard 20 janv. 1775		
François Trépanier, fils, 5 déc. 1811		
Charles Godin avant 1785 m. Angélique Trépanier Charles Godin 14 jan. 1785 m. Agathe Chaloux Charles Godin, fils, 14 août 1812 Liboire Godin 5 sept. 1854 Raymond Gingras 25 sept 1913 Alfred Guay 15 mai 1920 Raymond Gingras Jean-Bte Matte 29 juil. 1946 Jenard Matte 16 nov. 1962	Ferdinand Trépanier avant 1878 m. Christine Pagé Elzéar Trépanier 23 fév. 1885 m. Malvina Godin Lauréat Trépanier 19 mars 1915 m. Zélia Doré Raymond Trépanier 28 nov. 1933 Yvon Trépanier 14 juin 1967	Gédéon Trépanier 22 jan 1883 m. Sophie Barbeau Ofred Doré 23 sept. 1913 m. Marie Delisle Paul-Émile Doré 5 juin 1937 Roland Pépin 9 juin 1967 Jean-Claude Pépin 6 mars 1971 Raoul Gauthier 6 déc. 1971 Maurice Leclerc 9 mars 1972
Clôture		
		Ofred Doré 23 sept. 1913 m. Marie Delisle Simon Dussault 26 oct. 1915 Arthur Dussault 14 jan. 1933 Georges Germain 2 juin 1934 Arthur Dussault 12 avril 1960 Gérard Denis 6 sept. 1968
Lot 90	Lot 91	Lot 92
5 per. 15 pi	1 arp. 2 per. 1 pi. 6 po	1 arp. 2 per. 1 pi. 6 po

Tableau Terre 24

Terre 25, lots 85, 86, 87, 88 et 89.

Cette terre de trois arpents de front sur quarante arpents de profondeur a été concédée à Jacques Fournel le 24 mai 1709 devant DeLarivière. L'acte de concession mentionne qu'il en était propriétaire depuis plusieurs années et qu'une partie de cette terre était défrichée. Elle était bornée, au nord-est, à Nicolas Petit, et, au sud-ouest, à Mathurin Fournel.

Il était propriétaire de cette terre en 1705. En effet, le 13 mai 1705, l'arpenteur Hilaire Gérard DeLarivière tira les lignes séparant cette terre appartenant à Jacques Fournel de celle de Nicolas Petit au nord-est et de celle de Mathurin Fournel au sud-ouest.

Jacques Fournel, fils de Jacques Fournel et de Louise Hubinet, épousa Marie Marguerite Richard, fille de Pierre Richard et de Marguerite Hevain, à Neuville, le 17 avril 1708.

Le 20 juin 1710, devant DeLarivière, Jacques Fournel et Marie Richard, son épouse, habitants de la seigneurie de Neuville, vendirent cette terre à Henry Chaillé pour la somme de 200 livres pour la terre plus 4 livres pour les épingles et le vin de marché. Henry Chaillé n'avait pas cette somme et le seigneur Toupin Dussault la lui prêta et paya le vendeur en monnaie de carte. Henry Chaillé hypothéqua la terre en garantie.

Henry Chaillé, fils de Mathurin Chaillé et de Catherine Barré, avait épousé Marie Renée Desry, fille de Jacques Desry et de Marguerite Vitray, à Neuville, le 24 novembre 1700. Henry Chaillé est décédé moins d'un an plus tard, le 1^{er} juin 1711, laissant sa veuve avec des enfants mineurs et la dette. Ses héritiers sont désignés comme les propriétaires de cette terre lors de l'aveu et dénombrement de 1723.

En 1737, la veuve et les héritiers de Henry Chaillé avaient quitté cette terre et résidaient dans la seigneurie de Batiscan. Ils n'avaient pas remboursé l'hypothèque et les arrérages de rentes sur la terre de Belair s'élevaient à 84 livres et 8 sols. Le 9 avril 1737, devant Pollet, Louis-Augustin Chaillé, maître cordonnier demeurant à la rivière Batiscan, en son nom, en celui de Marie-Jeanne Germain, son épouse, au nom et comme tuteur de ses frères et sœurs mineurs et au nom de sa mère qui lui avait donné une procuration à cet effet le 2 août 1736 devant Pressé, vendit cette terre au seigneur Jean-Baptiste (III) T. Dussault, époux de Catherine Véronneau, pour 294 livres et 8 sols, soit pour le capital et les arrérages de rentes. Cette terre était alors bornée, par-devant, à la route St-Jean, par derrière, au bout des quarante arpents, au nord-est, à Nicolas Petit, et, au sud-ouest, à François Bertrand.

Louis Augustin Chaillé prétendit avoir été pressé de vendre la terre rapidement et avoir été forcé de la vendre à un prix plus bas que le marché. Il porta plainte devant les tribunaux et, le 1^{er} mars 1738, de Tonnancour rendit jugement aux Trois-Rivières et déclara la vente bonne et valable et maintint le seigneur T. Dussault en pleine possession de cette terre.

Cette terre apparaît dans l'inventaire des biens du seigneur T. Dussault fait par Gouget le 28 mars 1764.

Le 14 mars 1770, devant Gouget, Jean-Baptiste T. Dussault, seigneur de Belair, donna cette terre à son fils Louis Antoine T. Dussault en règlement des droits de succession de sa

mère et en avancement d'hoirie future en sa propre succession. Cette terre de trois arpents de front était bornée, par-devant, aux terres de la 1^{ère} concession, par derrière, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, à Augustin Trépanier, et, au sud-ouest, à la veuve Jean Pleau, et était évaluée à 806 livres.

Le 9 mars 1773, devant Planté, Louis Antoine T. Dussault, la vendit pour 400 livres à Jacques Delisle. Cette terre de trois arpents de front était alors bornée, par-devant, au bout des terres de l'acquéreur et de Augustin Trépanier, par derrière, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, à Augustin Trépanier, et, au sud-ouest, à la veuve Jean Pleau.

Le 19 janvier 1775, devant Planté, Jacques Delisle et Marie Angélique Pagé, son épouse, donnèrent cette terre à leurs fils Antoine et Jacques Delisle.

Antoine Delisle acquit la part de son frère et devint peu après, avant 1778, le seul propriétaire de cette terre.

Partie nord-est, lot 89.

Le 14 février 1814, devant F.X. Larue, Antoine Delisle, veuf de Thérèse Léveillé, Alexis Matte, navigateur, époux de Thérèse Delisle se réunirent pour partager leur héritage suivant l'inventaire fait par F.X. Larue les 25 et 26 janvier 1792. Thérèse Delisle avait hérité de la part de sa sœur Louise Delisle, décédée célibataire. Cet héritage comprenait la moitié de cette terre mesurant un arpent et demi de front sur soixante arpents de profondeur faisant partie d'une terre mesurant trois arpents de front sur la dite profondeur joignant au total au nord-est, François Trépanier et au sud-ouest, à Augustin Trépanier représentant Jean-Baptiste Godin. La moitié de cet arpent et demi appartenait à Antoine Delisle par droit de communauté et l'autre moitié revenait à Thérèse Delisle. Cette dernière prit la moitié du côté du nord-est joignant à François Trépanier. Donc Alexis Matte et son épouse Thérèse Delisle héritèrent de trois-quarts d'arpent à partir de la limite nord-est de cette terre.

Le 15 mars 1833, Thérèse Delisle était veuve. Elle possédait encore ce lot de terre le 3 juin 1847. Elle le donna à son fils Sifroid Matte qui le possédait le 8 août 1854. Dans l'inventaire des biens de Charles Godin qu'il fit ce jour, le notaire Joseph Bernard le donne comme voisin de la terre que Charles Godin possédait du côté nord-est.

Jérôme Fiset acquit cette terre. Il fit son testament le 3 mars 1884 devant L.P. Bernard et légua tous ses biens à Placide Dussault, son épouse (no. 25784, Vol. 33, Reg. A). Jérôme Fiset est décédé aux Écureuils le 28 mars 1884. Le 19 juin suivant, Placide Dussault, son épouse, déclara devant L.P. Bernard avoir hérité de la moitié indivise de cet immeuble mesurant trois quarts d'arpent de front sur environ vingt arpents de profondeur et désigné comme étant le lot 89 du cadastre des Écureuils (nos. 25784 et 25785, Vol. 33, Reg. A).

Le 18 août 1884, devant L.P. Bernard, Placide Dussault, donna à son fils Jérôme Fiset plusieurs terres dont la moitié indivise de celle-ci (no. 25887, Vol. 33, Reg. A).

Le 27 mars 1931, Jérôme Fiset, époux de Antoinette Léveillé, fit son testament devant Philippe Chalifour et institua Clovis Fiset et Oswald Fiset légataires de ses biens

immeubles. Jérôme Fiset est décédé aux Écureuils le 28 février 1937. Le 12 mars suivant, Clovis Fiset par l'entremise de son procureur Charles Germain déclara devant le notaire Philippe Chalifour avoir hérité de la moitié de cette terre. L'autre moitié appartenait à son frère Oswald Fiset (nos. 92561 et 92562, Vol. 103, Reg. A).

Le 20 avril 1938, devant Philippe Chalifour, Clovis Fiset vendit à Didace Fiset un morceau de terre faisant partie des lots 88 et 89 de forme irrégulière et borné, au nord, au ruisseau, au sud, à l'ancienne route, au nord-est, à Raymond Gingras, et, au sud-ouest, à Napoléon Godin et à Charles B. Doré (no. 94459, Vol. 105, Reg. A).

Le 26 février 1959, devant Édouard Hamel, la veuve de Oswald Fiset vendit à Léontine Laroche, veuve Ulysse Denis, un lopin de terre mesurant trois quarts d'arpent de front sur dix arpents de profondeur faisant partie du lot 89 et borné, au nord-ouest, à la rivière Jacques-Cartier, au sud-est, à un petit ruisseau qui traverse le dit lot 89 dans sa largeur, au nord-est, au lot 90, et, au sud-ouest, au lot 88 (no. 148048, Reg. A).

Le 26 février 1959, devant Édouard Hamel, Clovis Fiset vendit à Léontine Laroche, veuve Ulysse Denis, un morceau de terre faisant aussi partie du lot 89, mesurant trois quarts d'arpent de largeur sur dix arpents de profondeur et borné, au nord-ouest, à un petit ruisseau qui traverse le dit lot 89 dans sa largeur, au sud-est, au chemin de front du 2^{ième} rang, au nord-est, au lot 90, et, au sud-ouest, au lot 88 (no. 148049, Reg. A).

Léontine Laroche, veuve Ulysse Denis, avait donc acquis toute cette terre. Le 2 juillet 1966, devant P. Guillemette, elle la vendit à son fils Gérard Denis (no. 173911, Reg. A).

Le 21 septembre 1968, devant Édouard Aubé, Gérard Denis vendit à Léo Leclerc une terre à bois faisant partie du lot 89 mesurant trois quarts d'arpent de front sur dix-huit arpents et demi de profondeur, bornée, au nord-ouest, à la rivière Jacques-Cartier, au sud-est, au chemin de déserte, au nord-est, au lot 90 appartenant à Jenard Matte, et, au sud-ouest, au lot 88 appartenant à Paul Lavallée, No. 241265, Reg. A).

La partie nord-est de cette terre est désignée comme étant le **lot 89** du cadastre des Écureuils.

Partie centrale, lot 88.

Le 5 décembre 1815, devant Paul Bigué, Antoine Delisle, veuf de Thérèse Léveillé, et époux de Josephite Augé, donna à son fils François Delisle la partie centrale de cette terre mesurant un arpent et quart de front sur vingt arpents de profondeur, bornée, par-devant, à François Trépanier, par derrière, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, à Alexis Matte, et, au sud-ouest, à Augustin Trépanier. Le même jour, devant le même notaire, Antoine Delisle et Josephite Auger firent leur testament et confirmèrent cette donation.

Le 15 mars 1833, François Trépanier en obtint titre nouvel de concession de Moses Hart devant P. Bigué.

Le 4 juin 1847, devant Bernard, François Delisle et Magdeleine Marcot, son épouse, donnèrent cette terre à Olivier Bertrand qui demeurait avec eux.

Le 15 mars 1878, devant L.P. Bernard, Olivier Bertrand fit don à Ephrem Pleau, son filleul, de cette terre mesurant un arpent et un quart sur environ dix-neuf arpents de profondeur alors bornée, au sud, à Jérôme Fiset, au nord, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est au dit Jérôme Fiset, et, au sud-ouest, à Sifroid Godin. (no. 19589, Vol. 27, Reg. A).

Le 5 mars 1884, devant L. P. Bernard, Ephrem Pleau vendit à Moïse Savard cette terre désignée comme étant le lot 88 du cadastre des Écureuils (no.25497, Vol. 33, Reg. A).

Moïse Savard était marié à Adéline Pagé. Cette dernière est décédée sans testament le 23 juillet 1892. Le 2 décembre 1892 devant L.P. Bernard, les enfants de Moïse Savard et de Adéline Pagé cédèrent à leur père leurs parts d'héritage dans la succession de leur mère. Le lendemain, devant le même notaire, Moïse Savard déclara être propriétaire des biens de la communauté qu'il y avait eu entre lui et Adéline Pagé, son épouse (nos. 32956 et 32961, Vol. 40, Reg. A).

Le 18 novembre 1898, devant L.P. Bernard, Moïse Savard donna à son fils Mathias Savard une terre mesurant un arpent et quart de front sur dix-neuf arpents de profondeur bornée, par-devant, au sud, à Jérôme Fiset, par derrière, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est à Jérôme Fiset, au sud-ouest, à Napoléon Godin. En retour, Mathias Savard céda à son père sa part dans la succession de sa mère Adéline Pagé (no. 37844, Vol. 45, Reg. A).

Le 20 février 1900, devant L.P. Bernard, Mathias Savard, horticulteur, vendit ce lopin de terre à Moïse Savard (no. 39053, Vol. 46, Reg. A).

Le 2 mars 1903, devant L.P. Bernard, Moïse Savard remit à son fils Mathias Savard ce lopin de terre (no. 42377, Vol. 48, Reg. A). Le même jour, devant le même notaire, Mathias Savard vendit ce lopin de terre à Gabriel Hamel (no. 42378, Vol. 48, Reg. A).

Le 17 octobre 1905, devant J.O. East, Gabriel Hamel, vendit à Ofred Doré ce même lopin de terre (no. 45593, Vol. 50, Reg. A).

Ofred Doré le donna à son fils Charles Borrommé Doré le 9 avril 1915 devant Édouard Hamel (no. 60663, Vol. 62, Reg. A).

Charles B. Doré épousa Laurence Fiset. Cette dernière est décédée aux Écureuils le 14 octobre 1930. Par son testament passé le 11 juin 1917, devant Édouard Hamel, elle avait institué son mari légataire universel de ses biens. Le 12 mai 1939, devant Philippe Chalifour, Charles B. Doré déclara avoir hérité de son épouse (nos. 96382 et 96283, Reg. A).

Le 19 août 1960, devant P. Guillemette, Charles B. Doré vendit à Léger Vallières cette terre mesurant un arpent et quart de front sur dix-neuf arpents de profondeur formant partie du lot 88 et bornée, en front, à Jérôme Fiset, en profondeur, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, à Jérôme Fiset, et, au sud-ouest, à Napoléon Godin et partie au vendeur (no. 157230, Reg. A).

Léger Vallières la vendit à Paul Lavallée le 11 novembre 1961 devant P. Guillemette (no. 157233, Reg. A).

La partie centrale de cette terre est désignée comme étant le **lot 88** du cadastre des Écureuils.

Subdivision du lot 88.

Jérôme Fiset, époux de Placide Dussault, acquit une parcelle de cette terre mesurant environ un arpent de front sur environ deux arpents et demi de profondeur, bornée, au sud, à Ferdinand Trépanier, au nord, à Moïse Savard, au nord-est, au lot 89, et, au sud-ouest, à Sifroid Godin. Il la légua à son épouse.

Le 18 août 1884, devant L.P. Bernard, Placide Dussault, veuve Jérôme Fiset, la donna à son fils Jérôme Fiset, cultivateur, cette terre (no. 25887, Vol. 33, Reg. A).

Le 27 mars 1931, Jérôme Fiset, fils, fit son testament devant Philippe Chalifour et institua Clovis Fiset et Oswald Fiset légataires de ses biens immeubles. Jérôme Fiset est décédé aux Écureuils le 28 février 1937. Le 12 mars suivant, Clovis Fiset a déclaré devant le notaire Philippe Chalifour avoir hérité de la moitié de cette terre. L'autre moitié appartient à son frère Oswald Fiset (nos. 92561 et 92562, Vol. 103, Reg. A).

Le 20 avril 1938, devant Philippe Chalifour, Clovis Fiset vendit à Didace Fiset un morceau de terre faisant partie des lots 88 et 89 de forme irrégulière et borné, au nord, au ruisseau, au sud, à l'ancienne route, au nord-est, à Raymond Gingras, et, au sud-ouest, à Napoléon Godin et à Charles B. Doré (no. 94459, Vol. 105, Reg. A).

Le 26 février 1959, devant Édouard Hamel, Clovis Fiset vendit à Léontine Laroche, veuve Ulysse Denis un terrain faisant partie du lot 88 comprenant toute la largeur du dit lot sur deux arpents et demi de profondeur borné, au nord-ouest, à la partie du lot appartenant à Charles Doré, au sud, au chemin du 2^{ième} rang, au nord-est, au lot 89, et, au sud-ouest, au lot 84 (no.148049, Reg. A).

Le 2 juillet 1966, devant Paul Guillemette, Léontine Laroche, veuve Ulysse Denis, vendit ce terrain à Gérard Denis (no. 173911, Reg. A).

Cette parcelle est désignée comme étant **partie du lot 88**.

Partie sud-ouest, lots 85, 86 et 87.

Le 11 mars 1795, devant F.X. Larue, Antoine Delisle céda en échange à Jean-Baptiste Godin et à Marie Louise Chaillé, son épouse, un morceau de cette terre en bois debout mesurant un arpent de front sur vingt-cinq arpents de profondeur borné, par-devant, au trait carré du 1^{er} et du 2^{ième} rang, par derrière, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, au dit sieur Delisle, et, au sud-ouest, à Jean Pleau.

Le 7 octobre 1800, devant F.X. Larue, Jean-Baptiste Godin et Marie Louise Chaillé vendirent cette terre à Charles Papillon. Elle était alors bornée, au nord-est, à Antoine Delisle, et, au sud-ouest, à Jean Pleau.

Augustin Trépanier en est désigné comme propriétaire en 1815.

Puis elle fut acquise par Sifroid Godin, époux de Théotiste Papillon. Ce dernier fit son testament le 17 juillet 1884 devant L.P. Bernard et institua son fils Napoléon Godin légataire universel de ses biens (no. 26211, Vol. 33, Reg. A). Le même jour, devant le même notaire, Théotiste Papillon fit aussi son testament et légua tous ses biens à son fils Napoléon Godin (no. 41794, Vol. 48, Reg. A). Ils avaient une fille prénommée Valérie.

Le 20 décembre 1894, Napoléon Godin déclara devant L.P. Bernard que son père Sifroid Godin était décédé le 26 novembre 1884 et qu'il lui avait légué la moitié de cette terre alors bornée, au nord, à la rivière Jacques-Cartier, au sud, à Moïse Savard et à Ferdinand Trépanier, au nord-est, à Moïse Savard et à Jérôme Fiset, et, au sud-ouest, à F.X. Germain (no. 26212 Vol. 33, Reg. A). L'acte désigne erronément cette terre comme étant le lot 87 du cadastre des Écureuils alors qu'il s'agit du lot 85.

Théotiste Papillon est décédée le 21 juillet 1902. Le 27 août suivant, devant L.P. Bernard, Napoléon Godin déclara que sa mère lui avait légué ses biens dont la moitié de cette terre mesurant un arpent de front sur vingt-cinq arpents de profondeur, désignée comme étant le lot 85 et bornée, au nord, à la rivière Jacques-Cartier, au sud, à la parallèle du 1^{er} et 2^{ème} rang, Moïse Savard et à Ferdinand Trépanier, au nord-est, à Eugène Savard et à Jérôme Fiset, et, au sud-ouest, à F.X. Germain (no. 41795, Vol. 48, Reg. A).

Napoléon Godin épousa Victoria Auger. Cette dernière fit son testament le 3 avril 1894 devant Jean-Baptiste Hamel et institua son mari légataire universel de ses biens. Victoria Auger est décédée le 16 avril 1930. Le 2 mai suivant, Napoléon Godin déclara devant Julien Albert Godin avoir hérité de la moitié des immeubles incluant cette terre bornée, au sud, à Charles Doré, au nord, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est à Charles Doré, et au sud-ouest, à Alphonse Germain et à Léonidas Germain (nos. 83761 et 83762, Vol. 91, Reg. A). L'acte désigne erronément cette terre comme étant le lot 87 du cadastre des Écureuils alors qu'elle en est le lot 85.

Le 2 mai 1930, Napoléon Godin fit son testament devant Philippe Chalifour et institua son fils Edmond Godin légataire universel de ses biens. Il mourut le 5 janvier 1941. Le 8 janvier suivant, Édouard Godin déclara devant le notaire Julien Albert Godin avoir hérité de son père de divers immeubles dont une terre mesurant un arpent de front sur vingt arpents de profondeur bornée au sud, à Charles Doré, au nord, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, à Charles Doré, et, au sud-ouest, à Alphonse Germain et Léonidas Germain (nos. 99777 et 99778, Vol. 111, Reg. A). L'acte désigne cette terre comme étant le lot 85 du cadastre des Écureuils.

Le 13 mai 1950, devant L.P. Brousseau, Edmond Godin vendit à Georges Marcoux cette terre mesurant un arpent de front sur vingt arpents de profondeur, désignée comme étant le lot 85 et bornée, au nord, à la rivière Jacques-Cartier, au sud, à Charles Doré, au nord-est, à Charles Doré, et, au sud-ouest, à Alphonse et Léonidas Germain (no. 121859, Reg. A).

Le 2 novembre suivant, devant L.P. Brousseau, Georges Marcoux la vendit à Charles B. Doré (no. 123297, Reg. A) qui le revendit à Léger Vallières le 19 août 1960 devant P. Guillemette (no. 157230, Reg. A). Léger Vallières la vendit à Paul Lavallée le 11 novembre 1961 devant P. Guillemette (no. 157233, Reg. A).

La partie nord-est de cette terre est désignée comme étant le lot 85 du cadastre des Écureuils.

Subdivision lot 87.

Nous avons vu que le 7 octobre 1800, devant F.X. Larue, Jean-Baptiste Godin et Marie Louise Chaillé avaient vendu cette terre à Charles Papillon. Le même jour, devant le même notaire, Charles Papillon, maître forgeron des Écureuils, en vendit un morceau à Jean-Baptiste Pleau.. Cette parcelle mesurait un arpent de front sur un arpent de profondeur " *à prendre sa devanture vis à vis la borne de ligne qui sépare la terre du sieur Antoine Delisle de celle du dit Charles Papillon vendeur et allant en profondeur jusqu'à concurrence du dit arpent de profondeur*". Cette parcelle était bornée, au nord-est, à Antoine Delisle, et, au sud-ouest, au dit Jean-Baptiste Pleau. Jean-Baptiste Pleau légua cette parcelle à son fils Alexis Pleau qui la vendit à Olivier Germain avec le reste de sa terre vers 1838. Ce dernier la donna avec la terre voisine du côté sud-ouest à son fils François-Xavier Germain. Le 20 décembre 1894, devant L.P. Bernard, François-Xavier Germain vendit à Napoléon Godin ce lopin de terre mesurant un arpent carré borné, au nord et au sud, à l'acquéreur, au nord-est, à Jérôme Fiset, et, au sud-ouest, au vendeur (no. 26213, Vol. 33, Reg. A). Napoléon Germain l'incorpora de nouveau dans cette terre. Cette parcelle est désignée comme étant le lot 87 du cadastre des Écureuils.

Subdivision lot 86.

Régina Lamothe hérita des biens de Edmond Godin en vertu du contrat de mariage qu'ils avaient passé (nos 84600 et 148044 Reg. A).

Le 18 février 1959, devant Édouard Hamel, Régina Lamothe, veuve Edmond Godin, vendit à Léontine Laroche, veuve Ulysse Denis, un terrain faisant partie du lot 85 mesurant un arpent de front sur quinze arpents de profondeur borné, au nord à un petit ruisseau qui traverse le dit lot 85, au sud, au chemin public du 2^{ième} rang, au nord-est, au lot 88, et, au sud-ouest, au lot 84 (no.148046, Reg. A).

Léontine Laroche vendit ce lopin de terre à son fils Gérard Denis le 2 juillet 1966 devant P. Guillemette (no. 173911, Reg. A).

Le 10 juin 1983, Gérard Denis, devant Édouard Aubé, vendit à Richard Germain cette partie du lot 85 moins la partie vendue à Paul Lavallée. L'acte fut enregistré sous le no. 237586. La terre y est décrite comme faisant partie du lot 85 et mesurant un arpent de front sur six arpents de profond, mesure anglaise, bornée, au nord, Paul Lavallée, au sud, au vendeur, au nord-est, à Paul Lavallée, et, au sud-ouest, partie à Paul Lavallée et partie à Émile Germain (no. 275088, Reg. A).

Terre 25		
Jacques Fournel m. Marguerite Richard 24 mai 1709 Henry Chaillé m. Renée Déry 20 juin 1710 Vve Renée Déry et héritiers 1 ^{er} juin 1711 Jean-Baptiste (III) T. Dussault, seigneur, 9 avr. 1737 Louis Antoine T. Dussault 14 mars 1770 Jacques Delisle m. Angélique Pagé 9 mars 1773 Antoine et Jacques Delisle 19 jan. 1775 Antoine Delisle m. Françoise Baril, Thérèse Léveillé, Marguerite Germain et Joseph Auger avant 1778		
Jean-Baptiste Godin 11 mars 1795 m. Marie-Louise Chaillé Charles Papillon 7 oct 1800 Augustin Trépanier vers 1815 Sifroid Godin av. 1878 m. Théotiste Papillon Napoléon Godin 26 nov. 1884 m. Victoria Auger Edmond Godin 85 jan. 1941 m. Régina Lamothe Georges Marcoux 13 mai 1950 Charles B. Doré 2 nov. 1950 Léger Vallières 19 août 1960 Paul Lavallée 11 nov. 1961	François Delisle 5 déc. 1815 m. Magdeleine Marcot Olivier Bertrand 4 juin 1847 Ephrem Pleau 15 mars 1878 m. Emilie Béland Moïse Savard 5 mars 1884 m. Adéline Pagé Mathias Savard 18 nov. 1898 Moïse Savard 20 fév 1900 Mathias Savard 2 mars 1903 Gabriel Hamel 2 mars 1903 Ofred Doré 17 oct 1905 Charles B. Doré 9 avr 1915 m. Laurence Fiset Léger Vallières 19 août 1960 Paul Lavallée 11 nov 1961	Alexis Matte m. Thérèse Delisle 14 fév. 1814 Vve Thérèse Delisle Sifroid Matte avant 8 août 1854 Jérôme Fiset après le 8 août 1854 m. Placide Dussault Vve Jérôme Fiset 28 mars 1884 Jérôme Fiset, fils, 18 août 1884 m. Antoinette Léveillé Clovis et Oswald Fiset 28 fév. 1937 Léontine Laroche 26 fév. 1959 Gérard Denis 2 juil. 1966 Léo Leclerc 21 sept. 1968
Lots 85, 86 et 87	Lot 88	Lot 89
1 arpent	1 ¼ arpent	¾ arpent

Tableau Terre 25

Terre 26, lots 82, 83 et 84.

Un acte de concession de cette terre de trois arpents de front sur quarante arpents de profondeur apparaît au greffe de DeLarivière en date du 24 mai 1709 en faveur de Mathurin Fournel qui, selon cet acte, en jouissait depuis plusieurs années. Cette terre était bornée, au nord-est, à Jacques Fournel, et, au sud-ouest, à la terre du seigneur. Cet acte a été signé ni par le notaire ni par le seigneur Toupin et est traversé d'une ligne de haut en bas. Il a donc été annulé.

Toutefois, Mathurin Fournel a possédé cette terre car Henry Fournel en est désigné comme le propriétaire lorsque, le 13 mai 1705, DeLarivière tira la ligne séparant cette terre de celle de Jacques Fournel son voisin du côté nord-est.

Le 3 juin 1709, devant DeLarivière, le seigneur Toupin Dussault concéda cette terre à François Bertrand, demeurant en la seigneurie de Portneuf. Cet acte mentionne que cette terre était la propriété de Mathurin Fournel depuis sept ans, qu'il n'y avait défriché qu'un demi-arpent et qu'il n'avait pas payé les rentes de l'année 1708. Son frère, Jacques Fournel, chez qui il demeurait, déclara au seigneur qu'il ne voulait pas payer les rentes dues par son frère étant donné que ce dernier était à sa charge et incapable de se conduire étant imbécile. Jacques Fournel se désista de cette terre au nom de son frère et accepta qu'elle retournât au domaine et qu'elle soit concédée à François Bertrand à la condition que ce dernier payât les deux années de rentes dues au seigneur. Mathurin Fournel est décédé quelques mois plus tard, le 6 août 1709. Il était âgé de 32 ans.

Donc François Bertrand obtint la concession de cette terre et en apparaît comme le propriétaire lors de l'aveu et dénombrement de février 1723.

Jean-François Bertrand était le fils de Guillaume Bertrand et de Marguerite Ferron. Il épousa Anne Richard, fille de Pierre Richard et de Marguerite Evain, le 5 mars 1696 à Neuville. Ils avaient passé un contrat de mariage devant Chamballon le 28 février précédent.

Jean-François Bertrand était le frère de Angélique Bertrand, épouse de François Richard, et Anne Richard, la sœur de ce François Richard qui demeurait sur la terre 20.

Le 25 juillet 1718, devant Defossé, François Bertrand vendit à François Richard la partie de cette terre située au sud de la rivière Jacques-Cartier. C'est ce que nous apprend l'inventaire des biens de François Richard fait par Louis Pillard le 20 mars 1739.

Anne Richard fut inhumée au Cap-Santé le 1^{er} avril 1739 et Jean-François Bertrand ne lui survécut que quelques jours, il fut inhumé le 14 mai 1739. Il était âgé de presque 67 ans. Ils possédaient aussi la terre 29.

Donc, François Richard avait acquis cette terre de son beau-frère en 1718. Il mourut écrasé par son moulin le 8 août 1722 laissant sa veuve avec des enfants mineurs. A la demande de la veuve, Louis Pillard, le 20 mars 1739 procéda à l'inventaire des biens de François Richard et à leur partage. Leur fille Angélique Richard hérita d'une parcelle et en obtint une autre de son frère Pierre en échange de son droit de succession dans la terre

paternelle, la terre 20. Elle en hérita d'une autre lors du décès de sa mère. Le 16 février 1740, devant Pollet, elle donna à Louis-Joseph Pleau la moitié de sa part des biens dont elle avait hérité de ses père et mère. Louis-Joseph Pleau en acquit 5 perches et 16 pieds de front.

Le 21 janvier 1752, devant Pollet, Charlotte Richard et son époux Gabriel Godin vendirent à Jean-Baptiste Pleau, époux de Charlotte Chastenay, pour la somme de 20 livres, un morceau de cette terre mesurant soixante et un pieds de front sur la profondeur à partir du bout de la terre de Alexis Godin à la rivière Jacques-Cartier. Cette parcelle de terre est au bout du lot 62 ou du lot 63.

Ce Jean-Baptiste Pleau était le fils de François-Ignace Pleau et de Madeleine Gaudin. Il avait épousé Charlotte Chastenay le 22 novembre 1751 à Cap-Santé. Elle était la fille de Jean-Baptiste Chastenay et de Geneviève Chaillé. Il avait un frère aussi prénommé Jean-Baptiste qui épousa Angélique Dussault. Afin de ne pas les confondre, l'époux de Charlotte Chastenay était désigné sous le prénom de Jean.

Jean Pleau, époux de Charlotte Chastenay, acquit toute cette terre moins la parcelle que possédait Louis-Joseph Pleau, son frère.

Partie nord-est, lot 84.

Jean Pleau est décédé aux Écureuils le 12 avril 1768.

Le 28 novembre 1778, devant Planté, sa fille Josephte Pleau et Jean Tardy, son mari, vendirent à François Trépanier pour la somme de 60 livres une parcelle de cette terre mesurant trente pieds de front sur vingt arpents de profondeur bornée, au nord-est, à Alexis Dussault, et, au sud-ouest, à Jacques Delisle. Cette parcelle était attenante au nord et au sud à des parcelles appartenant à l'acquéreur.

Le 5 février 1787, son fils Jean-Baptiste Pleau épousa Charlotte Godin, fille de Jean-Baptiste Godin et de Charlotte Godin.

Le 20 janvier 1791, Charlotte Chastenay désirant éviter les frais d'un inventaire des biens de la communauté qu'elle avait eue avec feu Jean Pleau, son mari, convoqua ses enfants et le notaire F.X. Larue dans sa demeure. Ils se partagèrent alors les biens qui comprenaient une terre mesurant deux arpents et douze pieds de front sur vingt arpents de profondeur, bornée, par-devant, au bout de la profondeur de la terre de Antoine Delisle, par derrière, au bout des vingt arpents, au nord-est, au dit Antoine Delisle, et, au sud-ouest, à Joseph Pleau. Une petite maison, une étable et une grange étaient bâties sur cette terre. Ils possédaient aussi un circuit de terrain à prendre par-devant à la ligne parallèle au bout des quarante arpents au fleuve et venant à la profondeur jusqu'à et le long de la rivière Jacques-Cartier et joignant au sud-ouest à la dite rivière et au nord-est à Joseph Pleau. Les deux terres étaient presque toutes en bois debout. La communauté n'avait que 20 livres de dette. La veuve obtint un arpent et demi et douze pieds de front du côté du nord-est, le long de la ligne de Antoine Delisle. Les enfants Charlotte, Geneviève, Josephte et Élisabeth Pleau reçurent chacune un demi-arpent de la terre de deux arpents et douze pieds de front.

Le même jour, devant le même notaire, Charlotte Chastenay donna à son fils Jean-Baptiste Pleau le morceau de cette terre dont elle avait hérité de son mari et mesurant un arpent et demi de front sur vingt arpents de profondeur. Elle lui donna aussi la moitié de tous les bâtiments qui y étaient construits et la moitié de tous les biens meubles. Ses sœurs Charlotte, Geneviève et Élisabeth, filles majeures, renoncèrent à leurs droits dans la succession de leur mère et en retour, Jean-Baptiste céda à ses sœurs ses droits dans la succession de son père.

Deux jours plus tard, le 22 janvier 1791, le notaire Larue revint à la maison de Jean Pleau. Sa fille Charlotte signa un contrat de mariage avec Joseph Augé, veuf en premières noces de Françoise Langlois.

Le 18 février 1800, Jean-Baptiste Pleau, fils, emprunta 300 livres de Antoine Delisle et créa en faveur de ce dernier une rente annuelle de 18 livres à 6%. En garantie, il hypothéqua cette terre mesurant un arpent et demi de front sur vingt arpents de profondeur bornée, par-devant, à Antoine Delisle, par derrière, la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, à Antoine Delisle, et, au sud-ouest, à Pierre Godin. Il hypothéqua en outre la maison et les bâtiments.

Le 23 juillet 1821, devant F.X. Larue, Jean Pleau et Charlotte Godin, son épouse, donnèrent à leur fils Alexis Pleau cette terre mesurant un arpent et demi et treize pieds de front sur vingt arpents de profondeur alors bornée, par-devant, à Antoine Delisle, au nord-est, à Augustin Trépanier, et, au sud-ouest, à Pierre Godin. Ils lui donnèrent aussi un emplacement situé au 2^{ième} rang mesurant un arpent de front sur un arpent de profondeur, borné, par-devant et par derrière, à Augustin Trépanier, au nord-est, à Antoine Delisle, et, au sud-ouest, à la terre sus donnée. Ils lui donnèrent ces terres avec la maison, la grange, l'étable et les autres bâtiments qui y étaient construits. Leurs autres enfants vivants étaient Raymond, Antoine, Nathalie, Luce et Augustin. Le même jour, devant le même notaire, leur fille Nathalie passa un contrat de mariage avec Joseph Moisan dit Dion de Québec, veuf de Scholastique Trépanier. Le lendemain Jean Pleau et Charlotte Godin firent leur testament devant le même notaire et léguèrent tous leurs biens à leur fils Alexis.

Alexis Pleau épousa Marguerite Godin, fille de Charles Godin et de Suzanne Bolus, aux Écureuils, le 21 janvier 1822. Ils avaient passé un contrat de mariage le 5 janvier précédent devant F.X. Larue.

Avant 1842, Alexis Pleau vendit sa terre à son frère Augustin et quitta les Écureuils pour aller vivre à Québec.

Augustin Pleau épousa Marcelline Grenier le 12 octobre 1836 à Neuville. Il demeura sur cette terre et y éleva sa famille. Il la vendit entre le 13 mars 1862 et le 2 novembre 1864. En effet, le 13 mars 1862, il fit baptiser son fils Wilfrid aux Écureuils et il est alors dit résident de cette paroisse. Le 2 novembre 1864, il fit baptiser une fille à Saint-Jean-Baptiste de Québec et il était alors résident de cette paroisse.

Olivier Germain devint propriétaire de cette terre. Le 20 janvier 1873, devant Joseph Bernard, François Germain, fils de Olivier Germain et de feu Desanges Dussault, signa un contrat de mariage avec Marie Joséphe Fiset, fille de Jean-Baptiste Fiset et de feu Félicité Papillon. A cette occasion, Olivier Germain donna à son fils François cette terre

avec les bâtisses qui y étaient construites. Cette terre mesurait alors un arpent et demi de front sur vingt arpents de profondeur et était bornée, au sud, aux terres du 1^{er} rang, au nord, au bout de la dite profondeur, au nord-est, à Sifroid Godin, et, au sud-ouest, à Isaïe Dussault (no. 22981, Vol. 30, Reg. A).

Le 1^{er} juillet 1895, devant L.P. Bernard, Joséphine Fiset, épouse de François-Xavier Germain fit son testament et institua son mari légataire universel de ses biens (no. 49583, Vol. 53, Reg. A).

Subdivision nord, partie du lot 84.

Le 29 mars 1919, devant Édouard Hamel, François-Xavier Germain donna à son fils Léonidas Germain cette terre formant partie du lot 84 mesurant un arpent et demi de front sur dix arpents de profondeur bornée, au nord, à la rivière Jacques-Cartier, au sud, au résidu de la terre donnée ci-après à Alphonse Germain ou à la partie du lot en culture, au nord-est, à Napoléon Godin, et, au sud-ouest, à Joseph Sévère Fiset (no. 66031, Vol. 67, Reg. A).

Léonidas Germain en était toujours propriétaire le 11 avril 1945.

Paul Lavallée possédait cette partie en 1984.

Subdivision sud, partie du lot 84.

Le 29 mars 1919, devant Édouard Hamel, François-Xavier Germain donna à son fils Alphonse Germain un lopin de terre formant l'autre partie de ce lot et mesurant un arpent et demi de front sur dix arpents de profondeur borné, au nord, à la partie de ce lot donnée à Léonidas Germain, au sud, aux terres du 1^{er} rang, au nord-est, à Napoléon Godin, et, au sud-ouest, à Ludger Dussault (no. 66031, Vol. 67, Reg. A).

Le 11 avril 1945, devant J.A. Lessard, Alphonse Germain donna à son fils Émile Germain cette partie du lot 84 alors bornée, au nord, à Léonidas Germain, au sud, aux terres du 1^{er} rang, au nord-est, à Napoléon Godin, et, au sud-ouest, à Ludger Dussault (no. 106993, Vol. 121, Reg. A).

Le 12 novembre 1984, devant Édouard Aubé, Émile Germain vendit à Réjeanne Leclerc, épouse de Richard Germain cette partie du lot 84 moins les parcelles vendues au Ministère du transport du Québec et à la ville de Donnacona. Cette partie était alors bornée, au nord, partie du lot 84 appartenant à Paul Lavallée, au sud, aux terres du 1^{er} rang, au nord-est, à partie du lot 85 appartenant à Richard Germain, et, au sud-ouest, à partie du lot 83 (no. 284855, Reg. A).

La partie nord-est de cette terre est désignée comme étant le **lot 84** du cadastre des Écureuils.

Partie centrale, lot 83.

Nous avons vu que Louis-Joseph Pleau en avait obtenu une parcelle de cinq perches et seize pieds de front par donation de sa belle-mère Angélique Richard. Il la donna à son fils Jean-Baptiste Pleau vers 1783.

Le 12 janvier 1792, devant F.X. Larue, Jean-Baptiste Pleau vendit, pour 500 livres, à Joseph T. Dussault, époux de Marie-Anne Fiset, une parcelle mesurant cinq perches et seize pieds de front sur environ vingt arpents de profondeur bornée, par-devant, au bout de la terre de Jean-Baptiste Godin, par derrière, à la rivière Jacques-Cartier, au sud-ouest, à Geneviève Pleau, épouse de Jean Auger, et, au nord-est, à Charlotte Pleau. Cet acte mentionne que cette parcelle faisait partie des biens que Louis-Joseph Pleau et Magdeleine Lefebvre avaient donnés au vendeur par acte passé devant Perreault environ huit ans plus tôt et que ces derniers l'avait obtenue par donation de feu Angélique Richard, sa belle-mère et sa mère.

Le 19 février 1794, F.X. Larue dressa l'inventaire des biens de feu Joseph T. Dussault, époux de Marie-Anne Fiset. Cette parcelle faisait alors partie de ses biens.

Le 22 mars 1795, devant F.X. Larue, Charlotte Pleau, fille majeure, vendit pour 500 livres à Pierre Godin, maître de poste aux Écureuils, une parcelle de terre mesurant six perches de front sur environ vingt arpents de profondeur, bornée, par-devant, à Antoine Delisle, par derrière, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, à Jean Pleau, fils, et au sud-ouest, à la veuve et aux héritiers de Joseph Dussault.

Jean-Baptiste T. Dussault, époux de Magdeleine Proulx, acquit la parcelle des héritiers de Joseph T. Dussault et celle de Pierre Godin.

Il obtint un nouveau titre de concession, devant Bigué, le 13 mars 1833, pour un morceau de cette terre mesurant onze perches moins deux pieds de front sur vingt-deux arpents de profondeur borné, par-devant, à François Delisle, par derrière, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, à Jean-Baptiste Pleau, et, au sud-ouest, à François Delisle.

Le 9 mars 1838, devant F.X. Larue, Jean-Baptiste T. Dussault, époux de Magdeleine Proulx donnèrent à leur fils Isaïe Dussault et à Élisabeth Pagé, son épouse, cette terre qui est alors dit mesurant douze perches de front sur dix-huit arpents de profondeur et borné, par-devant, aux terres du 1^{er} rang, par derrière, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, à Alexis Pleau, et, au sud-ouest, à François Delisle.

Le 18 juin 1878, devant L.P. Bernard, Isaïe Dussault, navigateur, vendit cette terre à Célestin T. Dussault, maître charron des Écureuils.

Le 6 septembre 1880, devant L.P. Bernard, Célestin T. Dussault céda à son frère Isaïe Dussault cette terre mesurant un arpent et une perche de front sur environ vingt arpents de profondeur, bornée, au nord, à la rivière Jacques-Cartier, au sud, à Ephrem Pleau, au nord-est et au sud-ouest, à Olivier Germain (no. 21983, Vol. 30, Reg. A).

Le 26 mars 1881, devant L.P. Bernard, Isaïe Dussault vendit cette terre à Édouard Fiset. Les mesures de cette terre sont données comme étant un arpent et deux perches de front sur environ dix-huit arpents de profondeur (no. 22681, Vol. 30, Reg. A).

Édouard Fiset, navigateur des Écureuils, fit son testament le 4 décembre 1865 devant Fleury de Lagorgendière et légua ses biens à Madeleine Pagé, son épouse (no. 35270, Vol. 42, Reg. A).

La partie centrale de cette terre est désignée comme étant le **lot 83** du cadastre des Écureuils.

Subdivision nord, lot 83.

Le 27 mars 1890, devant L.P. Bernard, Madeleine Pagé, veuve Édouard Fiset, donna cette terre à son fils Sévère Fiset (no. 38195, Vol. 45, Reg. A).

Le 19 décembre 1919, devant Édouard Hamel, Joseph Sévère Fiset vendit à Eugène Savard un morceau de cette terre mesurant douze perches de largeur sur douze arpents de profondeur, borné, au nord, à la rivière Jacques-Cartier, au sud, partie de ce lot appartenant à Ludger Dussault, au nord-est, à Léonidas Germain, et, au sud-ouest, à F.X. Germain (no. 67520, Vol. 69, Reg. A).

Le 24 mars 1922, devant Édouard Hamel, Eugène Savard vendit ce morceau de terre à Alphonse Germain (no. 71625, Vol. 74, Reg. A).

Le 11 avril 1945, devant J.A. Lessard, Alphonse Germain donna à son fils Émile Germain cette partie du lot 83 contenant cinq arpents bornée, au nord, à Paul Gauthier, au sud, à Théodore Dussault, au nord-est, à Léonidas Germain, et, au sud-ouest, au lot 82 (no. 106993, Vol. 121, Reg. A).

Subdivision sud, lot 83.

Le 24 août 1903, devant Olivier Mayrand, Madeleine Pagé, veuve de Édouard Fiset, vendit à Ludger Dussault un lopin de terre mesurant un arpent et deux perches de front sur dix à onze arpents de profondeur borné, au nord, à la clôture au bord du bois, au sud, au chemin du 2^{ième} rang, au nord-est et au sud-ouest, à François Germain. Ce lopin de terre fait partie du lot 83 et aucune bâtisse n'y est construite (no. 43221, Vol. 49, Reg. A).

Le 10 juillet 1926, devant Philippe Chalifour, Ludger Dussault et Adèle Godin, son épouse, donnèrent ce lopin de terre à leur fils Théodore Dussault (no. 77424, Vol. 82, Reg. A).

Le 5 août 1950, devant L.P. Brousseau, Théodore Dussault vendit à Émile Germain ce lopin de terre mesurant un arpent et deux perches de front sur dix arpents de profondeur, partie du lot 83, bornée, au nord, à la clôture au bord du bois, à l'acquéreur, au sud, au chemin du 2^{ième} rang, au nord-est, à l'acquéreur et à Paul Lavallée, et, au sud-ouest, à l'acquéreur (no. 122556, Reg. A).

La partie centrale de cette terre est désignée comme étant le **lot 83** du cadastre des Écureuils.

Partie sud-ouest, lot 82.

Le 22 mars 1795, devant F.X. Larue, Jean-Baptiste Auger et Geneviève Pleau, son épouse, vendirent à Antoine Delisle, tous les droits échus à Geneviève Pleau du chef de feu Jean Pleau, son père, et le tiers des droits immobiliers paternels qui lui ont été cédés par Jean Pleau, son frère. Ces droits consistent en une portion de terre contenant environ un arpent de front sur environ vingt arpents de profondeur, bornée, par-devant, au dit Antoine Delisle, par derrière, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, à la veuve et héritiers de feu Joseph Dussault, et, au sud-ouest à Joseph Auger. Elle lui cède aussi la maison qui y est construite, le tout pour la somme de 624 livres.

Le 22 juin 1796, devant le même notaire, Jean-Baptiste Godin s'obligeait pour 32 livres à entretenir à perpétuité une portion de route du village des Écureuils (2^{ième} rang) dont était responsable Antoine Delisle du fait qu'il avait acheté de Jean-Baptiste Auger et de Geneviève Pleau, un morceau de terre d'un arpent de front sur vingt arpents de profondeur. La portion de cette route et clôture dont était responsable Antoine Delisle avait trois perches et six pieds de long sur tout le front de la dite route y compris les fossés. Jean-Baptiste Godin s'engageait de plus d'y faire et entretenir la clôture et les fossés. Il hypothéqua sa terre, lot 62, en garantie.

Le 5 décembre 1815, devant P. Bigué, Antoine Delisle et Marie Josephte Augé, son épouse, donnèrent cette terre à leur fils François Delisle. Cette terre était alors bornée, par derrière, à la rivière Jacques-Cartier, par-devant, aux donateurs, au nord-est, à Jean-Baptiste Dussault, et, au sud-ouest, à Jérôme Fiset.

Il en obtint un nouveau titre de concession de Moses Hart le 15 mars 1833 devant P. Bigué.

Le 4 juin 1847, devant Joseph Bernard, François Delisle et Magdeleine Marcotte, son épouse, donnèrent à Olivier Bertrand cette terre alors bornée, au nord-est, à Isaïe Dussault, et, au sud-ouest, à François-Xavier Fiset.

Le 15 mars 1878, devant L.P. Bernard, Olivier Bertrand fit don à Ephrem Pleau, son filleul, de cette terre mesurant un arpent et un quart sur environ dix-neuf arpents de profondeur bornée, au sud, à Jérôme Fiset, au nord, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est au dit Jérôme Fiset, et, au sud-ouest, à Sifroid Godin. (no. 19589, Vol. 27, Reg. A).

Le 17 mars 1882, devant Cyprien Labrecque, Ephrem Pleau hypothéqua cette terre qui lui avait été donnée par Olivier Bertrand et désignée comme étant le lot 82 (no. 23587, Vol. 31, Reg. A).

En 1880, Olivier Germain est donné comme étant le propriétaire de cette terre. Voir acte du 6 septembre 1880 de cession de la terre voisine du côté nord-est de Célestin T. Dussault à Isaïe Dussault devant L.P. Bernard.

Le 27 octobre 1883, devant L.P. Bernard, Olivier Germain donna à son fils François-Xavier Germain et à Joséphine Fiset, son épouse, cette terre mesurant un arpent de front sur dix-huit arpents de profondeur bornée, au nord, à la rivière Jacques-Cartier, au sud,

aux terres du 1^{er} rang, au nord-est, à Édouard Fiset, et, au sud-ouest, partie à la rivière Jacques-Cartier et partie à Jérôme Fiset (no. 25161, Vol. 32, Reg. A).

Le 29 mars 1919, devant Édouard Hamel, François-Xavier Germain donna cette terre à son fils Alphonse Germain (no. 66031, Vol. 67, Reg. A).

Le 11 avril 1945, devant J.A. Lessard, Alphonse Germain donna à son fils Émile Germain une terre contenant cinq arpents et bornée, au nord, à Paul Gauthier, au sud, à Théodore Dussault, au nord-est, à Léonidas Germain, et, au sud-ouest, au lot 82. Il lui donna aussi une terre mesurant un arpent de front sur dix-huit arpents de profondeur désignée comme étant le lot 82 (no. 106993, Vol. 121, Reg. A).

Subdivision du lot 82.

Le 7 janvier 1932, devant P. Chalifour, Alphonse Germain vendit à Oswald Godin un morceau de cette terre mesurant un arpent et deux perches de largeur sur neuf arpents de profondeur bornée, au nord, à la rivière Jacques-Cartier, au sud, à une coulée appartenant au vendeur, au nord-est, à Léonidas Germain, et, au sud-ouest, à la rivière Jacques-Cartier et au vendeur. Partie des lots 82 et 83 (no. 86187, Vol. 94, Reg. A).

Le 10 septembre 1968, devant P. Guillemette, Émile Germain céda aux Placements Les Écureuils, Ltée, tous ses droits sur l'extrémité sud de ce lot, bornée, au nord, au chemin public du 2^{ème} rang, au sud, au trait carré, au nord-est, aux lots 86 et 87, et, au sud-ouest, au lot 81 (no. 182092, Reg. A).

La partie sud-ouest de cette terre est désignée comme étant le **lot 82** du cadastre des Écureuils.

Terre 26		
Mathurin Fournel av 1705 François Bertrand m. Anne Richard 3 juin 1709 Héritiers dont Angélique et Charlotte Richard 1739		
Jean-Baptiste Pleau m. Charlotte Chastenay Vve et héritiers 12 avril 1768	Angélique Richard Louis-Joseph Pleau 16 fév. 1748 Jean-Baptiste Pleau m. Angélique Godin vers 1783 Joseph T. Dussault m. Marie-Anne Fiset 12 janvier 1792 Vve et Héritiers mars 1795	Jean-Baptiste Pleau m. Charlotte Chastenay 21 jan. 1752 Vve et héritiers 12 avril 1768 Charlotte Pleau 20 jan. 1791 m. Joseph Auger Pierre Godin 22 mars 1795 Jean-Baptiste T. Dussault m. Magdeleine Proulx
Geneviève Pleau et Jean-Baptiste Auger 20 jan. 1791 Antoine Delisle m. Joseph Auger 22 mars 1795 François Delisle m. Magdeleine Marcot 5 déc. 1815 Olivier Bertrand 4 juin 1847 Ephrem Pleau 15 mars 1878 m. Emélie Béland Olivier Germain vers 1880 F.X. Germain m. Joséphine Fiset 27 oct. 1883 Alphonse Germain 29 mars 1919	Jean-Baptiste T. Dussault av 1833 m. Magdeleine Proulx Isaïe T. Dussault 9 mars 1838 m. Élisabeth Pagé Célestin T. Dussault 18 juin 1878 Isaïe T. Dussault, fils, 6 sept. 1880 Édouard Fiset 21 mars 1881 m. Madeleine Pagé Vve Madeleine Pagé Sévère Fiset 27 mars 1890 Eugène Savard 19 déc. 1919 Alphonse Germain 24 mars 1922 Émile Germain 11 avril 1945	Vve Jean Pleau 20 jan. 1791 Jean-Baptiste Pleau m. Charlotte Godin 20 nov. 1791 Alexis Pleau m. Marguerite Godin 23 juil. 1821 Augustin Pleau m. Marcelline Grenier vers 1842 Olivier Germain m. Desanges Dussault vers 1863 F.X. Germain m. Joseph Fiset 20 jan. 1873 Léonidas Germain 29 mars 1919 Paul Lavallée
	clôture	
	clôture	F.X. Germain Josephe Fiset 20 jan. 1873 Alphonse Germain 29 mars 1919 Émile Germain 11 avr. 1945 Réjeanne Leclerc m. Richard Germain 12 nov. 1984
Lot 82	Lot 83	Lot 84
1 arpent	1 arp. et 16 pi.	1 arp. 5 per. 12 pi.

Tableau Terre 26

Terre 27, lot 81 E et 58 CS.

Arrivée sur cette terre, la rivière Jacques-Cartier tourne à 90 degrés en direction sud et occupe toute la superficie de la terre 27 sauf une bande du côté nord-est, le lot 81 du cadastre des Écureuils, une bande du côté sud-ouest partie du lot 59 du cadastre de Cap-Santé et la partie de la terre 27 qui s'étend au nord de la rivière Jacques-Cartier.

Le seigneur Toupin Dussault s'était réservé cette terre de trois arpents de front sur quarante arpents de profondeur pour y construire un moulin.

Le 19 septembre 1743, devant Barolet, les héritiers de Jean-Baptiste (II) T. Dussault et de Madeleine Turcot, Jean-Baptiste (III) T. Dussault, seigneur de Belair, Joseph et Alexis Toupin, Joseph Delisle, époux de Magdeleine Toupin, et Antoine Godin, époux de Thérèse Toupin, vendirent à Jean Lamothe "*farinier*", demeurant en la dite seigneurie de Belair, et à Françoise Glinel, son épouse, cette terre en bois debout sur laquelle était construit un moulin à eau compris dans cette vente. Cette terre était alors bornée, par le front, à la ligne qui sépare la première de la seconde concession, par derrière, au bout des dits quarante arpents, au nord-est, à la terre de Laurent Matte, et, au sud-ouest, à celle de Jean Germain. Tenant lieu de prix de vente, l'acquéreur s'engageait à verser une rente annuelle et perpétuelle de 100 minots de farine de blé froment loyal et marchand payable en quatre parts égales quatre fois par an. Étant donné que le moulin menaçait ruine et devait être rebâti par l'acquéreur, les vendeurs acceptèrent que la rente ne commençât à courir que le 1^{er} avril 1745. L'acquéreur s'engageait à maintenir le dit moulin toujours en état d'opération. En garantie, l'acquéreur hypothéqua sa terre et habitation située en la seigneurie du Cap-Santé mesurant six arpents de front sur les différentes profondeurs qu'elle pouvait avoir. Cette terre était bornée, par-devant, à la ligne qui sépare le second rang dans la profondeur du premier, au nord-est, à François Richard, et, au sud-ouest, à l'habitation des dits vendeurs.

Le 24 juillet 1765, devant Gouget, Jean-Baptiste (III) T. Dussault confirma avoir vendu à Jean Lamothe, "*farinier*", le 26 mars 1747, devant Jacob, la moitié du moulin à farine de la dite seigneurie Belair. Par cet acte, il lui concéda par cet acte le restant de terre sise en la dite seigneurie au bout des 80 arpents du fleuve, soit trois arpents et sept perches de front sur quatre arpents de profondeur, borné, par derrière, au dit concessionnaire, par-devant, au bout des 80 arpents du fleuve, au nord-est, à Pierre Pichet, et, au sud-ouest, à Nicolas Lesage.

Partie nord-est, lot 81.

Le 2 février 1768, devant Gouget, Jean Lamothe, "*maître farinier*" au moulin de la seigneurie de Belair, et Marie Françoise Glinel, sa femme, vendirent à Jean Pleau un morceau de cette terre "*sise en la dite seigneurie ... à prendre, par-devant, à la ligne parallèle du bout des 40 arpents du fleuve St-Laurent et de là sur la profondeur qui s'y*

peut trouver en venant en la profondeur jusque et au long de la rivière Jacques-Cartier, joignant au nord-est et au sud-ouest, à l'acquéreur". Cette terre était en bois debout.

Élisabeth Pleau, épouse de Joseph Auger, hérita de cette terre suite au partage des biens de son père Jean-Baptiste Pleau fait le 20 janvier 1791 devant F.X. Larue.

Le 23 mars 1795, devant F.X. Larue, Joseph Auger et Élisabeth Pleau, son épouse, vendirent à Jérôme Fiset, fils, époux de Rosalie Pleau, un lopin de terre mesurant environ trois arpents de front dans sa plus grande largeur et allant en profondeur en rétrécissant jusqu'à la rivière Jacques-Cartier où le front de la dite terre est réduit à environ trente pieds formant en sa plus grande longueur environ neuf arpents de profondeur. Ce lopin de terre était borné, par-devant, au sieur acquéreur, par derrière, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, à Antoine Delisle représentant Jean Auger et Geneviève Pleau, et, au sud-ouest, le long de la rivière Jacques-Cartier. Ils vendirent cette terre avec la maison, la grange et les bâtisses qui y étaient construites pour la somme de 633 livres.

Le 28 mars 1837, devant Joseph Bernard, Jérôme Fiset et Rosalie Pleau, son épouse, donnèrent à leur fils François-Xavier Fiset et à Anastasie Dussault, son épouse, cette terre de forme irrégulière bornée, par-devant, au bout de la terre du 1^{er} rang aussi donnée par cet acte, par derrière, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, à François Delisle, et, au sud-ouest, à rivière Jacques-Cartier (no.18319, Vol. 26, Reg. A).

Jérôme Fiset fit son testament le 3 mars 1884 devant L.P. Bernard et institua Placide Dussault, son épouse, légataire universel de ses biens (no. 25784, Vol. 33, Reg. A). Le 19 juin suivant, cette dernière déclara devant L.P. Bernard que son époux était décédé le 28 mars 1884 et qu'elle héritait de la moitié indivise de cette terre mesurant sept arpents de front sur environ sept arpents de profondeur. Cette terre se terminait en pointe à un piquet. Elle est décrite comme étant le **lot 81** du cadastre des Écureuils (no. 25785, Vol. 33, Reg. A).

Le 18 août 1884, devant L.P. Bernard, Placide Dussault, veuve Jérôme Fiset, donna à son fils François-Xavier Fiset, cultivateur, cette terre mesurant environ sept arpents de front sur sept arpents de profondeur au bout de laquelle profondeur la dite terre se termine à un piquet. Cette terre est désignée comme étant le lot 81 (no. 25887, Vol. 33, Reg. A).

François-Xavier Fiset fit son testament devant Jean-Baptiste Hamel le 30 mars 1903 et légua ses biens à Félicité Léveillé, son épouse (no. 59851, Vol. 62, Reg. A).

Le 7 août 1914, son épouse, Félicité Léveillé, déclara devant Édouard Hamel que son époux était décédé le 30 mars 1903 et qu'elle héritait de la moitié de cette terre (no. 59852, Vol. 62, Reg. A).

Le 23 mai 1919, devant Édouard Hamel, Félicité Léveillé, veuve F.X. Fiset, vendit à André Godin cette terre alors bornée, au nord, à la rivière Jacques-Cartier, au sud, aux terres du 1^{er} rang, au nord-est, à Alphonse Germain, et au sud-ouest, à la rivière Jacques-Cartier (no. 66442, Vol. 68, Reg. A).

Le 4 mai 1936, devant P. Chalifour, André Godin, menuisier, échangea cette terre à Alphonse Germain. Cette terre est dite de forme irrégulière à cause des sinuosités de la rivière Jacques-Cartier (no. 91357, Vol. 101, Reg. A).

Le 11 avril 1945, devant J.A. Lessard, Alphonse Germain donna à son fils Émile Germain cette terre désignée comme étant le lot 81 du cadastre des Écureuils (no. 106993, Vol. 121, Reg. A).

La partie de cette terre située du côté nord-est de la rivière Jacques-Cartier est désignée comme étant le lot 81 du cadastre des Écureuils.

Partie sud-ouest, lot 58 CS.

La partie de cette terre située sur la rive sud-ouest et celle sur la rive nord de la rivière Jacques-Cartier font partie de la paroisse de Cap-Santé et de son cadastre. Ces parties ont été combinées avec la parcelle résiduelle de la seigneurie Belair mesurant quatre arpents de profondeur. Elles seront discutées dans la partie consacrée à la troisième concession, le rang du Grand Bois de l'Ail.

Terre 27
Seigneur Jean-Baptiste (I) T. Dussault Seigneur Jean-Baptiste (II) T. Dussault Héritiers et Seigneur Jean-Baptiste (III) T. Dussault Jean Lamothe m. Françoise Glinel 19 sept 1743
Lots 58 CS
Rivière Jacques-Cartier
Seigneur Jean-Baptiste (I) T. Dussault Seigneur Jean-Baptiste (II) T. Dussault Héritiers et Seigneur Jean-Baptiste (III) T. Dussault Jean Lamothe m. Françoise Glinel 19 sept 1743 Jean-Baptiste Pleau m. Charlotte Chastenay 2 fév. 1768 Vve Charlotte Chastenay et héritiers 12 avril 1768 Joseph Auger m. Élisabeth Pleau 20 jan 1791 Jérôme Fiset m. Rosalie Pleau 23 mars 1795 F.X. Fiset m. Anastasie Dussault 28 mars 1837 Jérôme Fiset m. Placide Dussault Vve Placide Dussault et héritiers 28 mars 1884 F.X. Fiset m. Félicité Léveillé 18 août 1884 Vve Félicité Léveillé et héritiers 30 mars 1903 André Godin 23 mai 1919 Alphonse Germain 4 mai 1936 Émile Germain 11 avril 1945
Lots 81
3 arpents

Tableau Terre 27

Terre 28, lot 59 CS.

Cette terre de trois arpents de front sur quarante arpents de profondeur a été concédée à Jean Chaillé le 23 mai 1709 devant DeLarivière. L'acte de concession mentionne qu'une partie de cette terre était défrichée et que Jean Chaillé en jouissait depuis plusieurs années. Cette terre était alors bornée, au nord-est, à la terre appartenant au seigneur concédant, et, au sud-ouest, à Pierre Lefebvre.

Jean Chaillé était le fils de Mathurin Chaillé et de Catherine Barré. Il avait épousé Anne Brière, fille de Jean Brière et de Jeanne Grandin, au Cap-Santé, le 20 janvier 1698.

En fait, Jean Chaillé occupait cette terre le 24 juillet 1697. L'acte de concession de la terre voisine du côté sud-ouest passé ce jour devant Chamballon le donne comme voisin.

Le 12 février 1705, DeLarivière tira une ligne séparant la terre de Jean Chaillé de celle de Pierre Lefebvre.

Jean Chaillé est décédé vers 1709. Sa veuve épousa Ignace Gignac au Cap-Santé, le 30 juillet 1710.

Les héritiers de Jean Chaillé vendirent cette terre à Jean-Baptiste Germain en 1736. C'est ce que nous apprend l'acte de concession consenti par le seigneur T. Dussault à Jean-Baptiste Germain devant Planté le 27 juillet 1768. Jean-Baptiste Germain déclara alors qu'il avait acheté cette terre des héritiers de feu Jean Chaillé et qu'il en était propriétaire depuis 1736 et qu'ayant perdu l'acte de concession de cette terre, il en avait demandé un nouveau au seigneur T. Dussault ce que ce dernier lui consentit par le présent acte. Cette terre de trois arpents de front sur quarante arpents de profondeur située au deuxième rang de Belair, paroisse du Cap-Santé. Elle était alors bornée, par-devant, à la rivière Jacques-Cartier, par derrière, à la dite profondeur de 40 arpents, à la terre de Jean François Hardy dit Châtillon ou ses représentants, au nord-est, au sieur concédant à cause de la terre du moulin qui borne cette terre, et, au sud-ouest, à Jean François Bertrand ou ses représentants.

Ce Jean-Baptiste Germain était le fils de Antoine Germain et de Élisabeth Trottier de Portneuf. Il épousa Thérèse T. Dussault, fille du seigneur Jean-Baptiste (III) T. Dussault et de Thérèse Turcot, le 4 novembre 1738. Ils avaient passé un contrat de mariage devant Louis Pillard le 12 octobre précédent.

Ils eurent un fils nommé Jean-Baptiste qui épousa Madeleine Petit. Ce dernier eut aussi un fils nommé Jean-Baptiste.

Le 30 septembre 1811, devant F.X. Larue, Joseph Germain, veuf de Joseph Delisle, donna à ses fils Joseph et Jean Germain chacun la moitié de cette terre mesurant trois arpents de front sur quarante arpents de profondeur, bornée, par-devant, à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, au domaine de la seigneurie Belair appartenant à Jacques Marcot, et, au sud-ouest, à Jean-Baptiste Bertrand. Il leur donna aussi la maison, l'étable et la grange. Joseph Lesage et Joseph Germain, son épouse, cédèrent leurs droits dans

cette terre à Joseph et Jean Germain. Le même jour, devant le même notaire, Joseph Germain signa un contrat de mariage avec Josephte Marcot.

Charles Germain en était le propriétaire en 1859²⁶ et 1863²⁷.

Camille Germain, époux de Rose Delima Perreault, acquit toute cette terre.

Le 30 mai 1892, devant L.P. Bernard, Camille Germain et Rose Delima Perreault, son épouse, donnèrent à leur fils Samuel Germain les deux tiers d'une terre mesurant trois arpents de front sur quarante arpents de profond désignée comme étant le lot 59 du cadastre de Cap-Santé (no. 32570, Vol. 40, Reg. A).

Samuel Germain épousa Marie Amanda Leclerc. Le 14 juin 1892, Samuel Germain enregistra un douaire en faveur de son épouse (no. 32589, Vol. 40, Reg. A).

Le 8 mars 1893, devant L.P. Bernard, Samuel Germain fit donation à son père Camille Germain des biens que ce dernier lui avait donnés l'année précédente (no. 33157, Vol. 40, Reg. A).

Le 4 juillet 1906, devant H.F. Smith, Camille Germain et Délima Perreault, son épouse, firent don à leur fils Charles Germain de cette terre située dans le rang St-Philippe, mesurant trois arpents de front sur quarante arpents de profondeur désignée comme étant le lot 59 du cadastre de Cap-Santé (no. 46356, Vol. 51, Reg. A).

Le 4 février 1919, devant Édouard Hamel, Amédé Marcotte vendit à Siméon Matte un morceau de cette terre contigu au lot 58 et mesurant un demi-arpent de largeur à partir de l'endroit appelé "*Grand fossé*" en montant vers le nord le long de la ligne du lot 58 jusqu'à la parallèle tel que décrit dans un acte d'échange entre Jean Lamothe représenté par le vendeur et Jean Germain reçu devant Guyard de Fleury le 14 mars 1738 (sic, cet acte n'a pas été retracé). Cette terre est désignée comme faisant partie du lot 59 du cadastre de Cap-Santé alors propriété de Charles Germain (no. 65768, Vol. 67, Reg. A). Le même jour, devant le même notaire, Siméon Matte vendit ce lopin de terre à Charles Germain (no. 65767, Vol. 67, Reg. A).

Charles Germain donna cette terre à Louis-Philippe Germain. L'acte fut enregistré le 5 juin 1951, sous le numéro 124505.

Louis-Philippe Germain la vendit à Réjean Germain. L'acte fut enregistré le 1^{er} novembre 1967, sous le numéro 178884.

Cette terre est désignée comme étant le **Lot 59** du cadastre de Cap-Santé.

²⁶ Cadastre de la seigneurie de Belair, appartenant aux héritiers de Moses Hart, clos le 6 juillet 1859 par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire.

²⁷ Cadastre abrégé des seigneuries du district de Québec de 1863, Vol. I

Terre 28	
Jean Chaillé m. Anne Brière 23 mai 1709 Vve Anne Brière et les héritiers	
Jean-Baptiste Germain m. Thérèse T. Dussault en 1736	
Joseph Germain m. Josephte Delisle	
Joseph Germain 30 sept. 1811 m. Josephte Marcot	Jean Germain 30 sept. 1811
Charles Germain av 1859	
Camille Germain après 1863 m. Rose-de-Lima Perreault	
Samuel Germain 30 mai 1892 m. Amanda Leclerc	
Camille Germain 8 mars 1893 m. Rose-de-Lima Perreault	
Charles Germain 4 juil. 1906	
Louis-Philippe Germain 5 juin 1951	
Réjean Germain 1 ^{er} nov. 1967	
Lot 59 C-S	
3 arpents	

Tableau Terre 28

Terre 29, lots 60 et 61 CS.

Le 24 juillet 1697, devant Louis Chamballon, Jean-Baptiste Toupin concéda cette terre à Pierre Lefebvre dit Ladouceur, habitant demeurant en la seigneurie de Belair. Cette terre mesurait trois arpents de front sur quarante arpents de profondeur à prendre "*de la devanture sur le bord de la rivière Jacques-Cartier qui se trouve au bout des habitations de la dite seigneurie qui ont leur devanture sur le fleuve Saint-Laurent sur quarante arpents de profondeur dans les terres à commencer du bord de la dite rivière*". Elle joignait, d'un côté, au sud-ouest, à Jean Brière, et, d'autre côté, au nord-est, à Jean Chaillé, et, par derrière, aux terres non concédées de la dite seigneurie.

Le même jour, Pierre Lefebvre échangea cette terre contre celle de Jean François Bertrand, la terre 19. Ce dernier était le fils de Guillaume Bertrand et de Marguerite Fevon. Il avait passé un contrat de mariage, devant Louis Chamballon, le 28 février 1696, avec Anne Richard, fille de Pierre Richard et de Marguerite Evain. Ils s'étaient épousés le 5 mars 1696 à Neuville.

Jean François Bertrand possédait alors une terre dans la baronnie de Portneuf mesurant trois arpents de front sur le fleuve St-Laurent sur quarante arpents de profondeur joignant, d'un côté à celle de Pierre Richard, et, de l'autre, à celle de Léonard Matte. Il avait quatre arpents de défriché sur cette terre. Il possédait encore cette terre de la baronnie de Portneuf lors de son décès. Elle devint alors la propriété de leur fils François-de-Sales Bertrand, le 2 novembre 1739 par un acte fait par Messire Lacoudray, curé de Cap-Santé. Leurs autres enfants étaient Joseph, Jean-Baptiste, Thérèse, épouse de Jean-François Langlois, Marie, Marguerite et Marie Joseph Bertrand.

Il possédait toujours cette terre de la seigneurie Belair lors de l'aveu et dénombrement de février 1723.

Vers le 21 novembre 1735, Jean François Bertrand et Marie-Anne Richard donnèrent à leur fils Jean-Baptiste un arpent de front de cette terre, la partie nord-est. Le 31 janvier 1736, ils donnèrent le reste de cette terre, la partie sud-ouest, à leur fils Louis.

Marie-Anne Richard est décédée le 1^{er} avril 1739 au Cap-Santé et Jean François Bertrand la suivit quelques jours plus tard le 14 mai.

Partie nord-est, lot 60 CS.

Jean François Bertrand et Anne Richard donnèrent cette partie à leur fils Jean-Baptiste Bertrand probablement lorsqu'il épousa Marie Joseph Letellier à Cap-Santé le 21 novembre 1735. Jean-Baptiste Bertrand en était propriétaire lorsque ses parents donnèrent la partie voisine à son frère Louis-Joseph le 31 janvier 1736.

Jean-Baptiste Bertrand en est désigné comme le propriétaire dans un acte passé devant F.X. Larue le 11 septembre 1811. Il s'agit probablement de ses ayant droits ou de son fils.

Selon le terrier de Belair clos le 6 juillet 1859²⁸, Jean-Baptiste Richard possédait alors cette terre. Il la possédait encore en 1863²⁹. Le 30 juin 1883, devant L.P. Bernard, les héritiers Richard, Jean Richard, Siméon Richard et Arthémise Richard vendirent à Pierre Morissette une terre mesurant un demi-arpent de front sur quarante arpents de profondeur située au Cap-Santé dans la concession St-Philippe, bornée, en front, à la rivière Jacques-Cartier, en arrière, au nord, aux terres du rang St-Joseph, au nord-est, à Camille Germain, et, au sud-ouest, à l'acquéreur. Ce demi-arpent de terre est désigné comme étant le **lot 60** du cadastre de Cap-Santé (no. 24841, Vol. 32, Reg. A).

Donc Pierre Morissette était déjà propriétaire de l'autre demi-arpent de cette partie nord-est, partie du lot 61.

Partie sud-ouest, lot 61 CS.

Le 31 janvier 1736, devant Pillard, Jean François Bertrand et Anne Richard, son épouse, donnèrent à leur fils Louis Joseph Bertrand un morceau de cette terre mesurant deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur situé dans la seigneurie de Belair et borné, d'un bout, à Jacques Dussault, de l'autre, à Joseph Bertrand, son frère, d'un côté, à Laurent Matte, et, de l'autre, à Jean Bertrand, son frère. Cet acte mentionne que les donateurs avaient acquis cette terre par contrat d'échange passé devant Chamballon le 24 juillet 1697.

Le 3 mars 1737, devant Pillard, Jean-François Bertrand et Anne Richard, son épouse, passèrent un autre acte de donation de cette terre en faveur de leur fils Louis-Joseph. Cet acte ajoute quelques détails. Cette terre contenait alors vingt arpents de terre labourable. Louis-Joseph Bertrand s'engagea à loger, nourrir et chauffer les donateurs et ses sœurs Marguerite et Josephte. Il avait aussi un frère prénommé François-Xavier.

Louis-Joseph Bertrand épousa Marguerite Thérèse Brosseau le 13 août 1738. Elle est décédée le 5 décembre 1747. Aucun enfant n'est né de ce mariage. Le 2 février 1750, Louis-Joseph Bertrand épousa en deuxièmes noces, Josephte Pagé, fille de François Pagé et de Marguerite Laroche. Devenue veuve, Josephte Pagé épousa Louis Piché.

Le 24 septembre 1778, devant Planté, Jean-Baptiste Bertrand, fils de Louis-Joseph Bertrand et de Josephte Pagé, céda à Louis Piché, son beau-père, époux de Josephte Pagé, ses droits dans la succession de feu son père et dans celle future de sa mère. Il lui céda les parts qu'il possédait dans cette terre alors bornée, au nord-est, à Jean Germain, et, au sud-ouest, à Laurent Matte. En retour, Louis Piché donna à Jean-Baptiste Bertrand une terre située au 2^{ième} rang du Cap-Santé, village Saint-Joseph. Cette terre faisait partie de la seigneurie des Ursulines et joignait au nord-est à celle de Jean Brière et au sud-ouest à la terre de la Fabrique.

²⁸ Cadastre de la seigneurie de Belair, appartenant aux héritiers de Moses Hart, clos le 6 juillet 1859 par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire.

²⁹ Cadastre abrégé des seigneuries du district de Québec de 1863, Vol. I

Selon le terrier de Belair clos le 6 juillet 1859³⁰, Charles Chevalier possédait une parcelle de cinq perches de front sur quatre arpents de profondeur de cette terre. Il la possédait encore selon le cadastre de 1863³¹.

En 1863, la veuve Pierre Morissette possédait le reste de cette terre³².

Pierre Morissette acquit toute la partie sud-ouest et, le 30 juin 1883, après l'acquisition du lot 60, il devint propriétaire de toute cette terre.

Le 14 juin 1908, devant Arthur Beaudry, Pierre Morissette fit son testament et légua tous ses biens à Phoebée Dion, son épouse (no. 60264, Vol. 62, Reg. A). Pierre Morissette est décédé le 17 avril 1915 au Cap-Santé. Le 7 mai 1915, Phoebée Dion, sa veuve, déclara devant Édouard Hamel avoir hérité de son mari la moitié des lots 60 et 61 mesurant trois arpents de largeur sur quarante arpents de profondeur (no. 60265, Vol. 62, Reg. A).

Le 14 janvier 1918, devant Édouard Hamel, Phébée Dion, veuve Pierre Morissette, donna à son fils Albert Morissette une terre mesurant un arpent et quart de large sur quarante arpents de profondeur à prendre au sud-ouest du lot 61 et borné, en front, au sud, à la Donnacona Paper, en profondeur, au nord, aux terres du rang St-Joseph, au nord-est, au dit lot 61 appartenant à la donatrice, et, au sud-ouest, à Arthur Matte (no. 64503, Vol. 66, Reg. A).

Le 22 janvier 1935, Phébée Dion, veuve Pierre Morissette fit son testament devant Philippe Chalifour et légua à son fils Philémon Morisset la maison paternelle, la terre désignée comme étant les lots 60 et 61 (nos. 99471 et 99472, Vol. 111, Reg. A). Le 22 août 1940, ce dernier déclara devant Philippe Chalifour que sa mère Phébée Dion, veuve Pierre Morissette, était décédée le 9 avril 1940 à Cap-Santé et qu'elle lui avait légué les lots 60 et 61 (no. 99472, Vol. 111, Reg. A).

Le 30 août 1947, devant Louis-Philippe Brousseau, Philémon Morissette vendit cette terre à Salomon Germain (no. 113809, Vol. 130, Reg. A).

Le 4 septembre 1952, devant L.P. Brousseau, Salomon Germain vendit à Paul-Émile Paquet les terres désignées comme étant les lots 60 et 61 avec les bâtisses (no. 128253, Vol. 130, Reg. A).

Paul-Émile Paquet fit faillite et le shérif saisit ces terres. L'acte de saisie fut enregistré le 8 juin 1956. Le shérif vendit cette terre à Salomon Germain le 24 juin 1956. L'acte de vente fut enregistré le 13 juillet 1956 sous le numéro 139810.

Le 3 juillet 1956, devant Henri Lefebvre, Salomon Germain les vendit à Louis-Philippe Germain (no. 139737).

Ce dernier en vendit un morceau à Roger Albert Legault. L'acte fut enregistré le 10 octobre 1956, sous le numéro 140871.

³⁰ Cadastre de la seigneurie de Belair, appartenant aux héritiers de Moses Hart, clos le 6 juillet 1859 par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire.

³¹ Cadastre abrégé des seigneuries du district de Québec de 1863, Vol. I

³² idem

Louis-Philippe Germain vendit le reste de cette terre à Réjean Germain. L'acte de vente fut enregistré le 4 décembre 1967 sous le numéro 179184.

Cette terre est désignée comme étant les lots **60** et **61** du cadastre de Cap-Santé.

Terre 29							
Pierre Lefebvre dit Ladouceur 24 juillet 1697							
Jean François Bertrand m. Anne Richard 24 juillet 1697							
<p>Louis-Joseph Bertrand m. Thérèse Brousseau et Josephthe Pagé 31 jan. 1736</p> <p>Vve Josephthe Pagé vers 1755</p> <p>Louis Piché m. Josephthe Pagé après juillet 1755</p> <p>Pierre Morisset m. Phoebee Dion</p>	<p>Jean-Baptiste Bertrand m. Josephthe Letellier 31 jan. 1736</p> <p>30 sept. 1811</p>						
	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: center;">Charles Chevalier avant 1859</td> <td style="text-align: center;">Jean-Baptiste Richard avant 1859</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Pierre Morisset m. Phoebee Dion après 1863</td> <td style="text-align: center;">Héritiers Richard après 1863</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">Pierre Morisset m. Phoebee Dion 30 juin 1883</td> </tr> </table>	Charles Chevalier avant 1859	Jean-Baptiste Richard avant 1859	Pierre Morisset m. Phoebee Dion après 1863	Héritiers Richard après 1863		Pierre Morisset m. Phoebee Dion 30 juin 1883
Charles Chevalier avant 1859	Jean-Baptiste Richard avant 1859						
Pierre Morisset m. Phoebee Dion après 1863	Héritiers Richard après 1863						
	Pierre Morisset m. Phoebee Dion 30 juin 1883						
<p>Pierre Morisset m. Phoebee Dion</p> <p>Vve Phébée Dion 17 avril 1915</p> <p>Philémon Morisset 9 avril 1940</p> <p>Salomon Germain 30 août 1947</p> <p>Paul-Émile Paquet 4 septembre 1952</p> <p>Shérif 8 juin 1956</p> <p>Salomon Germain 24 juin 1956</p> <p>Louis-Philippe Germain 3 juillet 1956</p> <p>Réjean Germain 4 décembre 1967</p>							
Lot 61 CS	Lot 60 CS						
2 ½ arpents	½ arpent						

Tableau Terre 29

Terre 30, lot 62 CS.

Cette terre mesurant un arpent et demi de front sur quarante arpents de profondeur est la dernière terre du deuxième rang à l'extrémité sud-ouest de la seigneurie Belair.

Jean Brière en est dit le propriétaire dans l'acte de concession de la terre voisine du côté nord à Pierre Lefebvre dit Ladouceur fait le 24 juillet 1697, devant Louis Chamballon, par Jean-Baptiste Toupin.

Ce dernier est soit Jean Brière, père, époux de Jeanne Grandin, soit son fils Jean Brière, époux de Françoise Fournel. Il possédait aussi la terre 23.

Pierre Piché acquit cette terre. Il était le fils de Pierre Piché et de Catherine Durand et il épousa Marie-Anne Sylvestre, fille de Nicolas Sylvestre et de Barbe Nepveu, le 4 novembre 1697 à Neuville.

Il possédait la terre 15, lot 69, dans la première concession. Le 25 juillet 1711, il vendit la partie de cette terre située au nord-est de la rivière Jacques-Cartier et incorpora la partie restante du côté sud-ouest à cette terre 30.

Pierre Piché est décédé le 12 août 1712 à Cap-Santé.

Marie-Anne Sylvestre, sa veuve, épousa François Biron le 28 février 1718 à Cap-Santé.

Marie-Anne Sylvestre vendit cette terre d'abord à Pierre Dugré. Ce dernier ne semble pas avoir occupé cette terre. Il mourut subitement le 20 mai 1723 à la Baie-Saint-Paul. Catherine Caron, la veuve Pierre Dupré, est désignée comme propriétaire de cette terre le 17 février 1723, lors de l'aveu et dénombrement de la seigneurie Belair. Elle mourut le 14 juin 1725 à la Baie Saint-Paul.

Cette terre revint à Marie Anne Sylvestre puisqu'elle la vendit à Michel Ménard. Mais ce dernier la lui remit le 12 juillet 1729 devant De Hornay. Elle en avait vendu trois quarts d'arpent de front à son neveu Laurent Matte le 9 juillet 1729 devant De Hornay.

Le 29 juillet 1729, devant Choret, Laurent Matte acheta un septième de cette terre des héritiers de feu Pierre Piché.

Laurent Matte, fils de Laurent Matte et de Françoise Sylvestre, épousa Élisabeth (Isabelle) Richard le 14 février 1729 au Cap-Santé. Elle était la fille de Louis Richard et Marie-Thérèse Fournel. Élisabeth Richard est décédée le 2 novembre 1747 laissant huit enfants mineurs. Laurent Matte épousa Catherine Brière, fille de Charles Brière et de Marie-Anne Pleau, le 22 février 1751 au Cap-Santé. Ils avaient passé un contrat de mariage le 18 février 1751 devant M. Voyer, curé de Cap-Santé, et l'avaient déposé au greffe de Sanguinet le 21 février suivant.

Le 21 juillet 1755, Laurent Matte fit faire par Guyart de Fleury l'inventaire des biens de la communauté qu'il avait eu avec Élisabeth Richard. Il possédait alors toute cette terre dite de deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur et bornée, par-devant, à la rivière Jacques-Cartier, par derrière, à Amable Hardy, au nord-est, à Louis Bertrand, et, au sud-ouest, à Jean-François Richard. Il possédait une maison de pièce sur pièce

mesurant 37 pieds de longueur sur 27 de largeur ayant une cheminée en pierre, une chambre cuisine et quatre cabinets, portes cloisons et couverte de bardeaux. Elle était pourvue de deux portes vitrées et cinq fenêtres aussi vitrées et avec contrevents. La porte d'entrée était équipée de "toute la ferrure". La boulangerie était construite de poteaux debout et close en madriers. Elle avait une cheminée en pierre et la porte était équipée de ferrure mais sans serrure. Le tout était en bon état et couvert de plancher. La grange et l'étable étaient aussi construites de pièce sur pièce mais elles étaient couvertes de paille.

Laurent Matte, son fils né de Élisabeth Richard, épousa Marie Claire Pagé, fille de Pierre Pagé et de Françoise Larue, le 21 avril 1761 au Cap-Santé.

Laurent Matte la possédait le 24 septembre 1778.

Laurent Matte, époux de Angélique Mondor dit Léonard, en était propriétaire en 1830.

Eulalie Doré, la veuve de François-Xavier (Firmin) Matte la légua à son fils Téléspore Matte (no. 27729, Vol. 35, Reg. A).

Téléspore Matte la légua à Arthur Matte (no. 45673, Vol. 50, Reg. A).

Arthur Matte la possédait en 1918

Vente Arthur Matte à Eugène Lesage (no. 46157, Vol. 50, Reg. A).

Vente Eugène Lesage à Azarias Hardy (no. 54028, Vol. 56, Reg. A).

Édouard Matte cession de droits à Arthur Matte (no. 56919, Vol. 59, Reg. A).

Vente Arthur Matte à Gustave Richard, 9 novembre 1918 (no. 65381).

Testament et avis Arthur Matte à Vve Laurent Matte, 16 octobre 1953 (nos. 131610 et 131611).

Vente de veuve Laurent Matte à Ernest J. Papillon, 6 octobre 1956 (no. 140820).

Ernest Papillon vendit diverses parties.

Cette terre est désignée comme étant le **lot 62** du cadastre de Cap-Santé.

Terre 30
Jean Brière 1697
Pierre Piché m. Marie-Anne Sylvestre avant 1711
François Biron m. Marie-Anne Sylvestre 28 fév. 1718
Pierre Dupré m. Catherine Caron Vve Pierre Dupré 20 mai 1723
Vve Marie-Anne Sylvestre 14 juin 1725
Michel Ménard
Vve Marie-Anne Sylvestre 12 juil. 1729
Laurent Matte 9 juil. 1729 m.Élisabeth Richard et Catherine Brière
Laurent Matte m. Claire Pagé avant 1778
Firmin Matte Vve et héritiers Firmin Matte
Télesphore Matte
Arthur Matte 1918
Vve Laurent Matte
Ernest Papillon
Lot 62 CS
1 ½ arpent

Tableau Terre 30

TROISIÈME CONCESSION

Selon l'acte de concession de la seigneurie de Belair à Toussaint Toupin le 3 novembre 1672 la seigneurie mesurait 84 arpents de profondeur. Le 20 janvier 1706, Madeleine Mezeray, la veuve de Jean-Baptiste T. Dussault avait obtenu une augmentation de deux lieues de profondeur de la seigneurie gouverneur du Philippe de Rigaud et l'intendant François de Beauharnois mais avait omis de la faire ratifier. Cette extension de la seigneurie fut l'objet de litiges à plusieurs reprises. Le dernier date du 13 janvier 1790, lorsque Mathew McNider, le nouveau seigneur de Belair, logea un protêt devant F.X. Larue contre George Allsopp, seigneur d'Auteuil, au sujet des limites de la seigneurie Belair.

Les terres du premier et du deuxième rang telles que concédées par les seigneurs Toupin Dussault avaient chacune quarante arpents de profondeur. Au début du mois de février 1722, le seigneur Jean-Baptiste (II) T. Dussault croyant l'extension de la seigneurie valide concéda devant le notaire Jacques Hornay La Neuville, six terres de quarante arpents de profondeur dans la troisième concession à partir du bout des terres de la deuxième concession. L'une fut octroyée à René Petit le 2 février 1722. Elle était en bois debout, mesurait trois arpents de front sur quarante arpents de profondeur à prendre au bout des terres du 2^{ième} rang, et était bornée, au sud-ouest, à Jean Chaillé, au nord-est, (blanc). Une deuxième terre fut donnée à François Pagé le 8 février 1722. Elle mesurait deux arpents et sept pieds de front et était bornée au nord-est à Gallarneau. Une troisième fut concédée à Joseph Gallarneau le 8 février 1722. Elle mesurait trois arpents de front sur quarante arpents de profondeur et était bornée, au sud-ouest, à François Pagé, et, au nord-est, à Guillaume Pinel. Une quatrième fut concédée à Jean Pagé, fils de Guillaume, le 8 février 1722. Elle mesurait trois arpents et sept perches de front et était bornée, d'un côté à Pinel, de l'autre, à Lesage. Une cinquième terre fut concédée le 8 février 1722, à Hardy dit Châtillon, habitant de Belair, son prénom n'est pas donné. Cette terre mesurait un arpent et demi de front sur quarante arpents de profondeur et était bornée, par-devant, au bout des deux concessions du bord de l'eau, au nord-est, à Joseph Bertrand, et, au sud-ouest, à la ligne seigneuriale. Enfin, ce 8 février 1722, Jean-Baptiste T. Dussault concéda une sixième terre à Joseph Bertrand, fils de Jean. Cette terre en bois debout mesurait trois arpents de front sur quarante de profondeur et était bornée, d'un bout, à la terre de Jean Bertrand, son père.

Le seigneur Dussault avait sûrement concédé d'autres terres dont le contrat de concession n'ont pas été trouvés. En particulier, Guillaume Pinel en avait reçu une puisqu'il est dit voisin de Joseph Gallarneau d'un côté et de Jean Pagé de l'autre. Nicolas Lesage était aussi propriétaire d'une terre de cette concession puisqu'il est nommé comme voisin de la terre de Jean Pagé. Jean Chaillé, voisin de René Petit, en avait aussi obtenu une.

Au début de 1732, Joseph Delisle, tuteur des enfants mineurs de feu le seigneur Toupin Dussault et administrateur de la seigneurie Belair, dut corriger certains actes de concession devant Barolet.

L'extension de la seigneurie ayant été jugé non valide, il restait donc seulement un morceau de quatre arpents de profondeur au bout des terres de la deuxième concession. Donc, rigoureusement, la troisième concession de Belair ou le rang du Grand Bois de l'Ail se limite à cette bande de quatre arpents. La plus grande partie de cette bande de terre fait

partie de la paroisse du Cap-Santé tout comme la partie des terres de la deuxième concession qui s'étendent sur la rive nord de la rivière Jacques-Cartier. Pour des raisons pratiques ces deux parcelles furent souvent intégrées pour former de nouvelles terres qui portent un numéro au cadastre de Cap-Santé.

Plusieurs des actes de concession concernant ces quatre arpents ne donnent pas de détails permettant de les situer exactement et leurs voisins limitrophes ne sont pas mentionnés. Comme pour les terres de la première et de la deuxième concession, en partant des limites nord-est de la seigneurie, essayons de retracer ce qu'il advint de cette bande de quatre arpents de profondeur et de la partie des terres du deuxième rang qui s'étendent au nord de la rivière Jacques-Cartier.

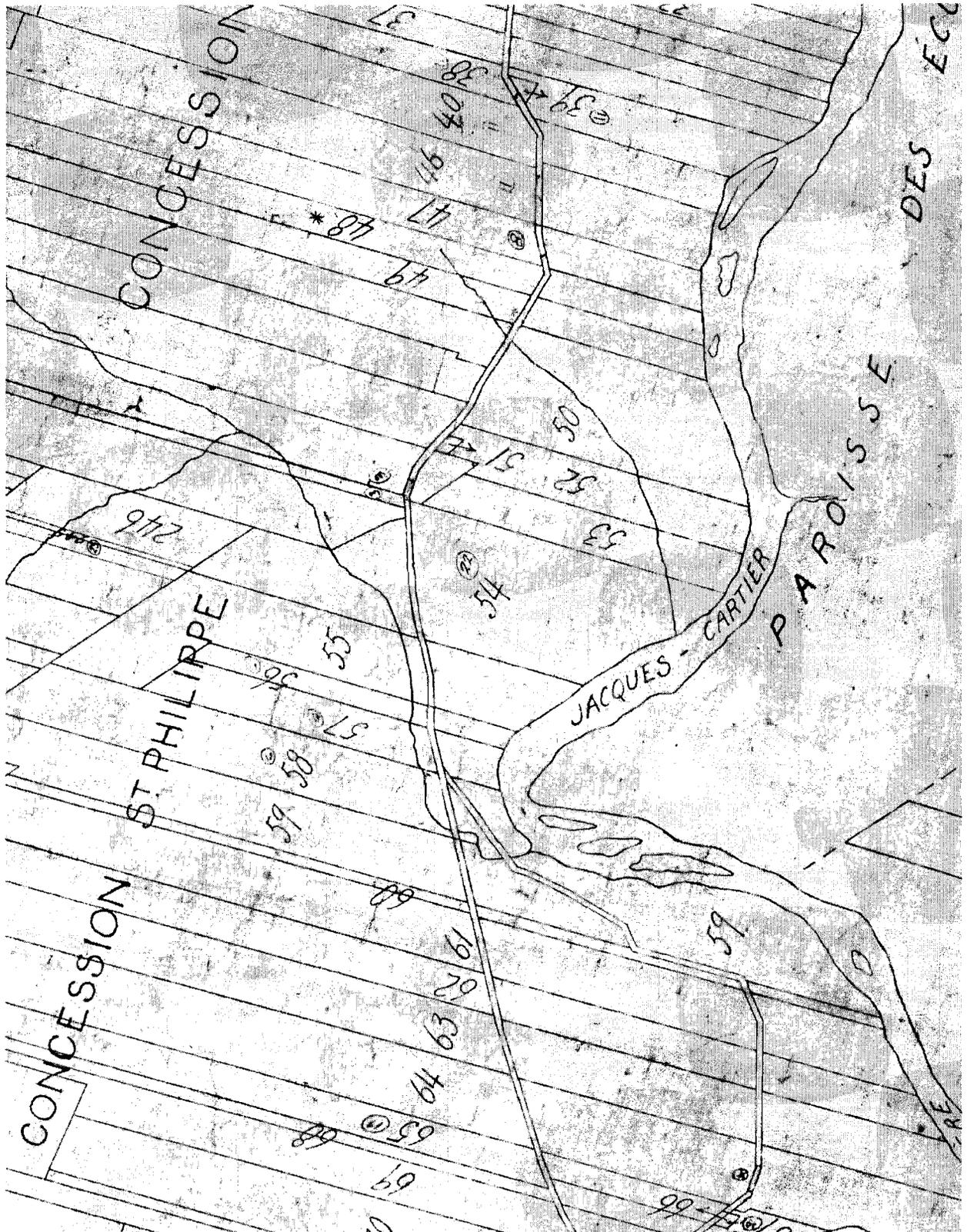


FIGURE 6 - Plan du cadastre du Cap-Santé, 3^{ième} rang des Écureuils

Terre 31, de la limite nord-est de la seigneurie Belair.

Parcelle résiduelle de la seigneurie.

Au bout de la terre 16, la parcelle résiduelle de la seigneurie Belair de quatre arpents de profondeur se trouve du côté sud de la rivière Jacques-Cartier à partir de la limite nord-est de la seigneurie Belair jusqu'au bout de la terre portant le numéro 112 du cadastre des Écureuils. Cette parcelle fut ajoutée à ces terres. Ce fait est confirmé par l'acte de vente de la terre portant le numéro 112 par la Fabrique des Écureuils à Victorin Lamothe le 6 novembre 1928. Cet acte mentionne que cette terre mesurait quarante-quatre arpents de profondeur.

Terre 32

Cette terre est constituée seulement de la partie résiduelle de la seigneurie Belair au bout de la deuxième concession car la terre 17 est entièrement située du côté sud de la rivière Jacques-Cartier.

Parcelle résiduelle de la seigneurie.

Une partie de la parcelle résiduelle de la seigneurie Belair de trois arpents de front sur quatre arpents de profondeur s'étend sur la rive sud de la rivière Jacques-Cartier au bout de la terre 17, sur la largeur des lots 109 et 110 du cadastre des Écureuils. Cette parcelle a été ajoutée à ces terres. Le reste de la bande de quatre arpents tombe dans la rivière.

En 1804, Augustin Brière possédait la partie qui s'étend sur la rive nord de la rivière Jacques-Cartier.

Selon le terrier de Belair clos le 6 juillet 1859³³, Joseph Brière en était alors propriétaire. Il la possédait toujours en 1863³⁴.

Terre 33

Cette terre est constituée seulement de la partie résiduelle de la seigneurie Belair au bout de la deuxième concession car la terre 18 est entièrement située du côté sud de la rivière Jacques-Cartier.

³³ Cadastre de la seigneurie de Belair, appartenant aux héritiers de Moses Hart, clos le 6 juillet 1859 par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire.

³⁴ Cadastre abrégé des seigneuries du district de Québec de 1863, Vol. I

Parcelle résiduelle de la seigneurie.

Le 26 mars 1747, devant Joseph Jacob, Jean-Baptiste T. Dussault concéda à Pierre Piché demeurant au Cap Santé *"une concession mesurant environ 3 arpents de terre de largeur sur 4 de profondeur sise et située en la seigneurie de Bellaire du bout à la fin de 80 arpents du bord du fleuve"* de l'autre bout à la fin des terres du dit Pierre Piché.

Au bout de la terre 18, une petite partie de la parcelle résiduelle de la seigneurie Belair mesurant quatre arpents de profondeur se trouve sur la rive sud de la rivière Jacques-Cartier au bout du lot 108 du cadastre des Écureuils et a été ajoutée à cette terre. Le reste de la parcelle résiduelle de la seigneurie de Belair s'étend dans la rivière et sur la rive nord de la rivière et fait **partie du lot 47** du cadastre de Cap-Santé.

Partie nord-est.

Joseph Piché, veuf de Marie Josephte Drolet et ses enfants vendirent 1½ arpent de front de cette terre à Jean-Baptiste Savard le 10 novembre 1820 devant Lelièvre, notaire à Québec.

Le 17 avril 1833, devant Paul Bigué, Jean-Baptiste Savard déclara posséder une partie de cette terre mesurant un arpent et demi de front sur quatre arpents de profondeur. Cette partie était alors bornée, au nord-est, à Joseph Brière, et, au sud-ouest, à François Lamothe.

Selon le terrier de Belair clos le 6 juillet 1859³⁵, Jean-Baptiste Savard en était alors propriétaire. Il en était propriétaire en 1863³⁶.

Partie sud-ouest.

Le 7 octobre 1772, devant Planté, Atanase Godin et Thérèse Piché, son épouse, vendirent à François Lamothe trois portions de 18 pieds de front chacune par 44 arpents de profondeur à détacher de la terre de Pierre Piché. Le vendeur avait acquis la part de Jean Piché et celle de Larrichardière dans la succession de Scholastique Lesage, épouse de Pierre Piché. Thérèse Piché avait hérité de la troisième part. Ces parts étaient entourées d'autres parts appartenant à François Lamothe, l'acheteur. De la profondeur de 44 arpents, 4 arpents étaient dans la seigneurie Belair.

Le 19 janvier 1792, devant F. X. Larue, Joseph Piché et Scholastique Matte, son épouse, vendirent à Jacques Lamothe une parcelle mesurant 8 pieds de front sur 44 arpents de profondeur enclavée dans la terre de Jacques Lamothe. Le vendeur avait hérité de cette parcelle de Pierre Pichet et Scholastique Lesage, ses père et mère.

³⁵ Cadastre de la seigneurie de Belair, appartenant aux héritiers de Moses Hart, clos le 6 juillet 1859 par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire.

³⁶ Cadastre abrégé des seigneuries du district de Québec de 1863, Vol. I

Jacques Lamothe et son épouse Marguerite Marcotte acquirent un arpent et demi de terre qui est incluse dans la terre de onze arpents de front qu'ils donnèrent à leur fils Jean-François Lamothe le 7 avril 1820, devant F.X. Larue. Cet acte de donation spécifie que la terre de onze arpents de front s'étendait en profondeur depuis la rivière Jacques-Cartier jusqu'au trait carré séparant la seigneurie d'Auteuil de la seigneurie Belair, et était bornée, par-devant, à la rivière Jacques-Cartier, par derrière, aux terres de la seigneurie d'Auteuil, au nord-est, à Augustin Brière, et, au sud-ouest, à Ignace Durocher. La terre de Augustin Brière au nord-est faisait partie de la seigneurie d'Auteuil

La parcelle de quatre arpents de profondeur restant de la seigneurie Belair fait **partie du lot 47** du cadastre de Cap-Santé.

Terre 34

Cette terre est formée de la parcelle résiduelle de la seigneurie Belair et de la partie de la terre 19 qui s'étend au nord de la rivière Jacques-Cartier.

Parcelle résiduelle de la seigneurie.

Cette parcelle a été ajoutée à la partie de la terre 19 située sur la rive nord de la rivière Jacques-Cartier.

Le 26 mars 1747, devant Joseph Jacob, Jean-Baptiste T. Dussault concéda à Jean Lamothe demeurant au Cap-Santé *"une concession mesurant environ 3 arpents de terre de largeur sur 4 de profondeur sise et située en la seigneurie de Bellaire d'un bout à la fin de 80 arpents du bord du fleuve"* de l'autre bout à la fin des terres du dit Jean Lamothe.

Le 24 juillet 1765, devant Gouget, Jean-Baptiste (III) T. Dussault confirma avoir vendu à Jean Lamothe, *"farinier"*, le 26 mars 1747, devant Jacob, la moitié du moulin à farine de la dite seigneurie Belair. Il lui concéda alors par cet acte le restant de terre sise en la dite seigneurie au bout des 80 arpents du fleuve, soit trois arpents et sept perches de front sur quatre arpents de profondeur, borné, par derrière, au dit concessionnaire, par-devant, au bout des 80 arpents du fleuve, au nord-est, à Pierre Pichet, et, au sud-ouest, à Nicolas Lesage.

Jean Lamothe ajouta cette parcelle à la partie de la terre 19 qu'il possédait sur la rive nord de la rivière Jacques-Cartier.

Selon le terrier de Belair clos le 6 juillet 1859³⁷, la veuve François Lamothe en était alors propriétaire.

Cette parcelle fait **partie des lots 48 et 49** du cadastre de Cap-Santé.

³⁷ Idem.

Partie de la terre 19, au nord de la rivière Jacques-Cartier.

Une partie de la terre 19 déborde sur la rive nord de la rivière Jacques-Cartier et toute la profondeur de la bande de quatre arpents s'y trouve.

Le 2 novembre 1766, devant Gouget, Louis Joseph Pleau en son nom et comme tuteur des mineurs de Guillaume Lefebvre vendit à François Lamothe la partie de la terre 19 se trouvant du côté nord de la rivière Jacques-Cartier mesurant trois arpents de front sur environ trois arpents de profondeur du côté sud-ouest et un demi-arpent de profondeur du côté nord-est. Elle était bornée, par-devant, à la rivière Jacques-Cartier, en profondeur, à Joseph Pichet et ayant cause, au nord-est, à Jean-Baptiste Piché, et, au sud-ouest, à François Denis Dussault.

Le 6 mars 1788, devant Perreault, François Lamothe et Marie Josèphe Tessier, son épouse, donnèrent cette terre à leur fils, Jean.

Jean Lamothe donna cette terre à son fils Jacques Lamothe avant 1804. Le 7 avril 1820, devant F.X. Larue, Jacques Lamothe et Marguerite Marcotte, son épouse, donnèrent à leur fils Jean-François Lamothe deux terres. L'une mesurant un arpent et demi de front sur quarante arpents de profondeur était située au Grand Bois de l'Ail, seigneurie d'Auteuil, et était bornée, par-devant, à la seigneurie Belair, au nord-est, à Joseph Pichet, et, au sud-ouest, à François Denis. L'autre terre mesurait onze arpents de front sur la profondeur depuis la rivière Jacques-Cartier au trait carré séparant la seigneurie d'Auteuil de la seigneurie Belair, et était bornée, par-devant, la rivière Jacques-Cartier, par derrière, aux terres de la seigneurie d'Auteuil, au nord-est, à Augustin Brière, et, au sud-ouest, à Ignace Durocher. Jean Lamothe avait donc acquis la parcelle résiduelle de la seigneurie Belair mesurant quatre arpents de profondeur.

Le 17 avril 1833, Jean-François Lamothe déclara, devant Paul Bigué, posséder une terre située dans la seigneurie de Belair, paroisse de Cap Santé, mesurant onze arpents de front sur quatorze arpents de profondeur d'un côté et un arpent de l'autre. Cette terre était alors bornée par-devant, à la rivière Jacques-Cartier, par derrière, à la dite profondeur, au nord-est, à Joseph Brière et au sud-ouest, à Jean-Baptiste Bertrand. Cette terre lui avait été donnée par son père Jacques Lamothe et sa mère Marguerite Marcot par acte passé le 7 avril 1820 devant F. X. Larue.

La terre de onze arpents de front donnée ci-dessus comprenait donc l'arpent et demi de la terre 33, les trois arpents des terres 34, 35, 36 et un demi-arpent de la terre 37.

Cette terre passa à Jean-Baptiste Lamothe.

La veuve Jean-Baptiste Lamothe la donna à François et Alfredis Lamothe. L'acte fut enregistré sous le numéro 31952, Vol. 39.

François Lamothe la vendit à Alfredis Lamothe. L'acte fut enregistré le 30 septembre 1935 sous le numéro 90608.

Alfredis Lamothe la vendit à Romuald Lamothe. L'acte fut enregistré le 12 février 1945 sous le numéro 106684.

Vente de Romuald Lamothe à Omer Van Nieuvenhove. Acte enregistré le 14 mai 1956, no. 139106.

Vente de Omer Van Nieuvenhove à Horto Inc. Acte enregistré le 8 juillet 1961, no. 155849.

Vente de Romuald Lamothe à René Rochette. Acte enregistré le 6 décembre 1963, no. 164838.

Vente de René Rochette à Paul Martel. Acte enregistré le 17 septembre 1975, no. 216639.
Terre désignée comme étant **partie des lots 48 et 49** du cadastre de Cap-Santé.

Terre 35.

Cette terre est formée de la parcelle résiduelle de la seigneurie Belair et de la partie de la terre 20 qui s'étend au nord de la rivière Jacques-Cartier.

Parcelle résiduelle de la seigneurie.

Le 17 juillet 1768, devant Gouget, Jean-Baptiste Lamothe, "*farinier*" au moulin de Belair, et Françoise Glinel, son épouse, donnèrent en avance d'hoirie à leur fils Augustin Lamothe une terre avec les bâtiments acquise des frères Joseph et René Cuillierier par acte passé devant Gouget. Cette terre était formée de deux terres l'une mesurait quatre arpents de front sur quarante-quatre arpents de profondeur et l'autre mesurait un arpent et demi de front sur quarante arpents de profondeur. Cette terre située dans la seigneurie d'Auteuil était bornée, par-devant, au nord, au bout de la terre de Joseph Lamothe, au sud-ouest, à Nicolas Lesage et, au nord-est, à pareille quantité restant au dit Jean-Baptiste Lamothe. Jean-Baptiste Lamothe avait acquis cette terre des frères Joseph et René Cuillierier.

Jean-Baptiste Lamothe ou les frères Cuillierier avait donc acquis la parcelle résiduelle de la seigneurie Belair et l'avait ajoutée à sa terre.

Augustin Lamothe épousa Marie-Louise Tessier. Ils donnèrent cette terre et celle de la seigneurie d'Auteuil qui la joignait au nord à Amable Lamothe et à son beau-frère, Pierre Pagé devant Jean Perreault le 16 octobre 1786. Pierre Pagé et son épouse vendirent leur part à Amable Lamothe le 31 janvier 1795 devant F.X. Larue.

Le 12 juin 1804, devant F.X. Larue, Amable Lamothe acheta la terre de Augustin Brière située au Cap-Santé, seigneurie d'Auteuil. Cette terre mesurait deux arpents de front sur quarante de profondeur et était bornée, par-devant au chemin du Roy Grand Bois de l'Ail, au sud-ouest, à Ignace Durocher et, au nord-est, à Jacques Lamothe. Amable Lamothe vendit cette terre à François Denis le 12 juin 1806 devant F.X. Larue.

Le 27 juin 1810, devant F. X. Larue, il en donna la moitié à son fils François Denis. Il lui donna aussi la moitié d'une terre mesurant 3 arpents et 7 perches de front sur 4 arpents de

profondeur située au bout des terres de la 2^{ième} concession de Belair, paroisse de Cap Santé au lieu dit Grand Bois de l'Ail. Cette terre était alors bornée, par-devant, à Jacques Lamothe, par derrière, au chemin du Roi du Grand Bois de l'Ail, au sud-ouest et au nord-est, au dit Jacques Lamothe. Cet acte de donation mentionne un frère nommé François, infirme. François Denis père, avait donc acquis la parcelle résiduelle de la seigneurie Belair de trois arpents de front sur quatre arpents de profondeur qui faisait face du côté nord à la terre qu'il possédait dans la seigneurie d'Auteuil.

François Denis, fils, déclara le 17 avril 1833, devant le notaire Paul Bigué, avoir reçu par donation de son père cette terre alors bornée, au nord-est, à Jean Lamothe, et, au sud-ouest, à Jean Lamothe.

Cette terre passa à Denis Denis qui en était propriétaire en 1859 selon le terrier de Belair clos le 6 juillet 1859³⁸.

Denis Denis la donna à François-Xavier Denis (no. 26615, Vol. 34, Reg. A).

François-Xavier Denis la légua à sa fille Marie Louise Denis (no. 36950, Vol. 44, Reg. A).

Marie Louise Denis épousa Siméon Matte. Ils passèrent un contrat de mariage enregistré sous le numéro 37125, Vol. 44, Reg. A).

Siméon Matte vendit cette terre à Philippe Bourgoing. Cet acte a été enregistré le 13 juin 1952 sous le numéro 127396. Ce dernier en vendit un morceau à Jean-Paul Julien. Acte enregistré le 12 juin 1965 sous le numéro 170056. Jean-Paul Julien vendit ce morceau à Edgar Blanchette par trois actes enregistrés le 12 avril 1966, le 13 mai 1967 et 15 novembre 1968 sous les numéros 172918, 176944 et 182932.

Philippe Bourgoing vendit le reste aux Frères de L'Instruction Chrétienne. L'acte fut enregistré le 8 novembre 1972 sous le numéro 199953. Ces derniers le vendirent à Edmond Dubé. L'acte fut enregistré le 1^{er} septembre 1977 sous le numéro 231496.

Cette terre est désignée comme étant **partie nord-est du lot 50** du cadastre de Cap-Santé.

Partie de la terre 20, au nord de la rivière Jacques-Cartier, partie nord-est du lot 50 CS.

Une partie de la terre 20 déborde sur la rive nord de la rivière Jacques-Cartier et toute la profondeur de la parcelle de quatre arpents de profondeur s'y trouve.

Le 21 janvier 1752 dans un acte passé devant Pollet, la profondeur de la terre 20 est limité à la rivière Jacques-Cartier. Donc la partie qui s'étend au nord de cette rivière avait été aliénée.

Jean Lamothe acquit cette partie de la terre 20. En effet, le 5 février 1752, devant Pollet, Gabriel Godin, Marie Charlotte Richard, son épouse, et Marie Catherine Richard, sa

³⁸ Cadastre de la seigneurie de Belair, appartenant aux héritiers de Moses Hart, clos le 6 juillet 1859 par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire.

belle-sœur, vendirent à Jean Lamothe et à Françoise Glinel, son épouse, la part et portion de terre dont ils avaient hérité de leur père et mère, François Richard et Angélique Bertrand. Ils vendirent tout ce qui peut leur revenir dans une terre "*restan de la rivière Jacques-Cartier sur toute ce qu'il peut se peut contenir de dite terre en sa profondeur et totalité*".

François Lamothe, époux de Marie Josèphe Tessier, acquit cette terre. Le 6 mars 1788, devant Perreault, il la donna à son fils Jean.

Jean Lamothe la donna à son fils Jacques Lamothe avant 1804. Le 7 avril 1820, devant F.X. Larue, Jacques Lamothe et Marguerite Marcotte, son épouse, donnèrent à leur fils Jean-François Lamothe cette terre faisant partie de la terre de onze arpents de front qu'ils lui donnèrent alors.

Cette partie de la terre 20 fut donc intégrée dans la terre de Jacques Lamothe et est désignée comme **partie nord-est du lot 50** du cadastre de Cap-Santé.

Terre 36

Cette terre est formée de la parcelle résiduelle de la seigneurie Belair et de la partie de la terre 21 qui s'étend au nord de la rivière Jacques-Cartier.

Parcelle résiduelle de la seigneurie.

Le 26 mars 1747, devant Joseph Jacob, Jean-Baptiste T. Dussault concéda à Nicolas Lesage demeurant au Cap-Santé "*une concession mesurant environ 3 arpents de terre de largeur sur 4 de profondeur sise et située en la seigneurie de Bellaire d'un bout à la fin de 80 arpents du bord du fleuve*" de l'autre bout à la fin des terres du dit Nicolas Lesage.

En 1790, Jean-Baptiste Lesage en est désigné comme propriétaire.

Jean Lamothe l'acquit et la donna à son fils Jacques Lamothe avant 1810. Ce dernier l'intégra à la partie de la terre 21 qu'il possédait.

Cette parcelle résiduelle fait partie du lot 50 du cadastre de Cap-Santé.

Partie de la terre 21, au nord de la rivière Jacques-Cartier, partie sud-ouest du lot 50 CS.

Une partie de la terre 21, déborde sur la rive nord de la rivière Jacques-Cartier et toute la profondeur de la bande de quatre arpents s'y trouve.

Selon l'acte de donation de Joseph Godin et Thérèse Quirion, son épouse, à leur fils Joseph Godin fait le 7 juin 1803, devant F.X. Larue, la terre 21 avait trente-quatre arpents de profondeur du côté sud de la rivière Jacques-Cartier. Toutefois les actes subséquents

concernant cette terre lui donnent vingt-quatre arpents de profondeur. Parmi eux, la déclaration de Augustin Petit faite devant Paul Bigué le 12 mars 1833. La profondeur de la partie sud de cette terre mesurée sur le plan cadastral donne environ trente-trois arpents. Il restait donc de 5 à 6 arpents de la terre 21 du côté nord de la rivière Jacques-Cartier.

Cette partie a été vendue avant le 3 janvier 1749 car l'inventaire fait ce jour par Pollet des biens de Pierre Lefebvre et de Catherine Grignon donne la partie sud de la terre 21 comme étant bornée en profondeur à la rivière Jacques-Cartier.

François Lamothe, époux de Marie Josèphe Tessier, acquit cette terre. Le 6 mars 1788, devant Perreault, il la donna à son fils Jean.

Jean Lamothe la donna à son fils Jacques Lamothe avant 1804. Le 7 avril 1820, devant F.X. Larue, Jacques Lamothe et Marguerite Marcotte, son épouse, donnèrent à leur fils Jean-François Lamothe cette terre faisant partie de la terre de onze arpents de front qu'ils lui donnèrent alors.

Cette partie de la terre 21 fut donc intégrée dans la terre de Jacques Lamothe et est désignée comme **partie sud-ouest du lot 50** du cadastre de Cap-Santé.

Terre 37

Cette terre est formée de la parcelle résiduelle de la seigneurie Belair et de la partie de la terre 22 qui s'étend au nord de la rivière Jacques-Cartier.

Parcelle résiduelle de la seigneurie.

François Dion la possédait en 1787.

Le 24 septembre 1793, devant F.X. Larue, François Dion, veuf de Josephte Marcot, donna deux terres à son fils Augustin Dion dont cette terre située au Cap-Santé, concession du Grand Bois de l'Ail. Elle mesurait deux arpents et demi de front sur quarante arpents de profondeur et était bornée, par-devant à François Lamothe, au sud-ouest, à Jean ? (illisible) et, au nord-est, à Jean-Baptiste Lesage. Le lendemain, devant le même notaire, François Dion, fils, donna à Augustin Dion, son frère, ses droits dans la succession de sa mère et dans la succession future de son père.

Donc François Lamothe en possédait un demi-arpent qu'il intégra à la partie de la terre 22 qu'il possédait.

Le 24 juillet 1810, devant F.X. Larue, Augustin Dion et Élisabeth Petit, son épouse, vendirent à Nicolas Lesage une parcelle de terre mesurant trois perches de front sur environ trente-huit arpents de profondeur. Cette parcelle était située à Cap-Santé, au Grand Bois de l'Ail, partie dans la seigneurie Belair et partie dans la seigneurie d'Auteuil. Elle était bornée, par-devant, au bout des 80 arpents du fleuve, ou au sieur Augustin

Chaillé, par derrière, à Jean-Baptiste Papillon, au nord-est, à l'acquéreur, et, au sud-ouest, à Pierre Morissette.

Le 18 janvier 1827, devant F.X. Larue, Augustin Dion, veuf de Élisabeth Petit, donna à son fils Augustin une terre située à Cap-Santé, partie dans la seigneurie d'Auteuil et partie dans la seigneurie de Belair. Cette terre mesurait un arpent, huit perches et treize pieds et demi de front sur trente-sept arpents de profondeur. Il lui donna aussi sa part dans une autre terre de deux arpents et demi de front sur la même profondeur. Cette terre était bornée, par-devant, à Louis Galarneau, Ignace Durocher et Jacques Lamothe et joignait au total au nord-est, à Augustin Chaillé et Pierre Morissette, et, au sud-ouest, à Joseph Lesage et à Jacques Lamothe.

Le 20 février 1827, devant F.X. Larue, Augustin Dion et son frère Joseph Dion firent l'échange suivant : Augustin Dion céda à son frère ses droits dans une terre située dans la concession Saint-Joseph à Cap-Santé. En retour, Joseph Dion céda ses droits du chef de Élisabeth Petit, sa mère, et de François et Adélaïde Dion, son frère et sa sœur, dans la terre de deux arpents et demi de front sur trente-sept arpents de profondeur située au Grand Bois de l'Ail, seigneurie d'Auteuil et de Belair.

Le 17 avril 1833, devant Paul Bigué, Augustin Dion reconnut posséder un lopin de terre mesurant deux arpents et demi de front sur quatre arpents de profondeur situé au bout des terres du 2^{ième} rang de Belair, paroisse de Cap Santé. Cette parcelle était bornée, par-devant à la rivière Jacques-Cartier, par derrière, au dit sieur Dion, au nord-est, à François Lamothe et, au sud-ouest, à Urbain Chaillé. Il déclara avoir obtenu cette terre par donation de son père et par acquisition de ses frères et sœurs par actes passés le 29 septembre 1793 devant F. X. Larue.

Selon le terrier de Belair clos le 6 juillet 1859³⁹ et le cadastre de 1863⁴⁰, Augustin Dion en possédait deux arpents de front et Joseph Déry, un arpent.

Partie de la terre 22, au nord de la rivière Jacques-Cartier.

Selon l'inventaire des biens de Jean-Baptiste Pleau, époux de Angélique Dussault, fait par Perreault le 15 mars 1786, la partie de la terre 22 située au sud de la rivière Jacques-Cartier mesurait vingt-huit arpents de profondeur. L'acte de vente de cette terre fait le 3 janvier 1798 devant F.X. Larue la décrit comme mesurant vingt-cinq arpents de profondeur. Il y en avait donc environ treize arpents du côté nord de la rivière Jacques-Cartier. Aucun document n'a été trouvé concernant la vente de cette partie de la terre 22. Cette partie de la terre 22 forme les lots 52 et 53 du cadastre de Cap-Santé.

³⁹ Cadastre de la seigneurie de Belair, appartenant aux héritiers de Moses Hart, clos le 6 juillet 1859 par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire.

⁴⁰ Cadastre abrégé des seigneuries du district de Québec de 1863, Vol. I

Laurent Matte possédait cette terre en 1744 et 1745 selon des actes passés devant Pillard le 1^{er} juillet 1744 et le 8 août 1745. Il est alors désigné comme le voisin de la terre voisine du côté sud-ouest.

Jean Matte en est désigné comme le propriétaire en 1751.

François Lamothe, époux de Marie Josèphe Tessier, acquit cette terre et en était propriétaire en 1787 et 1790.

Partie nord-est du lot 52 CS.

Le 6 mars 1788, devant Perreault, François Lamothe et Marie Josèphe Tessier firent don à leur fils Jean d'un demi-arpent de cette terre.

Jean Lamothe la donna à son fils Jacques Lamothe avant 1804. Le 7 avril 1820, devant F.X. Larue, Jacques Lamothe et Marguerite Marcotte, son épouse, donnèrent à leur fils Jean-François Lamothe cette terre faisant partie de la terre de onze arpents de front qu'ils lui donnèrent alors. Cet acte de donation spécifie que la terre de onze arpents de front s'étendait en profondeur depuis la rivière Jacques-Cartier jusqu'au trait carré séparant la seigneurie d'Auteuil de la seigneurie Belair, et était bornée, par-devant, à la rivière Jacques-Cartier, par derrière, aux terres de la seigneurie d'Auteuil, au nord-est, à Augustin Brière, et, au sud-ouest, à Ignace Durocher.

Donc, en 1833, Jean-François Lamothe possédait un demi-arpent de front du côté nord-est de cette terre.

Ce demi-arpent de front faisait partie de la terre de onze arpents de front que Jacques Lamothe et Marguerite Marcotte, son père et sa mère, lui avaient donnée le 7 avril 1820, devant F.X. Larue.

La veuve Jean-Baptiste Lamothe la donna à François et Alfredis Lamothe. Cet acte fut enregistré sous le numéro 31952, Vol. 39.

Vente de François Lamothe à Alfredis Lamothe. Acte enregistré le 30 septembre 1935 sous le numéro 90608.

Vente de Alfredis Lamothe à Romuald Lamothe Acte enregistré le 12 février 1945 sous le numéro 106684.

Romuald Lamothe vendit une partie à Jean-Paul Julien. Acte enregistré le 29 octobre 1963 sous le numéro 164472.

Romuald Lamothe vendit une partie à René Rochette. Acte enregistré le 6 décembre 1963 sous le numéro 164838.

René Rochette vendit à Jean-Paul Julien. Acte enregistré le 3 juillet 1975 sous le numéro 214995.

Cette partie de la terre 22 fut donc intégrée dans la terre de Jacques Lamothe et est désignée comme **partie du lot 52** du cadastre de Cap-Santé.

Partie centrale du lot 52 CS.

Ignace Durocher posséda la partie centrale de cette terre qui mesurait un arpent et demi de front. Il en était propriétaire le 12 juillet 1809 lorsque Joseph Frenet et son épouse Josephte Lamothe vendirent à Augustin Petit la terre voisine du côté sud-ouest. Cet acte passé devant F.X. Larue mentionne que Ignace Durocher était le voisin du côté nord-est de la terre qu'il vendait.

Ignace Durocher en était toujours propriétaire le 7 avril 1820 lorsque Jacques Lamothe et Marguerite Marcotte, son épouse, donnèrent à leur fils Jean-François Lamothe la terre voisine du côté nord-est. Cet acte passé devant F.X. Larue mentionne que Ignace Durocher est le voisin du côté sud-ouest de la terre donnée.

Ignace Durocher vendit probablement cette terre à Joseph Déry qui possédait la terre voisine du côté sud-ouest.

Cette terre est désignée comme étant **des lots 52 et 53** du cadastre de Cap-Santé

Subdivision lot 53 CS.

Marie Josephte Lamothe, épouse de Joseph Frenet, hérita de cette terre de ses père et mère avant 1805. En effet, selon l'inventaire des biens de Augustin Chaillé, veuf de Geneviève Godin, dressé par le notaire F.X. Larue, le 11 mars 1805, Joseph Frenet était alors propriétaire de cette terre.

Le 12 juillet 1809, devant F.X. Larue, Joseph Frenet et son épouse Josephte Lamothe vendirent à Augustin Petit cette terre mesurant un arpent de front sur quatorze arpents de profondeur et bornée, par-devant, à la rivière Jacques-Cartier, par derrière, à Augustin Dion, au nord-est, à Ignace Durocher, et, au sud-ouest, à Augustin Chaillé. Cet acte mentionne que Josephte Lamothe avait obtenu cette terre en héritage de ses père et mère.

Joseph Déry apparaît comme le propriétaire de cette terre en 1859 dans le terrier de Belair clos le 6 juillet 1859⁴¹.

Jacques Déry et son épouse la donnèrent à Pierre Déry (no. 28532, Vol. A 36, Reg. A).

Pierre Déry l'échangea à Joseph Déry (no. 28533, Vol. A 36, Reg. A).

Joseph Déry la vendit à Hector Julien (no. 32203, Vol. A 39, Reg. A).

Hector Julien la légua à son épouse Armandine Leclerc. Acte enregistré le 2 août 1937 sous les numéros 93136 et 93137.

Armandine Leclerc la légua à Eliodore Julien. Acte enregistré le 23 mai 1939 sous les numéros 96403 et 96404.

⁴¹ Cadastre de la seigneurie de Belair, appartenant aux héritiers de Moses Hart, clos le 6 juillet 1859 par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire.

Eliodore Julien la vendit à Jean-Paul Julien. Acte enregistré le 6 octobre 1942 sous le numéro 102383.

Le reste de la terre 22 et la parcelle résiduelle de la seigneurie Belair mesurant quatre arpents de profondeur font **partie des lots 52 et 53** du cadastre de Cap-Santé.

Terre 38

Cette terre est formée de la parcelle résiduelle de la seigneurie Belair et de la partie de la terre 23 qui s'étend au nord de la rivière Jacques-Cartier.

Parcelle résiduelle de la seigneurie.

Le 26 mars 1747, devant Joseph Jacob, Jean-Baptiste T. Dussault concéda à Jean François Chaillé demeurant au Cap-Santé *"une concession mesurant environ 3 arpents de terre de largeur sur 4 de profondeur sise et située en la seigneurie de Bellaire d'un bout à la fin de 80 arpents du bord du fleuve"* de l'autre bout à la fin des terres du dit Jean François Chaillé.

Jean-Baptiste Chaillé acquit cette parcelle et l'intégra à la partie de la terre 23 située sur la rive nord de la rivière Jacques-Cartier décrite ci-dessous.

Partie de la terre 23, au nord de la rivière Jacques-Cartier.

Une partie de la terre 23 déborde sur la rive nord de la rivière Jacques-Cartier et toute la profondeur de la parcelle résiduelle de la seigneurie Belair mesurant quatre arpents de profondeur s'y trouve.

Nous avons vu que le seigneur Jean-Baptiste (II) T. Dussault était propriétaire de cette terre en février 1723.

Le 1^{er} juillet 1744, devant Pillard, Jean-Baptiste (II) T. Dussault concéda à Ignace Girou la partie de la terre 23 située sur la rive nord de la rivière Jacques-Cartier mesurant trois arpents de front sur la profondeur de la seigneurie Belair sauf la parcelle de quatre arpents de profondeur qui avait déjà été concédée. Cette terre dont une partie était défrichée, était alors bornée, d'un côté à Laurent Matte, de l'autre côté, aux représentants de Nicolas Petit.

Le 8 août 1745, devant Pillard, Ignace Girou vendit cette terre aux frères François-de-Sales et à Michel Dussault.

Cette terre revint au seigneur Dussault car le 8 mars 1751, devant Pollet, il la vendit au plus offrant à la criée à la porte de l'église des Écureuils trois dimanches consécutifs. Jean-Baptiste Chaillé acquit cette terre pour la somme de 400 livres dont il versa la moitié comptant. Selon l'acte de vente cette terre mesurait trois arpents de front sur seize arpents de profondeur et était alors bornée, par-devant, à la rivière Jacques-Cartier, par derrière, à la dite profondeur, au nord-est, à Jean Matte, et, au sud-ouest, à Joseph Petit.

Le 12 juillet 1787, Jean-Baptiste Chaillé et Angélique Montambault, son épouse, devant Jacques Perreault, firent donation à leur fils Augustin Chaillé d'une terre située dans le fief Belair, paroisse de Cap-Santé, Grand Bois de l'Ail. Cette terre mesurant 3 arpents de front sur 14 arpents de profondeur était bornée par-devant à la rivière Jacques-Cartier, au nord-est, à François Lamothe, et, au sud-ouest, à Amable Petit.

Augustin Chaillé obtint un nouvel acte de concession de Mathew McNider le 14 janvier 1790 devant F.X. Larue. Selon cet acte, cette terre mesurait trois arpents de front sur dix-sept arpents de profondeur et était alors bornée, par derrière, à Jean-Baptiste Chaillé et mineurs, au nord-est, à François Lamothe, et, sud-ouest, à Amable Petit. Il possédait aussi $\frac{1}{2}$ arpent de front sur 4 arpents de profondeur borné, par-devant, à la terre ci-dessus, au nord-est et au sud-ouest à François Dion.

Le 11 mars 1805, le notaire F.X. Larue dressa l'inventaire des biens de Augustin Chaillé veuf de Geneviève Godin. Il possédait alors cette terre de trois arpents de front sur dix-huit arpents de profondeur. Elle était alors bornée par-devant, à la rivière Jacques-Cartier, par derrière, à Nicolas Lesage, au sud-ouest, à Amable Petit et, au nord-est, à Joseph Frenet. Une maison de bois en pièces sur pièces, une étable et une grange y étaient construites.

Le 10 juillet 1805, devant FX Larue, Augustin Chaillé vendit à Pierre Morissette un arpent de front sur trente-sept à quarante arpents de profondeur partie dans Auteuil, partie dans Belair bornée par-devant au chemin du Bois de l'Ail, par derrière, François Darveau, nord-est et sud-ouest, Augustin Dion.

Le 24 juillet 1810, devant F.X. Larue, Augustin Chaillé et Nicolas Lesage s'échangèrent des parcelles de cette terre.

Augustin Chaillé et Angélique Darveau, par acte passé le 8 mars 1817 devant F.X. Larue, donnèrent cette terre à leur fils et beau-fils Urbain Chaillé. Cette terre était alors bornée par-devant, à la rivière Jacques-Cartier, par derrière, à Nicolas Lesage, au nord-est, à Augustin Petit et au sud-ouest, à Amable Petit. Une maison, une grange et une étable y étaient construites.

Le 18 avril 1833, devant Paul Bigué, Urbain Chaillé déclara posséder une terre située dans le fief Belair, paroisse de Cap Santé mesurant trois arpents de front sur dix-sept arpents de profondeur. Cette terre était bornée, par-devant à la rivière Jacques-Cartier, par derrière, à la seigneurie d'Auteuil, au nord-est, à Louis Galarneau et à Augustin Dion et au sud-ouest, à Amable Petit.

Selon le terrier de Belair clos le 6 juillet 1859⁴² et le cadastre de 1863⁴³, Clément Chaillé en est alors le propriétaire.

Le 15 novembre 1882, devant L.P. Bernard, Clément Chaillé et son épouse Flavie Doré donnèrent à Alphonse Chaillé leur fils une terre située dans la paroisse de Cap-Santé, rang Saint-Philippe, mesurant trois arpents de front sur quatorze de profondeur bornée, au sud, à la rivière Jacques-Cartier, au nord, à Réal Petit, au nord-est, à Pierre Déry, et, au sud-ouest, à la terre ci-après désignée. Cette terre est désignée comme étant partie du lot 54 du cadastre de Cap-Santé. Il lui donnèrent une autre terre située au même endroit mesurant trois arpents de front sur vingt-sept arpents de profondeur et bornée, au sud, à la rivière Jacques-Cartier, au nord, à Joseph Lavallée, au nord-est, à la terre désignée ci-dessus, et, au sud-ouest, à Chrisostome Galarneau. Cette terre est désignée comme étant **partie nord-est du lot 54** du cadastre de Cap-Santé. (no. 24228, Vol. A 31, Reg. A).

Alphonse Chaillé la rétrocéda à Clément Chaillé (no. 24898, Vol. A 32, Reg. A).

Clément Chaillé la donna à Ulric Chaillé le 3 avril 1900 (no. 39134, Vol. A 46, Reg. A).

Le 3 août 1903, devant E. Hamel, Ulric Chaillé en vendit un morceau mesurant six arpents de largeur sur trente-six pieds de profondeur à Clément Chaillé (no. 50299, Vol. A 53, Reg. A). Le 22 juillet 1925, devant P. Chalifour, Clément Chaillé demeurant à Worcester, Mass. vendit ce morceau à Charles Germain (no. 75862, Vol. 79, Reg. A).

Le 24 juillet 1925, devant Philémon Bergeron, Ulric Chaillé vendit à Charles Germain les deux terres que lui avait données son père. La première mesurant trois arpents de front sur quatorze arpents de profondeur était alors bornée, au nord-est, à Delphis Papillon et, au sud-ouest, à Hector Julien. La seconde mesurait trois arpents de largeur sur vingt-huit arpents de profondeur et était alors bornée, au nord-est, à la terre ci-dessus décrite, et, au sud-ouest, à Jean Galarneau. L'acte fut enregistré sous le numéro 75903.

Charles Germain la donna à Salomon Germain. Acte enregistré le 2 janvier 1930 sous le numéro 82984.

Salomon Germain la vendit à Jean-Paul Julien. Acte enregistré le 19 juin 1947 sous le numéro 112900.

Jean-Paul Julien la vendit à dame Borromée Julien. Acte enregistré le 19 juin 1947 sous le numéro 102383.

Vente de Jean-Paul Julien à Rolland Matte. Acte enregistré le 16 septembre 1949 sous le numéro 102158.

Don Charles Germain à Louis-Philippe Germain. Acte enregistré le 5 juin 1951 sous le numéro 124505.

⁴² Cadastre de la seigneurie de Belair, appartenant aux héritiers de Moses Hart, clos le 6 juillet 1859 par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire.

⁴³ Cadastre abrégé des seigneuries du district de Québec de 1863, Vol. I

Vente de Louis-Philippe Germain à Hervé Petitclerc. Acte enregistré le 5 juillet 1956 sous le numéro 139738.

Vente de Jean-Paul Julien à Armand Lavoie. Acte enregistré le 18 janvier 1969 sous le numéro 183478.

Le reste de la terre 23 et la bande de quatre arpents de profondeur font **partie nord-est du lot 54** du cadastre de Cap-Santé.

Terre 39

Cette terre est formée de la parcelle résiduelle de la seigneurie Belair et de la partie de la terre 24 qui s'étend au nord de la rivière Jacques-Cartier.

Parcelle résiduelle de la seigneurie.

Nicolas Petit avait obtenu cette parcelle résiduelle de la seigneurie Belair de trois arpent de front sur quatre arpents de profondeur et l'avait incorporée à la partie de la terre 24 qui s'étend sur la rive nord de la rivière Jacques-Cartier.

En effet, le 15 janvier 1790, Amable Petit déclara devant F.X. Larue être le propriétaire de cette parcelle.

Selon le terrier de Belair clos le 6 juillet 1859⁴⁴ et le cadastre de 1863⁴⁵, Antoine Petit possédait alors cette parcelle.

Cette parcelle fut intégrée à la partie de la terre 24 située sur la rive nord de la rivière Jacques-Cartier et fait **partie du lot 54** du cadastre de Cap-Santé.

Partie de la terre 24, au nord de la rivière Jacques-Cartier.

Une partie de la terre 24 déborde sur la rive nord de la rivière Jacques-Cartier et toute la profondeur de la bande de quatre arpents s'y trouve.

Nous avons vu que Nicolas Petit occupait la terre 24 en 1705 et que le seigneur Toupin Dussault lui en avait donné un contrat de concession le 24 mai 1709 devant DeLarivière.

Nicolas Petit est décédé le 3 février 1731 laissant des enfants mineurs.

⁴⁴ Cadastre de la seigneurie de Belair, appartenant aux héritiers de Moses Hart, clos le 6 juillet 1859 par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire.

⁴⁵ Cadastre abrégé des seigneuries du district de Québec de 1863, Vol. I

En 1751, son fils, Joseph Petit occupait la partie de cette terre située au nord de la rivière Jacques-Cartier. Il épousa Geneviève Hardy dit Châtillon, fille de Jean-François Hardy, le 18 janvier 1751 au Cap-Santé.

Le 3 février 1752, devant Pollet, Jean Lamothe et Françoise Glinel, son épouse, Nicolas Petit, fils, Benjamin Piché et Magdeleine Pleau, son épouse, et Pierre Jugnac et Brigitte Bertrand, son épouse, tous héritiers de Nicolas Petit, père, vendirent leurs parts de cette terre à Joseph Petit. Jean Lamothe et son épouse vendirent deux parcelles ; l'une mesurant un quart d'arpent de front bornée, au nord-est, à Jean Petit, et, au sud-ouest, à la terre de défunt Henry Chaillé, l'autre mesurant une perche, quinze pieds et neuf pouces de front bornée, au nord-est, à la part de Jean Petit, et, au sud-ouest, à la part de la veuve Petit. Ces parcelles étaient à prendre de la devanture de la rivière Jacques-Cartier en continuant au bout de la profondeur de la terre.

Nicolas Petit, fils, vendit aussi à Joseph Petit deux parts identiques. L'une mesurant un quart d'arpent de front était bornée, au nord-est, à l'acquéreur, et, au sud-ouest, à René Petit. L'autre parcelle d'une perche, quinze pieds et neuf pouces de front, était bornée, au nord-est, à Jean-Baptiste Chaillé, et, au sud-ouest, au dit acquéreur.

Benjamin Piché vendit une parcelle mesurant un quart d'arpent de front tenant au nord-est et au sud-ouest à l'acquéreur. Une note ajoutée au bas de l'acte mentionne que Pierre Jugnac et Brigitte Bertrand, son épouse, vendirent des portions similaires mais aucune précision n'est donnée.

Amable Petit, fils de Joseph Petit et de Geneviève Hardy, hérita d'une partie de cette terre et en acquit des parcelles des autres héritiers.

Le 30 janvier 1790, devant F. X. Larue, Barthelemy Langlois et Marie-Anne Richard, son épouse, vendirent à Amable Petit une parcelle mesurant un demi-arpent de front sur la profondeur qu'il peut y avoir. Cette parcelle devait être détachée de la terre de feu Joseph Petit mesurant trois arpents de front et bornée, par-devant, à la rivière Jacques-Cartier, par derrière, à Jean Papillon, au nord-est, à Jean-Baptiste Chaillé, et, au sud-ouest, à Louis Galarneau. Le vendeur avait acquis cette parcelle par échange avec François-de-Sales Mottard par acte passé le 22 janvier 1785 devant Deschenaux.

Le 15 janvier 1790, Amable Petit déclara devant F.X. Larue posséder cette terre mesurant trois arpents de front sur environ quatorze arpents de profondeur bornée, par-devant, à la rivière Jacques-Cartier, par derrière, à la dite profondeur, au nord-est, à Jean-Baptiste Chaillé, et, au sud-ouest, à Louis Galarneau. Il déclara aussi posséder dans cette seigneurie une terre formant la continuation des quatorze arpents de la terre décrite ci-dessus et mesurant trois arpents de front sur quatre arpents de profondeur qui se termine à la terre de Jean Papillon. Il ajouta ne point avoir de contrat de concession.

Donc Amable Petit possédait la partie de la terre 24 située sur la rive nord de la rivière Jacques-Cartier et la bande de quatre arpents de profondeur restant de la seigneurie. Il en était toujours le propriétaire le 18 avril 1833 selon le nouvel acte de concession de la terre voisine du côté nord-est passé devant Bigué.

Selon le terrier de Belair clos le 6 juillet 1859 et le cadastre de 1863⁴⁶, Jean Petit en était alors propriétaire ⁴⁷ de la moitié et Clément Chaillé de l'autre.

Clément Chaillé acquit la totalité de cette terre.

Le 15 novembre 1882, devant L.P. Bernard, Clément Chaillé et son épouse Flavie Doré donnèrent à Alphonse Chaillé, leur fils, cette terre mesurant trois arpents de front sur vingt-sept arpents de profondeur et bornée, au sud, à la rivière Jacques-Cartier, au nord, à Joseph Lavallée, au nord-est, à une autre terre qu'ils lui donnèrent, et, au sud-ouest, à Chrisostome Galarneau (no. 24228, Vol. A 31, Reg. A).

Alphonse Chaillé la rétrocéda à Clément Chaillé (no. 24898, Vol. A 32, Reg. A).

Clément Chaillé la donna à Ulric Chaillé le 3 avril 1900 (no. 39134, Vol. A 46, Reg. A).

Le 3 août 1903, devant E. Hamel, Ulric Chaillé en vendit un morceau mesurant six arpents de largeur sur trente-six pieds de profondeur à Clément Chaillé (no.50299, Vol. A 53, Reg. A). Le 22 juillet 1925, devant P. Chalifour, Clément Chaillé demeurant à Worcester, Mass. vendit ce morceau à Charles Germain (no. 75862, Vol. 79, Reg. A).

Le 24 juillet 1925, devant Philémon Bergeron, Ulric Chaillé vendit à Charles Germain les deux terres que lui avait données son père. La première mesurant trois arpents de front sur quatorze arpents de profondeur était alors bornée, au nord-est, à Delphis Papillon et, au sud-ouest, à Hector Julien. La seconde mesurait trois arpents de largeur sur vingt-huit arpents de profondeur et était alors bornée, au nord-est, à la terre ci-dessus décrite, et, au sud-ouest, à Jean Galarneau. L'acte fut enregistré sous le numéro 75903.

Charles Germain la donna à Salomon Germain. Acte enregistré le 2 janvier 1930 sous le numéro 82984.

Salomon Germain la vendit à Jean-Paul Julien. Acte enregistré le 19 juin 1947 sous le numéro 112900.

Jean-Paul Julien la vendit à dame Borromée Julien. Acte enregistré le 19 juin 1947 sous le numéro 102383.

Vente de Jean-Paul Julien à Rolland Matte. Acte enregistré le 16 septembre 1949 sous le numéro 102158.

Vente de Jean-Paul Julien à Armand Lavoie. Acte enregistré le 18 janvier 1969 sous le numéro 183478.

Le reste de la terre 24 et la parcelle résiduelle de la seigneurie Belair mesurant quatre arpents de profondeur forment la **partie sud-ouest du lot 54** du cadastre de Cap-Santé.

⁴⁶ Cadastre abrégé des seigneuries du district de Québec de 1863, Vol. I

⁴⁷ Cadastre de la seigneurie de Belair, appartenant aux héritiers de Moses Hart, clos le 6 juillet 1859 par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire.

Terre 40

Cette terre est formée de la parcelle résiduelle de la seigneurie Belair et de la partie de la terre 25 qui s'étend au nord de la rivière Jacques-Cartier.

Parcelle résiduelle de la seigneurie.

Le 20 mars 1747, devant Joseph Jacob, Jean-Baptiste T. Dussault concéda à Joseph Galarneau *"une terre qui se trouve au bout des 80 arpents du bord du fleuve par-devant la devanture de la terre de l'acquéreur"*. L'acte ne donne pas plus de précision.

Il s'agit probablement de Philippe Joseph Galarneau, fils de Charles Galarneau et de Geneviève Greslon, qui épousa Madeleine Pinel, fille de Jean Pinel, le 3 février 1720 à Cap-Santé.

Joseph Galarneau ajouta cette parcelle à la partie de la terre 25 qu'il possédait sur la rive nord de la rivière Jacques-Cartier.

Le 30 janvier 1790, Jean-François Galarneau déclara devant F. X. Larue posséder une terre située dans la 3^{ième} concession de la seigneurie de Belair et mesurant trois arpents de front sur quatre arpents de profondeur. Cette terre était bornée, par-devant, au bout de la profondeur de la terre du dit Galarneau, par derrière, à Nicolas Sylvain, au nord-est, à Amable Petit, et, au sud-ouest, aux mineurs de Pierre Matte. Il déclara ne point avoir de contrat de concession.

Son fils Louis Galarneau acquit cette terre. Selon le terrier de Belair clos le 6 juillet 1859⁴⁸ et le cadastre de 1863⁴⁹, la veuve de Louis Galarneau possédait alors cette parcelle.

Cette parcelle fut intégrée à la partie de la terre 25 que possédaient les Galarneau. Elle fait **partie du lot 55** du cadastre de Cap-Santé

Partie de la terre 25, au nord de la rivière Jacques-Cartier.

Une partie de la terre 25 déborde sur la rive nord de la rivière Jacques-Cartier et toute la profondeur de la bande de quatre arpents s'y trouve.

Nous avons vu que Henry Chaillé avait acquis la terre 25 le 20 juin 1710, devant DeLarivière, et que ses héritiers l'avait vendue au seigneur Jean-Baptiste (III) T. Dussault le 9 avril 1737, devant Pollet.

⁴⁸ Cadastre de la seigneurie de Belair, appartenant aux héritiers de Moses Hart, clos le 6 juillet 1859 par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire.

⁴⁹ Cadastre abrégé des seigneuries du district de Québec de 1863, Vol. I

Cette terre apparaît dans l'inventaire des biens du seigneur T. Dussault fait par Gouget le 28 mars 1764 mais elle ne mesurait alors que trente arpents de profondeur. La partie située sur la rive nord de la rivière Jacques-Cartier avait donc été aliénée.

Louis Galarneau acquit cette terre. Il épousa Geneviève Marcot, fille de Jean-François, le 9 février 1750 à Cap-Santé.

Louis Galarneau est donné comme propriétaire de cette terre dans divers actes concernant les terres adjacentes datés de 1755 et 1790.

La veuve de Louis Galarneau était propriétaire de cette terre selon le terrier de Belair clos le 6 juillet 1859⁵⁰. Il s'agit probablement de la veuve du fils ou d'un petit-fils de Louis Galarneau et de Geneviève Marcot.

Chrisostome Galarneau en était propriétaire en 1888.

Jean-Baptiste Galarneau en fit don à Rosaire Galarneau (no. 54202, Vol. 56, Reg. A).

Vente de Rosaire Galarneau et de Jean-Baptiste Galarneau à Siméon Matte. Acte enregistré le 25 juin 1925 sous le numéro 75742, Vo. 79, Reg. A.

Don de Siméon Matte à Alphonse Matte. Acte enregistré le 27 septembre 1930 sous le numéro 84111.

Alphonse Matte la légua à son épouse Émérentienne Bédard. Actes enregistrés le 6 octobre 1942 sous les numéros 84111 et 116856.

Vente de Vve Alphonse Matte à Hervé Petitclerc. Acte enregistré le 10 janvier 1951 sous le numéro 123724.

Le 7 août 1963, devant P. Guillemette, Hervé Petitclerc vendit à Armand Lavoie une lisière de terrain situé au Cap-Santé mesurant dix-huit pieds, mesure anglaise, de largeur sur toute la profondeur qu'il peut y avoir du chemin du Bois de l'Ail au sud jusqu'au terrain de Henri Lavoie situé au nord. Ce terrain était borné, au nord, à Henri Lavoie, au sud, au chemin du Bois de l'Ail, au nord-est, à Rolland Matte, et, au sud-ouest, au vendeur (no. 163493). Ce terrain fait **partie du lot 55** du cadastre de Cap-Santé.

Le 29 novembre 1965, devant P. Guillemette, Hervé Petitclerc vendit à Armand Lavoie une lisière de terrain faisant partie du lot 55 et mesurant sept pieds de largeur (mesure anglaise) sur la profondeur qu'il peut y avoir du chemin du Bois de l'Ail au sud jusqu'au terrain de Henri Lavoie situé au nord. Ce terrain était borné, au nord, au représentant de Henri Lavoie, au sud, au chemin du Bois de l'Ail, au nord-est, à Rolland Matte, et, au sud-ouest, partie au vendeur et partie à l'acquéreur. Hervé Petitclerc vendit aussi à Armand Lavoie une autre lisière de terrain située sur le même lot mesurant environ vingt-huit arpents de superficie et bornée, au nord, au représentant de Henri Lavoie, au sud, au vendeur, au nord-est, à partie de la parcelle désignée ci-dessus, et, au sud-ouest, à la ligne de division des lots 56 et 57 du cadastre de Cap-Santé (no. 171964). Ce terrain fait **partie du lot 55** du cadastre de Cap-Santé.

⁵⁰ Cadastre abrégé des seigneuries du district de Québec de 1863, Vol. I.

Vente de Hervé Petitclerc à Eugène Sauvageau par acte enregistré le 2 avril 1980 sous le numéro 252873.

Le reste de la terre 25 et la bande de quatre arpents de profondeur font partie du **lot 55** du cadastre de Cap-Santé.

Terre 41

Cette terre est formée de la partie de la terre 26 qui déborde sur la rive nord de la rivière Jacques-Cartier et de la parcelle résiduelle de la seigneurie Belair mesurant trois arpents de front sur quatre arpents de profondeur.

Parcelle résiduelle de la seigneurie.

Laurent Matte, époux de Isabelle (Élisabeth) Richard, acquit la partie de la terre 26 située du côté nord de la rivière Jacques-Cartier. C'est ce que nous apprend l'inventaire de ses biens fait le 21 juillet 1755 par Fleury. Ce morceau de terre mesurait trois arpents de front par environ dix-huit arpents de profondeur, et était borné, au sud, à la rivière Jacques-Cartier, par derrière à Jean Pichet, au nord-est, à Louis Galarnault, et, au sud-ouest, à Jean Lamothe. Il possédait donc la parcelle résiduelle de la seigneurie Belair mesurant trois arpents de front sur quatre arpents de profondeur.

Laurent Matte, fils de Laurent Matte et de Françoise Sylvestre, épousa Isabelle (Élisabeth) Richard, fille de Louis Richard et de Marie Thérèse Fournel, le 14 février 1729, au Cap-Santé. Élisabeth Richard était la nièce de François Richard. Laurent Matte épousa en secondes noces Catherine Brière. Ils signèrent un contrat de mariage le 18 février 1751 devant le curé Voyé de Cap-Santé et cet acte fut déposé au greffe de Sanguinet le 21 février 1751.

Cette parcelle fut acquise par Pierre Matte. Ses enfants mineurs en sont donnés comme propriétaire en 1790.

Augustin Bertrand et son épouse Rosalie Morisset en firent l'acquisition.

Le 28 janvier 1804, devant F.X. Larue, ils firent don à leurs fils Augustin et François Bertrand de cette terre située en la seigneurie de Belair au-dessus de la rivière Jacques-Cartier et mesurant trois arpents de front sur quatre arpents de profondeur. Cette terre était alors bornée, par-devant, à Jean Pichet, par derrière, au bout des quatre arpents de profondeur ou à la terre des représentants des mineurs de Pierre Matte, au sud-ouest, à Mathew McNider (raturé Pierre Pagé), et, au nord-est, à Louis Galarneau.

Augustin Bertrand prit la moitié de terre du côté du sud-ouest et François, l'autre.

Selon le terrier de Belair clos le 6 juillet 1859⁵¹, Augustin Bertrand possédait alors la moitié de cette parcelle et François Papillon, l'autre.

Il semblerait que cette parcelle fut vendue au propriétaire de la terre voisine du côté nord-est puisqu'elle fait **partie du lot 55** du cadastre de Cap-Santé.

Partie de la terre 26, au nord de la rivière Jacques-Cartier.

Le 3 juin 1709, devant DeLarivière, le seigneur Toupin Dussault concéda la terre 26 à Jean-François Bertrand.

Le 25 juillet 1718, devant Defossé, Jean-François Bertrand vendit à François Richard, son beau-frère, la partie de la terre 26 située au sud de la rivière Jacques-Cartier. C'est ce que nous apprend l'inventaire des biens de François Richard fait par Louis Pillard le 20 mars 1739. Cette terre mesurait environ dix-huit arpents de profondeur sur la rive nord de la rivière Jacques-Cartier.

Jean-François Bertrand avait épousé Anne Richard, la sœur de ce François Richard et ce dernier était le mari de Angélique Bertrand, la sœur de Jean-François Bertrand. François Richard demeurait sur la terre 20.

François Richard mourut écrasé par son moulin le 8 août 1722 laissant sa veuve avec des enfants mineurs.

Le 5 février 1752, devant Pollet, Gabriel et Marie Charlotte Richard, sa femme, et Charles Godin et Catherine Richard vendirent à Jean Lamothe et Marie Françoise Glinel, sa femme, une part et portion de la terre paternelle dont les sœurs Richard avaient hérité suite au décès de leur père et mère. Ils vendirent alors leur part dans la partie de la terre paternelle qui s'étend au nord de la rivière Jacques-Cartier jusqu'au bout de sa profondeur.

Laurent Matte, époux de Isabelle (Élisabeth) Richard, acquit la partie de la terre 26 située du côté nord de la rivière Jacques-Cartier. C'est ce que nous apprend l'inventaire de ses biens fait le 21 juillet 1755 par Fleury. Ce morceau de terre mesurait trois arpents de front par environ dix-huit arpents de profondeur, et était borné, au sud, à la rivière Jacques-Cartier, par derrière à Jean Pichet, au nord-est, à Louis Galarnault, et, au sud-ouest, à Jean Lamothe. Il possédait donc la parcelle résiduelle de la seigneurie Belair mesurant trois arpents de front sur quatre arpents de profondeur.

Laurent Matte, fils de Laurent Matte et de Françoise Sylvestre, épousa Isabelle (Élisabeth) Richard, fille de Louis Richard et de Marie Thérèse Fournel, le 14 février 1729, au Cap-Santé. Élisabeth Richard était la nièce de François Richard. Laurent Matte épousa en secondes noces Catherine Brière. Ils signèrent un contrat de mariage le 18 février 1751 devant le curé Voyé de Cap-Santé et cet acte fut déposé au greffe de Sanguinet le 21 février 1751.

⁵¹ Cadastre de la seigneurie de Belair, appartenant aux héritiers de Moses Hart, clos le 6 juillet 1859 par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire.

Cette terre passa à Pierre Matte. Ses enfants mineurs en sont donnés comme les propriétaires dans différents actes passés devant F.X. Larue ; l'un le 30 janvier 1790 et l'autre, le 28 janvier 1804.

Subdivision lot 56 CS.

Selon le terrier de Belair clos le 6 juillet 1859⁵² et le cadastre de 1863⁵³, Jean-Baptiste Richard était alors propriétaire de cette partie mesurant un arpent de front sur dix-huit arpents de profondeur.

Le 2 juillet 1888, devant L.P. Bernard, pour la somme de \$100, Jean Richard, Siméon Richard et Arthémise Richard vendirent à Olivier Delisle cette terre située dans la paroisse de Cap-Santé, rang Saint-Philippe mesurant un arpent de front sur dix-neuf arpents de profondeur, bornée, au sud, à la rivière Jacques-Cartier, au nord, à Chrisostome Galarneau, au nord-est, à Chrisostome Galarneau, et, au sud-ouest, à l'acquéreur (no. 29162, Vol. A36, Reg. A).

Le 3 juillet 1905, Olivier Piché dit Delisle fit son testament devant J.O. East et légua ses biens à son Oscar Piché et leur usufruit à son épouse (no. 47508, Vol. A52, Reg. A).

Arthémise Piché dit Delisle renonça à sa part en faveur de Oscar Piché dit Delisle. Acte enregistré le 24 février 1923 sous le numéro 72216.

Oscar Piché dit Delisle la légua à son épouse. Acte enregistré le 26 juin 1944 sous le numéro 105301.

Vente de Louise Piché dit Delisle à André Delisle. Acte enregistré le 16 septembre 1944 sous le numéro 105850.

Vente de André Delisle à Émilien Gauthier. Acte enregistré le 16 mai 1950 sous le numéro 121660.

Vente de René Piché à Henri Mottard. Acte enregistré le 26 avril 1952 sous le numéro 127029. Ce dernier vendit à Rolland Matte. Acte enregistré le 13 août 1954 sous le numéro 133926.

Déclaration de Rolland Matte enregistrée le 18 janvier 1964 (no. 165185).

Vente de Roland Matte à Antoine Dubé. Acte enregistré le 30 décembre 1969 sous le numéro 187223.

Antoine Dubé en vendit une partie à Yvon Lavoie. Acte enregistré le 16 avril 1973 sous le numéro 201811. Yvon Lavoie vendit une partie à Jean-Guy Boudreault. Acte enregistré le 18 avril 1973 sous le numéro 201 841. Yvon Lavoie vendit à Denis Tanguay. Acte enregistré le 25 mai 1973 sous le numéro 202445.

⁵² Cadastre de la seigneurie de Belair, appartenant aux héritiers de Moses Hart, clos le 6 juillet 1859 par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire.

⁵³ Cadastre abrégé des seigneuries du district de Québec de 1863, Vol. I

Antoine Dubé vendit l'autre partie à Hervé Petitclerc. Acte enregistré le 6 novembre 1973 sous le numéro 205447.

Cette partie de la terre 26 et la parcelle résiduelle de la seigneurie Belair mesurant quatre arpents de profondeur forment **partie du lot 56** du cadastre de Cap-Santé.

Subdivision lot 57 CS.

Selon le terrier de Belair clos le 6 juillet 1859⁵⁴ et le cadastre de 1863⁵⁵, Camélien Piché était alors propriétaire de cette partie mesurant deux arpents de front et, de deux arpents de front.

Dame N. Desautels vendit à Olivier Piché dit Delisle (no. 187223, Vol. A 49, Reg. A).

Le 3 juillet 1905, Olivier Piché dit Delisle fit son testament devant J.O. East et légua ses biens à son Oscar Piché et leur usufruit à son épouse (no. 47508, Vol. A52, Reg. A).

Oscar Piché dit Delisle la légua à son épouse. Acte enregistré le 26 juin 1944 sous le numéro 105301.

Vente de Louise Piché dit Delisle à André Delisle. Acte enregistré le 16 septembre 1944 sous le numéro 105850.

Vente de André Delisle à Émilien Gauthier. Acte enregistré le 16 mai 1950 sous le numéro 121660.

Vente de Émilien Gauthier à René Piché. Acte enregistré le 28 juillet 1950 sous le numéro 121660.

Vente de René Piché à Henri Mottard. Acte enregistré le 26 avril 1952 sous le numéro 127029. Ce dernier vendit à Roland Matte. Acte enregistré le 13 août 1954 sous le numéro 133926.

Vente de Roland Matte à Antoine Dubé. Acte enregistré le 30 décembre 1969 sous le numéro 187223.

Vente de Roland Matte à Huguette Matte. Acte enregistré le 14 septembre 1971 sous le numéro 194483.

Antoine Dubé en vendit une partie à Yvon Lavoie. Acte enregistré le 16 avril 1973 sous le numéro 201811. Yvon Lavoie vendit une partie à Maurice Lessard. Acte enregistré le 16 mai 1973 sous le numéro 202305. Yvon Lavoie vendit à Denis Tanguay. Acte enregistré le 25 mai 1973 sous le numéro 202445.

Antoine Dubé vendit l'autre partie à Hervé Petitclerc. Acte enregistré le 6 novembre 1973 sous le numéro 205447.

⁵⁴ Cadastre de la seigneurie de Belair, appartenant aux héritiers de Moses Hart, clos le 6 juillet 1859 par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire.

⁵⁵ Cadastre abrégé des seigneuries du district de Québec de 1863, Vol. I

Cette partie de la terre 26 et la parcelle résiduelle de la seigneurie Belair mesurant quatre arpents de profondeur forment le **lot 57** du cadastre de Cap-Santé.

Terre 42

Cette terre est formée de la parcelle résiduelle de la seigneurie Belair et de la partie de la terre 27 qui s'étend au nord de la rivière Jacques-Cartier.

Parcelle résiduelle de la seigneurie.

Le 13 mars 1771, devant Gouget, le seigneur T. Dussault concéda à Jean Matte cette parcelle de terre mesurant trois arpents de front sur quatre arpents de profondeur située au bout de la terre du moulin de la seigneurie. Cette parcelle était alors bornée, par derrière, à la ligne séparant la seigneurie Belair, au nord-est, à Pierre Matte, et, au sud-ouest, à Jean Germain. Cet acte mentionne que cette parcelle fut concédée par billet daté du 8 avril 1755 et renouvelé d'année en année.

Lorsque la famille Matte acquit le moulin, cette terre fut intégrée à la partie de la terre 27 s'étendant au nord de la rivière Jacques-Cartier.

Partie de la terre 27, au nord de la rivière Jacques-Cartier.

Arrivée sur cette terre, la rivière Jacques-Cartier tourne à 90 degrés en direction sud et occupe toute la superficie de la terre 27 sauf une bande du côté nord-est de la rivière, le lot 81 du cadastre des Écureuils, une bande du côté sud-ouest de la rivière, partie du lot 59 du cadastre de Cap-Santé, et la partie de la terre 27 qui s'étend au nord de la rivière Jacques-Cartier. Cette dernière partie mesure environ quinze arpents et demi de profondeur. À cette partie s'ajoute la parcelle résiduelle de la seigneurie de Belair qui mesure trois arpents de front sur quatre arpents de profondeur.

Le 24 juillet 1765, devant Gouget, Jean-Baptiste (III) T. Dussault confirma avoir vendu à Jean Lamothe, "*farinier*", le 26 mars 1747, devant Jacob, la moitié du moulin à farine de la dite seigneurie Belair.

Vers 1774, Jean Lamothe donna cette terre et le moulin à son petit-fils, Louis Lamothe.

William Grant en était propriétaire en 1778 et François Péliesson en 1780. Mathew McNider l'acquit en 1784⁵⁶.

⁵⁶ Information donnée par M. Clément T. Dussault dans une lettre à l'auteur le 10 avril 1987. Il avait obtenu cette information de M. Edouard Hamel, ancien registraire, de Cap-Santé.

Mathew McNider fit faillite en 1806. Le shérif Sheppard saisit ses biens incluant la seigneurie Belair et le moulin qu'il vendit à Moses Hart. Ce dernier revendit le moulin à Jacques Marcot en 1809.

Un acte de F.X. Larue confirme que le 6 mars 1823 Jacques Marcot était propriétaire de ce moulin. Jean-Baptiste Pagé échangea alors sa rente de un minot de blé par année que lui versait le moulin de la seigneurie Belair contre un emplacement dans la seigneurie de Neuville.

Le 5 janvier 1829, devant Bigué, Jacques Marcotte vendit le moulin à son frère Jean-Baptiste Marcotte.

Le moulin demeura propriété de la famille Marcotte plus de cent ans.

Le terrier de la seigneurie Belair clos le 6 juillet 1859 et celui de 1863⁵⁷ donnent Louis Marcotte comme propriétaire de cette terre⁵⁸. Le 10 octobre 1879, Louis Marcotte, maître meunier, fit son testament devant L.P. Bernard et légua à part égale à ses fils Aimé et Jean-Baptiste Marcotte tous ses biens et particulièrement cette terre mesurant trois arpents de front sur vingt-quatre arpents de profondeur désignée comme étant le lot 58 du cadastre de Cap-Santé (no. 20805, Vol. 29, Reg.A). Le même jour, devant le même notaire, Basilice Bertrand, épouse de Louis Marcotte, fit son testament et légua ses biens à ses fils Aimé et Jean-Baptiste Marcotte. Ses biens comprenaient la juste moitié d'une terre mesurant trois arpents de front sur vingt-quatre arpents de profondeur désignée comme étant le lot 58 du cadastre de Cap-Santé (no. 25730, Vol. 33, Reg.A).

Le 19 mars 1903, Aimé Marcotte, maître meunier, fit son testament devant L.P. Bernard et institua Amédé Marcotte, son neveu, légataire universel de ses biens (no. 43880, Vol. 49, Reg. A). Ce dernier hypothéqua cette terre avec "*les bâtisses et moulin à farine et à scie*" en faveur de ses tantes Julie et Adéline Marcotte le 14 octobre 1908 devant Arthur Beaudry (no. 50272, Vol. 53, Reg. A).

Le 14 juin 1908, Amédé Marcotte déclara devant Arthur Beaudry que son père Jean-Baptiste Marcotte était décédé sans testament le 19 décembre 1904 et qu'il était le seul héritier de du dit Jean-Baptiste Marcotte et de feu Odile Duplessis, son épouse. Il déclara que les immeubles dépendant de la succession étaient la juste moitié indivise de la terre portant le numéro 58 du cadastre de Cap-Santé et de la juste moitié indivise des bâtisses, moulin à farine et à scie (no. 50350, Vol. 53, Reg. A).

Le 14 octobre 1908, devant Arthur Beaudry, Amédé Marcotte, propriétaire de moulin, domicilié au Cap-Santé, reconnu être obligé envers ses tantes Julie et Adéline Marcotte et de les garder. En garantie, il hypothéqua le lot 58 avec les bâtisses et le moulin à farine et à scie (no. 50272, Vol. 53, Reg. A).

Le 4 février 1919, devant Édouard Hamel, Amédé Marcotte vendit à Siméon Matte, cultivateur, pour la somme de \$8000 cette terre située au Cap-Santé avec la maison, le

⁵⁷ Cadastre abrégé des seigneuries du district de Québec de 1863, Vol. I

⁵⁸ Cadastre de la seigneurie de Belair, appartenant aux héritiers de Moses Hart, clos le 6 juillet 1859 par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire.

moulin, les bâtisses et dépendances ci-dessus construites, chaussée, dalles et pouvoir d'eau. Cette terre mesurait trois arpents de front sur vingt-quatre arpents de profondeur et était désignée comme étant le lot 58 du cadastre de Cap-Santé (no. 65768, Vol. 67, Reg. A).

Le 4 février 1919, devant Édouard Hamel, Amédé Marcotte vendit à Siméon Matte, cultivateur, un morceau de terre contigu à la terre portant le numéro 58 du cadastre de Cap-Santé et mesurant un demi-arpent de largeur à partir de l'endroit appelé "*Grand Fossé*" en montant vers le nord le long de la ligne du susdit lot jusqu'à la parallèle tel que décrit dans un acte d'échange entre Jean Lamothe représenté aujourd'hui par le vendeur et Jean Germain reçu devant Guyard de Fleury le 14 mars 1738. Ce morceau de terre fait partie du lot 59 du cadastre de Cap-Santé, propriété actuelle de Charles Germain (no. 65768, Vol. 67, Reg. A).

En 1925, Siméon Matte aurait vendu à "The Bay St-Paul Lumber Co." pour 15,000\$. La Donnacona Paper Co. l'acheta l'année suivante et le loua à Adrien Matte, fils de Siméon Matte⁵⁹.

Le 18 janvier 1933, devant Philippe Chalifour, Siméon Matte vendit à Adrien Matte le reste de cette terre située au Cap-Santé avec maison, bâtisses, chaussée, dalles, pouvoir d'eau et dépendances mesurant trois arpents de largeur sur une profondeur moyenne de vingt arpents et faisant partie du lot 58 du cadastre de Cap-Santé. Cette terre était bornée, au nord, à Rosaire Piché, au sud, au chemin de front, au sud-ouest, à Charles Germain, et, au nord-ouest, à Oscar Delisle. Le vendeur déclara que le terrain où se trouvait le moulin à scie appartenait à la Compagnie Donnacona Paper. (no. 87553, Vol. 96, Reg. A).

Le 19 février 1936, devant Philippe Chalifour, Adrien Matte vendit à Siméon Matte un morceau de terre situé au Cap-Santé avec bâtisses, moulin et dépendances dessus construites, chaussée, dalles, pouvoir d'eau avec y compris la rivière avec le droit de faire des écluses et faisant partie du lot 58. Le dit terrain de forme irrégulière est borné au sud, au nord et au sud-ouest à la rivière, et, au nord-est au chemin public. Il lui vendit aussi un autre morceau de terrain de forme irrégulière pris et détaché du dit lot 58 avec et y compris une chaussée et le droit de faire des écluses. Ce morceau de terrain était borné, au nord, à la rivière, au sud, au chemin de front, au sud-ouest, à la rivière, et, au nord-est, à vingt pieds de la maison du vendeur en ligne droite avec le coin de la grange et le pont sur la rivière des prairies (no. 91093).

Le 15 juin 1939, devant P. Chalifour, Roger Matte, fils de Siméon Matte et de Marie Louise Denis, signa un contrat de mariage avec Cécile Beaudry, fille de Alysius Beaudry et de Marie Anger. A cette occasion, son père Siméon Matte donna à son fils Roger Matte un morceau de cette terre avec la maison, bâtisses, moulin et dépendances dessus construites, chaussée, dalles, pouvoir d'eau et y compris la rivière. Ce terrain de forme irrégulière était borné, au sud, au nord et au sud-ouest, à la rivière, et, au nord-est, au

⁵⁹ Information donnée par M. Clément T. Dussault dans une lettre à l'auteur le 10 avril 1987. Il avait obtenu cette information de M. Edouard Hamel, ancien registraire, de Cap-Santé.

chemin public. Il lui donne aussi un autre morceau de cette terre borné, au nord, à la rivière, au sud, au chemin, au sud-ouest, à la rivière, et, au nord-est, à 20 pieds de la maison de Adrien Matte en ligne droite du coin du garage et le pont sur la rivière des prairies appartenant à Adrien Matte (no. 96626).

Roger Matte en vendit une partie à Yvon Lavoie par acte enregistré le 19 avril 1971 sous le numéro 192243.

Roger Matte vendit une partie à Maurice Ferron par acte enregistré le 13 août 1975 sous le numéro 215871.

Cette parcelle est désignée comme étant une **partie du lot 58** du cadastre de Cap-Santé.

Subdivision, partie du lot 58 CS.

Adrien Matte épousa Marie Anne Auger. Ils passèrent un contrat de mariage devant Chalifour le 19 septembre 1926.

Le 18 octobre 1937, devant Philippe Chalifour, Adrien Matte vendit à Alphonse Matte un morceau de cette terre mesurant vingt-neuf arpents en superficie et borné, au nord, à neuf arpents du chemin public, au sud, à Charles Germain, au nord-est, à Oscar Delisle, et, au sud-ouest à Charles Germain (no. 93634).

Adrien Matte vendit un morceau à Edgar Trudel. Acte enregistré le 25 février 1944 sous le numéro 104640. Edgar Trudel le vendit à Arthur Gendron par acte enregistré le 25 janvier 1945 sous le numéro 106596. Ce dernier le vendit à Cilien Richard par acte enregistré le 8 octobre 1948 sous le numéro 117340. Cilien Richard le vendit à René Piché par acte enregistré le 6 mai 1953 sous le numéro 129966. René Piché le vendit à Henri Piché par acte enregistré le 26 juillet 1963.

Cette parcelle est désignée comme étant une **partie du lot 58** du cadastre de Cap-Santé.

Subdivision, partie nord du lot 58 CS.

Le 7 février 1919, devant Édouard Hamel, Siméon Matte vendit à Rosaire Piché un morceau de cette terre couvert de bois et mesurant quatre arpents de profondeur sur la largeur de la terre. Ce morceau devait être pris à l'extrémité nord du lot 58 et était borné, au nord, à la profondeur du dit lot de terre, au sud, au résidu du dit lot de terre appartenant au vendeur, au sud-ouest, à Georges B. Leclerc, et, au nord-est, à Jean Galarneau (no. 65770, Vol. 67, Reg. A).

Rosaire Piché légua ses biens à son épouse Marie Louise Mercure par testament enregistré le 15 octobre 1942 sous les nos. 102419 et 102420.

Marie Louise Mercure le vendit à Raymond Côté. Acte enregistré le 22 octobre 1942 sous le numéro 102464.

Cette parcelle est désignée comme étant une **partie du lot 58** du cadastre de Cap-Santé.

Terre 42
Seigneur Jean-Baptiste (I) T. Dussault Seigneur Jean-Baptiste (II) T. Dussault Héritiers et Seigneur Jean-Baptiste (III) T. Dussault Jean Lamothe m. Françoise Glinel 19 sept 1743 Louis Lamothe
Terre 27
Seigneur Jean-Baptiste (I) T. Dussault Seigneur Jean-Baptiste (II) T. Dussault Héritiers et Seigneur Jean-Baptiste (III) T. Dussault Jean Lamothe m. Françoise Glinel 19 sept 1743 Louis Lamothe vers 1774 Louis Marcotte m. Basilice Marcotte avant 1859 William Grant vers 1778 François Péliison vers 1780 Mathew McNider vers 1784 Moses Hart 1806 Jacques Marcotte 1809 Jean-Baptiste Marcotte 5 janvier 1829 Aimé et Jean-Baptiste Marcotte 10 oct. 1879 Aimé Marcotte Amédé Marcotte 19 déc. 1904 Siméon Matte 4 fév. 1919 Adrien Matte 18 jan. 1933 Siméon Matte 18 fév. 1936 Roger Matte 15 juin 1939
Lots 58 CS
Rivière Jacques-Cartier
Lots 81 des Écureuils
3 arpents

Tableau Terre 42

Terre 43

Toute la terre 28 étant située sur la rive nord de la rivière Jacques-Cartier, cette terre ne comprend que la bande de trois arpents de front sur quatre arpents de profondeur restant de la seigneurie.

Parcelle résiduelle de la seigneurie.

Cette parcelle située au bout de la terre de Jean-Baptiste Germain lui fut octroyée bien qu'aucun acte de concession n'ait été trouvé. Le 19 juin 1769, dans l'inventaire qu'il dressa des biens de feu Joseph Bertrand, époux de Marie Josephte Léveillé, Gouget nomma Jean-Baptiste Germain comme voisin de la terre du défunt.

Jean-Baptiste Germain intégra cette terre dans la sienne et elle fait partie du lot **59** du cadastre de Cap-Santé.

Le 7 novembre 1902, devant Jean-Baptiste Hamel, Camille Germain vendit à Georges Balthazar Leclerc, un lot de terre faisant partie du lot 59 et bien connu sous le nom "*des 4 arpents*" borné, au nord, aux héritiers de Joseph Hardy, au nord-est, à Jean et Aimé Marcotte, et, au sud-ouest, à Delphis Papillon (no. 42035, Vol. 48, Reg. A).

Georges Leclerc vendit cette parcelle à Joseph Antonio Bertrand. L'acte de vente fut enregistré le 16 juin 1924 sous le numéro 74273. Antonio Bertrand le vendit à Melville Delisle, enregistré le 22 décembre 1941, numéro 101156. Ce dernier le vendit à Léo Jacob, enregistré le 29 décembre 1965, numéro 172208.

Terre 44

Toute la terre 29 étant située sur la rive nord de la rivière Jacques-Cartier, cette terre ne comprend que la bande de trois arpents de front sur quatre arpents restant de la seigneurie.

Parcelle résiduelle de la seigneurie.

Le 8 février 1722, devant De Hornay, le seigneur Jean-Baptiste T. Dussault, croyant que l'augmentation de la seigneurie concédée à Madeleine Mezeray par le gouverneur Philippe de Rigaud et l'intendant François de Beauharnois le 20 janvier 1706 était valide, concéda à Joseph Bertrand une terre de 3 arpents de front sur 40 arpents de profondeur au bout de la concession de Jean Bertrand, son père, la terre 29, et joignant des deux côtés à la dite seigneurie de Belair. Il en jouissait depuis plusieurs années sans contrat de concession.

Comme nous l'avons vu, cette partie de la seigneurie avait été concédée au seigneur d'Auteuil. Le 8 février 1732, devant Barolet, Joseph Delisle, tuteur des enfants mineurs du seigneur Dussault et administrateur de la seigneurie Belair, corrigea l'acte de concession du 8 février 1722 à Joseph Bertrand pour réduire la terre alors concédée à 4 arpents de profondeur. Cette parcelle concédée était alors bornée par-devant, à la terre de Jean Bertrand, père.

Ce Joseph Bertrand était le fils de Jean-François Bertrand et de Marie-Anne Richard. Il épousa Marie Josephte Léveillé, fille de Jean Léveillé et de Marguerite Augé, au Cap-Santé, le 6 février 1736.

Le 19 juin 1769, Gouget dressa l'inventaire des biens de feu Joseph Bertrand époux de Marie Josephte Léveillé. Ce dernier possédait une terre de trois arpents de front sur quarante arpents de profondeur située au village Saint-Joseph de Cap-Santé. Cette terre était bornée au nord-est et au sud-ouest à la terre de Amable Hardy. Il possédait aussi au bout de la terre décrite ci-dessus une parcelle de terre située dans la seigneurie de Belair mesurant trois arpents de front sur quatre arpents de profondeur alors bornée, par-devant, à la terre sus mentionnée appartenant au défunt, au nord-est, à Jean Germain, et, au sud-ouest, à Laurent Matte.

Joseph Bertrand était décédé laissant des enfants mineurs.

Son fils Augustin Bertrand, époux de Rosalie Morisset, acquit cette terre. Le 28 janvier 1804, devant F.X. Larue, ils donnèrent cette terre à leurs fils Augustin et François Bertrand. Cette terre partie d'une terre de quarante-quatre arpents de profondeur était alors bornée, par-devant, à Louis Pichet, Jean Bertrand et Pierre Morisset, au sud-ouest, à François Hardy, et, au nord-est, à Joseph Hardy.

Cette parcelle fut donc incorporée à la terre de Joseph Bertrand et fait **partie des lots 227, 228 et 229** du cadastre de Cap-Santé.

Terre 45

Toute la terre 30 étant située sur la rive nord de la rivière Jacques-Cartier, cette terre ne comprend que la bande de un arpent et demi de front sur quatre arpents restant de la seigneurie.

Parcelle résiduelle de la seigneurie.

Le 8 février 1722, devant De Horné, Jean-Baptiste T. Dussault concéda à Hardy dit Châtillon, habitant de Belair, son prénom n'est pas donné, une terre mesurant un arpent et demi de front sur quarante arpents de profondeur bornée, par-devant, au bout des deux concessions du bord de l'eau, au nord-est, à Joseph Bertrand, et, au sud-ouest, à la ligne

seigneuriale. L'acte ne donne pas le prénom du dit Hardy mais mentionne qu'il en jouissait depuis plusieurs années sans contrat de concession.

Comme pour les autres terres de la troisième concession, cette fut réduite aux quatre arpents de profondeur restant de la seigneurie.

En 1769, Amable Hardy en était propriétaire. C'est ce que dit l'inventaire des biens de feu Joseph Bertrand époux de Marie Josephte Léveillé fait le 19 juin 1769 par Gouget. Il possédait aussi la terre du côté nord-est de la terre de Joseph Bertrand.

Cet Amable Hardy est probablement François Amable Hardy le fils de Jean François Hardy et de Marguerite Harbour de Neuville. Il épousa Geneviève Richard.

Cette parcelle avait donc été incorporée à la terre faisant **partie des lots 225 et 227** du cadastre de Cap-Santé.



INDEX DES PROPRIÉTAIRES

Aide dit Crequy, Clothilde	
Terre 8 Domaine seigneurial lots 38 et 39	27, 96
Alexis Matte, m. Thérèse Delisle	
Terre 25 partie nord-est du lot 89	281
Allsop, Georges	
Terre 22 lot 95	265
Anger, Joseph	
Terre 3 emplacement	54
Anger, Joseph, m. Elisabeth Pleau	
Terre 27 lot 81 terre du moulin	298
Angers, Charles-Eugène	
Terre 3 lot 19	57
Angers, Eugène	
Terre 3 lot 19	57
Angers, François, m. Thérèse Delisle	
Terre 11 partie du lot 60	166
Arcand, Omer	
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 45 emplacement	124
Arcand, Simon, m. Marie-Anne Fiset et Angélique Godin	
Terre 1 lot 15	41, 42
Terre 16 lot 112	214
Terre 16 lot 113	211
Audy, Audina	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 34 emplacement	107
Auger, André	
Terre 7 partie lot 27 emplacement	91
Auger, Blandine	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 45	118
Terre 8 Domaine seigneurial lots 38 et 39	98
Auger, Damase	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 29	100
Auger, Desanges	
Terre 18 partie du lot 108	228
Auger, Emile	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 34 emplacement	107
Auger, Eugène	90
Terre 6 partie lot 27	86
Terre 8 Domaine seigneurial lot 29	100
Terre 8 Domaine seigneurial lot 39	113, 129
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 46	135, 142
Auger, Hubert	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 33 emplacement	104
Terre 8 Domaine seigneurial lot 32 emplacement	103
Auger, Isabelle	
Terre 11 lot 60 emplacement	176
Auger, Jacques	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 32 emplacement	104
Auger, Jean-Baptiste, fils,	
Terre 3 partie du lot 17	52
Auger, Marie, Lucienne et Christina	

Terre 8 Domaine seigneurial lot 33 emplacement	105
Auger, Oliva	
Terre 18 partie du lot 108	227
Terre 8 Domaine seigneurial lot 29	100
Terre 8 Domaine seigneurial lot 32 emplacement	103
Terre 8 Domaine seigneurial lot 33 emplacement	105
Terre 8 Domaine seigneurial lot 39	113
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 46	129, 135, 141
Barbeau, Edmond	
Terre 3 partie lot 17	54
Terre 8 Domaine seigneurial lot 28 emplacement	92
Barbeau, Louis	
Terre 13 lot 64	191
Terre 14 lot 68 emplacement	201
Terre 19 partie du lot 102	245
Barbeau, Olivier	
Terre 3 lot 19 emplacement	57
Barbeau, Roch	
Terre 3 lot 19 emplacement	57
Baude, Jean	
Terre 10 lots 57 et 58	159
Baumont, Dame Alexandre	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 34 emplacement	107, 110
Bédard, Elzéar	
Terre 17 lot 111	219
Terre 17 partie du lot 110	218
Béland, Jean-Robert et autres	
Terre 18 lot 104 partie 1	234
Terre 18 lot 105 partie 3	233
Benoit, Jean-Baptiste	
Terre 16 lot 113	213
Benoit, Roger	
Terre 21 partie du lot 96	260
Bertrand, Antonio	
Terre 43 partie du lot 59 CS	346
Bertrand, Augustin, fils	
Terre 41 partie du lot 55 CS	337
Terre 44 partie des lots 227, 228 et 229 58 CS	347
Bertrand, Augustin, m. Rosalie Morisset	
Terre 41 partie du lot 55 CS	337
Terre 44 partie des lots 227, 228 et 229 58 CS	347
Bertrand, François	
Terre 41 partie du lot 55 CS	337
Terre 44 partie des lots 227, 228 et 229 58 CS	347
Bertrand, François, m. Salomé Matte	
Terre 20 partie du lot 98 et lots 99 et 100	250
Bertrand, Gatien, m. Luce Petitclerc	
Terre 1 lot 15	43
Terre 2 partie des lots 15 et 17	48
Terre 20 partie du lot 98 et lots 99 et 100	250
Terre 3 lot 17	53
Bertrand, Jean-Baptiste	
Terre 19 lots 101, 101 et 103	237
Terre 6 partie lot 26	83
Bertrand, Jean-Baptiste, fils,	
Terre 2 lots 15 et 17	47

Terre 3 lot 17	52
Bertrand, Jean-Baptiste, m. Josephe Letellier	
Terre 29 lot 60 CS	304
Bertrand, Jean-Baptiste, m. Magdeleine Pagé	
Terre 3 partie du lot 17	52
Bertrand, Jean-Baptiste, m. Marie Louise Fauché dit Châteauvert	
Terre 2 lots 15 et 17	47
Bertrand, Jean-Baptiste, m. Ursule Mercier	
Terre 20 partie du lot 98 et lots 99 et 100	249
Bertrand, Jean-François, m. Anne Richard	
Terre 26 lots 82, 83 et 84	288
Terre 29 lots 60 et 61 CS	304
Terre 41 lots 56 et 57 CS	338
Bertrand, Joseph	
Troisième concession CS	315
Bertrand, Joseph, m. Josephte Léveillé	
Terre 44 partie des lots 227, 228 et 229 58 CS	346
Bertrand, Louis Joseph, m. Marguerite Thérèse Brousseau et Josephte Pagé	
Terre 29 lot 61 CS	305
Bertrand, Olivier	
Terre 11 lot 60	173
Terre 11 partie du lot 60	182
Terre 25 lot 88	282
Terre 26 lot 82	294
Bertrand, Réal	
Terre 1 lot 15	44
Terre 5 lot 25 emplacement	79
Bertrand, Robert	
Terre 19 lot 102 emplacement	244
Bertrand, Théophile	
Terre 7 partie lot 27 emplacement	91
Bertrand, Wilfrid	
Terre 2 partie du lot 17	48
Terre 3 lot 17	53
Blanchette, Edgar	
Terre 35, emplacement partie nord-est du lot 50 CS Grand Bois de l'Ail	323
Boudreault, Jean-Guy	
Terre 41 partie du lot 56 CS	339
Boulianne, Guy	
Terre 5 lot 22 emplacement	74
Terre 5 lot 23 emplacement	77
Bourgoing, Pierre	
Terre 35 partie nord-est du lot 50 CS Grand Bois de l'Ail	323
Brière Jean	
Terre 23 lot 93	268
Brière, Augustin	
Terre 32	318
Terre 35 partie nord-est du lot 50 CS Grand Bois de l'Ail	322
Brière, Charles	
Terre 23 lot 93	268
Brière, Jean	
Terre 30 lot 62 CS	309
Brière, Joseph	
Terre 32	318
Burns, Thomas	
Terre 19 lot 102 emplacement	244

Caron, Catherine, vve Pierre Dupré	
Terre 30 lot 62 CS	309
Carpentier, Jean	
Terre 10 lots 57 et 58	159
Chaillé, Alphonse	
Terre 38 partie nord-est du lot 54 CS.....	331
Terre 39 partie sud-ouest du lot 54 CS	334
Chaillé, Augustin, m. Geneviève Godin et Angélique Darveau	
Terre 38 partie nord-est du lot 54 CS.....	330
Chaillé, Clément, m. Flavie Doré	
Terre 38 partie nord-est du lot 54 CS.....	331
Terre 39 partie sud-ouest du lot 54 CS	334
Chaillé, Henry, m. Renée Déry	
Terre 13 lot 64	187
Terre 25 lots 85, 86, 87, 88 et 89.....	280
Chaillé, Jean François	
Terre 38 partie nord-est du lot 54 CS.....	329
Chaillé, Jean, m. Anne Brière	
Terre 28 lot 59 CS	301
Chaillé, Jean-Baptiste, m. Angélique Montambault	
Terre 38 partie nord-est du lot 54 CS.....	330
Chaillé, Louis-Augustin, m. Marie-Jeanne Germain	
Terre 25 lots 85, 86, 87, 88 et 89.....	280
Chaillé, Mathurin, m. Catherine Barré	
Terre 13 lot 64	187
Terre 14 lots 66 et 68.....	193
Chaillé, Ulric	
Terre 38 partie nord-est du lot 54 CS.....	331
Terre 39 partie sud-ouest du lot 54 CS	334
Chaillé, Urbain	
Terre 38 partie nord-est du lot 54 CS.....	330
Champoux, Aimé	
Terre 16 lot 113	214
Chartier dit Vachon, Jean-Paul	
Terre 11 partie du lot 59	171
Chevalier, Charles	
Terre 29 lots 60 CS.....	306
Collet, Jean, m. Marguerite Eloy	
Terre 6 partie lot 26 et partie lot 27	81
Commission Scolaire des Écureuils	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 51	140
Commission Scolaire Tardivel	
Terre 11 lot 60 emplacement	176
Cosset, Jean, m. Marguerite Eloy	
Terre 6 partie lot 26 et partie lot 27	81
Côté, Raymond	
Terre 42 partie du lot 58 CS terre du moulin.....	344
Darveau, Eusèbe	
Terre 3 lot 18 emplacement	54
Darveau, Jules	
Terre 3 lot 18 emplacement	54
Delisle, André	
Terre 41 lot 56 CS	339
Terre 41 lot 57 CS	340
Delisle, Antoine, m. Françoise Baril, Thérèse Léveillé, Marguerite Germain et Joseph Auger	
Terre 11 lots 59 et 60.....	168

Terre 12 partie du lot 63	179, 183
Terre 25 lot 88	282
Terre 25 lots 85, 86, 87, 88 et 89	281
Terre 25 partie nord-est du lot 89	281
Terre 26 lot 82	294
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 45 emplacement	122
Delisle, Arthur	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 29	100, 125
Terre 8 Domaine seigneurial lot 39	113
Delisle, Delphis	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 38 emplacement	111
Delisle, François, m. Magdeleine Marcot	
Terre 11 lot 60	172
Terre 11 partie du lot 60	182
Terre 25 lot 88	282
Terre 26 lot 82	294
Delisle, Jacques	
Terre 12 lots 62 et 63	178
Terre 25 lots 85, 86, 87, 88 et 89	281
Delisle, Jacques, m. Brigitte Constantin et Angélique Pagé	
Terre 11 lots 59 et 60	167
Terre 11 lots 59 et partie de 60	166
Terre 25 lots 85, 86, 87, 88 et 89	281
Delisle, Jacques, m. Elisabeth Fiset	
Terre 11 lots 59 et 60	168
Delisle, Joseph	
Terre 20 lot 100	250
Delisle, Samuel	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 33	104
Terre 8 Domaine seigneurial lot 33 emplacement	105
Terre 8 Domaine seigneurial lot 38 emplacement	111
Delisle, Thérèse, m. Alexis Matte	
Terre 11 lot 59	170
Delisle, Thierry	
Terre 11 partie du lot 60	167
Delisle, Virginie, vve Sévère Fiset	
Terre 18 partie du lot 108	227
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 46	129
Denis, Adjutor	
Terre 6 partie lot 27	86
Terre 7 partie lot 27	90
Denis, Angèle	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 43 emplacement	125
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 41	119
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 45 emplacement lot 44	125
Denis, Antonio	
Terre 17 lot 110 parcelle	220
Terre 17 lot 111	219
Terre 17 partie du lot 110	218
Denis, Bernard	
Terre 11 lot 60 emplacement lot 61	176
Denis, Clara	
Terre 22 lot 94	266
Terre 22 lot 95	265
Terre 23 lot 93	270
Terre 5 lot 25 emplacement	79

Denis, Denis	
Terre 35 partie nord-est du lot 50 CS Grand Bois de l'Ail.....	323
Denis, Félicité	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 34 emplacement.....	106, 110
Denis, François	
Terre 35 partie nord-est du lot 50 CS Grand Bois de l'Ail.....	322
Denis, François, m. Scholastique Pagé	
Terre 16 lot 113.....	212
Terre 17 partie du lot 110.....	218
Terre 5 partie lot 26.....	71
Terre 6 partie lot 26.....	82
Terre 6 partie lots 26 et 27.....	84
Denis, François-Xavier	
Terre 35 partie nord-est du lot 50 CS Grand Bois de l'Ail.....	323
Denis, François-Xavier, m. Clara Pagé	
Terre 6 partie lot 27.....	86
Terre 7 partie lot 27.....	90
Denis, Georges	
Terre 4 lot 20 emplacement.....	62
Denis, Gérard	
Terre 18 lot 104 partie 1.....	233
Terre 18 lot 105 partie 1.....	232
Terre 18 lot 105 partie 3.....	233
Terre 20 lot 100.....	251
Terre 20 lot 98.....	253
Terre 20 lot 99.....	252
Terre 21 lot 96.....	260
Terre 22 lot 94.....	266
Terre 22 lot 95.....	265
Terre 23 lot 93.....	270
Terre 23 partie du lot 93.....	271
Terre 24 partie du lot 92.....	276
Terre 25 partie du lot 85.....	286
Terre 25 partie du lot 88.....	284
Terre 25 partie nord-est du lot 89.....	282
Terre 9 partie du lot 55.....	155
Denis, Hyacinthe, m. Angèle Sauvageau	
Terre 17 lot 110.....	218
Terre 17 lot 111.....	219
Terre 17 partie du lot 109.....	221
Terre 19 lot 101.....	242
Terre 5 lot 23.....	76
Terre 6 partie lot 26.....	84
Denis, Hyacinthe, m. Françoise Piché	
Terre 17 lot 110 droit de coupe de bois.....	220
Terre 19 lot 101.....	242
Terre 5 lot 23.....	76
Terre 6 partie lot 26.....	85
Denis, Jacob	
Terre 17 lot 111.....	219
Terre 17 partie du lot 110.....	218
Terre 22 lot 94.....	266
Terre 22 lot 95.....	265
Terre 23 lot 93.....	270
Terre 6 partie lot 27.....	86
Terre 7 partie lot 27.....	90

Denis, Joseph	
Terre 17 partie du lot 109	221
Terre 5 lot 23	76
Terre 6 partie lot 27	86
Terre 7 partie lot 27	90
Denis, Marie-Louise, m. Siméon Matte	
Terre 35 partie nord-est du lot 50 CS Grand Bois de l'Ail.....	323
Denis, Narcisse	
Terre 7 partie lot 27	90
Denis, Oswald	
Terre 19 partie du lot 102	243
Terre 21 lot 97	259
Denis, Ulysse	
Terre 19 partie du lot 103	240
Terre 20 lot 100	251
Terre 20 lot 98	253
Terre 20 lot 99	252
Terre 21 lot 96	260
Terre 22 lot 94	266
Terre 22 lot 95	265
Terre 23 lot 93	270
Terre 23 partie du lot 93	271
Terre 8 Domaine seigneurial lot 53	144
Déry, Jacques	
Terre 37 lot 53 CS	328
Déry, Joseph	
Terre 37 partie nord du lot 52 CS	326
Terre 37 lot 53 CS	328
Déry, Pierre	
Terre 37 lot 53 CS	328
Déry, Renée, vve Henry Chaillé, et héritiers de	
Terre 25 lots 85, 86, 87, 88 et 89	280
Desautels, dame N.	
Terre 41 lot 57 CS	340
Dion, Augustin	
Terre 37 partie nord des lots 52 et 53 CS.....	326
Dion, François, m. Josephte Marcot	
Terre 37 partie nord des lots 52 et 53 CS.....	325
Dion, Phébée	
Terre 29 lots 60 et 61 CS	306
Donnacona Paper Co.	
Terre 42 partie du lot 58 CS terre du moulin.....	343
Doré, Charles B.	
Terre 11 lot 59 et partie du lot 60	170, 174
Terre 11 lot 59 et partie du lot 60	182
Terre 11 partie du lot 59	171
Terre 11 partie du lot 60	175
Terre 12 lot 62	181
Terre 25 lot 88	283
Terre 25 lots 85, 86 et 87	285
Doré, Eddy	
Terre 11 lot 59 et partie du lot 60	170, 174, 182
Doré, Eugène	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 34	102
Terre 8 Domaine seigneurial lot 34 emplacement	106, 110
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 46 emplacement	131

Doré, Marc	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 33 emplacement	105
Doré, Ofred	
Terre 11 lot 59	170
Terre 11 partie du lot 59	170
Terre 11 partie du lot 60	175
Terre 24 lot 92	275
Terre 25 lot 88	283
Terre 8 Domaine seigneurial lot 34	102
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 38	108
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 45	122
Doré, Paul	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 34	102
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 38	109
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 45	122
Doré, Paul-Emile	
Terre 14 lot 67 emplacement	200
Terre 24 lot 92	276
Doré, Pierre	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 33 emplacement	105
Terre 8 Domaine seigneurial lot 34	101
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 38	108
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 45	121
Doré, Robert	
Terre 3 emplacement	54
Dubé, Antoine	
Terre 41 lot 56 CS	339
Terre 41 lot 57 CS	340
Dubuc, Patrick	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 34 emplacement	107
Dupré, Pierre, m. Catherine Caron	
Terre 30 lot 62 CS	309
Durocher, Ignace	
Terre 37 partie sud-ouest du lot 52 CS	328
Dussault, Alexandre	
Terre 9 lot 56	157
Terre 8 Domaine seigneurial lot 39 emplacement	114
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 38	108
Terre 9 partie du lot 55	156
Dussault, Arthur	
Terre 19 lot 103	241, 245
Terre 19 partie du lot 102	245
Terre 24 partie du lot 92	276
Terre 8 Domaine seigneurial lot 54 emplacement	146
Dussault, Auguste	
Terre 16 lot 113	213
Dussault, Charles, m. Olympe Godin	
Terre 18 lot 107	229
Terre 18 lots 104, 105, 106 et 107	229
Dussault, Damase	
Terre 4 lot 20 emplacement	62
Terre 4 lot 21 emplacement	67
Dussault, Denis	
Terre 20 partie du lot 98 et lots 99 et 100	248
Terre 9 lots 53, 55 et 56	150
Dussault, Elzéar	

Terre 8 Domaine seigneurial lot 30 emplacement	103
Dussault, Emile	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 30 emplacement	103
Dussault, Félicité, vve Olivier Emond	
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 46	140
Dussault, Félicité, vve Pierre Célestin Dussault	
Terre 13 lot 64	190, 191
Dussault, François	
Terre 1 lot 15	44
Terre 18 lot 107	229
Dussault, François, m. Geneviève Mezeray	
Terre 9 lots 53, 55 et 56	150
Dussault, François, m. Marie-Louise Fiset	
Terre 20 partie du lot 98 et lots 99 et 100	249
Dussault, François-de-Sales, m Louise Pagé	
Terre 14 lot 68	197
Dussault, Gaston	
Terre 10 lots 58 emplacement	163
Dussault, Geneviève	
Terre 9 partie du lot 53	151
Dussault, Gérard	
Terre 19 lot 102 emplacement	244
Dussault, Iréné	
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 38	108
Terre 9 partie du lot 55	156
Terre 9 lot 56	157
Dussault, Isidore	
Terre 9 partie du lot 53	154
Dussault, Jacques, m. Romaine Constantineau	
Terre 14 lots 66 et 68	193
Dussault, Jean-Baptiste	
Terre 1 lot 15 emplacement	45
Dussault, Jean-Baptiste, fromager,	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 33 emplacement	105
Dussault, Jean-Baptiste, m. Geneviève Bolus et Josephte Matte	
Terre 14 lot 66	194
Terre 18 lots 104, 105, 106 et 107	229
Dussault, Jean-Baptiste, m. Marthe Lefebvre	
Terre 20 partie du lot 98 et lots 99 et 100	249
Dussault, Jean-Baptiste, navigateur	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 36 emplacement	109
Dussault, Jean-Charles	
Terre 9 partie du lot 55 emplacement	155
Dussault, Jean-Marie	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 38 emplacement	112
Dussault, Joseph	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 37 emplacement	111
Dussault, Léonidas	
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 46 emplacement	132
Dussault, Louis	
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 45 emplacement	124
Dussault, Ludger, m. Adèle Godin	
Terre 26 partie sud du lot 83	293
Dussault, Michel, m. Marie-Anne Godin	
Terre 14 lot 66	194
Dussault, Paul-Emile	

Terre 3 emplacement	54
Dussault, Placide, vve Jérôme Fiset	
Terre 18 lot 104	233
Terre 25 lot 89	281
Terre 27 lot 81	298
Dussault, Robert	
Terre 9 partie du lot 55	155
Dussault, Roch	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 38 emplacement	112
Dussault, Simon, m. Emilie Matte	
Terre 19 partie du lot 102	244
Terre 8 Domaine seigneurial lot 54 emplacement	145
Terre 9 partie du lot 55	154
Dussault, Simon, m. Rose-Anna Labbé	
Terre 19 lot 103	239
Terre 19 partie du lot 102	245
Terre 24 partie du lot 92	276
Terre 8 Domaine seigneurial lot 54 emplacement	145
Terre 9 partie du lot 55	154
Dussault, Théodore	
Terre 26 partie sud du lot 83	293
Dussault, Thérèse	
Terre 20 partie du lot 98 et lots 99 et 100	248
Émond, Félicité	
Terre 18 lot 107	230
Émond, Léonidas	
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 46 emplacement	131
Émond, Olivier	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 54 emplacement	145
Émond, Vve Olivier	
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 46 emplacement	131
Fabrique des Écureuils	
Terre 16 lot 112	214
Terre 32 lots 109 et 110	318
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 42 emplacement	114
Terre 8 Domaine seigneurial du lot 41 emplacement	120
Terre 8 Domaine seigneurial emplacement lot 42	120
Faucher de St-Maurice, Léonard	
Terre 3 lots 17 et 19	51
Faucher dit Châteauvert, Augustin, m. Catherine Dubuc	
Terre 3 lot 17	51
Terre 3 lot 19	55
Faucher dit Châteauvert, Eustache; m. Magdeleine T. Dussault	
Terre 2 lot 17	47
Terre 8 Domaine seigneurial lots 38 et 39	96
Faucher dit Châteauvert, Joseph	
Terre 2 lot 17	47
Faucher dit Saint-Maurice, m. Thérèse Matte	
Terre 3 lot 19	56
Ferron, Maurice	
Terre 42 partie du lot 58 CS terre du moulin	344
Fiset, Bruno	
Terre 12 lot 63 emplacement	185
Terre 13 lot 64	191
Terre 18 lot 104	233
Fiset, Catherine	

Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 46 emplacement	131
Fiset, Charles-François	
Terre 1 lot 15	41
Terre 16 lot 112	214
Fiset, Clovis	
Terre 14 lot 68 emplacement	201
Terre 25 lot 89	282
Terre 25 partie du lot 88	284
Terre 25 partie nord-est du lot 89	281
Fiset, Didace	
Terre 25 partie du lot 88	284
Terre 25 partie nord-est du lot 89	282
Fiset, Edouard, m. Emérentienne Dussault	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 52 emplacement	142
Fiset, Edouard, m. Madeleine Pagé	
Terre 26 lot 83	292
Terre 8 Domaine seigneurial lot 46	127
Terre 8 Domaine seigneurial lot 49	136
Terre 8 Domaine seigneurial lot 52	141
Terre 8 Domaine seigneurial lot 47	134
Terre 8 Domaine seigneurial lot 50	138
Fiset, François	
Terre 7 partie lot 27 emplacement	91
Fiset, François, m. Marie-Anne Pagé	
Terre 1 lot 15	41
Terre 16 lot 112	214
Terre 16 lots 112 et 113	211
Fiset, François-Xavier, m. Anastasie T. Dussault	
Terre 13 lot 64	189
Terre 27 lot 81	298
Fiset, François-Xavier, m. Félicité Léveillé	
Terre 18 lot 104	233
Terre 27 lot 81	298
Fiset, Jean-Baptiste, m. Félicité Papillon	
Terre 1 lot 15	43
Terre 2 partie des lots 15 et 17	48
Terre 5 lot 25 emplacement	79
Fiset, Jean-Baptiste, m. Gertrude T. Dussault et Marie-Louise Bertrand	
Terre 1 lot 15	43
Terre 17 lot 109	221
Terre 2 partie des lots 15 et 17	48
Terre 5 lot 24	77
Terre 5 lot 25 emplacement	79
Fiset, Jérôme	
Terre 12 lot 63 emplacement	185
Terre 13 lot 64	188
Terre 14 lot 68 emplacement	201
Fiset, Jérôme, m. Antoinette Léveillé	
Terre 25 partie du lot 88	284
Terre 25 partie nord-est du lot 89	281
Fiset, Jérôme, m. Elisabeth Pleau	
Terre 1 lot 15	43
Terre 13 lot 64	189
Fiset, Jérôme, m. Françoise Delisle et Rosalie Pleau	
Terre 13 lot 64	189
Terre 27 lot 81 terre du moulin	298

Fiset, Jérôme, m. Placide Dussault	
Terre 18 lot 104	233
Terre 25 partie du lot 88	284
Terre 25 partie nord-est du lot 89	281
Terre 27...lot 81	298
Fiset, Joseph, m. Adélaïde Trépanier	
Terre 17 lot 109	221
Fiset, Joseph, m. Madeleine Godin	
Terre 1 lot 15	43
Terre 2 lot 17	47
Terre 8 Domaine seigneurial lots 50 et 52	137
Fiset, Jules	
Terre 16 lot 113	213
Fiset, Louis, m. Marie-Anne Voyer et Angélique Sylvestre	
Terre 13 lot 64	187
Terre 16 lot 113	211
Fiset, Oswald	
Terre 12 lot 63 emplacement	185
Terre 14 lot 68 emplacement	201
Terre 25 partie du lot 88	284
Terre 25 partie nord-est du lot 89	281
Fiset, Paul	
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 45 emplacement lot 44	125
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 46 emplacement	131
Fiset, Pierre	
Terre 13 lot 64	188
Fiset, Pierre, m. Madeleine Trépanier	
Terre 16 lot 113	212
Terre 8 partie du lot 53	143
Terre 9 partie du lot 53	151
Fiset, Sévère, m. Desanges Dussault et Virginie Delisle	
Terre 18 partie du lot 108	227
Terre 26 lot 83	293
Terre 8 Domaine seigneurial lot 46	128
Terre 8 Domaine seigneurial lot 47	134
Terre 8 Domaine seigneurial lot 49	136
Terre 8 Domaine seigneurial lot 50	138
Terre 8 Domaine seigneurial lot 52	141
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 46	129, 141
Fiset, Thérèse, vve Chrisologue Papillon	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 35 emplacement	109
Fortin, Uldéric	
Terre 7 partie lot 27 emplacement	91
Fournel, Henry	
Terre 26 lots 82, 83 et 84	288
Fournel, Jacques, m. Marguerite Richard	
Terre 25 lots 85, 86, 87, 88 et 89	280
Fournel, Mathurin	
Terre 26 lots 82, 83 et 84	288
Fournier, Jules	
Terre 19 lot 102 emplacement	244
Fournier, Liévin, m. Suzanne Fauteux	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 37 emplacement	110
Frenet, Joseph	
Terre 37 lot 53 CS	328
Frenet, Michel	

Terre 12 lots 62 et 63	178
Terre 8 Domaine seigneurial lot 38 emplacement	112
Frères de l'Instruction Chrétienne	
Terre 35, emplacement partie nord-est du lot 50 CS Grand Bois de l'Ail.....	323
Gagnon, Yvonne	
Terre 17 partie du lot 109	228
Terre 5 lot 22 emplacement	74
Terre 5 lot 23 emplacement	77
Galarneau, Chrisostome	
Terre 40 lot 55 CS	336
Galarneau, Jean-François	
Terre 40 lot 55 CS	335
Galarneau, Joseph, m. Madeleine Pinel	
Terre 40 lot 55 CS	335
Galarneau, Louis, m. Geneviève Marcot	
Terre 40 lot 55 CS	335, 336
Galarneau, Rosaire	
Terre 40 lot 55 CS	336
Gallarnau, Joseph	
Troisième concession CS.....	315
Gastineau, Bernard	
Terre 24 lots 90, 91 et 92.....	273
Gauthier, Alfred	
Terre 2 partie du lot 17	48
Terre 3 lot 17	53
Gauthier, Benoit	
Terre 3 emplacement	54
Gauthier, Emilien	
Terre 41 lot 56 CS	339
Terre 41 lot 57 CS	340
Gauthier, Raoul	
Terre 24 partie du lot 92	277
Gauvreau, Eugène	
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 46 emplacement	131
Gauvreau, Fortunat	
Terre 20 lot 100	250
Terre 3 lot 19	56
Gauvreau, Louis	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 35 emplacement	109
Gauvreau, Olivier	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 35 emplacement	109
Gauvreau, Olivier, fils	
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 46 emplacement	130
Gauvreau, Olivier, m. Olympe Trépanier	
Terre 20 lot 100	250
Terre 3 lot 19	56
Gdoin, Jean-François, m. Geneviève Lefrançois, Marie-Anne Auger et Louise Glinel	
Terre 6 partie lot 26 et partie lot 27	81
Gendron, Arthur	
Terre 42 partie du lot 58 CS	344
Germain, Alexis	
Terre 12 lots 62 et 63	179
Germain, Alphonse	
Terre 11 partie du lot 60	174
Terre 12 lot 63	184
Terre 13 lot 64	190

Terre 23 partie du lot 93	270
Terre 26 lot 82	295
Terre 26 partie nord du lot 83	293
Terre 26 partie sud du lot 84.....	291
Terre 27 lot 81	298
Germain, Camille, m. Rose Delima Perreault	
Terre 28 lot 59 CS	302
Germain, Charles	
Terre 28 lot 59 CS	302
Terre 38 partie nord-est du lot 54 CS.....	331
Terre 39 partie sud-ouest du lot 54 CS	334
Germain, Emile	
Terre 12 lot 63	185
Terre 23 partie du lot 93	271
Terre 26 lot 82	295
Terre 26 partie nord du lot 83	293
Terre 26 partie sud du lot 83.....	293
Terre 26 partie sud du lot 84.....	291
Terre 27 lot 81	299
Germain, Etienne, m. Angélique Langlois	
Terre 20 partie du lot 98 et lots 99 et 100.....	249
Germain, François-de-Sales, m. Marie Proulx	
Terre 12 lot 63	184
Terre 23 lot 93	269
Germain, François-Xavier, m. Joséphine Fiset	
Terre 12 lot 63	184
Terre 13 lot 64	190
Terre 23 lot 93 coupe de bois	269
Terre 25 partie du lot 85	286
Terre 26 lot 82	294
Terre 26 lot 84	290
Germain, Georges	
Terre 19 partie du lot 102	245
Terre 19 partie du lot 103	241
Terre 24 partie du lot 92	276
Terre 8 Domaine seigneurial lot 53	144
Germain, Jean	
Terre 28 lot 59 CS	301
Germain, Jean-Baptiste, m. Thérèse T. Dussault	
Terre 28 lot 59 CS	301
Terre 43 partie du lot 59 CS terre du moulin.....	346
Germain, Jocelyn	
Terre 18 lot 106	231
Terre 18 lot 107	230
Germain, Joseph m. Josephite Delisle	
Terre 28 lot 59 CS	301
Germain, Joseph, m. Josephite Marcot	
Terre 28...lot 59 CS	301
Germain, Léa, vve Gaudiose Pagé	
Terre 18 partie du lot 108	227
Terre 4 lot 21	66
Terre 5 lot 22	73
Germain, Léonidas	
Terre 12 lot 63	185
Terre 26 partie nord du lot 84.....	291
Germain, Louis-Philippe	

Terre 28 lot 59 CS	302
Terre 29 lots 60 et 61 CS	306
Terre 38 partie nord-est du lot 54 CS.....	331
Germain, Olivier, m. Desanges T. Dussault	
Terre 12 lot 63	184
Terre 23 lot 93	269
Terre 26 lot 82	294
Terre 26 lot 84	290
Germain, Pierre Etienne, m. Angélique Langlois	
Terre 12 lot 63	182
Terre 12 partie du lot 63	183
Terre 23 lot 93	269
Germain, Pierre Etienne, m. Marie Anne Godin	
Terre 20 partie du lot 98 et lots 99 et 100	249
Germain, Réal	
Terre 22 lot 95	265
Terre 23 lot 93	270
Terre 25 partie du lot 85	286
Terre 7 partie lot 27	90
Terre 7 partie lot 27	91
Germain, Réjean	
Terre 28 lot 59 CS	302
Terre 29 lots 60 et 61 CS	307
Germain, Salomon	
Terre 18 lot 105 partie 1	232
Terre 29 lots 60 et 61 CS	306
Terre 38 partie nord-est du lot 54 CS.....	331
Terre 39 partie sud-ouest du lot 54 CS	334
Germain, Samuel, m. Amanda Leclerc	
Terre 28 lot 59 CS	302
Gignac, Marie-Jeanne, vve Adrien Godin	
Terre 19 partie du lot 102	243
Gignard, Laurent, m. Marie Morin	
Terre 4 lots 20 et 21	59
Gingras, Adjutor	
Terre 1 lot 15	44
Gingras, Alphonse	
Terre 4 lot 20	62
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 45 emplacement	124
Gingras, Camille	
Terre 4 lot 20	62
Gingras, dame Alphonse	
Terre 8 Domaine seigneurial du lot 41 emplacement	121
Gingras, Delphis	
Terre 4 lot 20	62
Terre 4 lot 20 emplacement	62
Terre 4 lot 21 emplacement	67
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 45 emplacement	124
Gingras, Gilles, m. Denise Pleau	
Terre 5 lot 22 emplacement	74
Terre 5 lot 23 emplacement	77
Gingras, Henri	
Terre 3 lot 19 emplacement	57
Gingras, Joseph	
Terre 22 lot 95	265
Gingras, Lilianne, vve Clovis Pagé	

Terre 18 partie du lot 108	227
Terre 4 lot 21	66
Terre 5 lot 22	73
Gingras, Raymond	
Terre 15 lot 69	207
Terre 24 partie du lot 90	278
Girou, Ignace	
Terre 38 partie nord-est du lot 54 CS.....	329
Godin, Adrien, m. Marie-Jeanne Gignac	
Terre 19 partie du lot 102	243
Terre 21 lot 97	259
Godin, Alexis, m. Magdeleine Jacob	
Terre 12 lots 62 et 63	178
Godin, Alexis, m. Scholastique T. Dussault	
Terre 14 lot 66	194
Godin, André	
Terre 13 lot 64	191
Terre 27 lot 81	298
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 45 emplacement	123
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 46 emplacement	132
Godin, Antoine, m. Catherine Jacob	
Terre 15 lot 69	204
Godin, Antoine, m. Thérèse T. Dussault	
seigneurie d'Auteuil	205
Terre 21 partie du lot 98 et lots 96 et 97	257
Terre 8 Domaine seigneurial lot 46 emplacement	134
Godin, Augustin, m. Scholastique Piché	
Terre 4 partie nord-est du lot 21	63
Godin, Charles, fils,	
Terre 10 lot 58	160
Terre 15 lot 69	206
Terre 24 partie du lot 90	278
Godin, Charles, m. Agathe Chaloux	
Terre 10 lot 58	160
Terre 15 lot 69	205
Terre 24 partie du lot 90	278
Godin, Charles, m. Angélique Trépanier	
Terre 15 lot 69	205
Terre 24 partie du lot 90	278
Godin, Charles, m. Madeleine Perron	
Terre 4 lots 20 et 21	59
Godin, Charles, m. Thérèse Catherine Mezeray	
Terre 3 lot 19	51
Terre 3 lot 19	55
Godin, Edmond	
Terre 11 partie du lot 60	182
Terre 12 lot 62	181
Terre 25 lots 85, 86 et 87	285
Terre 8 Domaine seigneurial du lot 41 emplacement	121
Terre 8 Domaine seigneurial lot 43 emplacement	124
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 45 emplacement	124
Godin, François-Xavier	
Terre 14 lot 66	196
Godin, Gabriel, fils,	
Terre 3 lot 19	56
Godin, Gabriel, m. Charlotte Richard	

Terre 20 partie du lot 98 et lots 99 et 100	248
Terre 3 lot 19	55
Terre 41 lots 56 et 57 CS	338
Godin, Gabriel, m. Joseph Godin	
Terre 3 lot 19	56
Godin, Georges	
Terre 19 partie du lot 102	243
Terre 21 lot 97	258
Terre 8 Domaine seigneurial lot 34 emplacement	106
Terre 8 Domaine seigneurial lot 36 emplacement	110
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 46 emplacement	131
Godin, Gilles	
Terre 19 partie du lot 102	243
Terre 21 lot 97	259
Godin, Guillaume, m. Marthe Godin	
Terre 4 partie nord-est du lot 21	63
Godin, Hénédine, vve Isidore Dussault	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 53	144
Terre 9 partie du lot 55	154
Godin, Isidore	
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 45 emplacement	123
Godin, Jean-Baptiste	
Terre 12 lots 62 et 63	178
Terre 21 lot 96	260
Godin, Jean-Baptiste, m. Charlotte Godin	
Terre 12 lot 62	179
Godin, Jean-Baptiste, m. Elisabeth Léveillé et Angélique Léveillé	
Terre 4 lot 20	59, 60
Godin, Jean-Baptiste, m. Félicité Emond	
Terre 16 lot 113	213
Terre 18 lot 107	229
Godin, Jean-Baptiste, m. Marie Louise Chaillé	
Terre 12 lot 62	179
Terre 25 lots 85, 86 et 87	284
Godin, Jean-Baptiste, m. Marie-Anne Dussault	
Terre 14 lot 66	194
Terre 18 lots 104, 105, 106 et 107	228
Godin, Jean-François, m. Catherine Larue	
Terre 4 lot 20	61
Terre 4 partie du lot 20 et partie sud-ouest du lot 21	64
Terre 4 partie sud-ouest du lot 21	64
Godin, Jean-François, m. Geneviève Lefrançois	
Terre 6 partie lot 26 et partie lot 27	81
Godin, Jean-Louis	
Terre 18 lot 106	231
Terre 18 lot 107	230
Godin, Jean-Paul	
Terre 14 lot 66 emplacement	197
Godin, Joseph	
Terre 12 lots 62 et 63	178
Godin, Joseph, m. Geneviève Petit	
Terre 4 partie sud-ouest du lot 21	64
Godin, Joseph, m. Marguerite Pagé	
Terre 14 lot 66	195
Godin, Joseph, m. Thérèse Quirion	
Terre 21 partie du lot 98 et et lots 96 et 97	257

Godin, Joseph, m. Thérèse Trépanier	
Terre 21 partie du lot 98 et et lots 96 et 97	257
Godin, Liboire	
Terre 15 lot 69	207
Terre 24 partie du lot 90	278
Godin, Louis	
Terre 11 lot 60 emplacement lot 61	176
Godin, Louis Joseph	
Terre 6 partie lot 26 et partie lot 27	81
Godin, Louis, fils	
Terre 11 lot 60 emplacement lot 61	176
Godin, Louis-Philippe	
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 46 emplacement	132
Godin, Mendoza	
Terre 18 lot 106	231
Terre 18 lot 107	230
Terre 19 partie du lot 103	240
Godin, Napoléon, m. Victoria Auger	
Terre 11 partie du lot 60	182
Terre 12 lot 62	180
Terre 21 lot 96	260
Terre 25 lots 85, 86 et 87	285
Terre 25 partie du lot 85	286
Godin, Olivier, m. Marguerite Germain	
Terre 15 lot 69	206
Terre 24 partie du lot 90	278
Godin, Oswald	
Terre 26 partie des lots 82 et 83	295
Godin, Paulin	
Terre 20 partie du lot 100	251
Terre 20 partie du lot 99	252
Godin, Pierre	
Terre 26 partie du lot 83	292
Godin, Pierre, m. Josephe Godin	
Terre 6 partie lot 26	83
Terre 6 partie lot 26 et partie lot 27	82
Godin, Prisque, m. Charlotte Arcan	42
Godin, Roger	
Terre 3 lot 19 emplacement	57
Godin, Sifroid, m. Théotiste Papillon	
Terre 12 lot 62	180
Terre 25 lots 85, 86 et 87	285
Godin, Thierry, m. Marie-Anne Quirion	
Terre 6 partie lot 26	83
Gosselin, Jean	
Terre 21 lot 96	259
Terre 21 lots 96 et 97	258
Goulet, Louis, m. Elisabeth Huot et Marie-Anne Godin	
Terre 13 lot 64	188
Terre 2 lot 17	47
Grant, William	
Terre 42 partie du lot 58 CS	341
Grégoire, Mathurin	20
Grenon, Pierre, m. Marie De Lavoye	
Terre 2 lots 15 et 17	46
Terre 7 partie lot 27	88

Grosleau, Pierre	
Terre 10 lots 57 et 58	159
Guay, Alfred	
Terre 24 partie du lot 90	278
Guyard de Fleury, Jean-Baptiste, notaire	
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 45 emplacement	122
Hamel, Gabriel	
Terre 11 lot 60 emplacement	176
Terre 11 partie du lot 60	175
Terre 25 lot 88	283
Terre 5 lot 22 emplacement	74
Terre 8 Domaine seigneurial lot 35 emplacement	109
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 46 emplacement	132
Hardy dit Châtillon, Amable, m. Geneviève Richard	
Terre 45 partie des lots partie des lots 225 et 227 CS	347, 348
Troisième concession CS	315
Hardy, Alfred	
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 46 emplacement	131
Hardy, Azarias	
Terre 30 lot 62 CS	310
Hardy, Irénée	
Terre 4 lot 20	62
Hardy, Léon	
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 46 emplacement	131
Hart, Moses	
Terre 42 partie du lot 58 CS	342
Horto Inc	
Terre 34 partie des lots 48 et 49 CS	322
Hovington, Albert	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 28 emplacement	92
Jobin, Thomas	
Terre 22 lot 95	264
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 46 emplacement	131
Julien, Borromée	
Terre 38 partie nord-est du lot 54 CS	331
Julien, dame Borromée	
Terre 39 partie sud-ouest du lot 54 CS	334
Julien, Elionore	
Terre 37 lot 53 CS	328
Julien, Hector, m. Armandine Leclerc	
Terre 37 lot 53 CS	328
Julien, Jean-Paul	
Terre 35 partie nord-est du lot 50 CS Grand Bois de l'Ail	323
Terre 37 partie nord-est du lot 52 CS	327
Terre 37 lot 53 CS	329
Terre 38 partie nord-est du lot 54 CS	331
Terre 39 partie sud-ouest du lot 54 CS	334
Julien, Lorenzo	
Terre 3 lot 19	57
Julien, Raymond	
Terre 3 emplacement	54
Terre 3 lot 19	57
Terre 3 lot 19 emplacement	57
Laberge, Etienne	
Terre 21 lot 96	259
Lachance, Laura	

Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 45 emplacement	124
Lacroix, dame Alfred	
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 45 emplacement	124
Lafleur, Joseph, m. Marie-Anne Fiset	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 46	126
Terre 8 Domaine seigneurial lot 51	139
Terre 8 Domaine seigneurial lots 50 et 52	137
Lafontaine, Jean François	
Terre 6 partie lot 26	83
Lambert, Adjutor	
Terre 13 lot 64	190
Lambert, Auguste	
Terre 19 partie du lot 103	240
Lamothe, Alfred	
Terre 2 partie du lot 17	48
Terre 3 lot 17	53
Lamothe, Alfredis	
Terre 34 partie des lots 48 et 49 CS.....	321
Terre 37 partie nord-est du lot 52 CS.....	327
Lamothe, Amable	
Terre 35 partie nord-est du lot 50 CS Grand Bois de l'Ail.....	322
Lamothe, Augustin, m. Marie-Louise Tessier	
Terre 35 partie nord-est du lot 50 CS Grand Bois de l'Ail.....	322
Lamothe, François	
Terre 19 partie du côté nord de la rivière Jacques-Cartier	238
Terre 34 partie des lots 48 et 49 CS.....	321
Terre 37 partie nord-est du lot 52 CS.....	327
Lamothe, François, m. Josephe Tessier	
Terre 33 partie du lot 47 CS	319
Terre 34 partie des lots 48 et 49 CS.....	321
Terre 35 partie nord-est du lot 50 CS.....	324
Terre 36 partie sud-ouest du lot 50 CS	325
Terre 37 partie nord-est du lot 52 CS.....	327
Lamothe, Gilles	
Terre 11 lot 60 emplacement lot 61	176
Lamothe, Jacques, m. Marguerite Marcotte	
Terre 33 partie du lot 47 CS	320
Terre 34 partie des lots 48 et 49 CS.....	321
Terre 35 partie du lot 50 CS	324
Terre 36 partie sud-ouest du lot 50 CS	325
Terre 37 partie nord-est du lot 52 CS.....	327
Lamothe, Jean	
Terre 34 partie des lots 48 et 49 CS.....	321
Lamothe, Jean, m. Françoise Glinel	
Terre 20 partie du lot 98 et lots 99 et 100	248
Terre 27 lot 58 CS et lot 81 E terre du moulin.....	297
Terre 27 lot 81 terre du moulin	297
Terre 28 partie du lot 59 CS	302
Terre 34 partie des lots 48 et 49 CS.....	320
Terre 35 partie nord-est du lot 50 CS.....	323
Terre 35 partie nord-est du lot 50 CS Grand Bois de l'Ail.....	322
Terre 36 partie sud-ouest du lot 50 CS	324, 325
Terre 41 lots 56 et 57 CS	338
Lamothe, Jean-Baptiste	
Terre 2 partie du lot 17	48
Terre 3 lot 17	53

Terre 3 lot 19	57
Terre 3 lot 19 emplacement	57
Terre 34 partie des lots 48 et 49 CS.....	321
Lamothe, Jean-Baptiste, m. Isabelle Sauvageau	
Terre 16 lot 112	214
Lamothe, Jean-François	
Terre 33 partie du lot 47 CS	320
Terre 35 partie nord-est du lot 50 CS.....	324
Terre 37 partie nord-est du lot 52 CS.....	327
Lamothe, Louis	
Terre 42 partie du lot 58 CS	341
Lamothe, Pierre	
Terre 16 lot 112 emplacement	215
Lamothe, Rolande	
Terre 3 emplacement	54
Lamothe, Romuald	
Terre 34 partie des lots 48 et 49 CS.....	321
Terre 37 partie nord-est du lot 52 CS.....	327
Lamothe, Victorin	
Terre 16 lot 112	214
Terre 31 lot 112	318
Lamothe, vve François	
Terre 34 partie des lots 48 et 49 CS.....	320
Langlais, Pierre	
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 45 emplacement	122
Langlois, Marie-Anne, vve Eugène Sauvageau	
Terre 19 lot 101	242
Terre 19 partie du lot 103	240
Terre 5 lot 23	76
Terre 8 Domaine seigneurial lot 34 emplacement	107, 110
Laroche, Léontine, vve Ulysse Denis	
Terre 20 lot 100	251
Terre 20 lot 98	253
Terre 20 lot 99	252
Terre 22 lot 94	266
Terre 22 lot 95	265
Terre 25 partie du lot 85	286
Terre 25 partie du lot 88	284
Terre 25 partie nord-est du lot 89	282
Terre 9 partie du lot 55	155
Larue, Françoise, vve Pierre Pagé et héritiers	
Terre 17 lots 108, 109 et 110.....	217
Laurin, Roger	
Terre 19 lot 102 emplacement	244
Lavallée, Paul	
Terre 18 lot 105 partie 2	232
Terre 25 lot 88	283
Terre 25 lots 85, 86 et 87.....	285
Terre 26 partie nord lot 84.....	291
Lavoie, Adrien	
Terre 23 partie du lot 93	271
Lavoie, Armand	
Terre 38 partie nord-est du lot 54 CS.....	332
Terre 39 partie sud-ouest du lot 54 CS	334
Terre 40 partie du lot 55 CS	336
Lavoie, Louis-Philippe	

Terre 20 lot 100 emplacement	251
Terre 20 lot 99 emplacement	252
Lavoie, Yvon	
Terre 41 partie du lot 56 CS	339
Terre 41 partie du lot 57 CS	340
Terre 42 partie du lot 58 CS terre du moulin	344
Leboeuf, Pierre	
Terre 19 lot 103	241
Terre 20 partie du lot 100	251
Terre 20 partie du lot 98	253
Terre 20 partie du lot 99	252
Leclerc, Georges Balthazar	
Terre 43 partie du lot 59 CS	346
Leclerc, Gérard	
Terre 18 lot 105	232
Leclerc, Léo	
Terre 25 partie nord-est du lot 89	282
Leclerc, Oswald	
Terre 22 lot 94	266
Terre 22 lot 95	265
Terre 23 lot 93	270
Leclerc, Réjeanne	
Terre 26 partie sud du lot 84	291
Leclerc, Robert	
Terre 11 lot 60 emplacement lot 61	176
Lefebvre dit Ladouceur, Pierre	
Terre 29 lots 60 et 61 CS	304
Lefebvre, Guillaume, m. Angélique Richard	
Terre 19 lots 101, 101 et 103	237
Lefebvre, Jean-Baptiste, m. Angélique Godin	
Terre 21 partie du lot 98	256
Lefebvre, Joseph, m. Magdeleine Richard	
Terre 24 lots 90, et 91	273
Lefebvre, Louis, m. Angélique Fiset	
Terre 4 partie sud-ouest du lot 21	64, 65
Lefebvre, Pierre	
Terre 4 lots 20 et 21	59
Lefebvre, Pierre, m. Catherine Grignon	
Terre 21 partie du lot 98 et lots 96 et 97	256
Lefebvre, Pierre, neveu, m. Marie Marcot	
Terre 19 lots 101, 101 et 103	237
Terre 21 partie du lot 98 et lots 96 et 97	256
Lefebvre, Pierre, oncle	
Terre 19 lots 101, 101 et 103	237
Legault Roger	
Terre 29 ... lots 60 et 61 CS	306
Lemay, François, m. Catherine T. Dussault	
Terre 8 Domaine seigneurial lots 29	95
Lesage, Eugène	
Terre 30 lot 62 CS	310
Lesage, Jean-Baptiste	
Terre 36 partie nord du lot 50 CS	324
Lesage, Nicolas	
Terre 36 partie nord du lot 50 CS	324
Terre 37 partie nord des lots 52 et 53 CS	325
Troisième concession CS	315

Lessard, Maurice	
Terre 41 partie du lot 57 CS	340
Letourneau, Jean Thomas	
Terre 19 lots 101, 101 et 103	238
Terre 8 Domaine seigneurial lot 51	139
Léveill�, F�licit�, vve F.X. Fiset	
Terre 18 lot 104	233
Terre 27 lot 81	298
L�veill�, Germain	
Terre 3 lot 19 emplacement	57
Terre 5 lot 25 emplacement	79
L�veill�, Isa�e	
Terre 18 lot 107	230
Terre 19 partie du lot 102	243
Terre 21 lot 97	258
L�veill�, Isra�el	
Terre 16 lot 113	213
L�veill�, Jean-Baptiste	
Terre 16 lot 113	212
L�veill�, Sim�on	
Terre 19 partie du lot 102	243
Terre 21 lot 97	258
Loisirs de les �cureuils Inc.	
Terre 8 Domaine seigneurial du lot 41 emplacement	121
Lord, Gustave, m. Louise P�pin	
Terre 20 partie du lot 98	253
Terre 8 Domaine seigneurial lot 29	100, 125
Terre 8 Domaine seigneurial lot 39	113
Lord, Raoul	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 54 emplacement	146
Lussier, Hormidas	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 34 emplacement	105
Marcot, Antoine, m. Th�r�se Germain	
Terre 4 partie sud-ouest du lot 21	64
Marcot, Jacques	
Terre 42 partie du lot 58 CS	342
Marcot, Jean-Baptiste	
Terre 42 partie du lot 58 CS	342
Marcot, Jean-Baptiste, m. Julie Faucher dit Ch�teauvert	
Terre 9 lots 55 et 56	153
Marcot, Nicolas, m. Martine Tauret	
Terre 1 lot 15	41
Marcotte, Aim�	
Terre 42 lot 58 CS terre du moulin	342
Marcotte, Am�d�	
Terre 28 partie du lot 59 CS	302
Terre 42 lot 58 CS terre du moulin	342
Marcotte, Fran�ois, fils, m. Catherine Dufresne	
Terre 7 partie lot 27	90
Terre 8 Domaine seigneurial lot 53	143
Marcotte, Fran�ois, m. Claire Delisle	
Terre 7 partie lot 27	89
Terre 8 Domaine seigneurial lot 53	143
Terre 9 lots 53	151
Terre 9 lots 55 et 56	153
Marcotte, Jean-Baptiste, m. Odile Duplessis	

Terre 42 lot 58 CS terre du moulin	342
Marcotte, Louis, m. Basilice Bertrand	
Terre 42 lot 58 CS terre du moulin	342
Marcotte, Siméon	
Terre 28 partie du lot 59 CS	302
Marcoux, Georges	
Terre 11 partie du lot 60	182
Terre 12 lot 62	181
Terre 25 lots 85, 86 et 87	285
Marois, Antoinette et Azilda	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 39 emplacement	114
Martel, Arthur	
Terre 16 lot 113	213
Martel, Charles-Henri	
Terre 10 lots 58 emplacement	163
Martel, Louis-Joseph	
Terre 5 lot 24	78
Terre 5 lot 24 emplacement	78
Martel, Marcel	
Terre 4 lot 20 emplacement	62
Martel, Michel	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 28 emplacement	92
Martel, Paul	
Terre 34 partie des lots 48 et 49 CS	322
Matte, Adrien, m. Marie-Anne Auger	
Terre 42 partie du lot 58 CS terre du moulin	343
Matte, Alexandre	
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 45 emplacement	124
Matte, Alphonse	
Terre 19 emplacement partie du lot 103	241
Terre 42 partie du lot 58 CS	344
Matte, Alphonse, m. Emérentienne Bédard	
Terre 40 lot 55 CS	336
Matte, Arthur	
Terre 30 lot 62 CS	310
Matte, Augustin, m. Magdeleine Proulx et Thérèse Trépanier	
Terre 6 partie lot 26	83
Matte, Damien	
Terre 19 lot 103	239, 240
Terre 19 partie du lot 102	244
Terre 8 Domaine seigneurial lot 51	139
Terre 9 partie du lot 55	153, 156
Matte, Edouard	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 54 emplacement	145
Matte, Emélie, m. Simon Dussault	
Terre 19 lot 103	239
Matte, Félicité	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 34 emplacement	106
Terre 8 Domaine seigneurial lot 36 emplacement	109
Matte, François-Xavier dit Firmin, m. Eulalie Doré	
Terre 30 lot 62 CS	310
Matte, Georges-Henri	
Terre 18 lot 104 partie 2	234
Terre 18 lot 105 partie 1	232
Terre 19 lot 102 emplacement	244
Terre 19 partie du lot 103	241

Matte, Huguette	
Terre 41 lot 57 CS	340
Matte, Isidore, m. Adélaïde Létourneau	
Terre 19 lot 103	239, 240
Terre 19 partie du lot 102	244
Terre 8 Domaine seigneurial lot 51	139
Matte, Jean	
Terre 37 lot 52 CS	327
Matte, Jean-Baptiste	
Terre 24 partie du lot 90	278
Matte, Jean-Baptiste, m. Françoise Gariépy	
Terre 4 lot 20	61
Matte, Jenard	
Terre 24 partie du lot 90	278
Matte, Laurent	
Terre 37 lot 52 CS	327
Matte, Laurent, m. Angélique Mondor dit Léonard	
Terre 30 lot 62 CS	310
Matte, Laurent, m. Elisabeth Richard et Catherine Brière	
Terre 30 lot 62 CS	309
Terre 41 lots 56 et 57 CS	337, 338
Matte, Laurent, m. Marie Claire Pagé	
Terre 30 lot 62 CS	310
Matte, Pierre	
Terre 41 lots 56 et 57 CS	339
Terre 41 partie du lot 55 CS	337
Matte, Raphaël	
Terre 23 partie du lot 93	271
Matte, Roger, m. Cécile Beaudry	
Terre 27 partie du lot 58 CS terre du moulin	343
Matte, Rolland	
Terre 38 partie nord-est du lot 54 CS	331
Terre 39 partie sud-ouest du lot 54 CS	334
Terre 41 lot 56 CS	339
Terre 41 lot 57 CS	340
Matte, Sifroi	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 34 emplacement	106
Terre 8 Domaine seigneurial lot 36 emplacement	109
Matte, Siméon	
Terre 35 partie nord-est du lot 50 CS Grand Bois de l'Ail	323
Terre 40 lot 55 CS	336
Terre 42 partie du lot 58 CS terre du moulin	342, 343
Matte, Téléspore	
Terre 30 lot 62 CS	310
Mayrand, Roland	
Terre 3 lot 19 emplacement	57
Mc Nider, Mathew	
Terre 42 partie du lot 58 CS	341
Ménard, Michel	
Terre 30 lot 62 CS	309
Mercure, Jean, m. Joseph T. Dussault et Magdeleine Lefebvre	
Terre 1 lot 15	42, 43
Terre 2 partie du lot 15	47
Mezeray, Jean, m. Madeleine Masse	
Terre 2 lots 15 et 17	46
Terre 3 lots 17 et 19	51

Mezeray, René	
Terre 3 partie du lot 17	51
Morin, Charles	
Terre 9 partie du lot 55 emplacement	155
Morin, Eugène	
Terre 20 lot 99	251
Terre 9 partie du lot 55	156
Terre 9 partie du lot 55 emplacement	155
Morin, Hubert	
Terre 9 lot 55	153
Morin, Joseph	
Terre 20 lot 99	251
Terre 8 Domaine seigneurial lot 51	140
Terre 9 partie du lot 55	154
Morin, Joseph Hubert	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 51	140
Morisset, Louis	
Terre 18 lot 104 partie 2	234
Terre 18 lot 105 partie 1	232
Terre 19 partie du lot 103	242
Morissette, Albert	
Terre 29 lots 60 et 61 CS	306
Morissette, Philémon	
Terre 29 lots 60 et 61 CS	306
Morissette, Pierre	
Terre 13 lot 64	190
Terre 29 lot 60 et 61 CS	306
Terre 38 partie nord-est du lot 54 CS	330
Morissette, Pierre, m. Phœbée Dion	
Terre 29 lots 60 CS	305
Mottard dit Lamothe, Ferdinand	
Terre 2 partie dulot 17	48
Terre 3 lot 17	53
Mottard, Armand	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 34 emplacement	105
Mottard, Henri	
Terre 41 lot 56 CS	339
Terre 41 lot 57 CS	340
Municipalité des Écureuils	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 39 emplacement	114
Naud, François	
Terre 9 lots 53, 55 et 56	150
Noël, Denis	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 32 emplacement	104
Olivier, Maurice	
Terre 12 lots 62 et 63	178
Pagé, Adjutor, m. Louise Pépin	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 29	100
Terre 8 Domaine seigneurial lot 39	112
Terre 8 Domaine seigneurial lot 43 emplacement	124
Pagé, Agathe	
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 46 emplacement	131
Pagé, Aimé	
Terre 18 partie du lot 108	227
Terre 4 lot 21	66
Terre 5 lot 22	73

Pagé, Alfred	
Terre 17 lot 109	221
Terre 9 partie du lot 55	154
Terre 9 lot 56	157
Pagé, André	
Terre 17 lot 109 emplacement	222
Terre 17 lot 110 emplacement	219
Pagé, Armand	
Terre 20 lot 100	251
Terre 20 lot 98	252
Pagé, Arthur	
Terre 5 lot 24	78
Terre 5 lot 25 emplacement	79
Pagé, Clovis	
Terre 18 partie du lot 108	227
Terre 4 lot 21	66
Terre 5 lot 22	73
Pagé, Félix	
Terre 4 lot 20	62
Terre 7 partie lot 27 emplacement	91
Terre 8 Domaine seigneurial lot 29	100, 125
Terre 8 Domaine seigneurial lot 39	113
Terre 8 Domaine seigneurial lot 43 emplacement	125
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 41	119
Terre 9 lots 55 et 56	153
Pagé, François	
Terre 17 lot 110	218
Terre 17 lot 111	219
Terre 17 partie du lot 109	221
Terre 5 lot 23	76
Troisième concession CS	315
Pagé, François, m. Magdeleine T. Dussault	
Terre 18 partie sud-ouest du lot 108	226
Terre 4 lot 21	65
Terre 4 lot 21	66
Terre 5 lot 22	72
Pagé, François, m. Pauline Godin	
Terre 21 partie du lot 98	257
Pagé, François, m. Zoé Gingras	
Terre 17 lot 110	218
Terre 17 partie du lot 109	221
Terre 20 lot 100	250
Terre 20 lot 98	252
Pagé, François-Xavier, instituteur	
Terre 20 lot 100	250
Terre 8 Domaine seigneurial du lot 41 emplacement	120
Terre 8 Domaine seigneurial lot 29	99
Terre 8 Domaine seigneurial lot 43 emplacement	124
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 38	108
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 41	119
Terre 9 partie du lot 55	154, 156
Terre 9 lot 56	157
Pagé, Gaudiose	
Terre 18 partie du lot 108	226
Terre 4 lot 21	66
Terre 5 lot 22	73

Terre 8 Domaine seigneurial lot 49	136, 138
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 46	128
Pagé, Gérard	
Terre 17 lot 110	219
Terre 17 lot 111	219
Terre 17 partie du lot 109	222
Terre 18 partie du lot 108	227, 228
Pagé, Henri	
Terre 20 lot 100	251
Terre 20 lot 98	252
Terre 20 lot 99	252
Pagé, Hermidas	
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 45 emplacement	124
Pagé, Hyacinthe	
Terre 5 lot 23	71
Pagé, Jean	
Terre 17 partie nord-est du lot 108 et lots 109 et 110	217
Terre 18 lot 107 et partie sud-ouest du lot 108	225
Troisième concession CS	315
Pagé, Jean-Baptiste, m. Angélique Pagé	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 53	142
Pagé, Jean-Baptiste, m. Félicité Rognon, Clothilde T. Dussault et Charlotte Papillon	
Terre 17 lots 109 et partie de 110	220
Terre 18 partie du lot 108	225
Terre 5 lot 23	74
Terre 8 Domaine seigneurial lots 29 et 34	96
Pagé, Jean-Baptiste, m. Marie-Jeanne Proulx et Scholastique T. Dussault	
Terre 17 partie nord-est du lot 108 et lots 109 et 110	217
Terre 18 lot 107	225
Terre 18 lots 104, lot 105, 106 et 107	228
Terre 5 lots 23 et 24	70
Terre 9 lot 55	152
Pagé, Jean-François, m. Marie-Anne Cocquin	
Terre 5 lots 23 et 23	69
Pagé, Jean-Guy	
Terre 16 lot 113	213
Pagé, Jean-Pierre	
Terre 17 lot 109 emplacement	222
Terre 17 lot 110 emplacement	220
Pagé, Joseph	
Terre 17 lot 110	218
Terre 17 lot 110 parcelle	220
Terre 17 lot 111	220
Terre 17 partie du lot 109	222
Terre 8 Domaine seigneurial lot 28 emplacement	92
Pagé, Joseph Hébert, m. Desanges Auger	
Terre 18 partie du lot 108	226
Terre 4 lot 21	66
Terre 5 lot 22	73
Pagé, Joseph, m. Clothilde Matte	
Terre 18 partie nord-est du lot 108	225
Terre 4 partie nord-est du lot 21	63
Terre 4 partie sud-ouest du lot 21	65
Terre 5 lot 22	71
Pagé, Joseph, m. Magdeleine T. Dussault	
Terre 17 partie nord-est du lot 108	223

Terre 17 partie nord-est du lot 108 et lots 109 et 110.....	217
Terre 18 partie du lot 108.....	225
Terre 19 lots 101, 101 et 103.....	238
Terre 5 lots 22, 23, 24 et partie 26.....	70
Terre 6 partie lot 26.....	82
Terre 8 Domaine seigneurial lot 53.....	142
Pagé, Joseph, m. Marie Morisset	
Terre 23 lot 93.....	268
Pagé, Louis Joseph Hébert, m. Caroline Fiset	
Terre 4 lot 20.....	62
Pagé, Louis, m. Léa Papillon	
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 41.....	119
Pagé, Louise, vve François-de-Sales Dussault	
Terre 14 lot 68.....	197, 198
Pagé, Madeleine, vve Edouard Fiset	
Terre 26 lot 83.....	293
Terre 8 Domaine seigneurial lot 46.....	128
Terre 8 Domaine seigneurial lot 47.....	134
Terre 8 Domaine seigneurial lot 49.....	136
Terre 8 Domaine seigneurial lot 50.....	138
Terre 8 Domaine seigneurial lot 52 emplacement.....	142
Pagé, Magdeleine, m. Pierre Arié	
Terre 23 lot 93.....	268
Pagé, Magloire, m. Elisabeth Papillon	
Terre 17 lot 110.....	218
Terre 17 partie du lot 109.....	221
Terre 20 lot 98.....	252
Terre 21 partie du lot 98.....	258
Pagé, Olier	
Terre 18 partie du lot 108.....	227
Terre 8 Domaine seigneurial lot 49.....	136, 139
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 45.....	122
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 45 emplacement.....	124
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 46.....	128
Pagé, Pierre	
Terre 17 partie nord-est du lot 108 et lots 109 et 110.....	217
Terre 9 lot 56.....	157
Pagé, Pierre, fils	
Terre 5 lots partie 23, 24 et partie 26.....	69
Pagé, Pierre, m. Catherine Morissette et Françoise Larue	
Terre 17 partie nord-est du lot 108 et lots 109 et 110.....	217
Terre 18 lot 107 et partie nord-est du lot 108.....	225
Terre 5 lots partie 23, 24 et partie 26.....	69
Pagé, Pierre, m. Geneviève Richard	
Terre 4 lot 20.....	61
Terre 9 lots 55 et 56.....	153
Pagé, Pierre, m. Magdeleine Auger	
Terre 4 lot 20.....	61
Pagé, Prisque	
Terre 17 partie nord-est du lot 108 et lots 109 et 110.....	217
Terre 3 lot 17.....	51
Terre 5 lots partie 23, 24 et partie 26.....	69
Pagé, Réal	
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 46 emplacement.....	130
Pagé, Régent	
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 45.....	122

Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 46	128
Pagé, Régina	
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 46 emplacement	132
Pagé, Rémi, m. Marie-Anne Trépanier et Virginie Papillon	
Terre 17 lot 109	221
Terre 20 lot 100	250
Terre 20 partie du lot 98 coupe de bois.....	253
Terre 22 lot 95	264
Terre 8 Domaine seigneurial lot 29	99
Terre 8 Domaine seigneurial lot 39	112
Terre 8 Domaine seigneurial lot 43 emplacement	124
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 45 emplacement lot 44	125
Pagé, Renald	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 49	136, 139
Pagé, Robert, m. Marguerite Godin	
Terre 5 lots 22, 23, 24 et partie 26.....	69
Pagé, Téléspore	
Terre 3 emplacement	54
Pagé, Théophile	
Terre 5 lot 22 emplacement	73
Terre 8 Domaine seigneurial lot 35 emplacement	109
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 46 emplacement	132
Pagé, Willie	
Terre 4 lot 20	62
Pageau, Flavien	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 33	104
Papillon, Charles	
Terre 25 lots 85, 86 et 87	284
Papillon, Charles, m. Marguerite Léveillé	
Terre 12 lot 62	180
Terre 8 Domaine seigneurial partie sud-ouest du lot 53 emplacement	145
Papillon, Chrysologue	
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 46 emplacement	131
Papillon, Ernest	
Terre 30 lot 62 CS	310
Papillon, Etienne	
Terre 2 lots 15 et 17	46
Papillon, François, m. Elisabeth T. Dussault et Rosalie Trépanier	
Terre 14 lot 67 emplacement	200
Terre 14 lot 68	199
Terre 14 lot 68 emplacement	201
Terre 18 lot 106	230
Terre 18 lot 107	229
Papillon, Henri	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 47 emplacement	136
Papillon, Honorine	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 31 emplacement	103
Papillon, Jacques, m. Charlotte Matte et Angélique Laberge	
Terre 23 lot 93	269
Terre 9 lots 55 et 56.....	152
Papillon, Jean-Baptiste	
Terre 21 partie du lot 98	257
Papillon, Jean-Baptiste m. Thérèse Dussault	
Terre 14 lot 68	197
Papillon, Jean-Baptiste, m. Françoise Trépanier	
Terre 14 lot 68	198

Papillon, Jean-Baptiste, m. Julie T. Dussault	
Terre 14 lot 68	199
Papillon, Jean-Jacques	
Terre 1 lot 15	44
Papillon, Jérôme	
Terre 14 lot 67 emplacement	200
Papillon, Jérôme, m. Lucienne Trépanier	
Terre 14 lot 68	199
Terre 18 lot 105	231
Terre 18 lot 106	231
Papillon, Léa, vve Louis Pagé	
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 41	119
Papillon, Léger	
Terre 1 lot 15	44
Papillon, Louis	
Terre 14 lot 67 emplacement	200
Terre 14 lot 68	199
Papillon, Marguerite	
Terre 10 lots 57	161
Papillon, Maurice	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 47 emplacement	136
Papillon, Napoléon, m. Célanire Fiset	
Terre 14 lot 68	199
Terre 18 lot 105	231
Terre 18 lot 106	230
Papillon, Narcisse	
Terre 1 lot 15	44
Terre 20 lot 100	250
Papillon, Odina	
Terre 20 lot 100	250
Papillon, Paul Félix	
Terre 18 lot 105	232
Papillon, Pierre	
Terre 17 lot 110	218
Papillon, Pierre, m. Angélique Godin	
Terre 2 lots 15 et 17	46
Papillon, Pierre, m. Angélique Pagé	
Terre 20 lot 98	252
Papillon, Siméon	
Terre 20 lot 100	250
Terre 8 Domaine seigneurial lot 35 emplacement	109
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 46 emplacement	131
Papillon, Théophile	
Terre 20 lot 100	250
Papillon, Wilfrid	
Terre 7 partie lot 27 emplacement	91
Paquet, Paul-Emile	
Terre 29 lots 60 et 61 CS	306
Péllisson, François	
Terre 42 partie du lot 58 CS	341
Pelletier, Charles-François, m. Clara Denis	
Terre 22 lot 94	266
Terre 22 lot 95	265
Terre 23 lot 93	270
Pépin, Jean-Claude	
Terre 19 lot 101 emplacement	243

Terre 24 partie du lot 92	277
Terre 8 Domaine seigneurial lot 31 emplacement	103
Pépin, Louise, vve Adjutor Pagé	
Terre 20 partie du lot 98	253
Terre 8 Domaine seigneurial lot 29	100, 124
Terre 8 Domaine seigneurial lot 39	113
Pépin, Roland	
Terre 24 partie du lot 92	276
Petit, Amable	
Terre 39 partie sud-ouest du lot 54 CS	333
Petit, Antoine	
Terre 39 partie nord du lot 54 CS	332
Petit, Augustin, m. Pauline Godin	
Terre 21 partie du lot 98	257
Petit, Jean	
Terre 39 partie sud-ouest du lot 54 CS	334
Petit, Joseph, m. Geneviève Hardy dit Châtillon	
Terre 24 lots 90, 91 et 92	274
Terre 39 partie sud-ouest du lot 54 CS	333
Petit, Nicolas	
Terre 39 partie sud-ouest du lot 54 CS	332
Petit, Nicolas, m. Marguerite Bertrand	
Terre 24 lots 90, 91 et 92	273
Petit, René	
Troisième concession CS	315
Petitclerc, Hervé	
Terre 38 partie nord-est du lot 54 CS	332
Terre 40 lot 55 CS	336
Terre 41 partie du lot 56 CS	340
Terre 41 partie du lot 57 CS	340
Petitclerc, Luce, vve Gatien Bertrand	
Terre 1 lot 15	44
Terre 3 lot 17	53
Piché dit Delisle, Olivier	
Terre 41 lot 56 CS	339
Terre 41 lot 57 CS	340
Piché dit Delisle, Oscar, m. Louise Piché	
Terre 41 lot 56 CS	339
Terre 41 lot 57 CS	340
Piché, Arthur	
Terre 19 partie du lot 102	245
Terre 19 partie du lot 103	241
Terre 24 partie du lot 92	276
Terre 8 Domaine seigneurial lot 53	144
Piché, Henri	
Terre 42 partie du lot 58 CS	344
Piché, Joseph	
Terre 33 partie du lot 47 CS	319
Piché, Louis, m. Joseph Pagé	
Terre 29 lot 61 CS	305
Piché, Pierre	
Terre 33 partie du lot 47 CS	319
Piché, Pierre, fils	
Terre 12 lots 62 et 63	178
Piché, Pierre, m. Marie-Anne Sylvestre	
Terre 15 lot 69	204

Terre 30 lot 62 CS	309
Piché, René	
Terre 41 lot 56 CS	339
Terre 41 lot 57 CS	340
Terre 42 partie du lot 58 CS	344
Piché, Rosaire, m. Marie-Louise Mercure	
Terre 42 partie du lot 58 CS terre du moulin	344
Pinel, Guillaume	
Terre 18 lot 107 et partie sud-ouest du lot 108	225
Troisième concession CS	315
Pinel, Nicolas	
Terre 17 partie nord-est du lot 108 et lots 109 et 110	217
Placements Les Écureuils Ltée	
Terre 11 partie du lot 59	171
Terre 26 partie du lot 82	295
Pleau, Adélar	
Terre 23 partie du lot 93	270
Pleau, Alexis, m. Marguerite Godin	
Terre 26 lot 84	290
Pleau, Augustin, m. Marcelline Grenier	
Terre 26 lot 84	290
Pleau, Charlotte	
Terre 26 partie du lot 83	292
Pleau, Damien	
Terre 17 partie du lot 109	222, 228
Terre 5 lot 22 emplacement	74
Terre 5 lot 23 emplacement	77
Pleau, Ephrem	
Terre 11 lot 60 emplacement lot 61	175
Terre 11 partie du lot 60	173, 182
Terre 17 partie du lot 109	222
Terre 18 partie du lot 108	228
Terre 25 lot 88	283
Terre 26 lot 82	294
Terre 5 lot 22 emplacement	74
Terre 5 lot 23 emplacement	77
Pleau, François, m. Joseph Trépanier	
Terre 22 lots 94 et 95	263
Pleau, François-Ignace, m. Magdeleine Godin	
Terre 22 lots 94 et 95	262
Pleau, Geneviève m. Jean-Baptiste Auger	
Terre 26 lot 82	294
Pleau, Godfroy, m. Louise Pagé	
Terre 17 partie du lot 109	221
Terre 5 lot 24	77
Pleau, Jean-Baptiste, m. Angélique Dussault	
Terre 22 lots 94 et 95	262
Terre 9 lot 55	152
Pleau, Jean-Baptiste, m. Angélique Godin	
Terre 19 lots 101, 101 et 103	238
Terre 20 partie des lots 98 99 et 100	249
Terre 20 partie du lot 98 et lots 99 et 100	248
Terre 26 partie du lot 83 et lot 84	292
Pleau, Jean-Baptiste, m. Charlotte Chastenay	
Terre 24 lots 91 et 92	274
Terre 26 partie du lot 83 et lot 84	289

Terre 27 lot 81 terre du moulin.....	297
Pleau, Jean-Baptiste, m. Charlotte Godin	
Terre 12 lot 63	183
Terre 12 partie du lot 63	179
Terre 26 lot 84	290
Pleau, Jean-Baptiste. m. Elisabeth Morissette	
Terre 19 lots 101, 101 et 103	238
Pleau, Lazare	
Terre 11 lot 60 emplacement lot 61	175
Pleau, Louis-Joseph, m. Magdeleine Lefebvre	
Terre 19 lots 101, 101 et 103	237
Terre 26 partie du lot 83 et lot 84	289
Pleau, Louis-Philippe	
Terre 12 lot 63 emplacement	185
Pleau, Marthe	
Terre 5 lot 22 emplacement	74
Terre 5 lot 23 emplacement	77
Pleau, Phydime	
Terre 11 lot 60 emplacement lot 61	175
Pleau, Roland	
Terre 17 partie du lot 109	228
Pleau, Simon, fils	
Terre 16 lots 112 et 113	211
Terre 17 partie nord-est du lot 108 et lots 109 et 110	217
Pleau, Simon, héritiers de	
Terre 22 lots 94 et 95	262
Pleau, Simon, m. Jeanne Constantineau	
Terre 22 lots 94 et 95	262
Raymond, dame Joseph	
Terre 5 lot 24 emplacement	79
Richard, Cilien	
Terre 42 partie du lot 58 CS	344
Richard, François, m. Angélique Bertrand	
Terre 20 partie du lot 98 et lots 99 et 100	247
Terre 41 lots 56 et 57 CS	338
Richard, Gustave	
Terre 30 lot 62 CS	310
Richard, héritiers	
Terre 29 lot 60 CS	305
Richard, Jean-Baptiste	
Terre 29 lots 60 CS	305
Terre 41 lots 56 et 57 CS	339, 340
Richard, Jean-Baptiste, m. Charlotte Matte	
Terre 23 lot 93	268
Terre 9 lots 53, 55 et 56	152
Richard, Pierre, m. Véronique Dussault	
Terre 20 partie du lot 98 et lots 99 et 100	247
Terre 9 lots 53, 55 et 56	152
Richard, Pierre.	
Terre 9 lots 55 et 56	152
Rivard, Charles	
Terre 5 lot 22 emplacement	74
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 46 emplacement	132
Roberge, Jean, héritiers de	
Terre 11 lots 59 et partie de 60	166
Roberge, Jean, m. Angélique Fauché dit Châteauvert et Françoise Larue	

Terre 11 lots 59 et partie de 60	165
Robitaille, Julien	
Terre 23 partie du lot 93	271
Rochette, René	
Terre 34 partie des lots 48 et 49 CS.....	322
Terre 37 partie nord-est du lot 52 CS.....	327
Rochon, Stanislas	
Terre 11 lot 60 emplacement lot 61	176
Rodrigue, Jean	
Terre 21 partie du lot 96	260
Terre 22 lot 94	266
Terre 22 partie du lot 95	265
Terre 23 partie du lot 93	271
Roger, Guillaume	
Terre 3 lots 17 et 19.....	51
Royer, Jean-Marc	
Terre 16 lot 113	214
Sauvageau, Charles-Eugène	
Terre 19 lot 101	242
Terre 19 partie du lot 103	240
Terre 5 lot 23	76, 78
Terre 6 partie lot 26	85
Terre 6 partie lot 27	86
Terre 7 partie du lot 27	90
Sauvageau, Claude	
Terre 5 lot 25 emplacement	79
Sauvageau, Ernest	
Terre 19 lot 101	242
Terre 19 partie du lot 103	240
Terre 5 lot 23	76
Terre 5 lot 24	78
Terre 6 partie lot 26	85
Sauvageau, Eugène, m. Marie-Anne Langlois	
Terre 19 lot 101	242
Terre 19 partie du lot 103	240
Terre 40 partie du lot 55 CS	337
Terre 5 lot 23	76
Terre 6 partie lot 26	85
Sauvageau, Hubert	
Terre 17 lot 110 droit de coupe de bois	220
Terre 17 lot 111	219
Terre 19 lot 101	242
Terre 5 lot 23	76
Terre 6 partie lot 26	85
Sauvageau, Isabelle	
Terre 16 lot 112	214
Terre 3 lot 17	54
Sauvageau, Philippe	
Terre 3 lot 19 emplacement	57
Savard, Eugène	
Terre 11 partie du lot 60	174
Terre 26 partie nord du lot 83	293
Savard, Jean-Baptiste	
Terre 33 partie du lot 47 CS	319
Savard, Mathias	
Terre 11 partie du lot 59	170

Terre 11 partie du lot 60	174
Terre 25 lot 88	283
Savard, Moïse, m. Adéline Pagé	
Terre 11 lot 59	170
Terre 11 partie du lot 59	170, 172
Terre 11 partie du lot 60	173, 174, 175, 182
Terre 25 lot 88	283
Steinwitzer, Max	
Terre 20 lot 100	251
Terre 20 lot 98	252
Sylvestre, François, m. Magdeleine Martin	
Terre 11 partie du lot 60	166
Sylvestre, Louis	
Terre 11 lots 59 et 60	165
Sylvestre, Marie-Anne, vve Pierre Piché	
Terre 30 lot 62 CS	309
Sylvestre, Pierre	
Terre 21 partie du lot 98 et lots 96 et 97	256
Sylvestre, Pierre, m. Angélique Bordeleau	
Terre 11 partie du lot 60	166
Sylvestre, Pierre, m. Marie-Anne Labady	
Terre 11 lots 59 et 60	165
T. Dussault, Abraham, m. Victoire Fauché	
Terre 16 lot 113	213
Terre 21 lot 96	259
T. Dussault, Alexis, m. Magdeleine Carpentier	
Terre 23 lot 93	268
Terre 4 partie du lot 20	61
Terre 8 Domaine seigneurial lot 37 emplacement	110
Terre 8 Domaine seigneurial lots 29 et 34	95
Terre 8 Domaine seigneurial partie des lots 38 et 39	117
T. Dussault, Alexis, m. Marie-Louise Godin	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 46	126
T. Dussault, Anna-Marie	
Terre 5 lot 24 emplacement	79
T. Dussault, Arthur	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 53	144
T. Dussault, Augustin, m. Angélique Fauché et Louise Matte	
Terre 8 Domaine seigneurial lots 38 et 39	96
T. Dussault, Augustin, m. Desanges Langlois	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 53	143
T. Dussault, Augustin, m. Rosalie Delisle	
Terre 7 partie lot 27	89
T. Dussault, Benoit	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 30 emplacement	103
T. Dussault, Célestin	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 46	127
Terre 8 Domaine seigneurial lot 46 emplacement	130
Terre 8 Domaine seigneurial lot 50	138
Terre 8 Domaine seigneurial lot 52	141
Terre 8 Domaine seigneurial lots 50 et 52	138
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 45 emplacement lot 44	125
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 46 emplacement	130
T. Dussault, Célestin, maître charron	
Terre 26 lot 83	292
T. Dussault, Clément	

Terre 7 partie lot 27	91
T. Dussault, Côme	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 28 emplacement	92
T. Dussault, Dominique	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 28 emplacement	92
T. Dussault, Donat, navigateur,	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 34 emplacement	106, 110
T. Dussault, Elzéar	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 29 emplacement	101
T. Dussault, Emile	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 29 emplacement	101
T. Dussault, Eugène, m. Madeleine Morin	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 34	101
Terre 8 Domaine seigneurial lot 38	108
Terre 8 Domaine seigneurial lot 45	118
Terre 8 Domaine seigneurial lots 29 et 34	99
T. Dussault, François	
Terre 7 partie du lot 27	88
Terre 7 partie lot 27	88
T. Dussault, François-Xavier, m. Clothilde Delisle	
Terre 22 lots 94 et 95	264
T. Dussault, François-Xavier, m. Jessie Papillon	
Terre 22 lots 94 et 95	264
T. Dussault, Hélène	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 28 emplacement	92
T. Dussault, Hortense	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 31 emplacement	103
T. Dussault, Isaïe	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 37 emplacement	111
Terre 8 Domaine seigneurial lots 29 et 34	95
Terre 8 Domaine seigneurial partie des lots 38 et 39	117
T. Dussault, Isaïe, m. Elisabeth Pagé	
Terre 26 lot 83	292
Terre 8 Domaine seigneurial lot 42 emplacement	120
Terre 8 Domaine seigneurial lot 46	126, 130
Terre 8 Domaine seigneurial lots 50 et 52	137
T. Dussault, Isaïe, m. Hortense Fortier	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 46	127
Terre 8 Domaine seigneurial lots 50 et 52	138
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 46 emplacement	130
T. Dussault, Isaïe, navigateur	
Terre 26 lot 83	292
T. Dussault, Isidore	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 53	144
T. Dussault, Jean-Baptiste	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 28 emplacement	92
Terre 8 Domaine seigneurial lot 38 emplacement	111
T. Dussault, Jean-Baptiste (I), m. Marie Gloria et Madeleine Mezeray	
Terre 13 lot 64	187
Terre 27 lot 58 CS et lot 81 E terre du moulin	297
Terre 7 partie lot 27	88
Terre 8 Domaine seigneurial lots 29 à 53	94
T. Dussault, Jean-Baptiste (II), m. Magdeleine Turcot	
Terre 23 lot 93	268
Terre 38 partie nord-est du lot 54 CS	330
Terre 8 Domaine seigneurial lot 53	142

T. Dussault, Jean-Baptiste (III), m. Marie-Anne Montplaisir, Catherine Véronneau et Clothilde Aide dit Crequy	
Terre 23 lot 93	268
Terre 25 lots 85, 86, 87, 88 et 89	280
Terre 4 partie du lot 20	61
Terre 8 Domaine seigneurial lot 37 emplacement	110
Terre 8 Domaine seigneurial lots 29, 34, 38 et 39	94
Terre 8 Domaine seigneurial partie des lots 38 et 39	117
T. Dussault, Jean-Baptiste, capitaine de milice, m. Magdeleine Proulx	
Terre 26 lot 83	292
Terre 8 Domaine seigneurial lot 46	126
Terre 8 Domaine seigneurial lots 50 et 52	137
T. Dussault, Jean-Baptiste, fils, maître aubergiste	
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 45 emplacement	123
T. Dussault, Jean-Baptiste, m. Eugénie Germain	
Terre 8 Domaine seigneurial lots 38 et 39	98
T. Dussault, Jean-Baptiste, m. Honorine Papillon	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 31 emplacement	103
T. Dussault, Jean-Baptiste, m. Joseph Dubaut	
Terre 22 lots 94 et 95	263
Terre 8 Domaine seigneurial lots 47 et 49	134
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 45 emplacement	123
T. Dussault, Jean-Baptiste, m. Marguerite Fiset	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 28 emplacement	92
T. Dussault, Jean-Baptiste, m. Thérèse Turcot et Marie-Anne Chapelin	
Terre 7 partie lot 27	88
T. Dussault, Jean-Baptiste, navigateur	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 34 emplacement	106
T. Dussault, Jeanne	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 28 emplacement	92
T. Dussault, Joseph	
Terre 16 lot 113	213
Terre 21 lot 96	259
Terre 6 partie lot 26	83
Terre 7 partie lot 27	89
T. Dussault, Joseph Amable	
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 45 emplacement	122
T. Dussault, Joseph Amable, m. Marie Thérèse Léveillé	
Terre 8 Domaine seigneurial partie des lots 38 et 39	117
T. Dussault, Joseph, fils	
Terre 8 Domaine seigneurial partie des lots 38 et 39	117
T. Dussault, Joseph, héritiers de	
Terre 26 lot 83	292
T. Dussault, Joseph, m. Elisabeth Dézy dit Montplaisir	
Terre 8 Domaine seigneurial partie des lots 38 et 39	117
T. Dussault, Joseph, m. Léace Belleau	
Terre 5 lot 24	77
T. Dussault, Joseph, m. Marie-Anne Fiset	
Terre 2 lot 17	47
Terre 26 lot 83	292
Terre 8 Domaine seigneurial lot 46	126
Terre 8 Domaine seigneurial lots 50 et 52	137
T. Dussault, Louis	
Terre 7 partie lot 27	89
T. Dussault, Louis Antoine	
Terre 25 lots 85, 86, 87, 88 et 89	280

T. Dussault, Louis, m. Blandine Auger	
Terre 8 Domaine seigneurial lots 29 et 34	96
Terre 8 Domaine seigneurial lots 38 et 39	97
Terre 8 Domaine seigneurial partie des lots 38, et 39.....	118
T. Dussault, Louis, m. Rose Delima Germain	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 30 emplacement	102
T. Dussault, Ludger, m. Adèle Godin	
Terre 22 lot 94	266
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 46 emplacement	131
T. Dussault, Marc	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 28 emplacement	92
T. Dussault, Marie-Anna	
Terre 5 lot 24	78
T. Dussault, Marie-Louise	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 30 emplacement	103
T. Dussault, Mathilda	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 31 emplacement	103
T. Dussault, Pamphile	
Terre 13 lot 64	190
T. Dussault, Paule	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 31 emplacement	103
T. Dussault, Pierre Célestin m. Félicité Fiset et Félicité Dussault	
Terre 13 lot 64	189
T. Dussault, Pierre Célestin, m. Marie-Anne Fiset	
Terre 5 lot 24	77
T. Dussault, Pierre, m. Adélaïde Fafard	
Terre 22 lot 94	265
Terre 22 lots 94 et 95	264
Terre 8 Domaine seigneurial lots 47 et 49	134
T. Dussault, Pierre, m. Françoise Auger	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 37 emplacement	111
Terre 8 Domaine seigneurial lots 29 et 34	95
Terre 8 Domaine seigneurial partie des lots 38 et 39.....	118
T. Dussault, Pierre, m. Marguerite Piché	
Terre 22 lots 94 et 95	264
Terre 8 Domaine seigneurial lots 47 et 49	134
T. Dussault, Prisque, m. Rosalie Trépanier	
Terre 16 lot 113	212
Terre 8 partie du lot 53	143
Terre 9 partie du lot 53	151
T. Dussault, Prospère	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 41 emplacement	120
Terre 8 Domaine seigneurial lot 46	126
Terre 8 Domaine seigneurial lot 46 emplacement	130
Terre 8 Domaine seigneurial lots 50 et 52	137
T. Dussault, Samuel	
Terre 5 lot 24 emplacement	78
Terre 8 Domaine seigneurial lot 29 emplacement	101
Terre 8 Domaine seigneurial lot 30 emplacement	102
T. Dussault, Simon, m. Philomène Trépanier et Emélie Matte	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 53	144
T. Dussault, Simon, m. Rose-Anna Labbé	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 53	144
T. Dussault, Suzanne	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 31 emplacement	103
T. Dussault, Théodore	

Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 46 emplacement	131
T. Dussault, Toussaint	
Terre 16 lot 113	212
T. Dussault, Vincent	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 28 emplacement	92
Tanguay, Denis	
Terre 41 partie du lot 56 CS	339
Terre 41 partie du lot 57 CS	340
Tardif, Joseph	
Terre 18 lots 104, 105, 106 et 107	229
The Bay St-Paul Lumber Co.	
Terre 42 partie du lot 58 CS terre du moulin	343
Tremblay, Jean-Baptiste	
Terre 19 lot 102 emplacement	244
Trépanier Gédéon	
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 46 emplacement	131
Trépanier, Adolphe	
Terre 5 lot 25 emplacement	79
Trépanier, Aldoric	
Terre 10 lots 57.....	161
Trépanier, Alphonse	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 54 emplacement	146
Trépanier, Antoine	
Terre 11 lot 60 emplacement	176
Trépanier, Augustin, m. Angélique Déry	
Terre 10 lots 57 et 58.....	159
Terre 24 lots 90, 91 et 92.....	273, 274
Terre 9 partie du lot 53	151
Trépanier, Augustin, m. Angélique Gariépy	
Terre 10 lots 57 et 58.....	159
Terre 24 lots 90, 91 et 92.....	274
Trépanier, Augustin, m. Marguerite Léveillé	
Terre 12 lot 62	180
Trépanier, Calixte	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 34 emplacement	106, 109
Terre 8 Domaine seigneurial lot 36 emplacement	109
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 46 emplacement	130
Trépanier, Charles-François, m. Françoise Richard	
Terre 10 lots 57 et 58.....	160
Terre 24 lots 91 et 92.....	274
Trépanier, Claire, Jean-Louis et François	
Terre 10 lots 57.....	161
Trépanier, David	
Terre 9 partie du lot 55 emplacement	155
Trépanier, Doris	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 47 emplacement	136
Trépanier, Dumas	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 54 emplacement	146
Trépanier, Edgar	
Terre 9 partie du lot 55 emplacement	155
Trépanier, Elzéar, m. Malvina Godin	
Terre 10 lots 58.....	162
Terre 14 lot 67 emplacement	200
Terre 24 partie du lot 91	277
Terre 9 partie du lot 55 emplacement	155
Trépanier, Eugène, m. Estelle Godin	

Terre 10 lots 57.....	161
Trépanier, F.X	
Terre 8 Domaine seigneurial partie du lot 45 emplacement lot 44	125
Trépanier, Ferdinand, m. Christine Pagé	
Terre 10 lots 58.....	162
Terre 24 partie du lot 91	277
Trépanier, François	
Terre 26 lot 83	289
Trépanier, François, m. Cécile Fiset	
Terre 12 lot 62	180
Trépanier, François, m. Françoise Gariépy	
Terre 10 lots 57 et 58.....	159
Trépanier, François, m. Marguerite Papillon	
Terre 10 lots 57.....	161
Terre 10 lots 57 et 58.....	160
Terre 24 lots 91 et 92.....	275
Trépanier, Gédéon, m. Sophie Barbeau	
Terre 24 lot 92	275
Trépanier, Herménégilde	
Terre 10 lots 57 emplacement.....	161
Trépanier, Lauréat, m. Zélia Doré	
Terre 10 lots 58.....	162
Terre 11 partie du lot 59	171
Terre 11 partie sud des lots 59 et 60	175
Terre 24 partie du lot 91	277
Trépanier, Louis	
Terre 10 lots 57 emplacement.....	161
Trépanier, Lucienne Papillon, vve Jérôme Papillon	
Terre 14 lot 68	200
Trépanier, Marcel	
Terre 10 lots 57 emplacement.....	161
Trépanier, Omer	
Terre 9 partie du lot 55 emplacement	155
Trépanier, Pierre C.	
Terre 14 lot 67 emplacement	200
Trépanier, Raymond	
Terre 10 lots 58.....	162
Terre 11 partie du lot 59	171
Terre 11 partie sud des lots 59 et 60	175
Terre 24 partie du lot 91	277
Trépanier, Roger	
Terre 8 Domaine seigneurial du lot 41 emplacement	121
Trépanier, Sinaï	
Terre 10 lots 57 emplacement.....	161
Trépanier, Victoria	
Terre 8 Domaine seigneurial lot 29 emplacement	101
Terre 8 Domaine seigneurial lot 30 emplacement	103
Trépanier, Yvon	
Terre 24 partie du lot 91	277
Trudeau, Robert	
Terre 19 partie du lot 101	242
Terre 19 partie du lot 103	240
Trudel, Edgar	
Terre 42 partie du lot 58 CS	344
Vadeboncoeur, Eugène	
Terre 13 lot 64 emplacement lot 65	191

Vadboncoeur, Joseph	
Terre 11 lot 60 emplacement	176
Terre 13 lot 64 emplacement lot 65	191
Vallières, Léger	
Terre 25 lot 88	283
Van Nieuvenhove, Omer	
Terre 34 partie des lots 48 et 49 CS.....	322
Walsh, Lucien	
Terre 19 lot 102 emplacement	244